BIBLIOGRAPHIE
LYONNAISE

ONZIÈME SÉRIE

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 63502

BIBLIOGRAPHIE
LYONNAISE

RECHERCHES SUR LES IMPRIMEURS, LIBRAIRES, RELIEURS
ET FONDEURS DE LETTRES DE LYON
AU XVIe SIÈCLE

Par le PRÉSIDENT BAUDRIER
Publiées et continuées par J. BAUDRIER

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ONZIÈME SÉRIE

Ornée de 273 reproductions en fac-similé.



LYON
LOUIS BRUN
Librairie Ancienne
13, RUE DU PLAT

PARIS
A. PICARD ET FILS
Libraires de la Société de l'École des Chartes
82, RUE BONAPARTE

1914

BIBLIOGRAPHIE
LYONNAISE

ONZIÈME SÉRIE

BALAND, ETIENNE.

Balan, Ballain, Ballan, Stephanus Balam.

Imprimeur et libraire, né vers 1485? travaille de 1503 à 1523.

M. Rondot qualifie Etienne Baland d'imprimeur et libraire et lui assigne, comme dates extrêmes de sa carrière, 1498-1515. Il paraît avoir été spécialement imprimeur et ne figure, à ma connaissance, sur aucun chartreau antérieur à 1507, travaille de 1503 à 1518 et figure sur les taxes jusqu'en 1523. Dans l'édition des : *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye,* imprimée au commencement de 1510, il indique, en ces termes, son adresse : *Imprime a Lyon par Estienne Baland, imprimeur de ladicte cite demourant ou lieu dict Paradis entre la grand rue du pont de Rhone et Nostre dame de Confort. Et se vendent audit lieu. Et sus maistre Iacques Maillet, libraire, demourant aupres des freres mineurs. Et aussi en Rue Mercière pres du maillet dargent.* La souscription du *Traicte de la difference des Scismes et des Concilles,* de 1511, précise et indique le véritable éditeur : *Imprime a Lyon, au mois de mai 1511, pour Ian Lemaire, Indiciaire et Historiographe, expensis propriis, par Estienne Baland, imprimeur de ladite cite demourant en la grand rue du Puis Pelu, au lieu dit Paradis, et se vendent au lieu dessus nomme et en rue Merciere.*

Il résulte de ces deux souscriptions que Jean Lemaire, auteur et véritable éditeur, a fait imprimer, à ses frais, ses œuvres, et qu'il les a fait vendre simultanément par Jacques Maillet, imprimeur et libraire, dans ses deux maisons, son atelier d'imprimerie et sa boutique de librairie, et par Etienne Baland qui devait posséder, de 1509 à

1512, une boutique de librairie jointe à son imprimerie, ce qui n'est indiqué dans aucune des taxes de cet imprimeur. Il n'est pas sans intérêt de constater que Jean Lemaire, après avoir cédé son privilège, obtenu le 30 juillet 1509, à Jacques Maillet, libraire de Lyon, et fait imprimer, par Etienne Baland, la premiere édition des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troye*, en 1510, et le *Traicte de la difference des Scismes*, en 1511, s'empressa de remettre son second privilège, daté du 1er mai 1512, à Geoffroy de Marnef, libraire de Paris. Ce dernier s'adressa de nouveau aux presses d'Etienne Baland pour le *Second livre des illustrations de Gaule* et lui fit parvenir sa marque pour l'apposer sur ladite publication.

E. Baland, imprimeur expert en son art, fut employé par Simon Vincent, Jean Bonnet, Martin Boillon, Jacques Ier Huguetan, Jean Ier Huguetan, Louis Lanchart, Vincent de Portonariis, libraires de Lyon, Jacques Maillet. imprimeur et libraire de Lyon, Antoine Amoureux, citoyen et libraire du Puy en Velay, et Geoffroy de Marnef, libraire de Paris. Cet imprimeur libraire, dont les impressions apparaissent de 1503 à 1518 et dont plusieurs indiquent un matériel important, ne figure pas dans les chartreaux avant l'établie de 1507 où son nom est inscrit en tête de la dizaine, précédé du mot *chief*, au lieu du mot dizainier employé habituellement, preuve d'une installation déjà ancienne à Lyon. Il fut amodéré, sans motif de la réduction, par brevet de Jacques de Torveon, son capitaine pennon, à IIII livres, taxe des petits imprimeurs. On le retrouve taxé en 1512, 1513 et 1523, puis il disparaît des tailles tout en travaillant jusqu'en 1518. Son exercice comme libraire fut de courte durée, commencé en 1509 ou 1510, il se termine après 1512, date de la publication du *Textus Sacramentorum*, de Jean de Channey, portant au titre : *Venundantur Lugduni a Stephano Baland*.

Baland paraît avoir végété dans la pauvreté et avoir travaillé la plus grande partie de son existence avec un matériel appartenant à un autre imprimeur malade ou dans l'impossibilité de s'en servir. Plusieurs ateliers d'imprimerie ont été remis en commande à un prote, sans que le directeur soit porté sur les taxes, l'atelier restant inscrit au nom du propriétaire. Il est probable que nous rencontrons ici un cas similaire à celui de Jean de Channey qui a travaillé avec le matériel de Jacques Arnoullet, de 1505 à 1512, sans figurer une seule fois sur les taxes.

La marque de Baland, ainsi que la plupart des vignettes employées dans ses impressions, sont l'œuvre du maître au nombril, alors en pleine vogue, mais il est certain, qu'à part sa marque et quelques initiales ornées, les vignettes n'ont pas été faites à ses frais, mais à ceux des auteurs ou éditeurs qui ont utilisé ses presses. Les bois dessinés pour Jean Lemaire sont des plus intéressants, une partie servira dans la suite pour les œuvres de cet auteur, imprimées pour G. de Marnef, et l'autre reparaîtra dans l'édition générale des œuvres du même auteur, publiées, en 1524, par Jacques Mareschal. Il en est de même pour les grandes vignettes des cinq missels sortis de ses presses, de 1504 à 1515. Les vignettes du missel de 1505 et du missel du diocèse du Puy, de 1511, sont les mêmes. Elles doivent être identiques dans les missels à l'usage de Rome, de 1504, 1511 et 1515, dont je n'ai pu voir les exemplaires, car Baland n'avait pas les fonds nécessaires pour se procurer des bois variés de cette importance. La vignette représentant le Christ sur la Croix provient de l'atelier de Guillaume Leroy où elle a été employée dans *le Doctrinal de Sapience*, de Guy de Roye, imprimé le 9 février 1485. Voir Claudin, III, p. 65. Elle est l'œuvre du maître qui a dessiné la vignette représentant Vespasien, reproduit IXe série, p. 6, à l'article de J. Arnoullet, et les vignettes de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, son travail le plus important.

Le maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber nouvellement découvert et ainsi dénommé par M. Alfred Cartier, le savant conservateur des Musées de Genève, est un des premiers et des plus intéressants dessinateurs ayant spécialement travaillé pour les libraires et imprimeurs lyonnais du xve siècle. Son œuvre considérable, ignorée jusqu'à ce jour, aplanira les difficultés de l'histoire des origines de la gravure sur bois à Lyon, inextricables jusqu'à ce jour, et permettra de l'établir sur une base solide dorénavant. Nous sommes heureux de signaler la révélation de ce nouveau dessinateur et de rendre, une fois de plus, hommage à l'excellence de la méthode employée par M. Cartier dans ses longues et savantes recherches sur les maîtres inconnus qui ont contribué, dès le xve siècle, à mettre les impressions lyonnaises au premier rang.

La vignette représentant Dieu le père, du *Missel* de 1511, à l'usage du diocèse du Puy, est l'œuvre du maître au nombril et a été employée dans les missels sortis de l'atelier d'Estienne Baland,

de 1504 à 1515. Dans une lettre de Claudin, relative à ce bois qu'il avait remarqué dans le même missel, dans laquelle il me demandait si je l'avais rencontré dans des missels postérieurs à cette date, il ajoutait qu'il l'avait déjà vu dans un missel romain, incomplet de la fin, dont il attribuait l'impression à l'atelier de Michel Topié, d'après les caractères. Nous n'avons pu rencontrer aucun exemplaire de ce missel de Topié, signalé par Claudin, mais, à ce jour, n'avons pas retrouvé ce bois dans les missels publiés postérieurement dans les autres ateliers lyonnais.

1507. La VIII[e] dixaine qui suyvra et servira soubz le penon de Jaques Tourveon. Chief. Estienne Ballain, imprimeur. [*Establie*, EE 198[d], 115, A.L.]

1512. *Depuis le puys Peloux tirant par la rue de la Ferrandiere jusquez en rue Merchiere*. [N°] 326. Estienne Balan, imprimeur, à V s. XX s. Et pour VI d. XXX s. [CC 115, fol. 111, A.L.]

1513. *Depuis le puis Pelloux tirant par la rue de la Ferrandière jusques en rue Merchiere*. Estienne Ballan, imprimeur, pour reste de II d. II s. [CC 121 fol, 21 A.L.]

1513. *Depuis le puis Peloux tirant par la Ferrandière jusques en rue Merchiere*. Etienne Ballan, imprimeur, XVIII d. VII l. X s. Amodere par brevet de Torveon à IIII l. [CC 252, fol. 39 v°, A.L.]

1523-1524. Estienne Balan, imprimeur. [CC 712, fol. 8, A.L.]

1503.

— Duplex cõmentatio... in Boetium... [M. de Simon Vincent.] [A la fin de la seconde partie :] ❡ *Impressum est hoc opus Lugduni per insignẽ Impressorum Stephanũ baland... Anno a natali christiano M.ccccciij quinte die decembris*. Voir Simon Vincent, 1503.

— Excelsi atq; summe di ‖ sciplinati viri Guidonis Iuuenalis grãmatica inter ‖ ceteras primatum sibi vindicans lugduni ‖ caracteribus mandata accura ‖ tissimeq; castigata in- ‖ cipit felici ‖ ter. [F. 94 :] ❡ Excelsi atq; summe displinati viri guidonis iuuenalis grãmatica oĩbus iuue- ‖ nil⁹ scolasticis summe necessaria nouiter lugduni imp̃ssa p̃ Stephanũ baland atq; ‖ cun maxima lucubratione castigata die .xv. nouẽbris .M.cccccij. finit feliciter. In-4 de 4 ff. lim. et 94 ff. chiff.

Le titre, imp. en n., blanc au v°. F. A ij : ❡ Tabula alphabetica, f. a 4 v° : ❡ Finis tabule. F. 1 : ❡ Guido Juvenalis famulus indignus venerandissimo dño suo morinensi pre-

suli spectatissimo : plurimūq͞3 de eo bñ merito : supplicissimã salutem dicit : ¶ Iohannes Egidius nuceriensis lectorem alloquitur, vers latins, même f. v° : ¶ Guido Juuenalis : Johanni paruo filgeriẽsi, Iohanni Egidio Campano, Henrico Valluphino ac Antonio Bessono lugdunensibus, épître à ses élèves ci-dessus nommés. ¶ Iohannes Egidii nuceriensis carmen ad Guidem du Vergier, vers latins suivis d'une autre pièce latine : ¶ Ad Henricum du Vergier, suit : ¶ Guidonis Iuvenalis patria cenomani in latine lingue elegantias tum a laurentio valla q͞3 a Gelio memorie proditas interpretatio dilucida thematis creberrime adhibitis.

Ce volume a été imprimé pour le compte de Simon Vincent qui, au début de sa carrière, ne fit apposer que rarement son nom et ses marques sur ses éditions, suivant l'exemple d'Aymé de la Porte.

AVIGNON, *Musée Calvet* (manque). — GENÈVE, Hb 215.

— Manipulus curatorum Guidonis de Monterocherii. [A la fin :] *Lugduni, Stephanus Baland, 1503, 13 februarii.* Pet. in-8 goth. Voir S. Vincent, 1503.

1504.

— Gemina explanatio officiorum Ciceronis, Petri Marsi et Jodoci Badii Ascensii. Item ejusdem Ascensii in libros de amicitia, senectute et Paradoxis longe diligentissima interpretatio jampridem edita. *Lugduni, Stephanus Baland, 21 août 1504.* In-4. Voir S. Vincent, 1504.

B. N., 4°* E 62 incomplet du titre et d'une partie du der. f. renferment la souscription.
D'après Panzer et Graesse, *Trésor*, II, 175. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 281.

— Missale ad usum Romane ecclesie. *Lugduni, impressum per Stephanum Baland, 16 aug. 1504.* In-4 goth. à 2 col. de 8, lxxxviij, 6, 32 et 80 ff. (soit 214 ff.).

COPENHAGUE, *Bibl. Royale.*
Weale, *Catal. Missalium*, 1886, p. 146.

— Postilla Nicolai de lira super Psalterium vna cum hymnis z canticis. [M. de Simon Vincent.] [A la fin :] *per Stephanum baland impressa Lugduni quarta die Iunij || Millesimo quingentesimo quarto.* In-4 goth. Voir Simon Vincent, 1504.

ROANNE, n° 89. — VERSAILLES, *Cat. Pellechet*, II, 126.
Cat. de la collection Dutuit, *Paris, Rahir*, n° 24.
Cat. XIV, lib. Jac. Rosenthal, *Munich*, n° 754.

— P. Terentii aphri comicorum elegantissimi comedie a Guidone Iuuenale... explanate et ab Iodoco Badio... recognite. [A la fin :] *(Lugduni) per Stephanum Balan, 1504* (30 mars). In-4 goth. Voir Simon Vincent, 1504.

1505.

— [A] ctores octo opu || sculorum cum cõmenta || rijs diligentissime emen- || dati : videlicet. || Catonis : || Theodoli : || Faceti : || Cartule alias de con- || temptu mundi : || Thobiadis : || Parabolarum alani : || Fabularum esopi : || Floreti. [F. v 8 :] ¶ Actores octo opusculorum : videlicet Cathonis || Theodoli. Faceti. Cartule. al's de

contemptu mun- || di. Thobiadis. Parabolarum alani. Fabulaꝝ Eso- || pi. necnon Floreti : cum cõmentarijs : nouiter cum || maxima lucubratione castigati : qui satis ab oĩbus || retro imp̃ssoribus incastigati euaserãt. Lugduni im || pressi ꝑ Stephanum balãd. Anno dñi .M.cccccv. || Die vero quinta mensis Martij. In-4 goth. à 2 col. de 160 ff. n. chiff. sign. a–u par 8, lettres initiales ornées à fond noir.

Le titre, blanc au v°, imp. en n., est orné d'un A initial emprunté à l'atelier de Jacques Arnollet et utilisé par cet imprimeur dans son édition, in-8, du même ouvrage parue en 1504.

M. Vachon, *Catalogue de la bibliothèque de la ville de Strasbourg*, n° 23.

Abbé J. Gaston.

— Missale ad vsum romane eccle || sie peroptime ordinatũ ac diligen ctiura castigatũ. Una cuʒ || cantu ꝛ notulis : ac etiã plurib⁹ missis valde necessarijs || de nouo additis que nunq̃ꝫ in eiusdem vsu fue || runt impressis Et in fine missalis huius || reperiet̃ tabula totius missalis : ꝛ || ordinatio trentenarij bti || Gregorij ꝯm eũdẽ || vsum roma- || num. [Der. f. r° :] Missale ad vsum Romane ecclesie peroptime ordinatũ || ac completum : cum additiõe pluriũ missarũ scilicet Missa || sancti Bonauẽture. Sancti Gabrielis. Nostre domine pie- || tatis. De nomine iesu. De quĩqꝫ vulneribus christi. De san- || cto sudario. De beato sebastiano. Et sancti Rochi. Necnõ || nouiter de beato Ioseph. De sancta anna. Et de sancto an || thonio. Cum pluribus alijs in locis proprijs : que nũq̃ꝫ in || eiusdem vsu fuerunt positis. Atqꝫ etiã benedictio fontiũ fa || cienda in vigilia pasche ꝛ pẽthecostes. Una cũ tabula quo || tata trẽtenarij beati Gregorij in discursu missalis pro de- || uotis : prout ut patet intuẽti : in calce huiusmodi missalis po- || sita : cũ oratione eiusdẽ dicenda in qualibet missa. Etiam cũ || cãtu ꝛ notulis nouiter posite. Finit feliciter. De nouo emẽ || datũ ꝑ magistrũ nostrũ Stephanũ Pariseti artꝫ theologie || professorem. Lugduni impressum per Stephanũ baland || Anno natiuitatis domini Millesimo quingentesimo quin || to. Die vero .x. mensis Marcij. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff., CXCIX ff. chiff. et 1 f. n. chif., imp. en r. et n., 27 et 40 lignes à la p., musique notée, 2 vignettes à pleine page au canon, lettres initiales ornées et figurées, imp. en r. et n.

Le titre, imp. en r , porte au v° : Tabula annorum cõmuniũ et bisextilium. F. ✠ ij commence le calendrier terminé au f. ✠ 7, f. ✠ 8 : Incipit ordo ad faciendũ aquam benedictam. f. A signe I : Incipit ordo missalis lm consue || tudinem romane ecclesie. La plus grande partie des lettres ornées à fond noir et des vignettes sont l'œuvre du maître au nombril Une des vignettes du canon, repré. le Christ sur la Croix est plus ancienne et provient du *Doctrinal de Sapience* de Guy de Roye, imprimé par Guillaume Leroy, le 9 février 1485. L'autre représ. Dieu le Père est l'œuvre du maître au nombril. Voir les reproductions.

BERLIN, *Bibl. Royale.* — SAINTE-GENEVIÈVE, BB² 45 Réserve 4.

Weale, *Catal. Missalium*, 1886, p. 146.

— P. Terentii aphri comicorum elegantissimi comedie a Guidone Iuvenale... explanate et ab Iodoco Badio... recognite. [A la fin :] *(Lugduni) per Stephanum Balan, 1505* (16 mai). In-4 goth. Voir Simon Vincent, 1505.

1506.

— Ovidii quindecim metamorphoseos libri diligentius recogniti... ab Ascensio. *Venundantur Lugduni ab Iohãne bonet eiusdem ciuitatis bibliopola in vico sancti Pauli ante sanctum eligium.* [A la fin :] *impressus per Stephanum Baland Die .ix. Maij. Anno 1506*. In-4. Voir Jean Bonet. Supplément.

— P. Terentii aphri... comedie... a Guidone Iuvenale... explanate et ab Iodoco Badio... recognite. *Lyon, Etienne Baland, 1506* (25 août) *pour Martin Boillon*. In-4 goth. Voir Martin Boillon, supplément.

1507.

— P. Terentii aphri... comedie. *Venundantur Lugduni ab Johãne bonet*. [A la fin :] *per Stephanum Baland Anno 1507 die XV Januarii*. In-4 goth. Voir Jean Bonet, supplément.

1508.

— Carmen egregij Pylade scolasticũ. Guilhelmi Ramesei Sagiensis. Venundantur Lugduni in officina Ludouici Lanchart. [A la fin :] ¶ Pyladei Carminis Scolastici necnon ꝛ cõmentarij in idem Rame- || seani. Impressi Lugd'. in calcographia steph. baland. Anno domini || M.cccccviij. pridie nonas Ianua. Finis. In-8 goth. de 128 ff. n. chiff., sign. a-q par 8. Voir Louis Lanchart, 1508.

Réimprimé en 1510. Pylades Brixianus est le pseudonyme de Joannes Franciscus Buccardus.
ARSENAL, *bel. let.*, 185415. — BRITISH MUSEUM, 11409. bbb. 36.
RENNES, *bel. let.*, 229. — TROYES, *bel. let.*, 271.
Château de Terrebasse.

— Rationale diuinorum officiorum. Lugduni, Jacobus Huguetan. [A la fin :] *Impressum Lugduni per Stephanum Baland, 1508, 5 Kalend. septemb*. In-4 goth. Voir Jacques Huguetan, 1508.

— [S]Tatuta venerende curie came- || re regie rationũ ciuitatis Aqueñ. Co || mitatum prouincie ꝛ forcalquerij a re || tro diuis principibus ob reipublice || vtilitatem concessa ꝛ inconcusse obser- || uata. Cum nõnullis per magnificum || dominũ Rolinum Bartholomeũ iurium pro || fessorem : ꝛ dicte curie presidentem dignissimũ || additis ꝛ admodum necessarijs. || [Vignette.] || [F. d 4 r° :] ¶ Finis statutoꝝ venerande curie camere re- || gie rationuꝫ ciuitate aqueñ. Comitatuũ pro-

|| uincie z forcalquerij ad litium confractus eui- || tandũ per retro diuos principes editoꝝ z incõ || cusse obseruatoꝝ, cum quibusdã addit. per ma || gnificũ eximiũq3 vtriusq3 censure ꝓfessorẽ dũ3 || Rolinũ Bartholomeũ dicte camere presiden || tem : ac magistris rationalẽ consiliariũq3 regiu3 || fidelissime castigatorũ. ¶ Impressum lugdu. || per Stephanũ baland Anno incarnatiõis do || mini Millesimo quingẽtesimo octauo. die. ve || ro tertia mensis octobris. In-4 goth. de 16 ff. n. chiff., sign. a-d par 4, 36 lignes à la page, let. initiales à fond noir.

Au titre, vignette représ. les armes de France entourées du collier de St Michel, entre 2 tiges de lis, en bas le porc-épic.

CARPENTRAS, *manuscrits*, 232.
Brunet, II, 386.

1509.

— Diui Hieronimi in vitas patrum per celebre opus oculos mortalibus celumque aperiens. [F. 194 r° :] Impressis per honestũ virum Stephanum Balam. Anno nostre salutis Mccccc. IX. die vero .XXIX. mensis Ianuarij. In-4 goth. Voir S. Vincent. 1509.

EINSIEDELN, n° 843. — MAYENCE, 2302. — SAINT-GALL, n° 729.
W. Poidebard.

— Duplex commentatio in Boethium, *Venundantur Lugduni a Iohanne Huguetan.* [A la fin :] *Impressum per Stephanum Baland 1509 11 mensis octobris.* In-4 goth. Voir Jean Huguetan, 1509.

— P. Terentij aphri comedie. *Venundatur lugduni ab Iohãne Huguetan.* [A la fin :] *per Stephanum Baland. Anno 1509 die* XI *augusti.* In-4 goth. Voir Jean Huguetan, 1509.

1510.

— Carmen egregii Pylade scolasticum Guilhelmi Ramesei Sagiensis. *Venundantur Lugduni in officina Ludovici Lanchart.* [F. 98 r° :] ¶ *Pyladei Carminis scolastici necnon et commentarij || in idem Rameseani Impressi Lugd'. in calcograp || hia Stepha. baland. Anno domini M.ccccc.x.x kalendas Ianus. || Finis optatus.* In-8 goth. de 128 ff. n. chiff., sign. a-q par 8.

Voir l'édition de 1508.

ARSENAL, *bel. let.*, 18541 quater.

— Catholicon seu universale vocabularium ac summa grammatices F. Johãnis Genueñ. *Venundatur Lugduni a Martino Boillon.* [A la fin :] *Impressa est Lugduni per Stephanum Baland : Anno Mccccc. decimo, die vero xvij mensis fol.* In-fol. Voir M. Boillon.

AMIENS, *bel. let.*, 376. — B. N., X, 150 Réserve. — BORDEAUX. — DIJON.
LYON, *Ville*, 122974. — ROUEN, *bel. let.*, 239. — TOURS, *bel. let.*, 332.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 526.

— Legendæ sanctorum quæ Longobardica nominatur historia Iacobus Voragine, ord. Prædic. *Lugduni per Steph. Baland, 1510, expensis Iohannis Bonet, 1510.* In-4 goth.

LYON, *bibl. des Grands Carmes*, en 1779, suivant les notes de Mercier de Saint-Léger. VERSAILLES, *Cat. Pellechet*, II, 225.

— [L]Es Illustrations de || Gaule et Singularitez de Troye. || ❡ Fratris Petri Lauinij Lingoneñ. Philosophi : Poete : ac Theolo || gi Ordinis Predicatorum ad lectorem Distichon. || Ingeniosa legas Marij monumenta Ioannis || Gallorum regum que sit origo docent. || Auec Les deux epistres de Lamant Vert. Cõposees || Par Ian le Maire de Belges. || [Vignette.] || Cum privilegio Regio Amplissimo. [Der. f. r° :] [Marque d'E. Baland.] ❡ Imprime A Lyon/ par Estienne Baland || Imprimeur de ladicte cite demourant ou lieu || dit Paradis/ entre la grand Rue du pont de || Rhone et de Nostre dame de Confort. || ❡ Et se vendent audit lieu || Et sus maistre Iacques Maillet libraire de || mourãt aupres des freres mineurs. Et aussi || en Rue Merciere pres du maillet Dargent. In-4 goth. de 88 ff. n. chiff., sign. a-b par 4, c-l par 8, m par 4, A-B par 6 vignettes.

Le titre, imp. en n., orné d'un bois représ. les armes de Jean Lemaire, de Belges [haut. 124 m. larg. 96 m.] porte au v° : ❡ Ad obseruandissimum... Franciscum de Rohano. Archiepm et comitez || Lugduneñ. ac maximum galliarum primatem : necnon Andegauensium antistitem dignissimum : fratris Petri Lauinij Lingoneñ. artium magistri : poete : ac sacre theo || logie baccalarij formati : Ordinis predicatorum : in magistri Ioannis Marij gallica || rum troianarumq historiarum elucidationes epistola, épître suivie de : ❡ Ad Eundem eiusdem tretrastichon. ❡ Lauinius Ioanni Mario historico Salutem. f. aij : ❡ Eiusdem in huius operis z auctoris cõmendationem Carmen., longue pièce de vers latins. Même f. v° : Privilège, pour 3 ans, daté de Lyon le 30e juillet 1509, accordé par Loys XII Roy de France, à Jean Le Maire, de Belges, enregistré le 20 août 1509 f. a iij : ❡ Sensuyt la table du premier liure des Illustratiõs || de Gaule/et Singularitez de Troye/Cõpose/par Ian || Lemaire de Belges/Secretaire et Indiciaire. Cestadi || re Historiographe de Madame Marguerite Auguste contenant le dit premier liure xliiij chapitres. f. b iij v° et b iiij r°, grandes vignettes à pleine page dessinées par le maître au nombril. f. iiij, armoiries dessinées par le même maître. f. C : ❡ A la tres noble Et plus que Tres Super Illustre Prince Mada || me Marguerite Auguste, fille unicque du tres grãd... monarque Maximiliã/Cesarauguste, Roy de Germanie, et tante de Larchiduc Charles Daustriche et de Bourgoigne, Prince des Espaignes... » dédicace de l'auteur. F. A : Jean Le Maire de Belges, tres-humble disciple et loingtain imitateur/des meilleurs Indiciaires z historiographes ❡ Au sien tres singulier patron/z protecteur/Maistre Iehan Perreal de Paris, painctre et varlet de chambre ordinaire du Roy tres chrestien. Salut, épître datée de Lyon, le 1er mars 1510, et où il est parlé de messire Claude Thomassin, capitaine de ceste tres noble cite Lyonnaise et conservateur des foires d'icelles. Suivie de : ❡ Sensuyt la première epistre de lamant Uert/a Madame Marguerite Auguste.

B. N. (La²) 1 Réserve. — BRITISH MUSEUM, G 10248. — LYON, *Ville*, 104682.

1511.

— [L]E traictie Intitule/ de la differẽce des scismes || et des concilles de leglise. Et de la preemi- || nence et vtilite des concilles/ de || la saincte eglise Gal- || licaine. || ❡ Auec lequel sont comprises plusieurs autres choses curieu- || ses/ z nouvelles/ z dignes de scauoir. ❡ Si-



Vignette dessinée par le maître au nombril pour Jean Lemaire, employée dans les éditions des *Illustrations de Gaule*, imprimées en 1510 et en 1512, par Et. Baland et, en 1524, par Jacques Mareschal.



Vignette dessinée par le maître au nombril pour Jean Lemaire, employée dans les éditions des *Illustrations de Gaule*, imprimées en 1510 et en 1512, par Etienne Baland, et, en 1524, par Jacques Mareschal.

cõme de l'entrete- || nement de lunion des princes. || ❡ La vraye histoire et nõ fabuleuse/ du prince Syach ysmail. || dit Sophy. || ❡ Et le saufconduit/ que le souldan baille aux François/ pour frequenter en la terre saincte. || ❡ Auec le Blason des armes des Venitiens. || Par Jan le Maire/ de Belges/ Indiciaire || et Historio- || graphe. M.v^{c} et xj. || ❡ De peu assez. || Priuillegium regale. [Der. f. r° :] [Marque d'E. Baland.] ❡Imprime a Lyon ou Moys de may lan Mil || v^{c}. et .xj. Pour maistre Ian Lemaire/ Indiciaire || et Historiographe. Expensis proprijs. || Par Estiēne Baland Imprimeur de ladicte cite || demourant en la grand Rue du Puis Pelu ou || lieu/dit Paradis. || Et se vendent ou lieu dessusnomme. || Et en rue Merciere. In-4 goth. de 42 ff. n. chiff., sign. a-i par 4, K par 6, vignettes à pleine page.

Le titre, imp. en n., porte, au v°, les armes de France et de Bretagne sur un sol où l'on voit trois plantes de lis, quatre porcs-épics et quatre hermines, œuvre du maître au nombril. F. aij : ❡ Intitulation de ceste presente euure au nom tres- || redoutable/et tres victorieux/du Roy treschrestijē || Loys. xij^{e}. par la grace de dieu Roy de France heureuse.

B. N. (La²) 2 Reserve. — British Museum, G 10248. - Lyon, *Ville*, 317049-104685.
Sainte-Geneviève, C. 9 Réserve.
Brunet, III, 962, avec reprod. de la marque d'Et. Baland.

— [M]Issale ad vsum Aniciēsis ec- || clesie per optime ordinatū ac || diligēti cura castigatum : vna || cum cantu z notulis : ac etiaz || pluribus missis valde necessarijs de no- || uo additis que nūq̧ in eiusdē vsu fuerūt || impresse : cū verissimis quotatiōibus suis || locis insertis necnō tabula generali in fi || ne hui⁹ voluminis impressa tam de tpe q̧ || de sctis cū cōmunibus etiā officijs. || [Vignette.] || Uenundantur in cinitate || Aniciēsi ab || anthonio amoureux eiusdem ciuitatis || bibliopola. [F. cclxi :] ❡ Ad summi oīm opificis z ei⁹ sctis || sime mr̄is virgīs sctōꝝ sctārūq̧ oīz || laudē. Impressum est hoc op⁹ Lu- || gduni ꝑ mgr̄m Stephanū baland || artis impressorie disertissimū : Sū || ptibus āthonij amoureux librarij || Aniciensis pridie idus mēsis apri- || lis. Anno dn̄i millesimo quingen- || tesimo vndecimo. In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim., 261 ff. chiff. et 3 ff. n. chiff. pour la table, imp. en r. et n., musique notée, vignettes.

Le titre, blanc au v°, reprod. p. 13 : f. Aij-A7, calendrier. f. A 8 : Oratio dicenda ante missam. f. B v° : Incipit offm ad bn̄dicendū aquā. f. 1er entouré d'un encad. : ❡ Incipit missale ꝑm vsum ecclesie || Aniciēsis. Et primo dominica pri || ma aduentus domini officium. Les vignettes du titre, l'encad., les petites vignettes du texte, la marque de l'imprimeur, sont dessinées par le maître au nombril ainsi que la grande vignette du canon représ. Dieu le père imprimée au v° du f. ✠ iij. Par contre, la vignette du f. ✠ iiij représ. le Christ sur la croix n'est pas du même dessinateur. Elle provient de l'atelier de Guillaume Leroy, où elle a été utilisée dans le *Doctrinal de Sapience* de Guy de Roye, imprimé le 9 fevrier 1485 et reproduite par Claudin, III, p. 65. Les deux mêmes vignettes du canon figurent dans le missel de 1505. Voir les reproductions de la marque de Baland, p. 14, et des deux vignettes pp. 15 et 16.

Arsenal, *théol.*, 2736. — Le Puy, *Musée.*
Baudrier. — Chassaing, *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, 33e vol., p. 266.


Missale ad vsum Aniciēsis ec-
clesie peroptime ordinatū ac
diligēti cura castigatum: vna
cum cantu ꝛ notulis: ac etiaꝫ
pluribus missis valde necessariis de no-
uo additis que nūꝗ̄ in eiusdē vsu fuerūt
impresse: cū verissimis quotatiōibus suis
locis insertis necnō tabula generali in fi-
ne hui⁹ voluminis impressa tam de tpe ꝗ̄
de sctis cū cōmunibus etiā officiis.

Venundantur in ciuitate Aniciēsi ab
anthonio amoureux eiusdem ciuitatis
bibliopola.

Encadrement et vignettes du titre du missel du diocèse du Puy de 1511, dessinés par le maître au nombril.

Memento vrbani pape ante introitum sue misse.

tuum dñm nostrum ex maria semp
virgine natum : et te solum adorēt:
venerentur : et colant : Et sciant q
nō est alius deus: neq in celo neq
in terra: neq subtus terram preter
te. Et aggrega eos ecclesie tue sctē
extra quam non est salus: vt in vni
uerso mundo sit vnum solum ouile
R et vnus pastor. Pro mortuis
Ego te clementissime deus
pro animabus. N. et. N. et omnium
aliorum benefactorum meorum: necnon
oim societate vel amoris vinculo
michi quomodolibet coniunctorū.
Item pro animabus inimicorum: per
secutorum: tyrannorum: predonum:
et vniuersorum malefactorum. Et ge-
neraliter oim quorumcūq qui cum
tua gratia ab hac luce migrarunt:
et virtute huius sacrificij quod tue
maiestati licet indignus volo offer
re liberent a penis: et breuiter ad re
quiem transeant sempiternam.
Memento p viuis quod nō pfer-
O tur ore: sed in corde celebrādo
Ro te dñe deus: vt digneris
habere recommendatos me et illos
quos hodie tibi recommendaui. et
suscipe hoc sacrificium benigne et
placide de manibus meis ad laudē
et gloriam nominis tui: et ad salutē
mei et ipsorum. Memento pro mor
tuis non dicendum ore. sed tantum
O Ro te dñe corde celebrando.
vt digneris habere recommē
datos illos defunctos quos hodie
tibi recommēdaui: et suscipe hoc sa-
crificium benigne et placide de ma-
nibus meis ad laudem et gloriam
nois tui: et ad salutem mei et ipsorum.

¶ Ad summi oim opificis et eius sctis
sime mris virgis sctorum sctārūq oim
laudē. Impressum est hoc opus Lu
gduni p mgrm Stephanū baland
artis impressorie disertissimū: Sū
ptibus āthonij amoureux librarij
Aniciensis pridie idus mēsis apri-
lis. Anno dñi millesimo quingen-
tesimo vndecimo.

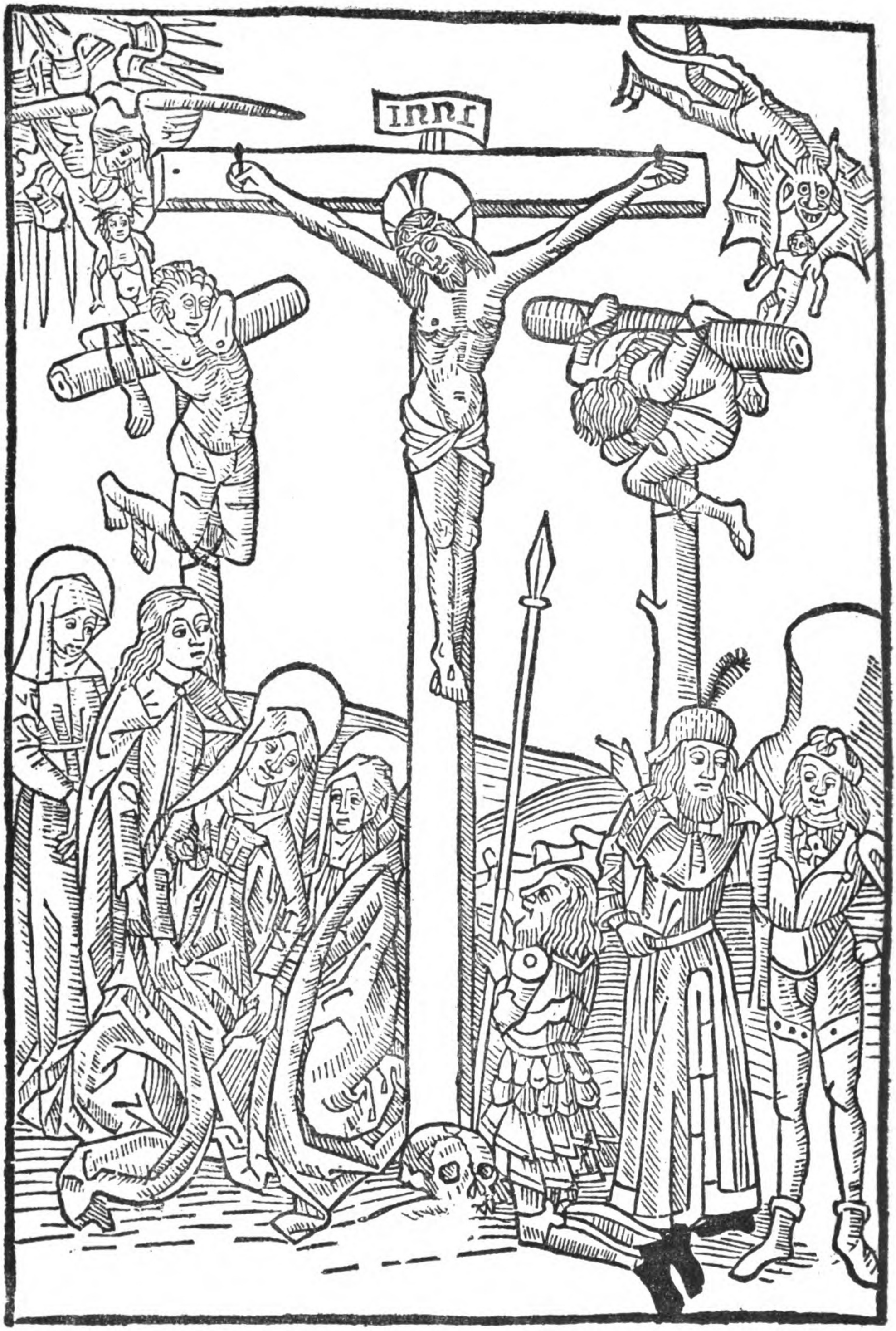


Registrū huius operis: A. B. a. b. c.
d. e. f. g. h. i. k. l. m. n. ✠ o. p. q. r. s. t.
v. x. y. z. A. B. C. D. E. F. G. H. I.
K. Omnes sunt quaterni preter
B qui est duernus.

Spécimen des caractères employés par E. Baland dans ses missels et marque de cet imprimeur, dessinée par le maître au nombril.



Vignette dessinée par le maître au nombril employée dans les missels imprimés par Et. Baland, de 1504 à 1515.



Cette vignette, dessinée par le maître de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, a été utilisée, pour la première fois, dans le *Doctrinal de Sapience* de Guy de Roye, imprimé par Guillaume Leroy, le 9 février 1485 et a passé chez Et. Baland où elle figure dans les missels imprimés de 1504 à 1515.

— Missale Romanum. *Lugduni, per Stephanum Baland, 1511.* In-fol.

UPSALA, *Université.*
Weale, *Cat. Missalium*, 1886, p. 148.

1512.

— Guido Briansonis super quartum sententiarum. [F. 274 :] ¶ *Impressum per Stephanum Baland. Anno dñi Millesimo quingetesimo .xij. die vero octaua Iunij.* In-4 goth. à 2 col. Voir Simon Vincent, 1512.

— [L]E premier liure des Illustratiõs de ‖ Gaule, et singularitez de Troye. ‖ Nouuellement imprimees. ‖ [Armoiries.] ‖ Cum priuilegio. [F. B6 v° :] ‖ [M. d'E. Baland.] ‖ Imprime A Lyon/ par Estienne Baland ‖ Imprimeur de ladicte cite demourant ou lieu ‖ dit Paradis/ entre la grand Rue du pont de ‖ Rhone et de Nostre dame de Confort. ‖ ¶ Se vendent audit lieu. ‖ Et sus maistre Jacques Maillet libraire de ‖ mourãt aupres des freres mineurs. Et aussi en Rue Merciere pres du Maillet Dargent. In-4 goth. de 88 ff. n. chiff., sign. a-b par 4, c-l par 8, m par 4, A-B par 6.

Titre, orné d'un bois représ. les armes de J. Lemaire de Belges, plus petit que celui de l'édition précédente (103 m. haut., 83 m. larg.), porte, au v°, un bois représ. les armes de France et de Bretagne avec la devise : *Vivite felices.* f. suivant orné du bois dessiné par le maître au nombril, reproduit p. 9. Même f. v°, autre bois du même dessinateur, reprod. p. 10. F. aij et suivantes identiques au tirage de 1510. La modification des premiers ff. du cahier a été faite pour faire disparaître l'épître et le tetrastichon de Petrus Lavinius, au cardinal de Rohan, archevêque de Lyon, et le tetrastichon du même auteur adressé à Jean Lemaire qui n'a conservé que la longue épître en vers latins du f. aij.

LYON, *Ville*, 317048.

— [L]E secõd liure des Illustratiõs de ‖ Gaule, et singularitez de Troye. ‖ Nouuellement imprimées. ‖ [Armoiries.] ‖ Cum priuilegio. ‖ [F. 50 :] ¶ Imprime à Lyon, Par Maistre Etieñe Baland Imprimeur. Lan Mil. v^{c}. et. xij ‖ Et le xij^{e} iour du moys de Nouembre. Pour Geoffroy de Marnef libraire iure de lu- ‖ niuersite de Paris/ demourãt en la grand rue Sainct Iaques a lenseigne du Pellican ‖ pres de Sainct Yues. [Même f. v° :] La Table contenue en ce liure. [F. biiij v° non signé :] petite marque de G. de Marnef. In-4 de 4 ff. n. chiff., 50 ff. chiff. et 2 ff. n. chiff., sign. a par 4, b-g par 8, h par 4, manchettes, vignettes.

Le titre, orné du petit bois aux armes de J. Le Maire porte, au v°, le bois aux armes de France et de Bretagne avec la devise : *Vivite felices.* f. aij : privilège accordé à J. Le Maire de Belges daté de Bloys le premier mai 1512 et cession par l'auteur à Geoffroy de Marnef.

BRITISH MUSEUM, g. 10248. — LYON, *Ville*, 104683.

— [T]Extus sacramentorum cum cõmento ‖ familiarissimo Magistri iohãnis cha- ‖ neysii et questionibus eiusdem : et ad- ‖ ditio-

nibus. || ¶ Bos vt erat petulans. || [M. d'E. Baland.] || ¶ Uenundãtur Luduni a Stephano Baland. [Fi 6 v° :] ¶ Finit opus tractatus de septẽ sacramentis eccle- || sie cũ multis alijs dictis z additionibus doctoruȝ || nouiter impressum Lugđ. per. M. Stephanum || Baland, Anno domini, M.ccccc.xij. z Nona die || mensis Nouembris. In-8 de 72 ff. n. chiff. le der. blanc, sign. a-i par 8, manchettes.

Titre v°, avis daté : Bilhomi ante natalem christianum. Anno ab incarnatione dominica. M.xcviij.

Réimpression de l'édition imprimée, en 1505, par Claude Nourry et réimprimée par le même en 1509, 1517 et 1520. Cette dernière édition partagée entre Claude Nourry et son beau-frère François Carquan, a été tirée, sous deux titres différents, la dernière porte au titre Chaneisn au lieu de Chanesii. Une édition du même ouvrage a été publiée par Pierre Mareschal et B. Chaussard, en 1505. L'édition originale datée de 1500, probablement imprimée par Janon Carcan, imprimeur du Bréviaire de Lyon, du 5 mars 1498 (1499 n. st.), corrigé par l'auteur Jean Channey, qui existait autrefois à la bibliothèque de Carpentras a disparu. Cet ouvrage fut réimprimé de nouveau, en 1523, par Antoine du Ry.

Avignon, *Musée Calvet*, 19289.

1513.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Jac. Maillet. 1513, impres. Lugd. opera Stephani Baland, 1513.* In-fol goth. Voir Jacques Maillet, 1513.

— Rhetoricorum M. Tullii Ciceronis. Venundantur Lugduni a Martino Boullion. [A la fin:] *Impressum Lugd. per S. Baland, 1513, 12 mensis aprilis.* In-4 goth. Voir M. Bouillon, 1513.

1514.

— Ars brevis illuminati Do || ctoris Magistri Raymundi Lulli quo est ad omnes sci || entias pauco et brevi tempore assequendas introducto- || rium et brevis via : una cum figuris illi materie deservie- || ntibus : nec non et illius scientie approbatione. In cuius || castigatione attendat lector, et castigatissime Magister || Bernardus de Lavinheta artis illius fidissimus inter || pres insudarit. Quia si elementum aut demas aut ad || dis (ipsius vel iota) totius rei summam immutas : et ad ali || os artis huiusce libros que propediem in eadem facul || tate sumus emissuri te reddis inhabilem. [A la fin :] Impressum Lugduni per magistrum Stephanus Baland. M.CCCCCXIIII. In-8 goth. vignettes.

L'*Introductorium* est imprimé séparément.

Introductorium admodum breve || et succinctum ad omniam gramatices rhe || torices, philosophieque ac disciplina || rum omnium et scientiarum accomodati || et doctrina et preceptione Raymundi || Lull. per illius artis amatorem et instru || ctorem Bernardum lavinheta in lucem || emissum et propalatum.

Les arbres sont représentés chacun par une vignette gravée sur bois.

Arsenal, *sc. et a.*, 8121. — British Museum, 719. e. 27 (1).

1515.

— Consilia singularia Guidonis Pape. [A la fin :] *Lugduni per fidelissimum in arte calcographica magistrum Stephanum Baland anno decimo quinto supra mille z quingentos. Die vero viij mensis ianuarii.* In-4 goth. à 2 col. en trois parties. Voir S. Vincent, 1515.

B. N., F. 1270 Réserve. — Carpentras, D2 1782. — Salsbourg.
Brunet, II, 1812.

— Mesue cum expositione Mondini super canones universales. Venundantur Lugduni in vico mercuriali sub signo Angeli. [A la fin de l'index :] *Impressa Lugduni, industria Stephani Baland, 1515 18 cal. maij.* In-fol. goth. Voir Vincent de Portonarijs, 1515.

— Missale secundum ritum Romane ecclesie. *Impressum Lugduni per magistrum Stephanum Baland, 2 maii 1515.* In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim. et ccxliiij ff. chiff., imp. en r. et n., 42 et 22 lignes à la page, plain-chant noté, vignettes.

British Museum.
Weale. *Cat. Missalium*, 1886, p. 150.

— Œuure tres subtile et profitable de l'art et science darithmeticque z geometrie translate nouuellement despaignol en François. *Lyon, Etienne Baland, 1515, le 23e iour d'octobre*, In-4 goth. Voir Simon Vincent, 1515.

Albi, 168. — Montpellier, *sc. et a.*, 6566. — Orléans. — Rouen, Leber, 1160.

— Sermones quadragesimales de peregrinatione generis humani a Iohanne Reynardi, ord. Predicatorum. [A la fin :] *Impressi per Stephanum Baland, 1515, 18 mensis septembris.* In-8 goth. Voir S. Vincent, 1515.

1518.

— Aurea pratica Petri Iacobi de aureliaco. *Lugduni, Stephanus Baland, 1518.* In-4 goth.

Probablement imprimé pour le compte de Louis Martin, dit l'Espagnol, libraire de Lyon, qui avait déjà fait réimprimer, en 1501, par Jac. Sacon, et, en 1511, par Jean Moylin de Cambray, l'édition originale de cet ouvrage parue, le 15 février 1482, chez Antoine Lambillon et Marin Sarrazin en substituant son nom à celui du signataire primitif Maturinus Gitaldi Gallicus, Mathurin de Gitauld, français. Dernière impression connue d'Etienne Baland que nous n'avons pu examiner.

Mayence, 1999.

BERTHOLON GUILLAUME

Libraire à Lyon 1483... 1493 † 1500-1501.

L'exercice de ce libraire ne fut pas de longue durée, comme le prouve la notule : *la veuve*, inscrite sur la nommée de 1493 vers

1500-1501, après la mort de son mari qui figure, pour la dernière fois, dans la taxe pour l'entrée du roi de 1499. Il habitait dans la même maison que Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, imprimeurs et libraires; il est taxé à 48 livres, au même taux que les deux associés. Le chiffre relativement élevé de sa taxe avait été remarqué par Péricaud qui signale, avec raison, ce libraire dans sa *Bibliographie lyonnaise du XVe siècle*, 2e partie, 1852, p. 5, avec son nom précédé d'un astérisque indiquant que cet auteur n'a trouvé aucune publication portant le nom de ce libraire. Son installation est certainement plus ancienne et doit remonter à 1483 environ, car, à cette époque, les artisans nouvellement établis à Lyon étaient exempts de taxes pendant dix ans.

1493. Guillaume Bertolon, libraire, inquilin de la maison de Robinet de la Saussaye, en rue Marchiere, pour ses meubles et pratique XLVIII l. t. [notule]. La vesvue. [CC 9, fol. 599, A. L.]

1493. Guillaume Bertolon, librayre, IIII s. t. (effacé) [CC 167, fol. v°, A. L.]

1499. Depuis la maison de Claude Thomassin jusqu'à l'église et tenement de Saint Anthoine. Guillaume Berthollon, libraire, XV s. [*Taxe pour l'entrée du roi*. CC 107, fol. 10, A. L.]

BOURG, LOUIS DE

Libraire à Lyon 1483, 1493... 1500-1501.

Probablement originaire de Bourg-en-Bresse, Louis de Bourg était inquilin, en 1493, d'une maison située à l'extrémité sud de la rue Mercière, appartenant à Pierre Benoist, dit de Bourges, et fut taxé à 60 livres tournois, somme très élevée. Il figure sur les chartreaux jusqu'en 1499 inclusivement et paraît avoir quitté Lyon vers 1500-1501, car on ne trouve pas trace de sa veuve, ni de ses héritiers. Inscrit sur le rôle des apparents, ainsi que Guillaume Bertholon et Guillaume Brucellement, on ne trouve aucun document relatif au commerce de ces trois libraires, ni aucun livre édité par eux. Louis de Bourg était-il installé à Lyon, comme libraire fréquentant les foires ou comme facteur représentant d'une maison de librairie étrangère? C'est probable. En tous les cas, son installation est antérieure de plusieurs années à la date de sa première apparition sur les taxes.

Il a été ignoré par M. Péricaud, qui avait entrevu un des premiers l'importance capitale des libraires lyonnais du xve siècle.

1493. Loys de Bourg, libraire, inquilin de la maison Pierre Benoist dit de Bourges, en rue Merchiere, extimé pour ses meubles et pratique LX l. t. [CC 11, fol. 81 v°, A. L.]

1493. Loys de Bourg, libraire, XI s. VIII d. t. [CC 167, fol. 10, A. L.]

1493. Loys de Bourg, libraire, tient partie d'une maison en rue Merciere, appartenant à Pierre Benoist dit de Bourges, et en baille par an... [CC 6, fol. 2, A.L.]

1498. La dixaine qui accompagnera le lieutenant du cappitaine en cas d'effroy, Loys de Bourg, libraire. [EE IV, 198 d., 114, A.L.]

1499. *Depuis la maison de Claude Thomassin jusqu'à l'eglise et tenement de Sainct Anthoine*. Loys de Bourg, libraire, XXV s. [*Taxe pour l'entrée du roi*. CC 107, fol. 13 v°, A. L.]

BRUCELLEMENT, GUILLAUME

Libraire à Lyon 1479... 1489 † 1503.

Gros propriétaire à Charly et probablement originaire de cette paroisse, d'où proviennent, à la même époque, les frères Vaugris, Guillaume Brucellement fut inscrit sur les chartreaux et taxé à 4 livres 10 sols tournois dès 1489. Son installation à Lyon est certainement antérieure et doit remonter à 1479 ou 1480. Dans la nommée de 1493, il est taxé à 148 livres, somme des plus considérables pour l'époque. Il habitait à Lyon, dans le quartier de Saint-Georges, une maison, sise rue du Sabliz, indivise entre lui, le frère Mathelin Pennel et messire Annequin, prêtre. Nous n'avons trouvé dans les archives aucun document pouvant nous renseigner sur les associés qu'il a pu avoir et sur le genre de son commerce de librairie. Nous ne connaissons aucun ouvrage portant le nom de ce libraire, qui avait la taxe la plus élevée de tous les libraires et imprimeurs du xve siècle. Il paraît avoir été un des associés lyonnais de Jean Schabler, mais aucun document d'archives ne peut être donné à l'appui de cette hypothèse. A la même époque, Antoine Brucellement, cordier et garde des ports, était inquilin d'une maison appartenant à Jean Chavanes, située rue tirant de Notre-Dame de Confort à

l'hôpital du Pont du Rhône, mais nous ignorons les liens de parenté existant entre eux.

1489. Depuis Ne Dame du Palais tirant par la grand rue jusques à Portefroc. Guillaume Brucellement, libraire, IIII l. X s. t. [*Taxe perçue au nom du Roi*, CC 105, f. 62 v°, A. L.]

1489. Guillaume Brucellement, libraire, IIII l. X s. t. [*Rôle des apparents de la ville de Lyon et de leurs impositions à la taille mise sus, en 1488, à 6 deniers pour livre.* CC 107, f. 229 v°, A. L.]

21 décembre 1489. Vente par Guillaume Brucellement, libraire, habitant Lyon, d'une rente de deux asnées de blé au chapitre de Saint Nizier, pour le prix de 40 l. t. [*Archives de St Nizier*, reg. capit., vol. 3, fol. 352, A. D.]

1493. Guillaume Brucellement, libraire, tient partie d'une maison, haulte, moyenne et basse, en la rue du Sabliz, de laquelle frère Mathelin Pennel et messire Annequin, presbtre, tiennent le reste, extimée valoir par an ladite partie V l. t. XX l. t. Plus, une maison, truel (pressoir), en diverses places en la parroisse de Charlis, extimés valoir XII l. t. Plus, une terre à froment contenant unze bicherées environ en ladite parroisse, extimée valoir XXII l. t. Plus un pré beuvant du ciel tant seulement, contenant une seytive, extimé valoir IIII l. t. Plus soixante hommées de bonne vigne en ladite parroisse, extimée valoir IIIIxxX l. t. somme CXLVII l. t. *Decessit.* [Notule inscrite vers 1502. *Nommée de 1493.* CC 9, fol. 593, A. L.]

La notule *Decessit* a été ajoutée postérieurement à l'établissement de la nommée, vers 1502, probablement, car ses héritiers apparaissent sur la taxe de 1503.

1496. Chartreau de la taille imposée à la ville de Lyon en avril 1496 pour promptement fournir au Roy la somme de 8.000 livres tournois. Guillaume Brucellement, libraire, VI l. t. [CC 106, fol. 29, A. L.].

1499. Depuis l'église Sainct George tirant par la ruelle Delort jusques a la rue du Sabliz et Ferrachat, et par la Grand Rue tirant dudit Sainct Georges au portail Saint Denis le Bas. Guillaume Brucellement, libraire, LXII s. VI d. [CC 234, f. 125, A. L.]

1499. Guillaume Brucellement, libraire, a XII s. VI d. III l. II s. VI d. [CC 232, fol. 99 v°, A. L.]

1503. Les hoirs de Guillaume Brucellement, libraire [CC 111, A. L.]

GÉNÉALOGIE DES CHAUSSARD

CHAVSSARD, BARNABÉ

Maître imprimeur et libraire, associé de Pierre Mareschal, de 1492 à 1515
Né à Nevers, vers 1460, † à Lyon après le 5 juillet 1527.
Marié, en 1516, à Jeanne de la Saulcée † vers 1559.
remariée, en 2mes noces fin 1528 à Jean Lambany † après le 20 novembre 1529;
en 3me noces, après le 26 juin 1533, à Jean Cantarel dit Motin, chef d'atelier † 1561.

Jeanne Chaussard, mariée à Jean Barraut, md bourgeois de Lyon, dont postérité.	Catherine Chaussard, mariée à Etienne Roussin, me imprimeur, dont postérité.	Marguerite Chaussard, mariée à Jean Ausoult, me imprimeur.	Antoinette Chaussard, mariée à Vincent Pellet, con imprimeur.	François Chaussard, me imprimeur et libraire, † sans postérité vers 1560.	Benoist Chaussard, me imprimeur et libraire † sans postérité vers 1574.

laissant pour héritiers :

1° Jacques Panetier, marchand, citoyen de Lyon, et Jérôme Ordonnat, son gendre.
2° Jacques Roussin, me imprimeur.
3° Jeanne Roussin, femme de Sauveur Servant, md chaussetier.
4° Pierre Roussin, me imprimeur.

CHAUSSARD, BARNABÉ

Né à Nevers, vers 1460, imprimeur et libraire associé avec Pierre Mareschal, de 1492 à 1515, imprimeur et libraire seul dès 1516, mort après le 5 juillet 1527, marié à Jeanne de la Saulcée, avant le 12 mars 1516.
Premier volume imprimé par B. Chaussard daté 15 avril 1523.
Voir à l'article Pierre Mareschal, les documents et livres relatifs à la raison sociale : ***Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard.***

M. Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du* XVe *siècle*, 1852, p. 10, fut le premier à vulgariser trois erreurs, alors en cours depuis de longues années, en consacrant la notice suivante à cet imprimeur : « Chaussard (Barnabé), associé à Pierre Mareschal de 1493 à 1505. environ, époque de sa mort. Un autre Barnabé Chaussard, peut-être son fils ou filleul, fut aussi l'associé de P. Mareschal de 1511 à 1515. Ce Barnabé, deuxième du nom, imprimait encore vers le milieu du XVIe siècle, et plusieurs de ses éditions, non datées, ont été attribuées à son homonyme. » Sur quel auteur ou sur quels documents erronés, Péricaud, érudit fort précis, a-t-il pu s'appuyer pour faire terminer en 1505, la raison sociale Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard et en déduire l'existence successive de deux Barnabé Chaussard ? Nous n'avons pu en retrouver l'origine. Deschamps, II, 184, s'appuyant sur Péricaud, avance que deux Barnabé Chaussard ont existé et prétend que le second mourut après 1556, époque à laquelle les caractères gothiques avaient cessé d'être en usage à Lyon, alors qu'il est depuis longtemps prouvé que les caractères gothiques ont été utilisés à Lyon jusqu'en 1567, dans l'atelier d'Olivier Arnoullet, et qu'il n'existe qu'un seul et unique Barnabé Chaussard, mort vers 1527, deux ans avant son ancien associé. M. Rondot, s'appuyant sur Péricaud, admet aussi l'existence de deux Barnabé Chaussard dont le dernier était fils de Barnabé Chaussard et de Jeanne de la Saulcée. Ces auteurs confondent Barnabé Chaussard avec Benoît, son fils, et de Jeanne de la Saulcée dont l'initiale du prénom peut seule expliquer l'erreur, car, dans la plus grande partie des catalogues, les deux frères associés sont simplement désignés sous les initiales F. et B. Chaussard, alors que la véritable raison sociale est : *François et Benoist Chaussard*. Nous ne relaterons pas les erreurs rencontrées dans de nombreux catalogues de ventes de livres ou de libraires provenant de la même origine.

Dans l'establie de 1492, Chaussard n'est pas nommé, mais il est désigné d'une manière précise : « Pierre Mareschal, natif de Brece (Bresse), et son compagnon, natif de Nevers, non mariés, imprimeurs. » Pierre Mareschal, désigné le premier dans la raison sociale, était, suivant l'usage, le plus important. Dans deux chartreaux des nommées de 1493 et dans une taxe de 1499, B. Chaussard est inscrit, par erreur du scribe, le premier dans la raison sociale, mais dans les marques et les souscriptions, Pierre Mareschal figure toujours le premier. A partir de 1507, B. Chaussard, exempté des taxes pour sa pauvreté, cesse d'y apparaître, mais reste régulièrement dans les souscriptions des livres jusqu'en 1515, n'ayant cessé qu'à la fin de ladite année, de faire partie de la Société. Au début de leur association, ces deux imprimeurs étaient célibataires. Pierre Mareschal épousa, vers 1497, une femme, dont le nom est inconnu, qui lui apporta, en dot, deux maisons et figura, dés lors, comme terrien, dans de nombreuses taxes. B. Chaussard, au contraire, ne se maria que bien plus tard et épousa, vers 1516, Jeanne de la Saulcée, qui lui apporta, en dot, avec les capitaux nécessaires pour les règlements de la Société P. Mareschal et B. Chaussard, la propriété de la moitié d'une maison située rue Mercière, près de Notre-Dame de Confort, où il s'installera et travaillera seul, dès lors, puis devint propriétaire de l'autre moitié de cette maison, vers 1525, avant son décès survenu dans le cours de l'année 1527.

Après la mort de B. Chaussard, Jeanne de la Saulcée, sa veuve, eut, pour ses reprises dotales, la moitié de l'atelier, l'autre partie revint aux deux fils de Barnabé Chaussard, ses héritiers universels, alors mineurs, elle en conserva la direction jusqu'à la majorité de François et Benoît Chaussard. On la voit éditer seule, dès 1527, et employer la première raison sociale *veuve de Barnabé Chaussard*, puis elle se remarie, fin 1528, avec Jean Lambany, prote et chef de l'atelier, qui imprime, sous son propre nom, pendant l'année 1529 et meurt après le 20 novembre 1529. De 1530 à 1533, réapparaît de nouveau la raison sociale : *veuve de Barnabé Chaussard.* Jeanne de la Saulcée se maria, en troisièmes noces, après le 26 juin 1533, avec son nouveau prote et chef de l'atelier, Jean Cantarel, dit Motin, directeur de la nouvelle raison sociale : *en la maison de feu Barnabé Chaussard* qui subsistera jusqu'à la majorité de François et Benoist Chaussard et pendant laquelle J. Cantarel, dit Motin, publiera quel-

ques rares volumes, sous son nom, avec le matériel de l'imprimerie de ses prédécesseurs.

Jeanne de la Saulcée, malade, sentant sa fin approcher, testa le 21 mars 1557, instituant ses deux fils héritiers universels, les chargeant, en outre, de nourrir et d'entretenir, sa vie durant, Jean Cantarel, son mari, et nomma, pour exécuteur testamentaire, Jean Barraut, son gendre, mari de Jeanne Chaussard, l'aînée de ses quatre filles. De son union avec Barnabé Chaussard, elle avait eu trois autres filles, Catherine, mariée à Etienne Roussin, maître imprimeur; Marguerite, mariée à Jean Ausoult, maître imprimeur, et Antoinette, mariée à Vincent Pillet, imprimeur, puis deux fils, François et Benoist Chaussard, imprimeurs, les plus jeunes de ses enfants. De ses deux mariages avec Jean Lambany et Jean Cantarel, dit Motin, elle n'eut pas d'enfants, comme le prouve son testament.

François et Benoît Chaussard, parvenus à majorité, en 1553, prirent la direction de l'atelier et la conservèrent jusqu'en 1560. François mourut le premier. Benoît décéda avant le 1er juin 1574, instituant l'un et l'autre, pour héritiers universels, les enfants de Catherine Chaussard, sa sœur, femme d'Etienne Roussin, maître imprimeur.

Barnabé Chaussard et Pierre Mareschal ne paraissent pas avoir travaillé immédiatement après leur séparation. Le premier volume daté connu sorti des presses de B. Chaussard est du 15 avril 1523 et le dernier du 3 juillet 1527. Mort deux ans avant son associé, B. Chaussard paraît avoir imprimé une quarantaine d'ouvrages dont 35 non datés et 5 datés. Il ne se fit pas faire de marque personnelle et employa la devise : *Christo laus et gloria* dont on le voit signer la plus grande partie de ses éditions. Jeanne de la Saulcée, François et Benoist Chaussard suivirent son exemple et n'employèrent aucune marque. Jean Lambany, par contre, dont la carrière fut si courte, s'était empressé de se faire dessiner une marque par Georges Reverdi, utilisée sur trois volumes à notre connaissance.

Au point de vue typographique, B. Chaussard et ses successeurs furent de médiocres imprimeurs. Recherchant le bon marché, leurs publications sont inférieures à celles de leurs confrères et ne se distinguent ni par le matériel, ni par l'exécution; la correction en est insuffisante. Leurs bois gravés provenant, en grande partie, du partage du matériel de la raison sociale P. Mareschal et B. Chaussard,

sont très anciens et usés et proviennent de dessinateurs peu intéressants. Le mérite de ces éditeurs réside uniquement dans le genre de leurs publications destinées au vulgaire. Barnabé Chaussard et sa veuve ont édité de préférence les ouvrages de piété et les vies des saints traduites en français. Ses héritiers, sous la direction de Jean Cantarel, dit Motin, ont recherché les farces et sotties dont ils se sont fait une véritable spécialité. En s'adonnant à la publication d'ouvrages français, ils ont tous contribué à la vulgarisation de notre langue.

Les Chaussard, par leurs alliances, sont fort intéressants au point de vue de l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Lyon. De Catherine Chaussard, mariée à Etienne Roussin, maître imprimeur, associé au début de sa carrière avec son beau-frère Jean Ausoult, descendent Jacques et Pierre Roussin qui jouèrent un rôle important dans la seconde partie du XVI[e] siècle. Jean Ausoult, marié à Marguerite Chaussard, fut un des plus habiles typographes de Lyon, et doit être placé au premier rang avec les Jean de Tournes et Philibert Rollet, ses émules et ses amis. Vincent Pillet, imprimeur, marié à Antoinette Chaussard, eut un rôle plus effacé.

1515-1516. Barnabé Chaussard, imprimeur. [*Nommées de 1515*. CC 20, fol. 167, A.L.].

12 mars 1516. Du jeudi XII[me] de mars l'an V[c]XVI. Barnabé Chaussard, imprimeur, à cause de sa femme, tient la moytie d'une maison haulte, moyenne et basse avec un jardin dernier joignant la rue devers bise, et le tenement de l'hospital des femmes, devers vent, extimé valoir, par an, actendu le bastiment nouueau L livres. [*Nommées de* 1516-1517 CC 31, fol. 92 v°, A.L.]

La maison de Jeanne de la Saulcée était située rue Mercière, entre les maisons d'Aimé de la Porte, libraire, et les deux maisons de François Fradin, imprimeur. La seconde moitié de cette maison fut acquise, vers 1525, par Barnabé Chaussard et sa femme Jeanne de la Saulcée. Ces deux nommées fixent la date du mariage de B. Chaussard.

1523. Depuys l'ymage sainct Jaques vis a vis la rue Thomassin et le coing de ladicte rue Thomassin où se tient Guillaume Le Roy, paintre, tirant par la grant rue d'un costé, et d'autre jusques à Nostre Dame de Confort et d'ilec à l'opital du pont du Rosne prenant les rues Raisin et Chanu. Barnabe Chaussard, imprimeur. [*Establie en cas d'effroy*, EE 198[d], 116, A.L.]

SANS DATE.

— [A]Ureũ || de pec || catis capitalib⁹ et eo || rum speciebus opusculum in quo simul || explicantur mala que ex eis dimanant. || et re-

media quibus repelluntur. [Der. f. v° :] ❡ Explicit tabula artificialis p̄sentis || opusculi que suo breui contextuque ꝙ || scitu dignissima cõplectit̄ ac sedẽ eo- || rũdem vbi situantur per quotationeȝ || folioruȝ liq̄de indicat. Lugđ. impressa || per Barnabam Chaussard. Pet. in-8 goth. de 24 ff. chiff. et 4 ff. n. chiff., sign. A-C par 8, D par 4, manchettes.

Le titre orné d'un A figuré à fond noir, porte, au v° : ❡ Constantius Lepus, Christiane reipu- || blice cultoribus felicem perseuerentias, avis dans lequel il dit que cet ouvrage étant tombé jadis entre ses mains, il pense qu'il est utile de le publier.

GRENOBLE, F 16964.

Maignien, *Cat. des incunables de Grenoble*, n° 83.

— Casus papales, episcopales et abbatiales, unicuique confitenti valde utiles et necessarij. [A la fin :] *Lugduni, impressum per Bernabam Chaussard, demourant pres nostre dame de Confort.* In-16 goth. de 8 ff. n. chiff.

Communication de M. A. Claudin, libraire.

— Cent nouueaulx prouerbes doreȝ. [A la fin] : Cy finissent les cent nouueaulx ꝓuerbes moraulx ꝛ doreȝ imprimeȝ a Lyon ꝑ Barnabe Chaussard. *S. d.* Petit in-8 goth. de 16 ff. n. chiff.

Brunet, 1, 1732. — Claudin, IV, 194.

— [D]Eploracion || sur le Trespas de la feu || royne de Frãce Claude || femme du roy Françoys : premier || de ce nom. ❡ Auec lepitaphe dy || celle Royne. || [Armes de France.] [F. 4 n. chif. :] ❡ Christo laus ꝛ gloria. Finis. *S. l. n. d.* (Barnabé Chaussard, 1524.) Petit in-8 goth. de 4 ff. n. chiff., 23 lignes à la page, en vers.

Le titre reprod. p. 29 est orné d'un bois représ. les armes de France placées au tableau noir pointillé de point blanc et encadré en haut et par côté de trois bois dont les deux montants dessinés par le maître au nombril portent, au v°, le commencement de ce poème, débutant ainsi :

Peuple francoys : qui auez cognoissance
De la bonté : glaude royne de france.
Fille de roy : ꝛ du roy francoys femme.
Je vous requiers apres la desplaisance
De son trespas delle : aiez souvenance
Priant a dieu : qu'il en vueille auoir lame...

F. 3 v° : ❡ Epitaphe sur la sepulture de la dicte || royne en vers alexandrins.

¶ Cy dedans gist le corps Claude royne de france
Ou nature emploia le haulte de sa puissance
Alors que la forma : mais dieu qui crea lame
(*sic*) De vertu lenrichit : parquoi la bonne dame

Christo laus ꝛ gloria, devise fréquente chez Barnabé Chaussard après sa séparation, paraît avoir ici remplacé son nom et son adresse.

B. N., p. Ye 246 Réserve.

— Dialogue du fol et du sage. *Lyon, Barnabé Chaussard. S. l. n. d.*

Si le volume porte réellement le nom de Barnabé Chaussard, il a été imprimé après 1516.

Du Verdier, I, 475, et, d'après lui, Brunet, II, 671.

— La belle dame || q̃ eut mercij ⁂ || [Vignette.] [A la fin :] A Lyon imprime cheux Barnabe || Chaussard Xp̃o laus et gl'ia. S. d. Pet. in-8 goth. de 8 ff. n. chiffrés ni signés.

SÉVILLE, *Bibl. Colombina*, ex Recueil F 31-41. — HARISSE, *Excerpta Colombiniana*, p. 87.
Cat. Pichon, 1897, n° 775 (titre reproduit).



Titre de la *Deploracion sur le trespas de la feu royne Claude.*

— [L]A cõplaĩte || de lescuijer || a la dame nouuellement imprime. || [Vignette.] || [A la fin :] ℭ Cy fine le traicte nomme la cõplain || te de lescuyer a sa dame. Nouuellemẽt || imprime cheux Barnabe Chaussard || xp̃o laus ɀ gloria. *S. d.* Pet. in-8 goth. de 16 ff. n. chiff. le der. blanc, 22 lignes à la page.

Par Henri Baude. Cette pièce a été aussi imprimée sous le titre de : *Le débat de la Dame et de l'écuyer.*

SÉVILLE, *Bibl. Colombina*, ex Recueil F 31-20¹. — HARISSE, *Excerpta Colombiniana*, p. 71.
Cat. Pichon, 1897, n° 758 (titre reproduit).
Cat. de Rothschild, n° 2809 (466 a) avec reproduction du titre.

— [Lalant et le venant du chasteau damours.] [A la fin :] ¶ Cy fine lalant z le venant || du chasteau damours. A ly- || on imprime par Barnabe || Chaussard. || Xp̃o laus z gloria. Pet. in-8 goth. ff. n. chiff., 24 lignes à la page.

Incomplet du titre et des deux suivants.

Communication de M. A. Claudin, libraire.

Et au pres de son cueur constance: z pacience
En ses ouuertes mains largesse: z charite.
Et dedans son esprit foi: auec verite
Humilite y mist qui la seruoit dancelle
Car tousiours gouuerna lame z le corps dicelle
Or est le corps transi: lame en est saparee
De toutes ses vertus enrichie: z paree
Au ciel elle est receue en melodieux chants
Et la terre la plaint en pleurs: z cris tranchans.
Disant que faulse mort: loultrageuse chimere
Luy a tollu sa paix: sa nourrice: z sa mere.
Celle quon peult nommer. obtenir guide. z enseigne
La tente des francoys: z lespoir de bretaigne
Qui en sa mort laissa ceste esperance empraincte
Aux cueurs de toutes gens: quen paradis est saincte
Chante en terre la font les bien heureux enfans
Et sa religion: aux haulx cieulx triumphans
Prions doncqs pour elle vng chascun de nous tous
Si nous voullons quan ciel elle prie pour nous

¶ Christo laus z gloria. Finis.

Dernière page de la *Deploracion sur le trespas de la feu royne Claude*.
Spécimen de la seconde fonte gothique de B. Chaussard
avec sa devise.

— [L]A margue- || rite des vertus || Auec le p̃ces || formal dung poure humain. [F. B 4 r° :] ¶ Cy fine la marguerite des vertus. Imprime a Lyon par Barnabe Chaus || sard. || Xp̃o laux z gloria. Pet. in-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. a-b par 4, 23 lig. à la page.

Titre v° : ¶ Les vertus des sainctz peres. f. Aij : ¶ Sensuit la maguerite des vertus. En vers de 8 syllabes.

ARSENAL, *bel. let.*, 8357.
Brunet, III, 1420.

— La vie de sai. Sebastien. || [Vignette.] || [F. 8 r° :[¶ Cy fine la

vie de sainct Sebastiẽ A || lyõ ĩprimee cheuȝ Barnabe Chaussard. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., ni signés, 21 lignes à la page.

Le titre, orné d'un bois représ. St Sébastien, porte, au v° : [C]y cõmence la vie de mon || gnr sainct Sabastien. [S]bastien est dit ainsi cõe ensuy || uant beatitude de stin vne cite et || ana q vault autant a dire cõem || hault.

Acheté par F. Colomb 2 dineros à Avignon le 17 mars 1535.

SÉVILLE, *Colombine.*

J. Babelon, *la Bibliothèque française de F. Colomb*, n° 261.

— La vie de sainct || Sebastien ⁂ || [Vignette.] [F. 8 r°] ❡ Cy fine la vie sainct Sebastiẽ A || lyõ ĩprimee cheuȝ Barnabe Chaussard. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., ni signés, 21 lignes à la page.

Le titre, orné d'une vignette représ. le martyre de St Sébastien, à gauche bordure blanc sur noir, porte, au v° : ❡ Cy cõmence la vie de mon || seignr sainct Sebastien [S]Ebastien est dit ainsi cõe ensuy || uant beatitude de stin vne cite et || ana q vault autant a dire cõme || hault.

Acheté par F. Colomb 1 dinero 1/2 à Montpellier le 9 juillet 1535. Edition différente de la précédente.

SÉVILLE, *Colombine.* — Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, n° 245.

J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 262.

— [L]A vie de || sainct cos || me et d saĩct || Damien medecins : et Sy || rurgiens du corps et de lame. || [Vignette et bordure.] || [F. 8 r° :] A Lyon, imprimee cheȝ Barnabe || chaussard. Xp̃o laus et gloria. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., ni signés, 21 lignes à la page.

Le titre porte un bois représ. les deux saints et une bordure. F. 2 r° : ❡ Linter pretacion des noms || sainct cosme : et sainct Samien.

SÉVILLE, *Colombine.*

J. Babelon, *La Bibliothèque française de F. Colomb*, n° 246.

— La vie de mõsei || gnr saĩt Glaude. || [Vignette et bordure.] [F. 8 r° :] ❡ Cy fine la vie de monseigneur saint || Glaude, A lyon, imprimee cheȝ Barna || be Chaussard. Xp̃o laus et gloria. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., ni signé, 25 lignes à la page.

Le titre, orné d'une vignette, représ. l'évêque St Claude et d'une bordure, porte, au v° : ❡ Commẽt saint Glaude fut mis a lescolle.

SÉVILLE, *Colombine.*

J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 245.

— [L]A vie du || glorieux || sainct Roch, p̃seruate de peste ʒ epidémie. || [Vignette.] [Fol. 15 v° :] ❡ Cy finist la vie de saint Roch. Impri || mee a Lyon par Barnabe Chaussard. In-8 goth. de 16 ff. n. chiff., sign. A-B, 23 lignes à la page.

Le titre, orné d'un bois représ. St Roch est un ange, porte, au v°, le même bois suivde : Qui saint Roch de cueur servira || De peste preserue sera. f. *2 r° : [L]E noble || et puissant royaulme de || france cõtiẽt en soy plusi || eurs gãdes ʒ nobles puinces...

SÉVILLE, *Colombine.*

J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 259.

— [L]A vie de || saincte || marthe hostesse || de iuchrist. ⁂ || [Vignette.] || [F. 8 r° :] ❡ Cy fine la vie de saincte Marthe. || A lyon,

imprimee chez Barnabe || Chaussard. Xpo laus et gloria. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff. ni signés, 20 lignes à la page.

Le titre, orné d'un bois reprės. Ste Marthe. f. 2 r° : Linterpretaciõ || du nom saincte || marthe. [N]arthe || peult estre dicte ain || si comme sacrifiant || ou amesgrissant.

Acheté par F. Colomb 1 dinero à Montpellier le 9 juillet 1535.

SÉVILLE, *Colombine.*

J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 253.

— [L]A vie de la || Magdaleine. || [Vignette.] || [F 8 v° :] ❡ Imprime a Lyon par || Barnabe chaussard. || Xpo laus et gl'ia. In-8 goth. bâtarde de 8 ff. n. chiff., sign. a, 27 lignes à la page.

Le titre, orné d'une petite vignette, représ. la Madeleine, et porte, au v° : [M]Arie Magdaleine fut surnõmee de ma- || gdalon le chasteau : z fut d. tres nobles || parens...

SÉVILLE, *Colombine.*

J. Babelon. *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 250.

— La vie de SanctNicolas. || [Vignette.] [A la fin :] Cy finist la vie Sainct Nicolas. || Imprime a || Lyon par Barnabe Chaussard. || Xpo laus z gloria. In-8 goth. de 8 ff. n.chiff.

Au titre, vignette représ. saint Nicolas. Cette pièce commence ainsi : ❡ *Interpret. du nom de sainct Nicolas.* Nicolas *est dist d'nycos q est a dire victoire* : z laos, peuple.

SÉVILLE, *bibl. Colombina*, Recueil H 43-35. — Harisse, *Excerpta Colombiniana*, p. 181-182.

Cat. de Rothschild, n° 2542.

— Le Chasteau de labour : Lequel vous monstrera ladresse de pouvrete ou de richesse. Mais que vous le vueillez ensuyvre. [A la fin :] Cy finist le chasteau de labour. *A Lyon, imprime par Barnabe Chaussard. S. d., 1523 à 1527.* Pet. in-8 goth. de 56 ff.

Ce poème de Gringore dont le nom se trouve dans un acrostiche à la fin de l'ouvrage qui, avec la souscription, termine le dernier feuillet, est une rédaction nouvelle du *Chemin de povrete et de richesse*, composé au XIVe siècle par Jehan Bruyant. L'érudit rédacteur du catalogue Morgand ajoute : « La date de 1515 que nous assignons à ce volume peut être facilement justifiée, la souscriptant marquant qu'il a été imprimé par Barnabé Chaussard indique qu'il a été publié pendant le temps qui s'est écoulé entre la séparation de Maréchal et de Chaussard et la mort de Chaussard, évènements qui eurent lieu tous deux pendant l'année ». L'assertion du rédacteur du catalogue de la librairie Morgand n'est pas complètement exacte, Barnabé Chaussard est mort vers 1527, et a travaillé seul de 1516 à 1527, après sa séparation avec son ancien associé Pierre Maréchal. Le volume a été imprimé de 1516 à 1527.

Cat. Renard, *Paris*, *Labitte*, 1881, n° 532.
Cat. Emile Muller, *Paris*, *Morgand*, 1892, n° 89.
Bulletin de la librairie Morgand, novembre 1896, n° 28101 et novembre 1912, n° 1048.

— Le debat || du vin et || de leau. ⁂ [F. 8 r° :] Cy fine le debat du vin et de leau. A || Lyon ĩprime par Barnabe chaussard. || Pres nostre dame de Confort. || ❡Xpo laus z gloria. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. aii aiiii, 24 lignes à la page.

Le nom de l'auteur, M. Pierre Jamec, est donné en un acrostiche dans le der. couplet, fol. 7 v° :

Mon soupper perdis par ce soir
Puys m'allay coucher pour tout voir
I'escriptz leur noise l'endemain
Et ce qu'avoy oui le soir
Ie rimay selon mon povoir

Riens ne lassay tout par certain
En escripuant j'euz le cueur vain
Ie ne mangeay ne chair ne pain...
Au soupper. Qui vouldra scauoir
Mon nom pourveoir q̄i est lescripuain
En ce couplet est tout a plain
Comme chascun bien le peut veoir.

Le véritable nom de l'auteur paraît être Pierre Jame comme le prouve une édition du même ouvrage conservée au Musée Condé, décrite dans le catalogue rédigé par M. Delisle nº 607, dans laquelle le dernier vers n'existe pas.

SÉVILLE, *Colombina*, recueil G 37. 341. — Harrisse, *Excerpta Colmobiniana*, nº 59.
J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, nº 95.

— Le giroffiier || aux dames. || ❡ Epistre de seneque a lucille cōsolatoire de || liberal leur amy q̄i estoit triste : pourceq̄. la ci || te de Lyon dont il estoit arce ꝛ bruslee || Par ceste epistre on peut cleremēt congnoi || stre quāt et cōmēt la cite de Lyon fut dernie || remēt destruicte. Et en q̄l lieu elle estoit fon || dee : ꝛ q̄lle estoit : ꝛ les ans de sa duree. [Vignette.] [A la fin :] Xp̄o laus ꝛ gloria. || Cy finist lespistre de Senq̄ a Lucille. Im || primee a Lyon cheux Barnabe Chaussard. In-8 goth. de 16 ff. n. chiff., sign. a-b par 8.

SÉVILLE, *Colombine*.
J. Babelon, *La biblibothèque française de F. Colomb*, nº 75.

— [L]E iardin || amoureux || de lame deuote || compose par tres-excellent docteur || maistre Pierre dally nouuelle || ment imprime. [F. 15 rº :] ❡ Cy fine le iardin amoureux. || Imprime a lyon par Barnaba chaussard. In-8 goth. de 16 ff. n. chiff., sign. a-b par 8, 24 lignes à la page.

F. 2 rº : ❡ Sensuit le iardin amoureux de lame deuote || compose par tres excellāt docteur maistre Pier || re dally : et contient scize chapitre. L'ouvrage, outre la partie en prose, contient une chanson en vers.

Acheté 3 dineros à Montpellier, le 9 juillet 1535, par F. Colomb.

SÉVILLE, *Colombine*. — Harisse, *Excerpta Colombiniana*, nº 4.
J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, nº 96.

— [L]E prou- || fit quon || a d'ouyr messe. || [Deux vignettes.] [Der. f. vº :] ❡ Cy finist du prouffit de la Mes || se. A lyon, imprime par Barnabe || chaussard. xp̄o laus et gl'ia. Pet. in-8 goth. de 7 ff. n. chiff., 20 lignes à la page, en vers.

Le titre, blanc au vº, orné d'une L initiale figurée et de deux petites vignettes représ. l'une le Christ sur la croix entouré de deux saintes femmes et l'autre un prédicateur dans sa chaire parlant à un auditoire. F. 2 n. sign. : ❡ Cy commence du prouffit de la || messe. et de biēs quō a de ouyr mes || se Selō plusieurs saintz docteurs.

CHANTILLY, *Musée Condé*, IV. D. 141. Cat. 1230.
Cat. Cigogne, nº 70.

— [L]E proufit || quon a || d'ouyr messe. || [Deux vignettes.] [F. 7 vº :] ❡ Cy fine le prouffit de la Messe. || Imprime a Lyon par Barnabe || Chaussard. xp̄o laus ꝛ gloria. Pet. in-8 goth. de 8 ff. n. chiff., ni signés, 20 lignes à la page, en vers.

Le titre, blanc au v°, est orné de deux petites vignettes représ. le Christ sur la croix ent. des saintes femmes et un prédicateur, les mêmes que celles de l'édition précédente répétées au der. f. v°, qui paraît manquer dans la première, ainsi qu'à l'édition ne portant pas le nom de B. Chaussard.

Marquis de la Garde.

— [L]E prõfit || quona || douyr messe ⁂ || [Deux vignettes.] [F. 7 v° :] ¶ Cy fine le prouffit de la Messe : || Imprime a lyon cheux Barnabe || chaussard. xp̃o laus ⁊ gl'ria. Pet. in-8 goth. de 8 ff. n. chiff., ni signés, 20 lignes à la page, en vers.

Le titre, blanc au v°, est orné des deux petites vignettes représ. le Christ sur la croix et le prédicateur, répétées au v° du der. feuillet.

Les quatre tirages differents de cette pièce en vers prouvent qu'elle a été fort demandée.

Avignon, *Récollets.*

— Le prou- || fit quon a de || ouvr messe ✠ || [Deux vignettes.] [A la fin :] Laus deo, s. l. n. d. (Lyon, Barnabé Chaussard.) In-8 goth. de 7 ff. n. chiff.

Sur le titre, deux petits bois, l'un représente le Christ sur la croix et les saintes femmes; l'autre un moine prê haut.

Cette édition *absque nota* portant les mêmes bois que les précédentes sort des presses de B. Chaussard.

B. N., Y Falconnet, 7702 — Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. 153, n° 192.

— [L]E iardin || de paradis. [F. 16 r° :] ¶ Cy finist le iardin de paradis. Impri || me a Lyon par Barnabe Chaussard. || Xp̃o laux ⁊ gloria. In-8 goth. de 16 ff. n. chiff., sign. A-B par 8, 24 lignes à la page.

F. 2 r° : ¶ Cõtẽplation tresdeuote de lame chrestien || ne cherchãt son amãt ihuscrit au iardin de paradis : faicte sur le liure des cantiques. Acheté pour 3 dineros par F. Colomb, le 6 juillet 1535, à Montpellier.

Séville, *Bib. Colombina*, recueil G. 37-27.
Harrisse, *Excerpta colombiniana*, p. 119, n° 123.
J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 97.

— Le purgatoire des mauvais Maris, avec l'Enfer des mauvaises femmes et le Purgatoire des Joueurs de deȝ et de cartes. *Lyon, Barnabé Chaussard, s. d.* In-16 goth.

Du Verdier, III, p. 386, et d'après lui, Brunet, IV, 980.

— Le secret des || secretȝ de aristote pour congnoistre les conditions des hõmes ⁊ des femmes. Lesquelȝ il filt pour le || roy Alexandre son disciple. || [Vignette.] || [A la fin :] *Lyon, cheux Barnabe Chaussard.* Petit in-8 goth. de 8 ff. n. chiff.

Au titre, vignette représ. Aristote et ses disciples.

Librairie Jacques Rosenthal, Munich.

— Les fainti || ses du monde. [A la fin :] Cy finissent les faintises du mõde. A Lyon imprimees cheux Barnabe Chaussard. Pres nostre dame de Confort. S. d. (vers 1520). In-8 goth. de 19 ff. n. chiff. et 1 f. blanc.

Par Guillaume Alexis et non pas par Pierre Gringore auquel ce poème a été longtemps attribué.

Cat. Joste, n° 769. — Brunet, II, 1757. — Deschamps, I, 569.
A. Piaget et E. Picot, *Œuvres de G. Alexis*, I, pp. 69-70.

— Les. XXXIII si || gnifications : et consideratiõs q̃i sont en la messe lesq̃lles doy || uent estre cõsiderees ɀ rememoreeʒ a tous || deuotʒ crestiẽs ɀ vrays catholicques en la || foy de nostre seigneur Iehsucrist. || ¶ Itẽ une meditation de lame a nostre sei || gneur. || [Vignette.] || [F. 6 r° :] ¶ Cy finissent les trẽtetroys signifi || catiõs ɀ sideratiõs de la messe || a Lyon imprimeeʒ p̃ Bar || nabe chassard. Pres || nostre Dame de Confort. [F. 7 v° :] Ainsi dis ie de tous || les membres de mon corps ɀ || generallemẽt de tous les biens qui sont en moy par vo || stre don de creation || Finis || xp̃o laus ɀ gloria. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. A par d., 24 lignes à la page.

Le titre, blanc au v°, est orné de vignette représ. un prédicateur montrant un calice et une hostie.

J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 228.

— [N]aistre || pierre || Pathelin. A || Cinq personnages. Cest assauoir. || Pathelin. || Guillemette sa femme. || Le bergier. Et le iuge. || ¶ La royne des farces. [A la fin :] Cy fine maistre pierre pa- || thelin A lyõ imprime/ cheʒ || Barnabe chaussard. || xp̃o laus/ et gloria. In-8 goth., ff. n. chiff.

Aix, *Méjanes*, n'a pu être retrouvé, a été vu et photographié par Mlle Pellechet.

— Nemoriale *(sic)* pro Pueris. *Per Bernabam Chaussard Lugduni.* In-8 goth.

Catalogué à *Memoriale*, sur le catalogue du British Museum qui lui assigne la date 1496 avec un point d'interrogation, postérieur à 1515.

British Museum, 12932, a, 57.

— [M]Onteuille cõpose par || messire Iehã de mõte || uille cheualier natif danglete || re de la ville de saint alain : leq̃l || parle de la terre de promission || de hierusalem/ ɀ de plusieurs pays/ villes/ ɀ isles || de mer/ ɀ de diuerses ɀ estranges choses/ ɀ du voyage de hierusalem. || [Vignette.] Cy finist le tres plaisant liure nõme Monteuille parlant || moult autentiquement de pays ɀ terre doultre mer. Im || prime a Lyon par Barnabe Chaussart. In-4 goth. de 66 ff. n. chiff., sign. a-q., 44 lignes à la page, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., dont les quatre premières lignes, tirées en rouge, sont imprimées avec les grosses lettres de forme provenant de l'atelier de Gaspard Ortuin, est orné d'une vignette sur bois représ. un chevalier armé à cheval, répétée à la fin du volume suivant l'habitude de B. Chaussard. Ce bois, reproduit par Claudin, IV, p. 193, a été utilisé, en 1505, par Martin Havard, dans *La Conqueste que fist le grand roy Charlemaigne*. Il passa ensuite dans l'atelier de Claude Nourry, qui l'utilisa, en 1525, sur le titre d'une édition d'*Ogier le Dannoys*, et sur une autre édition de Monteuille, sans date, attribuée à Claude Nourry par le rédacteur du catalogue Fairfax Murray, n° 350, parce qu'il

a constaté l'usage de ce bois, en 1525, dans cet atelier. Nous possédons une édition de cet ouvrage réimprimée, en 1542, par Jean Cantarel dit Motin, successeur de Barnabé Chaussard, dont le titre manque malheureusement, de 56 ff. n. chiff., sign. a-o par 4. Cette compilation, longtemps attribuée au voyageur anglais Jean de Mandeville, est aujourd'hui considérée comme étant l'œuvre de Jean de La Barbe ou de Bourgogne.

Cat. Coste; cat. Yémeniz, n° 2688; cat. Potier, 1870, n° 1774; Brunet, III, 1538, attribue, par erreur, cette édition à la fin du xv° siècle. Elle est certainement postérieure à 1516, date de la séparation de Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard; les bois grossiers et archaïques sont fort anciens et remontent au xv° siècle et proviennent de la Société Pierre Marechal et B. Chaussard, 1492-1515.

— Parabolarum siue similium ex Plutarchi, Seneca, Luciano, Xenophonte. *Lugduni*, *Barnabas Chaussard*. S. d. In-8 goth.

Io. Frobenius lectoribus S. d. Habebis hic D. Erasmi Roterodami parabolas sive similia libellum incõparabilis vtilitatis : quẽ in Enchiridii formã hac sane [mot enlevé] ut comõdior sit gestatu studiosisq comes ĩdiuidũ adherrat domi foris : ociãtib⁹ etiaȝ vocularũ nõ ita vulgariũ in calce explicatio. Beue valete, apud inclytam Basileam. [A la fin :] Hoc opus fuit impẽssum Lugd. per Bernabam Chaussard. In-8, goth. à longues lignes.

Réimpression de l'une des éditions imprimées à Bâle, en 1521 et 1522, par J. Froben.

LYON, *Ville*, 28330-161 anc. cote (manque).

— Pierre de Provence et la belle Maguelonne. *Lyon*, *Barnabé Chaussard*, *s. d.*

Claudin, IV, 194.

— Prouer || bia cõmunia taȝ gallico || q̃ latino sermone p̃ or || dinem Alphabeticum || cum venusto Carmine || contexta/ nouiter reui || sa z emendata ¶ Preterea de quadragesi || mali libell⁹ elegans. Dyalogi tres. Et alia p || pulchra cum or̃one remissionis plenarie. Et || Auli Gelii sententiis a N. B. T. (Nicolaus Bonaspes Trecensis) collectis. [A la fin :] Finis totius huius libri Lugduni impressus per Barnabã chaussard. S. d. Pet. in-8 goth. de 24 ff. n. chiff., le der. blanc.

Les *Proverbes communs*, en français, furent recueillis par Jean de la Vesprée, prieur de l'abbaye de Clairvaux, en 1495, et traduits postérieurement en vers latins par Nicolas Dupuy, de Troyes, plus connu sous le pseudonyme Nicolas Bonaspes ou de Bonne Esperance.

Cat. Pichon, 1897, n° 1103.
Cat. lib. Morgand, 1897, n° 30427.

— Tractatus corporis xp̃i. [A la fin :] Tractatus corporis xp̃i explicit feliciter Impressus Lugduni per Barnabam Chaussard. xp̃o laus et gloria. In-8 goth. de 28 ff. n. chiff., sign. a-c par 8, d. par 4.

Baudrier, Chaper, à Eybens (Isère).

— Vita Christi en François. *Lyon*, *Barnabé Chaussard*, *s. d.* In-8 goth.

Cat. Lyonnet, rédigé par Janon, 1835, n° 14.

1523.

— [B]Uccolica fra- || tris Baptiste Mantuani Carmelite : et || ordinis illius generalis ministri : Theologi quoq : ac || poete insignis : in decẽ Eglogas diuisa : cũ familiaribus || Iodoci Badij Ascẽsij cõmẽtarijs z Guillelmi Rame- || sei additamẽtis, Preterea z doctissimi An-

dree Uau- || rentini. In singulis eglogas argumētis : varijsq; p mar || gines additionibus : correcta nuperrime sedula Hum- || berti Montismoretani opera eliminatis : z abstersis q̃ || textus honorem dehonestabāt mendis : qui z argumen || ta singulis. Eglogis z historias ad oculuʒ primo intui- || tu quid in textu contineatur premonstrantes, Restitu || tis grecis vbi durant. || [Vignette représ. Andreas Vaurentinus.] || Humberti Montismoretani ad || studiosum lectorem Tetrasticon. || Quisquis amas placidis gēmantia gramina campis. || ..... [Au f. 62 :] ¶ Impressum Lugduni per Barnabā || chaussard Anno dñi .M.ccccc. et xxiij. || Die vero .xv. mensis aprilis. In-8 goth. de 62 ff. chiff. et 2 ff. n. chiff., le der. blanc, manchettes, figures, manchettes.

Titre, imp. en r. et n., porte au v° : ¶ Andreas Vaurentinus Sarranus Francisco Zuiʒio hispano S. P. D. et ¶ Humbertus Monsmoretanus Vaurentino Serrano... S. P. D. F. ij : Iodocus Badius Ascensius Ioānis Alexandri optimi Andeganensiū Bibliopole ingenuis liberis Laodislao z Clementi..., épître datée : Ex celeberrimo Parrhisiorū gymnasio sexto kalēdas Aprilis 1502.

NICE, VI, 1, g. 42.

— Le chappellet des vertus et les vices contraires à icelles aultrement nomme Prudence. *Lyon, Barnabe Chaussard, 1523.* Pet. in-4 goth. de 36 ff., fig.

Répertoire de Bibliographie, Paris, Techner, 1869, n° 795.

— [O]Cto par- || tes oro- || nis Ethimologi || sate.·. ✠ [F. A 8 r° :] ¶ Explicit donatus Ethymologisatus Lug. Impressuʒ per Barnabam Chaussard. Anno dñi .M.cccccxxiij. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. a par 8, 32 lignes à la page, initiales ornées à fond noir.

CARPENTRAS, M. 157.

1527.

— [C]Ompotus cū || cōmēto fami- || liari : vna cū fi- || guris et manibus necessarijs : tam in suis locis q̄ in fine || libri positis : nuper emendatus ac diligenter correctus. || ¶ Habes amice lector opusculum sacerdotibus/ studio- || sisq; omnibus vtilissimum/ in vno quoq; mense occurren || tia/ Calendas/ nonas/ ac idibus/ permultaq; alia scitu di- || gna demonstrans. || [Fleur de lis florentine.] || ¶ Venundantur Lugduni in edibus Bar- || nabe Chaussard prope nostram do- || minam de Confort. [Der. f. v° :] Christo laus z gloria. || ¶ Liber Compoti cum cōmento magna || diligentia castigatus finit. || ¶ Imprimebat Lugduni Barnabas || Chaussard. Anno domini. M.D.xxvij. || die ꝟo .v. mensis Iulij. In-4 goth. de 24 ff. n. chiff., sign. A-F par 4, vignettes.

Titre, reprod. p. 38, blanc au v°. F. Aij : ¶ Liber qui compotus inscribitur : vna cũ figuris || et manibus necessarijs : tam in suis locis q̃ in fine || libri positis : incipit feliciter. On trouvera ci-après, à titre de spécimen des caractères employés dans l'atelier de B. Chaussard, la dernière page du *Compotus*, contenant la souscription et un specimen des vignettes employées dans cette édition, une des dernières de cet imprimeur pp. 39 et 40.

Baudrier.

Compotus cũ
cõmẽto fami-
liari: vna cũ fi-
guris et manibus necessarijs: tam in suis locis q̃ in fine
libri positis: nuper emendatus ac diligenter correctus.

¶ Habes amice lector opusculum sacerdotibus / studio-
sisq; omnibus vtilissimum / in vnoquoq; mense occurren-
tia / Calendas / nonas / ac idus / permultaq; alia scitu di-
gna demonstrans.



¶ Venundantur Lugduni in edibus Bar-
nabe Chaussard prope nostram do-
minam de confort.

Titre du *Compotus* de 1527.

— ¶ [L]E petit || messagi || er damours. || [Vignettes.] [A la fin :] Cy fine le petit messagier da || mours nouuellement imprime a Lyon en la maison de Barnabe || chaussard pres nostre dame de || confort. M.D.xxvij. In-8 goth.

Sur le titre, deux bois disposés côte à côte, l'un représ. un homme au-dessus duquel on lit en caractères d'imprimerie : *Lamant*, l'autre, une femme avec le mot : *Lamie*. La pièce commence ainsi :

> ¶ Le petit messagier damours
> Estant seulet chãtãt au coing dũ boys
> En cheminãt z faisãt plusie's toours
> Vis cupido tenãt son arc turcquoys
> Auec Venus la deesse damours.

SÉVILLE, *bibl. Colombina*, Recueil F 31-20.
Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. 134.

¶ hec precedens tabula valet ad sciendum que litera sit tabularis in primo ordine. In secundo quis numerus aureus. In tertio que litera dñicalis. In quarto in quo mense: et quota mensis erit septuagesima. In quinto in quo mẽse: et quota mensis erit quadragesima. Sexto in quo mense z quota mensis erit festum pasche. In septimo in quo mense: z quota die erunt rogationes. In vltimo in quo mense: et quota mensis erit penthecoste. ¶ Unde aduertendum est ꝙ pro intelligentia eiusdem tabule presupponitur per tabulã precedentẽ positam in suo loco in presenti opere in quo anno circulari sumus. i. quot habemus pro numero aureo: z quam literam dominicalem habemus: z deinde oportet respicere vbi est ille numerus in secunda litera: et ita ad literam dominicalem sequentem predictum numerum aureum: et directe procedere per ordinem ꝯm predicta festa. Sed est aduertendum ꝙ non debemus accipere literam dominicalem si directe ponatur post predictũ numerũ in anno non bissextili. Et in anno bissextili non debemus capere literã dominicalem si immediate sequatur predictum numerum aureum : ſʒ debemus recurrere ad literam sitam in secundo loco post predictũ numerũ aureũ. Similiter est aduertendum ꝙ in vnoquoꝗ anno bissextili pro septuagesima et quadragesima si ipsa requirat debemus manere super priori litera: z pro alijs festis. s. pasche: penthecostes et rogationum debemus ascendere ad superiorem literam predicte prioris que litera erit dominicalis pro predictis vltimis festis mobilibus.

Christo laus z gloria.

¶ Liber Compoti cum cõmento magna diligentia castigatus finit.

¶ Imprimebat Lugduni Barnabas chaussard. Anno domini. M. D. xxvij. die vo. v. mensis Julij.

Souscription du *Compotus* de 1527 imprimée avec les caractères de la fonte gothique qui servira à l'impression des farces et soties, précédée de la devise de cet imprimeur et d'un spécimen de la petite fonte gothique de cet atelier.

CHAUSSARD, VEUVE DE BARNABÉ.

Jeanne de la Saulcée, directrice, fin 1527-1528 (première direction).
Elle épouse, en deuxièmes noces, Jean Lambany, fin 1528.
Jean Lambany, chef d'atelier, contrairement à l'usage, édite sous son nom
Jeanne de la Saulcée, directrice, 1530-1533 (seconde direction).
Elle épouse, après le 25 juin 1533, en troisièmes noces, Jean Cantarel dit Motin,
qui, devenu chef d'atelier en 1530, dirigea la maison jusqu'en 1552
sous la raison sociale : En la maison feu Barnabé Chaussard.

Au décès de Barnabé Chaussard, mort après le 5 juillet 1527, Jeanne de la Saulcée, sa veuve, héritière par moitié de l'atelier pour

ses reprises dotales, prit la direction de la maison et édita, sous la raison sociale : *Veuve de feu Barnabe Chaussard*, un volume daté de 1527 et deux volumes non datés. Elle épousa, en secondes noces,



Spécimen des vignettes du *Compotus* de 1527.

fin 1528, Jean Lambany, qui prit la direction de l'atelier et, contrairement à l'usage, édita, sous son nom, huit volumes parvenus jusqu'à nous, dont deux datés, imprimés avec le matériel de l'atelier de

B. Chaussard. Il mourut après le 20 novembre 1529; Jeanne de la Saulcée reprit de nouveau la direction de l'atelier sous la raison sociale : *Veuve de Barnabé Chaussard*, puis elle épousa, après le 25 juin 1533, en troisièmes noces, Jean Cantarel dit Motin, imprimeur, son nouveau chef d'atelier, qui dirigea l'imprimerie sous la raison sociale : *En la maison de feu Barnabe Chaussard*, jusqu'en 1552.

SANS DATE.

— ☙ La vie de || Iesuchrist. || [Vignettes.] || ¶ On les vend à Lyon chez la veufue de Barnabe Chaussard || aupres de nr̃e dame de Cõfort. In-8 goth. de 102 ? ff. n. chiff., sign. a-n par 8, o par 6 ? 32 lignes à la page, vignettes, lettres ornées.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. la Nativité et d'une autre vignette représ. un berger couché gardant des moutons, porte au v° : ¶ Prologue de Lacteur. F. aij v° : ¶ Cy cõmence la vie de Iesuschrist. F. F v° : ¶ Cy finist la vie de Iesuchrist profitable a || tous bons chrestiens. F. Fii : ☙ La mort et passion de || Iesuchrist laquelle fut composee par les bons et expers Maistres Gamaliel, Nicodemus/ et Io || seph dabarimathie disciples secrets de Iesuchrist/ || lesquelz en ont traicte bien au long, car ilz estoient/ tousiours presens mieulx que les euangelistes. F. L v° : ¶ Cy finist la mort et passion de Iesuchrist || ¶ La demande de sainct Augustin, des douleurs de || nostre dame. || ¶ Les complaintes de la glorieuse vierge Marie. || ¶ La resurrection de nostre saulueur Iesuchrist. F. Lij : ☙ Le trespassement de || nostre dame. F. L4 v° : Cy finist le trespassement de nostre dame, suivi de : ¶ De Sainct Iehan leuangeliste. F. L5 v° : ¶ Cy finist de sainct Iehan leuangeliste || et de son martyre en bief. F. L6 r° : ☙ La destruction de Hie || rusalem et vengeance de nostre saulueur et redemp- || teur Iesuchrist/ faicte par Vespasien empereur de || Rome Et par Tytus son fils. Le volume incomplet se termine au f. 03 v°, contenant le commencement du chapitre intitulé : ¶ Comment les pescheurs laisserent aller quatre cens toyses de corde/ et ne trouue- || rent point de fond. L'exemplaire décrit est incomplet des der. ff. contenant peut-être une souscription datée.

GENÈVE, Ba 508.

— [L]E debat de || Lhomme z de largent. Nou- || uellement translate ditalien en Rime Francoyse. || ¶ Or messeigneurs qui ce liure lisez || cest le debat de lhomme et de largent. || En bien lisant leurs estrifz entendrez (14 vers)... ¶ On les vend a Lyon, par la veufue feu Bar- || nabe chaussard/ demourant en rue Mercyere. [F. C 4 v° :] ¶ Cy finist le debat de lhomme et de || largent. Nouuellement Imprime || a Lyon/ par la veufue feu Bar- || nabe Chaussard. Demourã- || te en rue Mercyere/ pres || nostre dame de con- || fort. Pet. in-4 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. A-C par 4, 31 lignes à la page, vignettes.

Le titre, orné d'un encad. gravé sur bois, signé A, porte au v° un avis en prose. F. Aii : ¶ Largent commence. [Vignette.] [O] vous humains qui tendez a honneur || Des biens mondains la iouissance. Par Claude Platin.

Ce poème, orné de neuf vignettes gravées sur bois, a été reproduit dans le VII[e] volume du recueil de M. de Montaiglon.

CHANTILLY, *Musée Condé*, III, F. 53 (Cat. n° 603).
Cat. Cigogne, n° 656. — Brunet, II, 246-247.

1527.

— [L]A vie de madame || Saincte Barbe vier- || ge et martyre. || ¶ Item plusieurs beaulx mi || racles. Auecques deulx belles || oraysons bien deuote. Nou || uellement imprimee. || [Vignette.] [F. 8 r° :] ¶ Cy finist la vie de ma dame Saincte Bar || be vierge et martyre. Nouellemēt impri || mee a Lyon par la veufue de feu Barnabe || Chaussard. Lan de grace M.ccccc.xxvii. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. a, 24 lignes à la page.

Le titre, orné d'un bois reprės. sainte Barbe, encad. représentant des martyrs, porte au v° : ¶ De sancta barbara .an. et la même vignette qu'au titre. F. a2 r° : [A]u temps de lempereur Ma || ximien fut en Nicomedie vne vierge nommee Barbe. Traduction de Jean de Vignay.

Séville, *Colombine.*
Jean Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 240.

CHAUSSARD, BARNABÉ, VEUVE DE.

Jean Lambany, prote de l'atelier, fin 1528, † après le 20 novembre 1529.

Appelé Lambanier et Lambanyer, dans les chartreaux, nous avons adopté l'orthographe du nom dont il a signé ses éditions et que l'on peut considérer comme le véritable, n'ayant trouvé aucune signature de cet imprimeur. Nous ne savons rien sur son origine, ni sa vie antérieure. Sa carrière fut très courte, il est certain qu'il a dû travailler comme compagnon avant de devenir chef de l'atelier de Chaussard, car il logeait, rue Raisin, dans la maison de Barthélemi Grangier, avec Jean Cantarel dit Motin. Dans le petit nombre des impressions sorties de l'atelier, Jean Lambany paraît avoir été plus habile que Barnabé Chaussard et que Cantarel dit Motin, son successeur. Il apparaît, pour la première fois, en 1529, taxé comme compagnon; la même année, il épouse Jeanne de la Saulcée et figure en cette qualité, avec une taxe augmentée. Il signe de son nom toutes les impressions, contrairement à l'usage habituel, tout en donnant l'adresse de la maison de sa femme : *rue Mercière pres de Notre Dame de Confort*. Il s'empressa de faire dessiner, par Georges Reverdi, le nouveau dessinateur en vogue, une marque à son nom, qui a échappé aux recherches de Silvestre et que l'on trouve sur deux volumes, non datés : *Lamant déconforté*, d'A. Prevost et *le Sermon ioyeulx*, et sur *la Grand et vraye légende dorée*, datée du 8 juillet 1529. Ce volume est orné d'un frontispice dessiné par le maître au nombril

pour Etienne Gueynard, dont la notice suit, prêté ou cédé à Claude Nourry qui l'utilisera plusieurs fois, notamment dans les éditions du *Peregrin*, de 1528 et 1529. Il a donc emprunté, à Claude Nourry, ce frontispice, car, en 1533, il servira de nouveau à Clauda Carcan, pour une édition du *Peregrin* (voir III[e] série, p. 82) et en 1540, il était encore en possession de Pierre de Sainte-Lucie, second mari de Clauda Carcan, qui l'employa pour une édition d'une *Summa Azonis* imprimée pour les frères Frellon (voir V[e] série, p. 183). Jean Lambany mourut peu après le 20 novembre 1529 et n'eut pas d'enfants de Jeanne de la Saulcée. Cet imprimeur n'avait aucun droit à éditer sous son nom, car l'atelier appartenait pour moitié à sa femme pour ses reprises dotales et pour l'autre moitié à François et Benoist Chaussard, fils et héritiers universels de Barnabé Chaussard. Orgueilleux d'une situation à laquelle il ne pouvait prétendre, il s'attira les sarcasmes des gendres de sa femme, Etienne Roussin, Jean Ausoult et Vincent Pillet, maîtres imprimeurs, qui rompirent toutes relations avec lui. A son décès, Jeanne de la Saulcée reprit la direction de la raison sociale : *Veuve de Barnabé Chaussard*, qu'elle n'aurait pas dû céder à son mari et la continua, après son mariage, en troisièmes noces, avec Jean Cantarel dit Motin, sous la nouvelle raison sociale adoptée d'un commun accord avec les héritiers Chaussard, *en la maison de feu Barnabé Chaussard*, remettant les choses au point. Ivrogne et débauché comme Pierre de Sainte-Lucie, dont il était l'ami, sa mort fut, malgré ses qualités incontestables d'imprimeur, un véritable débarras pour la raison sociale dont il avait pris la direction.

1529. Depuis l'enseigne Sainct Iaques en rue Raisin. Jehan Lambanyer, imprimeur, inquilin de Barthélemy Grangier. [CC 39, fol. 156, A.L.]

1529. Au quartier depuis l'ymaige Sainct jaques au deuant la rue Thomassin et le coing de la dicte rue tirant par la grant rue jusques a la maison l'asne rayé devant le grand portal de Confort et d'illec tirant par la grant rue jusques a lospital du pont du Rosne comprenant les rues Reysin et Chenu. Jehan Lambanyer, imprimeur, en la maison de Barthelemy Grangier, mary de la vefve de Barnabe [Chaussard], à III s. [CC 136, fol. 49, A.L.]

1529. De Jehan Lambanier, imprimeur, XXX s. [CC 138, fol. 47. A.L.]

Taxé à 3 sous, sa taxe fut portée à 30 sous après son mariage avec Jeanne de la Saulcée.

SANS DATE.

— Histoire de Morgant le Geant lequel, avec ses freres, poursuiuoit souent les Chretiens, mais finablement furent deux de ses freres occis par le Comte Roland & le tiers fut Chretien qui aida depuis a augmenter moulte la sainte foi catholique. *A Lyon, par Jean Lambany*. S. d. In-4.

Du Verdier, III, 103.

— Labuze en court. || ❡ Icy commence labuȝe en court qui se complaint || a lacteur du temps perdu qu'il a faict tout le temps || de sa vie : et lacteur luy donne bon enseignement et || a toutes personnes qui lirõt ce petit liuret nouuel || lement imprime a Lyon. || [Vignette.] || ❡ On les vend a Lyon cheȝ Lambany || pres nostre dame de Confort. [A la fin :] ❡ Si fine Labuȝe encourt nouuellement im || prime a Lyon par Iehan Lambany demourãt || en rue Mercyere pres nostre Dame de cõfort. In-4 goth. de 40 ff. n. chiff., sign. A-K par 4, 32 lignes à la page, 2 vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., porte une vignette représ. un messager agenouillé remettant une lettre à un prince, répétée au v° du der. f. suivant l'usage de l'atelier. Attribué à René d'Anjou et reproduit dans les œuvres de ce prince publiées par M. de Quatrebarbes.

Séville, *Colombine*, recueil 0.79-153.
Brunet, 1, 23-24. d'après du Verdier, I, 185. — Deschamps, I, 5.
Harisse, *Excerpta Colombiniana*.
J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 207.

— Lamant desconforte. || ❧ Lamant desconforte || cherchant confort parmy le monde/ contenant || le mal ⁊ le bien des femmes/ auec plusieurs pre || ceptȝ et documentȝ contre lamour. Faict et cõ- || pile par Anthoine Preuost, escolier de la ville || de Vaulreas au conte de Venisse. Estudiant || en la tres florissante Uniuersité Dauignon. || ❡ Cum priuilegio. || [Vignette.] || ❡ On les vent a Lyon cheȝ Iehan Lam- || bany en Rue Merciere/ pres nostre Dame || de Confort. Et cheȝ Laurens Hylaire. [F. N 6 r° :] ❡ Cy finist Lamant desconforte || cherchant confort parmy le mon- || de/ contenant le mal et le bien des || Femmes auec plusieurs preceptȝ || contre lamour. Imprime nouuel || lement a Lyon par Iehan Lam- || bany demourant en Rue Mercie- || re pres nostre Dame de Confort. In-8 goth. de 54 ff. n. chiff., sign. A-M par 4, N par 6.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un bois représ. Lamãt descõforte, porte, au v°, une vignette représ. un chevalier offrant un flacon à une dame. F. Aij : ❡ A legrege et circonspecte personne Messire Iehan Draguignan, bachelier en Loix de la cite Dorenge, son honore seigneur et entier amy, ballade. F. N5 v° : Rondeau à M. Anthoine du Bosquet,

suivi de : Lacteur siue Lamant a Messire Anthoine du Bosquet, escollier de Vaulreas, Professeur en loix, son tres chier cousin et parfait amy, rondeau suivi d'un rondeau du même à Jacques de Villeneuve, marchant de Vaulreas, et une *Ballade des loyaulx amoureux*, dont les premières lettres donnent en acrostiche le nom de la Dame et de son Ami, Iehanne de Vesc. Anthoine Prevost. Der. f. v°, marque de J. Lambany. Réimprimé, sans date et en 1536, en la maison de feu Barnabé Chaussard.

La vignette, placée au v° du titre, provient de la société Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard. Restée la propriété de ce dernier, après sa séparation, il l'utilisa seul avant Lambany et on la retrouve dans la suite chez François et Benoist Chaussard.

CARPENTRAS, *Barjavel*. — CHAMBÉRY, 10980.
Brunet, IV, 866.
L. Loviot, *Revue des livres anciens*, I, pp. 153-165, avec reproduction du titre.

— Lepistre du che- || ualier gris/ enuoyee a la tresnoble/ et || tressuperillustre Auguste/ et sou- || ueraine princesse/ et tressacree || vierge Marie, fille et Me || re du tresgrant/ et tres- || souuerain Monar- || che uniuersal ie || sus de Naʒa- || reth. || ✠ || [Vignette.] || ¶ Epistre/ va vers lheroique dame || Rend luy salut de par moy de gris tainct || Car son amour/et beaulte mōt cōtrainct || Luy presenter ce que iay corps/ et ame. [Der. f. v° :] ¶ Cy fine lepistre du cheualier gris || imprime à Lyon par Iehan Lāba- || ny demourāt en rue Merciere pres || nostre Dame de Confort. In-8 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. A par 8, B p. 4, 25 lignes à la page.

Titre, orné d'une vignette représ. l'Assomption, porte au v° : Rondel auquel es premieres || lettres separees est contenue le nom et surnom de Lacteur : Frere Est. Dame.

Fleur florissant, lys de virginite
Rose odorant, palme de purite
Esmeraude Carboucle reluysant
Ruysseau damours/ soye moy cōduysant
En ton manoir plain de suauite.
En speculant ta grand benignite
Soubʒ ton conduict ie metʒ ma vilite
Tien mō charroy iusq̄s au ciel tres fluysāt
Fleur florissant
Ne cesse point mirouer dintegrite
Deuant ton filʒ pour mon iniquite
A supplier car trop suys desuoyant
Mis en obscur comme est ung nō voyant
En toy ie prens despoir sublimite
Fleur florissant.

L'Epistre du Chevalier Gris a été reimprimée dans le troisième volume du *Recueil de poésies*, de M. de Montaiglon. L'exemplaire de F. Colomb a été acheté 3 dineros, à Montpellier, le 6 juillet 1535.

CHANTILLY, *Musée Condé*, IV, D. 136. Cat. n° 425.
Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. 103.
J. Babelon, *Cat. des livres français de la bibl. Colombine*, n° 42.
Brunet, II, 1031.

— [R]Onde || aulx noueaulx || iusques au nombre de cent z || troys. contenans plusieurs menuʒ ppos que deux vrays || amans ont euʒ nagueres en- || semble depuis le commencement de leur amour iusques || a la mort de la dame, Auec plusieurs aultres adiousteʒ. || On les vend à Lyon en la || rue Merciere chieulx Iehā || Lambany

pres nostre dame || de confort. [Fol. 52 ligne 7 :] FINIS. || Si finissent les rondeaulx nouueaulx || nouuellemẽt imprimes a Lyon par || Iehan Lambany demourant || en la rue Merciere pres no || stre dame de confort. || [Fleur de lis noire]. In-8 de 52 ff., sign. A-F par 8, G par 4 ?

Titre v° : vignette représ. un chevalier tenant une lance avec un pennon, une dame lui parle, ciel noir. F. Aij : Epistres aux lisans amoureux. || Vous q̃ suyuez damourettes la dãce || Et... F. Aiij, ligne 8 : Rondeau premier. La vignette du verso du titre est répétée au verso du f. 52.

WOLFENBÜTTEL, 4238.
Cat. de la bibliothèque de Lyon. — Bel. lettres, n° 3928 (manque).
Brunet, IV, 1372.

— Sermon ioyeulx || et de grande value || A tous les foulx qui sont dessoubz la nue || Pour leur montrer a saiges deuenir || Moyennant *(sic)* ce/ que le temps aduenir || Tous sotz tiendront mon conseil de doctrine || Puis congnoistront clerement sans vrine || Que le monde pour saiges les tiendra || Quant ilz auront de quoy/notez cela. [F. B4 :] ¶ Fin du sermon des foulx nouuelle || mẽt imprime a Lyon chez Iean Lã || bany en rue Merciere pres nostre || dame de Confort. In-8 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. A par 8, B par 4, 23-24 lignes à la page.

Le titre, dont le v° est blanc, n'est orné d'aucun bois. Au v° du f. B4, marque de Jean Lambany, représ. une sphère. Cette pièce a été réimprimée dans l'*Ancien théâtre françois* de Viollet le Duc.

Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du* xve *siècle*, 4° partie, p. 19.
Brunet, V, 308.
Cat. de Lignerolles, n° 1516. — Cat. Fairfax Murray, n° 508, avec rep. du titre et de la marque de J. Lambany.
E. Picot, *le Monologue dramatique*, p. 101.
Bulletin librairie Morgand, 1895, n° 2643, avec reprod. du titre.

1529.

— La grãt et vraye || Legende doree : et la vie des sainctz et des sain || ctes de Paradis : translatee de latin en fran- || coys nouuellement imprimee et corrigee des || erreurs et choses apocrises estans en la vie et || Legende de plusieurs sainctz et sainctes. Et/ y sont adioustées plusieurs nouuelles Legen || des de sainctz et de sainctes non estãt aux pre || cedentes. Imprimees nouuellemẽt à Lyon : || Lan Mil cinq cens vingt et neuf. || [Marque.] || ☙ On les vent à Lyon en la rue || Merciere chez Iehan Lambany pres || nostre Dame de Confort. [F. 324 r° :] ¶ A lhonneur z louenge de dieu || le pere tout puissant/ de la vierge || Marie z de toute la court celestiel || le de paradis/ a este acheuee de im || primer a Lyon ceste presente Legẽ || de en francoys par Iehan Lam- || bany demourant en rue merciere || pres nostre dame de Confort : le huytiesme iour de Iuillet Lan || mil cinq cens

La grãt et vraye

Legende doree: et la vie des sainctz et des sainctes de Paradis: translatee de latin en francoys nouuellement imprimee et corrigee des erreurs et choses apocrifes estans en la vie et Legende de plusieurs sainctz et sainctes. Et y sont adioustees plusieurs nouuelles Legendes de sainctz et de sainctes non estãt aux precedentes. Imprimees nouuellemẽt a Lyon: Lan Mil cinq cens vingt et neuf.



On les vent a Lyon en la rue Merciere chez Jehan Lambany pres nostre Dame de Confort.

Encadrement dessiné par le maître au nombril pour E. Gueynard cédé à Claude Nourry qui le prêta à Jean Lambany et marque de cet imprimeur.

vingt z neuf. In-4 goth. à 2 col. de cccxiiij (324) ff. chiff., filet encad. chaq. p., vignettes rond.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. dessiné par le maître au nombril pour Etienne Gueynard, porte au v° : ¶ Cy commence la table || et lordre de ceste legēde des || Sainctʒ et Sainctes. Et pre- || mierement. F. A2 : ¶ Cy finist la table de || la legende des Sainctʒ. F. 3 : ¶ Cy commence la legende doree || en francoys. Et premierement de || laduent de nostre seigneur. F. 6 v°, vignette (larg. 45, haut. 64) représentant saint Andrieu, très fine-



Spécimen d'une des grandes vignettes de la *Legende dorée* de 1529.
Materiel de B. Chaussard.

ment gravée. F. 62 v°, vignette de la légende de sainte Agathe (haut. 44, larg. 33) représ. la sainte attachée contre un arbre et deux hommes attisant le feu. Voir *la Nef des dames vertueuses*, de Jac. Arnoullet, 1503, X° série, p. 19. F. 117 v°, curieuse vignette représ. l'advenement du Sainct Esprit, reprod. p. 48. Der. f. v°, même marque qu'au titre.

Besançon, 52.277. — Dôle, 2.518.

— La patience de Iob selon lhystoire de la Bible, cõment il perdit tous ses biens par guerre et par fortune... et est a quarante neuf personnaiges... *Imprime a Lyon par Iehan Lambãny... le xx de*

novembre mil. ccccc.xxix. Pet. in-4 goth. à 2 col. de 42 ff., sign. a-f.

Brunet, II, 437-438.

CHAUSSARD, VEUVE DE BARNABÉ.

Jeanne de la Saulcée, directrice de l'atelier, 1530-26 juin 1533.

Veuve, en secondes noces, de Jean Lambany, mort peu après le 20 novembre 1529, Jeanne de la Saulcée reprit la direction de l'atelier et édita de nouveau sous la raison sociale : *veuve de Barnabé Chaussard*. Incapable de diriger seule l'atelier, Etienne Roussin et Jean Ausoult, ses gendres, maîtres imprimeurs, lui adjoignirent Jean Cantarel, dit Motin, imprimeur, depuis longtemps à Lyon, pour remplacer Jean Lambany. Le dernier volume daté, imprimé sous la direction de Jeanne de la Saulcée, porte la date du 26 juin 1533. La raison sociale : *En la maison de feu Barnabé Chaussard*, prise par le conseil de famille des héritiers de Barnabé Chaussard, composé des quatre gendres de Jeanne de la Saulcée, commença à imprimer dès le 13 et 19 juin 1532, d'après les premières impressions datées connues de la nouvelle Société.

1531.

— Les subtilles fables de Esope avec celles d'Auien et Alphonse. Ensemble auscunes ioyeuseteʒ de Poge florentin. [A la fin :] *Imprimez à Lyon par la veufve de feu Barnabé Chaussard, M.DXXXI. 10 marz*. In-4 goth. de 60 ff. n. chiff., sign. a.h., fig. sur bois.

Réimpression des éditions de 1499 et de 1502, imprimées par P. Mareschal et B. Chaussard.

Brunet, I, 94, d'après Hoffmann, I, 78.

1532.

— ❧ La vie saincte Ka || therine de Seine vierge de lordre sainct || Dominiq̃. Et plusieurs miracles faictʒ || a son intercession ꝛ req̃ste auec plusieurs || approbations de nostre seigneur || qui souuent sapparut || parlãt familiere- || ment a elle. || [Vignette.] || ¶ On les vent en rue Merciere pres || nostre dame de Cõfort/ en la maison || de feu Barnabe chaussard. [Der. f. 20 :] ¶ Cy finist la vie saincte Katherine de Seine Imprimee a Lyon par la veufue de feu Bernabe chaus- || sard. Demourant en rue Mercières pres || nostre dame de Confort.

Lan de || grace M. ccccc. z. xxxij. Le || ix. iour de Iuillet. In-4 goth. de 76 ff. n. chiff., sign. A-T par 4.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette et d'un encad. gravé sur bois, porte, au v°, une vignette à pleine page dessinée par le maître au nombril. La vignette du titre est répétée au f. Aii.

CHANTILLY, *Musée Condé*, III, F. 87.

— ☙ [L]Es oraisons || de saincte Brigide en francoys. || Auec vne moulte orayson a || nostre seigneur Iesuchrist. [Der. f. v° :] ¶ Cy finent les oraysons saincte Bri || gide nouellement Imprimee a Lyon par la veufue || de feu Barnabe Chaussard, le xxiiij. iour du mois de Iuillet Mil cinq cens trente z deux. Petit in-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. A-B par 4, 22 lignes à la page.

F. B ij v° commence : ¶ Orayson tres deuote quant || lon est deuant le crucifix : en vers, dont voici le début :

O iesus roy de tout le mõde ||
En qui toute bõte abõde...

La première édition, sans date, paraît avoir été imprimée chez Barnabé Chaussard, d'après une note de Mercier de Saint-Léger, relative à un exemplaire alors existant dans la bibliothèque des Grands Carmes de Lyon.

Jubin.

— Plusieurs gẽtiles- || ses de maistre Frãcoys villion avecque || le Recueil et istoires des Repues || franches nõuellement || Imprimee. [A la fin :] ¶ Cy fine plusieurs gentillesses de maistre Francoys || villon avecque le Recueil z istoires des repues || frãches nouuellement Imprimee a Lyon par la veufue de feu Barnabe chaus || sard demourãt en rue Merciere || pres nostre Dame de cõ || fort. L'an mil. ccccc. || xxxii. le. xxx. || iour de Iuil || let. In-4 goth. de 24 ff., le der. blanc, sign. A-F, 30 lignes à la page.

Le titre porte, au v°, un bois represé. divers personnages à table.

Cat. Charles Nodier, n° 306. — Cat. Yemeniz, n° 1623. — Cat. Danyau, n° 602.
Cat. baron de La Roche Lacarelle. — Cat. de Rotschild, n° 456.
Brunet, V, 1251.

1533.

— Les .xv. ioyes || de nostre dame moult deuotes. || ¶ Les sept requestes. || ¶ Obsecro en francoys. || ¶ Et deux belles et deuotes oraisons en francoys. || [Vignette.] || ¶ Imprimee à Lyon par la veufue de || feu Barnabe Chaussard. || Le .xxvi. de || Iuing. Mil cinq cens XXXIII. In-8 goth. de 8 ff. non chiff., sign. a, 25 lignes à la page, vignettes.

Au titre, vignette représ. l'Annonciation. Der. f., autre bois représ. la Visitation. F. 8 v° : Christo laus et gloria.

SÉVILLE, *bibl. Colombina*, Recueil G. 37-27.
Harrisse, *Excerpta colombiniana*, p. 159.
J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 188.

CHAUSSARD, VEUVE DE BARNABÉ.

Jean Cantarel dit Motin, imprimeur, né vers 1490, taxé de 1518 à 1552, directeur de l'atelier de la veuve de B. Chaussard, de 1530 à 1552, † 1561.

Lors de la publication de la notice de Jean Cantarel, dit Motin, en 1895, dans la première série de la *Bibliographie lyonnaise*, ignorant le véritable rôle de cet imprimeur, nous avons uniquement reproduit les rares documents tirés des archives relatifs à cet imprimeur et le testament de Jeanne de la Saulcée daté du 21 mars 1557. Jean Cantarel, dit Motin, imprimeur peu connu jusqu'à ce jour, a tenu une place intéressante dans l'histoire de l'imprimerie à Lyon. Après avoir travaillé de 1518 à 1529 dans des ateliers inconnus, il entre, peu après la mort de Jean Lambany, au service de la veuve de B. Chaussard, sur les conseils d'Etienne Roussin et de Jean Ausoult, maîtres imprimeurs. Il ne tarda pas à se faire apprécier et on le voit épouser, en troisièmes noces, après le 26 juin 1533, Jeanne de la Saulcée.

Plus modeste que Jean de Lambany, il se contenta de publier quelques rares volumes fort intéressants sur lesquels il inscrivit son nom, tout en conservant la raison sociale. Sa femme, reconnaissante de son excellente administration, lui assura, par son testament, la jouissance de sa chambre et du mobilier qu'elle renfermait, chargeant, en outre, François et Benoît Chaussard, ses fils et héritiers universels, de le nourrir et entretenir chez eux, sa vie durant. Dans le cas où Cantarel n'aurait pu continuer à vivre en bonne intelligence avec ses héritiers, la chambre et le mobilier devaient revenir à ces derniers. Jeanne de la Saulcée mourut vers 1559. Jean Cantarel paraît lui avoir survécu jusqu'en 1561. Jean Lambany et Jean Cantarel employèrent uniquement le matériel de B. Chaussard, mais ne furent jamais maîtres imprimeurs et furent seulement les chefs d'ateliers et les époux successifs de Jeanne de la Saulcée qui, en prenant la direction de l'atelier destiné à ses enfants, conserva seule le titre de maître imprimeur jusqu'à la majorité de ses fils, suivant l'usage. C'est à Jean Cantarel, dit Motin, qu'on doit la publication de toutes les farces et sotties qui ont rendu célèbre l'officine des Chaussard, à la publication desquelles Barnabé Chaussard n'a pu prendre aucune part vu la date de son décès. C'est à lui que revient certainement la nouvelle orientation des publications de la raison sociale : *En la*

maison de feu Barnabé Chaussard qu'il dirigea de 1530 à 1552. Il débuta par *La Farce des théologastres*, sa première publication en ce genre, parue vers 1531 ou 1532, dans un format allongé, incommode et anormal, qu'il s'empressa de réduire dans la suite.

Dans les taxes, Jean Cantarel figure uniquement sous son surnom. Son véritable nom apparaît seulement dans les testaments de Jeanne de la Saulcée et de Claude Carcan, veuve de Claude Nourry, puis sur trois volumes imprimés.

1529. Ou quartier depuis l'ymaige Saint Jaques au devant la rue Thomassin, et le coing de ladicte rue tirant par la grant rue jusques à la maison l'asne raye devant le portal de Confort et d'illec tirant par la grant rue jusques à l'ospital du Pont du Rosne comprenant les rues Reysin et Chenu. Jehan Motin, imprimeur. [CC 136, fol. 49, A.L.]

Jean Motin habitait avec Jehan Lambany, mari de la veuve de feu Barnabé Chaussard, avant de le remplacer, en la même qualité, dans l'atelier.

1535. Jehan Motin, imprimeur. [*Establie en cas d'effroy*, EE non classés, A.L.]

11 juillet 1542. Jehan Cantarel, imprimeur, est témoin du testament de Claude Carcan, veuve de Claude Nourry, femme de Pierre de Sainte-Lucie. Voir Claude Carcan.

1er juillet 1545. Jehan Motin, imprimeur, XXIII l. [CC 41, fol. 11 v°, A.L.]

SANS DATE.

— [C]Olin qui || loue et despite dieu en vng || moment a cause de sa femme a troys || personnaiges. Cestassauoir. || Colin. la femme Et lamant. || [A la fin :] Cij fine Colin. S. d. (vers 1540). In-4 allongé goth. de 8 ff. n. chiff., sign. A-B par 4.

BRITISH MUSEUM, C. 20, e. 13 (14).

— Cy commẽce ly || stoire du noble || et vaillant cheualier pierre || de provence et de la belle || Maguelonne fille du roy de Naples. *On les vend a Lyon en la mayson de feu Barnarbe Chaussard pres nostre Dame de Confort.* S. d. (vers 1540). In-4 goth. de 28 ff. n. chiff., vignettes.

Titre, imp. en r., orné d'une vignette et d'un encad. gravés sur bois, imp. en n. Ce volume renferme une suite de quatorze vignettes sur bois des plus grossières dont plusieurs sont répétées.

Cat. librairie Potier, 1863, n° 2613. — Cat. de Béhague, 1880, n° 936.
Quérard, *Livres perdus*, p. 82.

— Farce || ioyeuse || Tres bonne a || deux personnaiges. || Du Gaudisseur q̃ se vãte de ses faictʒ. || Et vng Sot qui luy respond au con-

|| traire : Cest assauoir. || ❡ Le Gaudisseur, || ❡ Et le sot. || Le gaudiseur *(sic)*. [A la fin :] ❡ Finis. *S. l. n. d.* [*Lyon, en la maison de feu Barnabé Chaussard, vers 1545*]. In-4 goth. allongé, de 4 ff. n. chiff. de 46 lignes à la page, impr. en gros caract., sign. A.

« Au titre, un bois représentant un personnage vêtu d'un manteau fourré, ouvert sur le devant, et coiffé d'un chaperon à cornette ; ce personnage tient à la main une banderole dont l'intérieur n'a pas été rempli. (Le même bois se retrouve en tête de la *Farce..... de Guillerme qui mangea les figues du curé.)* On lit au-dessus du personnage qui vient d'être décrit, les mots : de gaudiseur [*sic*], en gros caractères. Les deux premières lignes de l'intitulé sont imprimées en caractères xylographiés. »

British Museum, C. 20, d. (41).
E. Picot, *Le Monologue dramatique*, p. 121.

— Farce moralisee || a quatre personnaiges : cest || assauoir deuȝ hōmes et leur || deux femmes, dont lune a molle teste : et l'aultre est tendre du cul. [A la fin :] Cy fine la farce des deux marys et de leur deux femmes Imprimee à Lyon a la maison de feu Barnabe Chaussard. *S. d.* (vers 1545). In-4 allongé, de 10 ff. n. chiff., sign. A-B par 4, C par 2, 47 lignes à la page.

British Museum.
Picot et Nyrop, *Farces françaises*, 1880, lx.

— Farce nou- || uelle/ fort ioyeuse et morale : || A quatre personnaige *(sic)*. C'est assauoir. || ❡ Bien mondain. || ❡ Honneur spirituel. || ❡ Pouvoir temporel. || ❡ Et la femme. || ❡ Cy fine la farce de bien mon- || dain. Imprime nouuelle- || ment a Lyon en la || maison de feu || Barnabe || Chaussard || pres nostre || dame de Con- || fort. *S. d.* [*vers 1545*]. In-4 goth. allongé, de 4 ff. de 46 lignes à la page, impr. en gros caractères, sign. A.

Au titre, grand F initial orné de rinceaux, puis, au-dessous des sept lignes de l'intitulé, un bois représentant un empereur assis sur son trône, sa couronne sur la tête, et tenant, d'un côté, un glaive et, de l'autre, le globe du monde. A droite et à gauche de ce bois, se voient de petites branches formant bordure, branches que l'on retrouve souvent dans les impressions des mêmes presses, et dans le *Chevalier qui donna sa femme au Dyable*. Au-dessous de la figure qui vient d'être décrite, le r° du 1er f. contient 24 lignes de texte.

British Museum, C. 20, d. (55).
E. Picot, *Les Moralités polémiques de controverse religieuse dans l'ancien théâtre français*, p. 10.

— Farce nouvelle || moralisee des || gens nouueaulx qui mengent le mon || de, & le logent de mal en pire, a quatre || personnaiges. Ces assauoir. || ❡ Le premier nouueau. || ❡ Le second nouueau. || ❡ Le tiers nouueau. || ❡ Et le Monde. || [Vignette.] || [A la fin :] ❡ Finis. ❡ Farce nouuelle moralisee des || gens nouueaulx qui men- || gent le monde, et le logent de mal || empire. *S. l. n. d.* [*Lyon, en la maison de feu Barnabé Chaussard, vers 1548*]. In-4 goth. allongé, de 6 ff. n. chiff., sign. A par 4, B par 2, 48 lignes à la page.

British Museum, C. 20, e. 13 (58).
E. Picot, *Recueil général des Sotties*, Paris, Firmin Didot, 1902,
avec reproduction du texte et du titre.

— Farce nouuelle || tres bonne de folle Bobance || a quatre personnaiges. || Cestassauoir. || ❡ Folle bobance. || ❡ Le premier fol gentil homme. || ¶ Le second fol marchant. || Et le tiers fol laboureux. [A la fin :] ¶ Cy fine folle || Bobance. *S. l. n. d.* [*Lyon, en la maison de feu Barnabé Chaussard, vers 1545.* In-4 goth. allongé de 6 ff. n. chiff., sign. A. B., 48 lignes à la page.

British Museum, C. 20, e. 13 (40).
E. Picot, *Recueil général des Sotties*, Paris, Firmin Didot, 1902,
avec reproduction du texte et du titre.

— Farce || nouuel || le tres || bonne || z fort Ioyeuse du || Cuuier a trois personnaiges || cest assauoir || Iaquinot || sa femme || et la mere de sa femme. || Farce || ioyeuse [A la fin :] Cy fine la farce du cuuier. Imprimee nouuellement. *S. l. n. d. (Lyon en la maison de feu Barnabé Chaussard, vers 1545).* In-4 allongé de 6 ff. n. chiff., sign. A par 4, B par 2, 46 lignes à la page.

Au titre, F orné de rinceaux et de plusieurs bois représ. des sarments de vignes chargés de raisins.

British Museum, C. 20, d. (4).
Picot et Nyrop, *Farces françaises*, fol. xv.

— ❡ Farce nou || uelle tres bon || ne et fort ioy- || euse du Nou || ueau marie q̃ || ne peult four || nir a lappoin- || ctement de sa || femme a qua || tre personna || ges. || Cestassauoir. || Le noueau || marie || La femme || La mere || Et le pere. In-4 allongé goth. de 4 ff. n. chiff., sign. A par 4.

Le f. A4 est orné de 6 vignettes, 3 au recto, 3 au verso, représ. un mariage, une dame isolée avec un lion, combat de cavalerie, un enfant vendu à un marin, un chevalier et sa femme à la porte d'un château, et naissance d'un enfant.

British Museum, C. 20. e. 13. (2).

— [F]Arce nou- || uelle tres bonne z fort ioyeuse || a troys personnaiges. Cest assauoir || ❡ Iolyet. La femme. Et le pere. In-4 allongé goth. de 4 ff. n. chiff., sign. A par 4.

British Museum, C. 20. e. 13 (5).

— [F]Arce nou- || uelle a cinq per- || sonnaiges/ des femmes qui font refon- || dre leurs maris. Cestassauoir. || ❡ Thibault. || ❡ Collart. || ❡ Jennette. || ❡ Pernette. || ❡ Et le tondeur. [A la fin :] ❡ Cy fine la farce des femmes || qui font refondre leurs marys. || [Vignette.] In-4 allongé goth. de 10 ff. n. chiff., sig. A-B par 4, C par 2.

La vignette finale représ. un jeune homme.

British Museum, C. 20. e. 13. (16).

— [F]Arce nou- || uelle tres- || bonne et fort ioijeuse de Je- || nīn

La
la
s.
be
n.

ge
le
||
le
||
gé

n-
r-
h.

ir.
est
||
out
h.

qui
le
r-

les
ne.
ca

e-

ꝺes theologa
images.
nierement.

S
g
r
n
l

te eſcripture.
llemaigne.

ltres cõmence.

a
n
c
f
s
d

ie conſidere
niſere
is nouueaulx
nis arriere
ien ſont chere
nt de grans maulx
untur grecum
ph ypſilon

u
a
I
s
is
f

r
g

f
l
f
l

filʒ de rien. || A quatre per- || sonnaiges. || Cest assauoir, || ❡ La mere/ et Jenin son filʒ. || Le prestre et vng Deuin. || [Vignette.] [A la fin :] Cy fine la farce Ienin || filʒ de rien a quatre person- || nages. Imprimee nouuelle- || mēt a Lyon/ en la maison de || feu Barnabe chaussard pres || nostre dame de Confort. In-4 allongé de 8 ff. n. chiff., sign. A-B par 4.

La vignette du titre représ. Jenin.

British Museum, C. 20. e. 13. (20).

— ¶ Farce nouuel- || le tres bonne et || fort ioyeuse de || George le Veau || a quatre person || naiges. Cestassa- || uoir. || ❡ George le veau. || ❡ Sa femme. || ❡ Le cure. || ❡ Et son clerc. || [Vignette.] || [G]Eorge le || Veau. [A la fin :] ❡ Cy fine la farce de George || le veau. Imprime nouuel- || lement a Lyon en la || mayson de feu || Barnabe || Chaussard/ pres nostre || dame de Con- || fort. In-4 allongé goth. de 8 ff. n. chiff., sign. A-B par 4.

La vignette du titre représ. un homme et une femme au bain.

British Museum, C. 20. e. 13. (22).

— [F]Arce nou- || uelle tres bōne ꝛ fort ioyeu- || sera troys pson- naiges Cestassauoir. || ❡ Maistre Mimin/ le gouteux. || ❡ Son varlet Richard le pele sourd. || ❡ Et le chaussetier. In-4 allongé goth. de 4 ff. n. chiff., sign. A par 4.

British Museum, C. 20. e. 13. (35).

— [F]Arce Nou- || uelle. a troÿs || personnages. || Cestassauoir. || ❡ Tout mesnage || ❡ Besongne faicte. || ❡ La chamberiere qui est malade de || plusieurs maladies/ comme vous || verreʒ cy dessus. || ❡ Et le fol qui faict du medecin pour la guarir. || [Vignette.] || Tout menage. || [Vignette.] [A la fin :] Imprime a Lyon. In-4 allongé goth. de 4 ff. n. chiff.

British Museum, C. 20. e. 13. (48).

— Farce nouuelle tres bonne et fort joyeuse de Guillerme qui mengea les figues du Cure en quatre personnages Cest assauoir le Cure, Guillerme, le voysin et sa femme. *En la maison de feu Barnabe Chaussard, Lyon, s. d.* [*circa 1550*]. In-4 goth.

British Museum, C. 20, d. (19).

— Farce nouuelle tres bonne et fort ioyeuse de l'obstination des femmes a deux personnaiges. Cestassauoir le Mary Et la femme. *Lyon, en la maison de feu Barnabe Chaussard, s. d.* [*Circa 1548.*] In-4 goth.

British Museum, C. 20, d. (3).

— La farce des theologa || stres a six personnages || Et premie-

rement. || Theologastres || Fratres. || Foy. || Raison. || Le texte de saincte escripture. || Et le mercure dallemaigne. [F. B 4 v° à la fin :] Laisses moy courir ces bigotʒ || Pour peruenir a mon propos || Et affin que ne vous ennuye || Adieu toute la compaignie. || Finis. In-fol. format agenda de 8 ff. n. chiff., sign. A-B par 4, 54 lignes à la page.

La première page a été réproduite hors texte, p. 55 *bis*, comme spécimen des caractères de la plus grande partie des farces sorties de cet atelier.

Pièce en vers contre l'église catholique composée vers 1531 et imprimée, vers 1533, par Jean Cantarel, dit Motin, 3e et dernier mari de Jeanne de la Saulcée, dont il n'existe qu'un seul exemplaire. Imprimée avec les caractères de Barnabé Chaussard.

Rééditée à Lyon, nouvellement imprime jouxte la copie de M.D.CCC.XXX. in-8 de 36 pp. par les soins de M. G. Duplessis et précédée d'un avis de cet érudit. Imprimée par Rossary, à Lyon, aux frais de M. Coste et tirée à 64 exemplaires.

B. N., Yf 63 Réserve (exemplaire Coste).

Cat. Coste, n° 913 (relié en maroquin par Bauzonnet). — Brunet, I, 179.

— La Maniere de empter ꝛ planter en iardins, ꝛ plu || sieurs aultres choses biẽ estrãges ꝛ tres plaisantes doctrine de Pierre de cressance. || [Vignette.] || [A la fin :] Cy fine la maniere de empter ꝛ plãter a Lyon || imprimee en la maison de feu Barnabe chaussard. Pres nr̃e dame de Confort. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff.

Au titre, vignette représ. un jardinier et une jardinière.

SÉVILLE, *Bibliotheca Colombina*, Recueil O 79-15[1].

Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. 85-86.

— L'amant desconforte cherchant confort parmy le monde, contenant le mal et le bien des femmes avec plusieurs preceptʒ et documenʒ contre l'amour, faict et compile par Anthoine Preuost, escolier de la ville de Vaulreas au comte de Venisse etudiant en la tres florissante universite d'Avignon. *On les vend a Lyon en la maison de feu Barnabe Chaussard, s. d.* In-8 goth. de 54 ff. n. chiff.

Titre, imp. en r. et n.

Seconde édition. La première édition a paru chez Jean Lambany, sans date (mais en 1529). La 3e, en 1536, en la maison de feu B. Chaussard.

Brunet, IV, 866. — Du Verdier, I, p. 139.

— [L]A confes- || sion mar- || got. a deux || personnaiges. || Cestassauoir. || Le cure || Et margot. || [Vignettes.] In-4 allongé goth. de 4 ff. n. chiff., sign. A par 4.

BRITSIH MUSEUM, C. 20. e. 13. (21).

— La Pascience || de Job selon lhistoire de la bible. || Comment il perdit tous ses biẽs || par guerre ꝛ par fortune : et la grant pourete quil || eust, Et commẽt tout luy fut rendu par la grace de Dieu. Et a quarante neuf personnages. || [Vignette.] || ❡ On les vend a Lyon en la maison de feu || Barnabe Chaussard, pres nostre dame de Confort. S. d. In-4 goth. à 2 col. de 36? ff. n. chiff., sign. A-I.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encadrement et d'une vignette grossière, gravée sur bois, représ. Job sur son fumier, porte, au v°, la liste des 49 personnages de cette pièce.
Réimpression de l'édition imprimée, en 1529, par J. Lambany.
Deschamps, II, 184.

— La vie : les ditȝ et merueilles de Vergile, quil fut lui estant en Romme Nouuellement Imprimee. [Der. f. r° :] *Cy finissent les Dicts et les merueilles de Vergille Imprime a Lyon en la maison de feu Barnabe Chaussard, s. d.* Pet. in-8 goth. de 20 ff. n. chiff., sign. a-c, 24 lignes à la page.
Cat. Solar, 1879. — Cat. Yemeniz, n° 2363.
Brunet, II, 1168.

— ¶ Le caquet || des bonnes Chambrieres/ declarant || aucunes finesses dont elles vsent || vers leurs maistres ꝛ maistres || ses. Imprime par le com- || mandement de leur || Secretaire mai || stre Pierre || babil || let. || ¶ Item Vne Pronostication sur les || maries et femmes veufues. || ¶ Auec la maniere pour con- || gnoistre de quel boys se || chauffe Amour. || ¶ On les vend a Lyon en la mayson || de feu Barnabe Chaussard/ pres || nostre dame de confort. *S. d.*, vers 1549. In-8 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. A-C par 4, 22 lignes à la page.
La première pièce est un monologue dramatique et commence au v° du titre. La seconde pièce intitulée : *Pronostication sur les mariez et femmes veufves pour l'an mil cinq cent et cinquante* commence au fol. Cij. La troisième pièce, un dizain, est imprimée au v° du der. f. Le volume se termine par la devise : *Quoy qu'il advienne.*
Réimprimé dans le *Recueil de Poesies françoises* de Montaiglon, V, p. 71-84.
E. Picot, *Le Monologue dramatique*, p. 64.
Cat. Yemeniz, n° 1678. — Cat. A. Firmin-Didot (1910), n° 224.
Cat. de Rothschild, n° 3173, avec reproduction du titre.
Brunet, I, 568-1560. — Deschamps, I, 204.

— Moralite nouvelle... de charite, a douȝe personnages. *Imprime nouuellement en la maison de feu Barnabe Chaussard. S. d.* In-4 goth. allongé, 48 lignes à la page.
Avec une vignette au titre.
British Museum, C. 20 e. 13. (50).
Brunet, III, 1887.

— Plusieurs || gẽtillesses pour faire en tou || tes bonnes compaignie. ¶ Et aussi || plusieurs bonnes et utiles receptes || esprouees par maistre Symon || de Milan. || On les vend a Lyon en la maison || de feu Barnabe Chaussard. S. d. (vers 1545). Pet. in-8 goth. de 8 ff. n. chiff.
Le titre est orné du même bois que celui du titre du *Taillevent* des mêmes éditeurs, publié en 1545. Le texte commence par un P initial figuré représ. la Vierge tenant l'Enfant Jésus debout sur ses genoux. Recueil de vingt-sept recettes et secrets pour divertir.
Réimprimé en 1556 par Françoys et Benoist Chaussard, frères.
Cat. Pichon, 1897, n° 706. — Cat. Lortic, octobre 1897. n° 1569.

— Pronosti- || cation nou || uelle || Plus approuuee que iamais || il ne sen fist pieca de telle : || Cest pour troys iours apres || iamais. [A

la fin :] Finis. *S. l. n. d. (Lyon, en la maison de feu Barnabe Chaussard vers 1545.)* Pet. in-8 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. A-C par 4, 21 lignes à la page.

Ce volume est orné de trois vignettes dont l'une est reproduite de la *Confession Margot*, imprimée par les héritiers de Barnabé Chaussard faisant partie du célèbre recueil du Musée Britannique. Il a été décrit par le baron James de Rothschild au tome XI des *Poésies Françaises des XVe et XVIe siècles.*

Cat. de Rothschild.
Deschamps, II, 311.

— [S]Ermõ ‖ ioyeux ‖ de bien boire, A ‖ deux personnai- ‖ ges. Cest assauoir. ‖ ¶ Le prescheur ‖ ¶ Et le cuysinier. [A la fin :] ¶ Finis. *S. l. n. d.* [*Lyon, en la maison de feu Barnabe Chaussard vers 1545.*] In-4 goth. allongé de 6 ff. chiff., sign. A par 4, B par 2, 46 lignes à la page.

Au titre, grand S grotesque sur fond noir, puis au-dessous des 7 lignes de l'intitulé un bois allongé représ. une comète, bois qui se trouve sur le titre de la *Farce des cris de Paris.*

British Museum, C. 20. d. (23).
E. Picot, *Le Monologue dramatique*, p. 64.

— Sermon ‖ ioyeux et ‖ de grande value ‖ A tous les foulx qui sont dessoubz ‖ la nue. Pour leur montrer a saiges deuenir ‖ Moyennant ce que le temps aduenir ‖ Tous sotz tiendront mon conseil et doctrine ‖ Puis congnoistront clerement sans ‖ vrine ‖ Que le monde pour sages les tiendra ‖ Quant ilz auront dequoy notez cela. [A la fin :] ¶ Fin du sermon des Foulx ‖ imprime nouuellemēt a Lyon ‖ en la maison de feu Bar- ‖ nabe Chausssard pres ‖ nostre Dame de Confort. *S. d.* [vers 1545]. In-4 goth. allongé de 6 ff. de 47 lignes à la page, impr. en gros caract., sign. A par 4, B par 2.

« Au titre, les deux faces d'une monnaie, dont le droit porte une image de saint nimbée, placée dans un double cercle, avec cette légende : † Sanctus Constantinus, et le revers, une croix recroisettée, insérée également dans un double cercle, qui contient ces mots : *Communis O Pisani.* Au-dessous de ce premier bois se trouvent trois figures détachées, coupées dans des bordures et placées sur un même plan : 1° (à gauche) un homme nu, coiffé d'un casque et appuyé sur un long bâton ; 2° (au milieu) la Vérité : 3° (à droite) un guerrier nu, appuyé sur un drapeau. » Suivant M. E. Picot, cette pièce doit appartenir au répertoire du théâtre lyonnais. Voir, pour ce monologue, la note du savant bibliographe dans l'ouvrage cité ci-dessous.

Réimpression de l'édition imprimée. en 1529, par Jean Lambany.

British Museum, C. 20. d. 37.
E. Picot, *Le Monologue dramatique*, p. 100.
Brunet, V, 307.

— ☙ Sottie nouuelle a ‖ cinq personnages : ‖ Des trõpeurs : cest as ‖ sauoir. ‖ ¶ Sottie ‖ ¶ Teste verte ‖ ¶ Fine mine ‖ ¶ Chascun ‖ Et le temps. ‖ ¶ A trompeur trom- ‖ peur et et demy. ‖ ¶ [A la fin :] ¶ Finis. *S. l. n. d. Lyon, vers 1545.* In-4 goth. allongé de 6 ff. n. chiff., sign. A par 4, B par 2, 46 lignes à la page.

« L'impression n'est pas faite avec les caractères ordinairement employés par les héritiers

de Barnabé Chaussard. La justification qui est de 214 millimètres pour 46 lignes, nous porte à croire, cependant, que le volume sort des presses de ces imprimeurs. »

BRITISH MUSEUM, C. 20. d. 39.

E. Picot, *Recueil général des sotties*, Paris, Firmin-Didot, 1912, avec reproduction du texte et du titre.

— Sottie nouuel || le a six personnaiges. Cest assauoir. || ¶ Le Roy des sotʒ. Sottinet. || ¶ Triboulet. Coquibus. || ¶ Mitoufflet. Guippelin. [A la fin :] ¶ Cy fine la Sottie du roy des sotʒ : || Et aussi de ses suppotʒ. S. l. n. d. [*Lyon, en la maison de feu Barnabe Chaussard, vers 1545.*] In-4 goth. allongé de 6 ff. n. chiff., sign. A par 4, B par 2, 46 lignes à la page.

BRITISH MUSEUM, C. 20. d. (38).

E. Picot, *Recueil général des sotties*, Paris, Firmin-Didot, 1912, avec reproduction du texte et du titre.

— Vita xp̃i || [Vignette.] || ¶ On les vend a Lyon à la mayson de feu Bar- || nabe Chaussard/ pres nostre dame de Confort. In-8 goth. de 104 ff. n. chiff., sign. A-N par 8, vignettes.

Le titre, reprod. p. 60, imp. en r. et n., orné d'une vignette repré s. la Nativité et un encad., porte, au v° : ¶ Prologue de Lacteur, terminé f. Aii recto : ¶ Cy fine le Prologue de la vie de Iesuchrist. Même f. v° : Cy commence la vie de Iesuchrist. || Et premîerement. || ¶ Comment apres que Dieu eut faict les sieges de || paradis il crea les anges pour les mettre dedans. F. G 8 r° : ¶ Cy finist la vie de Iesuchrist. Mêmẽ f. v° : ❧ La mort et passion de Ie- || suchrist/laquelle fut composee par les bons ꝛ expers || maistres/Gamaliel/Nycodemus/ꝛ Ioseph dabari- || mathie disciples secretz de Iesuchrist, lesquels en ont traicte bien au long : car ils estoyent tousiours || presens mieulx que les euangelistes. F. K 7 v° : Cy finist la mort et passion de Iesuchrist. || ¶ La demãde de Saint Augustin des douleurs de ñte dame. || ¶ La complainte de la glorieuse vierge Marie. ¶ La resurrection de nostre Saulueur Iesuchrist. Même f. : ❧ Le trespassement de || nostre dame. f. L 1 v° : ¶ Cy finist le trespassement de nostre dame. Même f. : ¶ De Sainct Iehan leuangeliste. f. L 11 v° : ¶ Cy finist de Sainct Iehan leuangeliste || et de son martyre du brief. F. Liii. La destruction de Hierusa- || lem et Vengeance de nostre saulueur et redempteur || Iesuchrist/faicte par Vespasien empereur || de Rome. Et par Tytus son filz. Cette dernière partie incomplète s'arrête au v° du f. N 7 à la 9e ligne du chapitre : ¶ Comment les pescheurs laisserent aller quatre cẽs toyses de corde/ꝛ ne trouerent point de fons, chapitre terminant la *Destruction de Jerusalem* et qui peut être suivi d'une souscription datée, car Mercier de Saint-Leger signale une édition de 1544 du même ouvrage.

Baudrier.

1510 pour 1545.

— Le livre de Taillevent grand cuysinier du roy de France. *Imprime nouuellement à la maison de feu Barnabe Chaussard pres Nostre Dame de Confort .M.D.X.* In-16 goth. mar. bleu, fil doublé de mar. citron, coins et ornements à la rose, fil., tranche dorée (Bauzonnet).

Date fautive comme les deux éditions suivantes, de 1514 et 1515. Il faudrait avoir les trois éditions ensemble sous les yeux pour essayer d'expliquer la présence de ces trois dates fautives, truquées ou grattées et voir si elles appartiennent à des tirages différents. Le grattage paraît avoir été plus complet et les lettres l v de la date sont enlevées. Voir l'édition de 1545 décrite ci-après. Il en est de même pour les éditions dites de 1514 et 1515 qui appartiennent aussi à l'édition de 1545. Voir les reproductions de l'édition de 1545.

Cat. Coste, Paris, 1854, n° 539.



Vita xp̄i

¶ On les vend a Lyon a la mayson de feu Bar
nabe Chaussard/ pres nostre dame de Confort.

1514 pour 1545.

— ¶ Le liure de || tailleuent grant cuy || sinier du Roy de || France. [Vignette.] || ¶ On les vend a Lyon/ en la maison || de feu Barnabe Chaussard/ pres || nostre dame de Confort. [Der. f. v° :] ¶ Cy finist le liure de Taillcuēt grant || cuysinier. || Imprime nouuellement :

a la || maison de feu Barnabe chaussard/ pres || nostre dame de Confort .M.D.xiv. Pet. in-16 goth. de 44 ff., sign. A-E par 8, F par 4.

Date évidemment fautive, la raison sociale feu Barnabé Chaussard n'apparaissant pas avant 1532, la lettre i mise pour l, ou l modifiée par un grattage. C'est l'édition de 1545, dont l mal venu a été facilement transformé par un libraire peu scrupuleux. Voir les reproductions de l'édition de 1545.

Cat. Rouard, n° 890, avec reproduction du titre et de la souscription.
Cat. de Rothschild, n° 283, avec reproduction du titre et de la souscription.

1515 pour 1545.

— Le liure de Tailevent grand cuisinier du Roy de France. || Vignette.] On les vend a Lyon, en la maison de feu Barnabe Chaussard pres nostre dame de Confort. [Der. f. v° :] Cy finist le liure de Tailleuēt grant cuysinier. Imprime nouuellement : a la maison de feu Barnabe Chaussard pres nostre dame de Confort. M.D.XV. Pet. in-16 goth. de 44 ff. n. chiff., sign. A-E par 8, F par 4.

Date fautive et mal lue, vérification faite sur l'exemplaire Yemeniz conservé à la Bibliothèque nationale. C'est l'édition de 1545 dont la date est imprimée en chiffres romains M.D.Xlv et dans laquelle l mal venu dans l'impression a permis facilement les mauvaises lectures volontaires ou involontaires des éditions de 1510 et 1514, qui appartiennent toutes à la même édition, mais dont celles de 1510 et de 1514 paraissent avoir été truquées par des libraires peu scrupuleux. Voir les reproductions de l'édition de 1545.

Cat. Yemeniz, n° 903.
Brunet, V, 647.

1532.

— ✠ Le liure de consolations contre || toutes tribulations. || [Vignettes.] || || ❡ On les vent en rue Merciere pres nostre dame || de cōfort en la maison de feu Barnabe chaussard. [F. 43 r° :] ❡ Cy finist le liure des consolations contre toutes tri || bulations. Imprime a Lyon. Lan mil cinq cens || trante et deux le .xiii. iour de Iuing en || la maison de feu Barnabe || chaussard en rue || Merciere. In-8 goth. de 44 ff. n. chiff., sign. A par 4, 31 lignes à la page, fig. et lettres ornées.

Le titre est orné de deux bois reprės. *la Crucifixion* et *le Portement de croix* et porte au v° : *La Trinité entourée d'anges*. A la fin, après la souscription : ❡ Sensuyt lart ꝛ sciēce de bien uiure et bien mourir. ||

[Q]Vi a bien viure veult entendre
A mourir luy cōuient apprendre

Cat. Cailhava, n° 46. — Cat. Veinant. — Cat. Desq. — Cat. Potier, n° 161.
Cat. Soleil, Paris, Porquet, 1892, n° 49.
J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 113.

— [L]E liure de paix || en Iesuchrist. || [Vignette.]. || ❡ On les vent en rue Merciere pres nostre dame || de cōfort en la maison de feu Barnabe Chaussard. [F. 20 r° :] ❡ Cy fine le liure de paix et grace en Iesuchrist a Lyon || imprime. Lan mil cinq cens trāte et deux le .xix. || iour de Iuing en la maison de feu Barnabe chaussard en la

rue Merciere pres || nostre dame de confort. In-8 goth. de 20 ff. n. chiff., sign. a-c, 31 lignes à la page.

Au titre, vignette représ. *le jugement dernier* : Ne recorderis pcta mea dñe || Dũ veneris iudi. secu. P. ignẽ. et au v° autre vignette représ. *Jésus-Christ glorieux*.

Mourir conuient cest chose dure
Nul ne revient de pourriture
Souuent taduient selon nature
Et nen souient a creature.

F. 2 r° : ❡ Cy commence vne moult belle et notable doctrine a || tous ceulx et celles qui sont en aulcunes tribulations cõpilee par vng notable docteur de lordre des freres || Prescheurs a la supplication d'une ieune || dame fille dung noble cheuallier.

Jean Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 115.

1536.

— Lamant desconforte || cherchant confort parmy le monde/ conte- || nãt le mal z le bien des femmes avec plu- || sieurs precepʒ et documenʒ ꝯtre lamour. || Faict et compile par Anthoine Preuost/ || escolier de la ville de Vaureas au conte || de Venisse. Estudiant en la tres florissan- || te vniuersite Dauignon : lequel a nouel- || lement corrige et adiouste vne Epistre et || plusieurs coupletʒ cõme il appert. || 15 [Vignette.] 36. || ❡ On les vent a Lyon en la maison || de feu Barnabe Chaussard. In-8 goth. de 54 ff. n. chiff., sign. A-N par 4, O par 4 ?, manchettes.

Le titre, entouré d'un double filet, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. : Lamãt descõforte, tenant une banderole portant les mots imp. en r., porte, au v° : ❡ Anthonius prepositus presentium opifex || candidis lectoribus S. P. D., épître datée : Auenione pridie nonas Madij (sic) xpi natiuitatis Millesimo q̃ngenteslmo trigesimo Anno, se terminant au f. A ii et suivie de : ❡ Laeteur. ❡ A legrege et circonspecte personne Mes- || stre Iehan Draguinan, Seigneur de rids (sic) || Bachelier en Loix de la cite Dorenge sen || honnore seigneur et entres amy. Ballade terminée au v° du même f. F. A iii : Lamant desconforte.

❡ Cy commence lamant desconforte
Que en amours maintz maulx ha supporte
Pour acquerir la grace de sa dame
Surs tous maintient noblemẽt et sans blasme
Tout le sexe femenin tresprudant
Comme verres en ce liure lysant
Plaise vous douc le lxre iusquaubont
Le principe ne vault rien sans le tout.

Ce poème se termine au v° du f. N 4. F. O : Ballade des loyaulx amoureux, dont les premières lettres donnent en acrostiche le nom de la Dame et de son ami : Iehanne de Vesc. Anthoine Prevost. Même f. v° : Rondeau a M. Anthoine du Bosquet, suivi de ❡ Lacteur siue Lamant à Messire Anthoine du Bosquet, Escolier de Vaulreas, professeur en Loix, Son treschier Cousin et parfaict amy, rondel. f. O ii : Messire Anthoine du bosquet ❡ Au Surdit messire Anthoyne du bosquet Ballade f. O ii : ❡ A messire Jaques Robert son parfaict et cordial amy Rondel. L'exemplaire décrit est incomplet des der. ff.

Troisième édition.

Louis Loviot.

— La vengeance de la mort et passion de nostre benoist saulveur Iesus Christ. [A la fin :] *Imprime a Lyon par Iehan Cantarel en la maison de feu Barnabe Chaussard*, *1536*. In-8 goth., fig.

Une édition du même ouvrage, sortie des mêmes presses, a figuré sur un catalogue de libraire italien avec la date de 1506 évidemment fautive.

Cat. librairie Scheuring, Lyon, 1869.

1537.

— Les oraisons || de saincte Brigide en francoys. || Auec vne moult deuote orayson a || nostre seigneur Iesuchrist. [Au v° du der. f. :] ¶ Cy finent les oraysons saincte Bri || gide nouuellement Imprimee a Lyon || en la mayson de feu Barnabe Chaus || sard. Le .viii. iour du moys de Iung || Mil cinq cens trente z sept. Pet. in-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. A-B par 4, de 22 lignes à la page.

F. B ij v° commence : ¶ Orayson tres deuote quant || lon est deuant le crucifix, en vers, dont voici le début :

O iesus roy de tout le mõde
En qui toute bonte abonde...

Aix, *Méjanes*, 29875-77-14.

1540.

— [L]Ucidaire || Auquel le Disciple deman- || de au Maistre choses obscu- || res et merueilleuses touchãt || les faitʒ de Dieu : Et il luy || en donne bonne response et vtile. ** || [Vignette.] || [F. F 4 v° :] ¶ Cy finist Lucidaire... Imprime a Lyon a || la maison de feu Barnabe Chaussard : pres || nostre dame de Confort. Le xxvij iour de || Mars. Lan Mille cinq cens et quarante. Pet. in-4 goth. de 24 ff. n. chiff., sign. A-F. par 4.

Le titre, encadré, orné d'une vignette, représ. le maître et son élève, le premier semblable au Christ, porte, au v°, un professeur assis sur sa chaire tenant un livre ouvert sur ses genoux auquel apparaît un ange tenant une banderole dont le bois a déjà été utilisé par Guillaume Le Roy, vers 1485, dans la *Danse des aveugles*, vignette à carrelage triangulaire à fond noir et blanc.

Cat. librairie Leo S. Olschki, Florence, n° 732. — Cat. Fairfax Murray, n° 342, avec reproduction du titre et de la vignette utilisée par G. Le Roy.

1542.

— Monteuille cõpose par messire Iehan de Monteuille cheualier natif dangleterre de la ville de Saint Alain lequel parle de la terre de promission de hierusalem z de plusieurs pays villes z iles de mer z de diuerses et estranges choses z du voyage de hierusalem. [A la fin :] ¶ Cy finist le tres plaisant liure nomme Monteuille parlant || moult autentiquemẽt du pays z terre doultre mer. Imprime || a Lyon par Iehan Cantarel, dit Motin. M.D.xlij. In-4 goth. de 56 ff. n. chiff., sign. A-O par 4, nombreuses fig. sur bois.

Au v° du der. f. après une grossière vignette sur bois représ. un chevalier à cheval.

¶ Son me donne peu de louange
Et quon me appelle mensongier
Pource que mon liure est estrange
Il ne men chault a brief parler
Qui ne men croit y peult aller
Ou iay este pour en scauoir

Et la verite calculer
Et il dira que ie dis voir.
Christo laus z gloria.

Notre exemplaire, incomplet des premiers feuillets, provient de la vente Adert, nº 2007. Le titre est donné d'après l'édition de Barnabé Chaussard, sans date, dont il paraît une réimpression. Jean Cantarel a ajouté à la fin de l'avis en vers la devise : *Christo laus et gloria*, souvent employée par Barnabé Chaussard et qui ne figure pas dans les éditions données par les autres imprimeurs.

Cette compilation longtemps attribuée au voyageur anglais Jean de Mandeville est maintenant considérée comme étant l'œuvre de Jean de La Barbe ou de Bourgogne.

Les grossières et nombreuses vignettes sont fort anciennes, très usées, elles remontent au xvᵉ siècle et proviennent du matériel de la société Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard (1492-1515). Barthelemi Buyer a fait imprimer, en 1480, par Guillaume Leroy, la première édition lyonnaise de cet ouvrage. Pierre Bouteiller et Claude Nourry en ont donné chacun une édition absque nota.

Baudrier. — Du Verdier, II, 476.

— Prognostication des laboureulx a toujours durant, faicte et composee par les anciens pour usaige de scauoir. *Lyon, en la maison de feu Barnabe Chaussard, 1542.* In-8 goth. de 8 ff. n. chiff.

Réimprimé en 1546 et 1553.

Brunet, IV, 901.

1544.

— [L]E cheua- || lier q̃ don || na sa femme au || Dyable/ a dix personnaiges. || Cest assauoir. || ❡ Dieu le pere || ❡ Nostre dame. || ❡ Gabriel. || ❡ Raphael. || ❡ Le cheualier. || ❡ Sa femme. || ❡ Amaury escuyer. || Anthenor escuyer. || ❡ Le pipeur. || Et le dyable. [A la fin :] ❡ Cy fine le mystere du Cheua || lier qui donna sa femme au dya- || ble. Imprime a Lyon a la mai- || son de feu Barnabe Chaussard || pres noste dame de Confort. || M.D.xliiii. Le XVI. || iour de Iuillet. In-4 goth. de 20 ff. n. chiff., sign. A-D par 4, E par 2. 46 lignes par page.

Réimprimé dans le 3ᵉ volume de l'*Ancien théâtre françois*, publié chez P. Jannet.

British Museum, C. 20. e. 13. (63).

Brunet, III, 1979.

— [M]Oralite || nouelle || dung Empereur qui || tua son nepueu qui auoit prins vne || fille a force. Et commẽt ledict Empe- || reur estãt au lict de la mort/ la saincte || Hostie Iuy fut apportee miraculeuse- || ment. Et est a dix personnaiges. || ❡ Cestassauoir. || ❡ Lempereur. || ❡ Le chapelain. || ❡ Le duc. || ❡ Le comte. || ❡ Le nepueu de Lempereur. || ❡ Lescuyer. || ❡ Bertault et Guillot serui- || teurs de nepueu. || ❡ La ille violee. || ❡ La mere de la fille. || ❡ Auec la saincte hostie qui se || presenta a Lempereur. || [Vignette.] [A la fin :] ❡ Imprime nouellement a Lyon || en la mayson de feu Bernabe || Chaussard/ pres nostre || dame de confort. || Mil cinq cens || xliiij· || [B]Eati qui || faciunt iusti- || ciam in omni tẽpore· In-4 allongé goth. de 16 ff. n. chiff., sign. A-D par 4.

BRITISH MUSEUM, C. 20. e. 13 (53).
Brunet, III, 1887.

— Sensuyt vng tres beau z || excellēt Romain nom- || me Iehan de Paris roy de France. Lequel || apres que son pere eut remys le Roy Des- || paigne en son Royaulme par sa prouesse et par ses pom- || pes et subtilites espousa la fille dudict Roy Despaigne || laquelle il amena en France z vesquirēt longuement en || grant triumphe z honneur z a la gloire de France. || [Vignette.] || ¶ On les vend a Lyon en la maison de feu Bar- || nabe Chaussard pres nostre dame de Confort. [A la fin :] ¶ Cy finist vng tres excellent romant nomme || Iehan de Paris Roy de France. Imprime a Lyon en la maison de feu Barnabe Chaussard || pres nostre dame de Confort. Le .xix iour de || Nouembre Mille cinq cens .xliiii. In-4 goth. de 40 ff. n. chiff., imp. en r. et n., 32 lignes à la page, vignettes, initiales ornées.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un bois représ. Jean de Paris à cheval accompagné d'autres chevaliers répété à la fin au r° du der. f., mais sans l'inscription Iehan de Paris. Le volume renferme 36 vignettes gravées sur bois.

Cat. librairie Leo S. Otschki, Florence, n° 649.

— Vita Christi. *Lyon*, *feu Barnabé Chaussard*, *1544*. In-8.

LYON, *Bibliothèque des Grands Augustins.*

Notes de Mercier de Saint-Léger, conservées jadis à la bibliothèque de la ville de Lyon, aujourd'hui disparues. Voir l'édition : en la maison de feu B. Chaussard s. d.?

1545.

— [F]Arce nouel- || le des cinq || sens de Lhomme/moralisee/ et || fort ioyeuse pour rire z recreati- || ue/ et est a sept personnaiges || ¶ Cestassauoir || ¶ Lhomme. || ¶ La bouche. || ¶ Les mains. || ¶ Les yeulx. || ¶ Les piedȝ. || Louye. || ¶ Et le cul. || [Vignettes.] [A la fin :] ¶ Imprime nouuellement a || Lyon/ a la maison de feu Bar- || nabe Chaussard/ pres nostre da || me de Confort. Lan mil cinq || cens quarante et cinq. Le IX. || iour de septembre. In-4 allongé goth. de 8 ff. n. chiff., fig. sur bois.

Réimprimé dans l'*Ancien théatre françois* faisant partie de la *Bibliothèque Elzévirienne* de Jannet.

BRITISH MUSEUM, C. 20. e. (61).
Deschamps, I, 480.

1545.

— ❧ La Decoration || Dhumaine nature/ et aornement des || dames. Compile z extraict des tresex- || cellens docteurs z plus expers medi- || cins/ tant anciens que modernes/ par maistre Andre le Fournier/ docteur || Regent en la faculte de medi- || cine/ en Luniversite de || Paris/ nouuellemēt || corrige et Im- || prime. || [Vignette.] || ¶ On les vend a Lyon/ en la mayson || de feu Barnabe Chaussard/

pres nostre dame de Confort. [F. i7 verso :] ❡ Cy finist La decoration Dhumai- || ne nature/ Imprime en la maison de feu Barnabe Chaussard. M.D.xlv. Pet. in-8 goth. de 65 ff. chiff. et 7 ff. n. chiff., 22 lignes à la p.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v° : ❡ Le prologue de ce pre- || sent liure. F. 4 : ❡ La decoration dhumaine nature a- || ornement des dames. Composee par || maistre Andre le Fournier/docteur Regent en la faculté || de medicine a Paris.

Arsenal, *sc. et a.*, 7035.

Brunet, III, 932, d'après le cat. de La Vallière, par Nyon, n° 6376.

— [L]A terrible et mer- || ueilleuse vie de Robert le Dyable || filȝ du duc Haubert de Normãdie. || Leqel en son cõmencemēt estoit tresmaul- || uais : et apres fut nomme homme de Dieu. || [Vignette.] [Avant-der. f. v° :] ❡ Cy fine la vie de Robert le dyable filȝ du duc || de Normandie : lequel apres a este appelle hõme || de Dieu. || Imprime nouuellement a Lyon par Iean Cantarel dit Motin/ en la || maison de feu Barnabe Chaus- || sard : Pres nostre dame de || Confort. || ❡ Christo laus ꝛ gloria. || 1545. In-4 goth. de 28 ff. n. chiff., sign. A-G par 4, fig. sur bois.

Le titre, imp. en r. et n. est orné d'une vignette représ. Robert le Diable à cheval. Le der. f. porte une vignette représ. des hommes armés devant une forteresse, et, au v°, une vignette représ. Robert le Diable suivi de ses compagnons. L'histoire de ce Robert le Diable est tirée de l'*Histoire et chronique des Ducs de Normandie,* il était fils de Aubert, duc de Normandie, et de Inde de Bourgogne, sa femme.

Cat. Desq, n° 691. — Cat. A. Firmin-Didot, 1878, n° 598.

Bulletin lib. Morgand, t. II, n° 7807.

— La vie et hystoire du maulvais riche a treize personnages. *Lyon en la maison de feu Barnabe Chaussard, 1545.* In-4 format d'agenda, de 16 pp., 46 lignes à la page.

Réimprimé par les soins de P. Jannet dans la *Bibliothèque Elzévirienne.*

Brunet, V, 1208.

— ❡ Le liure de || tailleuent grant cuy || sinier du Roy de || France. || [Vignette.] || ❡ On les vend a Lyon/ en la maison || de feu Barnabe Chaussard/ pres || nostre dame de Confort. [A la fin :[❡ Cy finist le liure de Tailleuet grant || Cuysinier. Imprime nouuellement : en la || maison de feu Barnabe chaussard pres nostre dame de Confort. M.D.xlv. In-16 goth. de 44 ff. n. chiff., sign. A-E par 8, F par 4, 22 lignes à la page.

La lettre l de la date finale encore visible à l'œil nu, mal venue, est la cause de toutes les dates mal lues ou truquées volontairement, car le plus léger grattage peut faire disparaître ou modifier l à peine visible et l'on comprendra facilement comment les prétendues éditions de 1510, 1514 et 1515, ont pu dérouter les recherches sur Barnabé Chaussard en faisant mourir cet imprimeur en 1510, 1514 et 1515. Voir p. 66, la souscription.

Exemplaire Yemeniz, n° 993. — B. N., inv. V, 2615 Réserve.

Baron Pichon et G. Vicaire, *Le viandier de Guillaume Tirel dit Taillevent.*

¶ Le liure de taillevent grant cuysinier du Roy de France.



¶ On les vend a Lyon/en la maison de feu Barnabe Chaussard/pres nostre dame de Confort.

Titre du *Livre de Taillevent* de 1545.

1546.

— La fleur de toutes Ioyeusetez. Contenant Epistres, Ballades et Rondeaulx, tres recreatifs Ioyeulx, et fort nouueaulx. Et plusieurs nouuellement composez et adioustez. On les vend a Lyon en la maison de feu Barnabe Chaussard pres Nostre Dame de Confort [A la fin :] Imprimes a Lyon || M.D.xlvj. Pet. in-8 goth.

Les poésies dont se compose ce recueil paraissent être l'œuvre d'un des poètes de la pléiade lyonnaise du milieu du XVIe siècle, mais le nom de ce poète est encore à découvrir. Dans une édition postérieure de cet ouvrage parue sous le titre de *Recueil de tout soulas et plaisir*, on trouve un quatrain de l'auteur commençant par ces vers :

Amy Dusseulx ce Luc t'envoye
Ce petit livre tout nouveau...

Le *Prologue de l'auteur* est signé de la devise : *Son vouloir est le mien* et des initiales Y. L. C.

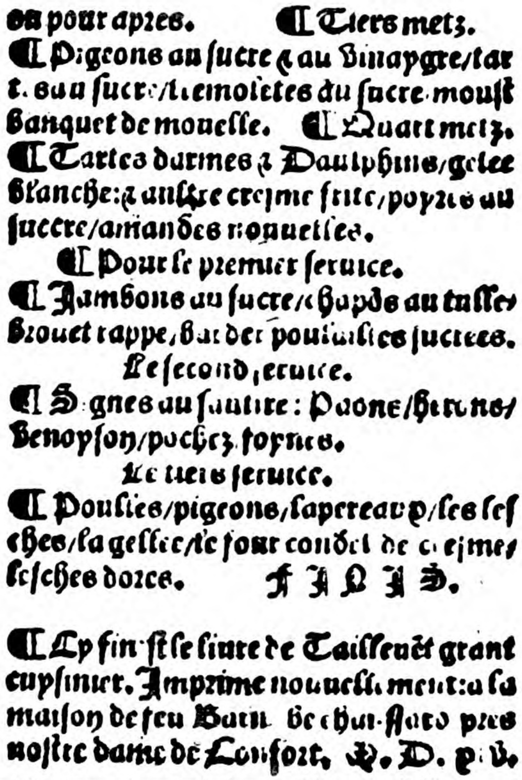
Cat. de Lignerolles, n° 1409. — Cat. lib. Morgand, 1895, n° 26145 et 1900, n° 38639.

— [L]Es te- || nebrez || de mariage. || ¶ Cy ensuyt en brief langaige || Les tenebres de mariage/ || Lesquelles furẽt sans mentir || Cõposees par vng vray martir || Lequel fut dix ans au seruaige || Cõme appartient en mariage. [F. B 4 v° :] ¶ Cy finent les tenebres de ma-

|| riage nouuellement Im- || primez/ a Lyon en || la mayson de || feu Bar- || nabe || Chaussard/ pres nostre || dame de Confort. || M. D. xlvi. Pet. in-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. A-B par 4, 22 lignes à la page, en vers.

Le titre, ent. d'un double filet de chaque côté, d'un petit bandeau surmonté d'un filet en haut, porte, au v° : ¶ Sensuyt la premier lecon.

CHANTILLY, *Musée Condé*, IV, D. 108. Cat. n° 1863.
Cat. Crozet, n° 1015. — Cat. Cigogne, n° 722.


ou pour apres. ¶ Tiers metz.
¶ Pigeons au sucre & au vinaygre/tar
t. au sucre/lie moictes du sucre mousl
Banquet de mouelle. ¶ Quart metz.
¶ Tartes darmes a Dauphine/gelee
blanche: & aultre cresme frite/poyres au
succre/amandes nouuelles.
¶ Pour le premier seruice.
¶ Jambons au sucre/choyds au tasse
Brouet rappe/bardes poullailles succrees.
Le second seruice.
¶ Signes au saultre: Paons/herons/
Venoyson/poches fournis.
Le tiers seruice.
¶ Poullies/pigeons/lapereaux/les les
ches/la gellee/le four cont de cresme/
seiches doree. F I N I S.

¶ Cy fine le liure de Taillevent grant
cuysinier. Imprime nouuellement: a la
maison de feu Barnabe chaussard pres
nostre dame de Confort. M. D. xlv.

Dernière page et souscription du *Livre de Tailleuent*, 1545.

— ¶ Mirouer des fem || mes vertueuses. Ensemble la patiēce || Griselidis par laquelle est demonstree || lobedience des femmes vertueuses. || LHistoire admirable de Iehāne || pucelle/ native de Vaucouleur. || Laquelle par revelation divine : z par grāt || miracle fut cause de expulser les || Angloys tant de France/ Normandie || que aultres lieux circonuoysins/ ainsi || que vous verrez par ladicte Histoire/ || extraite de plusieurs croniques || de ce faisant mention. || [Trois petites vignettes.] || ¶ On les vēd a Lyon a la maison feu || Barnabe Chaussard pres confort. [Der. f. v° :] ¶ Cy finist la patience de Gri-

seldis. La || quelle griseldis fut fille dung poure hõ || me appelle lanicole : Et fut femme du || marquis de Saluces. Imprime nou- || uellement a Lyon, M. D. xlvi. Pet. in-8 goth. de 40 ff. n. chiff., sign. A-E par 8, 22 lignes à la page.

Le titre, orné de 3 petits bois dessinés par le maître au nombril, porte, au v° : ¶ Sensuyt le Mirouer des/femmes vertueuses. Réimprimé par Grattet-Duplessis, dans la *Collection de poésies, romans, chroniques*, publiée par Silvestre.

CHANTILLY, *Musée Condé*, B. IV. 79. Cat. n° 1243.
Cat. Coste, n° 965. — Cat. Yemeniz, n° 2382.
Brunet, III, 1752.

— Prognostication || des laboureulx || a touiours durant || faicte ꝛ composee || par les anciens pour || usaige de scauoir. || [Vignette.] [A la fi :] ¶ Imprime nouuellement a Lyon || en la maison de feu Barnabe Chau- || sard : Pres nostre Dame de || Confort. || ¶ Christo laus ꝛ gloria. || 1546. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., vignettes.

Le titre, orné d'une vignette représ. la pénitence de David, porte, au v°, un bois représ. un ange donnant l'inspiration à un personnage assis lisant un livre, vignette déjà utilisée dans le *Lucidaire*, imprimé, en 1540, dans la même officine.

Réimprimé en 1553 par François et Benoist Chaussard. Imprimée, pour la première fois, en 1542, en la maison de feu Barnabé Chaussard.

Dans l'exemplaire décrit, le bas du titre a été coupé, il pouvait contenir une première souscription des éditeurs.

Jubin.

1548.

— [C]Onfes- || sion generale/ || auec certaines || reigles vtiles/ tant a confes- || seurs que a penitens. Compo- || se par reuerẽd Pere maistre es Ars et en Sainte Theologie || frere Iehan columbi frere mi- || neur euesque de Troye ꝛ peni || tencier de nostre sainct pere le || Pape en Auignon/ corrigee de || rechief par luy/ auec deux oray || sons tres deuotes. Lune deuãt quon recepue le Corps de no- || stre seigneur Iesuchrist/ ꝛ lau- || tre quand on la receu. Item le || directoire de ceulx qui sont en || larticle de la mort. [Der. f. r° :] ¶ Cy finist la cõfession generale auec || plusieurs additiõs. Et auec deux bel- || oraisons cõposees par maistre || Ihan Columbi docteur en || Theologie. Imprime || nouuellement en la maison de || feu Bar- || nabe || Chaussard/ en rue Merciere || pres nostre dame de || Confort .M. || ccccc.xl. || viij. || Le quinziesme iour || de Iuillet. Pet. in-8 goth. de 32 ff. n. chiff., sign. A-D par 8.

Le titre, orné d'un C figuré dessiné par le maître au nombril et d'un encad. formé de signes typographiques, porte, au v°, une pièce de vers de J. Columbi, signée de sa devise : *Estote simplices sicut colombe*, généralement placée au titre dans les éditions précédentes. F. Dij : ¶ Cy finist la confession generale, suivie de : ¶ Le directoire de ceulx qui sont en l'article de la mort || extraict de la doctrine de maistre Jehan Gerson, iadis || Chancelier de Paris auec aulcunes petites oraisons en rime adioustez par frere Iehan Columbi, frere

mineur, penitencier de nostre sainct pere le pape en Avignon. Der. f. v°, vignette grossière à pleine page, représ. un évêque avec sa mitre et sa crosse.

B. N., D 80219 Réserve.

— Farce Nou- || uelle tres bonne || et fort recreative pour rire. Des cris || de Paris : a troys personnaiges. || Cest assauoir. || ¶ Le premier gallant. || ¶ Le second gallant. || ¶ Et le Sot. || A B. [A la fin :] ¶ Cy fine la farce des cris de || paris : Imprime nouuel || lement a Lyon || en la || maison de feu Bar || nabe chaussard || pres nostre || dame de || confort .M.D. || XLVIII. In-4 goth. allongé de 8 ff. n. chiff., sign. A-B, 46 lignes à la page.

British Museum, C. 20. d. 42.
E. Picot, *Recueil général des sotties*, Paris, Firmin Didot, 1912, reproduction du texte et du titre.

— ❧ Farce Nouuelle || dung sauetier nomme || Calbain : fort ioyeuse : || lequel se maria a vne sa || uetiere : a troys person || nages : cest assauoir. || ¶ Calbain. || ¶ la femme. || ¶ Et le galland. [A la fin :] Cy finist la farce de Calbain || nouuellement Imprime a || Lyon/ en la maison de feu || Barnabe Chaussard || pres nostre dame || de Confort. || M.D. || xlviii. In-4 goth. de 6 ff. n. chiff., sign. A par 4, B par 2.

❧ Calbain. La femme commence.

On doit tenir femme pour sotte
Qui mary prẽt sãs le cõgnoistre...

British Museum, C. 20. e. 13 (33).

— [F]Arce nou- || uelle tres bonne || et fort recreatiue pour rire. Des cris || de Paris. a troys personnaiges. || ¶ Cestassauoir. || ¶ Le premier gallant. || ¶ Le second gallant. || ¶ Et le sot. || [Vignette.] || [A la fin :] ¶ Cy fine la farce des cris de || paris : Imprime nouuel- || lement a Lyon/en la maison de feu Bar- || nabe chaussard || pres nostre || dame de Confort. M.D. || Xlviii. In-4 allongé goth. de 8 ff. n. chiff.

British Museum, C. 20. e. 13. (42)

— Moralite ou histoire rommaine d'une femme qui avoit voulu trahir la cite de Romme. *Lyon en la maison de Chaussard, MDXLVIII.* In-8 format d'agenda, de 6 ff. n. chiff., 46 lignes à la page.

Deux petites vignettes au titre : British Museum. C. 20. e. 13 (54).
Brunet, III, 1887.

1551.

— Le grand calendrier et compost des Bergiers : cõpose par le bergier de la grand montaigne. [A la fin :] *Cy fine le grand calen-*

drier des bergiers... Imprime a Lyon par Jehan Cantarel en la maison de feu Barnabe Chaussard en l'an 1551. In-fol., fig. sur bois.

Du Verdier, I, 422. — Brunet, II, 206.
Cat. Solar, n° 611.

1552.

— [L]ES mira- || cles de la Glo- || rieuse vierge Marie || [Vignette.] || ☾ Noble mere du redempteur. || ⋆ Fontaine de toute lyesse ⋆ || ☾ Celluy qui en vous sa dresse. || Iamais ne peult auoir douleur. || ☾ On les vend/ a Lyon en la mayson || de feu Barnabe Chaussard/ pres || Nostre dame de Confort. [F. Oij v° :] ☾ Cy finissent les Miracles nostre dame. Imprimeʒ || nouuellement/ en la mayson de feu Barnabe || Chaussard/ pres nostre dame de Confort. || Mille cinq cens .lii. In-4 goth. de 56 ff. n. chiff., sign. A-O par 4.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un chapelet formant encadrement la croix en haut, et d'une vignette gravée sur bois, porte, au v° : [S]Ignum magnum apparuit in celo mulier amicta sole ꝛ luna sub pedibus eius/ꝛ in capite eius coronam duodecim stellarum. Apoca. xij. ..... exemples ꝛ miracles qui sensuyuent cõcueilliez ꝛ extraictz de plusieurs parties et volumes par Frere Jehan le Conte Frere mineur/au commandement de monseigneur Pierre Dalencon/ꝛ plaisir de noble dame, Marie, sa femme.

F. Oiij : encadrement, grossière vignette représ. la Nativité suivie de 10 vers latins :

Inviolata integra et casta es Maria
Que es effecta fulgida celi porta...

Même f. v° : ☾ Orayson de la Vierge Marie, commençant par :

[M]Ere de dieu qui fuste mise Et assise
Lassus au trosne diuin
En ceste presente eglise Sans faintise
Suis venu a ce matin :
Comme vostre pelerin. Chief enclin...

MARSEILLE, Cvc 9 in-18.

CHAUSSARD, FRANÇOIS ET BENOIT, FRÈRES.

Marchands libraires et imprimeurs associés de 1553 à 1573, † avant le 19 juin 1578.

Parvenus à majorité, François et Benoît Chaussard frères succédèrent à la raison sociale : *en la maison de feu Barnabé Chaussard*, avant le décès de Jeanne de la Saulcée et de Jean Cantarel dit Motin, son mari, directeur de l'atelier, et on voit apparaître, dès 1553, sur leurs publications la nouvelle raison sociale : *On les vend à Lyon par Francoys et Benoist Chaussard frères, demourant aupres de nostre Dame de Confort*. Ils employèrent le matériel paternel sans le renouveler, utilisant les caractères gothiques et les vieux bois, les uns et les autres fort usés, ce qui donne à leurs publications un air d'ancienneté qu'elles n'ont pas. Ils paraissent avoir imité ou con-

tinué les almanachs avec pronostication lancés par François Juste, si l'on en peut juger par l'unique titre actuellement connu d'un almanach de 1553, heureusement découvert par M. Jubin. François, l'aîné, mourut le premier après 1573, et Benoît avant le 19 juin 1578. Ils paraissent avoir liquidé leur atelier et cessé leur commerce après 1560, car on ne rencontre aucune publication postérieure à cette date. Ils instituèrent l'un et l'autre pour héritiers universels les enfants de Jeanne et Catherine Chaussard, leurs sœurs aînées. Voir les notices relatives à Etienne Roussin, Jean Auzoult, Jacques et Pierre Roussin.

8 février 1556. Benoist Chaussard consent devant le greffe de la sénéchaussée à l'ouverture de la place Confort.

10 février 1556. « Item en la mayson des héritiers Barnabé Chaussard, contenant deux cors de bouticque que peult valloir 50 livres par an de revenu et laquelle nous avons cottize pour la part de ladicte pension qu'il faut payer ausdictz relligieux, a la somme de 16 solz et 8 den. tournois payable comme dessus par ce ici. 16 s. 8 d. » [*Proces verbal, enquête et taxes faicts le 7 février 1556 pour l'ouverture de la place Confort.* DD. non inventorié, A.L.]

1573. François et Benoist Chaussard [taxés à] 60 sols. [CC 154, fol. 61, A.L.]

19 juin 1578. Voir à Jacques Roussin les différents actes passés par Jacques et Pierre Roussin, imprimeurs à Lyon, Jeanne Roussin, femme de Sauveur Servant, leur fille, relatifs au règlement des successions de François et Benoît Chaussard, dont ils étaient cohéritiers.

5 février 1596. De l'acte de vente passé devant Me Pierre Buyrin, notaire, d'une partie de maison acquise par Jeanne Roussin, femme de Sauveur Servant, de Jacques Pannetier, il résulte que Catherine Guillaume, mère du vendeur, était héritière pour un 7me des biens de feu Benoist Chaussard, quand vivait imprimeur habitant dudit Lyon. [*Buirin, not.*, A.D.]

1553.

— [A]lmanach || z pronostication || pour l'an 1553. || [Vignette.] || On les vend a Lyon par Francoys || et Benoist Chaussard freres/ de- || mourãt pres nostre dame || de Confort. Pet. in-8 allongé, goth.

Le titre, imp. en car. goth. r. et n., orné d'une vignette reprès. un astrologue debout regardant la lune, le soleil et les étoiles, dans une lunette, porte, au v°, une vignette reprès.

l'auteur écrivant sous la dictée du même astrologue, vignette copiée dans la suite et que l'on retrouve dans les éditions de Nostradamus. Titre isolé, en fort mauvais état, trouvé collé sur la garde d'un livre.

Jubin.

S'Ensuyt lhistoyre du noble et vaillant cheualier Paris, et la belle Vienne fille du Daulphin de Viennoys.



¶ Jmprime a Lyon/par Frãcoys & Benoist Chaussard freres/demourant pres nostre dame de Confort.

— Prognostication des laboureulx a touiours durant, faicte et composee par les anciens pour usaige de scauoir. *On les vend a Lyon par Francoys et Benoist Chaussard freres demourant pres nostre dame de Confort.* In-8 goth. de 8 ff.

Imprimé en 1542 et 1546 en la maison de feu Barnabé Chaussard.
Cat. librairie Scheuring, Lyon, 1869.

1554.

— [S]Ensuyt lhistoyre du noble || et vaillant cheualier Pa- || ris, et la belle Vienne fille || du Daulphin de Viennoys. || [Vignette.] || ¶ Imprime a Lyon/ par Frãcoys z Benoist Chaussar || freres/ demourant pres nostre dame de Confort. [F. L III r° :] ¶ Cy finist lhystoire du vaillant z noble cheuallier || Paris/ et de la belle Vienne/ fille du Daulphin de || Viennoys. Lesquelʒ pour loyaument aymer || souffrirent moult daduersiteʒ auãt quilʒ || puissent iouyr de leurs amours. || ¶ Imprime nouuellement a Lyon/ par Francoys || et Benoist Chaussard freres/ pres nostre || dame de Confort .M.D.liiii. In-4 goth. de 44 ff. n. chiff., sign. A-L par 4, 32 lignes à la page, vignettes.

Le titre, reprod. p. 73, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. répétée, au v° du der. f., porte, au v° : ¶ Cy commence lhystoire du tres uaillant et || noble cheualier Paris/et de la belle Vienne || fille du Daulphin de Viennoys.

Vignettes de différentes provenances, grossièrement gravées, dont plusieurs répétées.
Baudrier.

— [S]Ensuyt vng tresbeau z ex || cellent Romain, nomme || Iehan de Paris roy de Frãce. Lequel apres || que son pere eust remys le Roy despaigne en || son royaume/ par sa prouesse z par ses pompes z subtilites || espousa la fille dudict Roy Despaigne/ laquelle il ame- || na en France/ et vesquirent longuement en grant || triumphe z hõneur/ z a la gloire de France. || [Vignette.] || ¶ On les vend a Lyon par Francoys z Benoist || Chaussard/ freres : pres nostre dame de Confort. || Dix feuilles. [F. K 4 r° :] ¶ Cy finit vng tresexcellent romant nomme Iehan de || Paris Roy de France. Imprime a Lyon/ par Fran- || coys z Benoist chaussard freres/ demourant en || rue merciere/ pres nostre dame de Confort. || Mille cinq cens cinquante quatre. || Le Penultime de Iuillet. In-4 goth. de 40 ff. n. chiff., sign. A-K par 4, 32 lignes à la page, vignettes sur bois, initiales.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. Jehan de Paris à cheval accompagné de chevalier à cheval porte, au v° : ¶ Cy commence le prologue || de ce tres noble et plaisant || Roment intitule Iehan de Paris || Roy de France. La vignette du titre est répétée au v° du dernier f. sous le nom de Jehan de Paris. 36 vignettes dont plusieurs répétées.

CHANTILLY, *Musée Condé*, VI. G. 24. (Cat. n° 1009). — SÉVILLE, *Colombine*.
Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. 118, n° 120.
Cat. Cigogne, n° 1883, — Brunet, III, 524.

1555.

— [L]E liure de tail || leuent Grãt || cuysinier du || Roy de France. [Vignette.] || On les vend a Lyon par Francoys || et Benoist Chaussard freres/ de- || mourãt pres nostre dame || de Confort. [F. F 8 v° :]

¶ Finis. ¶ Cy finist le liure de Tailleuent || grant Cuysinier. || ¶ Imprime nouuellement : par Francoys et Benoist Chaus- || sard freres/ pres nostre || dame de Confort. || M.D.lv. In-8 goth. de 48 ff. n. chiff., sign. A. F. par 8, 22 lignes à la page.

Le titre, orné de la vignette représ. un roi et une reine dinant avec trois personnages porte, au v° : ¶ Sensuyt lart et science dapareiller || viandes selon Tailleuent gueux (sic) du || Roy Charles septiesme prom habiller || bouilly rosty : poisson de mer et deaue || doulce/ sauces || espices ꝛ autres choses || à ce cõuenables || cõme cy apres sera dit :

Réimpression des éditions feu Barnabé Chaussard, 1545, et avec dates fautives ou truquées, 1514 et 1515, avec la même vignette du titre. Réimprimé par les frères Chaussard en 1558 et 1560.

Jubin.

1556.

— Briefve ꝛ succincte declaration que signifie le soleil parmy les signes a la nativite de l'enfant, compose par maistre Ant. Guillermin, natif de Rhodes et professeur en médecine. *Lyon par François et Benoît Chaussard*, 1556. In-8.

Ce traité avait paru en 1546, à la suite d'un almanach pour l'an 1546, attribué à tort à Rabelais. Il fut réimprimé à Lyon, en 1580, in-8 de 16 pages, *prins sur la copie de Benoît Chaussard.*

Brunet, II, 1820, d'après du Verdier, I, p. 123.

— Le plaisant iardin des receptes, ou sont plantes divers arbrisseaux et odorantes fleurs du creu de philosophie naturelle, cultiue par medecins tres expers en phisique speculatiue... traduict de langue italique en Francoys par maistre Guillery de Passebreue. *Lyon, François et Benoist Chaussard, frères, 1556*. Petit in-8 goth. de 32 ff. n. chiff., sign. a-d.

Du Verdier, I, 546. — Brunet, IV, 685.
Cat. de Jér. Bignon, Paris, Le Blanc, 1831, n° 1261.

— Plusieurs gen- || tillesses, Pour || faire en toutes bonnes || compagnies. || ¶ Et aussi plusieurs bonnes et vtiles || receptes/ esprouueeȝ par maistre || Symon de Millau. || [Vignette.] || ¶ On les vend a Lyon/ par Frãcoys || et Benoist Chaussard Freres/ || pres nostredame de Confort. [A la fin :] ¶ Les choses dessuusdictes sont || toutes aprouuees par maistre || Symon de Millau. ¶ Imprimeȝ nouuellement a Lyon/ || par Francoys ꝛ Benoist chaus- || sard freres/ pres nostre da- || me de Confort. Mille cinq cens cinquante || et six/ le .xxv. iour || de Iuillet. Pet. in-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. A par 8.

Titre v° : ¶ Sensuyt plusieurs bonnes re- || ceptez de maistre Symon || de Millan, parmi lesquelles : Pour faire pouldre pour escrire avec eaue. Pour faire petter. Pour faire lettre qui ne se peut lire sans la faire chauffer. Pour faire feu en leaue. Pour faire retourner une bote de vin tourné bon vin. Pour faire que ung homme debilite par froideur puisse habiter. Pour tirer les punayses. Pour faire mourir les pulces. Réimpression de l'édition, sans date, en la maison de feu Barnabé Chaussard.

Arsenal, *sc. et a.*, 6990.

1558.

— [L]E liure de tail || leuent Grant || cuysinier du || Roy de France. || [Vignette.] || ❡ On les vend a Lyon par Francoys || et Benoist Chaussard freres/ de- || mourant pres nostre dame || de Confort. [F. F 8 v° :] ❡ finis. ❡ Cy finist le liure de Tailleuent || grant Cuysinier. || ❡ Imprime nouuellement : par || Francoys et Benoist Chaus- || sard freres/ pres nostre || dame de Confort. || M. D.lviii. In-8 goth. de 48 ff. n. chiff., sign. A-F par 8, 22 lignes à la page.

Le titre, imp. en n., orné d'une vignette, reprod. p. 77, porte, au v° : ❡ Sensuyt lart et science dapareiller || viandes selon Tailleuent gueux (sic) du || Roy Charles Septiesme pour habiller || bouilly rosty : poisson de mer et deaue || doulce/sauces/espices ꝛ autres choses || a ce cõuenables/cõme cy apres sera dit. Dernière page reprod. p. 78.

Réimpression de l'édition de 1555 et des éditions précédentes, publiées par la raison sociale feu Barnabé Chaussard, en 1545 et avec les dates fautives ou truquées de 1514 et 1515. La vignette du titre est identique dans toutes les éditions données par les Chaussard.

Baudrier.

1560.

— Devises, sentences et Dictons politiques moraux et catholiques, tant par ordre abécédaire qu'autrement par Philibert Gandil, capitaine d'Anton, ecuyer de Genas en Dauphiné. *Lyon*, *François et Benoist Chaussard freres*, *1560*. In-8.

Du Verdier, III, 193.

— Le liure de Tailleuent Grãt cuysinier du Roy de France. [F. F 8 v° :] ❡ Finis. ❡ Cy finist le liure de Tailleuent || grant cuysinier. || ❡ Imprime nouuellement par || Francoys et Benoist Chaus- || sard freres/ pres nostre || dame de Confort. || M.D.LX. In-8 goth. de 48 ff. n. chiff., sign. A-F par 8, 22 lignes à la page.

Incomplet du cahier A. Réimpression des éditions de 1558, 1555 par les mêmes éditeurs et des éditions de 1545 et 1514-1515 avec dates fautives ou truquées.

Steyert.

— [S]Ensuyt vng tres beau et || excellẽt Romain nomme || Iehan de Paris Roy de France. Lequel a- || pres que son pere eut remys le Roy Despai- || gne en son Royaulme/ par sa prouesse et par ses pompes et || subtilites/ Espousa la fille dudict Roy Despaigne/ La- || quelle il amena en France/ et vesquirent longuement || en grant triumphe ꝛ honneur/ ꝛ a la gloire de France. || [Vignette.] || ❡ On les vend a Lyon par Francoys ꝛ Benoist || Chaussard/ freres : pres nostre dame Confort. || Dix feuilles. [Au v° du f. K4 :] ❡ Cy finist vng tres-excellent romant nomme Iehan de || Paris Roy de France. Imprime a Lyon/ par Fran- || coys ꝛ Benoist chaussard freres/ demourant en

|| rue Merciere/ pres nostre Dame de Çon- || fort. Mille cinq cens soixante. || Le quatriesme iour de || Septembre. In-4 goth. de 40 ff. n. chiff., sign. A-K par 4, figures, lettres initiales.


Le liure de tāilleuent Grant cuysinier du Roy de France.

¶ On les vend a Lyon par Francoys et Benoist Chaussard freres/demourant pres nostre dame de Confort.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette, portant en rouge : Iehan || de Paris. La même vignette, sans l'inscription, est répétée au v° du dernier f. Il est orné, en outre, de trente-cinq petites vignettes dont plusieurs répétées, appartenant à différentes séries employées dans des ouvrages édités, par P. Maréchal et Barnabé Chaussard. Aux ff. A iii et A 4 v°, les sommaires de deux chapitres sont imp. en rouge.

Cat. de Saint-Ferreol, n° 499. — Cat. Genard, Grenoble, 1882, n° 525.

Rosset.

SANS DATE.

— Histoire de l'enfant Prodigue. *Benoist Chaussard. (Sans lieu, date, ni format.)*

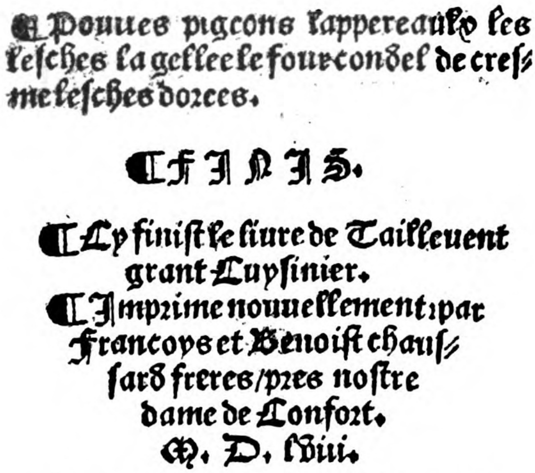
Si le nom de Benoît Chaussard figure seul sur le titre, le volume est postérieur à 1560 ou peut provenir d'une réimpression faite postérieurement dans le genre de celle que nous décrivons ci-après.

Du Verdier, I, 552, et, d'après lui, Brunet, II, 979.

1580.

— Briefve et || *svccincte decla-* || ration, qve signifie || *Le*

Soleil parmy les signes, à la Nati- || *uité de L'enfant. Composé par* || *Maistre Antoine Guillermin natif* || *de Rhodes, & profes-seur en Mede-* || *cine.* || [Fleuron.] || A LYON, || Prins sur la copie de Benoist Chaussard. || 1580. In-8 de 16 pp., car. ronds.


¶ Pouues pigeons lappereaulx les lesches la gellee le fourcondel de cres-me lesches dorees.

¶ FINIS.

¶ Cy finist le liure de Taillevent grant Cuysinier.
¶ Imprime nouuellement par Francoys et Benoist chaus-sars freres/pres nostre dame de Confort.
M. D. lviii.

Dernière page du *Livre de Taillevent*, 1558.

Titre v° : Au lecteur. Salut. Le titre est orné du fleuron azuré provenant de l'atelier de Macé Bonhomme alors entre les mains d'un atelier que nous n'avons pu identifier. Réimpression de l'édition publiée, en 1556, par François et Benoist Chaussard. Ce traité avait paru, en 1546, à la suite d'un almanach pour l'année 1546, attribué, à tort, à Rabelais.
Baudrier.

CLERC, PIERRE.

Libraire à Lyon, 1493 à 1500.

Pierre Clerc, libraire, taxé à 100 livres sur la nommée de 1493, tant pour ses meubles et pratique que pour ceux de sa femme, veuve de Pierre Pinal, mercier, ce qui prouve que ladite veuve avait conservé le commerce de son premier mari. C'est, à notre connaissance, le premier libraire du xve siècle chez lequel on constate simultanément un commerce de mercerie. Ce fait explique les nombreuses ventes de livres faites par les libraires à des merciers fréquentant les foires de Lyon, constatées dans les archives notariales du xvie siècle. Ces merciers étaient, pour la plus grande partie, de véritables colporteurs de livres et, par leur intermédiaire, les habitants des villages s'approvisionnaient des livres de piété, almanachs, pronostications, calendriers et autres publications destinées au vulgaire. La notule *étranger* inscrite sur un des chartreaux de la même nommée

prouve qu'il n'était pas d'origine lyonnaise. On le trouve, pour la dernière fois, taxé à 25 sols dans la taxe pour l'entrée du roi de 1499, puis il disparaît des taxes dès 1500.

1493. Pierre Clerc, libraire, inquilin de la maison de Pierre de Villards, devant la Boucherie, devers l'Empire, extimé pour ses meubles et pratique et ceux de sa femme, relaissée de Pierre Pinal, mercier. C l. t. [CC 12, fol. 202, A.L.]

1493. Depuis l'Herberie tirant jusqu'a Saint Pierre et passant par la Boucherie, Pierre Clerc, libraire, tient à louaige partie d'une maison en lad. rue appartenant à Pierre de Villars, marchand, [notule] *étranger*. [CC 7, fol. 62, A.L.]

1493. Pierre Clerc, libraire, taxé à XV s. VI d. [CC 221, A.L.]

1499. Depuis l'Erberie jusques a Saint Pierre passant par la Boucherie. Pierre Clerc, libraire, XXV s. [*Taxe pour l'entrée du roi*, CC 107, fol. 157, A.L,]

CLUNY, AIMÉ DE

1493 † fin 1506 ou commencement 1507.

Probablement originaire de Cluny, ce libraire, installé à Lyon, logeait rue du Temple et détenait une partie des deux maisons de Claude Champier, dont il payait 4 livres 17 sols 5 deniers de location, fut taxé, dans la nommée de 1493, à 36 livres tournois pour ses meubles et pratique, somme supérieure à celle des imprimeurs, dont les meubles et pratique sont estimés à 24 livres en moyenne. Il est mort fin 1506 ou commencement 1507, car on le trouve inscrit sur la taxe de 1507, sur laquelle son imposition, non portée, est remplacée à l'époque du paiement par la notule : *mort*.

1493. Ayme de Cluny, libraire, inquilin de la maison Claude Champier, en la rue du Temple, extime pour ses meubles et pratiques, XXXVI l. t. [CC 9, fol. 104 v°, A.L.]

1493. Depuis la maison noble de Pierre de Grolee tirant jusques au port du Temple et d'illec a la cave d'Esnay. Ayme de Cluny, libraire, tient en louage partie des deux maisons de Claude Champier et en baille, par an IIII l. XVII s. V d. t. [CC 6, f. 15, A.L.]

1499. Depuis la place devant les Jaccopins tirant par la ruelle du Temple et retournant jusques a la cave d'Esnay. Ayme de

Cluny, libraire. XXV s. [*Taxe pour l'entrée du roi*, CC 107, fol. 25, A.L.]

1507. Ame de Cluny, libraire, en marge, *Mort*. [CC 244, fol. 19, A.L.]

DALMERAS, *dit* PICARD, ANDRÉ.

Amaraz, Almeras, Dalmeraz, Dalmeiras.

Relieur de livres, puis libraire à Lyon, 1477 ... 1504.

André Dalmeras apparaît, pour la première fois, comme relieur de livres dans l'establie de 1477. On le trouve qualifié de libraire et taxé à 48 livres dans la nommée de 1493, [CC 9]. Dans une revue d'armes non datée, postérieure à 1495, on le voit muni de salade et vouge sous la dénomination Andre Dalmeiras, dict Picart, surnom qu'on ne retrouve pas dans aucun des chartreaux postérieurs. Amoderé par Messieurs du Consulat dans une des dernières taxes de 1503, il paraît avoir terminé sa carrière dans la gêne et avoir quitté Lyon vers 1504, époque probable à laquelle la notule : *Decessit et vacat* fut ajoutée sur la nommée de 1493. Le prénom d'André est d'une insigne rareté à Lyon dans les documents des XVe et XVIe siècles. M. Rondot ayant trouvé postérieurement un André qualifié d'imprimeur, l'a identifié, sans preuve, avec ce libraire qu'il s'est empressé d'inscrire parmi les imprimeurs dans *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au XVe siècle*. André l'imprimeur, inquilin de Pierre Jaquet, habitant dans la rue Chanu, qui apparaît, pour la première fois, dans la taxe de 1529 [CC 39, fol. 163 v°] n'a rien de commun avec le libraire du XVe siècle.

1477. Le Ve pennon a la partie devers l'Empire pourtera Anthoine Buyatier et aura les cinq dixaines avecques luy qui s'ensuyuent : La IIe dixaine dudit pennon. Andre Armeras, relieur de livres. [EE IV, 198^d, 112, A.L.]

1493. Andre Dalmeras, librayre. [CC 167, fol. 6, A.L.]

1493. Andre Amaraz, librayre, IIII s. t. (effacé) [CC 167, fol. 8, A.L.]

1493. Andre Dalmeraz, inquilin de la maison Estienne Arignon, coturier, en rue Marchiere, extimé pour ses meubles et pratique XLVIII l. t. (notule ajoutée postérieurement après 1504) : *Decessit et vacat*. [CC 9, fol. 103, A.L.]

Sans date, vers 1495. Andre Dalmeiras dit Picart, salade et vouge [EE non classées A. L.].

1498. Le quatriesme pennon a la part desus l'empire en cas d'effroy portera Loys du Perier. La quatriesme dixaine dudit penon. Andre Almeras, libraire. [EE IV, 198^d, 113, A.L.]

1499. Depuis la maison de Claude Thomassin jusqu'a l'eglise et tenement de Saint Antoine. Andre Almeras, libraire, XX s. *Taxe pour l'entrée du roi.* [CC 107, fol. 9, A.L.]

1503. Andre Dalmeras, libraire, a IIII s. quicte pour ceste foys pour XXII s. [CC 112, fol. 153 v°.]

1503. Andre Dalmeras, libraire [*Revue des habitants de 1503.* CC 237, fol. 2, A.L.]

1503. Andre Dalmeraz, libraire, a IIII s. t. amodere par Mes^rs a XVII s. t. [CC 113, fol. 590 v°.]

1503. André Dalmeras, libraire, a IIII s. t. VIII s. [CC 113, fol. 817 v°.]

— *1529.* Andre, imprimeur, inquilin en la maison de Pierre Jaquet, rue Chanu. [CC 39, fol. 163 v°, A.L.]

André l'imprimeur n'a rien de commun avec André Dalmeras, libraire.

DALMES, *alias* DARMES, BARTHÉLEMI.

Libraire, habitant de Lyon, 1460? 1492.

L'existence de ce libraire, le plus ancien de Lyon, est révélée par le seul document reproduit ci-après. Il est probablement le père de Louise Dalmèse, mariée à Barthélemi Buyer, importateur de l'imprimerie à Lyon, mère de Jean Buyer, qui testa, en faveur de Jacques Buyer, son oncle, véritable successeur de Barthélemi; ce rapprochement est intéressant à signaler et n'a été remarqué par aucun biographe des Buyer jusqu'à ce jour. Il est, de plus, probablement le parrain de Barthélemi Buyer et a dû contribuer à l'installation de Guillaume Leroy à Lyon. Son installallation à Lyon paraît très ancienne ainsi que son veuvage, prouvé par la présente fondation.

12 novembre 1492. « Honorabilis vir Bartholomeus Darmes, mercator librarius, habitator Lugduni, dat 5 solidos vien. annue et perpetue pensionis pro anniversario Claudia Bigote, sue anxille, que

eidem longo tempore servivit hodie inhumate. » [*Fonds Saint-Paul*, G 345, fol. 251 v°, A.L.]

DALMES, *alias* DARMES, FRANÇOIS.

Dalmez, Dalmais, Darmes.

Libraire, 1489-1498
Maître imprimeur associé avec Michel Topie, 1496-1499
Compagnon imprimeur, 1500-1529 † 1530.

Probablement fils du précédent, François a débuté comme libraire, puis s'est associé, vers 1496, avec Michel Topie, dont il se sépara, dès 1499, vu la profonde misère de son associé qui, depuis le départ de Jacques de Herenberch, vers 1492, paraît avoir végété dans la pauvreté sans pouvoir se remonter, comme le prouve une taxe de 1503 (CC 113, fol. 59), où il est porté en ces termes : Suspendu Michellet, libraire, a IIII s. t. XXXII s. t. vu le départ de François Dalmes. M. Rondot assigne à cet imprimeur, pour dates extrêmes de sa carrière, 1485-1506. N'ayant pas réussi dans la librairie, il a terminé sa carrière comme compagnon imprimeur, imitant Claude Dayne, et a travaillé, qualifié de son seul prénom, jusqu'en 1529 dans différents ateliers et, en particulier, dans celui de Jacques Mareschal. En 1503, il fut taxé à 8 sols 4 d.; en 1504, sa taxe fut réduite à 7 sols, taxe des plus modestes compagnons imprimeurs. Il disparaît après 1529, ayant été exempté des taxes à cause de sa vieillesse.

1489. Francoys Dalmet, libraire, XXII s. VI d. t. [CC 105, fol. 29 v°, A.L.]

1492. Du mercredi second jour de janvier 1492. Le commandement faitz par Pierre Poculot, notaire royal, à Francoys Dalmes, libraire, d'avoir brigandine, salade, gantelles et vouge ou ache. [EE IV, 198F, 129, A.L.]

1492. Depuis la porte de l'ospital regardant la rue de la Blancherie au long de la dicte rue, dans la dizaine de Martin Avart, imprimeur, Françoys Darmes, libraire. [EE 198d, 112, fol. XLIV v°, A.L.]

1493. A Francois Darmes, libraire, enjoinct brigandine, sallade, gantelle et vouge ou ache. [EE 198F, 129[2] A.L.]

1498. La dixiesme dizaine qui servira sous le dixiesme penon (de

Jehan Gaudin) en cas d'effroy *depuis le portal Vieil par dedant les Cordelliers jusques au pont du Rosne*, Françoys Darmes, libraire. [EE 198ᵈ, 114, A.L.]

1498. Françoys Dalmes, imprimeur, inscrit sur la taxe sans chiffre porté. [CC 225, A.L.]

1499. *Depuis le portal Figuet tirant par la rue de l'Arbre sec jusques à Sainct Esperit*. Michelet Toupier et François Dalmes, imprimeurs [taxés à] L s. t. [CC 107, fol. 147.]

1499. Michelet Toupier Françoys Dalmes, imprimeurs L s. t. accorde par Messieurs pour ledit Michellet a XXV s. t. vu que le dit Francois Dalmes s'en est alle. [CC 229, fol. 127 vº.]

1503. Françoys, imprimeur [taxé à] VIII s. IIII d. [CC 113, fol. 221 vº, A.L.]

1504. Françoys Dalmais, imprimeur [taxé à], VII s. [CC 238, A.L.]

1529. Françoys, imprimeur, en la dicte maison (que Pierre Rozard, pouldrier, a eu de Jean Duboys, en rue Ferrandière) (sa taxe n'est pas portée). [CC 136, fol. 45, A.L.]

DELAFONT, PIERRE

Libraire à Lyon, 1485 ... 1507.

Pierre Delafont, libraire à Lyon, qui figure sur les taxes de 1485 à 1507, paraît avoir végété toute son existence dans la misère, bien qu'il fût taxé à 48 livres tournois pour ses meubles et pratique dans la nommée de 1493. En 1488, il avait été obligé de remettre en gage au receveur : deux livres reliez pour XX solz tournois dus pour son impôt encore impayé. Il habitait, en 1493, rue Mercière, dans la maison de Pierre Arigon, couturier, au centre du quartier commercial. M. Rondot le qualifie d'écrivain, imprimeur et libraire ; lui assigne, comme dates extrêmes de sa carrière, 1488-1507, et le classe parmi les imprimeurs du xvᵉ siècle. Nous ne l'avons pas trouvé une seule fois porté avec la qualité d'imprimeur, même à la fin de sa carrière. Il quitta Lyon sans avoir soldé ses impôts de 1507, comme le prouve la notule *dececit* inscrite sur le chartreau à la place du paiement.

1485. Dixaine qui servira soubz le penon de Estienne Laurencin. Pierre Delafont, libraire. [EE IV, 198ᵈ, 112, A.L.]

1489. Inventaire et compte des gages afferents a la taille de 8 deniers imposee sur les habitants de Lyon en mars 1489 pour l'entree du Roi. Pierre de la Font, libraire, avait remis deux livres reliez pour gage des XX sols tournois de son impôt. Le dit Noyerie (receveur de la taxe) luy a rendu les ditz livres, a receu de luy troys pieces vaillant chascune 6 sols et, pour ce qu'il est moult pauvre, luy a donne le surplus. [CC 218, A.L.]

1492. Le cinquiesme penon a la part devers l'Empire que pourtera Anthoine Buatier. seconde dixaine du dit penon. Pierre Delafont, libraire [EE IV, 198d; 113, A.L.]

1493. Pierre de la Font, libraire, tient a louaige partie d'une maison et en baille 3 l. 10 s. t. [Nommées de 1493. CC 5, fol. 86 v°, A.L.]

1493. Pierre Delafont, libraire, inquilin de la maison Pierre Arigon, coturier, en rue Merchiere, extime, pour ses meubles et pratique XLVIII l. t. [CC 12, fol. 114 v°, A.L.]

1493. Pierre de la Font, libraire, IIII s. t. (effacé) [CC 167, fol. 8, A.L.]

1499. Pierre de la Font, libraire, taxe a XX s. [CC 105, A.L.]

1499. *Depuis la maison de Claude Thomassin jusqu a l'eglise et tenement de Saint Anthoine*. Pierre Delafont, libraire, XX s. *Taxe pour l'entree du roi* [CC. 107, fol. 9°, A.L.]

1507. Pierre Delafont, libraire, VIII s. et pour I d. IIII s. en marge : *Dececit* [CC 244, fol. 6 v°. Chartreau fait en 1506, A.L.]

DUTEIL, DAMAS.

Relieur de livres, puis libraire, 1491 † 1507.

Damas Duteil débuta comme relieur en 1491, devint libraire l'année suivante et figure dès lors, en cette qualité, dans tous les chartreaux jusqu'en 1507, date de son décès. Obéré par des rentes à servir de son chef et de celui de sa femme, chargé, en outre, de sept enfants en bas âge, il ne conserva pas longtemps le lourd louage d'une maison de la rue Mercière et s'empressa de s'en décharger par un bail de huit ans en faveur de Martin Boillon, libraire, qui devint acquéreur de la maison dans la suite. Il s'installa dans la seconde partie de ladite maison appartenant à Antoine de la Veue, située au fond de la cour, et travailla jusqu'en 1507. Il parvint à racheter une partie des

pensions dont il avait la charge et paraît avoir travaillé de concert avec Martin Boillon, son voisin. On ne connaît, à ce jour, aucun livre édité ou partagé par ce libraire, signalé par Péricaud dans sa *Bibliographie lyonnaise du* XVe *siècle*.

1491. Rue Merciere. En la maison Gonnin Torry, est ung nomme Loys Martin, lybrere, et ungt vouge. Plus ung aultre nommé Damas, relieur, et n a nul arnoys. [EE IV, 198, F 129, A.L.]

1492. La quatriesme dixaine dudit penon [Anthoine Buatier]. Damas Duteil, libraire. [EE IV, 198 d., 113, A.L.]

1493. Damas du Teil, librayre, a IIII s. II d. t. [CC 167, fol. 9 v°, A.L.]

1493. Damas du Teil, librayre, a XI s. VIII d. t. [CC 167, fol. 11, A.L]

1493. Damas Duteil, libraire, tient le devant d'une maison haulte moyenne et basse, en la rue Merchiere, de laquelle Antoine de la Veue tient le derier, joignant aux maisons Guillaume Yvoire et Humbert Chappuis et de Pierre Pannet, blanchier, extime valoir la dite partie, par an, XX l. t. pour ce IIII^{XX} l. t. (somme biffée) Et pour ses meubles et pratique LX l. t. (somme biffée) Somme VII^{XX} l. t. (somme biffée). (Notule :)

Deduicte la charge de VI escuz deus a Joannes Deporte a cause de sa femme et cinq l. t. deus à Gillet Savore, cartier aussi IIII ; l. X s. t. deus a Etienne Chatillon, bastonnier de Saint Nizier, a cause de sa femme. Reste lad. maison pour la somme de X l. t.

Led. Damas a loue lad. maison pour VIII ans à Martin Boulion, libraire.... paye les pensions susdictes. Parquoy il appert que le dit Duteil sera, meuble, ainsy considerant quil a sept petis enfans XL l. t. (somme biffée) Somme L l. t. [CC. 9, fol. 368, A.L.]

1493. Damas Duteil, libraire, tient partie d'une maison en rue Merciere, c'est assavoir le devant et la boutique appartenant a Antoine de la Veuhe, mercier, qui peut valoir par an. XX l. t. [CC 6, fol. 1 v°, A.L.]

1498. La seconde dixaine qui servira soubs le septiesme pennon a la part de l'Empire que portera claude Taillemont, Maistre Damas, libraire. [EE IV 198, 114, A.L.]

1499. De la part de vers l'Empire. Damas Duteil, XX s. X d. [*Taxe pour l'entree du Roi*, CC 106, fol. 154, A.L.]

1499. *Depuis la maison de Claude Thomassin jusques a l'église*

et tenement de Sainct Anthoine, Damas Duteil, libraire, LVIII s. IIII d. [*Taxe pour l'entrée du roi*, CC 107, fol. 13, A.L.]

1503. Damas Duteil, libraire, IIII s. II d. XXXIII s. IV d. [CC 112, fol. 55, A.L.]

1503. Damas Duteil, libraire. [*Revue des habitants de 1503*, CC 237, fol. 2 v°, A.L.]

1503. Damas du Teil, libraire, a IIII s. II d. XXXIII s. III d. [CC 113, fol. 61, A.L.]

1503. Damas du Teil, libraire, a IIII s. II d. VIII s. IIII d. [CC 113, fol. 217 v°, A.L.]

1507. Damas Duteil, libraire. En marge : *Mort et vacat*. [CC 244, fol. 9 v°. Chartreau fait en 1506, A.L.]

FRADIN, BARTHÉLEMI.

Imprimeur, 1535-1538.

Barthélemi Fradin, qualifié d'imprimeur, que l'on voit inscrire sur les rôles des taxes de la ville de Lyon en 1535 et 1536, à l'époque à laquelle Constantin Fradin en disparaît lui-même, paraît être son fils et héritier, mais aucun document ne le constate. Il paraît avoir travaillé comme compagnon imprimeur chez son oncle François Fradin et dirigé, en même temps, la maison de Lyon pendant les nombreuses absences de son père. Barthélemi Fradin apparaît, pour la première fois, dans l'establie de 1535, puis il remplace Constantin Fradin sur les taxes dès 1536. Il disparaît, en 1538, des taxes à Lyon. Nous ignorons la date de son décès et ne l'avons retrouvée nulle part. Peut-être a-t-il quitté Lyon pour aller résider à Montpellier et prendre la direction du comptoir installé devant Notre-Dame des Tables qui paraît avoir été, pendant trente-six ans, une source de bénéfices pour son père, grâce à la clientèle de l'Université de cette ville? Voir Constantin Fradin.

1535. *Depuis le grant hospital du pont du Rosne jusques au puys Pelluz, d'une part, et d'autre de la grant rue jusques au puyz Pelluz, comprins les rues Noyre et Rotisserie, entrant en la rue Thomassin, jusques à la maison feu Me Blayse Vazel*. Barthelemy Fradin, imprimeur. [*Establie* de 1535, EE 198d, 117, A.L.]

FRADIN *dit* POITEVIN, FRANÇOIS

Né vers 1470 † le 2 juin 1537, marié à Clémence Chenard, compagnon imprimeur en 1493, maître imprimeur associé avec Jean Pivard, 1497-1498, associé avec Jean Fyroben en 1500, travaille seul, comme maître imprimeur et libraire, de 1501 à 1537.

Frère Antoine Fradin, cordelier de Villefranche en Beaujolais, fut chassé et banni du royaume de France par Louis XI pour « avoir



Marque n° 1. — Silvestre 1270.

passé les bornes dans ses prédications et disputé de l'Estat de la couronne, en sa chaire, au lieu de prescher l'Evangile ». Ce religieux, réfugié dans l'île de Rhodes, parcourut, le crucifix à la main, lors du siège de cette ville, en 1480, les rangs des assiégés pour les encourager à la résistance par d'éloquentes exhortations[1]. Un lien

[1] Voir Mathieu, *Histoire de Louis XI*, p. 475. Nic. Pasquier, *Remonstrance à la Royne mère*, Lyon, 1610. In-8. Le Père Bouhours, *Histoire de Pierre d'Aubusson*, Paris, 1676, et les éditions postérieures.

de parenté existe-t-il entre le cordelier Antoine Fradin et François Fradin, imprimeur, dont la présence à Lyon paraît remonter à la même époque? Aucun document ne peut être donné à l'appui de cette hypothèse, mais la rareté de ce nom en Lyonnais autorise ce rapprochement. François Fradin, imprimeur, apparaît, à notre connaissance, pour la première fois, dans la nommée de 1493, faite en 1492.



Silvestre 1271. — Marque n° 2 de François Fradin, employée dès 1509. Dessinée par le maître au nombril.

Les artisans nouvellement établis à Lyon étant, à cette époque, exempts d'impositions pendant dix ans, on peut faire remonter son installation à 1484 environ. Il habitait rue Mercière, près de Notre-Dame de Confort.

De 1493 à 1528, cet imprimeur est uniquement désigné sous le nom de François Fradin dans les chartreaux. On le voit apparaître, pour la première fois, dans une taxe de 1529, qualifié du surnom de Poitevin, dénomination impliquant une origine poitevine, répété en

1532 dans une quittance et employé pour la troisième et dernière fois dans l'autorisation donnée, le 2 juin 1537, par les chanoines de Saint-Nizier, pour le transport du corps de cet imprimeur au couvent des Jacobins où il avait élu sa sépulture. François Fradin ne paraît pas avoir jamais employé ce surnom, car il ne figure dans aucune



Marque n° 3. — Silvestre 583.

des impressions sorties de son atelier passées entre mes mains. Associé avec Jean Pivard, il imprime, le 15 mars 1497, un ouvrage de Georges, de Bruxelles, et, le 10 des calendes de janvier 1497, une bible latine. Le 17 août 1500, associé avec un nouveau compagnon nommé Jean Fyroben[1], *alias* Phiroben, d'origine allemande, habi-

[1] Jean Fyroben, d'origine allemande, dont le nom véritable Hans Fyroben ou Phiroben n'a pu être retrouvé dans les chartreaux paraît devoir être identifié avec Ange Fyrodet, Anjou

tant dans une maison limitrophe de celle de Fradin, il donne un *Sacramentarium* à l'usage du diocèse d'Uzès et, le 19 novembre suivant, une édition du *Trentenarius* de saint Grégoire I[er] le Grand. Il se sépare, la même année, de son second associé et travaillera seul, dès lors, de 1501 à 1537, se spécialisant à tel point dans l'impression des volumineux *Corpus juris civilis*, *Corpus juris canonici* et des non moins volumineux ouvrages de jurisprudence, que la qualification de *Fradins* fut attribuée à tous les vieux ouvrages de droit de format in-folio et conservée pendant plusieurs siècles à Lyon. Il imprima, au début de sa carrière, pour son propre compte et pour les libraires Balthazar I[er] de Gabiano, Jacques Huguetan et Simon Vincent, puis, à partir de 1509, on le voit travailler presque exclusivement pour Aimé de la Porte, son principal commanditaire dès lors.

Les débuts de l'atelier de François furent modestes et difficiles jusqu'en 1508. Commandité secrètement de 1509 à 1514 par Aimé de la Porte, il imprime pour ce grand libraire les éditions des *Corpus juris canonici* et *Corpus juris civilis*, imprimées de 1509 à 1514, sans la mention *impensis Aymonis de Porta;* de 1515 à 1530, date de son décès, Aimé de la Porte, élu consul de Lyon, avoue ouvertement sa commandite et autorise F. Fradin à l'indiquer sur ses impressions. Ce riche marchand et propriétaire foncier avait fourni dès 1508 à François Fradin l'excellent matériel qui a fait rechercher les splendides impressions sorties de cet atelier, vendues sur tous les marchés de l'Europe au début du XVI[e] siècle, grâce aux dépositaires du grand éditeur, et dont on retrouve encore de rares épaves dans toutes les anciennes bibliothèques. Hugues de la Porte, son fils et successeur, conserva aussi de cordiales relations avec l'imprimeur préféré de son père et l'employa jusqu'à son décès. L'appui financier de ces deux grands éditeurs a permis à François Fradin d'exécuter le travail typographique le plus considérable du XVI[e] siècle et de se placer au premier rang des imprimeurs de Lyon. De beaucoup supérieur à tous ses contemporains, il fut un typographe de premier ordre, comme le prouvent ses superbes in-folio imprimés en rouge et noir. François s'associa, en outre, en 1515, avec son frère Constantin, pour la publi-

Syrodet, imprimeur, rue Mercière, et proche voisin de François Fradin, que l'on suit à Lyon de 1496 à 1517 et que l'on retrouve, associé avec Jean Divineur, en 1519, imprimant à Venise, pour le compte de Jacques Giunta, libraire, le *Duellum epistolare* de Symphorien Champier, unique volume connu à ce jour, édité en cette ville, par Jac. Giunta, avant l'installation de ce libraire à Lyon.

cation de Raymond Lulle. Nommé dizainier vers 1523, puis capitaine pennon vers 1530, François Fradin mourut avant le 2 juillet 1537, laissant une fortune importante pour l'époque. De son union avec Clémence Chenard, il eut deux fils, Pierre et Jean Fradin, dont les notices suivent, et deux filles, Marguerite, mariée à Corneille, de la Haye, maître peintre, et Françoise, mariée en premières noces à Jean Puget, dit de Nimes, marchand drapier. L'examen des marques, lettres ornées et des vignettes employées dans cet atelier révèle, en



Spécimen des initiales fleuronnées de F. Fradin dessinées par le maître au nombril.

outre, que ce maître imprimeur s'est adressé au maître au nombril, alors en pleine vogue et à l'apogée, pour sa seconde marque et pour les autres bois gravés. La marque 2 (Silvestre 1271) apparaît dès 1509 et fut employée pendant de longues années. La marque 1 (Silvestre 1270) la plus ancienne et la plus rare et la marque 3 (Silvestre 583) postérieure à 1514, ne paraissent pas être l'œuvre du même maître. Voir, pour plus amples renseignements sur cette famille, les notices Pierre et Jean Fradin, ses fils, Constantin Fradin, son frère, Barthélemi, son neveu, Jean Pivard et Jean Fyroben, ses anciens associés, qui ont travaillé seuls après leur séparation.

1493. François Fradin, imprimeur, demeurant pres N. Dame de Confort en la mayson de Jehan du Peyrat, pour ses meubles et pratique, amoderé à C l. t. Plus tient qu'il a acquis de Marcial Duperat,

une maison et jardin dernier, en la rue tirant de N. Dame de Confort a l'Ospital, joignant une autre maison qui fut de Gillet, menuisier, et maintenant dud. Marcial Duperat, extimee XLVIII l. t. Et pour un jardin de Andre Lefevre en la rue Raisin, extimé X l. t. Somme XLVIII l. t. Notule : qu'il est trop extime en meubles. [*Nommée de 1493*, CC 9 fol. 486 v°, A.L.]

1503. Depuis la place devant les Jacobins tirant jusques qu'à la place du grand hospital. Francoys Fradin, imprimeur, à VIII s. IIII d. III l. VI s. VIII d. [*Taxe de 1503*, CC 112, fol. 59 v°, A.L.]

1503. Depuis la place devant les Jacopins tirant jusques à la place du grand hospital. Francois [Fradin], imprimeur, à VIII s. IIII d. III l.VI s. VIII d. [CC 113, fol. 65 v°, A.L.]

1503. Depuis la place devant les Jacoppins tirant au devant le grant hospital. Francoys l'imprimeur [CC 237, fol. 5 v°, A.L.]

1507. Depuis la place N. Dame de Confort, tirant à l'Ospital du pont du Rosne. Francois Fradin, imprimeur, VI s. et pour 1 d. III s. [*Taxe de 1507*, CC 244, fol. 21 v°, A.L.]

1507. Francois Fradin, imprimeur, pour l'avenir à VIII s. IIII d. qu'estoit fol. 21 [*Même taxe*, fol. 43.]

1507. La VII[e] dixaine qui servira et suyvra soubs Jacques Tourveon, Francois Fradin, imprimeur. [*Establie*, EE 198[d], 115, A.L.]

1512. Depuis la maison d'Ambronay tirant par la grand rue jusques en puys Peloux. Francoys Fradin, imprimeur, a VIII s. IIII d. XXXIII s. IIII d. et pour les VI d. II l. X s. [*Taxe de 1512*, CC 115, fol. 94, A.L.]

1513. Depuis la maison d'Ambronay tirant au Puy Pelloux. Francoys Fradin, imprimeur, reste III l. VI s. VII d. [CC 118, fol. 41, A.L.]

1513. Depuis la maison d'Ambournay tirant par la grand rue jusques au puys Pelloux. Francoys Fradin, imprimeur, III l. VI s. VIII d. [CC 252, fol. 26, A.L.]

1516-1517. Françoys Fradin, imprimeur, tient deux corps de maison en la dicte rue (Mercière) du cousté du matin, bastiz à neuf, qui furent de Jehan du Peyrat joignans a la maison des hoirs Marsault du Peyrat devers bise et la maison de M[e] Anjou Syroudet (imprimeur) devers vent extimée valoir par an LX l. Inquilin Francoys Fradin II[c]L l. [*Nommées de 1516-1517*, CC 31, fol. 102 v°, A.L.]

1516-1517. Françoys Fradyn, imprimeur, tient ung grand jar-

GÉNÉALOGIE DES FRADIN

N. Fradin.

François Fradin,
né vers 1470, compagnon imprimeur en 1493,
Maître associé en 1497 et 1498 avec Jean Pivard,
en 1500, avec Jean Phiroben alias Fyroben, allemand,
imprime seul à partir de 1501,
commandité dès 1509 par Aymon de la Porte.
Mort avant le 2 juin 1537.
Marié à Clémence Chenard, dont :

- Pierre Fradin,
  imprimeur et libraire,
  né vers 1520 † 1567,
  marié le 11 février 1545
  à Catherine Blit,
  fille de Jacques Blit et de
  Claudine Girard, sa relaissée.
  - Philippe Fradin,
    facteur de Barthélemi Martin,
    marchand à Lyon,
    de 1590 à 1610.
- Marguerite Fradin,
  mariée à Corneille, de la Haye,
  maître peintre.
- Jean Fradin,
  imprimeur et libraire,
  né vers 1523, † avant décembre 1566,
  marié à Marguerite Altoviti.
  - Camille Fradin,
    instituée héritière universelle
    par son père,
    elle testa le 16 janvier 1573
    âgée de 15 ans
    en faveur de sa mère.
- Françoise Fradin,
  mariée, après le 11 octobre 1554,
  à Jean Puget, dit de Nîmes,
  m[d] drapier,
  en deuxièmes noces,
  à Gabriel Meygret, dont elle
  est veuve le 20 novembre 1595.
  Elle eut du premier lit.
  - Louis Puget,
    marchand drapier à Lyon,
    vivant en 1595,

Constantin Fradin,
né vers 1475, † après le 16 juillet 1536
Imprimeur et libraire
fréquentant les foires de Beaucaire
et les villes du Midi,
dépôt de livres à Montpellier,
de 1501 à 1536,
marié à une femme dont le nom
est inconnu, dont :

- Barthélemi Fradin, imprimeur
  chez François Fradin,
  son oncle,
  taxé en 1535, 1536, 1537,
  décédé peu après.

din, qui fust de Claude Lyevre (depuys la maison d'Ambrunay tirant par la rue Reysin a Nostre Dame de Confort) du couste de vent, joignant a la maison de Jehan des Jehan devers matin extimé valoir par an VII l. [*Ibid.*, fol. 141.]

1515-1516. Les hoirs François Fradin, imprimeur, tiennent deux corps de maison en la rue tirant de Çonfort a l'ospital du coste du matin joignant a la maison des hoirs Marsan [Martial] du Perat, devers bise, et la maison de Anjou Syrodet devers vent extimée valoir par an LX l. pour ce II^c^XL l. [CC 24, fol. 82, A.L.]

La nommée de 1515-1516 a été en usage jusqu'en 1545. La présente inscription a été portée après 1537, date certaine de la mort de François Fradin.

1523. Depuys l'ymage Sainct Jaques vis a vis la rue Thomassin et le coing de ladicte rue Thomassin ou se tient Guillaume Le Roy, paintre, tirant par la grant rue d'un coste et d'autre jusques à Nostre Dame de Confort et d'ilec a l'ospital du pont du Rosne prenant les rues Raisin et rue Chanu... Dixenier. Francois Fradin, imprimeur. *Establie*. [EE 198^d^, 116, A.L.]

1523. Depuys Nostre Dame de Confort à l'opital. Francoys Fradin, imprimeur, six hommes XXIIII s. [CC 260, A.L.]

1523. Francoys Fradyn, imprimeur. [CC 712, fol. 7, A.L.]

1523-1524. Francois Fradin, imprimeur, 6 hommes XXIIII s. [CC 713, fol. 22, A.L.]

1524. Emprunt fait par ordonnance de Messieurs les Conseillers du particulier et apparans pour fournir promptement au Roy la somme de IX mille livres t. pour la solde des cinq cens hommes de guerre... en mai 1524. Mardi XIIIe dudit... de Francoys Fradyn XX. [CC 135, fol. 3 v°, A.L.]

1526-1527. Remboursement de la quote-part fournie dans la somme de 9.000 livres, en mai 1524. Francoys Fradin. [CC 748, A.L.]

1528-1529. Francoys Fradin, imprimeur, possède et occupe seul une maison haulte, moyenne et basse, avec jardin dernier, ayant regard sur la rue Rasin. [CC 39, A. L.]



Signature de François Fradin en 1532.

1529. En rue Reysin, M[e] Francoys Fradin, imprimeur, a II l. VIII d. XVII l. VIII s. IIII d. [*Chartreau pour la rançon du roy*, CC 136, fol. 55 v°, A.L.]

4 septembre 1529. M[e] Francois Fradin dit Poitevin, imprimeur. [CC 792, n° 6, fol. 5 v°, A.L.]

1529-1532. Quittance du remboursement d'un prêt à la ville de Lyon en 1529, donnée par François Fradin dit Poytevin en 1532. [CC 765, pièce 158, A.L.]

1535. Depuis l'ymaige Saint Jaques et le carré rue Thomassin tirant par la grant rue d'un coste et d'autre jusques à l'Asne raye devant le plastre Confort et d'illec au grand hospital du pont du Rosne comprenant les rues Reysin et Chenu. Penon M[e] Francoys Fradin (illec mort). [*Establie* EE 198[d], 117, A.L.] (Les deux derniers mots ajoutés postérieurement.)

2 juin 1537. Autorisation donnée par Pierre Palerne et Laurent Besson, chanoine de S[t] Nizier, à la requête de Jean du Bourg, prieur des Jacobins, et de Hugues de la Porte, de transporter le corps de François Fradin « alias Poytevin, impressor liborum, Lugduni » audit couvent des Jacobins. [*Archives de Saint-Nizier*, reg. cap., vol. 9, fol. 181, A.D.]

1537. « Receu de la dame veufve es héritière M[e] Françoys Fradyn, quinze escuz soleil pour fournir par la ville de Lyon et par forme de prest à Mons[r] le Reverendissime cardinal de Tournon 50 mille livres pour les affaires du Roy laquelle somme ledit s[r] Reverendissime et M[r] de Grignan ont promys rendre a la prochaine foyre de Toussainctz laquelle somme de XV escuz soleil luy sera rendue a ladicte foyre da Toussainctz des deniers que pour ce sen seront orordonnez Faict le XVII d'1537 Pour XV escus soleil. Coulaud. [CC 887, n° 34.]

1537. Quittance donnée par Pierre Fradin, imprimeur, du remboursement d'un prêt fait par sa mère et les hoirs de Francoys Fradin. [CC 887, pièce 34, A.D.]

1543-1544. Recepte d'une cotisation faicte par maniere d'emprunt sur les bourgeoys, manans et habitans de la ville de Lyon. La veuve et les hoirs François Fradin. XXX escus sol. [CC 955, fol. 72, A.L.]

1543-1544. Emprunt sur les bourgeoys et habitans... La vefve et hoirs François Fradin. XXX escus sol. [CC 955, fol. 70 v°, A.L.]

SANS DATE.

— Regimen sanitatis Magnini Mediolanensis medici famosissimi Attrebattensi episcopo directum. Insuper opusculum de fleubotomia editum a perspicacis ingenii viro magistro Reginaldo de Villanova. Additur quoque astronomia Hypocratis facile omnium medicorum principis de variis egritudinibus et morbis. Item secreta Hypocratis. Item Averrois de venenis. Item quid pro quo appotecariorum nuperrime castigatum accuratissimeque per peritissimum artis medice cultorem magistrum Nicholaum Rabby recognitum cum nonnullis insuper Avicenne ac plerumque aliorum auctorum. *S. l. ni date.* François Fradin vers 1505.

La lettre R ornée qui figure en tête du volume appartient au matériel de François Fradin et se trouve dans plusieurs ouvrages sortis des presses de cet imprimeur et en particulier dans *Tractatus celeberrimus de febribus...* doctoris Marsilii de Sancta Sophia, imprimé en 1507 par François Fradin pour Barthélemi Trot.

Archives du Bibliophile, *Paris*, *Claudin*, nº 73157.

1497.

— Georgius Bruxellensis. Interpretatio in Summulas Petri Hispani una cum textu ejusdem et notis Thomae Bricot. *Lugduni, Franciscus Fradin et Ioh. Pivard, 1497. 15 marti.* In-4 goth.

SAINT-DIÉ, III. — TOULOUSE, 41.
Pellechet-Polain, 5044.

— Biblia. [Lugduni] *Franc. Fradin et Ioh. Pivard.* 1497, *10 kalendas Ianuarias.* In-4 goth.

AVIGNON, *Musée Calvet.* — BESANÇON. — B. N., A 2346. — CHARTRES. — EPINAL.
GENÈVE. — GRENOBLE. — LA ROCHELLE. — LE MANS. — LYON. — PROVINS.
RENNES. — VALOGNES.
Pellechet, 2337. — Proctor, 8668.

1500.

— Sacramentarium s'dum vsum uticens. *Impressum in amenissima ciuitate lungdun. per Franciscum Fradin et Johannem Fyroben alamanũ. Anno dñi millesimo quingetissimo Mense augusti die .xvij.* Pet. in-8 goth.

Bibliothèque de l'abbé Burnichon, aumônier de l'hospice de l'Antiquaille.
Péricaud, p. 49, nº 221 et p. 53, nº 241.

Hain, 13926, d'après Maittaire, p. 723. Péricaud, qui a eu entre les mains l'exemplaire de l'abbé Burnichon, l'indique comme imprimé par Syroben. Cet auteur a pris un f bouclé spécial du matériel de Fradin pour un s long comme on pourra le voir dans la souscription de l'ouvrage suivant reproduite par Claudin dans le tome IV de l'*Histoire de l'imprimerie en France*, p. 335.

— Gregorius Magnus (S) Papa. Trentenarius. *Lugduni Franciscus Fradin et Iohannes Fyroben, 1500, 19 novembris*. In-8.

ARSENAL, *théol.*, 4050. — BESANÇON, 511. — TOULOUSE, 499.
Pellechet-Polain, 5394.

1501.

— ¶ Sermones Quadragesimales venerabi || lis viri fratris Iohannis Aquilani || Ordinis predicatorum de || obseruãtia merito vi || tiorũ lima nun || cupati. || [F. o II v° :] ¶ Impssum Lugd. per Frãciscũ || fradin. Anno domini .M. quin- || gẽtesimopmo. die .xxx. Augusti. In-8 goth. à 2 col. de 308 ff. n. chiff., sign. a-ʒ ꝛ. A-N par 8, O par 12, emplacement des initiales laissé en blanc.

Le titre, imp. en n., porte, au v° : ¶ Ad lectorem || ¶ Optime lector : cui merito ij aurei Smones minime sunt in- || grati... f. aij : ¶ Incipiũt sermões aurei qua || dragesimales Compilati per ve || nerabiles patres fratres Io || annẽ aquilanũ : et fratrẽ Danie- || leʒ Vincentinũ : diuini verbi de || clamatores fructuosos : sacri ordinis pdicatoꝝ de obseruantia. Der. f., blanc au v°, porte au r° : ¶ Tabula oĩum sermonum hoc volumine contentorum.

B. N., D 23653 Réserve. — LYON, *Ville*, 318377.
Baudrier.

1502.

— Incipit ordo missalis secundum consuetudinem Romane ecclesie de novo emendatum per magistrum nostrum Steph. Pariseti professorem artis theologie. *Lugduni, impressum per Franciscum Fradin, 1502*. In-fol. goth. à 2 col.

Marque 1 de François Fradin. Silvestre, 1270.
Cat. librairie Scheuring, Lyon, 1869.

— P. Terentij aphri comicorũ elegantissimi Comedie || a Guidone Iuuenale Uiro perq̃ litterato familiari || ter explanate : || ꝛ ab Iodoco Badio Ascensio vna cuʒ || explanationib⁹ rursum annotate atq̃ recognite : cũq̃ || eiusdẽ Ascensij pnotamentis atq̃ annotamẽtis suis || locis adhibitis q̃ accuratissime se venũdant ĩpresse. [Der. f. r° :] Publij Terentij aphri || poete Comici lepidissime comedie a Guidone Iuuenale || familiariter explanate eiusq̃ explanationes ab Iodoco Badio Ascensio accura- || tius vna cum textu per omnia recognite. Optatum hic capiunt finem : Impresse || q̃ diligẽtissime rursus Lugduni per Franciscum Fradin. Anno dñi Millesimo || Quingentesimo secundo : die vero .xv. Iunij. In-4 goth. de 202 ff. n. chiff., sign. a-b par 8, c par 12, d-h par 8, i par 6, K,A-P par 8.

Titre v° : Iodocus Badius Ascẽsius Magistro Herueo Besino iurecõsulto litteris ꝛ eruditissimo : amicorũq̃ primario salutem plurima dicit, épître datée : Ex illustri Parrhisiorum gymnasio ad calendas januarias 1501, reproduite *in extenso* par M. Ph. Renouard.

AUCH. — LILLE, *bel. let.*, 902.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, p. 283.

1503.

— [E]ximij doctoris Magistri Ni- || cholai de orbellis super sentẽ || tias compendium ꝑ utile/ ele || gantiora doctoris subtilis di || cta summatim complectens/ || quod dudum multis viciatũ || essoribus/ castigatissime fuit recognitum, ac || noue impressioni Lugduni cõ-mendatum. [A la fin :] Explicit quartus sententiarum. M. Nicholai dorbelli || sacre theologie professoris ordinis minorum fratrum/ de || obseruantia nuncupatoruꝫ, qui quartus liber (sicut ꝛ pre || cedentes tres) magno fuit labore correctus/ ab infinitis || ferme essoribus atꝗ defectibus (vt exemplaria indicãt) quibus iampridem aut correctorũ inscitia/ seu impresso- || rum incuria/ fuerat viciatus. Nũc diligentissime in Lug- || duni ciuitate impressioni datus/ studio ꝛ opera Francisci || Fradin. Anno salutis domini .M. quingentesimo tertio. In-8 goth. de 460 ff. n. chiff., sign. a-ꝫ, ꝛ, ꝯ, ꝑ, A-X, aa-ii par 8, KK par 12, lettres initiales à fond noir pointillé de points blancs.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 18412, 8°. — NANTES, 1918.
Panzer, XI, 443. 35.

1504.

— In hoc volumine continentur. || Pratica Geraldi solo || super nono Almansoris. || Introductorium iuuenum. || Tractatus de gradibus. Libellus de febribus eiusdem. [F. 140 v° :] ¶ Finita ẽ Practica Geraldi de Solo su || per nono Almãsoris/ vna cum Introdu || ctorio iuenũ/ ac etiam Tractatu de gra || dibus/ necnon ꝛ Libello de febribꝰ eius- || dem celeberrimi doctoris : ad honorẽ oĩ- || potentis dei/ imo ꝛ beatissime semꝑ vir || ginis marie. Et ad restaurãda corpa hu- || mana : summo caractere/ atꝗ sũmo stu || dio elucidato. Impressa Lugdñ. Anno a || natiuitate dñi .Mil. ꝗngẽtesimoꝗrto. || die ꝟo .xxv. maij. per Franciscũ Fradin. In-4 goth. à 2 col. de 24 ff. n. chiff., le der. blanc, 140 ff. chiff. et 2 ff. n. chiff.?

F. aaij : ¶ Incipit Introductoriũ iuuenum in Montispessulano editum a peritissimo doctore Geraldo de Solo. f. cc 7 v° : ¶ Explicit libellus de febri- || bus Geraldi de Solo. F. a n. signé, blanc au v° : Almansoris liber Nonus cum || expositiõe Geraldi de So- || lo doctoris Montis- || pessulani.

BRITISH MUSEUM, 541. b. 9 et 541. b. 10 (2 exemplaires). — PARIS, *Université, cat. de la Réserve*, n° 709. — MAZARINE, 15481. — MAYENCE, 2104.
Panzer, VII. 280. 43.

— Practica Alexandri Ÿatros Greci cum expositione glose interlinearis Iacobi de partibus et Januensis in margine posite. *Per Franciscum Fradin, Lugduni, 1504.* In-fol.

BRITISH MUSEUM, 543. f. 2 (1). — GOTTINGUE, *Université.*

— Hec sunt opera Arnaldi de Villanova que in hoc volumen continentur. [A la fin :] *impendio... Balthasaris de Gabiano civis Astensis... Lugduni impressum 1504 kl. decembris per Franciscum Fradin.* In-fol. goth. Voir Balthazard de Gabiano.

1505.

— Dispensatorium Magistri Nicolai prepositi. *Venundantur Lugduni ab Iacobo Huguetan.* [A la fin :] *Expensis Iacobi Huguetan mercatoris librorum : sed arte et ingenio Francisci Fradin Lugduni impresse anno ab incarnatione domini MCCCCCV, die XIIII novembris.* In-4 goth. Voir Jacques Huguetan, 1505.

— [P]Latine en fran/ || coys tresutile z necessaire pour le corps hu || main qui traicte de hõneste volupte et de || toutes viandes et choses que lõme men- || ge/ quelles vertus ont/ et en quoy nuysent || ou prouffitẽt au corps humain/ et cõment || se doyuent apprester ou appareiller/ et de faire a chascune dicelles vi- || andes soit chair ou poysson sa propre saulce/ z des proprietes z vertus || que ont lesdites viandes/ Et du lieu et place cõuenable a lõme pour || abiter/ et de plusieurs aultres gentilesses par quoy lomme se peult || maintenir en prosperite et sante sans auoir grãt indigẽce dauoir aul- || cun medecin sil est homme de rayson. [F. cii :] ¶ Cy finist Platine leq̃l a este trãslate de la- || tin en frãcoys/ z augmẽte copieusemẽt de plu || sieurs docteurs/ principalemẽt p̱ messire Des- || dier xp̃ol prieur de saĩt Maurice pres mõtpe- || lier. Et imprime a Lyon Frãcoys fradin || pres nostre dame de cõfort. Lan mil cinq cens || z cinq. Et le dixhuitiesme iour Dauril. In-fol. goth. à 2 col. de 4 ff. lim. et 102 ff. chiff., 4 initiales figurées.

Titre, blanc au v°. f. ✠ Cy cõmence la || table. f. 1 : ¶ Sensuit le liure de hõneste volupte et || sante/premieremẽt compose en latin par || Platine en court de Rõme. Et apres trãs- || late en frãcoys par messire Desdier xp̃ol a Montpelier. Lettres initiales figurées à fond noir pointillé de blanc, dessinées par le maître au nombril.

Bartolomeo de Sacchi, dit Platine, né vers 1421, mort en 1481, composa ce traité d'hygiène vers 1470, et dans l'édition originale, *absque nota*, fol. 6 v°, nous révèle lui-même qu'il le fit : *in secessu Tusculano apud inclitum et amplissimum patrem Franciscum Gonzagum* et le dédia au cardinal Bartolomeo Roverella. Cette édition, in-4, imprimée en lettres rondes, sans chiffres, réclame, ni signature, dont nous possédons un exemplaire, paraît antérieure à l'édition in-folio imprimée à Venise en 1475. Didier Christol, prieur de Saint-Maurice, près Montpellier, fut le premier traducteur en français de cet ouvrage souvent réimprimé dans la suite.

B. N., V 605 et 606 Réserve. — LYON, *Ville*, 106236.
Cat. Coste, n° 372. — Bulletin lib. Morgand, avril 1894, n° 25149.
G. Vicaire, *Bibliographie gastronomique*, p. 692.

— Regule, ordinationes et constitutiones cancellarie apostol. In-

nocentii VIII. cum glossa. Necnon regule cancellarie Iulii II cum glossulis in margine. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1505.* In-8 de 128 ff. n. chiff., le der. blanc.

Cat. LX, Rosenthal, Munich, n° 2406.

— Carmina de urinarum judiciis edita a magistra Egidio, cum expositione et commento magistri Gentilis de Fulgineo, noviter castigatis et pluribus in locis emendatis per Aventinum de Camerino. *Lugduni, per Franciscum Fradin, 1505.* In-8 goth.

Saint-Gall, *cat. des incunables*, n° 5.
Cat. Coste, n° 699.

— Egidius de pulsibus. *Lugduni, per Franciscum Fradin, 1505.* In-8 goth.

Rarissime traité d'Aegidius Corboliensis.
British Museum, 1189. 6. 2.

— Iohannici ad thegni Galieni liber ysagoge cum libro Philareti de pulsibus et libro Theophili de urinis : *acc.* Hippocratis libri afforismorum a Theodoro Gaza e greco in lat. de novo translatorum : item Hippocratis afforismi cum III libris prognosticor. eiusd. et IV. regiminis acutor et IV. Tegni Galieni... *Lugduni per Franciscum Fradin, 1505.* In-8.

Pauzer, VII. 283. 63, d'après Fabricius, *bibl. Græca,* V, p. 484.

1506.

— Summa que catholicon appellatur fratris Iohãnis Ianuensis. *Venundantur Lugduni ab. Stephano Gueynard.* [A la fin :] *arte et industria Francisci Fradin, 1506.* Voir Etienne Gueynard, 1506.

— Breviarium Moguntinum. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1507.*

Mayence, 94 et 258 (deux exemplaires).

1507.

— Missale secundum morem Romane ecclesie per optime ordinatum. [A la fin :] *finit feliciter, anno 1507 per Franciscum Fradin* (Lugduni). In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. n. chiff., CIIII ff. chiff., 4 ff. et 152 ff., en tout 276 ff., imp. en r. et n., figures sur bois.

British Museum. — Cambridge, *Université.*
Cat. d'Astorga, Paris, Bachelin, 1870, 3e partie, n° 117.
Weale, *Catalogus missalium ritus latini*, 1886, p. 147.

— Tractatus celeberrimis de || febribus litteratissimi do || ctoris Marsilii de san || cta Sophia Pata || uini vna cũ cura || oĩum accidẽtiũ || febriũ que vni || a capite vsq꜖ || ad pedes || pratice || equi || pol || let. [F. ccviij :] ¶ Explete sunt recepte super p̃ma quarti cañ. Auicen. || ẜm illustratorem artiũ et medicine singularissimũ mo- || narcham magistrũ Marsiliũ de sancta Sophia Pata || uinum. Impresse Lugduni per artis impressorie Fran || ciscum Fradin : expẽsis venerabilis viri Bartholomei || Trot mercatoris : cõplete. viij mensis aprilis. Millesi- || mo quingẽtesimo septimo. In-8 goth. de 4 ff. lim. et 208 ff. chiff.

F. ij : Egregio artius ꝛ medicine doctori : dño Gabrieli miro serenissime frãcorum regine pthomedico Gondisalus Toledo artiũ ꝛ medicine professor immerit⁹ humilisq꜖ Lugduñ. pro rege electus S. D., épître datée : ex Lugduno xvj februarij Millesimo q̃ngentesimo septimo.

Mazarine, 29469.
Archives du Bibliophile, Paris, Claudin, 73156.

1508.

— Decisiones capelle sedis archiepiscopalis Tholose una cuꝫ additionibus per... Stephanum Auffrerij. [Marque de S. Vincent.] [F. cxiij :] ¶... *Impresse Lugduni per Frãciscum fradin... Anno dñi. 1508, die vero xxij mensis aprilis.* In-4 goth. Voir Simon Vincent, 1508.

— Postilla seu expositio episto || larum tam dñcaliuꝫ q꜖ feria- || lium : necnon quatuor tẽpo- || ruꝫ per discursũ totius anni. [F. 280 r° :] Nouiterq꜖ impssa || lugduni per Frãciscum fradin. Anno domi || ni .M.cccccviij. die ꝟo .vij martij. In-4 goth. Voir Simon Vincent, 1508.

1509.

— Hec sunt opera Arnaldi de villa || nona nuperrime recognita || ac emẽdata diligentiq꜖ || opere impressa que in || in hoc volumi- || ne continen || tur. || ..... [F. 317 :] ¶ Explicit opus Magistri Arnaldi de villa noua. Lugduni || impressum per Franciscum Fradin : anno dñi .M.ccccc.ix. || die ꝟo xx. mensis Decembris. In-fol. goth. à 2 col. de 10 ff. lim., le dern. blanc, 317 ff. chiff. et 1 f. n. chif.

Réimpression de l'édition imprimée, en 1504, pour Balthazard de Gabiano. Voir à ce nom.
B. N. (T24) 8 Rés. et 8a Rés. (deux exemplaires). — British Museum, 541. g. 5.
Paris, *Université*, cat. de la Réserve, n° 125. — Sainte-Geneviève, T 75².

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1509.* Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. entourant le texte, manchettes, marque de François Fradin n° 2. Silvestre, 1271.

— Liber decretalium. *Lugduni. Franciscus Fradin, 1509.*
Bibl. des Grands Augustins de Lyon, d'après les notes de Mercier de Saint-Léger.
Jubin (titre et souscription).

— Sextus liber decretalium. *Lugduni, F. Fradin 1509 die 19 junii.*
AARAU. — EVREUX (a) 160. — NUREMBERG.

— Clementinæ..: *Lugduni, Franciscus Fradin, 1509.*
BORDEAUX, *juris.*, n° 2820. — EVREUX (a) 160. — MONTPELLIER, *juris.*

— Extravagantes... *Lugd. Franciscus Fradin, 1509.*
AARAU. — BORDEAUX, *juris.*, n° 2820. — MONTPELLIER, *juris.*, n° 327.

— Gratiani decretum. *Lugduni per Franciscum Fradin, 1509.*
Bibl. des Grands Augustins de Lyon, d'après les notes de Mercier de Saint-Léger.
Docteur Charreyre.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1509.* Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, manchettes, initiales à fond noir, marque de F. Fradin n° 2.

— Digestum vetus... [A la fin] *Lugduni ... opera Francisci Fradin, 1509.*
TOURNON, ancienne bibliothèque du collège.

— *Infortiatum* : 290 ff. chiff. et 6 ff. n. chiff. pour la table.

Titre manque [F. ccxc :] ¶ Infortiatum cũ casibus Bartoli Nicolai de Geapoli. || Alexã. de imola. et aliorũ doctorum : Nouissime diligen- || tissimeq; emendatum : multis summarijs rite priorib⁹ su || peradditis finem optatum sortituz est. Lugduni exaratũ || opera Frãcisci fradin impressoris. Anno dñi Millesimo || quingẽtesimo nono. die vero, viij. februarij. || A-ʒ. AA-NNa. oẽs q̃terni NNqu tern⁹ ꝛ a tern⁹.
LYON, *Ville*, 21509. — TOURS, *juris.*, 159.

— *Digestum novum* : 324 ff. chiff., incomplet de la fin.

Titre : Digestum nouum nouiter Impressum || cum plurimorum Iurisperitorum || Summarijs de recenti addi || tis summa diligentia || textus et glose ca || stigatum.
LYON, *Ville*, 21509. — TOURNON, ancienne bibliothèque du Collège.

— *Codex* : 372 ff. n. chiff. en chiffres romains et 16 ff. n. chiff. pour la table sur 4 colonnes.

Titre manque [F. CCCLXXII :] ¶ Codex iuris cesarei christianissimi ꝑncipis Dñi Iustiniani || Impatoris cũ cocordãcijs iuris canonici tã glosarũq; textuũ || in marginib⁹ collocatis : lris ꝛ signis rubeis signatis in textu et in glosa. Opus insigne ꝛ antehac nõ excogitatũ : ĩgenio egregij || viri Magistri Iohis de gradib⁹ vtriusq; iuris professoris inue- || tum Finẽ optatũ accepit. Opera Francisci fradin impressoris || Lugduni dñi. M. q̃ngẽtesimo nono die. ṽo. xxv. Iulij

Au v° du f. aij vignette représ. l'empereur entouré des électeurs et vers latins de J. Chappuis. Le même f. porte au r° l'ex-libris manuscrit suivant : *Ex libris Petri Maret. Causidici et procuratoris regii Cariloci.*
LYON, *Ville*, 21510, incomplet du titre et du der. f. — TRÈVES, n° 1728 *bis.*

— Volumen... [A la fin :] *Lugduni... opera Francisci Fradin, 1509.*
TOURNON, ancienne bibliothèque du Collège.

— Iustiniani institutionum. [A la fin :] *Lugduni... opera Francisci Fradin, 1509.*
BRITISH MUSEUM, 1239. i.

1510.

— Tripartitum opus aurei. *Lugduni Franciscus Fradin, 1510.* In-fol. goth.
AVIGNON, *Récollets.* — MAYENCE, 2647.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1510.* Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, manchettes, marque de F. Fradin, n° 2.

— Liber decretalium. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1510.*
Chartreuse de Sulignat.

— Sextus liber decretalium. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1510.*
Notes de Mercier de Saint-Léger, bibl. des Grands Augustins de Lyon.
Chartreuse de Sulignat.


iiij
Eoꝝ nepos
neptis.
vij
ij
dē ne=
neptis
vij
iiij
Eorū pne=
pos: pnep.
viij
iij
Horum fi=
lius: filia
vj
iiij
Eorū pne=
pros.pnep.
viij

— Clementinæ. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1510.*

Ibid.

— Extravagantes. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1510.*

Ibid.

— Decretum Gratiani :

Decretum Gratiani cum multis noviter additis videlicet arbore consanguinitatis et affinitatis : casibus litteralibus : Divisionibus. D. Archidyaconi : medullis glosarum in marginibus positis cum earum tabula : concordantiis biblie caractere textuali impressis : cum tabula omnium canonum et conciliorum cum carminibus totam materiam decreti continentibus cum decreto abbreviato, insuper et cum margarita decreti. [M. de F. Fradin] [A la fin :] In nomine sancte et indiuidue trinitatis : tripartitum decreti aurei opus insigne atque laudabile fideliter (ut lectio ipsa indicabit) elimatum : multis admodum aptis et utilibus adjunctis finem accepit in inclyta Lugduni urbe per Franciscum Fradin anno salutis. M.cccccx. die vero XX februarii.

BERLIN, 3226. — BRITISH MUSEUM, 5017. f. — MAYENCE, 905.
Chartreuse de Sulignat.
Panzer, VII. 294. 150. — Schulte, *Histoire du droit canon.*

— Corpus juris civilis, *Lugduni, Franciscus Fradin, 1510.* Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, manchettes, initiales à fond noir, imp. en r. et n.. marque de F. Fradin, n° 2.

— Digestum vetus quinquaginta librorum Pandectarum, primum volumen XXIII libros continens cum glossis et concordantijs. [A la fin :] Impressum Lugduni per Franciscum Fradin, 1510, die xix julii.

LANGRES (brûlé). — TOURS, *juris.*, 142.
Panzer, VII. 294, 150.

— Infortiatum. [A la fin :] *Impressum Lugduni per Franciscum Fradin, 1510.*

LANGRES (brûlé), bibl. des Augustins de la Croix-Rousse,
d'après les notes de Mercier de Saint-Léger.

321 ff. chiff. en chiff. romains et 16 ff. n. chiff.

— Digestum nouū Summa cura emendatum || multisq͡ additionibus decoratum ⁊ ornatum nuperrime impressum. || ¶ Item summaria atq͡ diuisiones legum et paraphorum suis in locis collocata || sm Bartolum : ⁊ Paulum de Castro : ⁊ alios iurisperitos. || ¶ Concordantie iuris canonici : tam in textu ꝙ in glosa : cum quibusdā notabili || bus Ludouici Bolognini doctoris famosissimi. || ¶ Numerus tituloruz seu rubricarum vnusciuusq͡ libri cum numero legum : cum qua quisq͡ fa- || cillime deuenire poterit ad situationem vniuscuiusq͡ tituli atq͡ legis. || [M. de Fradin] || [F. cccxxi, v° :] ¶ Digestum nouū cum casibus seu summarijs excel || lentissimoꝝ doctorū Bartoli de sexo ferrato : ⁊ Pau || li de castro : Baldi et aliorū vtriusq͡ iuris professorum || multis additionib⁹ decoratū finit. Impressuz Lugduni || per Franciscū Fradin. Anno dni millesimo cccccx. die v°. xviij mensis Aprilis.

EVREUX (a) 78. — ROANNE, 21 F. 6e série. — TOURS, *juris.*, 143. — Panzer, VII. 294, 150.

— Codex. *Lugduni, per Franciscum Fradin, 1510.*

— Volumen. *Lugduni, per Franciscum Fradin, 1510.*

Bibl. des Augustins de la Croix-Rousse, d'après les notes de Mercier de Saint-Léger.
LANGRES (brûlé).

— Institutiones. *Lugduni, per Franciscum Fradin, 1510.*

1511.

Bartoli lecturæ. Lugduni, F. Fradin, Jac. Sacon et Nic. de Benedictis 1511 (pour le compte de la Cie des libraires de Lyon.

Ibid. — LANGRES (brûlé).

— Bar. super tribus libris Codi- || cis. cum nonullis apostillis || vltra additiones. I. U. cla- || rissimorum doc. d. Ange || li de pusio. ⁊ d. Alex. de || Imola. d. Benedicti || vadi Forosempro || niensis. I. U. || pfessoris. || ✠ [F. 44 v° :] ¶ Explicit lectura dñi Barto. sup tribus libris codicis vna cū addi || tionibus dñi Angeli de Perusio, dñi Alexandri Imolensis, ⁊ aposti || lis dñi Benedicti vadi Forosemproniēsis nuperrime recognita ac || emēdata summa cura. Impressa Lugduni per Franciscum fradin. || Anno dñi. M. d. xj. die vero. xvj. Ianuarij,

|| ℂ Registrum. || A-F. || ℂ Omnes sunt quaterni : preter F qui est duernus. In-fol. goth. à 2 col. de 44 ff. chiff., doubles manchettes.

VERSAILLES. — Cat. Pellechet, II, 23.

Lectura super secunda parte digesti novi cum apostillis Andreæ Barbatiæ. Lugduni, Franciscus Fradin, 1511, die vero X aprilis. 2 volumes in-fol. goth. à 2 col.

VERSAILLES. — Cat. Pellechet, II, 27.

Edition imprimée par François Fradin, Jacques Sacon et Nicolas de Benedictis pour le compte de la C[ie] des libraires.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1511.* Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, impr. en r. et n., manchettes, marque de François Fradin, n° 2.

Liber decretalium : 333 ff. n. chiff. et 5 ff. n. chiff.

— Decretalium copiosum argumentum. [M. 2.] [F. 333 :] Lugduni opera Francisci Fradin, ibidem commorantis anno salutifera 1511.

Sextus liber : 2 ff. n. chiff., 179 ff. chiff. et 9 ff. n. chiff.

— Sextus liber. || Sexti libri argumentum || multis signatum sillabis : [M. 2.] [A la fin :] Finem accepit in inclyta vrbe Lugđ. opera Francisci || Fradin. xviij Augusti. Anno salutis, M. quingen- || tesimo vndecimo.

MAYENCE, 1536.
Baudrier.

Clementine. 72 ff. chiff. et 4 ff. n. chiff.

— Clementine. [M. 2.] || [A la fin :] ℂ Clementinis constitutionibus... Finis impositus est in inclyta vrbe Lugđ. opera Francisci Fradin. Anno gra || tie. M.cccccxj. xviij v° die Augusti.

MAYENCE, 1536. — TOULOUSE.
Baudrier.

— *Extrauagantes :* 40 ff. chiff.

— Extrauagantes. xx. Iohãnis vigesimi secundi. || [M. 2.]

— Extrauagantes communes : 39 ff. chiff. et 3 ff. n. chiff.

— Extrauagantes cõmunes. || [M. 2.] [A la fin :] Impresse Lugđ. opera Francisci fra- || din. Anno dñi. M. cccccxj. die vo. xviij. mensis Augusti.

Baudrier. — Panzer, XI. 448. 227 b à 227 f.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1511.* Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. entr. le texte, impr. en r. et n., manchettes, marque de F. Fradin, n° 2.

— Digestum vetus. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1511.*

AVIGNON, *Récollets.* — BRITISH MUSEUM, 1239. i.

— Digestum infortiatum. *Lugduni, F. Fradin, 1511, die 4 augusti.*

SALZBOURG. — Panzer, VII. 297-181.

— Digestum novum. *Lugduni, F. Fradin, 1511, die 15 aprilis.*

AVIGNON, *Récollets.* — LUXEMBOURG, *cat. des incunables,* n° 58.

— Codex. *Lugduni, F. Fradin, 1511.*

AVIGNON, *Récollets.*

— Volumen. *Lugduni, F. Fradin, 1511.*

AVIGNON, *Récollets.*

— Institutiones. *Lugduni, F. Fradin, 1511.*

AVIGNON, *Récollets.* — Panzer, IX. 522. 180[6].

1512.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1512.* Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, impr. en r. et n., manchettes, marque de F. Fradin n° 2.

— Liber decretalium. *Lugduni, F. Fradin, 1512.*
BILLOM, *collège.* — LANGRES.
— Sextus liber. *Lugduni, F. Fradin, 1512.*
BILLOM, *collège.* — LANGRES.
— Clementine. *Lugduni, F. Fradin, 1512.*
Notes de Mercier de Saint-Léger.
— Extraūgantes XX Iohannis XXII.
— Extrauagantes communes. *Lugduni, F. Fradin, 1512.*
Notes de Mercier de Saint-Léger.
— Decretum Gratiani. *Lugduni, F. Fradin, 1512, die vero XXX octobris.*
BERLIN, 3340. — TRÈVES, 1787. — Panzer, XI. 447. 210b.
Schulte, hist. du droit canon. — Notes de Mercier de Saint-Léger.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, F. Fradin, 1512.* Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, impr. en r. et n., manchettes, marque de François Fradin n° 2.

— Digestum vetus. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1512.*
Notes de Mercier de Saint-Léger. — Docteur Charreyre.
— Digestum infortiatum. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1512.*
AVIGNON, *Récollets.*
Docteur Charreyre.
— Digestum novum. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1512.*
AVIGNON, *Récollets.*
Docteur Charreyre.
— Codex. 372 ff. chiff. et 16 ff. n. chiff.
— Codicis Iustiniani amplissimū argumentum. || [I]Stum inter ceteros iuris Cesarei libros vtilissimū : quippe qui materias lega- || les z succincte : z compendiose reserat. Rubricas/ leges/z autēticas triplici sub || indice complectentem tibi (si sapis) comparato. || ¶ Codicem hunc multiplices cōtinere titulos cōstat : quos ferme omnes nouem carmi- || na libris totidem accommodata explicabunt : si diligenter annotentus. || ¶ Habentem librū presentez Baldi/ Bartoli/Salyceti/Pauli de castro : ceterorūqꝫ || casus breues dicto facilius cernere est. Et etiā Baldi summaria. Qm̄ is est qui in Codi- || cem diligentius hominū reputatione neruos intendit. || ¶ Aliqua ex Iohannis fabri breuiario addita (vt libellus ille compendiosus ferme in- || cognitus elucescat) singulis in libris invenies. || ¶ Precipua glosa notabilia in earū margi- nibus nūc dēcisiue nūc ĩterrogatiue anno- || tantur : cū additionibus nouis signis rubeis signa- tis. || ¶ Peruigili studio aliqua fuisse castigata videbis : si. l. eam quam de fideicōmis. cuz si || milibus diligentissime inspexeris. || ¶ Uisu solo additiones vltra alias agnosces : titulorū continuatiōes ex Cyno deprom || ptas intuitus : quas revera accommodatissimas iudicabis. || ¶ Inspicere potes glosas omnes alinearum capitibus exordia sumere : vt facilius vna || queqꝫ inueniatur : quod impressorum nemo hactenus auara cupidine ductus : perficere || dignatus est. || ¶ Satagito glosaꝝ. quotationes in vnū serie alphabetica coadunatas perlustrare. || [M. de F. Fradin 2.] || Ad lectorem salus pro voto. || [C]Um pup lectores... || Ualete feliciter. [Au f. ccclxxii après le registre :] ¶ Codex Iustinianus summa cura castigatus atqꝫ reui || sus : additionibusqꝫ nouis illustratus finem optatum ac- || cepit. Anno domini. M.ccccxij. die vero. xxiij. Iunij. || In inclyta vrbe Lugduneñ. Opera Francisci fradin im- || pressoris.
SALINS, B. 17. — LANGRES.
— Volumen. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1512.*
BRITISH MUSEUM, 1239. i. — TRÈVES, 1786.
Docteur Charreyre.
— Institutiones. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1512.*
Notes de Mercier de Saint-Léger.

1513.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1513.* Vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, impr. en r. et n., manchettes, marque de F. Fradin n° 2.

Liber decretalium : 333 ff. chiff. en chiff. romains et ff. n. chiff.

— Decretalium copiosum argumentum divisiones glosarum.[M. 2.] || Distichon.[A la fin, fol. 333 :] Finis voluminis Gregoriani nuperrime recogniti ac impressi Lugduni opera Francisci Fradin ibidem commorantis anno salutifera incarnationis dni M.cccccxiij die vero XXVI aprilis.

SAINTE-GENEVIÈVE, E 235. — Panzer, XI. 448-227•

Sextus liber decretalium : 179 ff. en chiff. romains et 9 ff. n. chiff.

. || Sexti libri argumentum | multis signatum sillabis : || Quis capita quater centum || Quadraginta octo/dabis, vers latins. || [M. 2.] [F. ʒ 9 v° non signé :] Finem accepit in inclyta vrbe Lugď. opera francisci || fradin. XXX. Augusti. Anno salutis. M. quingen- || tesimo decimo tertio. || Registrum sexti. || a-ʒ || omnes sunt quaterni : preter ʒ qui est quinternus.

SAINTE-GENEVIÈVE, E 235. — Panzer, XI. 448. 227e.

— *Clementinæ :* 74 ff. chiff. en chiff. romains et 4 ff. n. chiff.

Titre : Clementine || Clementis argumentū. || Sequentia dare scio. || Capita sex supra centum. || Leges absq̧ proemio, vers latins. [M. 2.] F. 74 v° : ¶ Clementinis constitutionibus accurate castigatis : cum casibus longis admodū familia- || ribus ꝛ repertorio accōmodo quod glosarum materiā paucis aperit : nō pretermissis ipsarū || diuisionibus Finis impositus est in inclyta vrbe Lugď. Opera Francisci fradin, Anno gra- || tie M.ccccxiij. die vero. xvj. Augusti || Registrum. || A-K. Omnes || sunt quaterni preter. qui est ternus.

SAINTE-GENEVIÈVE, E 235. — Panzer, XI. 448. 227 d.

— *Extrauagantes XX Ioannis vigesimis :* 40 ff. en chiff. rom.

Titre : Extrauangantes. xx. Ioānis vigesimi secundi. || vers latins. [M. 2.].

SAINTE-GENEVIÈVE, E 235. — Panzer, XI. 448. 227e.

— *Extrauangantes communes :* 39 ff. chiff. et 3 ff. n. chiff. pour la table sur 4 col.

Titre : Extrauagantes Cōmunes. || vers latins. || [M. 2.] [F. 39 v° :] ¶ Expliciunt extrauagūtes cōmunes aptis elucidate summarijs. Multis ad- || iunctis que p maiori parte sunt Ioannis. xxij. Nonullisq̧ illarum subtilia glo- || semata varijs ex bibliothecis sunt adiecta. Impresse Lugď. opera Francisci fra- || din. Anno dn̄i. Mcccccxiij. die ᵭo. xviij mensis Augusti.

SAINTE-GENEVIÈVE, E 235. — Panzer, XI. 448. 227 g.

— Gratiani decretum. [A la fin :] *opera Francisci Fradin anno 1513 die vero xxvij mensis martii.*

Jubin (titre et der. feuillet).

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1513.* Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n., manchettes.

— Digestum vetus. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1513.*

TOURNON, *collège.*

— Digestum infortiatum. *Lugduni, F. Fradin, 1513.*

TOURNON, *collège.*

— Digestum novum. *Lugduni, F. Fradin, 1513, die vero 14 novembris.*

Panzer, IX. 512, 228. — TOURNON, *collège.*

— Codex. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1513.*

BRITISH MUSEUM, 1239. i. — TOURNON, *collège.*

— Volumen. *Lugduni, F. Fradin, 1513.*

TOURNON, *collège.*

— Institutiones. *Lugduni, F. Fradin, 1513.*

TOURNON, *collège.*

1514.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1514.* Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. r. et n., manchettes.

— Digestum vetus. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1514, die vero 10 maii.*

Panzer, IX, 512-238.

— Digestum infortiatum libri XXII. XXXVIII. [A la fin :] Opera Francisci Fradin impressoris || Lugd. commorantis anno millesimo quinge- || tesimo xiiij. die ꝯo xxvj Ianuarij.

Berne, *cat. des incunables*, n° 127. — Panzer, VII, 306. 245.

— Digestum novum... *Lugduni, Franciscus Fradin, 1514.*

British Museum, 1239. i.

— Codicis Iustiniani amplissimum argumentum. [A la fin :] Codex Iustinianus finem optat. accepit anno dñi M.ccccc xiv, die vero xxix iulii in inclyta vrbe Lugđ, in officina Francisci Fradin, impressoris seduli.

Tours, *juris.*, 269. — Panzer, VII, 306, 247 et IX, 512, 245.

— Volumen : ..... *Lugduni, Franciscus Fradin, 1514.*

— Iustiniani institutionum codex : *Lugduni, Franciscus Fradin, 1514, die 29 julii.*

Mazarine, 2819. — Trèves, 1786. — Panzer, VII, 306, 245.

1515.

— Arbor sciētie venerabilis z || celitus illuminati patris Raymundi lullij Ma || ioricensis : cuius farrago z fructus admirabilis || a tergo huius indicabitur. z in cuius commen- || datione℥ est hoc extemporaneū Iodoci Badij || Ascensij ad pium lectorem epigrāma.

Suscipe Rȩmundi cȩlesti lumine clari
  Aurea in arboribus mala scientificis
Quȩ si lector edes & in imo pectore condes :
  Moly/aut diuitiam dixeris Ambrosiam.
Quattuor ecce quater septenis prȩdita membris
  Robora in hac sylua conspicis arborea.
Omnia viuificis lignis pomisq; referta :
  Quȩ bene si gustes nil magis esurias.
Mentis enim quiuis hac crescit in arbore fructus
  Omnia quȩ scitu digna patere facit.
Ergo atlantiacum ꝙuis prȩstantius auro
  Citrinas mensas eleuat ista decus.
Quin paradisiacȩ non sunt huic robora sylųȩ.
  Aequiparanda/licet nosse vel illa darent.
Illa etenim vetitis necuerunt fructibus Adam :
  Hȩc potis illius viuificare genus.
Proinde tibi multum maior Balearica debent :
  Ad quos hȩc Lulli sunt bona missa tui.

Uenales habentur Lugduñ. in vico mercuriali apud || cenobiū p̄dicatorū : vulgo nostre domine de confort : || in domo Francisci fradin impressoris. [F. ccxxiiij :] ❡ Opus preclarum z valde mirabile || Arbor scientie vocatū : a multū reuerē || do magistro Raymundo lullio editū : in quo omniū scientiaꝝ traditur noti- || tia : finē optatū accepit in inclyta vrbe || Lugđ. opera Gilberti de villiers. Im || pēsis ꝟo magistri Guilhelmi huyon z || Constātini fradin ibidē cōmorantes. || Anno salutis Millesimo quingentesi || mo decimo quinto. iiij. Nonas Maij. || ❡ Registrum. a-℥. A-E Oēs sunt quaterni. In-4 goth. à 2 col. et 224 ff. chiff. et 9 ff. n. chiff., dont 1 blanc pour l'*Introductorium*, figures, lettres initiales à fond noir.

Titre v°, table de l'ouvrage divisée en seize arbres qui sont représentés chacun par une figure sur bois.

Introductorium magne ar- || tis generalis reuerendissimi || doctoris illuminati magistri ||

Raymundi Lullij ad omnes || scientias vtilissimum. [A la fin :] Anno dñi millesimo.ccccc.xv. || die ꝑo xxviij mensis Aprilis.

ALENÇON. — BRITISH MUSEUM, 1032, l. 1. — GRENOBLE, C 921.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, p. 44.
Baudrier. — Maignien.

Il ne faut pas confondre cette édition originale dont les exemplaires sont rares avec la réimpression faite postérieurement, plus d'un siècle après, et qui ne porte pas au titre l'adresse de François Fradin.

ARSENAL. — CHARTRES. — LE MANS, *sc. et a.*, 11. — MAZARINE.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, p. 45.

— Breviarium Treverense. *Lugduni, Franciscus Fradin, 1515.*

MAYENCE, 1220.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1515.* Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1515.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1515.* Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1515.

1516.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1515.* Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1516.

1517.

— Corpus juris canonici. *Ludguni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1517.* Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1517.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1517.* Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1517.

— Opus aureum ac preclarum : || de recenti memoria in luceȝ traditum : signa causas et curas fe- || brium cõplectens scdȝ autorum || intẽtiões ĩ hac pagina notatoꝝ. ||

¶ Marsilij de Sancta
Sophia
¶ De febribus
De omniũ modorum
fluxu ventris.
De omnium accidẽtiũ
febrium cura
De febre pestilentiali.
¶ Galeatu de sancta so
phia de febribus
De omniuz modorum
fluxu ventris.
De omnium accidentiũ
febrium cura.

¶ Ricardi parisiensis de
signis febrium
¶ Anthonij ꝺgradis me
diolensis de febribus
¶ Intentiones habende
in febribus Christofori
Barsisij Pergomensis. (sic)

[F. I 4 v° non signé :] ¶ Explicit vtilissimus tractatus de febribus profundissimi doctoris Marsilij || de sancta sophia Patavini, vna cum alijs quattuor solemnissimis eandē febriū || mām discutientibus : videlicet acutissimorū doctorū Galeatij de sancta sophia || Ricardi Parisiensis. Antonij de gradis Mediolanensis Christofori Barsisij || pergamensis nunc primum in lucē traditis. Accuratissima lucubratiōe exper- || tissimi ac doctissimi viri Michaelis de Capella : artium ꝛ medicine facultatum || doctoris ꝑstantissimi : cunctisq; erroribus expurgatis Impressi Lugduni. An- || no dñi 1517. Die. vero. xvij. Octobris. || Registrum. aa. a-ȝ. ꝛ ꝯ ꝶ. A — I. || ¶ Omnes sunt quaterni preter aa ꝛ I qui sunt duerni. In-4 goth. de 4 ff. lim. cclxiij (263) ff. chiff. et 13 ff. n. chiff., initiales fleuronnées à fond noir ou blanc.

Le titre, imp. en car. goth. rouges, porte, au v°, l'épître de Gondisalvus Toledo, artium et medicine professor, datée de Lyon, adressée à Gabriel Miron, médecin de la reine de France, réimpression de l'épître de l'édition de 1507. F. 263 v°, commencent les : Intentiones habende in febribus Christofori Barsisii Pergamensis, annoncées à la fin du titre.

Imprimé avec les mêmes caractères que l'édition de 1507, ce volume sort des presses de François Fradin et paraît avoir été imprimé pour son frère Constantin Fradin, libraire de l'Université de médecine de Montpellier.

MAZARINE, 15334.

1518.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1518*. Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1518.

1519.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1519*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., imp. en r. et n., comment. ent. le texte, manchettes. Voir Aymon de la Porte, 1519.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1519*. Six vol. in-fol. goth. à 2 col., imp. en r. et n., comment. ent. le texte, manchettes. Voir Aymon de la Porte, 1519.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1520*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., imp. en r. et n., comment. ent. le texte, manchettes. Voir Aymon de la Porte, 1520.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis*

Aymonis de Porta, 1520. Six vol. in-fol. goth. à 2 col., imp. en r. et n., comment. ent. le texte, manchettes. Voir Aymon de la Porte, 1520.

1521.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1521*. Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1521.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1523-1524*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1523-1524.

1527.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1527*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1527.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1527*. Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1527.

1528.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1528*. Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1528.

1529.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1529*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1529.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1529*. Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1529.

1530.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1530*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1530.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Aymonis de Porta, 1530*. Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Aymon de la Porte, 1530.

1531.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Hugonis de Porta, 1531*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Hugues de la Porte, 1531.

1533.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Hugonis de Porta, 1533*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, imp. en r. et n. Voir Hugues de la Porte, 1533.

1534.

— Cardinalis Zabarelle commentaria in Clementinarum volumen... Cum annotationibus et additionibus D. Philippi Franchi de Perusio et D. Nicolai Superantij, 1534. [A la fin :] *Lugduni, impressa per Franciscum Fradin, sumptu Hugonis de porta, anno 1534 die xiij mensis novembris*. In-fol. goth. à 2 col. Voir Hugues de la Porte.

— Consilia D. Jasonis Mayni pars prima (quarta). *Lugduni, Franciscus Fradin, 1534*. 4 vol. in-fol. goth. à 2 col. Voir Compagnie des libraires.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Hugonis de Porta, 1534*. Six in-fol. goth. à 2 col., imp. en r. et n., comment. ent. le texte. Voir Hugues de la Porte, 1534.

— Io. Faber. Egregii ac profundissimi scientie viri dñi Ioãnis Fabri iuris utriusꝗ professoris clarissimi in quatuor libros institutionum D. Iustiniani imperatoris lectura... nouis additionibus... illustrata opera Ioannis de Gradibus, nunc demum... diligenter purgata moꝗ nitori restituta... per Dominicum de Rebacinis... [A la fin :] *Lugduni, apud Franciscum Fradinum, anno christo a nato tricesimo quarto supra sesquimillesimum*. In-fol. goth à 2 col.

Marque de François Fradin au titre.

LYON, *Cour d'appel.*

1535-1536.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Hugonis de Porta, 1535-1536*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte. Voir Hugues de la Porte, 1535-1536.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Hugonis de Porta, 1535-1536*. Six vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte. Voir Hugues de la Porte, 1535-1536.

1537.

— Corpus juris canonici. *Lugduni, Franciscus Fradin, impensis Hugonis de Porta, 1537*. Trois vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, lettres initiales imp. en r., initiales ornées imp. en noir. Voir Hugues de la Porte, 1537.

FRADIN, CONSTANTIN.

... 1475 † après le 16 juillet 1536.
Imprimeur, puis libraire fréquentant les foires de Beaucaire, habitant à Lyon, rue Mercière, près Notre-Dame de Confort. Dépôt à Montpellier, devant Notre-Dame des Tables, 1501-1536. Constantin Fradin paraît avoir habité, jusqu'en 1515, chez son frère François.

Constantin Fradin, qualifié d'imprimeur et libraire à Lyon sur le Rhône, demeurant auprès de Notre Dame de Confort, dans la cession à lui consentie du privilège donné à Paris, le 19 février 1514 (1515 n. st.), par François I[er] à Jean Falcon, docteur en médecine, et cédé par ce dernier à Constantin Fradin, qualification répétée dans le privilège du 20 décembre 1520, à lui concédé pour l'impression de l'*Arithemetique*, d'Etienne de la Roche, dit Villefranche, paraît avoir abandonné la typographie, dès 1500, pour s'adonner exclusivement au commerce du livre. D'après une communication de M. Emile Bonnet, l'érudit historien de l'imprimerie à Montpellier et à Béziers, on trouve, dans les livres de la Charité ou du corps des métiers conservés aux archives de Montpellier, ce libraire inscrit en 1501 et 1520, comme jurat, c'est-à-dire comme ayant prêté le serment des consuls de métiers, ce qui implique, suivant l'usage local, un établissement avec résidence réelle. Constantin Fradin fut un libraire fréquentant spécialement les foires de Beaucaire et les villes du Midi et dirigea simultanément un dépôt à Montpellier, situé devant Notre-Dame des Tables, où il se rendait fréquemment et faisait de longs séjours, et un comptoir, à Lyon, son principal établissement, rue Mercière près Notre-Dame de Confort, comme le prouvent les deux adresses inscrites sur le titre des *Notables déclaratifs sur le Guidon*, composés par Jean Falcon et imprimés, en 1515, pour Constantin Fradin. La même année, il s'associe avec François Fradin, son

frère, pour l'*Arbor scientiæ*, de Raymond Lulle. Il résida à Lyon jusqu'à son décès, survenu après le 16 juillet 1536, mais ses relations et ses séjours dans les différentes villes du Midi sont documentairement établis et prouvent qu'il visitait lui-même ses confrères. Sa présence à Aix-en-Provence, en 1531, est constatée par une procuration donnée à Antoine Maridelli, libraire de cette ville, dans laquelle il passe quittance, au même, du montant des livres expédiés de Lyon, par une lettre datée de cette ville, le 28 mai 1528, annonçant l'envoi d'une balle de livres assortis expédiée à son confrère et par un règlement passé le 16 juillet 1536, pièces des plus curieuses conservées dans les minutes du notaire d'Aix-en-Provence. Son dépôt de livres, à Montpellier lui a procuré non seulement la clientèle des médecins et des professeurs de cette Université, dont son frère et lui ont imprimé ou édité les œuvres, mais encore celle des membres du clergé des diocèses de Maguelonne, Narbonne, Béziers, dont il a édité les ordinaire, missels et bréviaire, en 1526, 1528 et 1534 et très probablement aussi celui du bréviaire de Narbonne, imprimé en 1535, par Jean Crespin, pour le compte de Jean Vivian, libraire de Carcassonne, dépositaire et correspondant, en cette ville, de C. Fradin. Le curieux avertissement au lecteur de Jacques Bonnaud, de Sausset, qui nous révèle pourquoi et comment, à la suite d'une visite à la boutique de C. Fradin établie à Montpellier, il s'est décidé à commenter l'ouvrage de Jean de Terre-Rouge, imprimé, en 1526, pour le compte de cet éditeur, dont la générosité fut grande à son endroit. Voir page 132 le résumé de cet avis.

Suivant l'opinion de Péricaud, Constantin Fradin était le frère de François Fradin. La coïncidence des dates de leur existence conduit à cette conjecture qui se fortifie par l'analogie de leurs marques, leur association dans la publication de l'*Arbor scientiæ*, de R. Lulle, en 1515, et surtout par les nombreuses impressions des ouvrages de médecine commentés par les docteurs de l'Université de Montpellier, sorties des presses de François Fradin et dont la clientèle lui fut certainement procurée par son frère Constantin. Ils paraissent, par contre, avoir habité séparément, dès l'année 1515, se spécialisant, l'aîné dans la typographie, et le cadet dans le commerce du livre, afin d'éviter toute concurrence. Constantin Fradin paraît avoir résidé, pendant la fin de sa carrière du XVI[e] siècle, simultanément à Lyon, à l'extrémité de la rue Mercière, près de Notre-Dame de Con-

fort, et à Montpellier, devant Notre-Dame des Tables, se tenant, tour à tour, dans ces deux villes, suivant les besoins de son commerce.

Suivant l'usage du temps, C. Fradin s'associa, pour la publication d'ouvrages importants, avec Vincent de Portonariis et Henri Savore, libraires, François Fradin, son frère, et Jean Mareschal, imprimeurs et libraires. Il paraît, en outre, avoir édité, à frais communs, avec Etienne Gueynard, le missel de Narbonne, de 1528, où l'on voit figurer le bandeau-marque de ce grand libraire. Comme son frère François, il s'adresse de préférence à Guillaume II Leroy pour ses deux marques et son beau frontispice que l'on voit apparaître chez lui dès 1520. Il prêta, en premier lieu, ce frontispice à Etienne Gueynard, qui l'utilisa dans différents ouvrages, parmi lesquels la *Vita Christi*, de 1530, imprimée par Denis de Harsy, dernière publication datée connue de ce libraire, puis, à la même époque, à Claude Nourry, avec lequel il paraît avoir été en bons termes. Après le décès de Constantin Fradin, on voit ce curieux frontispice passer chez Nicolas Petit et Hector Penet, parents de Jean Mareschal, dernier associé de Constantin Fradin, qui l'utilisèrent dans un grand nombre de leurs publications. C. Fradin employa successivement les presses de Jacques Myt, Gilbert de Villiers, Jean Jonvelle, dit Piston, Guillaume Huyon, Jean de la Place, François Fradin, Jean Crespin, Guy Morin et Benoît de Tello, Antoine du Ry et Benoît Bonnin, et paraît avoir une préférence marquée pour Jacques Myt et Guillaume Huyon. Le 16 juillet 1536, Constantin Fradin, de passage à Aix-en-Provence, y fait un règlement de compte avec Antoine Maridelli, son facteur, libraire de cette ville, dernier document connu relatif à ce libraire fréquentant les foires. Il a dû mourir la même année, à Montpellier, ou pendant son retour à Lyon, car Barthélemy Fradin le remplace la même année sur les taxes à Lyon.

La présence de Constant Fradin à Montpellier est documentairement établie, en 1501, par M. Emile Bonnet. Ce libraire, fréquentant les foires, avait dû visiter antérieurement cette ville et reconnaître l'importance de ce marché avant de prendre la décision d'y installer un dépôt dont l'apparition concorde avec la publication du premier volume daté imprimé en cette ville, découvert, dans la bibliothèque de la ville de Lyon, par M. Félix Desvernay et mis en lumière par cet érudit dans : *Les Origines de l'imprimerie à Montpellier. Description d'une plaquette inconnue imprimée dans cette*

ville en 1501. Dernière pérégrination de l'imprimeur lyonnais Jean Du Pré. Lyon, 1904.

L'impression de cette thèse ou plutôt élucubration latine de Thomas Rocha, étudiant en médecine, sur l'influence des astres sur le corps humain, a été attribuée avec vraisemblance, par M. Desvernay,



Marque n° 1 de Constantin Fradin, dessinée par le maître au nombril.

à l'imprimeur Jean Du Pré, en raison de l'identité des caractères employés dans cette plaquette avec ceux des impressions signées sorties des presses de cet imprimeur. Cette attribution paraît d'autant plus rationnelle que Jean Dupré, criblé de dettes, poursuivi par ses créanciers, était alors réfugié à Avignon où il végétait dans le dénuement le plus complet. Constant Fradin connaissant la situation

lamentable de son confrère à Avignon a pu le faire venir, sans difficulté, imprimer à Montpellier la thèse de l'étudiant en médecine.

Constantin Fradin, pendant sa longue carrière, employa deux marques dessinées par Guillaume II Leroy. La plus ancienne, à laquelle nous avons assigné le nº 1 (Silvestre, nº 847), fut en usage jusqu'en 1517 environ. La seconde, nº 2 (Silvestre, 223), est postérieure, elle apparaît vers 1518 et a été dessinée en même temps que le frontispice, spécial à ce libraire, qu'elle accompagne toujours.

20 décembre 1520. Sur la requeste ce iourduy baillee a la court par Constantin Fradin, imprimeur et librayre en la ville de Lyon, par laquelle il requeroit luy estre permis de imprimer ou fayre imprimer ung livre darismetique et geometrie nouellement compose par maistre Estienne de la Roche dict Villefranche. Et defenses estre faictes a tous imprimeurs et librayres ne imprimer, ne faire imprimer, vendre ny distribuer lesd. liure. Veu par la court la dicte requeste et oy le rapport de certain cōmissaire cōmis a veoir et visiter ledict liure et tout considere la court a permis et permet audict Constantin Fradin de imprimer ou faire imprimer ledit liure defendant a tous aultres imprimeurs et librayres du royaume de france et des terres appartenantes a ycelluy ne imprimer, ne faire imprimer, vendre, ne faire lesdits liures iusques au terme de deux ans commencent a Lan mille cinq cens xxi. Sur peine de confiscation desdits liures et damende arbitrayre. Faict en parlement le vingtiesme iour de decembre Millecinq cens vingt. Du tillet.

23 mai 1528. Lettre de Constantin Fradin, libraire à Lyon, à Antoine Maridelli, libraire à Aix-en-Provence. Anthoine a vous de bon cueur me recommande, ausi a la done Claude. Saches que je voue anvoye une balle de livres asortie comme s'ensuit. Je la vous euse piesa anvoyee mais atandoye toujours de trouver se que demandies, mais je n'ay pu. Pour ce mandes bon racord, quar qui ne trouvet de l'un, trouves de l'otre. La balle a demore lonc tpans *(sic)* a la Guilotiere. Mandes se que voudres; si s'en trouvet, je vous en anvoyray. Nous avons resçu de vous 16 escus, de quoy vous tiendray bon compte.

3	Masueri et fugitioris	3 s.
2	Breviarium predicatorum Tilemt	9 s.
2	Pepin super Genesim	15 s.
1	Cronica Sabelici	50 s.

3	Repertorium civilis	6 s.
4	Missale Moyeus	10 s.
2	Pratica de Ferrariis in-4°	6 s.
1	Summa Orlandina	7 s. 6
1	Ilustrations de Gaule	4 s.
1	Summa Azonis	15 s.
1	Rep^{e} (Repertorio) Beneti	17 s. 6
1	Coutumier de Bourgoine	17 s. 6
1	Biblia in-4°	20 s.
1	Biblia ma[gna], noire	17 s. 6
2	Biblia ma[gna], rouge	2 l.
3	Rp° (Repertorio) Offredi	3 s.
2	Calepnis (Calpini) paris	17 s. 6
2	Cathoricum *(sic)* magnum	15 s.
2	Opus regale	7 s.
2	Opus ornatum super euangelia	7 s. 6
1	Decisiones Rote in-4°	12 s.
2	Missale Limoges	9 s.
6	Le pelegrin (peregrin)	8 s.
6	Opera Despoteri	6 s.
1	Consilia Decii	50 s.
1	Decius in jure canonico	35 s.
1	Decius in jure civile	45 s.
1	Zabarela super Cle[mentinas]	18 s.
	L'ambalage	8 s.
	De porter a la Guilotire (Guillotière)	15 s. 3
	Summe tout	36 l. 15 s. 3 [d.]

Je seray au brief par de la, Se Dieu plaist, et voirons de tout, non autre, Dieu soit garde de vous. Escrit a Lyon le 23e de may 1528. Par voustre amy, Constantin Fradin.

Paye au mulatier 36 s.



Signature de Constantin Fradin, 23 mai 1528.

La lettre ci-dessus, ainsi que le règlement du 16 juillet 1536, jointe aux minutes de

Jean Elicie, notaire à Aix-en-Provence, conservées dans l'étude de Me Wartel, notaire à Aix-en-Provence, ont été photographiés par les soins de M. le chanoine Requin, auquel je dois cette précieuse communication.

1528. Constantin Fradin, libraire, inquillin des hoirs de Eustache Garnier. [CC 39, fol. 31, A.L.]

1529. Au quartier depuis la maison du Maillet d'argent et le coing de rue Pepin, tirant par la grant rue de Saint Anthoyne jusques a la maison qui fut de Jarrige... et a la maison et carré d'Esnay, retournant en la rue du Temple jusques aux Celestins retournant au port du Temple entrant en la rue allant au couvent de Confort et jusques à la maison de l'asne rayé appartenant a Guillaume Regnoard. Constatin Fradin, libraire en ladicte maison (des hoirs Ystace Garnier) à VIII s. IIII d. [*Chartreau pour la rançon du roi*, CC 136, fol. 24, A.L.]

1529. Recepte des dix deniers mys sus en ceste ville en lannee 1529 pour la rançon du Roy. De Constantin Fradin, libraire, III l. VI s. VIII d. [CC 138, fol. 42, A.L.]

27 mai 1531. Antoine Maridelli, libraire d'Aix-en-Provence, souscrit une obligation de 170 francs 10 sols pour livres vendus par Constantin Fradin, libraire de Lyon.

Même jour. Procuration de Constantin Fradin, libraire à Lyon, à Maridelli, pour recouvrir certaines sommes dues à Aix audit Fradin. [Minutes de Jean Elicie. *Etude de Me Wartel, notaire à Aix-en-Provence*. Communication de M. le chanoine Requin.]

Même jour. Procuration du même à Jean Vivian, libraire de Carcassonne, pour recouvrer toutes les sommes dues à Constantin Fradin tant à Carcassonne que autres villes où il peut avoir vendu les marchandises de livres à lui envoyées par ledit constituant. [*Ibid*.]

16 juillet 1535. Règlement entre Constantin Fradin et Anthoine Maridelli :

A Anthoine Marideo, librayre a Ays, au palays.

Millesimo quingentesimo tricesimo sexto et die decima sexta mensis julii fuit conventum inter magistrum Constantinum Fradin, bibliopollam lugdunensem, et magistrum Anthonium Maridelli, quod in casum in quem retroscriptæ parullæ non p...iter legitime fuisset per dictum Maridelli solutio actento quod fuit allegatum quod eadem solet... illico.

M. Andreas Camelini alias Machandise et Johannes Rebelli [note

en marge biffée]. *Me Rollet l'argentier, de Marseille, en charere droicte.*

7 mai 1536. Quittance de la somme de 530 livres par Jean Mareschal, libraire à Lyon, à Constantin Fradin, pour solde et arrêt de compte des marchandises livres vendues à ce jour pour le compte dudit Jean Mareschal suivant les pasches du 10 mai 1535. Voir Jean Mareschal.

SANS DATE.

— Zanctinis (Hieronymi de). Contrarietates seu diversitates inter jus civilis et canonicum sparsæ per totum corpus utriusque juris, item casus pœnitentiales. *Lugduni, Const. Fradin. S. d.* [A la fin :] *Jacobus Myt impressit.* In-8 goth.

BORDEAUX, *juris.*, 814.
Archives du Bibliophile, Paris, Claudin, février 1891, n° 85085.

1505.

— Platine en francoys. *Lyon, par Francoys Fradin, 1505.* In-fol. Voir François Fradin, 1505.

1512.

— Platinæ hystoria de vitis pontificum. [F. 367 :] *Luduñ. impressum a Gilberto de Villiers, borbonio, impensis Vincentii de Portonariis et Constantini Fradin. Anno 1512, die xxij mensis Februarij.* [P. R6 v° :] *Impressum luduni per Gilbertũ de Villiers, impensis... Vincentii de Portonariis et Cõstantini Fradin. Anno 1512. die vero .X. mensis Martii.* In-8. Voir Vincent de Portonariis, 1512.

— Presenti volumine hec continentur. Dispensarium magistri Nicolai Propositi ad aromatarios nuper diligentissime recognitum. Platearius vulgo circa instans nuncupatus, de simplici medicina, novis exornatas additionibus. [A la fin :] *Finitur Platearius, circa, instans vocitatus, de simplici medicina. Sumptibus honesti viri Constantini Fradin, bibliopole, in inclyto emporio Lugdunen. Anno domini M.CCCCCXII. VI Kal. Augusti.* In-4.

Panzer, VII, 301, n° 210.

1513.

— Iohãnis saresberiẽsis/Policra || ticus de nugis curialiũ et vestigijs || ph'oꝝ/ꝯtinẽs libros octo. || Liber ꝑmus. || De fortunatis, de distributiõe officiorũ expol || litica, devenatica et exercitio licito et

illicito. || ꝗ sint magi et ĩ cantatores et vñ dicanĩ. || Lib. ij. Hic oñdit oiavana ee. de signis vniuersalib⁹ et || particularib⁹. de somno et specieb⁹ somniorũ. || Lib. iij. De vniuersali salute, de cõtẽplatione. de sup- || bia. de adulatione et fraude multiplici. || ..... || Li. viij. De septẽ prĩcipalib⁹ vitijs et seq̃la eorũ. ꝙ aua || ricia sit maximũ vitiũ. de q̃ttuor fluminib⁹ q̃ || de fonte libidinis oriunĩ epicureis. Cetera vi- || debis in tabula sequenti. || Cum priuilegio. [Fol. ccclxxv :] Iohannis saresberiensis/ policraticus de nu || gis curialium & vestigijs philosophorum/ in || octo partibus libros partiales : finitur. Curauit imprimi honestus vir Constantinus fradin bi || bliopola Anno dñi .M.cccc. & xiij. Extre- || ma manus apposita fuit eodẽ anno xvij Ka- || lendas Maij. In-8 de 12 ff. lim., 375 ff. chiff. et 1 f. blanc, car. ronds, manchettes.

Le titre, imp. en car. goth. rouges et en car. ronds, noir, blanc au v°. Jean de Salisbery est, en outre, l'auteur du *Dialogus lingue et ventris*, réimprimé à Lyon, vers 1505, par Jean de Channey.

AIX, *Méjanes*. — AUTUN, Pellechet, *cat. de Cl. Guillaud*, n° 231.
B. N., Z 2717 Réserve. — BORDEAUX, *sc. et a.*, 2296. — VERSAILLES, *cat. Pellechet*, n° 115.
Panzer, VII, 304, 227.

1515.

— Arbor scientie... patris Raymundi Lullii. *Venales habentur Lugduni... in domo Francisci Fradin impressoris*. [A la fin :] Finem optatum accepit in inclyta urbe Lugd. opera Gilberti de Villiers, impensis magistri Guilhelmi Huyon et Constantini Fradin, 1515. In-4° goth. Voir François Fradin, 1515.

— Concordantiæ glossarum juris canonici et civilis per dom. Antonium Nicellum Placentium I. U. verissimum interpretem aggregatæ. *Venundantur Lugduni in vico mercuriali iuxta nostram dominam de Confort per Constantinum Fradin*. [A la fin :] *Impressum Lugduni per Jacobum Myt, Anno M.D.XV. Pridie Idus Decembris*. In-8 goth. de 96 ff. chiff. et 12 ff. n. chiff.

Au titre, marque de Constantin Fradin, imp. en r. et n.
Panzer, VII, 310, 284.

— ❡ Cy commencent les notables declaratifs sur le || Guidon composes par tres excellẽt docteur maistre || Iehan falcon docteur regent en medecine en la tres || noble ꝛ biẽ famee vniuersite de Montpeslier ꝛ con || seillier du Roy nostre sire tres utiles a vng chacun || estudiant en lart ꝛ science de cyrurgie. || ❡ Les ditꝫ notables se vẽdent a lyon en la rue merciere pres nostre || dame de cõfort par Cõstantin Fradin, Imprimeur ꝛ libraire || de Lyon : et a Montpellier deuant nostre

dame des Tables. || ❡ Auec priuilege du Roy nostre sire insere a la fin du livre. || [Vignette.] F. ccxxxiiij :] ❡ Cy finissent les addiciōs || vtiles de lantidotayre de mai- || stre Anthoine romeri docteur || ꝛ re- gēt en medecine de luniuersi || te de Montpellier. || ❡ Sensuit la table des nota- || bles declaratifs sur le Guidō cō || poses par tres excellēt



Vignette et adresse de C. Fradin du titre de : *Notables declaratifs sur le Guidon.*

docteur en || medecine ꝛ conseiller du roy no- || stre sire Maistre iheā falcō par || laquelle vng chacun pourra fa- || cillement trouuer la ma tiere cō- || tenue es dictʒ notables. In-4 goth. à 2 col. de 234 ff. chiff. et 2 ff. n. chiff.

Le titre imp. en r. et n., reprod. ci-dessus orné d'une vignette dessinée par Guillaume Leroy, représentant saint Cosme et saint Damien, porte, au v° : « A tres excellent docteur

en medecine maistre Gilbert Griffi, doyen de nostre Université de Montpellier et conseillier du Roy, notre sire, mon singulier amy et aux estudiants en cirurgie, salut, épître de Jean Falcon, relatant qu'il a été prié par Me Guillaume Louche, barbier et cyrurgien de tres puissant seigneur Iehan de Leuis, de publier cette lecture en medecine, faite en la ville de Montpellier pendant l'année 1500. Der. f. v°, privilège de François Ier, daté de Paris, le 19 février 1514, suivi de la cession suivante : ℂ Item veult ledict maistre Iehan Falcon docteur en medecine impetrãt || que le priuilege soit communique pour vendre ꝛ distribuer ledict liure a || honneste personne Constantin fradin imprimeur ꝛ librayre demourant a || Lyon sur le rosne aupres de nostre dame de confort.

B. N. (Td 73) 18 Réserve. — LYON, *Ville*, 373576 Réserve (incomplet).
REIMS, *sc. médicales*, 553.

— Elegantissime concordantie contrarietum domini Bartoli de Ferrato cum repertorio pertuili. [A la fin :] *Finem optatum acceperunt in inclyta urbe Lugd. Opera probi viri Iacobi Myt calcographi impensis autem honesti viri Constantini fradin eiusdem urbis bibliopole. Anno dñi M.CCCCCXV.* In-8.

Panzer, IX, 284 b. 513.

1516.

— Legenda sanctorũ que lombardica || historia dicitur : characteribus optimis cuditur : recenterq͒ a mendis ꝙ plurimis || purgatur : cura eruditi viri Lamberti Campestri ordinis predicatorum. || ℂ In ea contenta ingeniosa serie ordinata sequntur. || Prologus in repertorium ostendens modum ad inueniendi materias varijs || in locis sparsas. || ℂ Repertorium seu tabula alphabetica materias singulares vniuscuiusq͒ legẽ- || de complectens. || ℂ Legendarum in hoc volumine contentarum tabula numerum earundem ac- || cumulans : vna cum numero foliorum : vt vnaqueq͒ legenda facilius conspectui se || offerat. || [M. 1.] || ℂ Uenundatur Lugduni per Constantinum Fradin bibliopolam in vico mer || curiali iuxta ecclesiam nostre domine de Confort. [F. clvi :] ℂ Finit aurea legenda sanctorumque lombardica || historia nominatur : compilata per fratrem Zaco- || bum de Voragine natione Ianueñ. Ordinis fratruꝫ || predicatorum : vna cum quibusdam legendis noui- || ter superadditis, recenterq͒ a mẽdis ꝙ plurimis pur || gata : cura eruditã viri. Lamberti cãpestri ordĩs ꝑdi || catoꝝ. Impressa lugduni per Ioannem de Iõnelle || al's piston. Impensis honorabilis viri Constantini || fradin. Anno domini .M.dxvj. ij nonas Augusti. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim. et 156 ff. chiff., vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la marque de C. Fradin, n° 1, porte, au v°, le début de la table. Nombreuses petites vignettes dessinées par G. Leroy.

Première édition connue dans cette librairie rééditée en 1517, 1519, 1521, 1524, 1526 et 1531.

EVREUX (a) 572. — GAND, *Université*. — LYON, *Académie*. — LYON, *Ville*, 321913.

— Speculũ peregrinaruꝫ || questionũ eruditissimi viri Bartholomei

Sybille || Monopolitani : ordinis predicatorum : sacre theo || logie professoris : Tres decades complectens : in || quibus varie questiones de animabus rationali- || bus in cõiuncto : ꝛ separatis : Deq angelis bonis || ꝛ malis : multisq alijs scitu dignissimis : ꝛ ad ipsas || responsiones ponuntur. Ex vastis et viuacissimis || Theologorũ : Iurispontificũ : Philosophorum ac || Astrologorũ : campis ꝛ floribus excerptum. Quod || studiosis quibuscunq : ꝛ animarum curam agenti- || bus : nõ minus vtile : ꝙ necessarium est. || Reperiũtur Lugduni || in vico mercuriali in officina Constantini Fradin || propre nostraʒ dñam vulgariter dictã de Confort. [A la fin :] ...Ad laudẽ dei ꝛ legentium vtilitatem Impressum || Lugduni. In edibus Iacobi myt : sumptu circunspecti || viri Constantini Fradin. Anno Christiane salutis post || Millesimum quingẽtesimũ decimo sexto die vero .xxvj. || mensis nouembris. In-8 goth. de 8 ff. lim., cclv ff. chiff. et 1 f. blanc (les 2 premiers ff., compris dans la foliation, ne sont pas cotés), manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v° : « Ad . Alfonsuz de Aragonia, Ducẽ Calabrie : fratris Bartholomei Sybille... » épître. Les autres lim. renferment l'index.

ARSENAL, *théol.*, 4453. — AVIGNON, *Musée Calvet*, 21319, 8°. — B. N., D 11733 Réserve. BRITISH MUSEUM, 1020. b. 1. — GÖTTINGUE, *Université*. — NANTES, 1970.

1517.

— Pratica celeberrimi Viri Anto || nij Guainerij Papiensis medicine doctoris clarissimi Cũ additionib⁹ || excellentissimi doctoris magistri Ioannis Falconis in Montepessu- || lano regentis que post tractatum de catarro site sunt ꝛ omnia opera. ||

De egritudinibus capitis.	De calculoso passione.
De pleuresi.	De peste.
De passionibus stomachi.	De venenis.
De fluxibus.	De febribus.
De egritudinibus matricis.	De balneis.
De egritudinibus iuncturarum.	Antidotarium.

Rhazel de Pestilentia.

[M. 2.] || Reperiuntur Lugduni in vico mercuriali. In bibliotheca Constã || tini Fradin iuxta nostram dominam de Confort. [Au f. ccxciiij :] Impressus fuit hoc opus Lugduni sumptu || honesti viri Constantini Fradin in edibus || Iacobi myt Anno a virginis partu. Mil. || cccccxvij. die septima mensis Augusti. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim. le der. blanc et 294 ff. chiff.

Titre, blanc au v°. imp. en r. et n. F. aij : ℂ Incipit prologus editus ꝑ || eruditissimum virum ... Antonium Guainerium ... et la table.

NICE, VI, I, g. 54.

— [C]Ompendiosa z vberrima elu- || cidatio in Ouidiū de arte amandi z remedio amoris : Per Bar- || tholomeū merulam mantuanum iam in lucem edita : Necnon de || nouo a Guillermo Rameseo sagiensi suis in locis emendata : cū annotatio- || nibus in margine vndiq; appositis z tabulis per ordinē alphabeti superad- || ditis incipit feliciter. || [M. 1.] || Uenundantur Lugduni a Consta- || tino Fradin in vico mercuriali cōmorante. [Fol. lxj v° :] Enarrationes in Ouidiū de Arte Amandi z de Remedio amoris diligēter z accurate compositas a Bartholomeo Merula Mantuano z nuperrime expunctis multis mendis magna cum vigilantia re- || cognitas impressit : Lugduni Uir solers z Industrius Iacobus myt, Anno salutis, M.ccccc. z .xvij || duodecimo Iunij die. In-4 goth. de 61 ff. chiff. et 3 ff. n. chiff., comment. ent. le texte, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v° : Bartholomeus merula generoso adolescent Francisco georgij cornelij equitis z decimiuri clarissimi filio. Salutem. A la fin : M. Antonij Antimachi mantuani carmen; Domitij Palladii Sorani, carmen.

La première édition a été imprimée, en 1512, par Jean de la Place pour Jean Robion et la seconde, en 1514, par Jacques Myt, imprimeur de cette 3e édition pour Constantin Fradin.

B. N., mYc 530, Réserve. — Genève, Hd 185 et Hd 212.

Panzer, VII, 318-347.

— Legenda sanctorum que lombardica hystoria || dicitur : characteribus || optimis cuditur : recenterq; a mendis || q; plurimis purgatur : cura eruditi viri Lamberti Campestri || ordinis predicatorum. || In ea ꝯtenta īgeniosa serie ordinata sequunī. || ❡ Prologus in repertorium ostendens modum ad inueniē- || di materias in locis sparsas. || ❡ Repertorium seu tabula alphabetica materias singulares || vniuscuiusq; legende complectens. || ❡ Legendarum in hoc volumine contentarum tabula nume- || rum earūdem accumulans : vna cum numero foliorum : vt una || queq; legenda facilius conspectui se offerat. || [M. 1.] || ❡ Venundantur Lugduni per Constantinum Fradin bibliopolā in vico mer- || curiali iuxta ecclesiam nostre domine de Confort. [F. clvi r° :] Cura eruditi viri Lamberti campe- || stri ordinis predicatorum. Opera M. Guillermi || Huyon et Petri paris cōsanguinei impressores se- || duli. Impēsis vo honesti viri Constantini fradin. || Anno domini. M.cccccxvij. die vo xxvij, mensis || novembris. || ❡ Registrum. A-V. Oēs sunt quaterni : preter V qui est duernus. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim. et 156 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n.

Paris, *Université*. Cat. de la Réserve xvie siècle, n° 629. — Tours, *hist.*, 1069.

1519.

— Articella nuper || rime impresse cuʒ ꝙ plurimis || tractatib⁹

pristine impres- || sioni superadditis : || vt pater in pa- || gina se- || quēti. || ✠ || Petri pomarij Valentini Hi || spani ad lectores Hexastichon. ||

Parua lz : nd sunt spernenda volumina lector
Quisquis es : infixo lumine siste gradum.
Inuenies medici varias vel Apollinis artes :
Crede mihi sacro est charta referta sale.
Cādide Neruose lector cui cura salutis :
Non parcas auro : Ditius illud opus.
Cum priuilegio. || [Fleur de lis florentine rouge].

[F. ccccij v°:] ❡ Impressum lugduni per Iacobum myt || Impensis honesti viri Constantini fra || din. Anno a virginis par- || tu. M.v^c. xix, die || Quinto Men- || sis octobris. || In-8 goth. de 403 ff. chiff. et 1 f. blanc.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. composé de 4 bandeaux, porte, au v° la longue liste des traités renfermés dans le volume parmi lesquels : Hysagoge Ioannitij; Phylaretus de pulsibus; Theophilus de vrinis. Hyppocrates de lege qui est introductorius dicitur; Iusiurandum Hyppocratis; Eiusdem pronostica. Eiusdem Aphorismi antiqua translatione. Eiusdem Aphorismi Theodoro Gaza interprete..... Aphorismi Ioannis Damasceni; Flosculi medicinales ex Cornelio Celso extracti; Parabole Arnaldi de Villa noua addite; Libri tres Tegni Galeni antique translationis Libri tres Tegni Galeni translatione Laurentij Laurentini; Textus duarum primarum Fen primi canonis Auicenne..... Cantica Auicenne; Textus noui ad Almansorem qui est de egritudinibus a capite vsq; ad pedes; Summula Iacobi de partib⁹ super antidotario Mesue. Descriptio ponderum medicinalium mensurarum dosium ex breuiario Aiseir.

British Museum, 544, b. 8. — Göttingue, *Université*. — Lyon, *Académie*.
Paris, *Académie de médecine*, 536 (collect. Ch. Daremberg) — Panzer, IX, 397.517.

— F. Rayneri Pisani. Ordin. Prædic. Pantheologia ex recognitione F. Lamberti Campestris ord. Prædic. *Lugduni expensis Constantini Fradin, 1519*. Deux vol. in-4 goth. à 2 col., manchettes, initiales à fonds noirs.

Prima pars : 13 ff. n. chiff. cclxxvj ff. chiff.
Secunda pars : 27 ff. lim. et ccc ff. chiff.

— Secunda pars Pantheologie. || Pātheologia id est toti⁹ theologie || summa ĩcōpabilis Reuerēdi patris Raynerij || Pisani diui ordinis predicatorū ac sacre pagine || professoris prestātissimi qua omnes Theologice questiones declarant̄. Auctoritates sacre scri- || pture exponut̄. Sentētie doctorū allegant̄. Ca- || sus cōscientie resoluunt̄ : doctoribus/Conciona- || toribus/Confessoribus vtilissima felici auspicio/denuo prodit in lucē : diligentissima recognitione || ꝛ annotatione marginali, F. Lamberti cāpestris || doc. sacre Theolo. ordi. p̄di. artificiose exp̄ssa cuz || triplici repertorio : videlicet Capituloꝝ/Sentētia || rū/Auctoritatū ac Cōcordantiarū biblie. || M. d. [M. 2.] xix. || [Fo. ccc:] ❡ Explicit Secunda pars diuini operis Pantheo- || logie summe fratris Raynerij Pisani summo ĩgenio || elaborate/nouissime artificiosissimis typis expresse || cum castigationibus vigilantissimis ac annotationi || bus marginalibus : Expensis quidem Egregij viri || Cōstantini Fradin librarij Lugduneñ. opera perui- || gili laboriosissimi viri Magistri Guilhelmi huyon : || recognitione Fratris Lamberti Cāpestris Germa- || ni Theologi. Anno domini. M.ccccccxix. Die vero || v. Nouembris. || ❡ Registrū quaternoꝝ sede partis : aaa-ccc. aa-ʒʒ. rr. ꝑꝑ. AA-MM. omēs sunt quaterni dempto. ccc qui cōtinet q̄nqꝫ folia. LL vero et MM. tm̄ tria. || [Marque de G. Huyon.]

Le titre, blanc au v°, imp en r. et n., orné de l'encad. dessiné par le maître au nombril, reprod. p. 128.

Lyon, *Ville*, 105.060. — Panzer, VII, 325, 407.

— Opus aureum et legende insignes sanctoruʒ || sanctarūqꝫ cum

hystoria lombardica : cutitur preclaris chara- || cteribus : ac nouiter additis nõnullorum sanctorum sanctarũ- || ue legendis et in lucem amenã deductis cura et opere religiosi || viri fratris Claudij de rota ordinis fratrũ predicatorũ et sacre || theologie professoris cõuentus Lugduneñ. || ¶ In ea contenta ingeniosa serie ordinata sequuntur. || ¶ Prologus in repertoriũ ostendens moduȝ ad inueniendi materias varijs in || locis sparsas. || ¶ Repertorium seu tabula alphabetica materias singulares vniuscuiusq̃ legẽ || de complectens. || ¶ Legendarum in hoc volumine contentarum tabula numerũ earundẽ accu- || mulas : vna cũ numero folioꝝ : vt vna queq̃ legẽda facili⁹ cõspectui se offerat. || [M. 1.] || ¶ Aduerte lector prestãtissime si cupis videre legẽdas sctõrum nuprime addi- || tas invenies in fine tabule festiuitatũ q̃ occurũt infra tp̃s peregrinationis. || ¶ Uenundantur Lugduni per Constantinum Fradin bibliopolã in vico mer- || curiali iuxta ecclesiam nostre dñe de Confort. [F. clxiij v° :] Impensis ꝟo honesti viri || Constantini Fradin ibidem cõmorantis. Opera || et industria. M. Guilhelmi huyon impressoris se- || duli. Anno domini Millesimo q̃ngentesimo xix. || die autem .xvij. Augusti. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 113 ff. chiff. et 1 f. blanc, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v°, la table. La marque et les nombreuses petites vignettes de cet ouvrage sont de la main du maître au nombril.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 2573, 4°.

— Sermones quattuor nouissi || morũ reuerendi patris Magistri Nicolai De- || nijse quondam Prelati prouincialis Francie || sup fratres de obseruãtia editi quibus Specu || lum mortaliũ titulus p̃fertur : nuperrime emẽ || dati cũ adnotatiõibus in margine additis nec || nõ cũ tabula perutili nouiter impressa. || [M. 2.] || [Fo. cxlv :] Explicit vtilis admodũ tra || ctatus super quatuor nouissimis a Reuerendo patre magi || stro Nicolao denijse viro vtiq̃ scientia : vite sanctitate : morũq̃ || honestate preclarissimo. Necnõ prouincie super fra || tres de obsueruantia prouinciali vicario dignissimo. Qui qui || dẽ tractat⁹ nuperrime expẽsis viri Cõstatini Fradin || Lugduni impressus est in edibus Iacobi myt. Anno domini. || M.ccccc.xix. decimo quinto mensis februarij die. In-8 goth., à longues lignes, de 145 ff. chiff. et 7 ff. n. chiff., manchettes.

Le titre et la marque imprimés en r. et n. portent au v° : ¶ Uenerabili patri lectori conuentus Rothomageñ fra || trum minorum de obseruantia. F. Iohanni de tecto. F. Marinus de voysins prefati conuentus sacerdos ac predicator immeritus... F. Aiij, longue pièce de vers latins du même auteur, datée de 1519. Les der. ff. renferment la table.

B. N., D 80128 Réserve. — LYON, *Ville*, 804502.

PARIS, *Cercle de la librairie*, titre isolé.

1520.

— ¶ Larismethique nouellement composee par || maistre Estienne de la roche dict Villefrãche natif de Lyõ || sus le Rosne diuisee en deux parties dont la p̃miere tracte || des ꝓprietes ꝑfectiõs et regles de la dicte sciẽce : cõme le nõ- || bre entier : Le nõbre ront : La regle de troys : La dune || faulse position : De deux faulses positiõs : dapposition et re- || motiõ : de la regle de medatiõ entre le plus et le moĩs : de la || regle de la chose : et de la quãtite des ꝓgressiõs et ꝓportiõs. ¶ La secõde tracte de la practique dicelle applicquee en fait || de mõnoyes : toutes marchãdises cõme drapperie : espi- || cerie : mercerie et en toutes aultres marchãdises qui se ven- || dent a mesure, au poiʒ ou au nõbre : en cõpaignies et en tro- || ques : es chãges et merites : en fin dor et dargent et en la va- || leur diceux. En argẽt le roy et en fin dargẽt dore. Es dene- || raulx allyages et essaiʒ, tant de lor que de largẽt. Et en geo- || metrie applicquee aux ars mechãiques cõme aux massons || charpẽtiers et a tous aultres besongnãs en art de mesure. || Cum [M. 2.] Priui || legio. [F. 230 :] ¶ Cy finist larismetique de maistre Estienne de la roche dict villefranche, natif de Lyon sus le rosne. Imprimee par Maistre guillaume huyon. Pour Constantin fradin mar- || chant ꝛ libraire dudict Lyon. Et fut acheuee lan. 1520 .le. 2e de Iung. In-4 goth. de 4 ff. lim. et 230 ff. chiff., figures géométriques.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encadrement dessiné par le maître au nombril et reprod. p. 128 et de la marque de C. Fradin, dessinée par le même maître, porte, au v°, le privilège accordé par le parlement le 20 décembre 1520, reprod. *in extenso* aux documents. Les autres lim. sont occupés par la table. La première partie se termine au v° du f. 70. La deuxième partie commence au r° du f. 71.

Cet ouvrage contient, en outre, le plus ancien traité d'algèbre imprimé en français. On y trouve aussi la notation des exposants mise en usage par Descartes cent ans plus tard dans sa *Géométrie*. Voir *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XII, p. 752 et t. XIII, p. 504, communications de M. Chasles.

B. N., V 899 Réserve. — Nice, VI, I, i. 35. — Séville, *Colombine.*
Baudrier. — J. Babelon, *La bibliothèque française de F. Colomb*, n° 104.
Brunet, III, 841.

— ¶ Le Guidon en frãcoys || nouuellemẽt imprime auec les gloses de tres- || excellent docteur en medicine maistre Iehan || falcon cõseiller du Roy nostre sire ꝛ lisant or- || dinaire en la tresfamee vniuersite de Mont- || peslier. Et specialemẽt sus le tracte des playes || ꝛ vlceres. Et sont ordõnees apres vng chascũ || tracte ou chapitre ensuiuãt le texte : et aussi les || additiõs de maistre simphorien chãpiel : auec || les additions de maistre Anthoine romeri || docteur lisant en ladicte vniuersite sus Lan- || tidotaire tres vtiles mises


¶ Le Guidon en frãcoys
nouuellemẽt imprime auec les gloses de tres-
excellent docteur en medicine maistre Jehan
falcon cõseiller du Roy nostre sire z lisant or-
dinaire en la tresfamee vniuersite de Mont-
peslier. Et specialemẽt sus le tracte des playes
z vlceres. Et sont ordõnees apres vng chascũ
tracte ou chapitre ensuiuãt le texte: et aussi les
additiõs de maistre simphorien chãpiel: auec
les additions de maistre Antboine romeri
docteur lisant en ladicte vniuersite sus Lan-
tidotaire tres vtiles mises a la fin.

.M.520
Cum Priuilegio.

¶ Lesdictz Guidons se vendent a Lyon sus le rosne en la rue
merciere par Cõstantin Fradin au pres nostre dame de cõfort.

Frontispice et marque 2 de C. Fradin dessinés par le maître au nombril,

a la fin. || Cum 15 [M. 2.] 20 Priui || legio. || ¶ Lesdictʒ Guidons se vendent a Lyon sus le rosne en la rue || merciere par Cõstantin Fradin aupres nostre dame de cõfort. [F. ccclj v° :] ¶ Cy finist le Guidon nouuellemẽt impri || me auecques les gloses de tres excellent do- || cteur en medicine maistre Iehan falcõ con || seiller du Roy nostre sire : et lisant ordinaire || en la tresfamee vniuersite de Montpellier. || Et la faict imprimer Constantin fradin libraire à Lyõ par maistre Guillaume huyõ imprimeur dudit Lyon. Lan .M.cccccxx. || le .xij. de May. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 351 ff. chiff. et 1 f. blanc.

Titre, imp. en r. et n., orné de l'encad., reprod. p. 128, porte, au v°, l'Extraict des registres de parlement : sur la requeste ce iour duy baillee ala court par Constantin fradin imprimeur et librayre en la ville de Lyon par laquelle il requeroit luy estre permis d'imprimer ou fayre imprimer ung liure en cyrurgie nõme le Guydon auec les gloses de maistre Iehã falcõ docteur en medicine cõseiller du Roy nostre sire et a present regent en la tresfamee vniuersite de Montpellier, mises et ordõnees apres le texte dung chascun chapitre : Et defenses estre faictes a tous Imprimeurs ꝛ librayres ne imprimer ne faire imprimer vendre ny distribuer lesđ guidon. Veu par la court ladicte requeste et oy le rapport de certain cõmissaire comis a veoir et visiter leđ Guidon et tout considerez. La court a permis et permect au dict Cõstantin Fradin de ĩprimer ou faire imprimer led. Liure defendant a tous aultres imprimeurs ꝛ librayres du royaume de frãce et des terres appartenãtes a ycelluy ne imprimer ne faire imp̃mer vendre ne faire vendre lesđ. Guydon iusques au terme de deux ans cõmencent a Lan mille cinq cens xxj. Sur peine de confiscation desd. liures ꝛ d'amendes arbitrayres. Faict en parlemẽt le vingtiesme iour de decembre Mille cinq cens vingt. Du Tillet. F. Aij : la table du Guidon. f. AA iiij v° : Le Chapitre universel. ¶ Chapitre Uniuersel ꝛ tres singulier auquel sont tenuz les louanges ꝛ choses generales ꝛ tresutiles a chascun qui veult profiter de la science ꝛ art de cirurgie : lequel a este icy arreste ꝛ copose par maistre Simphorien champier. F. 1 : ¶ Cy cõmãce le liure ap- || pelle Guidon.

Réimpression de l'édition imprimée en 1503 par Jean de Vingle pour Etienne Gueynard.

B. N., Td 73 14 A. Td 73 13 *bis* Réserve (2 exemplaires).

Baudrier.

1521.

— Opus aureum ꝛ legende insi || gnes sanctorum sanctarũꝗ cũ historia lombardica : cutitur || p̃claris characterib⁹ : ac nouiter additis nonnullorũ sancto- || rum sanctarũue legendis ꝛ in lucẽ amenã deductis cura et || ope religiosi viri fratris Claudij de rota ordinis fratruʒ p̄- || dicatorũ ꝛ sacre theologie ꝓfessoris cõuentus Lugduneñ. || ¶ In ea contenta ingeniosa serie ordinata sequuntur. || ¶ Prologus in repertorium ostendens modũ adinueniẽ || di materias varijs in locis sparsas. || ¶ Repertoriũ seu tabula alphabetica seu materias singu || lares vniuscuiusꝗ legende complectens. || ¶ Legendarũ in hoc volumine contentaruʒ tabula nume || rum earũdem accumulans : vna cum numero foliorum : vt || vnaqueꝗ legenda facilius conspectui se offerat. || [M. 2.] || ¶ Uenũdantur Lugduni ꝑ Cõstantinũ Fradin bibliopo- || la in vico mercuriali iuxta ecclesias nostre dñe de Confort.

[F. CLXIII v° :] || ¶ Hic finem deodante acceptit mellifluum et aure || um opus actenus in hoc nostro elimate in vsum nun || cupatum aurea legenda edita per eximium virum || sacre theologie professorem fratrem Iacobum de || Voragine sacri ordinis fratrum predicatorum cum || quibusdam legendis sanctorum ac sanctaꝝ : nouiter || suppeadditis *(sic)* recenterqꝫ a mendis ꝗꝫ plurimis purga || tis cura eruditi ꝛ religiosi viri fratris Claudij de ro || ta eiusdē ordinis ꝛ promotidis cōuētus Lugduneñ. || Impensis vero honesti viri Constātini Fradin ibi || dem cōmorantis. Opera ꝛ industria. M. Ioannis de la place impressoris seduli. Anno domini Mille || simo quingētisimo xxj. die aut .xxv. mensis aprilis. || ¶ Registrum. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 163 ff. chiff. et 1 f. blanc, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 128 et de la marque de C. Fradin, n° 2, dessinés par le maître au nombril, porte, au v°, le début de la table. Le volume est orné de nombreuses petites vignettes sur bois dessinées par le même maître F. 19, vignette représent. S. Sébastien par G. Le Roy, différente de celle de l'édition de 1526.

Le Havre, 10626. — Marseille, Cv 11 [32]. — Troyes, *hist.*, 2476.

— Rationale divinorum officiorum... per Guil. Durandi. [A la fin :] *Sumptibus Const. Fradin, Lugd. impressum anno millesimo quingentesimo vigesimo primo 13 januarii.* In-4 goth.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 128, porte, en outre, la marque de C. Fradin n° 2.

B. N., Estampes, Kb 126ᵉ, typographie VI, classé au mot Fradin, titre isolé. — Toulouse.

1524.

— Opus aureū et legende insignes sanctrrū sanctorūqꝫ cum hystoria lombardica... cura... fr. Claudii de Rota ord. Præd... *Venundantur Lugduni per Constantinum Fradin bibliopolam in vico mercuriali juxta ecclesiam nostre domine de Confort.* [A la fin :] Hic finem... aurea legenda edita per... Iacob. de Voragine cum quibusdam... cura fr. Claudii de Rota ejusdem ordinis et promotionis conventus Lugduneñ. *Impensis vero honesti viri Constantini Fradin, ibidem commorantis, opera et industria Iacobi myt impressoris seduli Anno domini millesimo quingentesimo XXIIII. die vero mensis aprilis.* In-4 goth. à 2 col.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. et de la marque 2, reprod. p. 128.

Toulouse.

1525.

— Antonij Guaynerii Medici || eminētissimi Opus preclarum ad praxim nō mediocriter ne- || cessarium cum Ioānis falconis nōnullis non inutiliter adiunctis : aliisqꝫ in margine annotatis diligentissime

castigatum fe || liciter incipit. || De egritudinibus capitis. De fluxibus. || De egritudinibus oculorum. De egritud. matricis. || De egritudinibus aurium. De egritud. iuncturarum : || De egritudinibus narium. De calculosa passione. || De egritudinibus gutturis. De Peste. || De egritudinibus pec. ꝛ pul. De venenis. || De egritudinibus cordis. De febribus. || De pleuresi. De balneis. || De passionibus stomachi. Antidotarium. || [M. 2.] || Reperiũtur Lugduni in vico mercuriali In bibliotheca cõ- || stantini Fradin iuxta nostram dominam de confort. [F. ccxcvj. r° :] ❡ Impressumqꝫ Lugduni sumptu ho || nesti viri Constantini Fradin in edib⁹ || Jacobi myt. Anno a virginis partu || M.ccccc.xxv. die .ix. Iunij In-4 goth. de 8 ff. lim., le der. blanc, et 296 ff. chiff., initiales à fond noir pointillé de blanc, manchettes.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 2427, 8°. — BRITISH MUSEUM, 545, e. 1.
LE MANS, *sc. et a.*, 2389. — Panzer, IX, 520. 510⁶.

— ❡ Rationale diui- || noruz officioꝝ : quibuscũqꝫ sacerdotibus necessa- || riũ : editũ per reuerendissimũ in christo patrẽ ꝛ || dñm : dñm Guillelmũ durãdi dei ꝛ apostolice || sedis gratia presulem Mimateñ. Octo libros || partiales complectẽs nuperrime summa dili- || gentia castigatũ : additis permultis que hacte- || nus omissa fuerant : cum tabula rubricarũ : do- || minicarum ac festorum totius anni || M. d. [M. 2.] XXV. || ❡ Ad lectorem. ||

Qui cupis eximias almi cognoscere causas
Officij : clarum perlege lector opus,
Disce libens istud quicquid memorabile prestat :
Nam dubium sacre discutit omne rei.
Plurima si queras modico comprensa libello :
Insunt hec manibus scripta tenenda tuis.

[F. CLXVII r° :] || ❡ Finit Rationale diuinorũ officiorum : quod antea || mille locis deprauatum : obnixa elucubratione magi || stri Boneti de locatellis bergomensis correctum est : || sumptibusqꝫ Constantini Fradin Lugduni in edibus || Antonii Blanchard impressum est. Anno salutifere || incarnatiõis Millesimo quingẽtesimo vigesimo quĩ || to : die .xii. mensis Aprilis. In-4 de 167 ff. chiff. en car. chiffres romains, plus 1 f. blanc.

Le titre, blanc au v°, imp. en r. et n., orné d'un encadrement reprod. p. 128.
AVIGNON, *Musée Calvet*, 20112 (incomplet du der. f.). — EPINAL, E. 3. 61.
LIMOGES, *Grand Séminaire*. — TOURS, *théol.*, 932, anc. fonds. La marque de C. Fradin recouverte des armoiries peintes d'un abbé.

1526.

— Ioannes de Terra rubea contra rebelles suorum reguni. || ❡ Aureum singulareqꝫ opus Ioan/ || nis de Terra rubea. I. U. D. celeber-

rimi regij quondã || apud Nemausum aduocati meritissimi accuratissime ca || stigatum nuperrimeq3 prelo cõmissum in se tres conti- || nens tractatus quorum quidem vnus (que iura : quas- || ue preeminentias gloriosissim9 dalphinus Francie primogenitus : ac etiam alij primogeniti aliorũ regnorum || vbi succedunt : pre ceteris in regno principib9 habeant) || amplectiẽ. Secũdus vo tractatus (ad quem rege agẽte || humanit9 per amentiã aut alias : regere impedito regni || regimen attineat) continet. Tertius deniq3 tractatus || (an eo casu alteri obediẽtes q3 dicto domino dalphino || regi : ac ipsi rebelles dicantur : quibus z penis dein iure || sic deuij plectendi veniant :) eleganti stylo concludit. || ¶ Cũ Postillis Iacobi bonaudi de sauseto in vtroq3 iure li- || cẽtiati inter oẽs minimi ad op9 suis locis opportune additis. || ¶ Itẽ Panegyric9 eiusdẽ Iacobi ad Franciã Frãcieq3 regẽ. || ¶ Addita est Tabula rerũ scitu dignaꝝ hoc in ope ꝯtẽtarũ. || Cum pri [M. 2.] uilegio. [F. *n*XX v° :] ¶ Lugduni in edibus Ioannis Crespin. || Anno virginei partus .M.ccccc.xxvj. die || vero .iij Decembris. || ¶ Regestum. || A-C. a-p. || Omnes quaterniones : preter C qui est || ternio : et p quinternio. In-4 goth. à 2 col. de 22 ff. lim., CXXI ff. chiff. et 1 f. blanc, manchettes doubles.

Titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 128 et de la marque 2 de C. Fradin, porte, au v°, le privilège accordé par Loyse, mere du Roy, duchesse Dangoulmois et Daniou, contesse du Maine et de Gien, Regente en France a Constantin Fradin, libraire citoyen de Lyon où il est dit : Que puis aucun temps en ca, il a recouvert certain liure et traictier intitule Ioannes de Terra rubea contra rebelles Francie : lequel liure ensemble ung petit traictier appelle Panegyricus ad Franciam Francieq3 regem composé par maistre Jaques Bonaudi, licencie en chascũ droit, lesquelz liure z traictier nont point encoures estez imprimez... pour trois ans. Donne a Sainct Just sur Lyon le xvij. iour de Nouembre 1525. F. Aii : ¶ Magnificentissimo... Antonio a Prato vtriusq3 Gallie Cancellario... archipresuliq3 Senonensi... Iacobus Bonaudus de Sauseto.

Au v° du même f. : ¶ Iacobi Bonaudi de Sauseto, in utroq3 iure licentiati ad lectores allocutio » avis des plus intéressants dans lequel Jacques Bonaud nous révèle que se trouvant à Montpellier dans la boutique où Constantin Fradin, célèbre maître imprimeur lyonnais, exposait les livres qu'il mettait en vente, il se lamentait de l'interruption des cours de l'Université de Montpellier, provoquée par la contagion et de l'obligation d'aller vivre à la campagne dans un milieu plus occupé de la chasse et de la danse que de l'esprit. C. Fradin, l'ayant entendu, vint à lui et lui proposa la correction et l'examen du traité de Jean de Terre-Rouge moyennant une bonne rétribution. Bonnaud ajoute que ce fut sur les prières réitérées de C. Fradin et de plusieurs de ses amis de l'Université et aussi par l'appât du prix offert à son travail qu'il se décida à entreprendre ce travail, car il était fort pauvre et manquait de livres qui lui furent généreusement fournis par le libraire éditeur.

Traité sur les droits et prérogatives des rois et des empereurs et en particulier des rois de France, composé au xv° siècle par Jean de Terrerouge, avocat à Nîmes, augmenté d'un copieux et intéressant commentaire par Jacques Bonaudi, de Sausete.

Aix, *Méjanes*. — Arsenal, *hist.*, 7304. — Avignon, *Musée Calvet*.
B. N., F 840 Réserve. — Carpentras, D² 1974. — Gand, *Université*.
Lyon, *Ville*, 316951. — Mazarine, 17724.

— Opus aureum et legende insignes || sanctorum sanctarũq3 cum hystoria lombardica : cutitur || preclaris characteribus : ac nouiter

¶ Opus aureum et legende insignes sanctorum sanctarumq cum hystoria lombardica: cuditur preclaris characteribus: ac nouiter additis nōnullorum sanctorum sanctarumve legendis et in lucem amenā deductis cura et opera religiosi viri fratris Claudij de rota ordinis fratrum predicatorum z sacre theologie professoris conuentus lugd.

¶ In ea contenta ingeniosa serie ordinata sequuntur.

¶ Prologus in repertorium ostendens modum adinueniendi materias varijs in locis sparsas.

¶ Repertoriū seu tabula alphabetica seu materias singulares vniuscuiusq legende complectens.

¶ Legendarū in hoc volumine contentarum tabula numerum earundē accumulans: vna cū numero foliorū: vt vnaqueq legenda facilius conspectui se offerat.



Frontispice et marque dessinés par le maître au nombril.

additis nõnullorum || sanctorum sanctarumve legendis et in lucem amenã de- || ductis cura et opera religiosi viri fratris Claudij de rota || ordinis fratrum predicatorum ꝛ sacre theologie professo || ris conuentus lugd. ❡ In ea contenta ingeniosa serie or- || dinaria sequuntur. || ❡ Prologus in repertorium ostendens modum adinue || niendi materias varijs in locis sparsas. || ❡ Repertoriũ seu tabula alphabetica seu materias sin- || gulares vniuscuivsqꝫ legende complectens. || ❡ Legendarũ in hoc volumine contentarum tabula nu || merum earundẽ accumulans : vna cũ numero foliorũ : vt || vnaqueqꝫ legenda facilius conspectui se offerat. [M. de C. Fradin nº 2.] || [F. clxiij :] ❡ Hic finem deo dante accepit mellifluum et au || reum opus hacten⁹ in hoc nostro clymate in vsum || nuncupatum aurea legenda edita per eximium vi || rum sacre theologie professorem fratrem Iacobũ || de Voragine sacri ordinis fratrum predicatorum || cum quibusdam legendis sanctorum ac sanctaruꝫ || nouiter superadditis : recenterqꝫ a mendis qꝫ pluri || mis purgatis cura eruditi et religiosi viri fratris || Claudij de Rota eiusdem ordinis ꝛ promotionis || conuentus Lugduneñ. Impensis ꝟo honesti viri || Constantini Fradin ibidem commorantis. Ope- || ra ꝛ industria Ioãnis Crespin impressoris seduli. || anno domini .M.ccccc.xxvj. die ꝟo .xxiiij. mensis. || Nouembris. || ❡ Registrum. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 163 ff. chiff. et 1 f. blanc, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné du même encad., de la même marque, dessinée par le maître au nombril, reprod. p. 128, porte, au vº, le début de la table. L'ouvrage orné des petites vignettes dessinées par le même maître est une réimpression de l'édition imprimée en 1521 par Jean de la Place pour C. Fradin.

Voir f. 19 une vignette représ. S. Sébastien de ce maître, différente de celle de l'édition de 1521.

MARSEILLE, Cv 12 (33).
Baudrier.

— ❡ Ordinariuz siue || modus baptisandi scd̃m vsum sancti Petri Ma- || galoneñ. diocesis nouiter impressus/ et diligenter || emẽdatus per dominũ Antonium Crispinũ prio || rem sancti Vincentiani : cum multis notulis || et additionibus per eundem diligenter. || additis : vt patebit in tabula sequẽti. || [M. 2.] [F. 95 vº :] ❡ Impressum fuit Ordinarium/ singulis sa- || cerdotibus necessarium/ Lugduni/ in edibus || Antonij Blãchard/ calcographi/ Sum || ptu. Anno domini Millesimo || Quingẽtesimo Uigesimo || sexto. Die sexto mẽsis || Decembris. || ✠✠✠ || ✠. In-8 goth. de 95 ff. chiff. et 1 f. blanc, imp. en r. et n., musique notée.

Le titre porte au vº : Index istius operis. F. 2 : ❡ Ordinarium siue Baptisterium Scd̃m vsum scti Petri Magaloneñ. feliciter incipit.

B. N., B 13659.

1528.

— Authores cum commento. || ¶ Hoc habet iuuenis opu || sculum/ Authorum octo videlicet libros : || cum per quam familiari cõmento : quibus || est addit⁹ nec inuenuste Sulpitianus tra- || ctatulus De moribus in mensa seruãdis. || ¶ Sequũtur noĩa autoꝝ. || ❡ Cato. ❡ Thobias. || ❡ Theodolus. || ❡ Alanus ĩ parabolis || ❡ Facetus. || ❡ Esopus in fabulis. || ❡ Chartula quã de cotemptu mũ- || di dicunt. || ❡ Floretus qui est di || ui Bernardi. || ❡ Et is qui additus : Sulpitius Verulanus. || ❡ Nuperrime maxima vigilantia vltra nouã nec im- || portunam castigationem addite sunt in cuiuslibet li- || bri capite congruentes historie subiecte rei demõstra- || tiue : ꝛ textui Adnotationes marginales adiectas vi- || debis : que iuuenibus viam faciliorem affatim enoda- || bunt. || ❡ Catoni addidimus enarrationes seu maius com- || mentaria Desyderii Erasmi Roterodami Grecis ty- || pis Grecis dictionibus excussis : ad eiusdem Erasmi || correctionem emendato. || 1528. [F. CXXXII r° :] ❡ Impressum Lugduni per Guidonem Morinum et Benedi- || ctum de Tello. Anno dñi .M.cccccxxviij. Die vero .xxvj. mensis || Maij. In-4 goth. à 2 col. de 132 ff. chiff. en chiff. romains, manchettes doubles.

Le titre, blanc au v°, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 128, appartenant à Constantin Fradin, prouve que ce volume a été édité par ce libraire dont il était la propriété à cette date.

Arsenal, *bel. let.*, 2388 *bis*. — B. N., Z 1388 Réserve.
Baudrier.

— ❡ Missale ad vsum sancte Nar- || bonensis ecclesie Metropo || litane vigilanter correctũ || per venerabile capitulũ || eiusdẽ sancte ecclesie : || ipsius expensis Im- || pressum : ꝙ pluri- || mis officijs re || center adiũ || ctis. || [Vignette.] ❧ 1528 ❧ || [F. cclxxiij v° :] ❡ Expletum est hoc Missale ꝑm || vsum saucte Narbonensis eccle || sie Lugđ. Impressum per hone- || stum virũ Constantinũ Fradin || bibliopole eiusdẽ ciuitatis : plu- || ribus mendis terrum : ac multis || officiis auctum feliciter. Anno || xp̃iane pietatis .M.cccccxxviij. || Die vo penultima mẽsis Iulij. || ❡ Registrum huius missalis. || ✠ a-ʒꝛꝯꝝ A-I || Omnes sunt quaterni : dempto ✠ qui est quintuus. vx et y ve- || ro sunt terni. In-fol. goth. à 2 col. de 10 ff. lim. et 273 ff. chiff. en chiff. romains, imp. en r. et n., musique notée, vignettes, initiales ornées et figures.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encadrement et d'une vignette dessinés par le maitre au nombril porte, dans la partie inférieure, un bandeau repres. des enfants portant les instruments de la passion, appartenant à Etienne Gueynard et dont il est, en réalité, une de ses curieuses marques. F. non coté : ❡ Incipit missale secundum vsum sancte || Narbo-

nensis ecclesie. ¶ Dominica prima || aduentus domini... orné d'un encad. dessiné par le même maître employé dans plusieurs bibles et missels portant dans le bandeau supérieur : AD LAVDEM ET GLORIAM SANCTISSIME TRINITATIS, deux montants renferment six jours de la création du monde et un bandeau inférieur renfermant la cène, partant en haut dans deux banderoles : HOC EST CORPVS MEVM — HIC EST SANGVIS MEVS. F. clxiiij v°, au canon et f. 165 r° non coté, deux grandes vignettes, l'une et l'autre entourées d'un encadrement ajouté, dessinées par le maître au nombril et utilisées dans des missels antérieurs. La plus grande partie des initiales ornées et figurées sont dessinées par le même maître.

B. N., vélins 170, Réserve. — MONTPELLIER, *théol.*, n° 570. — NARBONNE.
Weale, *Catalogus missalium*, p. 106.
U. Chevalier, *Souvenirs d'une excursion archéologique en Espagne.*

— Platine de hõneste volupte. || Sensuyt le liure de Platine tres || utile z necessaire a toutes gens/ lequel nous mõstre z enseigne || cõment lon doit regir z gouuerner le corps humain pour viure || longuement en bonne sante : et est diuise en dix parties. || ¶ La premiere nous demonstre en quel lieu lhomme doibt || faire son habitation : lheure de prendre le repas : lexercitation || du corps/ z du dormir. || ¶ La seconde partie nous dõne congnoissance de tous fruictz || tant bons que mauuais/ z comme on le doit prendre deuãt ou || apres le repas. || ¶ La tierce traicte de toutes especes de espices/ herbes de bon || nes z fortes odeurs/ des amandres/ chastaignes/ noix z leurs || semblables/ z en quel temps on en doibt vser pour la sante du || corps humain. || ¶ La quarte de toutes bestes bonnes a menger/ et de lapareil || dicelles/ et du temps auquel elles sont plus saines et de meil- || leure digestion. || ¶ La cinquiesme des oyseaulx et lesquelz sont plus profita- || bles et en quel temps ilz sont en saison de menger. || ¶ La .vi. cõme lon doit aprester lesdictz oyseaulx tãt pruiez q̃ || sauuaiges z lesq̃lz sont bons ou cõtraires a la sante de lhõme. || ¶ La septiesme parle daulcunes especes de blez leguns z her- || bes pour faire potaiges. || ¶ La .viii. des tartres/ popelins/ et toutes sortes de viandes || en paste/ et la maniere de faire a chascune viãde sa propre saul || ce soit chair ou poysson. || ¶ La .IX. daprester les œufz en toutes sortes z en quelle facõ || sont meilleurs z plus sains. || ¶ La dixiesme et derniere nous enseigne a apprester to⁹ poys || sons z cõmẽt ilz serõt plus profitables : auec plusieurs aultres || bons regimes z enseignemens pour la sante et conualescence || des humains. Lequel liure a este Imprime a Lyon nouelle- || mẽt/ corrige z augmẽte par gẽs experimẽtez z bien suffissans. || 1528. [F CXI v° :] ¶ Cy finist Platine tres utile z necessaire pour le corps hu- || main/ qui traicte de honneste volupte et de toutes viãdes proffitables a lhõme/ leq̃l a este trãslate de latin en frãcoys/ et aug- || mente copieusement de plusieurs docteurs/ principalement

par || messire Desdier xp̃ol prieur de saint Maurice pres mõtpellier. || Et imprime nouellement a Lyon par Antoyne du Ry. Lan || mil cinq cens vingt ꝛ huyt .le iiii iour de Iuing. In-4 goth. de 4 ff. lim. 111 ff. chiff. et 1 f. n. chiff., initiales ornées à fond noir.

Titre, blanc au v°, imp. en r. et n., orné d'un encad. gravé sur bois. F. aij : Cy commence la ta || ble ou rubrique de tout ce quest con || tenu en ce present liure. F. 1 : ❡ Sensuyt le liure de honeste volupte et || sante/premierement compose en latin par || Platine en court de Rõme. Et apres trãs || late en frãcois par Messire Desdier xp̃ol || a Montpellier. Der. f. blanc ou portant la marque de Constantin Fradin au v° dans les exemplaires vendus par ce libraire.

Réimpression de l'édition imprimée, en 1505, par François Fradin pour Constantin Fradin, directeur d'un dépôt de livres à Montpellier, de 1500 à 1536.

Baudrier (sans la marque de C. Fradin). — Cat. Cigongne, n° 328.
Marquis de la Garde (avec la marque de C. Fradin).
G. Vicaire, *Bibliographie gastronomique*, p. 694.

— RATIONALE || diuinorũ officiorum : quibuscũꝗ sacerdoti- || bus : ac singulis sacramẽtorũ : ꝛ eorũque in || ecclesiasticis aguntur officijs rationes sci- || re cupiẽtibus perutile : editũ per reuerendũ || patrẽ dominũ Guillelmũ durandũ quondã || episcopum Mimateũ .octoꝗ libros par- || tiales diligenter emẽdatos cõplectens : cui || marginales adnotationes historieꝗ per- || pulchre nuper accesserunt || ❧ || 1528 ❧ || Vignette. || Addita est etiam tabula rubricarum : domi- || nicarum : ac festorum totius anni. ❧ || [F. cxcv v° :] ❡ Finit Rationale diuinorũ officiorũ : ꝙ antea || mille locis deprauatũ : obnixa elucubratione ma- || gistri Boneti de locatillis bergomensis correctũ || Lugduni in edibus Iacobi myt impressum An- || no saluti fere incarnationis Millesimo quingen || tesimo vigesimo octauo : die octauo mensis maij. In-4 goth. à 2 col. de 195 ff. chiff. et 1 f. n. chiff., manchettes.

Le titre, blanc au v°, imp. en r. et n., orné de l'encadrement de Constantin Fradin, reprod. p. 128.

B. N., 2513, 2513 *bis* et 2513 *ter* Réserve.

1531.

— D. Iacobi Pereʒ de Valentia Christopolitani ep̃i... expositiones in. Cl. psalmos Da- || uidicos : [A la fin :] Lugduni sumptibus honestorũ bibliopolarũ Henri Sauore, Ioan. Mareschal ꝛ Cõstantini Fradin, in officina Benedicti Bonin calcographi excussa fuere Anno... M.ccccxxxj die mensis Martij. In-4. Voir Henri Savore 1531.

Edition portagée entre H. Savore. Jean Maréchal et Constantin Fradin.

— Opus aureum quod legenda sanctorum vulgo nuncupatus... edita per Jac. de Voragine, cura patris Claudii de Rota. 1531. [F. 144 :] Impensis honestorum virorũ bibliopolarũ Henrici Sauore,

Ioannis Mareschal z Constantini Fradin... opera z industria Benedicti Bõnyn.., anno M.cccccxxxj. die. vero. xxiiij. mensis Aprilis. In-4 goth. Voir Jean Marechal.

Edition partagée entre H. Savore, Jean Maréchal et C. Fradin et dont il existe des exemplaires avec la marque de chacun d'eux. Au titre, encadrement de C. Fradin.

1534.

— [Breviarium ad usum ecclesiæ Bicterrensis] titre manque. [F. 13 chiffré j, signé a :] ¶ Ordo psalterij secundum consuetudinem ecclesie Bicterensis *(sic)*. [F. 93 coté lxxj :] Ordo breuiarij secundum consuetudinem et ritum ecclesie Bicterrensis. [A la fin :] Breuiarium ad vsum ecclesie Bicterrensis summa vigilantia emendatum, nouissime finem optatum sortitus est in inclyta ciuitate lugdunea, arte Constantini Fradin, typographi seduli, anno a partu virgineo. M.ccccc.xxxiiij. mense maio. In-8 goth. à 2 col., de 12 ff. n. chiff., cccccxxviij (528) ff. chiff., imp. en r. et n., petites gravures sur bois.

MONTPELLIER, *séminaire*. — *Annal. liturg.*, 1891, I. II. 179.895.
U. Chevalier, *Répertoire*, II, 390. — Weale, *The ecclesiologist*, p. 13.

1535.

— Missale ad vsum ecclesie cathedralis Bicterrensis summa cum diligentia mendis tersum, quod hactenus non fuerat, nunc demum typis non inconcinnis impressioni mandatum, missis pluribus votiuis locupletatum, et benedictionibus quarumlibet rerum usui humano accommodatarum, salutem tuum anime tum corporis concernentium in calce appositis, in sacrificorum Bicterrensis diocesis gratiam in lucem prodit. [Vignette et armoiries.] [A la fin :] Missale ad vsum Bicterrensis ecclesie, antehac typis non commissum, nunc characteribus egregijs, per Ioannem Crespin, excusum, Lugduni anno sesquimillesimo trigesimo quinto, humane redemptionis die septimo mensis augusti optatum est finem sortitum, Constantini Fradin, bibliopole solertissimi, cura et impensis. In-fol. goth. à 2 col. 8 ff. n. chiff., ccl-xxxj ff. chiff., imp. en r. et n., musique notée, gravures.

MONTPELLIER, *séminaire* (incomplet de la souscription). — ROME, *Vittorio-Emmanuele*, Weale, *Catalogus missalium*, 1886, p. 41.

FRADIN, PIERRE.

Né vers 1518 † en 1567.
Imprimeur et libraire.

A la mort de François Fradin, ses héritiers, dont l'un était encore trop jeune, ne prirent pas la direction de l'atelier paternel et, de 1538 à 1547, on ne voit apparaître aucune raison sociale portant le nom des héritiers de François Fradin. L'atelier ne fut pas vendu et, en 1548, Pierre Fradin, installé dans la même maison, reprit l'atelier paternel et imprima, pour le compte de la grande Compagnie des libraires de Lyon, les derniers volumes composés en caractères gothiques avec le matériel de cette puissante Société, parmi lesquels 3 tomes des 18 volumes des *Tractatus ex variis iuris interpretis collecti,* le plus grand ouvrage in-folio imprimé à Lyon avec ces



Marque de Pierre Fradin, dessinée par Georges Reverdi.

caractères. Pendant l'intervalle, l'atelier de François Fradin paraît avoir été occupé, de 1537 à 1548, par Jean Barbou, locataire de la maison de F. Fradin, chez lequel il avait longtemps travaillé avant de s'installer comme maître. A son décès, ce dernier fut remplacé par la raison sociale B. Arnoullet et héritiers de Jean Barbou qui résida dans la maison achetée par François Fradin, dès le xve siècle, de Martial du Peyrat, jusqu'en 1547, époque à laquelle Balthazar Arnoullet changea de résidence pour laisser la place à Pierre Fradin. Dès 1550, cet imprimeur travaille, pour la grande Compagnie

des libraires de Lyon, avec le nouveau matériel de caractères ronds acheté par Hugues de la Porte et les frères de Gabiano pour remplacer les caractères gothiques employés jusqu'alors dans la plus grande partie des ouvrages de droit et de jurisprudence. Pierre Fradin fut, comme son père, un des imprimeurs préférés de ces grands éditeurs.

Ce ne sont plus les volumineux in-folio, si appréciés des jurisconsultes du XVIe siècle qui rappellent aujourd'hui le nom de ces typographes célèbres, en leur temps, mais de petits volumes, parmi lesquels un recueil de poésies latines et françaises de Jean Girard, de Dijon, un roman, en prose, de Barthélemi Aneau, intitulé *Alector* et quelques bréviaires, missels et livres d'heures devenus fort rares. Pierre Fradin fut l'imprimeur attitré de la ville de Lyon. Fils aîné de François Fradin et de Clémence Chenard, il ne conserva pas les marques paternelles qui eurent le sort des caractères gothiques et on le voit faire dessiner une nouvelle marque par Georges Reverdi, le peintre alors en vogue, représentant une sirène ailée et échevelée, accompagnée de la devise : ΦΡΑΔΗΝ ΑΝΑΙΡΕΙ ΛΟΓΟΣ dont l'unique mérite réside dans le jeu de mot donnant le nom de Fradin sous une forme grecque. Marié à Catherine Blit, fille de feu Jacques Blit et de Claudine Girard, sa veuve, fille ou parente du poète dont il réimprima les œuvres, il eut de cette union un fils, Philippe, qui ne suivit pas la carrière paternelle. Il ne paraît pas avoir eu d'association avec son frère, Jean Fradin, qui s'installa séparément, après le partage de l'hoirie de François Fradin fait le 11 octobre 1554, après la mort de Clémence Chenard, sa femme, qui institua aussi ses deux fils héritiers uninversels.

Marguerite Fradin, sa sœur, épousa Corneille de la Haye, maître peintre, plus connu aujourd'hui sous le nom de Corneille, de Lyon.

1545. Pierre Fradin, imprimeur, et sa mère. LXXII l. [CC 41 fol. 12, A.L.]

11 février 1545. Contrat de mariage de Pierre Fradin, avec Catherine Blit, fille de feu Jaques Blit, marchand citoyen de Lyon, et de dame Claudine Girard, sa relaissée., dot de Catherine 1400 l. t. pour ses droits paternels et 200 l. t. par sa mère. [*Cotereau, not.*, A. N.]

24 août 1547. Pierre Fradin, maître imprimeur, est témoin d'une vente de caractères d'imprimerie consentie par Robert Gran-

jon, à Gaspard de Molina et payée par ce dernier en bijoux. Voir Robert Granjon.

13 juillet 1554. Pierre et Jean Fradin, frères, marchands imprimeurs citoyens de Lyon, propriétaires d'une maison située à Lyon, rue Ecorcheboeuf. [*Du Troncy, not.*, reg. 1554, A.D.]

13 juillet 1554. Quittance donnée par Corneille, de la Haye, paintre, habitant de Lyon à Jean Revenier, boucher, de la somme de quatre ducats « pour ung terme de demy an escheu au jour feste nativité sainct Jehan Baptiste derenier passé, du louage d'une maison que ledict Revenier tient audict Lyon de Pierre et Jehan Fradin, frères, marchands imprimeurs, citoyens dudit Lyon, ladicte maison illec située en la rue d'Escorchebeufs... tellement que ladicte somme icellui de la Haye, s'est contenté, contente et en a quicté et quicte ledit Revenier avec pact que tout ledit payement estant bon... ainsi que lesdits de la Haye et Revenier ont dict. Le dict Pierre Fradin à ce présent, et, tant en son nom que dudit Jehan Fradin, son frère, y consentant, iceulx Pierre Fradin et de la Haye affirmans que, par sentence de la court de la seneschaulcée dudit Lyon, seroit esté ordonné que ledict de la Haye leveroit certaine somme sur les loages de ladicte maison, ce nonobstant, par ces mesmes lesdiz de la Haye et Pierre Fradin, tous deux ensemble et chascun d'eulx seul et pour le tout,... ont promis et promettent par leurs sermens à toujours acquiter et tenir quicte de ladicte somme ledit Revenier et les siens pour ledit terme envers ledit Fradin et tous aultres qui appartiendra. Faict et passé à Lyon dans le jardin de la maison d'habitation dudit Lyon desdiz frères Fradin, le 13 juillet 1554, en présence de Léonard Movert (ou Mouert) de Saint-Amour, à présent imprimeur audit Lyon, tesmoing. [*Chaliard, not.*, A.D.]

11 octobre 1554. Pierre Fradin, m[e] imprimeur, fils et héritier par moitié de feu François Fradin et de Clémence Chenard, pour lui et en son nom d'une part et Jean Fradin, aussi citoyen et marchand de Lyon, son frère, déclarent que par un mutuel accord du 29 octobre 1520, ils font partage et division de tous les biens meubles et immeubles de leurs feus père et mére des deux parties dont ils firent un escript signé de leur main et par Jehan Frellon et M[e] Estienne de Mont-Didier, notaire à Lyon, dont la teneur suit : Nous Pierre et Jehan Fradin, suivant les volontes et ordres testamentaires de nos père et mère et pour entretenir paix et amour fra-

ternelle, ensemble au traicté de honneste personne sire Jehan Frellon, libraire de Lyon, et de maitre Estienne de Montdidier, notaire, avons fait et faisons partaige. 1° Sera et demeurera à la première partie (Pierre) toute la maison paternelle dudit feu François Fradin, assise à Lyon, joignant la grand rue par la quelle on va de rue Mercière au grand Hostel Dieu du pont du Rosne, comme elle le comporte... outre les quatre murailles, la court y joignant avec le jardin et maison joignant la rue Raisin... avec tous les meubles et ustensiles de maison, à charge des servis et aultres charges. A moy Jehan Fradin puisné, la maison grange, pré, vignes terres, ustensiles, bœufs, vaches, et aultre bestail, estant a Venissieu et, en outre, la maison qui est demeuree après le trespas de feu Clemence Chenard, nostre mère, située rue de la Tripperie ou Escorche bœuf. Nous accordons que les legs faits à nos sœurs Françoise Fradin, pour icelle, marier, nourrir et entretenir et les legs faits par nostre mère, à Marguerite, notre sœur, mariée à Maitre Corneille de la Haye, painctre, et aultres dépenses se supporteront par commun mais, comme la première partie peut valloir mieux que la seconde, Pierre Fradin qui a ceste première partie, pourra, pour toute prevallue, nourrir, entretenir et vestir notre dite sœur Françoise, selon son estat et faculté, jusqu'à ce qu'elle se mariera. Pierre Fradin s'engage encore à diverses petites obligations pour cette plus value. Acte passé dans le jardin de la grande maison, par M[e] Pierre Noyer, notaire à Lyon, Nicolas Perrineau, imprimeur, est un des témoins. [Insinuations testaments, vol. 25, 1558, A.D.]

12 janvier 1554 (v. st.) (1555). Quittance donnée par Corneille de la Haye, peintre, habitant de Lyon, de la somme de 27 livres dix sols payée « en deux ducatz d'or pour cinquante solz t. pièce, deux escuz d'or au soleil chacun pour quarante-six solz et le résidu en douzain, liards et deniers » à Jehan Revenier, bouchier, habitant dudit Lyon, pour ung terme de demy an, escheu au feste jour Nativite Nostre Seigneur dernier passé du louage d'une maison que ledit Revenier tient de Pierre et Jehan Fradin, frères, marchans imprimeurs citoyens dudict Lyon, ladicte maison située en la rue d'Escorchebeufz. Faict en la maison d'habitation dudit Pierre Fradin le 12 janvier 1554 (v. st.), en présence de Jehan Monchet et Pierre Regnier, compagnons imprimeurs, habitants dudit Lyon. [*Chaliard, not.*, A.N.]

11 septembre 1560. Pierre Fradin, marchand libraire et maître imprimeur, ratifie et approuve le contrat de vente passé par son frère Jean, le 31 août 1560. Témoin, Antoine Olivier, correcteur de l'imprimerie dudit Pierre Fradin, Me Langlois, notaire. [*Insinuat., aliénation*, 37e vol., A.D.]

1556. Item en la maison de Pierre et Jean Fradin, enfans et heritiers de feu Francoys Fradin, contenant ung grand cors de mayson et jardin estime valloir chascun an de louaige la somme de 200 livres et laquelle avons cottizee pour sa part de ladicte pension qu'il convient payer ausdictz relligieux a la somme de 8 livres 15 solz payable chascun an aux termes susdictz par ce icy 8 l. 15 s. [*Procès-verbal, enquête et taxes faicts pour l'ouverture de place Confort, le 7 février 1556*. DD non inventorié, A.L.]

25 septembre 1565. Pierre Fradin, me imprimeur, obtient des Consuls de Lyon la remise de la somme à laquelle il avait été taxé pour la plus-value donnée à sa maison par l'ouverture de la place Confort. [CC 1128, n° 8, A.L.]

1567. Les hoirs Pierre Fradin pour deux maisons audit penon [Perret], n° 57. XII l. X s. Suisses, III l. La veuve dudit Fradin pour meuble audit penon, n° 57. XXXIII s. IIII d. Suisses, VIII s. [CC 151, fol. 109, A.L.]

10 avril 1590. Testament de Barthélemi Martin, marchand, natif de Turroge, diocèse d'Urgel, en Catalogne, léguant 600 écus d'or sol à Philippe Fradin, son facteur, chargé de la tenue de ses livres de compte. [*Ant. Grangier, not.*, A.N.]

27 juin 1590. Philippe Fradin, marchant à Lyon, loue à Anthoine de Ranty, maître precepteur à Lyon, et à dame Jane Nequelson, sa femme, le troisième et quatrième étage d'une maison que ledit Fradin tient à louage de noble Jacques Tassard, chevalier du guet, sise à Lyon, près Saint-Pierre, pour 2 ans, au prix de 32 écus d'or sol par an. [*Ibid.*]

2 juillet 1591. Jacques Tassard, même qualité, loue à Philippe Fradin la maison ci-dessus au prix de septante écus d'or sol par an. [*Ibid.*]

5 juillet 1591. Rendement des comptes des exécuteurs testamentaires de B. Martin, dans lequel intervient Philippe Fradin. [*Ibid.*]

19 septembre 1591. Curieux règlement relatif à des marchandises transportées par Imbert Rosset, d'Avignon, et Claude Dela-

plane, de Condrieu, voituriers par eau, pour le compte de Bonvisi, Delaye, Benedicti, Philippe Fradin et autres, marchands associés, prises par les gens du duc de Montmorency, sur le Rhône, à Rochemaure. [*Ibid.*]

20 novembre 1595. Françoise Fradin, veuve de feu Gabriel Meygret, loue à Jean Brullier, coffretier, une boutique avec son magasin dans une maison à elle appartenant, sise rue de la Grenette, la boutique étant du côté de la rue de la Poulaillerie ou rue Voudran, touchant la sortie de la maison du côté de soir, pour trois ans, au prix de 20 écus d'or par an. Jean Didier, marchand libraire, témoin. [*Grangier, not.*, fol. 132, A.N.]

22 novembre 1595. La même loue à Claude Byamier, m[d] cordonnier, pour 3 ans, au prix de 20, une autre boutique dans la même maison. Même témoin. [*Ibid.*, fol. 136.]

6 décembre 1595. Françoise Fradin, veuve, et Louis Puget, son fils, donnent procuration à Guillaume Coissette, leur serviteur, pour acheter des draps en Languedoc. [*Ibid.*]

9 janvier 1596. Françoise Fradin loue à Claude Du Buisson, m[d] drapier, tout le grand corps de sa maison. [*Ibid.*, registre 1596, fol. 9.].

13 décembre 1595. Philippe Fradin, marchand à Lyon, au nom de Catherine Blit, sa mère, veuve de Pierre Fradin, vivant marchand à Lyon, déclare à Jérome Payelle, qu'elle veut être remboursée de la somme de 842 escus qu'il lui doit suivant acte reçu par M[e] Roger, not. à Lyon, et qu'elle les exigera et reclamera par justice. [*Antoine Grangier*, *not.*, A.N.]

19 janvier 1596. Procuration par Philippe Fradin, marchand à Lyon, à Jacques Luce, marchand à Lyon, pour le recouvrement de diverses créances. [*Ibid.*]

26 janvier 1596. Philippe Fradin, marchand à Lyon, reconnaît avoir reçu de Jacques et Henry Austrein, exécuteurs testamentaires de feu Barthelemi Martin, la somme de 600 escus d'or sol que ledit B. Martin lui avait donné et légué tant pour ses gaiges du temps qu'il a demeuré avec ledict Martin et pour ses bons et agreables services que à la charge qu'il tiendroit les livres et comptes des affaires dudit B. Martin et de rendre compte auxdicts executeurs testamentaires. [*Ibid.*]

10 avril 1596. Les parties se donnent décharge mutuelle. [*Ibid.*]

7 avril 1601. Anne Richard, veuve de feu J.-B^te Pictori, vivant confiseur à Lyon, reconnaît avoir reçu de Philippe Fradin, marchand à Lyon, 25 écus d'or, qui lui seront rendus par Jacques Richard, son frère, marchand à Valence. [*A. Grangier, not.*, A.N.]

1548.

— Volumen XVI tractatuum ex variis iuris interpretibus collectorum. *Lugduni, 1549.* [Au f. 264 :] *Excudebat Petrus Fradin, 1548.* In-fol. goth. à 2 col. Voir Compagnie des libraires.

1549.

— Salycetus super digesto veteri. Iuris legumq; interpretis D. Bartholomæi a Salyceto commentaria in Digestum vetus. *Lugduni, 1549.* [A la fin :] *Excudebat Petrus Fradin.* In-fol. Voir Compagnie des libraires.

— Volumen V. tractatuum ex variis iuris interpretibus collectorum. *Lugduni, 1549.* [A la fin :] *Excudebat Petrus Fradin.* In-fol. goth. à 2 col. Voir Compagnie des libraires.

— Volumen IX tractatuum... *Lugduni, 1549.* [A la fin :] *Excudebat Petrus Fradin.* In-fol. goth. à 2 col. Voir Compagnie des libraires.

— BREVIARIVM || ROMANVM EX SACRA || *potissimum scriptura, & probatis san- || ctorum historijs nuper confectum, || ac denuo per eundem auctorem accuratius recognitum.* || [Fleuron.] || Scrutamini scripturas, quoniam illæ sunt quæ || testimonium perhibent de me. || *IOANNIS V.* || [Figure.] || *LVGDVNI,* || Apud Petrum Fradin, || 1549. In-8 à 2 col. de 20 ff. lim. et 464? ff. chiff., imp. en r. et n.

Titre, blanc au v°. F. AA 2 : « Ad sanctissimum ... Paulum tertium Pontificem maximum, Francisci Guignonij ... in Breviarium proximè confectum, ac denuo recognitum præfatio. » F. AA 5 v° : « Tabula litterarum Dominicalium. » F. AA 6 n. coté, commence le calendrier. Chaque mois est précédé d'une sentence latine. *Pocula Ianus amat, Februus algeo clamat*, etc. Les autres lim. sont occupés par une table de l'augmentation et de la diminution des jours, par une table des fêtes mobiles pour trente années, 1549 à 1580, par différents index et par « Regulæ generales ad instructionem diuini officij. » L'exemplaire décrit, incomplet de la fin, s'arrêtait au f. 464.

Librairie Brun.

1550.

— Ioannes de Platea super tribus ultimis libris codicis. *Lugduni, 1550.* [A la fin :] *Lugduni, Excudebat Petrus Fradin, 1550.* In-fol. à 2 col. Voir Compagnie des libraires de Lyon.

— Mariani Socini junioris prima pars consiliorum. *Lugduni,*

1550. [A la fin :] *Lugduni, excudebat Petrus Fradin, 1550.* Deux vol. in-fol. à 2 col. Voir Compagnie des libraires, 1550.

Imprimé de concert avec Denis de Harry, le second tome sort des presses de cet imprimeur.

— VICTORIAE || LIBER, || DE CVNCTIS || TRIBVLATIO- || NIBVS. || || *Quæ continentur in hoc libello se- || quens pagella demonstrabit.* || LVGDVNI, || *Apud Petrum Fradin.* || M.D.L. [F. 96 :] LVGDVNI, || Excudebat Petrus Fradin. Petit in-8 de 96 ff. chiff., imp. en r. et n., manchettes.

Titre v° : Hæc complectens. 1. Psalterium afflictorum, ad hostes visibiles ac invisibiles arcendos. 2. Sanctorum patrum veteris testamenti orationes : ne in aduersis succumbamus. 3. Noui testamenti precationes : vt à malis omnibus cruamus. 4. Ecclesię postulationes ac deprecationes : ut tristia ac diuersa superemus. 5. Vox domini, afflictorum precibus satisfaciens ac respondens. 6. Psalterium in tribulatione vincentium. 7. Gratiarum actiones, de diuino auxilio in tribulationibus. F. 2 : Cristianissimo regi Francorum Francisco, Martialis Masurius, doctor theologus, salutem et acunctis inimicis ac periculis liberationem, épître datée : Parisijs Anno. M.D.XXX. decemb. XV.

Baudrier.

1551.

— Secunda pars consiliorum Maria. et Bart. de Socinis Senensium. *Lugduni, 1551.* [A la fin :] *Excudebat Petrus Fradin, 1551.*

— Quarta pars consiliorum Bartholomæi Socini Senensis. *Lugduni, 1551.* [A la fin :] *Excudebat Petrus Fradin, 1551.* Quatre vol. in-fol. à 2 col. Voir Compagnie des libraires, 1551.

Les 1re et 3e parties sont imprimées par Denis de Harsy, de concert avec P. Fradin.

— Baldi Perusini in quartum et quintum Codicis lib. prælect. luculentissimæ cum additio. et repet. eiusdem per Franc. Musaptum repertis. *Lugduni, Excud. P. Fradin, 1551.* In-fol. à 2 col.

— Baldi Perusini in sextum codicis librum prælect. luculentissimæ. *Lugduni, Excud. P. Fradin, 1551.* In-fol. à 2 col.

— Baldi Perusini in septimum, octavum et novum cod. lib. prælect. luculentissimæ. *Lugduni, 1551.* [A la fin :] *Lugduni, excudebat Petrus Fradin.* In-fol. à 2 col. Voir Cie des libraires.

Les deux premiers volumes sortent des mêmes presses que le dernier seul signé de l'imprimeur.

— Baldus super decretalibus. [M. de la Cie des libraires.] [F. 382 :] Expliciunt commentaria Baldi in primum, secundum et tertium decretalium. [Der. f. v° de l'index :] *Lugduni, excudebat Petrus Fradin. M.D.LI.* In-fol. Voir Cie des libraires de Lyon, 1551.

1551-1552.

— Consilia, quæstiones et tractatus D. Bartoli. *Lugduni, 1551-*

1552. [A la fin :] *Lugduni, excudebat Petrus Fradin, 1551 et 1552.* In-fol. Voir Compagnie des libraires de Lyon.

Edition imprimée de concert avec Denis de Harsy.

1553.

— Georgii Trapezuntii de re dialectica liber. *Lugduni, apud A. Vincentium, 1553.* [A la fin :] *Lugduni, excudebat Petrus Fradin, 1553.* In-8. Voir A. Vincent, 1553.

— Philippus Decius in Tit. ff. de regulis juris. *Lugduni, apud Ant. Vincentium, 1553.* [A la fin :] *Lugduni, excudebat Petrus Fradin, anno 1553.* In-8. Voir Antoine Vincent.

— Los officios de Sant Ambrosio : que son reglas de las obras de virtud que guian a la vida bienaventurada. Traduzidos de lingua Latina en Castellana, por el Secretario Diego Gracian. Agora nuevamente corregidos y emendados. *En Leon de Francia, por Pedro Fradin, 1553.* In-8.

Cat. Riccardo Heredia, 4e partie, 1894, n° 3921.

1554.

— Consilia Dn. Nicolai Boerii. *Lugduni, apud Michaëlem Parmentierium, 1554.* [A la fin:] *Lugduni, excudebat Petrus Fradin, mense Iulio 1554.* In-fol. à 2 col. Voir M. Parmentier, 1554.

1555.

— Bartoli commentaria in primam digesti novi partem Do. Petri Pauli Parisij. *Lugduni, 1555.* [A la fin :] *Lugduni, excudebat Petrus Fradin, 1555.* Neuf vol. in-fol. Voir Compagnie des libraires, 1555.

— Breviarium Romanum... Minorum. *Lugduni, apud Jacobum de Millis.* [A la fin :] *Excudebat Petrus Fradin.* In-8.

TOLÈDE, *bibliothèque du Chapitre de la cathédrale*, deux exemplaires.
U. Chevalier, *Souvenirs d'une excursion archéologique en Espagne*, Lyon, 1892, p. 23.

— Panormitani Nic. de Tudeschis super tertio decretalium, in quartum et quintum decretalium commentaria. *Lugduni, 1555.* [A la fin :] *Excudebat Petrus Fradin.* In-fol. Voir Compagnie des libraires de Lyon.

1556.

— Infortiatum. *Lugduni, apud Hugonem a Porta, 1556.* [A la fin :] *Lugduni, Excudebat Petrus Fradin.* In-fol. Voir Hugues de la Porte.

1557.

— Azonis summa aurea... Accessere Hiero. Gigantis adnotationes... Adiecit etiam Pardulphus Prateius scholia... *Lugduni*, *Cie des libraires, 1557*. [A la fin :] *Lugduni*, *Excudebat Petrus Fradin, 1557*. In-fol. à 2 col. P. Fradin pour la Cie].

— Io. Fabri... institutiones commentarij autographo collati. *Lugduni, Cie des libraires, 1557*. [A la fin :] *Lugduni*, *Excudebat Petrus Fradin*, *1557*. In-fol. à 2 col. Voir Cie des libraires.



Portrait de Jean Girard, maire d'Auxonne, poète Bourguignon.

1557-1558.

— Infortiatum. *Lugduni*, *apud Hugonem à Porta et Antonium Vincentium*, *1557*. [A la fin :] *Lugduni*, *Excudebat Petrus Fradin*.

— Institutiones. *Lugduni*, *apud Hug. a Porta et Ant. Vincentium*, *1558*. [A la fin :] *Lugduni*, *Excudebat Petrus Fradin*. In-4. Voir Hugues de la Porte.

1558.

— Des. Erasmi Rot. adagiorum chiliades quatuor. *Lugduni, apud hæred. Sebast. Gryphii, M.D.LVIII.* [A la fin :] *Lugduni, petrus fradin excudebat, M.D.LVIII.* In-fol. Voir hérit. Seb. Gryphius, 1558.

— Horæ B. Virginis Mariæ, ad usum Romanũ summa diligentia recognitæ plurimisq; in locis recenter restitutæ. *Lugduni, apud hæredes Iac. Iuntæ, 1558.* [Der. f. v° :] *Lugduni, Excudebat Petrus Fradin, M.D.LVIII.* In-16. Voir hérit. Jacques Junte, 1558.

Edition imprimée en car. ital. et en r. et n. Elle est ornée de 12 vignettes au calendrier représentant des scènes de la vie rurale, de 25 grandes vignettes sur bois, très fines et très jolies, entourées de cadres de style renaissance, d'une gravure moyenne la Trinité et 48 petites gravures au propre des saints. Un petit nombre de ces gravures seulement ont reparu dans les heures en espagnol publiées par les mêmes éditeurs en 1560 », d'après M. A.-Firmin Didot.

— IOANNIS GI- || RARDI DIVIO- || NENSIS ASSONAE || SEQVANORVM || DICASTAE. || POEMATA. || [Fleuron.] || Ad Lectorem. || *Ibit profecto ille altius, || Qui ad alta ab imis nititur.* || *LVGDVNI,* || APVD PETRVM || FRADIN. || 1558. In-8 de 19 ff. chiff. et 1 f. n. chif., car. ital.

Titre v° : Poematum index. F. 2 : portrait de l'auteur, reprod. p. 148. F. 3 : Ioannes Girardus D. Hugoni Girardo. Lingoni Canonico, Patrueli, et amico præcipuo. S. Der. f. r° : In Io. Girardi Delphinum B. Anulus.

— STICHOSTRATIA || EPIGRAMMATΩN || CENTVRIAE || QUINQVE. || [Fleuron.] || IOANNIS GIRARDI || DIVIONENSIS APVD || ASSONAM DI- || CASTAE. || [Fleuron.] || LVGDVNI, || *APVD PETRVM* || *FRADIN,* || 1558. In-8 de 71 ff. chiff. et 1 f. blanc, vignette.

Réimpression de l'édition publiée en 1552 par Macé Bonhomme.

J. Girard est, en outre, l'auteur de l'ouvrage suivant : *Nova novem sororum metamorphosis, auctore Joanne Girardo.* Lugduni, 1550. In-4, dont un exemplaire existait jadis à la bibliothèque de Grenoble sous la cote 15667 du catalogue Ducoin, que nous n'avons pu retrouver dans aucune collection.

— ΕΠΙΝΙΚΙΑ || IO. GIRARDI || DIVIONENSIS || ASSONAE SEQVA- || NORVM DICASTAE || CARMINVM LI- || BRI SEX. || [Fleuron.] || Primus Odarum. || Secundus Epodon. || Tertius Elegiacorum. || Quartus Heroicorum. || Quintus Dialogorum. || Sextus Quis quiliarum. || *LVGDVNI,* || Apud Petrum Fradin. || 1558. [F. 30 v° :] *LVGDVNI,* || PETRVS FRADIN || EXCVDEBAT || M.D.LVIII. In-8 de 30 ff. chiff., car. ital., vignettes.

Titre v° : Ad lectorem, vers latins. F. 2 : Ioannes Girardus Divionensis Philippo filio, s. d., épître en latin, datée : Assonæ Sequanorum Calend. Maij 1558, plusieurs pièces de vers latins sont adressées à B. Aneau, son ami. F. 29, vignette empruntée à la suite des

emblèmes d'Alciat, dessinée par P. Vase. Même f. v°. Pièce de vers latins de B. Aneau à l'auteur. F. 30, portrait de l'auteur, reprod. p. 148.

LILLE, *bel. let.*, 549. — LYON, *Ville*, 317562.
Baudrier. — Brunet, II, 1611. — Poidebard.

— CANTIQVES || sur la natiuité || de Nostre Sei- || gneur Iesus Christ, || En nombre de douze : Odes Latines || de mesme argument, trois. || Et, Chansons de Quaresme, sept, || Par E. G. D. || Chantez au Seigneur nouueau Canti- || que : & que sa louange soit ouye en la con- || gregation des bons. Pseau. CXLIX. || *A Lyon.* || M.D.LVIII. In-8 de 39 pp., car. ital.



Spécimen des vignettes du Missel de Braga, dessinées par Georges Reverdi.

Au titre, faute d'impression, E au lieu de I, première lettre de Ioannes, prénom de l'auteur. Au v° du titre, portrait de l'auteur, accompagné de deux distiques. Au 2e f., épître adressée par l'auteur à son jeune fils Philippe encore au berceau, décembre 1558. Ce recueil en français renferme plusieurs odes latines. Imprimés à Lyon, en 1558, par Pierre Fradin, ces cantiques doivent faire partie des œuvres de Jean Girard, décrites ci-devant.

Cat. de Rothschild, n° 3198.

— Missale || iuxta vsum et ordinem Al || mae Bracarensis Ecclesiæ || Hispaniarũ Primatis, sum || mo studio atque diligentia || nouiter excusum et multis || insuper scitu dignis, ac || clero pernecessa || riis auctum. || LVGDVNI. || Sumptibus Jo. à Burgundia. || Bibliopolæ Regis || Lusitanorum. || 1558. [F. ccl. v° :] Finis totius Missalis : secundum vsum ꝛ ordinem || Almæ Bracarensis Ecclesie, || Hispaniarum || Primatis. || Regestrum. || ✠ a-ʒ || A-G omnes sunt quaterni præter H. I. qui sunt terni. || [Der. f. r° :] *LVGDVNI,* || Excudebat Petrus Fradin, sumpti- || bus Ioannis à Burgundia, || Bibliopolæ Lusita- || norũ Regis, || 1558 (souscription imprimée en car. ronds rouge et noir). In-fol. goth. à 2 col. de 10 ff. lim., ccl ff. chiff. et 4 ff. n. chiff., imp. en r. et n., musique notée, vignettes, lettres initiales ornées et figurées.

F. ✠ ij : Balthasar Limpus, Archiepiscopus et Bracaræ, Dominus, Hispaniarum primas, Decano et capitulo sanctæ Bracarensis Ecclesiæ, ac totius eius prouinciæ clero sanctum exoptat spiritum et salutem in Domino sempiternam. Avis débutant par un C initial dessiné par G. Reverdi. Même f. v°, vignette représ. le Christ en croix (haut. 132 mill., larg. 96 mill.) entouré d'un encad. haut. 224, largeur 157 mill. Fol. cxx r°. Grande vignette à pleine page, signée de Hans Sprinkelée, représentant Dieu le Père. Même fol. v°, grande vignette à pleine page, l'une et l'autre utilisées dans le missel à l'usage de Lyon, imprimé, en 1556, par Corneille de Septgranges, pour les héritiers Jacques Giunta. Cette dernière reproduite VIe série, p. 285. La vignette de H. Sprinkelée provenant du matériel des Koberger, de Nuremberg, envoyé à Jacques Sacon, imprimeur préféré de ces grands éditeurs, sera reproduite à l'article de ce dernier.

Pierre Fradin ayant emprunté aux héritiers Jacques Giunta les vignettes du missel à l'usage de Lyon de 1556, et une suite de vignettes dessinées par G. Reverdi, employée ultérieurement dans différents volumes imprimés pour Thibaud Payen, n'est pour rien dans l'illustration de ce curieux missel.

BRAGA, *cathédrale.* — B. N., B 1478 Réserve.
Ales, *Cat. du comte de Villafranca,* 1878, n° 32. — Weale, *Catal. missalium,* p. 42.
Bahatta, *Catal. Herzogl. Parma'schen bibliothek.*, n° 54, incomplet de la fin.

1559.

— Des. Erasmi Rot. adagiorum chiliades quatuor. *Lugduni apud hæred. Sebast. Gryphii M.D.LIX.* [A la fin :] *Lugduni, Petrvs Fradin excudebat M.D.LIX.* In-fol. Voir hérit. Seb. Gryphius, 1559.

— Philippus Decius super decretalibus. *Compagnie des libraires, Lugduni, 1559.* [A la fin :] *Lugduni, Petrus Fradin excudebat M.D.LIX.* In-fol. goth. Voir Cie des libraires.

— Sextus liber decretalium... Extravagantes... *Lugduni, apud*

Hugonem a Porta et Antonium Vincentium, 1559. [A la fin :] *Lugduni excudebat Petrus Fradin.* In-4. Voir Hugues de la Porte.

1560.

— *ALECTOR,* || HISTOIRE FA- || BVLEVSE, || Traduicte en Frãçois d'un fragment || diuers, trouué non entier, mais entrerompu, et sous forme de principe. || [M. 1.] || *A LYON,* || PAR PIERRE FRADIN, || *M.D.LX.* || AVEC PRIVILEGE DV ROY. [Der. f. v° :] *Imprime à Lyon, Par* || *Pierre Fradin.* || 1560. In-8 de 8 ff. lim. et 152 ff. chiff., let. rondes.

Titre v°, privilège daté de Saint-Germain-en-Laye le 17 novembre 1558, accordé, pour dix ans, à Barthélemi Aneau. f. *ij, Table capitulaire. f. *4, A Mademoyselle M. D. Catherine Le Coq, dame de la Vau-iour S., épître dédicatoire de B. Aneau où il lui rappelle qu'il la vit, avec ses frères, premièrement à Bourges, lieu de ma nativité et patrie, en la maison de messire Guillaume de Cambray, chancelier de Bourges, lorsqu'elle était sous la conduite de son père. Monsieur des Grenees, retournant de Lyon, pour certaine commission royale, « Vous alors estant petite damoyselle en l'eage de douze ou treize ans quant à la vue de l'infante face et du tendre corps, mais quant en prouenante sagesse, honnesteté, bonne grace et gentillesse d'esprit, ia beaucoup plus meure et auancee que le temps et l'age de vous n'estoient paruenuz, par exuberante felicité de nature », et, ensuite, en sa maison à Paris, où il reçut bon traictement, doux accueil et si franche reception qu'il lui adresse ce petit ouvrage allegorique en signe de quelque apparent simulacre de recognoissance pour les obligations susdites.

F. 1, Fragment de l'histoire fabuleuse du preux chevalier Alector, filz du Macrobe. Franc. Gal. et de la Royne Priscaraxe. Le titre du chapitre 1er de ce roman est le suivant : « La surprinse d'Alector en la chambre de la pucelle Noemie Gratianne : son euasion et merveilleuse defense : L'occision de s'amie entre ses bras. La prinse, accusation et emprisonnement de luy et la sepulture d'elle auec son Epitaphe. »

B. Aneau, auteur de ce roman de chevalerie, le dédia à Catherine Lecoq qu'il avait connue jeune et qui était devenue dame de Vau-jour ou d'Avaujour par son mariage avec Jean de la Haye, seigneur de cette terre. Il donne à son héros le nom d'Alector ou le Coq, et parle de Vaujour par simple reconnaissance de l'accueil qu'il y a reçu. La seconde partie, annoncée à la fin de la première, devait contenir : « Et comme Alector fut transmué par phantasie en un oyseau, puis restitué à la forme pristine, et faict chevalier, avec ses faictz et gestes heroiques. Aussi le message faict de l'oyseau passagier à Priscaraxe, de ses douleurs et dedins et de sa transmigration en Aquitaine... Aussi du passage d'Alector en Gaule, iusques au val obscur, depuys par luy clamé Vau-jour et de ses beaux faicts, finablement de sa postérité iusques a la venue du Peregrin, pensif. Tout cecy sera narré en la seconde partie, car icy prent fin la premiére partie. La mort de B. Aneau, massacré par la populace lyonnaise, le 12 juin 1561, nous prive de cette seconde partie qui, probablement, aurait été suivie des *faicts et gestes du Peregrin pensif*, célébrés dans une troisième partie.

Ce prétendu roman classé parmi les raretés bibliographiques n'est autre qu'une allégorie satirique que B. Aneau a cherché à rendre obscure afin de cacher ses opinions religieuses qui ne laissent aucun doute dans ce volume, publié en 1560, alors que dans plusieurs de ses écrits antérieurs il les dissimulait soigneusement. Il préservera les noms de son auteur et de son imprimeur contre l'oubli qui couvre déjà la plupart de leurs autres productions.

B. N., Y² 1599 Réserve. — BRITISH MUSEUM, 245. f. 35. — DIJON, 13346.
SAINTE-GENEVIÈVE.
Cat. de Rothschild, II, 1844.
Baudrier.

— Breviarium || secundum ordinationem fratrum || sacri ordinis Marie || de Mercede, redem- || ptionis capti || uorum. || ✠ || Nunc recens fideliter emendatum. *Barchinonæ, apud Joan, et Damianum*

Bajes, 1560. [A la fin :] *Ad laudem et gloriam unius Dei... nunc denuõ auctum tempore Reuerendissimi Lugduni per Petrum Fradin.* In-8 goth. à 2 col. de 19 et 470 ff.

MADRID, *Nationale.*
Ales, *Cat. du comte de Villafranca*, 1878, n° 317.
U. Chevalier, *souvenirs d'une excursion archéologique en Espagne*, Lyon, 1892.
Bohatta, *Catalog. Herzogl. Parma'schen bibliothek.*, II, 543.

— Las horas de nuestra Senora segun el vso Romano. *En Lyon, por los herederos de Iacobo Iunty, 1560.* || [Au v° du f. 223 :] *Las presentes horas fueron impressas en Lyon de Francia en casa de Pedro Fradin, M.D.LX.* In-16. Voir hérit. Jacques Junte, 1560.

Réimpression d'une partie des vignettes de l'édition de 1558 donnée par les mêmes éditeurs.

— ORDONNANCES || *ET* || PRIVILEGES || DES FOIRES || DE LYON : || *ET LEUR ANTIQUITÉ :* || Auec celles de Brie, de Champaigne, Et les || Confirmations d'icelles, par sept Roys de France, depuys Philippe de Valois, || sixieme du nom : iusques à François se- || cond, a present regnant. || [Armes de Lyon.] || PAR PIERRE FRADIN. || A LYON. || 1560. || AVEC PRIVILEGE. [Der. f. v° :] [Marque de P. Fradin.] IMPRIMÉ A LYON PAR || PIERRE FRADIN, || M.D.LX. In-8 de 115 pp. et 3 ff. n. chiff.

Le Consulat fit payer, le 12 octobre 1560, à Barthélemi Aneau, pour avoir fait « la prélection, redressement, correction et accomplissement » de ces Privilèges et 48 livres tournois à Pierre Fradin qui en avoit imprimé 500 exemplaires, pour en aider les marchands fréquentant les foires de Lyon [*Actes consulaires*].

AIX, *Méjanes.* — ARSENAL, *juris.*, 4508. — B. N., F 26616.
LYON, *Ville*, *Coste*, 6308, anc. cote, *Académie.* — TROYES, *juris.*, 1554.
Baudrier.

— *LETTRES* || DV || roy francois || devxiéme || dv nom, || [Fleuron.] || Confirmatiues des priuileges, || & franchises des quatre || Foires de Lyon. || [Armes de Lyon.] || *PAR PIERRE FRADIN,* || *A LYON,* || *1560,* || avec privilege. [Der. f. r° :] [Marque de Pierre Fradin.] *IMPRIMÉ A LYON PAR* || pierre fradin. || *M.D.LX.* In-8 de 4 ff. n. chiff.

Ces lettres patentes de François II portant confirmation des privilèges de Lyon, accordées le 16 octobre 1559, ne furent vérifiées et enregistrées au parlement que le 20 juillet 1560.

B. N., F 26616 (2).
Baudrier. — Péricaud, *notes et documents*, 1560.

1561.

— Andreæ Alciati... responsa nunquam autehac excusa. *Lugduni, Cie des libraires, 1561.* [A la fin :] *Lugduni, Petrus Fradin excudebat, 1561.* In-fol. Voir Cie des libraires.

Marque de Pierre Fradin. Le privilège est au nom de Balthazar, Henry et Barthélemy de Gabiano, frères marchants à Lyon.

— Breviarium Constantiense. Pars hiemalis. *Lugduni, Petrus Fradin, 1561.* In-8 goth. à 2 col., imp. en r. et n., 16 ff. n. chiff., 387 ff. chiff., 1 f. blanc et 63 ff. chiff.

— LIBRI HORARVM || CANONICARVM SE- || CVNDVM RITVM || ECCLESIAE CONS- || TANTIENSIS || pars hyemalis. || Ex iussu Reuerendissimi Domini, Dñi || Christophori Episcopi Constan- || tiensis, denuo recogniti || & impressi. [F. 467 :] Explicit Breuiarium iuxta Corum Ecclesiæ Constantiensis || nuper auctum, ac denuò iussu Reuerendissimi in || Christo patris ac Dñi. Domini Christophori, || eiusdem diocesis Episcopi, summa || cum diligentia emendatum : Impressumq; Lugduni || per Petrum || Fradin, || 1561.

Bohatta, *Catalog... Herzogl. Parma'chen bibliothek.*, n° 119.
Cat. XXXIX· Ludv. Rosenthal, Munich, n° 586.

1562.

— BREVIARIVM || PAMPILONENSE. || [Vignette.] || *Anno Domini M.D. LXII.* [Der. f. v° :] *LVGDVNI,* || PETRVS FRADIN || EXCVDEBAT. || *M.D.LXII.* In-8 à 2 col. de 24 ff. lim., ccccclxx ff. chiff. et 2 ff. n. chiff., le der. blanc?, sign. *. **. ***. a-z, A-Z, AA-ZZ, AAA-CCC. Omnes sunt quaterniones præter CCC. est enim duernio., imp. en car. ronds r. et n.

Le titre, imp. en r. et n., avec vignette représ. les armoiries de l'évêque porte, au v° : Alvarus Demoscoso miseratione Diuina Pampilonensis Episcopus admodum Reuerendis Priori et Capitulo nostræ Ecclesiæ et universo Clero nostræ Diœcesis, épître datée : Pampilonæ calendis Aprilis 1561. ff. * ij-8 r°, calendrier. même f. v°, table des fêtes mobiles de 1561 à 1568. f. ** v : Regulæ generales ad instructionem divini officii. F. 1, signe a : Incipit dominicale secundum ritum ecclesiæ Pampilonensis.

B. N., B 4947, Réserve.
U. Chevalier, *souvenir d'une excursion archéologique en Espagne.*

1566.

— Psalterium. Liber psalmorum. *Lugduni, apud hæred. Iacobi Iunctæ M.D.LXVI.* [A la fin :] *Lugduni, Petrus Fradin excudebat M.D.LXVI.* In-16. Voir hérit. de Jacques Giunta.

FRADIN, JEAN,

Né vers 1525, † avant le 21 décembre 1566.
Imprimeur et libraire.

Fils de François Fradin et de Clémence Chenard, imprimeur et libraire, il épousa Marguerite Altoviti, dont il eut une fille, Camille Fradin, qui, instituée héritière universelle par son père, testa le 15 janvier 1573 en faveur de sa mère. Jean Fradin mourut avant le 21 décembre 1566, comme le prouve une procuration donnée par Thomas Guerin, alors libraire à Bâle, pour recevoir des héritiers de feu Jean Fradin la somme de 70 livres, 17 sols, 6 deniers, à laquelle il

s'était engagé. Marguerite Altoviti, sa veuve, épousa, en secondes noces, Louis Marc, marchand ferratier à Lyon. J. Fradin édita peu, ses impressions sont fort rares et il paraît avoir plutôt pratiqué le commerce des livres avec l'Espagne. Si cet imprimeur s'est adonné spécialement à la publication des livres de piété d'un usage quotidien, en langue espagnole, la rareté de ses œuvres en France s'explique facilement. Il employa une marque décrite en ces termes par M. P. Delalain dans l'*Inventaire des marques d'imprimeurs et de libraires du Cercle de la librairie :* « La Fortune, un pied sur le rivage, l'autre sur une boule portée sur les flots par une coquille marine», dessinée par Georges Reverdi, reprod. ci-dessous. Comme son



Marque de Jean Fradin, dessinée par Georges Reverdi.

frère Pierre, Jean Fradin ne paraît avoir fait graver aucune vignette pour son propre compte, car dans le seul volume illustré sorti de son officine, connu à ce jour, on trouve deux suites provenant de deux ateliers lyonnais plus anciens. La plus intéressante provient d'un *Hortulus animæ,* imprimé en 1546 par Denis de Harsy pour Jean et François Frellon, signalé et attribué à Holbein par A. Firmin-Didot dans son *Catalogue raisonné,* Paris, 1867, n° 800, utilisé postérieurement dans une édition des *Horæ* de 1548, signalée et attribuée au même maître par Koegler. La seconde suite est l'œuvre d'un très mauvais dessinateur, dont le nom est inconnu, auquel on doit les vignettes d'une édition du *Nouveau Testament,* publiée en 1564 par Angelin Benoist, libraire de Lyon.

1556. Item en la mayson de Jaques Grapaillon, contenant troys estaiges, grenier, cors dernier, la cour entre deux ou se tient Jean Fradin l'ung des inquilins (locataires) qu'il dict que vault de revenu 80 livres et laquelle avons cottizé a la somme de 13 solz 4 den. tourn. pour la part de la pension qu'il fault payer ausdictz relligieux chascun an comme dessus par ce cy. 13 s. 4 d. [*Procès-verbal, enquete et taxes faicts le 7 février 1556 pour l'ouverture de la place Confort*. DD non inventorié, A.L.]

1557. Jehan Fradin, disenier, une espée, une dague. [*Visites d'armes*, EE non classés, A.L.]

1557. Declaration des armes du pesnon Anthoine Resnault Dizainnier, Jehan Fradin. [EE IV 198, E. 130, A.L.]

1561. Jehan Fradin, imprimeur, dizainier. [EE non classés, A.L.]

14 septembre 1560. Jean Fradin, m^e^ imprimeur à Lyon, vend à Corneille de la Haye, paintre du Roy, son beau frère, une terre de trois bicherées sise à Venissy [Vénissieux]. [*Popon*, *not.*, A.N.].

27 avril 1563. Jean Fradin, m^e^ imprimeur à Lyon, vend à Pierre Sambet, laboureur de Venicy en Dauphiné (Vénissieux) une terre qui lui vient de François Fradin, son père, au prix de 30 livres tournois, située au territoire du Zondier et joignant une autre terre appartenant au vendeur. [*François Foillet*, *not.*, A. N.]

31 août 1560. Jean Fradin, m^e^ imprimeur, citoyen de Lion pour s'acquitter de la somme de 500 livres due à honorable homme Barthélemy Tinghy, marchand libraire à Lyon, comme ayant droit par transport de Jehan de Molynes et en laquelle ledit Jean Fradin est obligé audit de Molynes par obligation reçue Me Thenon, notaire, le 10 mars 1557, et aussi pour s'acquitter envers Françoise Fradin, sa sœur, femme à honorable homme Jehan Paget dict de Nismes, marchand drapier audit Lion, de la somme de 600 livres à elle léguée pour son doct et mariage par feux et lors vivants François Fradin et Clémence Chenard, sa femme, ses père et mère, à laquelle comme cohéritier de leurs dits feux père et mère, il est tenu, vend et cedde à honorables hommes Philippe et Barthélemy Tinghy, freres, marchands libraires, Barthélemy absent, Philippe présent, un tenement que ledit Fradin dit et maintient lui appartenir, consistant en maison haute, moyenne et basse, grange, estable, tenallier, court et aisance, et joignant ensemble un jardin, suel et pré et un clos et tenement

en terre, pré et jardin, la semaille de 7 asnées, assis au lieu et mandement de Venissieu, pays de Daulphine, jouxte le chemin de Venissieu à Lyon, pour la somme de 1100 livres que lesdits freres Tinghy ont payé tant à Barthélemy Tinghy qu'à Françoise Fradin, presente et acceptante de l'autorité de son dit mari, acte fait et passé par Me Langlois, notaire, en la maison de Jean Fradin, en presence de Marguerite Altoviti, femme dudit Fradin, laquelle de son bon gré renonce à tous ses droits. (Jean Fradin ne vend pas tout ce qu'il possede à Venissieu, il se réserve une maison, pré et chenevière.) [*Insinuations*, *aliénations*, 37e vol., AD.]

3 octobre 1560. Jean Fradin, me imprimeur, pour s'acquitter de la somme de 50 livres 4 sols due suivant cédule, vend et cède auxdits Philippe et Barthelemy Tinghy un pré de 6 septerées situé au même lieu, à la charge des servis, au prix de 100 livres. Même notaire. [*Ibid.*]

7 décembre 1563. Jean Fradin, me imprimeur à Lyon, achète de Georges Charles et de Bastienne, sa femme, au prix de 10 livres tournois de pension annuelle, une vigne et terre contigues, avec les murailles et pierres d'une maison naguère ruinée durant les guerres dernieres, assise au lieu appelé en Serin, hors les murs de Lyon jouxte les murs et fossés du bastillon appelé de Saint Jean, devant la rivière de Saône.

22 décembre 1566. Thomas Guerin, marchand allemand, demeurant à Bâle, donne procuration à Marguerite, veuve de feu Arance, pour recevoir des héritiers de feu Jean Fradin, la somme de 70 l. 15 s. 7 d. à laquelle Jean Fradin s'était obligé envers le constituant. [*Foillet*, *not.*, A.N.]

15 novembre 1567. Marguerite Altoviti, veuve de Jean Fradin et tutrice de Camille Fradin, leur fille, reconnaît avoir reçu des mains de Juan Hernandez, marchand, de Medina del Campo, fréquentant les foires, la somme de 667 livres, à laquelle était tenu Vincent de Millis, libraire et imprimeur de Medina del Campo envers ledit feu Jean Fradin pour arrêt de compte de vente des marchandises de livres et ustensils d'imprimerie, comme est à plein spécifié aux pasches passés à la foire de Pâques derniere. [*Foillet*, *not.*, A.N.]

23 mars 1572. Les hoirs Jehan Fradin la somme de 30 sols. [CC 1197, fol. 35, A.L.]

16 janvier 1573. Testament de Camille Fradin, fille naturelle et

légitime de feu Jehan Fradin, en son vivant imprimeur, citoyen de Lyon, âgée de quinze ans ou environ. Elle institue pour héritière universelle Jehanne Altoviti, sa chere et bien aimée dame et mere. [*Insinuations, mars-mai 1573,* fol. 254 v°, A.D.]

23 avril 1573. Quittance donnée par Antoine de Saint Rambert, m^e fondeur ordinaire pour le Roi, habitant à la Rigodière à Lyon, à dame Marguerite Altoviti, veuve de feu Jehan Fradin, vivant imprimeur à Lyon, et à présent femme de Loys Marc, marchand ferratier, de la somme de 17 l. t. pour plein et entier payement de tout ce que, tant sondit feu mari qu'elle, pouvaient lui devoir pour le louage d'un jardin que les mariés Fradin avaient ci devant tenus à louage de Marguerite Pereau, veuve de feu Guyon de Saint Rambert et dudit Antoine. [*Cozon, notaire,* reg. 1572, fol. 145 v°, A.N.]

1554.

— Breviarium || Romanum || Ex sacra potissimum, et || probatis sanctorū historiis nuper || confectum, ac denuo per eun- || dem authorem accuratius || recognitum. || Scrutamini scripturas, quoniam illæ sunt || quæ testimonium perhibent de me. || Ioan. V. || LVGDVNI, || Apud Ioannem Fradin. (La date du titre a été raturée et rendue illisible.) In-8 à 2 col. de 496 ff., imp. en r. et n.

La date de 1573 ajoutée à la main est fautive, la table des fêtes mobiles allant de 1554 à 1584, le volume a dû être imprimé en 1554 ou 1555.

Réimpression du *Breviarium Romanum* imprimé par Pierre Fradin, en 1549.

TOULOUSE.

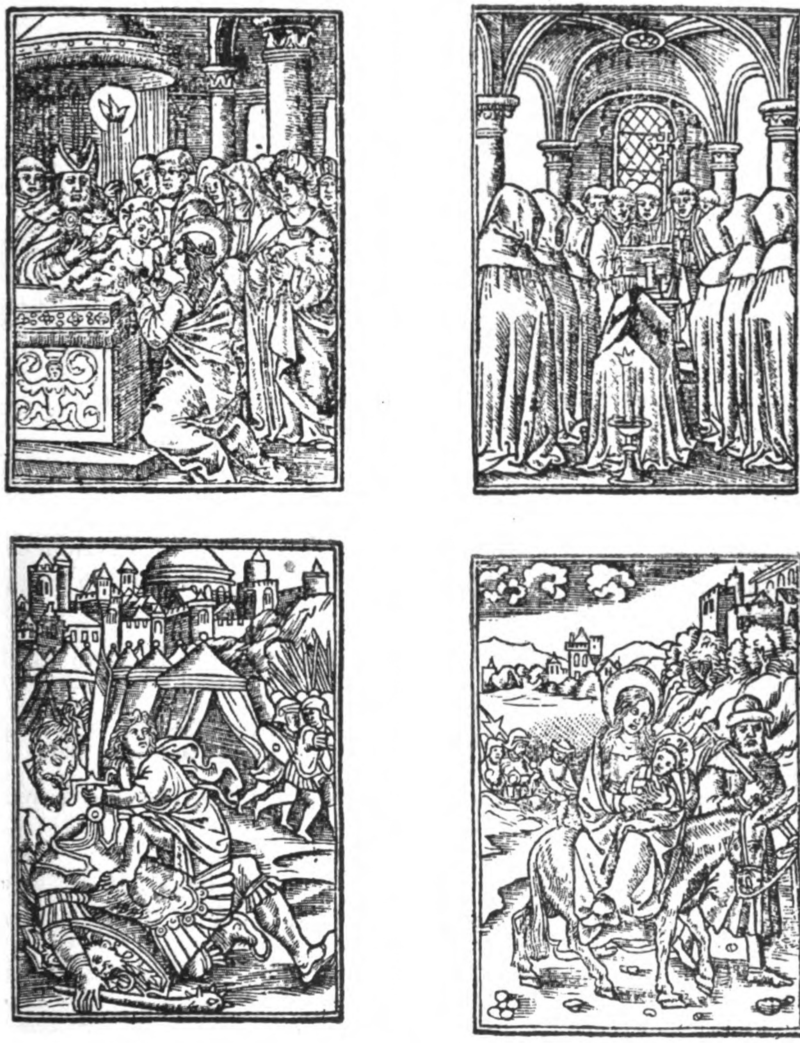
1555.

— HORAS DE || NVESTRA SE- || nõra segun el vso || Romano. || [Vignette.] || EN LYON, || 1555. [Der. f. r° :] *Hazen fin las presentes Horas de || nuestra Senora : segun el or- || den de rezar Romano. || Fueron impressas en la muy noble ciu- || dad de Lyon de Francia, en casa || de Iuan Fradin, a 4 dias || del mes de Enero. M.D. LV.* In-16 goth. de 19 ff. n. chiff., cclxxxiiij ff. chiff. et 1 f. n. chif. blanc au v°, figures.

Les vignettes employées par J. Fradin proviennent : 1° d'une suite employée dans un *Hortulus animæ*, imprimé en 1546 par Denis de Harsy, pour Jean et François Frellon, signalé et attribué à Holbein par A.-Firmin Didot dans son *Catalogue raisonné*, Paris, 1867, n° 800, utilisée postérieurement dans une édition des *Horæ* de 1548, signalée et attribuée au même maître par Koegler. La seconde suite est l'œuvre d'un très mauvais dessinateur dont le nom est inconnu auquel on doit les vignettes d'une édition du *Nouveau Testament* publiée, en 1564, par Angelin Benoist, libraire de Lyon. Une partie les plus intéressantes ont été utilisées aussi dans les éditions, in-16, des heures en latin et en espa-

gnol imprimées en 1558 et 1560, par Pierre Fradin, pour les héritiers Jacques Giunta, qui ont très probablement prêté les bois des Frellon, passés chez eux.

B. N., B 21308 Réserve.
Cat. Yemeniz, n° 94. — Bohatta, n° 1444.
P. Lacombe, *Livres d'heures imprimés au XVe et au XVIe siècle*, n° 512.



Quatre spécimens des vignettes dessinées par Hans Holbein.

— Horas de nuestra senõra. *Lyon*, *1555*. In-16 de 284 ff.

Ces heures non signées paraissent appartenir à l'édition précédente et sortir de l'atelier de Jean Fradin.

BRITISH MUSEUM.
Bohatta, 1445.



Spécimen d'une vignette du très mauvais dessinateur de la suite du *Nouveau Testament*, édité en 1564 par Angelin Benoist.

1558.

— ANDREAE || TIRAQVELLI || REGII IN PA || RISIENSI CV- || RIA SENA- O || TRIS. || *De iure constituti possessorij Tractatus.* || Primùm editus anno 1549. nunc autem ab || ipso authore castigatus || & auctus. || [M. 1.] || *LVGDVNI.* || Excudebat Ioannes Fradin, || 1558. [A la fin :] *LVGDVNI,* || *Excudebat Ioannes Fradin,* || 1558. In-8 de 22 ff. lim., 243 pp. et 2 ff. blancs, manchettes.

F. a 2 : Cardinali Guisiano, remensium archiepiscopo, Andreas Tiraquellus S. La marque de J. Fradin, ainsi que le C initial de l'épître de Tiraqueau au cardinal de Guise, sont dessinés par Georges Reverdi.

LY. V., 373472 et 357579 Réserve. — PARIS, *Cercle de la Librairie* (titre isolé).

1559.

— Breve discorso sopra l'oratione Dominicale del R. P. F. Theofilo Fedini. *Lyone. Seb. di Honorati*, 1559. [A la fin :] *In lione per Giouan. Fradin, 1559.* In-8. Voir Seb. Honorat.

FYROBEN *alias* PHIROBEN, JEAN.

Fondeur de lettres d'imprimerie à Lyon, 1498.
Imprimeur associé avec François Fradin, en 1500.
Imprimeur associé avec Jean Divineur, à Venise, en 1519.

Jean Fyroben ou Phiroben, fondeur de lettres, puis imprimeur, d'origine allemande, dont le nom véritable se retrouve uniquement

sur les trois impressions connues à ce jour auxquelles il a participé, paraît avoir débuté à Lyon au xve siècle comme fondeur de lettres d'imprimerie. M. Rondot lui assignant comme dates extrêmes de sa carrière les années 1496-1519, sans donner aucun document d'archives à l'appui de son dire, paraît avoir été dérouté par les scribes du Consulat qui ont transformé Hans Fyroben, véritable nom de cet allemand, en ceux d'Ange ou Anjou Fyroudet, Syrodet et Syrode. M. Péricaud, ordinairement si précis, a dérouté, lui aussi, les recherches sur cet imprimeur en reproduisant, en ces termes, la souscription du *Sacramentaire à l'usage du diocèse d'Uzes*, qu'il paraît avoir eu entre les mains : *Impressum in amenissima ciuitate lugdun. per franciscum fradin et Johannem Syroben, anno 1500 mense augusti die xvij*, prenant un *f* bouclé spécial au matériel de son associé François Fradin, pour un *s* long, comme on pourra s'en rendre compte dans la souscription du *Trentenarius*, du pape Grégoire, imprimé par les mêmes imprimeurs, le 19 novembre suivant, reproduite par Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France*, t. IV, p. 335. Nous n'avons pas trouvé la trace de ce fondeur de lettres dans les dernières années du xve siècle, mais sa présence à Lyon, à cette époque, paraît incontestable. Il habitait une maison joignant celle de François Fradin, en 1515, et paraît avoir travaillé dans cet atelier, antérieurement et postérieurement à son association éphémère avec son voisin. Nous l'avions nous-même porté comme imprimeur et fondeur de lettres, sans avoir pu l'identifier avec l'associé de François Fradin, dans la Ire série de la *Bibliographie lyonnaise.* Ses relations avec Cyriaque Hoschperg, libraire allemand, facteur et représentant à Lyon de Jean Koberger, libraire de Nuremberg, après le départ de Lyon de ce grand éditeur, sont, en outre, une preuve de son origine allemande. Associé avec François Fradin, il imprime, en 1500, deux volumes, il se sépare, la même année, de Fradin, pour travailler comme compagnon dans différents ateliers lyonnais jusqu'en 1517. On le voit, associé avec Jean Divineur, aussi d'origine allemande, imprimer à Venise, en 1519, pour Jacques Giunta, alors libraire de Venise, le premier ouvrage connu édité par ce grand libraire.

1498. Anjou Syroudet, imprimeur et fondeur de lettres, taxé en 1498. [*Communication de M. Rondot.*]

1515. Jacques Siriaque dit Hocberg, allemand, libraire, tient une

pension de X l. t. deue par Anjou Syrodes, fondeur de lettres d'impression. [*Nommées de 1515*, CC 21, fol. 191 v°, A.L.]

1515-1516. Ange Fyroudet, imprimeur, tient une maison haulte, moyenne et basse, en ladicte rue (Mercière depuis Notre Dame de Confort tirant à l'ospital du Rosne) du couste de matin joignant à la maison des hoirs Anthoine Mongard, devers vent, extimé, par an, XXV l. Pour ce deduit de pension à Esnay, II l., à George Allemant, de la Guillotière, V l. V s., à Syriaque Hocberg, allemant, demeurant en rue Merciere, X l. Reste en fons, LXIII l. XV s. [*Nommées de 1515-1516*, CC 20, f. 64 v°, A.L.]

1516-1517. Anjou Syrodet, imprimeur, tient une maison haulte, moyenne et basse, en ladit. rue (Merciere) du couste de matin, joignant à la maison dudit Fradyn, devers bize, et la maison des hoirs Anthoine Mongard devers vent extime valoir par an, LXXV [*Nommées de 1516-1517*, CC 31, fol. 102 v°, A.L.]

— Sacramentarium s'dum vsum uticens. *Lugduni, F. Fradin et Joh. Fyroben, 1500 die xvij augusti*. In-8. Voir F. Fradin, XIe série, p. 94.

— Gregorius magnus, Trentenarius. *Lugduni, F. Fradin et Ioh. Fyroben*, 1500, 19 novemb. In-8. Voir F. Fradin XIe série, p. 95.

— Que in hoc opusculo habentur. Duellum epistolare [A la fin :] Impressum ... per Ioannẽ phiroben et Ioannẽ diuinum Alemanos sumptibus honesti viri Iacobi frãcisci Deionta Florentini bibliopole veneti. Voir Jac. Giunta, VIe série, p. 98.

GACON, PIERRE.

Gascon.

Libraire à Lyon, 1490-1495.
Prêtre à Saint-Nizier, après 1501, † vers 1520.

Pierre Gacon, bachelier en l'un et l'autre droit, libraire, possédait une maison haulte, moyenne et basse rue Mercière, estimée valoir 35 livres par an et, en outre, plusieurs pensions. Sur la nommée de 1493, il fut taxé, pour ses meubles et pratique, à 6 livres. Il vendit sa maison à Martin Boullion, libraire, moyennant une pension de 55 livres, par un acte, passé le 27 juin 1501, devant Meyssonnier, notaire, se retira du commerce des livres et finit ses jours prêtre à l'église de Saint-Nizier, vers 1520, recevant régulièrement jusqu'à cette date la pension payée par M. Boullion. Ce libraire a été signalé par M. Péricaud, dans la *Bibliographie lyonnaise*, du XVe siècle, 2e partie, d'après les notes de l'abbé Sudan.

1493. Pierre Gascon, libraire, tient une maison haulte, moyenne et basse en rue Merchiere, joignant aux maisons de Claude Bonyn, drappier, et de Pierre de Bourg, mercier, extimee valoir par an, XXXV l. t. Plus tient plusieurs pensions. Pour ses meubles et pratique extimé LX l. t. [Notule :] Il a vendu lad. maison à Martin Boulion, libraire, pour ce, II^c^LXXV l. t. [CC 12, fol. 122, A.L.]

La notule a été inscrite sur ladite nommée après 1501.

1493. Maistre Pierre Gacon, librayre, XXV s. VIII d. t. [CC 167, fol. 10, A.L.]

27 juin 1501. Magister Petrus Gacon, in utroque jure bacalarius civis Lugdunensis... vendit et appentionat... honesto viro Martino Boillon, mercatori librorum, civi Lugdun... unam ejusdem Gacon domum altam, mediam et bassam, sitam Lugduni a parte et deversus imperium in ruta Marcheria, juxta eandem rutam Marcherie, ex sero, et juxta domum Petri de Burgo, ex mane et vento, et juxta domum Iohannis Huguetani, librarii, ex borea, ex aliis partibus, cum suis aliis si que sint verioribus et legitimis confinibus, una etiam cum fondis fructibus... sub et cum onere simplici servicii siquidem reperiatur anuale debiti solvi consuete domino directo de cujus directo domino dicta domus est et movet ac movere dicitur nec non sub et cum onere ac chargis quinquaginta et quinque librarum Tur. monete regie, nunc curentis, annue et perpetue pensionis ac de annua et perpetua pensione per dictum magistrum Petrum Gacon, de voluntate et consentu dicti Boillon, in pro et supra dicta domo supra vendita et appensionata. Actum et datum Lugduni die vicesima septima mensis junii anno domini millesimo quingentesimo primo presentibus honestis viris Johanne Huguetano et Johanne de Vingles, librorum mercatorum, civibus Lugduni, testibus ad hoc vocatis et rogatis. [Meysonnier, notaire.]

Il est à remarquer que Jean Huguetan et Jean de Vingle sont, l'un et l'autre, qualifiés de marchands libraires et de citoyens de Lyon. En 1501, Jean de Vingle était uniquement imprimeur et son installation était trop récente pour avoir été admis comme citoyen de Lyon.

1515-1516. Martin Boillon, libraire, tient une maison haulte, moyenne et basse en ladicte rue [Mercière] du coste de matin, joignant la maison de Jean de Bourg, extimée valoir 80 liv. t. Pour ce deduict 55 livres t. de pension deue a Messire Pierre Gacon, prebstre de Saint Nizier. [*Nommees de 1515-1516*. CC 22, fol. 346 v°, A.L.]

GRILLET, NICOLAS.

1496-1515, imprimeur et libraire, d'après M. Rondot.
1503-1514, libraire, d'après nous.

Nous n'avons pas trouvé ce libraire sur les chartreaux avant 1503, mais son installation à Lyon est certainement plus ancienne, car il figure le premier de sa dizaine immédiatement après le dizainier dans une établie, mais il n'a pas été porté sur la nommée de 1493, ce qui prouve un état précaire. On ne peut l'identifier avec certitude avec aucun des Nicolas, libraires ou imprimeurs, qui figurent antérieurement sur les chartreaux sous leur seul prénom. Inscrit, par erreur, sur la taxe de 1513 comme imprimeur, il ne l'a jamais été depuis. Il disparaît des taxes après 1514 et on ne retrouve plus sa trace. Il n'a jamais changé de domicile et ses taxes prouvent qu'il a réussi dans ses affaires.

1503. Nicolas Grillet, libraire. [CC 237, fol. 11 v°, A.L.]

1503. *Depuis le Puys Pelloux jusques au port Charlet*. Nicolas Grillet, libraire, à II s. VI d. XX s. [CC 112, fol. 75 v°, A.L.]

1503. *Depuis le puys Peloux jusqu'au port*. Nicolas Grillet, libraire, à II s. VI d. XX s. [CC 113, fol. 81 v°, A.L,]

1503. Nicolas Grillet, libraire, a II s. VI d. [CC 113, fol. 237 v°, A.L..]

1507. Nicolas Grillet, libraire, V s. et pour I d., II s. VI d. [CC 118, fol. 12 v°, A.L.]

1507. Nicolas Grillet, libraire, V s. et pour I d., II s. VI d. [CC 244, fol. 55, A.L.]

1512. Nicolas Grillet, lybraire, à II s. VI d. X s. et pour VI d. à XV s. [CC 115, fol. 102 v°, A.L.]

1512. Même adresse. Nicolas Grillet, libraire, reste XXV s. [CC 118, fol. 12 v°, A.L.]

1513. *Depuis le Puys Pelloux, tirant au port Charlet*. Nicolas Grillet, imprimeur, reste XX s. [CC 118, fol. 42 v°, A.L.]

1513. *Depuis le puys Peloux tirant au port Charlet*. Nicolas Grillet, libraire, les XVIII s. II l. V s. [CC 252, fol. 34 v°, A.L.]

1514. Nicolas Grillet, libraire. [CC 323.]

1514. Nicolas Grillet, libraire. [CC 324.]

GUEYNARD, JACQUES.

Libraire de Lyon fréquentant les foires, 1465, † 1527.

Frère cadet d'Etienne Gueynard, dit Pinet, et d'Ennemonde Gueynard, femme de Jacques Maillet, imprimeur et libraire, Jacques Gueynard apparaît sur les taxes en 1507. Son absence antérieure dans les chartreaux prouve qu'il devait loger chez son frère ou son beau-frère. Qualifié uniquement de libraire et jamais de marchand, on peut en déduire qu'il n'a jamais eu de boutique de livres à son compte et qu'il a travaillé alternativement pour le compte de son frère ou de son beau-frère. De 1507 à 1519, il habita rue Neuve. En 1523, il est installé rue Chalamon, depuis le coin de la rue Chalamon à la maison du Maillet dans laquelle habitèrent successivement Jacques, puis Etienne Maillet. Libraire fréquentant les foires ou facteur, mais jamais chef de maison, il devint veuf et mourut avant son frère, cessant d'être inscrit sur les taxes en 1525.

1507. La XIIIIe dizaine qui servira et suyvra en cas d'effroy la banniere que portera Anthoine de Varey. Jaques Gueynard, libraire. [EE 198^d, 115, A.L.]

1513. Depuis Nostre Dame de rue Neuve tirant par ladicte rue jusques au Rosne. Jaques Gueynard, libraire, pour les II d. V s. [CC 121, fol. 37, A.L.]

1515. Rue Neufve tirant par la rue Neufve jusques au Rosne. Jacques Gueynard, libraire, demeurant en la maison Josselin Lebleu..., XXX l. [*Nommées de 1515*, CC 21, fol. 307, A.L.]

1523. Depuy le coing de la rue Chalamon tirant a la maison du Maillet et compris la rue Raisin jusques au Moton. Jacques Guenard, libraire, ung homme IIII s. [*Chartreau d'une collecte des hommes pour les rempars Saint Sebastien myse sus au moys de septembre 1523*, CC 260, A.L.]

1523-1524. Jacques Gueynard, libraire, un homme iiij s. [*Receptes pour les fortifications*, CC 711, f. 428, A.L.]

1523. Jacques Gueynard, libraire. [CC 711, n° 2, fol. 4 v°, A.L.]

1523-1524. Jacques Gueynard, libraire. [CC 712, f. 16 r°, A.L.]

GUEYNARD DIT PINET, ETIENNE.

**Citoyen et marchand libraire de Lyon, né vers 1460.
Etabli comme libraire, dès 1485, d'après M. Rondot; dès 1489, d'après les documents trouvés par nous. † fin 1529 ou début 1530.**

**N. Gueynard,
marchand citoyen de Lyon.**

Etienne Gueynard, dit Pinet, né vers 1460, m^d libraire, citoyen de Lyon, 1485 † fin 1530, marié à Marguerite de Jasse.	Ennemonde Gueynard, mariée à Jacques Maillet, marchand libraire et imprimeur.	Jacques Gueynard, marchand libraire fréquentant les foires, 1465 † 1527.

Etienne Gueynard l'aîné, marchand changeur, citoyen de Lyon.	Jeanne Gueynard, mariée à Pierre Ballet, marchand libraire de Lyon.	Pierre Gueynard, marchand, citoyen de Lyon.	Etienne Gueynard, le jeune, marchand, citoyen de Lyon.	Pierre Gueynard, le jeune, marchand, citoyen de Lyon.

Quelques mots sur les devanciers d'Etienne Gueynard serviront d'introduction à la notice de ce libraire. Barthélemi Buyer, citoyen de Lyon, fils de Pierre Buyer, docteur ès lois, et de Marie Buatier, alla étudier à l'Université de Paris, dès 1459, suivant une requête adressée, le 29 janvier 1460, au Consulat demandant de le tenir franc et quitte de toutes tailles en raison du privilège accordé aux écoliers de cette Université. Reçu bachelier en droit, B. Buyer revint à Lyon prendre la direction d'une des plus importantes maisons de commerce du temps. Il eut, le premier, l'ingénieuse idée d'ajouter un comptoir de librairie à son commerce principal, d'installer dans sa propre habitation et de commanditer Guillaume Leroy, imprimeur, originaire du pays de Liège, appelé auprès de lui, vers 1472, puis de fonder un dépôt de vente de livres à Toulouse où il est taxé, dès 1481, et de faire vendre, en même temps, à Paris, ses publications par Nicolas Guillebaud, son serviteur et facteur. Il commandita, en outre, Nicolas Philippe et Marc Reinhard, puis Martin Husz, imprimeurs établis postérieurement à Lyon. De son union avec Louise Dalmèse, il eut un fils Jean, encore mineur à l'époque du décès de son père, en 1483, mort, peu après, en instituant Jacques Buyer, son oncle, héritier universel. Ce dernier fut, en réalité, le véritable successeur de son frère Barthélemi, car il conserva le

dépôt de livres établi à Toulouse et commandita les imprimeurs Mathieu Husz et Jean Siber, alors en exercice.

Etienne Gueynard, dit Pinet, citoyen et marchand de Lyon, instruit et pratique, s'empressa de suivre la voie tracée par les Buyer, et fut le troisième marchand de Lyon à pratiquer le commerce des livres et à exporter au dehors, non seulement ses publications, mais encore celles de ses confrères. Jacques et Jean Huguetan, frères, libraires, Jacques Maillet, imprimeur et libraire, beau-frère d'Etienne Gueynard, Martin Boillon, Aymé de la Porte et Simon Vincent, libraires et citoyens de Lyon, surent, à leur tour, tirer profit des mêmes agissements. On peut, à la même époque, attribuer un rôle identique, quoique moins important, à Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, François et Constantin Fradin, frères, imprimeurs et libraires.

Il en est de même pour plusieurs libraires, plus modestes, dont la carrière se déroula de la fin du xve siècle au commencement du xvie siècle, mais qui, inscrits sur la liste des apparents, ont, en général, une situation bien supérieure à celle des imprimeurs réduits, trop souvent, à la gêne ou la misère, malgré les pompeux qualificatifs inscrits dans les souscriptions de leurs impressions. E. Gueynard, disciple des Buyer et très probablement leur parent, comprit vite les profits à tirer de la nouvelle industrie et s'adonna spécialement au commerce du livre. Il habitait, au début de sa carrière, une maison située rue de l'Arbre-Sec, vendue, en 1491, à Antoine de Varey, seigneur de Balmont, lorsqu'il s'installa, au centre du quartier commercial, dans une autre de ses maisons, située rue Mercière, près Saint-Antoine, devant l'enseigne de Saint-Louis où il résida jusqu'à son décès. Propriétaire foncier et marchand, inscrit sur le rôle des apparents pendant toute sa vie, aucun document ne signale le genre de commerce qu'il pratiquait conjointement avec celui des livres. Il en est de même pour les Buyer. En tous les cas, Gueynard ne paraît pas avoir jamais dirigé un atelier d'imprimerie bien qu'il soit qualifié, à tort, d'imprimeur dans les establies de 1492 et de 1507, les professions d'imprimeur et de libraire étant, à cette époque, souvent confondues par les scribes du Consulat. Il possédait une autre maison, rue Mercière, occupée, en 1517, par quatre imprimeurs, ses locataires, parmi lesquels on trouve Jean Schabler, qualifié lui aussi d'imprimeur, mais, en réalité, uniquement libraire et fondateur de la maison de librairie de l'Ecu de Bâle.

Disposant de capitaux importants, il édita seul, à ses débuts, et fut le premier libraire de Lyon à publier des ouvrages régulièrement datés sur lesquels il apposa son nom, nouveauté dont l'exemple ne fut pas suivi par tous ses confrères, malheureusement. En 1502 et en 1510, il s'associe avec Jean I[er] Huguetan, libraire, pour l'impression de deux missels et pour plusieurs autres ouvrages dans la suite. En 1507, il édite, avec Martin Boullion, une *Vita Christi* et, avec Jacques I[er] Huguetan, le *Liber de quadruplici vita* de S. Champier, puis, en 1508, d'accord avec Luc-Antoine Giunta, il publie un missel romain, portant, à la fin, la marque de la fleur de lys rouge de ce grand libraire florentin.

En 1518, il édite, avec Henri Savore, l'*Exposition des pseaumes de David*, de Jacques Perez, puis, seul, le missel de 1518, à l'usage de l'église de Saint-Maurice de Vienne, imprimé par Bernard Lescuyer, sur lequel son superbe bandeau marque se trouve répété plusieurs fois. En 1528, associé avec Constantin Fradin, il produit le missel de Narbonne, dans lequel se rencontre le même bandeau représentant les instruments de la Passion, portés par des enfants. Il emprunte, pour l'ordinaire, les presses des meilleurs typographes de son temps, tels que : Jean de Vingle, Nicolas Wolf, Claude Davost dit de Troyes, Jean Clein, Jean Thomas, François Fradin, Jannot des Champs plus connu sous le nom latin de *campis*, Jean de Romoys, Jean Moilin, de Cambray, Bernard Rosier et Jean Thomas, Jean de la Place, Jacques Myt, Guillaume Hugon, Claude Nourry, Denis de Harsy, Guy Morin et Benoît de Tello; puis Guy Morin seul après le départ de son associé. Jean de Vingle, Claude Davost dit de Troyes, Jean Clein et Jean Moilin, dit de Cambray, dont les noms sont inscrits fréquemment sur les souscriptions, paraissent avoir eu ses préférences. E. Gueynard, érudit et bien avisé, se lia avec Josse Badius dès l'arrivée à Lyon de cet humaniste et l'employa comme correcteur. En retour de ce bienveillant accueil, Badius lui adressa deux épîtres insérées, l'une dans : *De consolatione philosophiæ* de Boëce imprimé, en 1498, par Jean de Vingle, et l'autre dans le *De officiis* de Cicéron, imprimé en 1499, cette dernière datée, par erreur, des ides de mars 1489, reproduites l'une et l'autre *in extenso* par M. Philippe Renouard, dans *Josse Badius*.

Au comptoir fondé par Barthélemi Buyer à Toulouse, passé à Jean, son fils, puis à son frère Jacques, succédèrent en la même

ville, en 1497 et 1499, les dépôts établis par Jacques Huguetan et Guillaume Boisson. L'exemple fut bientôt suivi par Jean Koberger, de Nuremberg, qualifié, à Toulouse, de libraire de Lyon, puis par Jean Clein, Simon Vincent, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard qui recherchaient la clientèle des libraires espagnols. Constantin Fradin installa un dépôt de livres, dès 1501, à Montpellier. Gueynard n'imita pas ses confrères et ne fonda, à notre connaissance, aucun dépôt ou comptoir forain, mais il paraît s'être spécialement intéressé au marché d'Avignon où ses facteurs se rendaient fréquemment. Ce n'est qu'après son décès, que l'on voit apparaître le premier dépôt lyonnais installé dans la cité comtadine par Michel Parmentier. Deux actes extraits des minutes des notaires d'Avignon communiqués par mon excellent ami le chanoine Requin nous révèlent le système commercial de ce grand libraire lyonnais. Le premier, daté du 21 juillet 1513, passé entre Pierre Ballet, facteur, puis gendre d'Etienne Gueynard, et Pierre Bochard, libraire d'Avignon, contient une liste de 160 ouvrages dont plusieurs imprimés à Paris et le plus grand nombre imprimés ou édités à Lyon par Etienne Gueynard, Claude Nourry et divers autres libraires ou imprimeurs, et prouve que Gueynard ne vendait pas uniquement ses publications, mais encore celles de ses confrères de Paris et de Lyon. Un second acte, du 2 avril 1516, passé à Avignon entre les mêmes libraires, renseigne plus amplement sur les clauses de ces marchés. Pierre Bochard devait faire relier, avant la vente, les livres expédiés en feuilles et, en retour, Gueynard s'engageait à lui rembourser la reliure des livres invendus suivant l'estimation de deux experts. Sur la vente des livres de droit, Bochard ne pouvait prétendre à aucun bénéfice; par contre, il touchait sur tous les autres ouvrages « trois petits blancs ou trois patats » par chaque livre de livres vendue, rare et peut-être unique exemple de bénéfices prélevés sur la vente au poids des volumes.

Une autre quittance de l'année 1524, reproduite par M. Coyecque dans *Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au* XVIe *siècle*, portant un règlement avec les Marnef, nous apprend qu'Etienne Gueynard était en relation avec ces libraires parisiens et qu'ils étaient débiteurs envers lui d'une somme d'argent non spécifiée. On peut donc supposer que, suivant l'usage, Gueynard était l'agent des Marnef à Lyon et qu'en retour les Marnef représen-

taient ce libraire à Paris. Les taxes de Lyon marquent, en outre, que Gueynard avait quatre serviteurs dans sa librairie, ce qui prouve l'importance de son commerce.

Les marques d'Etienne Gueynard, longtemps ignorées des bibliographes, y compris Sylvestre, sont encore peu connues. Seul, M. Delalain, dans son *Inventaire des marques d'imprimeurs et libraires de la collection du Cercle de la Librairie*, signale un frontispice orné de ce libraire portant son adresse, rue Mercière,



Marque 3 d'Etienne Gueynard, dessinée par un maître inconnu.

proche Saint-Antoine. Cinq marques de ce libraire, dessinées par le maître au nombril, ne portent aucun nom ou monogramme, contrairement à l'usage habituel. Elles représentent la croix et les instruments de la Passion de Jésus-Christ, seuls ou accompagnés d'un personnage agenouillé à terre, à droite ou à gauche de la croix, et les emblèmes de la mort, un crâne et deux os du fémur, placés devant lui. Elles ressemblent, en réalité, plus à un emblème religieux qu'à une marque de librairie. Sa dernière marque, n° 3, faite vers 1530, ne paraît pas être du même maître et porte la devise suivante : *Domine Deus de inimicis nostris per signum sancte crucis libera nos*. En

outre, contrairement à l'usage généralement suivi de placer la marque au titre ou à la fin de l'ouvrage, Gueynard place souvent la sienne au verso du titre ou dans le corps de l'ouvrage.

Ses frontispices ornés pouvaient, au début de sa carrière, lui tenir lieu de marque, mais ils furent rapidement imités par ses confrères lyonnais tout en lui assurant le mérite d'avoir été à Lyon l'initiateur de ce mode d'illustration du livre. De son union avec Marguerite de Jasse, restée veuve, Gueynard eut quatre fils et une fille : Etienne



Marque 5 d'Etienne Gueynard, dessinée par le maître au nombril.

Gueynard, l'aîné, Jeanne Gueynard, mariée à Pierre Ballet, facteur de son beau-père, Pierre Gueynard, Etienne Gueynard, le jeune, et Pierre Gueynard, le jeune. Tous ses enfants paraissent avoir renoncé au négoce paternel. Etienne Gueynard, l'aîné, fut banquier et changeur, les autres sont qualifiés de marchand sans autre désignation suivant l'usage. Ennemonde Gueynard, sœur d'Etienne Gueynard, et non pas fille, comme l'avance Claudin dans le tome IV de l'*Histoire de l'Imprimerie en France*, épousa Jacques Maillet, libraire et quelque peu imprimeur. Jacques Gueynard, son frère cadet, dont l'article précède, fut le facteur et peut-être l'associé d'Et. Gueynard chez lequel il logea jusqu'à son mariage.

ÉTIENNE GUEYNARD ET L'ILLUSTRATION DU LIVRE.

Dans *Les Graveurs sur bois et Imprimeurs au XVe siècle*, M. Rondot, reproduisant une assertion aventureuse de Claudin, avance que Gueynard « paraît avoir acheté les bois d'imprimeurs décédés ou obligés de liquider et s'en servait pour illustrer ses propres éditions ». La remarque de Claudin est exacte pour un cas particulier, sinon unique. Dans le *Liber de quadruplici vita*, de S. Champier, imprimé en 1507 par Jannot de Campis pour Etienne Gueynard et Jacques Huguetan, on retrouve deux vignettes gravées en relief sur métal, dites *gravures interasiles*, employées dans les *Meditationes*, de Turrecremata, imprimées à Albi par Jean Numeister en 1479. Cette utilisation d'anciennes vignettes, fréquente dans de nombreux ateliers, n'autorise nullement à prêter à ce grand éditeur l'usage coutumier de bois anciens et fait plus d'honneur à l'imagination de Claudin qu'à la solidité de son argumentation. Gueynard fut le premier libraire de Lyon à orner régulièrement les titres de ses publications de frontispices, d'encadrements et de vignettes variées, faisant dessiner et graver, pour son propre compte, un nombre considérable de bois originaux, comme le démontre l'examen de ses publications. Ils ont permis de remonter à l'origine de nombreux frontispices et vignettes utilisés bien au delà du milieu du XVIe siècle et d'exercer, en raison de leur passage en divers ateliers, les hésitations et les déclarations insuffisamment motivées de MM. Claudin et Rondot.

On constate, en outre, que, à part quelques rares exceptions émanant des vignettes des *Meditationes* de Turrecremata de 1479 et de sa propre marque n° 3, qui apparaît la dernière année de sa vie, en 1530, les publications de Gueynard sont exclusivement ornées de bois, œuvre d'un seul dessinateur, et que cet éditeur, pendant sa longue carrière, a spécialement employé le même artiste. Il en est de même en l'officine de Simon Vincent, émule et confrère d'Etienne Gueynard, comme le prouvent les frontispices, vignettes, marques et, en particulier, le chef-d'œuvre de ce maître, les 9 planches à pleine page et la remarquable vignette, plus petite, représentant un atelier d'imprimerie, destinées les unes et les autres à l'illustration du *Catalogus gloriæ mundi*, de Barthélemi de Chasseneu, imprimé, en 1529, par Denis de Harsy.

M. A. Cartier, en dévidant l'écheveau embrouillé des suites dues à Georges Reverdi, dit le maître archaïsant, Bernard Salomon,

Pierre Vase, *alias* Cruche ou Eskrich, et à Thomas Arande, dit le maître à la capeline, dont il est parvenu à remonter les œuvres jusqu'à leur origine, a su découvrir, dans l'atelier des Frellon, au milieu du XVIe siècle, un maître jusqu'alors délaissé et l'a nommé le maître au nombril, en raison de certains signes fréquents en son œuvre. C'est rendre un juste hommage au savant conservateur des musées de Genève de signaler ici l'excellence de sa méthode en l'étude sur la gravure sur bois, puisqu'elle lui a permis de rendre au vieil arbre sa verdeur féconde en émondant les branches stériles, les ronces parasites et les jets imprudemment greffés. L'emploi presque exclusif du maître au nombril, avec lequel Gueynard paraît avoir été fort lié, donne aux publications de cette officine un réel intérêt au point de vue de l'histoire de la gravure sur bois, ainsi que les illustrations mises en œuvre par Simon Vincent dans les mêmes conditions. Pourtant, ce maître n'a pas exclusivement travaillé pour ces deux grands éditeurs et bien d'autres libraires contemporains ont mis à profit ses talents, car ses œuvres se rencontrent dans toutes les publications des libraires et imprimeurs du temps, mais le plus grand nombre de ces bois provient de ces deux librairies. Le maitre au nombril a joué à Lyon, pendant les dernières années du XVe siècle et les 28 premières années du XVIe siècle, le rôle que Georges Reverdi, dit le maître archaïsant, tiendra, à son tour, de 1529 à 1560, s'inspirant, en ce genre de travaux, de l'exemple donné par son prédécesseur. Ils furent l'un et l'autre les dessinateurs préférés des grands éditeurs. L'élégance de leurs alphabets, dans lesquels ils ont prodigué les ornements et les figures, ont eu une grande part à la bonne renommée des impressions lyonnaises.

Les premières œuvres du maître au nombril apparaissent dans des impressions datées de 1494 à 1529. Au début de sa carrière, ce maître a travaillé de préférence aux alphabets figurés et ornés et aux marques des libraires et des imprimeurs. A partir de 1500, ses œuvres variées se multiplient et se rencontrent dans toutes les officines du temps. Les dates de l'œuvre imprimée de ce maître concordant exactement avec celles de la carrière d'un maître peintre, connu par sa participation à la décoration des entrées royales et dont le *curriculum vitæ* est reconstitué par les documents permettant, selon toutes vraisemblances, d'identifier le maître au nombril avec Guillaume II Leroy, fils de Guillaume Ier Leroy, premier imprimeur de Lyon.

Selon M. Rondot, dans *L'Art à Lyon du XIVe au XVIe siècle*, Lyon, 1902, Guillaume Leroy, fils de Guillaume Leroy, imprimeur, aurait été peintre pendant trente ans et non seulement un metteur en scène et un décorateur de mystères, mais aussi un des premiers illustrateurs des livres et aurait dessiné et gravé la vierge de l'*Histoire du chevalier Oben* ou *Voyage de saint Patrix*, dont M. Proctor a signalé, le premier, l'unique exemplaire conservé au British Museum, reproduite par Claudin, III, p. 47. M. Rondot avait entrevu la question sans pouvoir la développer et la résoudre. La vierge de l'*Histoire du chevalier Oben* ne paraît pas être de la main du maître au nombril, mais de celle du dessinateur de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, auteur des planches du *Doctrinal de sapience*, de Guy de Roye, et de celles du *Livre des Saints Anges*, imprimé à la même époque par Guillaume Leroy. Grâce aux découvertes de M. Alfred Cartier, qui ont permis de reconstituer l'œuvre imprimée du maître au nombril et celui du maître de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, l'hypothèse de M. Rondot entre dans la réalité, l'œuvre du maître au nombril s'appliquant exactement à la carrière de Guillaume II Leroy, fils de Guillaume Ier Leroy, dont nous donnons ci-après un rapide aperçu.

Originaire, comme son père, du pays de Liège, il est souvent qualifié de flamand, dans les taxes, du nom de son pays, suivant l'usage du temps. Au décès de son père, survenu dans le cours de 1493, il habitait à Lyon dans la maison paternelle, appartenant alors à Messire Philibert, curé de Crivela, située rue tendant de Saint-Anthoine à Nostre Dame de Confort, dont Guillaume Leroy tenait en location la plus grande partie, depuis 1480, après son départ de la maison de Barthélemi Buyer, son commanditaire, où il avait logé jusqu'alors. Guillaume II remplaça son père dans le même logis. Au rôle des tailles de 1493 (CC 221), à la place du montant de la taxe impayée de Guillaume Ier, mort depuis peu, le scribe inscrivit : *Nichil*. La même année, dans le chartreau de 1493 (CC 91, fol. 601), on lit : Guillaume Leroy, imprimeur, et, au-dessous, d'une écriture différente : Guillaume Roy, flamand, peintre. Guillaume II Leroy résida dans cette maison jusqu'en 1508, époque à laquelle il alla s'installer rue Mercière, dans une maison voisine de celle d'Etienne Gueynard. Il habita cette maison jusqu'en 1528 et y fut remplacé, fin 1528, par sa veuve. On le suit sans interruption dans les taxes de 1493 à 1528.

En 1498, il est taxé (CC 360, fol. 17 v°), puis dans les taxes de 1503, il apparaît sous le nom de Guillaume flamant, peintre, avec le nom de Roy ajouté (CC 237, fol. 4, et CC 238, fol. 37). En 1523, sa notoriété était devenue si grande que les recenseurs des établies prennent sa demeure comme point de délimitation en ces termes : « Depuis l'image sainct Jacques, vis à vis la rue Thomassin et le coing de la dite rue Thomassin ou se tient Guillaume Leroy, peintre, tirant sur la grant rue (Mercière) et d'autres jusque à Notre de Confort (EE IV, 198[d], 114). Dans la taxe de 1524, Guillaume Leroy est porté à 10 sols (CC 263, fol. 19), preuve évidente que, comme son père, il se borna à végéter en dépit d'un travail incessant. Sa veuve le remplace, dans la même maison, dans la nommée de 1528-1529 (CC 39, fol. 151, et CC 136, fol. 34 v°), dans la taxe perçue au nom du roi la même année. Son fils, dans la même maison, rue Mercière, apparaît ensuite (CC 322, fol. 17 v°, et CC 127, fol. 17). Peintre fort en vogue, il fut appelé à Dijon pour dresser un mystère à l'entrée de Louis XII, d'après M. Rondot (*Les Peintres de Lyon du XIV[e] au XVIII[e] siècle,* p. 66). Les Archives consulaires constatent qu'il travailla à Lyon pour l'entrée de François I[er], en 1515. Guillaume I[er] Leroy, imprimeur, étant mort dans la pauvreté, Guillaume II, son fils, s'empressa de céder le matériel typographique paternel et les bois à différents imprimeurs nouvellement installés qui les utilisèrent dans la suite. Mêlé à la vie des imprimeurs, il était mieux préparé qu'aucun peintre, à son époque, à en connaître les besoins et à les satisfaire et l'on voit tous les libraires et imprimeurs de la fin du xv[e] et du commencement du xvi[e] siècle s'adresser à ce dessinateur pour leurs marques et surtout pour leurs alphabets ornés et figurés qui furent, dès ses débuts, une de ses spécialités les plus intéressantes. Les œuvres de G. Leroy ne paraissent pas avoir été uniquement gravées sur bois et on y découvre plusieurs pièces, peu ordinaires, qui paraissent avoir été fondues ou gravées sur métal par un procédé ignoré et, parmi elles, un de ses plus artistiques alphabets, non encore reproduits, la vignette représentant la création du monde, reproduite V[e] série, p. 365, à l'article Romain Morin, mais provenant, en réalité, de l'officine de Simon Vincent, puis le frontispice dessiné pour Constantin Fradin et la marque n° 2 de ce libraire, reproduits ci-devant pp. 128 et 134.

1480. Depuis le portal Figuet tirant en l'arbre sec jusques en

rue Longue. Estienne Gueynard, libraire, XX s. [*Roles d'arrérages de la taille de 6.000 livres.* CC 105, fol. 103 v°, A.L.]

1492. Au portal Vassieu iront en cas d'effroy les gardes qui s'ensuyvent. Estienne Gaynart, imprimeur. [*Establies en cas d'effroy en la ville a la part devers l'Empire en janvier mil CCCC IIII^{xx} et douze.* EE IV, 198^{d}, 113, A.L.]

1493. Anthoine de Varey, seigneur de Belmont, tient une maison qui fut d'Estienne Gueynard, libraire en la rue de l'Arbre sec. [*Nommée de 1493.* CC 9, fol. 120, A.L.]

1493. Depuys le coing de Saint Anthoyne tirant jusques à la place des Jacopins et l'ostel de Pierre Grolee, Etienne Gueynard, libreyre, XI s. IX d. [CC 167, fol. 16 v°, A.L.]

1493. Maistre Estienne Gueynard, libraire, tient a louage la boutique qui en baille par an VIII l. XVI s. [*Nommées de 1493.* CC 4, f. 86, A.L.]

1494. A la part devers de l'Empire, Estienne Gueynard, libraire, IIII l. t. [*Aultre extrait de ceulx qui peuvent et doivent promptement advancer les 10000 livres tour. demandées par le Roy et au dit seigneur accordées en juillet 1494.* CC 106, fol. 7 v°, A.L.]

1496. A la part de l'Empire, Estienne Gueynard, libraire, XII l. t. [*Chartreau de la taille imposée à la ville de Lyon, en avril 1496, pour promptement fournir au Roy la somme de 8000 livres.* CC 106, fol. 51, A.L.]

1496. A la part devers l'empire. Estienne Gueynard, libraire, VI l. t. [*Chartreau quotizacion et impostz faiz au mois d'octobre l'an mil 1496 pour promptement fournir an Roy, la somme de 10000 liv. tournois oultre les 8000 livres qu'icelluy seigneur a fait dernierement demander a la dite par maniere et forme de prest.* CC 106 fol. 96 v°, A.L.]

1498. La troyxiesme dixaine qui servira en cas d'effroy depuis la septiesme tour neufve prouchaine de la tour des Pastez jusques à la huitiesme tour ensuivant, tirant à la Torrette. Dixainier, Maistre Estienne Gueynard, libraire. [*Establies... commencées en avril apres Pasques 1498.* EE IV, 198^{d}, 114, A.L.]

1498. A la part devers l'Empire, Estiene Gueynard, II l. VIII s. [*Compte des deniers receuz par Jacques de Baileux, receveur de la ville de Lyon d'une collecte mise sus en ladite ville au moys de mai 1498, a raison de 4 deniers pour livre pour fournir aux*

frais pour avoir et obtenir du roy nostre sire confirmation des autres octrois donnez et octroyez par les Roys, ses predecesseurs, et pour lui aller faire le serment de fidelite a cause de son joyeux advenement à la couronne. CC 106, f. 146, A.L.]

1500. Estienne Gueynard, libraire, a XI s. IX d. II l. VII s. [CC 108, f. 13, A.L.]

1503. Estienne Gueynard, libraire, a XI s. IX d. XXIII s. VI d. [CC 113, fol. 165 v°, A.L.]

1503. Estienne Gueynard, libraire. [*Rolle de la revue ou recherche faicte de tous les habitants de la ville de Lyon du coste de l'Empire au moys de juillet 1503*. CC 237, f. 4, A.L.].

1503. Estienne Gueynard, libraire, a XI s. IX = III l. XIV s. [*Chartreau des plus apparens pour fournir au Roy la somme de 10000 liv. demandee en juin 1503*. CC 112, fol. 6 v°, A.L.]

1503. Estienne Gueynard, libraire, a XI s. VI d. IIII l. XIIII s. [*Taxe de 1503*. CC 113, fol. 8 v°, A.L.]

1507. La VII[e] dixaine qui servira et suyvra soubz Jacques Tourveon. Dixainier : Estienne Guenard dit Pinet, imprimeur et marchant de livres. [*Establies en cas d'effroy en la ville de Lyon à la part devers le Rosne commencées au moys d'avril apres Pasques mil cinq cens et sept*. EE IV, 198[d], 115, A.L.]

1507. Estienne Gueynard, libraire, XXIII s. VI d. [*Taxe de 1507*. CC 244, fol. 14 v°, A.N.]

1508. Estienne Gueynard, libraire, donne à l'Hôtel-Dieu une rente de 5 livres pour la fondation d'un diner et une autre rente de 12 cierges pesant une livre chacun. [*Archives de l'Hôtel-Dieu*.]

1512. Sieur Estienne Gueynard, libraire, a XV s. I d. = III l. IIII d. [*Taxe de 1512*, CC 115, fol. 8, A.L.]

1512. Estienne Gueynard, libraire, a XVI s. X d. = III l. VII s. IIII d. et pour les II d. XXXIII s. VIII d. [*Taxe de 1512*. CC 116, f. 11 v°, A.L.]

21 juillet 1513. Obligatio pro Stephano Gueynard, mercatore habitatore Lugduni. « Anno a nativitate domini millesimo quingentesimo tertio et die vicesima prima mensis Julii in mei notarii... personaliter constitutus discretus vir Petrus Bochardi, librator, habitator Auinionis qui... confessus fuit et recognovit habuisse et recepisse a discreto viro Stephano Gueynardi, libratore habitatore Lugduni, licet absente..., una cum Petro Balet, ejus servitore, ibi-

dem presenti et stipulanti per se et suis, videlicet libros inferius particulariter descriptos et designatos ac adpreciatos et advoluatos per dictos Petrum Bochardi et Petrum Balet prout in margine cuiuslibet articuli parcelle infrascripte continetur. Quosquidem libros ac precium infrascriptorum librorum vendendorum per dictum Petrum Bochardi, prefatus magister Petrus Bochardi dare et expedire promisit et solemnites convenit eidem Stephano Gueynardi licet absenti... seu ejus certo nuncio procuratori vel mandato ad primam ipsius Gueynardi requisitionem... proquibus, actum Avinione in domo habitatoris dicti magistri Petri Bochardi presentibus ibidem discretis viris magistris Bertrandi Petit, carpentoractensi diocesi, et Luca Cortoys, Lugdunensi, libratoribus habitatoribus Avinionis, testibus et me Durando Durandi notario. » [*Minutes de Durand Durand, 1511-1513*, fol. 17-20. *Etude de M. Roger de Beaulieu, notaire à Avignon.*]

Suit l'énumération des livres sans indication de prix, sauf au premier. Peut-être n'a-t-on pas indiqué les prix parce que Bochard, d'abord responsable en cas d'incendie, cesse de l'être ensuite, c'est du moins ce que l'on peut entendre de la particule négative, ajoutée après coup, à la clause inscrite après l'énumération des livres. En marge de l'acte ci-dessus se trouve, en outre, la quittance des livres vendus donnée le 21 novembre 1513.

Tenor dicte parcelle sequitur :

I Briansonis supra sentenciis, XV.
II Epistole Tulii [Ciceronis] cum cõmento.
V Sermones Roberti [de Litio] complecti.
III Decisiones Rote.
II Logica [Expositio in logicam Aristotelis Georgii Bruxellensis].
I Iuvenalis cum cõmento.
I Epistole pape pii [secundi].
II Decisiones capelle [Stephani Auffrerii].
IIII Persius cum cõmento.
I Symphorianus Champerius.
IIII Summa Rolandina.
III Legenda sanctorum.
I Virgilius cum cõmento Badii.
II Vita Christophori.
III Fortalicium fidei [Alphonsus a Spina].
IIII Opus regale parvum.
II Legendes en francoys.

VIII Defensorium juris.
X Repetitiones de jure jurando.
II Sermones Vincentii.
V Missale parvum Rome.
III Vite patrum.
I Gesta franchorum.
I Decisiones Guidonis pape.
IIII Salustius cum cõmento.
III Alphabetum juris.
II Johannes de Ferrariis.
I Vocabularium Nebricense.
III Aureum opus de veritate contricionis [Io. Ludovicus Vivaldus].
III Calepinus vocabulista.
I Summa Anthonini.
I Cautella utriusque Cepola.
IIII Sermones appocalipsis.
I Pragmatiqua sanctio.
XIIII Bigamus in jure.
I Proprietayre en francoys.
I Opus Petri Criniti.
I Summa angelica.
II Plinius cum cõmento, paris.
I Nanius Marcellus vocabulista.
IIII Practiqua Baldi.
II Sermones de Pratoflorido.
III Formularium advocatorum.
I Octores cum cõmento [Auctores octo].
VIII Textus Virgilii.
VIII Textus Tulii.
I Textus Terentii.
I Sermones Deniise en 4 volumes [Nic. Denyse].
I Firmamentum trium ordinum.
II Iacobus [Perez] de Valencia.
II Bibles media rouges.
IIII Guidon pour barbier.
III Ovidius metamorphoseas.
II Regule cum comento.

I Grammatica Nebricensis.
VI Instituta roges (rouges).
V La dance macquabre.
I Resolutio theologorum.
I Augustini dati (Dathi).
I Sermones Barlete.
I Viatorium juris [Ioannis Berberij].
I Poliantha de Paris.
III Formularium instrumentorum.
I Dynus de regula juris.
II Flores Bernardi.
I Sermones pomerii completi.
II Epistole Horatii cum cõmento.
II Sermones Discipuli.
V Sermones ad honestatem.
I Anõtatio super sentenciis.
I La fleur de commandement de Dieu.
I Silius Ytalicus.
I Egesipus ystoriografus.
I Isidorus et etymologiarum.
II Mantuanus de Sancta Maria cum cõmento.
II Retorices Tulii cum cõmento, Paris.
I Breviarium parva Rome.
IIII Breviaria parva Rome.
I Opus regale grant.
I Ogier le Dampnoys.
III Epistola Ovidii cum cõmento.
I Olugelius.
I Questiones Petri de aliaquo.
I Le calendrier des bergiers.
I La vie des troys maries.
I Le tresor des pauvres.
II Ysopet en françoys.
I Ystoria erodoti.
I De scriptoribus ecclesiasticis.
I Grammatica Timani.
I Ystoria ecclesiastica.
I Epistole Philerphii.

I Sommula Rolini Novarre.
I Ars expositionum Fabri.
I Enchiridium musices.
I Doctrinale Florum [artis notarie].
I Arimetica Fabri.
I L'art de bien vivre et de bien morir.
I Gesta Romanorum.
I Textus sacramentorum cum comento.
II Parrochiales curatoris.
II Opuscula ylustrium virorum.
II Polibius ystoriographus.
II Justinus ystoricus.
III Postilles en françoys.
IIII Missalia Rome media.
II Guidon en francoys.
III Dieta salutis.
IIII Doctrinalis de sapience.
III Concordancie juris.
II Cathon en francoys.
II Tractatus de testibus.
II Cepolla tractatus de servitutibus.
II Johannes Regis.
I Le chasteau de virginite.
I Tractatus insolubilium Bricot.
I Solinus de miralibus mundi.
III Textus doctrinalis.
IIII Casus in quibus judex.
VIII Minorica rationabilis.
I Jardin amoureux.
I Lucidaire en Francoys.
I Consilia Constancie.
I Les faitz des filz du Roy d'Espanhe.
I Miracles de Nostre Dame.
I La mort et passion [de Jesus Christ].
II Ordonnances royaulx.
II Compotus cum compoto.
I De permutatione beneficiorum.
I Tractatus Jacobi de Marehepallu.

I Insignia regis.
II Elegancie vigenti precepta.
I Le grand blason des faulces amours.
XIII Pronostications.
V Remedes contre la peste.
II La conqueste d'amours.
II Doctrinal de sapience.
II Les desbats des deux serviteurs disputant damours.
IX La passion ystoriee.
IX La vie de Saincte Marguerite.
II La vie de Sainct Claude.
I Invectiva in feminis.
IIII Le chapelet de virginite.
I Sept [p]saulmes en francoys.
III Senequa de quatuor virtutibus.
I Modus confitendi.
II Interrogationes confessorum.
I Le trespas de nostre Dame.
VII Les principes en latin.
I De anima de aliaco.
III Doctrinal des filles nouuellement mariees.
I Les secrets des femmes.
II Rationale divinorum officiorum.
I Sepola *(sic)* de servitutibus.
I Repertorium Milis.
I Laurencius Vala cum commento.

Livres reliés.

I Macrobius ystoriographus.
I Opus regale.
I Sermones Barlete.
I Sermones ad honestatem.
I Commentaria Cesaris.
I Catule etibule *(sic)*.
I Sermones Maillardi en VI vollumes.
II Viridarium poetarum.
IIII Opus ornatum super evangeliis.
II Bales, serpeliers et cordes.

Anno et die predictis paulo post in mei notarii personnaliter con-

stituti dicti Petrus Bochardi et Petrus Balet, procurator dicti Stephani Gueynardi, qui gratis... per se et suas, ultra promissa convenerunt expresse quis dictus Petrus Balet, procurator teneatur et debeat eidem Petro Bochardi dare et solvere pro qualibet libra una solidum torunense computatis xx solidus turonensibus pro qualibet libra et hoc de precio dictorum librorum convenerunt quod casu quo casu fortuito per incendium (quod deus avertat) quod dicti libri vastarentur seu comburentur quod dictus Petrus Bochardi non teneatur de incendio. Mêmes témoins qu'à l'acte précédent.

1515-1517. Estienne Gueynard, libraire, tient une maison haulte et basse en la dite rue [Merciere] de couste de seoir tenant à la maison Jehan Masse, devers bise, et la maison Jaques Bise, cartier, devers vent, extime valoir par an XLV l. Inquilin led. Gueynard, IIII^XX l. t. [*Nommées de 1516-1517*, CC 31, fol. 89, A.L.]

1515-1517. Estienne Gueynard, libraire, tient une maison haulte, moyenne et basse en lad. rue, contenant deux corps avec un jardin dernier joignant a la maison dessus confinee, devers bise, et la maison de Claude de Bourg, devers vent, extimee par an LXXXV l. [Il a pour inquilins les quatre imprimeurs suivants :]

Inquilin Francoys Benyer, imprimeur, XXIIII l. t.
Jehan Schabler, imprimeur, XXIIII l. t.
Michau La Cailhe, imprimeur, XXIIII l. t.
[Jean David dit] La Moche, imprimeur, XXIIII l. t.
[*Nommées de 1516-1517*, CC 31, fol. 103 v°, A.L.]

2 avril 1516. Pierre Bochard, libraire d'Avignon, promet à Pierre Ballet, facteur d'Etienne Gueynard, de lui vendre de foire en foire les livres que ce dernier lui a deja expédiés de Lyon et que Bochard doit préalablement relier avant la vente. Pierre Ballet s'engage à lui rembourser la reliure des livres invendus suivant l'estimation de deux experts. Bochard gagnait trois petits blancs ou trois patats pour chaque livre (poids) de livres vendus. Un autre clause stipule que Bochard ne doit rien gagner sur la vente des livres de droit. Parmi les témoins figure Jacques Charretier, compositor Lugdunensis. [*Minutes de Pierre Bijadi, notaire à Avignon*. Communication de M. le Chanoine Requin.]

1523. Depuis la cave d'Esnay jusques à l'image Sainct Jaques et le coing de la rue Thomassin comprins ladicte rue Thomassin jusques à la maison feu maistre Blaise entrant à la petite rue reti-

rant au Moton et la rue Ferrandière jusques a l'enseigne du Moton ladicte enseigne comprise. Estienne Guenard, libraire. [EE 198d, 116, A.L.]

1523. Estienne Gueynard, librayre, quatre hommes XVI s. *Chartreau d'une collecte des hommes pour les rempars de Saint Sébastien de septembre 1523.* [CC 260, A.L.]

1523-1524. Maistre Estienne Guenard, libraire, 4 hommes XVI s. [CC 713, fol. 21, A.L.]

1524. Quittance générale faite réciproquement l'un à l'autre par Anglebert de Marnef, libraire juré en l'Université, bourgeois de Paris, et par Marguerite Crepin, veuve de Jean de Marnef, libraire juré en l'Université, bourgeois de Paris, agissant en son nom et au nom de Geoffroy de Marnef, son fils mineur, pour « le faict et entremise de marchandise de librairie que lesdits Anglebert de Marnef et deffunct maistre Jehan de Marnef peuvent avoir fait ensemble et achete l'un de l'autre ou envoye l'un à l'autre tant es villes d'Angiers, Poictiers, Coulenges, Lyon, Orleans, Bourges, Paris que autres lieux. Jean de Marnef agissant soit en son nom, soit au nom de Geoffroy de Marnef, libraire, bourgeois de Paris, son père, Anglebert de Marnef paiera à Simon de Colaines, à la veuve de Thielman Werver, à Claude Chevallon et à Estienne Gueynard, de Lyon, ce que leur devait Jean de Marnef, toute autre dette restant à la charge de Marguerite Crepin ». [*Minutes de Pierre Crozon, not. à Paris. Recueil d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au* XVIe *siècle, par E. Coyecque, p. 96.*]

1515-1529. Les hoirs Estienne Gueynard tiennent une maison aulte et basse (en rue Merciere) du coste de seoir joignant a la maison Masse Gallard, devers bize, et la maison Jacques Bize, cartier, devers vent, extimee valoir par an XLV l. Pour ce deduict la charge de II l. X s. pension deuz a Esnay VIIIxxX l. [*Nommées de 1515-1516*, CC 24, fol. 15, A.L.]

Inscription portée sur la nommée de 1515 postérieurement à 1529, après la mort d'Etienne Gueynard, fin décembre 1529, ou dans les premiers jours de 1530.

31 janvier 1530. Quittance du legs de 5 livres tournois pour tous droicts qu'elle pourrait prétendre comme héritière bénéficiaire de l'hoirie de feu Etienne Gueynard dit Pinet, vivant libraire de Lyon, son père, passée par Jane Gueynard, femme de Pierre Ballet, aussi libraire de Lyon, à Etienne Gueynard l'aîné, Pierre Gueynard, Etienne Gueynard le jeune, et Pierre Gueynard, aussi le jeune,

frères, enfants et héritiers dudit feu Etienne Gueynard et de Marguerite de Jasse, à present leur tutrice. [*Chaliard, not.*, reg. 1523-1538, fol. 21 v°, A.D.]

1556. Item en la mayson d'Estienne Gueynard, changeur, contenant un bas, estaige dessus et grenier que peult valloir 30 livres de revenu ainsy que dict Jean Martinon, tainturier, inquilin de ladicte mayson pour rayson de laquelle nous l'avons cottize pour sa part que fault payer ausdictz relligieux a la somme de 10 solz tourn. payable chacun an comme dessus par à ciq. 10 s. [*Procès verbal, enquête et taxes faicts le 7 février 1556 pour l'ouverture de la place Confort*. DD non inventorié, A.L.]

SANS DATE.

— Catalogus sanctorum et gestorum eorum ex diversis voluminibus collectus : editus a Reverendissimo in Christo patre domino Petro de Natalibus de venetiis dei gratia episcopo Equilino. [A la fin :] *Lugdun. impressum per Iohannem Thomas, impensis honesti viri Stephani Gueynard al's Pineti ejusdem civitatis civis et bibliopola*. In-4 goth. à 2 col.

Titre, imp. en r. et n., encadrements autour des pages et nombreuses petites vignettes.
COUTANCES, n° 824.
Cat. 265, librairie Gougy, n° 1636.

— Confession gene- || rale auec certaines reigles au cõmẽcemẽt tres utile : || tant a cõfesseurs que a penitẽs : composee ꝛ ordõnee || par reuerend pere maistre es ars ꝛ en saincte Theo || logie frere Iehan colũbi : frere mineur Euesque de || Troye ꝛ Penitẽcier de nostre sainct pere le pape en || Auignon. Et par ledict reuerend pere corrige : auec || certaines additiõs. Et vne oraison tresdeuote a di- || re deuant q̃ on recoyue le corps de nostre seigneur. || Oraison tresdeuote apres que on a receu le precieux || corps de nostre seigneur. ||

¶ Qui se vouldra bien confesser
Pour auoir gloire sans finer
Icy pourra considerer
La voye qui luy doit mener
Sil la veult bien retenir
Et en son cueur entretenir
Dung peu grant sens sillogiser
Pourra ses pechez confesser
Entendre a tous biens sans cesser
De bien en mieulx perseuerer
Et au port de salut venir
Dieu nous y doint tous paruenir.
|| Amen. ||

❡ Estote simplices sicut columbe. [F. D8 r° :] ❡ Imprime a Lyon par Claude Nourry : || al's le Prince. Pet. in-8 de 32 ff. n. chiff., sign. A-D par 8, 30 lignes à la p.

Le titre, encadré dans le bas de bandeaux variés, porte, au v° : ❡ Oraison tres deuote a dire auant quon se confesse. F. D2 v°, orné d'un encad. [D]Irectoire de ceulx qui sont || en larticle de la mort ex || traict de la bōne doctrine || de maistre Iehā Gersō/ia- || dis chācelier de paris : auec aulcunes || petites oraisons en rime adioustees || par reuerēd pere docteur en ars ꝛ sain || cte theologie frere Iehan Columbi... Der. f. v°, marque n° 5 d'Etienne Gueynard, éditeur libraire.

Edition partagée entre Claude Nourry et Etienne Gueynard. On trouve des exemplaires avec la marque de C. Nourry à la fin. Voir Claude Nourry.

Cat. Yemeniz, n° 327.
Baudrier.

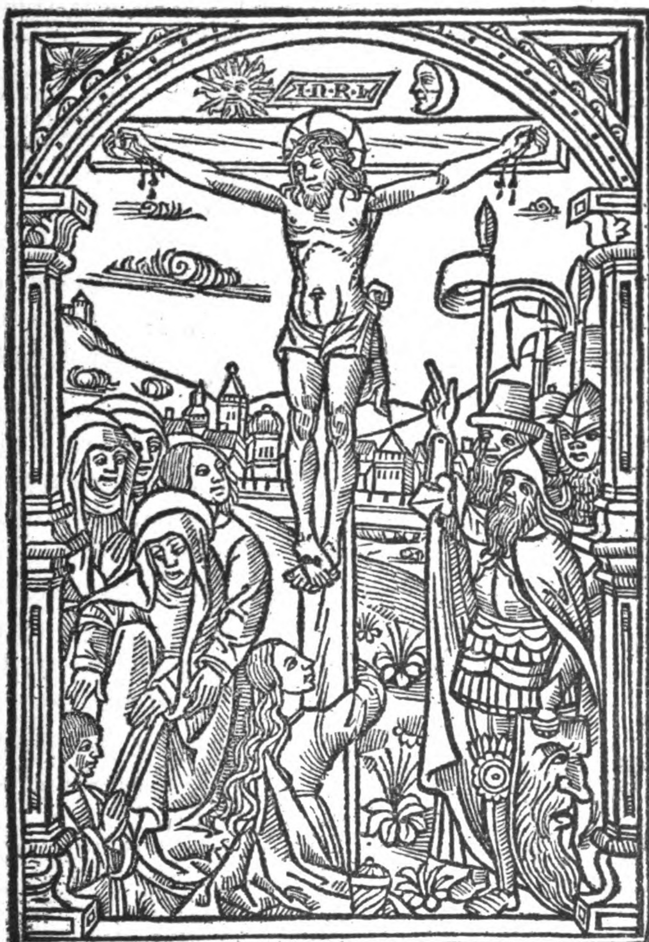
— Guaiacum. || [L]Experience et approbation Ulrich de || Huten notable cheualier. Touchant || la medecine du boys dict Guaiacum. || Pour circōuenir et dechasser la maladie indeu- || ement appellee francoyse Aincois par gens de || meilleur iugemēt est dicte ꝛ appellee la maladie || de Neaples/ traduicte ꝛ interpretee par maistre || Iehan Cheradame hypocrates estudiāt en la || faculte et art de medecine. || [Vignette.] || ❡ On les vend a Lyon en la maison de || Claude Nourry/ dict le Prince : aupres || nostre dame de Confort. [E k iij v° :] ❡ Cy finist le liure de Vlrich de Hutten/ de la maladie de Neaples. Traduict ꝛ interprete par maistre Iehan chera- || dame hypocrates estudiant en la faculte de Medecine. || Professeur et exposeur des troys langues/cest assauoir || hebrieu/ Grec/ ꝛ Latin. Et du remede delle fait par Gua- || iacum/ Lequel puisse estre heureulx et bien fortune a tous || ceulx qui en ont et auront besoing. In-4 goth. de 44 ff. n. chiff., A-K par 4.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encadrement dans le genre de celui d'*Urbain le mescogneu*, imprimé par le même imprimeur, porte, au r°, une petite vignette représ. Iob, couvert de pustules, couché sur un lit de fumier, et, au v°, la marque d'Etienne Gueynard, n° 2, entourée d'un encadrement formé de plusieurs petits bois. F. Aij : ❡ Lorigine ꝛ cōmencemēt de la maladie Neapolitaine/Et la raison de la diuersite de son nom. Der. f. r°, marque de C. Nourry n° 5. Voir : *Livre du chevalier allemand Ulric de Hutten sur la maladie française et sur les propriétés du bois de Gayac, par le D*r *Potton*, Lyon, L. Perrin, 1865.

Mazarine, 15444.

— [M. 2.] || [P]Ostille maiores in epistolas ꝛ euange- || lia per totius anni decursum : tam dominicalium ꝙ || ferialium. Quattuor temporū. Quadragesime. Pas || sionis christi quattuor euangelistarum : de tempore/ ꝛ de sanctis. Una cum morali euangelioꝝ expositio || ne. Doctorum additionibus : questionibus : dubiorū || resolutionibus : pluriumqꝫ id genus scitu dignorū || Premissis quibusdam annotationibus desuper ex || de nouo additis in pret actorū *(sic)* elucidationē. Exquisi || ta correctione : nouaqꝫ pressure solertia elucu-

brate. || Cũ summario remissionis ꝑncipaliũ sentẽtiarũ iudice singulari. || ¶ Venundantur lugduni : ab Stephano gueynard. || In vico mercuriali : prope sanctum antonium. [F. cclxvj r° :] ¶ Finis. || ¶ Registrum. || a-z. A-P. || omnes sunt quaterni : preter m. n. t. v. ꝛ A. C. D. H. I. K. qui sunt terni Et. l. L N. P. qui sunt duerni. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim. sign. ¶, 266 ff. chiff. et 8 ff. n. chiff. le der. blanc, pour la signature Q non indiquée dans le registre.



Vignette dessinée, avant 1502, par Guillaume II Leroy pour Etienne Gueynard.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. dessiné par Guillaume II Leroy, porte, au v° : ¶ Iohannis Deuerdellay artium interpretis : ꝛ in decretis bachalarij : ad Stephanũ Gueynard. Lugduni bibliopolam prefatio in epistolas que in sancta dei ecclesia per annum leguntur, débutant par : Cum ex officio vnusquisq̃ fidelis christicola : in dei ecclesia et eius

vero cultu aborare summopere teneatur. Exemplo quidem illius euangelici fidelis serui charitateq͂ʒ fidelitate sursum ꝛ quilibet citatus : propter quas quidez virtutis dñs illi dixit : f. ¶ 5 rº : ❡ Prologus fratris Guilhelmi in postillas de diebus dominicis et festiuis. f. ¶ 8 vº : vignette représ. le Christ sur la croix, reprod. p. 187 : ¶ Postilla siue expositio epi- || stolarũ tam dominicaliũ ꝙ fe- || rialiũ : necnõ quattuor tempo || rum perdecursum toti³ anni, deux feuillets entourés d'encadrement et ornés de vignettes dessinées par le même maître, renfermant plusieurs bois de la première manière de ce maître.

Avignon, *Musée Calvet*, 4735, 4º.

— ❡ Quinti Horatij || Flacci de arte Poetica opusculum aureum ab || Ascensio familiariter expositum : & recentius regulis pro- || saicis auctum. || [Vignette.] || In-4 de 40 ff. chiff., sign. A-G par 4 et 8 alternativement, car. romains, manchettes.

Le titre, orné d'une vignette représ. le Christ en croix et personnages, reprod. p. 187, porte au vº : Iodocus Badius Ascensius Carolo de Villanoua, Antonio deporta Clementi mulato, Antonio Toledoni || Iacobo phenolo cæterisq͂ʒ ꝛ lugduneñ, pube bonarum || litterarum studiosis. Salutem, épître datée du 10 des calendes d'octobre 1503. Der. f., vignette représ. la crèche.

Paris, *Mazarine*. — Troyes.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 498.

— [S]Ermo || nes ad || oẽs status de || nouo correcti ꝛ || emendati. || [V]Enundãtur Lugduni ab Stepha || no gueynard prefate ciuitatis bi- || bliopola ꝛ ciue in vico mercuriali || vulgariter En la rue Merchiere : ꝙpe sanctum Antonium. In-8 goth. de ccxxxv ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., est orné d'un encadrement.

British Museum, 846. b. 6.

— [m. 1.] [S]Ermones prestantissimi viri Ro || berti de litio : ordinis Minorũ sacre theologie professo || ris : pontificis Aquinatis. || De aduentu. || De quadragesima : De penitentia. || De timore iudiciorum dei. || De diuina charitate. || De immortalitate anime rationalis. || De beatitudine sanctorum. || De precipuis festis beate Marie. || Et quibusdam alijs videlicꝫ de sancto Joseph. De bona spe. De ũginitate. || De patiẽtia. De predestinatione de iudicio pestilẽtia De morte. Et de ca- || tenis peccatorũ. de nouo correctum ꝛ emendatum. || ¶ Vendũtur Lugd. a Stephano gueynardi || al's pineti prope sanctum Antonium. In-8 goth. à 2 col. de 454 ff. n. chiff., sign. A-H par 6, ✠ par 4, a-ꝫ, aa-ꝫꝫ rr,33,ꝥꝥ par 8.

Le titre, imp. en r. et n., est orné d'un encad. et de 4 vignettes gravées sur bois.
Le feuillet signé ✠ porte le titre suivant au milieu de la page :
Sermones quadragesimales || celeberrimi viri Roberti de || Litio sacre pagine ꝓfesso- || ris episcopi Aquinatis : || ex seraphico Mino || rum ordine de || peniten- || tia.
Incomplet du der. f. pouvant porter une souscription.

Troyes, I. 10. 6320 (*théol.*, 4151).

— Sermones super apocalipsim. || [m. 1.] || [I]N apocalipsim sacratissima || rum xp̄i ꝛ totius militãtis ecclesie re || uelationũ melliflua explanatio. Plu || rimũ oĩbus diuinũ verbum predicã- || tib⁹ accomoda atq͂ʒ necessaria. adeo || ut ꝑ ea que in pñti libro annotantur. ||

per anni circulū. ꝛ ꝙ maxime. In quadragesima || ꝛ aduentu ipsis declamatoribus. materia suffici || ens atq; copiosa reperiatur : habeat̄ :


Sermones super apocalipsim.

Apocalipsis io hānis tot hȝ sa cra dt̄ba. pa rū dixit p merito volumiū laus oīs iferiorē. In ṽbis singlis mlt triplices latēt in telligentirie.

In apocalipsim sacratissimarum xpi ꝛ totius militātis ecclesie reuelationū melliflua explanatio. Plurimū oibus diuinū verbum p̄dicātib⁹ accomoda atq; necessaria. adeo vt p ea que in p̄nti libro annotantur. per anni circulū. ꝛ ꝙ maxime. In quadragesima ꝛ aduentu ipsis declamatoribus. materia suffici ens atq; copiosa reperiatur: habeat: cōpleatur.

¶ Venundantur a Stephano Gueynard: prope sanctum Antonium.

Marque 1 d'Etienne Gueynard, et vignettes dessinées par Guillaume Leroy.

cōpleatur. || ¶ Venundantur a Stephano Gueynard : || prope sanctum Antonium. In-8 goth. à 2 col. de 133 ff. chiff. et 1 f. non chif., plus 4 ff. n. chiff. signés A pour la table intercalés entre les cahiers *a* et *b*.

Titre, blanc au v°, imp. en r. et n., reprod. p. 189. F. 1 : Prologus in apocalipsim terminé au f. VIII recto. Cahier A non folioté : Tabula alphabetica, terminée au v° du f. A 4 n. signé, par : ¶ Finis tabule. F. 9 coté par erreur viij, la pagination continue et le texte commence par : [A]Pocalipsis Iesuxp̄i quā dedit || illi deus palàfacere seruis suis...

Les lettres initiales figurées, S au commencement du prologue et A au commencement du texte appartiennent à Claude Davoust de Troyes et prouvent que cet ouvrage non signé sort de ses presses. Plusieurs bibliographes ont classé ce volume parmi les incunables. Il appartient au XVIe et est certainement postérieur à 1506.

AUTUN. — LYON, *Ville*, 1023-91 (anc. cote) et titre isolé (recueil de la collection Coste).
Pellechet, *Catalogue des livres de Claude Guillaud*, Paris, 1890, n° 369.
Baudrier.

1496.

— Epistolæ Pii secundi ad diversos. *Lugduni, apud Stephan. Gueynard alias Pinet, 1496*. In-fol.

Péricaud, 142, d'après Panzer, I, 550.

1498.

— [C]Om || mētuȝ || duplex || in Boe || tium de consolatione philosophie cum vtriusq̧ tabula. Item commentum || in eumdem de disciplina scholarium : cū commento in Quintilianum de || officio discipulorum : diligenter annotata. [A la fin :] ¶ Finitur Boeti⁹ de disciplina scholarium cum cōmento. || Impressum Lugd. per Iohannem de vingle. Anno domini || Mcccc. xviij. die. xv. Aprilis. In-4 goth. de 216 ff. n. chiff., sign. a-x, A-F par 8, manchettes.

Le titre, imp. en r., orné d'un C initial orné porte, au v° : ¶ Iodocus Badius Ascensius Stephano Gaynardo, longue épître non datée, reproduite *in extenso*, par M. Ph. Renouard, Pour plus amples détails, voir Josse Badius, II, 197. A la fin, marque de J. de Vingle.

AMIENS, *sc. et a.*, 505. — B. N. — BRITISH MUSEUM, 525. 1. 6. — COUTANCES.
LYON, *Ville, 299 et 339 incunables* (2 exemplaires). — NANTES.
OXFORD, *bibl. Bodleieune*. — POITIERS, 1, 4. — ROUEN, 1, 425.
Hain, 3409. — Pellechet-Polain, 2539, — Ph. Renouard, *Josse Badius*, II. 197.

— Iuvenalis familiare cōmentū || cum Antonij Mancinelli viri eruditissimi explanatione. || [Vignette.] || Argumenta Satyrarum Iuuenalis per Anto- || nium Mancinellum. ||

Prima docet Satyre causas : formāq̧ libelli.
Qui simulant curios satyra patuere secunda... (16 vers latins).

[Der. f. r° :] ¶ Impressum est hoc op⁹ profido et bono bi || bliopola Stephano Gaynardo civi lugdunēsi : || arte et industria Nicolai Vvolf alemanni : ipso || Ascēsio vitioꝝ expūctore. Anno Salutis christia || ne. M. cccc.xcviij. ad decimūquartū kl. decēb. In-fol. goth. de 6 ff. lim. et 198 ff. chiff. en chiff. romains, comment. ent. le texte.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un bois passe-partout à 3 compartiments représ. ici Mancinellus. Iuvenalis et Io. Badius, dessiné par Guillaume Leroy, reprod. avec le frontispice de l'*Ovide* de 1508, p. 218, et des *Decisiones rote* de 1519, p. 248.

AVIGNON, *Musée Calvet*, incun. 671. — B. N. — BRITISH MUSEUM, 655. b. 10 (1).
BUDAPEST, 312. — CAMBRAI. — LILLE. — NANTES, *Musée Dobrée*, 433.
RENNES. — TOULOUSE.
Hain, 9716. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 535, avec reproduction des pièces de Badius.

1499.

— [C]Om || mẽtuȝ || duplex || in Boe || tium... [A la fin :] ¶ Finitur Boetius de disciplina scholarium cum commento. || Impressus Lugduni, opera magistri Iohannis de vingle. An || no Domini M.cccc. xix. die. x. Aprilis. In-4 goth. de 216 ff. n. chiff., sign. a-x, A-F par 8, manchettes.

Préface de Josse Badius à Etienne Gueynard. Réimpression de l'édition de 1498. Ces deux éditions, ainsi que celle de 1500, paraissent avoir été faites pour le compte d'E. Gueynard. A la fin, marque de J. Vingle.

B. N., R 385 Rés. — Limoges. — Lyon, *Ville*, 298, incunables.
Nimes, 7. — Valenciennes. — Vesoul.
Pellechet-Polain, 2541. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 198.

— [Vignette.] || [C]Ommentum familiare || in Ciceronis officia : Cũ Petri Mar || si exactissima explanatione : ab ipso : re || cognita et diligenter annotata : cumꝗ || de Amicitia : Senectute : et Paradoxis eiusdeȝ Ci || ceronis non penitendis commentarijs ꝛ omnium || tum rerum : tum verborum : indice. [F. CCLXXXIX v° :] M. T. C. de officijs : Amicitia : Senectute ꝛ Paradoxis : cum exactissima ex- || planatione Petri Marsi : necnon in de officijs familiarissima expositione Io || doci Badij finit feliciter, Anno dñi .M.cccc.xcix. die penultima Augusti. In-4 goth. de 10 ff. lim., 289 ff. chiff. en chiff. romains et 1 f. blanc, manchettes, comment. ent. le texte.

Le titre, imp. en r., orné de la vignette à 3 compartiments imp. en n. représ. : P. Marsus. Cicero et Io. Badius, porte, au v° : Iodocus Badius Ascensius Stephano Geynardo bibliopole optimo litterarum amantissimo : inter amicos honesto loco habendo. S. D., épître datée : Ex officina nostra litteraria ; idibus martijs Anno a natali domini ac saluatoris nostri iesu christi. Mcccclxxxix. f. AAij : Tabula alphabetica sur 3 col. terminé au f. AA 7 v°. f. AA 8 v° : ¶ Petri Marsi recognitio cõmentariorum in officia Ciceronis ; ad R. in Christo || patrem et. d. d. Raphaelem Rearium. S. Georgij ad velabrum Cardinalem : ac san- || ctissimi Romanorum episcopi Camerarium, épître suivie de : ¶ Eiusdem episto. ad F. Gonzagam Cardinalẽ Mantuanum.

Bourges, 131. — Dieppe. — Genève.
Montbrison. — Nice, VI. XII. H. 25. — Privas.
Pellechet-Polain, 3763.

— Persij familiare cõmentum || Cum Ioannis Britannici eruditissima interpretatione. || [Vignette.] || Argumenta satyriarum *(sic)* ac prefationis Per- || siane per Iodocum Badium. [Der. f. r° :] ¶ Hoc opus : cuius omnes catharuȝ complicationes quaterne sunt : impressum est Lugduni : || opera ac diligentia Nicolai lupi : patrio : hoc est teutonico : vocabulo vvolf : Anno a natali domi- || nica M.cccc.xcix. ad. vi calendas februarias. Sit omnipotẽti deo gloria ꝛ gratiarũ actio. In-4 goth. de 72 ff. chiff.

Le titre, impr. en r. et n. orné du bois passe-partout de G. Leroy déjà employé l'année précédente dans le Juvénal imprimé par Nic. Wolf pour Etienne Gueynard prouvant que cette édition est faite pour le même éditeur, car on le retrouve dans plusieurs autres volumes,

porte au v° : Iodocus Badius Ascensius Leuino Mauro et Guilhelmo Diuiti, épître datée de Lyon le 6 des calendes de février 1499, reprod. in extenso par M. Ph. Renouard.

COLMAR. — NANTES, *musée Dobrée*, II, n° 774. — Bibl. nationale.
BRITISH MUSEUM, 834. k. 25. — OXFORD, *Bodl.* — SCHLETTSTADT. — TOULOUSE.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 146-147.

1500.

— [C]Om ‖ mētuȝ ‖ duplex ‖ in Boe ‖ tium de consolatione philosophie cum vtriusq̧ tabula. Item commentum ‖ in eundem de disciplina scholarium : cum commento in Quintilianum de ‖ officio discipulorum : diligenter annota. [A la fin :] ¶ Finitur Boetius de disciplina scholarium cum commento. ‖ Impressus Lugduni, opera magistri Iohannis de vingle. An ‖ no domini M.ccccc. die xv. Iulii. In-4 goth. de 216 ff. n. chiff., sign. a-x, A. F.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un C initial porte, au v°, l'épître de Iodocus Badius Stephano Geynardo. A la fin, marque de J. Vingle. Silvestre, 205, réduite.

ARSENAL, *sc. et a.*, 1682. — AVIGNON, *Musée Calvet*, inc., 681.
LA ROCHE-SUR-YON, 360. — MARSEILLE, N. 6. 16. — MAZARINE, 1098. — SAINT-BRIEUC, 2743.
Pellechet-Polain, 2544. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 199.

— [P]Ostilla siue expositio epi- ‖ stolarum et euangeliorũ do ‖ minicalium : necnon de san ‖ ctis et eoruȝ communi : vna ‖ cum ferialibus tam de toto tempore anni q̃ꝑ etiam eorũ ‖ dem sanctorum. ‖ [Vignette.] [F. cccviij v° :] ¶ Postilla siue expositio epistolarum ⁊ euã- ‖ geliorum tam de tempore q̃ꝑ de sanctis : vna ‖ cum ferialibus de toto tempore anni : nec- ‖ non eorundem sanctorum nouiter impres- ‖ sis finit feliciter. Lugduni impensis hono ‖ rabilis viri Stephani gueynard : industria ‖ vero Claudij dauost al's de troye impres- ‖ soris, Anno salutis, Millesimo quingente- ‖ simo .xxiiij. die septembris. In-4 goth. à 2 col. de 4 ff. lim. et cccviij ff. chiff., lettres initiales figurées représ. des scènes de la Bible et des évangiles.

Le titre, imp. en r. et n., reprod. p. 193, porte, au v° : [U] Itam bonam et exitum bonum. Ego ſrater Guilhel ‖ mus sacre theologie professor minimus parisius educatus sacroruz ‖ euangelioꝝ ac epistolarũ de tpe dnicis diebus ⁊ sanctis etiã sup cõe ‖ apl'oꝝ, martyꝝ, cõfessoꝝ, virginũ ⁊ ꝑ defunctis expositiones in vnũ ‖ colligere volumen : minus expertis clericis ac insipientib⁹ p̄dicatori- ‖ bus per necessariuz fore iudicaui. Considerans nõnullos cãcelistas ‖ min⁹ caute ac imperite euãgelia epistolas vulgo xp̄iano p nũciãtes pcedere nõ habẽ ‖ ntes eorũdẽ expositionũ sciẽtiam que necessaria est. Cõpesui igitur ⁊ hũc librũ ꝑ eisdẽ ‖ vt supra ac ꝑ oĩbus sacroꝝ euãngelioꝝ ⁊ epistolaꝝ expositionẽ cupiẽtib⁹. Non meũ qd̕ ‖ exiguũ ingeniũ cõsului ꝓprias dicta expositiões perfunctorie erarãdo. ‖ post quẽlibet passum textus ponẽs cum premissione tituli vniuscuiusq̧ quod scripsit. ‖ Adijciensq̧ post quẽlibet dñicalis euãngelij expositionẽ necessaria notabilia pro mate- ‖ ria textus et sermoni⁹ de tpe eximij doctoris Hugonis de prato sumpta. Sunt autẽ hec doctoꝝ nonũa. Sancti Augustini, sancti Gregorij, sancti Hieronymi, sancti Ambro ‖ sij. Uenerabilis Bede ⁊ ipso ꝑ homelijs. Glose interlinearis. Glose ordinarij, Nicolai ‖ de lyra : Nicolai de gorra sup q̃ttuor euãgelistas, sancti Thome de aq̄no sup Iohãnẽ. Guilhmi lugdunensis in sermonibus de tempore. Iordani ex sermonib⁹ de tẽpore. ‖ Rabani. Quoꝝ modus penes titulos abbreuiatos legendi talis est.

¶ Ly. id est nicolaus de lyra.
¶ Gor. id est nicolaus de gorra.
¶ Glo. interli. id est glosa interlinearis.
¶ Glo. or. id est glosa ordinaria.
¶ Ra. id est Rabanus.
¶ Guil. lug. id est guilhelm⁹ lugdunensis.
¶ Ior. id est Iordanus.
¶ Uin. id est vincentius.

F. AAij : ❡ Tabula sup postillas siue expositiões epi || stolaꝝ ⁊ euangelioꝝ dñicaliuz necnõ de sanc- || tis : ⁊ eoꝝ cõmuni. F. 1, signé a : ❡ Postilla siue expositio epistola || rum tam dñicalium ꝙ ferialiũ : nec || non quattuor temporum ꝑ discur || sum totius anni.

Panzer, VII, 336, n° 490, d'après Maittaire, II, p. 178, porte, par erreur, cette édition à 1524. La date 1500, 24 septembre, est, en effet, mal donnée et peut donner lieu à confusion. Claude Davost, dit de Troyes, mort vers 1512, a donné, le 14 juillet 1505, une autre édition du même ouvrage.

Avignon, *Musée Calvet*, 334 anc. cote. — Lyon, *Ville* (incomplet du titre).
Baudrier.



Ostilla siue expositio epi-
stolarum et euangelioꝝ do
minicalium: necnon de san
ctis et eoꝝ communi: vna
cum ferialibus tam de toto
tempore anni ꝙ etiam eorū
dem sanctorum.



Titre et vignette de *Postilla siue expositio epistolarum*, 1500.

— Iohannis de Turrecremata quæstiones spirituales super evan-

geliis totius anni. *Lugduni, apud Steph. Gueynardum, 1500.* In-8.

Péricaud, 238, d'après Pauzer, I, 557.

— P. Ouidij Nasonis Heroidum Epistole || Sapphus : atq̧ in Ibin argutie Cum || triplici explanatione altera fami- || liari : ꝛ cum totius operis || exactissima casti- || gatione. [A la fin :] Finis argutissimi opusculi Ouidij in Ibin duplici commentario || diligenter explanati impensis Stephani Guaynardi. Opera ve- || ro et artificio Iohannis de Uingle. Anno gratie .M.ccccc.iij. || Nonas Aprilis. In-4 goth. de 6 ff. lim. et 174 ff. mal chiffrés, le der. coté cxciiij.

Le titre, imp. en r. et n., orné bois à trois compartiments représ. ici Antonius, Ovidius et Ubertinus reprod. p. 218. A la suite de *Sapphus*, souscription datée du 7 des calendes de mars 1500. A la suite de la dernière souscription, marque de Jean de Vingle.

BEAUNE. — BRITISH MUSEUM, 833. h. 7 et 834. k. 18 (2 exemplaires). — CAMBRAI.

Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 101.

1501.

— Iuuenalis familiare commentum cum Antonij || Mancinelli vir eruditissimi explanatione. || [Vignette.] || Argumenta Satyrarum Iuuenalis || per Antonium Mancinellum.

Prima docet Satyre causas : formamq̧ libelli,
Qui simulant curios satyra patuere Secunda
Ex vrbe vmbritij digressum Tertia narrat
Quarta quidẽ crispinum odit : caluumq̧ neronẽ... (16 vers latins terminés par)·
Ultima militie felicis premia narrat.

[Au f. cxcviij :] ¶ Impressum est hoc op⁹ pro fido et bono bi || bliopola Stephão Gaynardo ciui lugdunẽsi : || arte et industria Iohannis de Uingle. Anno || salutis christiane .M. quingẽtesimo primo. V. || Idus Maij. In-4 goth. de 6 ff. lim. et 198 ff. chiff., commentaire ent. le texte, notes en manchettes, initiales ornées.

Le titre, imp. en r. et n. est orné d'un bois à trois compartiments représ. ici *Mancinellus, Juvenalis* et *Io. Badius* reprod. p. 218 et porte au v° : ¶ Iodocus Badius Ascensius Henrico Valuphino artium bonarum professori optimo : ac clarissime Lugdunẽsiũ civitatis grammatico disertissimo ꝛ amico primario salutem plurimam dicit, épître datée : Lugduni ad xiij. calend. decembris. Mcccc. F. Aaij : ¶ Antonij Mancinelli Ueliterni ad Reuerendũ edis geminiane Antistite Diuiq̧ Marci Canonicũ Nicolaũ rubeum patriciũ Uenetũ... In Iuuenalis satyrici poete Commentario prefatio. datée : Venetijs. v. idus iunias Anno M.ccccxcij. Le f. contient, en outre, au r° : « Juvenalis commoda per Antonium Mancinellum », au v° : ¶ Juvenalis vita per Ascensium » et : ¶ De satyra per Antonium Mancinellum. Les autres lim. renferment la table.

A la fin, avant le colophon reproduit ci-dessus : « ¶ Ascensius ad litterarũ militie Tirũculuz. » vers latins.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 4° 3492. — ARRAS, *bel. let.*, 1319.
BRITISH MUSEUM, 682. a. 13. — GOETTINGUE, *Université*. — MAYENCE, 863.
TOURS, *bel. let.*, 1487. — VERSAILLES, *cat. Pellechet*, 119.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 537.

1502.

— [M]Issale ad vsum Lugduneñ. ecclesie p- || optime ordinatũ : ac

diligenti cura ca- || stigatũ : cuȝ pluribus alijs missis tam || olim ꝗꝫ de nouo in presenti missali val- || de necessarijs que nũꝗ̄ in eiusdem vsu || fuerunt impresse. || [Vignette.] || [F. CCIX v° :] Missale ad vsum eccl'ie Lugduñ. || alim ordinatum Sub reuerendissi- || mo in Christo patre et dño felicis re- || cordationis : domino Andrea mise- || tione diuina t't'. sancti martini in mõ || tibus : sacro sancte Romane ecclesie || presbytero. Cardinali, Archiepisco - || po. et Comite Lugduñ. Galliarum || primate. Deniqꝫ cum consilio ac licẽ || tia venerabilium egregiorũqꝫ viroꝝ || dominorum. Uicarij et capituli eccle || sie prefate : per deputatos ab eisdem || cum magna diligentia vsitatũ : inspe || ctum : ꝛ ordinatum. Cum omnibus || nouis officijs : cum prosis proprio lo- || co positis. Insuper cum omnibus re || quisitis numero certo folioruȝ anno- || tatis. Prefationibus etiam vsui iam || dicte ecclesie proprijs adiectis : atqꝫ || cum concordantijs quorũdam euan || geliorum : que in anteactis missalib⁹ || nunꝗ̄ cõperiuntur : integraliter im- || pressum per Claudium dauost alias || de Troyes impressorie artis bene pe- || ritum feliciter absolutum. Anno in- || carnationis dñi .M.ccccc. secundo || Die .iiij. mensis Iulij. Regnãte chri || stianissimo rege nostro Ludouico. || Anno regni sui quarto. || Cui de nouo in hoc paruo volumine || addite sũt misse maxime deuotionis || que sequuntur. || Missa in honore sancti cuius corp⁹ || vel reliquie in illo loco habentur. || Missa ad repellandas malas cogi- || tationes. || Missa pro deuotis amicis. || Missa ad postulandã sapientiam. || Missa ad postulandã pacientiam. || Missa pro peste animalium. || Missa pro mortalitate hominum. || Missa de sancto Ioseph || Missa de sctõ bonauentura. || Missa de sctõ rocho. || Missa de sancto gabriele archãgelo. || Missa de sancta genouefa. In-4 goth. à 2 col. de 10 ff. lim., CCIX ff. chiff. et 1 f. blanc, imp. en r. et n., musique notée, lettres initiales figurées, 1 vignette à pleine page, au canon, 38 et 27 lignes à la page.

Le titre, blanc au v°, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. le Christ, reprod. p. 187. Edition partagée entre Etienne Gueynard et Jean Huguetan, éditeurs du missel de Lyon de 1510, Etienne Gueynard, principal éditeur, propriétaire des bois.

LYON, *Ville*, 317133.
Abbé Michalon.

— [P]Ractica singularis || ac perutilis conspi || cui domini Iohan || nis Petri de ferra || riis vtriusqꝫ Iuris || doctoris : vna cũ ad || ditionibus domini || Frãcisci de Curte. [F. CCXXXIIII r° :] ❡ Explicit perutilis ꝛ necessaria pratica || Iohannis Petri ferrarij Papien. Im-

pressa || Lugduni. Et per Iohannẽ Clinzalium iu- || ris vtriusqꝫ professorem castigata : cum qui- || busdam additionibus consummatissimi viri || domini Francisci de curte ex eius originali || extractis : M.cccccij. xxviij die mẽsis Iulij. In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim. et 234 ff. chiff., manchettes doubles, initiales à fond noir.

Le titre, imp. en r. porte, au v° : ¶ Ad commendationem operis, les autres lim. renferment la table. P. initial, figure dessiné par Guillaume Leroy provenant de l'atelier de Claude Davoust de Troyes, imprimeur de ce volume, pour le compte d'Etienne Gueynard, qui a apposé son nom sur les éditions postérieures. Réimprimé en 1509, 1515 et 1519, pour E. Gueynard.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 1343. 8°. — B. N., F 2338 Réserve. — TOULOUSE.

— [S]Ermones Fratris ga || brielis Barelete ordi- || nis predicatorum tam || quadragesimales q̃p de || sanctis Nouiter ĩpres- || si. Et vbi prius fuerunt interposita || carmina Petrarche : et Dantis in eo- || rum vulgari modo per venerabilem || Magistrum Iohãnem Anthonij or || dinis minorum italicum. [F. cviij :] Expliciũt ꝑmones de sctis Magi- || stri Gabriel de Bareleta ordĩs p̃di || catorꝝ. ꝛ sacre theologie ꝓfessor. Im || pressi lugduñ : per Magistrũ Clau- || dium dauost al's de troie Anno in || carnationis dñi millesimo quingẽ || tesimo scđo die vero penultima no || uembris. || Registrum operis : || ¶ quadragesimale huius operis || incipit in a : exepta epl'a : et desinit || in ʒ. Oẽsqꝫ sunt q̃terni p̃ter. ʒ. q̃ est || sexternus. || Sanctuariũ vero incipit in A ꝛ de || sinit in N oẽsqꝫ sunt quaterni exce || pto N qui est sexternus. In-8 goth. à 2 col. en deux parties.

Première partie : 108 ff. chiff.
Seconde partie : 198 ff. chiff.

Le titre de la 1re partie, imp. en r. et n., orné d'un S initial figuré dessiné par Guillaume Leroy.

Seconde partie : Sermones Fratris || Gabrielis Barelete. Titre portant au v° : ¶ F. Benedictus Brixianus Fratri Thome Caieta- || no ordinis p̃dicatorum. Theologantium ac philosophã || tium maximo S. D. Réédité en 1504, 1507 et 1511, par E. Gueynard.

AVIGNON, *Musée Calvet* (manque). — B. N., D 24993, 24994 Réserve (deux exemplaires). GOETTINGUE, *Université*. — MAYENCE, 2578. — SALZBOURG.
M. Vachon, *cat. de la bibl. de la ville de Strasbourg*, n° 610.

1503.

— [L]E guidon || en francoys || auecque les || addicions en vng chacun principal chapitre selon || Galien/ Auicenne/ Rasis/ halyabas/ Arnauld de || villeneuue/ Salicet/ Dinus de florence/ Petrus de || argilata/ Lanfranc. Thederic/ ꝛ aultres modernes || recueillies et asẽblees par maistre Simphorien cham- || pier auec que le chapitre vniuersal ꝛ tressingulier au || quel sont contenues les louãges principes et choses || vniuerselles de cyrurgie/ pour plus facillement par || uenir des choses vniuerselles et cõmunes aux par- || ticulieres/ propres/ et

singulieres. || Les dictʒ guidons ce vendront ches maistre Estien || ne gueynard/ pres sainct anthoine a lyon/ en la rue || merciere/ deuant lymage de sainct Loys. [Au r° du der. f. :] Cy finist le Guidon en cirurgie || auecques les addicions ensem- || ble le chapitre uniuersel et tressingulier icy adiouste ꝛ compose || ꝑ maistre Simphorien chā-pier || habitan alion ꝛ practiquant en || lascience Hypocratique. || Imprime alion par Iehan de || vingle. Lan de grace M.ccccc. || iii. Le xvi. iour de decembre. In-8 goth. à 2 col. de 348 ff. n. chiff., sign. aa-bb par 6, a-t, v, x, ʒ, ꝛ, ꝯ, ꝰ, A-q par 8, 1 vignette répétée, initiales ornées à fond noir pointillé de blanc.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v°, une vignette répétée au recto du f. a. Les ff. aa-bb, renferment : ❡ Chapitre universel et tres singulier auquel sont cōtenuz les louanges ꝛ choses generales ꝛ tres utilles a chescun q̃ veult profiter en la science et art de cyrurgie lequel a este icy arreste ꝛ cōposé ꝑ maistre Symphorien Champier, ils sont imprimés à longues lignes, portent des manchettes, et se terminent au f. bb 6 par la souscription : Cy finist le chapitre vniuersel ... cōpose || par maistre Simphorien Champier. F. a, blanc au v°, porte, au r°, la vignette du v° du titre répétée. Réimprimé en 1520 par G. Huyon pour Constantin Fradin.

Voir la note de M. Allut relative à Gui de Chauliac, chanoine et prévôt de Saint-Just, en 1366, mort avant le 25 juillet 1368. Astruc et les autres biographes de ce célèbre médecin ont ignoré cette particularité. Il avait été médecin et chapelain commensal du pape Clément VI à Avignon, en 1348, avant de finir ses jours à Lyon.

LYON, *Académie*, S. M., 278. — SAINTE-GENEVIÈVE, T 357³ Réserve. — TOULOUSE.
Allut, *S. Champier*, p. 127.

— Ovidii heroides et in Ibin cum commentar. Antonii Valsci, Hubert Clerci et Ascensii. *Lugduni impensis Stephani Guaynardi, opera vero et artificio Iohannis de Vingle 1503 nonas aprilis.* In-4 goth.

NEUCHÂTEL.
Panzer, VII, 279, n° 28, d'après Maittaire, II, p. 165. — Panzer, IX, 507, n° 28.

— Roberti Caraccioli sermones de adventu, item quadragesimales. *Lugduni per Iohan. Cleyn, venundantur apud Stephanum Gueynard, 1503.* In-4 goth.

Panzer, VII, 279, n° 34.

— [S]Ermōes de aduētu. q̄ua || dragesimales : dn̄icales : ꝛ de peccati stipen || dio ꝛ gratie premio : vnacum pulcherrimus || iuris questionibus quolibet in sermone in- || sertis ꝛ spiritualiter applicatis : per venera || bilem patrem sacre scripture interpretem ꝛ || diuini verbi preconem fratrem Oliuerium || Maillardi ordinis minoꝝ Parisius declamati, nouiter impressi : || ꝛ accuratissime emendati. || [Vignette.] || Venundātur Lugduni a Stephano gueynardi eiusdem ciui- || tatis bibliopola : in vico mercuriali prope sanctum Anthonium || coram intersignio sancti Ludouici regis. [F. 356, à la fin de la seconde col. :] ❡ Finis adest fructuosoꝝ sermonum de || aduētu : quadragesimaliū :

dñicaliuȝ : ac || de pctĩ stipendio ꝛ gratie premio. Per ve || nerabilẽ p̃rem sacre pagine interpretem || ꝛ diuini verbi preconeȝ : fratrẽ Oli- ueriũ || Maillardi ordinis minoꝝ Parisius de || clamatoꝝ : pulcherrimisq̃ iuris questio || nibus quolibet in sermõe insertis deco || ratoꝝ. Lugduni impressoꝝ : necnõ diligẽti examine castigatoꝝ. impẽsis solertis || viri mgri Stephani Gueynardi eĩus- || dem ciuitatis bibliopole. Anno xp̃iane || salutis .M.cccccciij. die .xxij. Nouẽbris. In-4 goth. à 2 col. de 4 ff. lim. et 356 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., blanc au v°, orné d'une vignette à fond noir, représ. le Christ entouré d'une gloire, encadré par 16 petites vignettes, le tout entouré des 4 vers suivants :

Si virtus animi rebus sperare caducis
Creditur : excultis nil dignũ duxero libris. ||
Ecce parare tibi posthac studiosa iuuentus.
Ere potes modico que multo impressimus auro.

F. aij commence la table terminée au v° du f. a 5, compris à tort dans la foliation. F. avj cote II : ¶ Mendis erutus liber p̃dicationuz de aduentu : fratris Oliuerij Maillardi ordinis minorum.

Avignon, *Musée Calvet*, 18500, 8°. — B. N. — Lyon, *Ville*, 373700.
Mayence, 935 et 1418. — Melk (abbaye de). — Reims, *Archevêché*, 2590.
Saint-Gall, 939.

1504.

— [A]Ureum opus de ve || ritate contritionis : || In quo mirifica do || cumẽta eterne salu- || tis aperiuntur. || Uenundãtur lugduni ab Stepha- || no Gueynart : eiusdẽ ciuitatis bi- || bliopola et ciue : in vico mercuriali || vulgariter en la rue merchiere : an || te intersigniũ sancti Ludouici. [F. 192 v° :] ¶ Preclarissimum opus de veritate cõtritio- nis Lugduñ. im- || pressum : per magistrum Claudium dauost alias de troys : || expensis magistri Stephani gueynart. Anno dñi millesimo || quingentesimo quarto. Die vero penultima maij. In-8 goth. de 192 ff. chiff. et 32 ff. n. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v°, une vignette, à pleine page, encadrée d'un double filet, reproduite p. 187, représ. le Christ sur la croix, entourée de 5 saintes femmes et de 3 hommes. f. aij : Ad illustriũ ... principem Ludouicũ Salutiaꝝ. marchionem ac neapo- litanũ vice regẽ. Dardanus sa. F. aiii : ¶ Tractatus de veritate cõtritiones ... per fratrẽ Iohãnem ludouicum viualdum de Monte regali. ordini predicatorũ sacre theologie professo- rem. F. *A* n. signé : Ad ... Iohannem ludovicum Vivaldum ... frater Hieronymus de ceruis de bellano eiusdem ordinis facultatis humilis professor. Les autres ff. n. chiff. sont occupés par la table. Réimprimé en 1505, 1508, 1509 et 1512.

Avignon, *Musée Calvet*, 23244, 8°. — British Museum, 847. e. 1.
Troyes, G. 6. 2021, *théol.*, 3645.
Poidebard.

— [C]Atalogus sãcto || rum et gestorũ eorũ ex di || uersis volumi- nibus colle || ctus : editus a Reuerendissimo in christo pa- || tre do- mino Petro de Natalibus de venetijs || dei gratia episcopo Esquilino. || ¶ Uenundantur Lugduñ. ab Stephano Gueynard : al's Pineti || prope sanctum Antonium. [Au v° du f. cccxiij :] ¶ Catalogi sanctorum

per Reuerendissimum dominum Pe- || trum de Natalibus venetum episcopum equilinum edi- || ti opus finit feliciter. Lugduñ. impressum per Iohan || nem Thomas. Impensis honesti viri Stepha || ni gueynard al's Pineti eiusdem ciuitatis || ciuis et bibliopola. Anno a natiuita- || te domini millesimo quingente- || simo decimo quarto. quinto || Kalendas Februarij. || ✠ In-4 goth. à 2 col. de 4 ff. n. chiff., 313 ff. chiff. et 1 f. blanc?, nombreuses figures et lettres ornées.

Titre, imp. en r. et n., orné de la marque de Gueynard, est entouré d'un encadrement.
ORLÉANS, *hist.*, 1271.

— Georgii Bruxellensis in logicam Aristotelis expositio, per omnes organi partes, sermone barbaro, cum additionibus quibusdam Thomæ Bricoti. *Venundantur Lugduni ab Stephano Gueynard eiusdem ciuitatis in vico mercuriali vulgariter en la rue Merchiere, ante intersignum Sancti Ludovici.* [A la fin :] *Lugduni 1504 decimo sexto novembris.* In-4 goth.

PERPIGNAN, *sc. et a.*, 1728.
Panzer, VII, 280, 40.

— [L]Egenda hec aurea nitidis excuditur for- || mis claretꝗ plurimum censoria castiga- || tione : usꝗ adeo vt nihil perperam ad ha- || bitum semetũue : quod ad rem potissimũ || pertinere non videatur : offendi possit. || [Vignette à fond noir.] Uenundantur lugduni ab magistro stephano gueynart || eiusdem ciuitatis bibliopola et ciue : in vico mercuriali : vulgariter en la rue merchiere ante intersignium sancti Ludouici. [F. 217 v° :] ℂ Finiunt aurea Legenda sanctorũ que lom- || bardica historia nominatur : cõpilata per fra- || trem Iacobũ de voragine natione Ianueñ. || ordinis fratrum predicatoꝝ : vna cum quibus- || dam legendis nouiter superadditis. Impres- || sa Lugduni per Magistruꝫ Claudium dauost || al's de Troys. Anno Dñi. M.ccccciiij. In-4 goth. de 8 ff. lim., 217 ff. chiff. le der. coté par erreur 215 et 1 f. n. chif., initiales figurées à fond blanc et à bordure noire dans le texte, initiales ornées à fond noir dans les liminaires.

Titre, imp. en r. et n., blanc au v°, orné d'un bois gravé à fond noir, représ. le Christ entouré de petites vignettes. ff. bb 3 : Incipit prologus super legendas sanctorum quas colligit in vnum frater Iacobus de voragine : natione Januensis...
AVIGNON, *Musée Calvet*, 2572 4°. — LYON, *Ville, incunables 750.*

— [S]Ermones Fratris Ga- || brielis Barelete ordinis || predicatorum, tam qua- || dragesimales : ꝙ de san- || ctis : Nouiter impressi. || Et vbi prius fuerunt interposita carmi- || na Petrarche et Dantis. in eodem vul- || gari : modo pervenerabilẽ Magistrum || Iohannẽ Anthonij. ordinis minorum || sunt verbis latinis translata. || Uenũdãtũr

Lugduñ. apud Stephanũ || Gueynart, in vico mercuriali. al's a la || rue merchiere. ante intersignum sancti || Ludouici Regis francie. [F. 108 de la seconde partie :] Expliciunt sermones de sctis Ma- || gistri Gabrielis de Bareleta ordi- || nis predicatoꝝ ꝛ sacre theologie ꝓ || fessor. Impressi Lugdunũ : ꝑ Ma- || gistrum Claudiuȝ dauost alias de || troye. Anno incarnationis domini || Millesimo quingẽtesimo quarto. || Die vero tertia Septembris. In-8 goth. à 2 col. en deux parties, lettres initiales ornées à fond noir.

Prima pars : 4 ff. lim. et 188 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un S figuré, porte, au v° : ¶ F. Benedictus Brixianus Fratri Thome Caietano ordinis predicatorum Theologantium ac philosophantium maximo. S. D. F. 108 v° : ¶ Explicit quadragesimale Fratris Gabrielis Barlete.

Secunda pars : 108 ff. n. chiff.

Titre : Sermones Fratris || Gabrielis Barelete. || De sanctis. portant, au v°, la table. Le registre des deux parties est au f. 108 à la suite de la souscription reproduite ci-dessus.

Réimpression de l'édition de 1502, rééditée en 1507 par E. Gueynard.

B. N., D, 24795 Réserve. — LE MANS, *théol.*, 3685.

Baudrier.

1505.

— [A]Ureũ opus || de veritate || cõtritionis. || In quo mi- || rifica docu- || menta eterne salutatis ape- || riuntur. || Uenundantur Lugduni ab Stephano Guy- || nard : eiusdem ciuitatis bibliopola ꝛ ciue : in vi- || co mercuriali : vulgariter en la rue merchiere : || Prope sanctum Anthonium. F. ȝ4 (180) v° :] ¶ Clarissimum opus de veritate contritionis Lugdunum im- || pressum per magistrum Iohannem de vingle : expensis magi- || stri Stephani gueynard. Anno dñi millesimo quinquagesi- || mo quinto. Die vero quinta mensis septembris. In-8 goth. de 212 ff. n. chiff., sign. a-y par 8, ȝ par 6, A-D par 8 (180 ff. pour le texte, 32 ff. pour les tables).

Le titre, blanc au v°, imp. en r. et n., orné d'un A initial figuré, f. 2 : ¶ Ad Illustrissimũ ac optimũ principem ... Ludouicũ salutiaꝝ marchionem : ac. neapolitanũ viceregẽ... Dardanus, Sa. Même f. v°, épître au même par Franciscum Cauacia iuris vtriusq; doctor prefati principi cõsiliarius astensiq; vicarius generalis S. f. 3 : Q initial figuré représ. S. Jérôme agenouillé devant une croix, se frappant avec une pierre. F. A : ¶ Ad reuerendum... fratrem Iohannem Ludouicum uiualduz sacrarum litterarũ interpretem ordinis ꝑdicatorum frater Hieronymus de ceruis de bellano eiusdem ordinis ꝛ facultatis humilis professor.

Réimpression de l'édition de 1504, réédité en 1508, 1509 et 1512, par E. Gueynard.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 18431 8°.

Panzer, VII, 281, 54.

— [Vignette.] [B]Iblia cum summarijs : concordantijs : || diuisionibus : et quatuor reptorijs pre || positis, numeri foliorum distinctione. || terse et fideliter Impressa. || Venundãtur Lugduñ. ab || Stephano Gueynard pro || pe sanctũ Anthonium. [A la fin des *Interpretationes hebraicorum :*] ¶ Diuinum illud ac sacrosanctuȝ || diuinarum scripturarũ opus om || niumq; ex parte veridicum quaȝ || Bibliam appellãt :

cũ multa luce || ac fidelitate : ad optimi maximi || creatoris ac redemptoris nostri || gloriam : eiusq3 sacrate matris et || sempiterne virginis Marie : to || tiusq3 celestis curie collaudatio- || nem : necnon ad studiosoꝝ cõmo- || ditate mũde : accurate ꝛ fideliter || impressum lector : optime vides. || Impressit autem solers vir Clau || dius Dauost al's de Troyes, An- || no christiane pietatis, Millesimo || quingentesimo quinto. Die vero || nono Aprilis. In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim., 382 ff. chiff. et 32 ff. n. chiff. le der. blanc, doubles manchettes, lettres initiales ornées et figurées.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. deux anges soutenant deux médaillons, reprod. p. 220, porte, au v° : Impressa ac bibliopola lectori salutem. f. ɔ v° : Modi intelligendi sacram scripturam, avis suivi du registre. F. a 1 : Vignette rectangulaire en six compartiments représ. différentes scènes de la vie du Christ. [B]Iblia cum summarijs i concordantijs : diui- || sionibus : et quattuor repertorijs prepositis || numeri folioruz distinctione, terre et fideliter || Impressa. f. ij : ❨ Incipit Epistola Beati Hieronymo ad Paulinum.

Première édition in-4 de la Bible rééditée en 1512, 1516 et 1522, en 1520 et 1526, in-fol. par E. Gueynard.

Avignon, *Musée Calvet*, 315. 5°. — Carpentras, A 445.
Le Mans, *théol.*, 67. — Sainte-Geneviève, A 324 Rés. — Trèves, 1636.
Baudrier.

— Decisiones Magistri Stephani auffrerii || [Vignette.] || [D]Ecisiones capelle sedis archiepi || scopalis Tholose vna cum addi || tionibus additis per egregium || virum dominum Stephanum || auffrerii vtriusq3 iuris doctorẽ || ac cõciliarium christianissimi re- || gis Francorum in venerabili curia parlamenti. || Tholosani ac per eum correcte vigili cura inci- || piunt feliciter. || Uenundantur Lugduni a Stephano Gueynard pre- || fate ciuitatis bibliopola ꝛ ciue. In vico Mercuriali || vulgariter en la rue merchiere ꝑpe sanctũ Anthoniũ. [F. q 9 v° :] ¶ Expliciunt decisiones capelle venerabilis || curie archiepiscopalis tholose vna cuʒ addi- || tionibus et repertorio nouiter editis ac casti || gatis per egregium patrem dominum Stephanum auffrerij vtriusq3 iuris doctorẽ con || ciliariumq3 xp̃ianissimi regis francoruʒ Lu || douici hoc nomine duodecimi in venerabili || curia parlamenti tholose maxima diligentia || Impresse lugduni per Nicolaum Wolff, artis || impressorie magistrum. Anno domini Mil- || lesimo quingẽtesimo quinto die ꝟo .xxiij. men || sis octobris. In-4 goth. à 2 col. de 30 ff. lim. n. chiff., le der. blanc, sign. A-C par 8, D par 6, et 130 ff. n. chiff., sign. a-p par 8, q par 10, let. figurées.

Le titre, imp. en r. et n., blanc au v°, orné d'un bois à 3 compartiments représ. ici Auffrerius entouré de deux élèves écrivant. f. Aij : ¶ Repertorium seu tabula decisionuz... Incipit feliciter.

F. ai non coté, blanc au v° : Decisiones Magistri Stephani auffrerij. || [Vignette du titre répétée.] || [I]ncĩpiunt Decisiones Capelle || sedis archiepiscopalis tholose || vna cum additionibus addi- || tis nouiter Impresse et emen- || date.

Baudrier.

— [E]Pistole et varii tra- || ctatus Pii secūdi pō || tificis maximi : ad di || uersos in quadrupli || ci vite eius statu trās || misse : nouiter impres || se feliciter incipiunt. || Uenundantur Lugduni ab Stephano Gueynard, eiusdeȝ || ciuitatis bibliopola et ciue in vico mercuriali : vulgariter en || la rue merchiere, Prope sanctum Anthonium. [F. ꝛiij :] ¶ ...Impresse || Lugđ. per Iohānem de vingle, Anno dñi, M.ccccc. quinto. Die .viij. Nouēbris. In-4 de 194 ff. n. chiff. le der. blanc, sign. A par 6, a-ȝ par 8, ꝛ par 4, lettres initiales, à fond noir, ornées et figurées de l'atelier de J. de Vingle.

Titre, imp. en r. et n., blanc au v°, f. A 6 v° : Ambrosius Archintus patricius mediolanensis lectori, épître datée : quinto Kal'. decembris anno partu virginis 1496.

B. N., Z 1829 Réserve. — British Museum, 10902. — Grenoble, 18399.
Le Mans, *bel. let.*, 2835. — Vire.
M. Vachon, *Cat. de la bibl. de Strasbourg*, n° 112. — Panzer, VII, 55, 281.

— P. Ovidij heroides cum comment. Ant. Volsei. Omni boni. *Lugduni, 3 septembre 1505, Nicolas Wolf, impensis Stephani Guaynardi.* In-4 goth.

Berne, *Cat. des incunables*, n° 472.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 102, d'après Graesse.

— [Vignette.] [S]Umma Angelica de casib⁹ cō- || scienti Correcta ꝑmprimum || exemplar ipsius Re. Pa. Fra. || Angelie de Clauasio : eo ꝗalie || impresse vsqꝫ in presentem vitio || transcriptorū in multis sunt diminute : ꝛ cor- || rupte : cum multis additionibus post primā || compilationem. per eūdem in diuersis locis || operis insertis, valde necessariis et vtilibus. || Venundantur Lugduñ. apud Stephanum || Gueynard prope sanctum. [F. 413 v° :] ¶ Explicit summa angelica de casibus cō || sciētie p fratrē Angelū de clauasio cōpila- || ta : maxima cū diligētia reuisa : ꝛ fideli stu- || dio emendata sicut ipsum opus per se sa- || tis attestabiť. Lugđ. Impressa per Clau- || dium dauost. al's de Troys. Anno domini || M.cccccv. die vero .xij. Februarij. In-4 goth. à 2 col. de 18 ff. lim., 413 ff. chiff. et 1 f. blanc?

Le titre, blanc au v°, imprimé en r. et n. f. aa 2 : Epistola F. Hieronymi Tormeli lectoris ad R. P. F. Angelum de Clauasio. f. aa 3 : Incipit prologus in summa Angelica de casibus cōsciētie. suivent les tables. F. I. [Vignette du titre répétée :] Incipit summa Ange || lica correcta Imprimū || exēplar ipius Re. Pa. || Fra. Angeli đ Clauasio. Jean Poulet a imprimé, la même année, le premier février, à Lyon, le même ouvrage avec la même vignette qui figure ici, en tête du titre, du f. 1 probablement aussi pour Etienne Gueynard. Voir I, p. 357-358.

Avignon, *Musée Calvet*, 19515, 8° (bas du titre déchiré).
Buda, *Université*. — Lyon, *Ville*, 321998.

— Traite de sainte Gertrude, rempli de piéte et de devotion translate de latin en françois. *Lyon, Estienne Gueynard. 1505*, format non indiqué.

Du Verdier, II, 45.

1506.

— Decisiones Magistri Guidonis pape : || [Vignette.] || [D]Ecisiones per excellẽtissimum || leguꝫ doctorem dominũ Gui || donem pape olim cõposite nu || perq; recensite ꝛ correcte : suis || q; in locis oportunis peruti- || libus apostillis a venerabili viro domino An || tonio Rambaudi iurium professore aduocato || cõsistoriali eximii parlamenti dalphinalis nec || non cuꝫ additionibus egregii viri domini Io || hãnis de gradibus vtriusq; iuris professoris || in margine vndiq; superadditis. || [U]Enundantur Lugduni a Stephano Gueynard || prefate ciuitatis bibliopola ꝛ ciue. In vico Mer || curiali vulgariter En la rue merchiere prope san || ctum Anthonium. [F. clxxxiii :] ¶ Expliciunt decisiones parlamen || ti dalphinalis per dominum guidonẽ || pape legum doctorem compilate vna || cum additionibus eximij vtriusq; cen- || sure interpretis dñi antonij rambaudi || suis locis congruenter situatis Lug- || duni feliciter impresse per magistrum || Iohannem de vingle. Anno dni Mil- || lesimo. cccccvi. Die vero. xviij mensis || Aprilis. || a-ꝫ omnes sunt quaterni. Item repertorium quod continet aa. bb. et cc qui est duernus. In-4 goth. à 2 col. de 20 ff. lim. et 183 ff. chiff. plus 1 f. blanc, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette à 3 compartiments repress. au centre le maître Gui Pape lisant et, à droite et à gauche, deux élèves écrivant le cours.

Réimpression de l'édition de Jac. Huguetan, 1504.

ARSENAL, *juris.*, 3866. — EINSIEDELN. — LILLE, *juris.*, 78.

— Institutiones imperiales cuꝫ casibus longis. *Lugduni. S. Gueynard.* [A la fin :] *Impressum per Ioannem de Vingle M. cccce. vj die 22 mensis februarij.* In-fol. goth. à 2 col. en deux parties.

Réimprimé en 1509 et 1515, in-fol., en 1511, in-8.

BORDEAUX, *juris.*, 291. — GAND, *Université.* — SAINT-GALL, *Vadia*, nos 782-783.

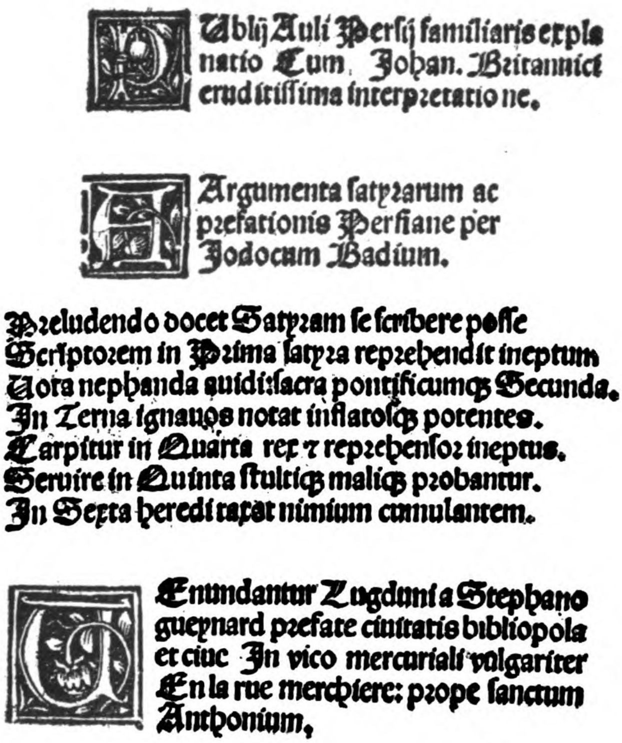
— M. T. Ciceronis officia cum gemina Marsi et Badii explanatione : et libri de amicitia, senectute et Paradoxa cum ejusdem Badii longe diligentissima interpretatione iampridem edita. *Venundantur Lugduni a Stephano Gueynard, præfatæ civitatis bibliopola et cive, in vico mercuriali vulgariter en la rue merciere prope s. anthonium : noviter correcta et impressa Lugduni per Nicolaum Wolf artis impressorie magistrum. M.DVI.* In-4 goth.

STONYHURST, *Bibl. Collège.*

Panzer, VII, 285, 78. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 281.

— [P]Ublij Auli Persij familiaris expla || natio cum Iohan. Britannici || eruditissima interpretatione. || Argumenta satyrarum ac || prefationis Persiane per || Iodocum Badium.

Preludendo docet Satyram se scribere posse
Scriptorem in Prima satyra reprehendit ineptum
Uota nephanda auidi : sacra pontificumꝗ Secunda.
In Terna ignauos notat inflatosꝗ potentes.
Carpitur in Quarta rex z reprehensor ineptus.
Seruire in Quinta stultiꝗ maliꝗ probantur.
In Sexta heredi taxat nimium cumulantem.


Ublij Auli Persij familiaris expla
natio Cum Johan. Britannici
eruditissima interpretatione.

Argumenta satyrarum ac
prefationis Persiane per
Jodocum Badium.

Preludendo docet Satyram se scribere posse
Scriptorem in Prima satyra reprehendit ineptum
Uota nephanda auidi: sacra pontificumꝗ Secunda.
In Terna ignauos notat inflatosꝗ potentes.
Carpitur in Quarta rex z reprehensor ineptus.
Seruire in Quinta stultiꝗ maliꝗ probantur.
In Sexta heredi taxat nimium cumulantem.

Enundantur Lugduni a Stephano
gueynard prefate ciuitatis bibliopola
et ciue In vico mercuriali vulgariter
En la rue merchiere: prope sanctum
Anthonium.

[U]Enundantur Lugduni a Stephano || gueynard prefate ciuitatis bibliopola || et ciue In vico mercuriali vulgariter || En la rue merchiere : prope sanctum Anthonium. [F. 121 v° :] ¶ Persius cum duplici cōmento finit feliciter. Lugduni solerti opa Iohan || nis de Vingle. Anno salutis Millesimo quingentesimo .VI. vltima Iulij. In-8 goth. de 121 ff. chiff. et 1 f. blanc.

Titre, blanc au v°, imprimé en r. et n., f. 2 : Iodocus Badius Ascēsius Leuino Mauro z Guilhelmo Diuiti cultioris litterature proceribus z conciuibus atꝗ coamicis optimis S. D., épître datée : Lugdunē. 1499 Ad VI Kal. febru. fol. 6. Philippi Beroaldi oratio habita in enarratione Persij poete Satyrici.

British Museum, 11385 b. — Fribourg, De 1371. — Goettingue, *Université*.
Baudrier. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 149.

— [S]Umma que catholicon appellatur fratris || Iohānis ianuēsis

sacri ordinis fratrũ pre || dicatorũ nuper parrhisiis diligẽti castiga- || tione emendata per prestante virum magi || strum. Petrum egidiũ in utroq̧ iure licen- || tiatum : una cum multis additionibus : tunc castigatis || tum plurimoruȝ poetarũ sententiis apprime proposi- || tis adductis et probatis. Necnon cũ certis annotatio- || nibus memoratu dignis : quo facilius ea que querun- || tur inuestigari possĩnt. || [Vignette.] || [V]Enũdantur Lugduni ab. M. Stephano Gueynard Biblio || pola eiusdem ciuitatis et ciue : in mercuriali vico : vulgariter/ a la rue merchiere : eundi versus ecclesiam sancte Marie : que || alio nomine dicitur de Confort. [Der. f. r° :] Impressus Lugd. expensis M. Stephani Guey- || nard arte ꝛ industria Francisci Fradin. Anno ab incarnatione do || mini Millesimo quingentesimosexto. In-fol. goth. à 2 col. de 262 ff. n. chiff., le der. blanc, sign. a-ȝ, A-K par 8.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la vignette dessinée par le maître au nombril, reprod. au titre des *Decisiones*, Rote de 1509 du même éditeur.

ARRAS, *bel. let.*, 397. — AMIENS, *bel. let.*, 375.
PARIS, *Université*, *cat. de la Réserve*, n° 3. — TOURS, *bel. let.*, 322. — TRÈVES, 1656.

— Opera Salustiana. || [Vignette à trois compartiments.] || [I]N Ca. Crispi Salustii opera Ascen || sii familiaris interpretatio. || In cuius completu hec opera continentur omnia. || Epistola Pomponij leti de eiusde recognitione. Folio ꝑximo. || ... || [V]Enundantur Lugduni a Stephano || gueynard prefate ciuitatis bibliopola || ꝛ ciue. In vico Mercuriali vulgariter || En la rue Merchiere : prope sanctum || Anthonium. [F. 157 v° :] ❡ Finis reliquiarum. C. Crispi salustij || Et plusculorum fragmentoꝝ vndeunde || corrasorum : ꝛ ab Ascensio vtcunq̧ expli- || catorum. Et a Iohanne de vingle dili- || genti accusatione coimpressorum. Anno || salutis christiane. M. ccccc. || sexto. Sexto Calen. Nouembris. In-4 goth. à 2 col. de 4 ff. lim., 157 ff. chiff. et 1 f. blanc, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v° : Francisco de Rouhan Lugdunensium archipresuli et Galliarum primati Iodocus Badius Ascensius ..., épître datée : Ex officina nostra Calchographa Parrhisiis pridie calendas Nouembris, Anni M.ccccc. quarti.

B. N., J 1565 Réserve. — EINSIEDELN, *supplément*, 693.
LYON, *Ville*, 105477. — SAINT-GALL, *Vadian*, n° 1245 a. — THORN, *bibl. du Gymnase*.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 229.

— Summa Rolandina. || [C]Ommentaria seu expositio domini || Petri de boaterijs bo. In summaȝ || notarie domini Rolandini pass. bo. || profundiora Iustiniana iura : Sup || vnoquoq̧ instrumento enucleantia : || Nunc vero de nouo accurate a men || dis castigata, ac emẽdata. cum ratio || nibus ac auctoritatib⁹ iuris rursus || insertis, per Iohañem de Verdellay || decretorum Bac. ac art. magistrum. In

qua quidẽ sum || ma extant infrascripta decem capitula. || ¶ In Primo capitulo tractat de emptione et venditione. || ¶ In Secundo de dotibus. || ¶ In Tertio de debitis et creditis. || ¶ In Quarto de cessionibus. || ¶ In Quinto de locationibus z conductionibus. || ¶ In Sexto de compromissis. || ¶ In Septimo de adoptionibus et arrogationibus. || ¶ In Octauo de testamentis z vltimis voluntatibus. || ¶ In Nouo de indicijs z ordine iudiciorum. || ¶ In Decimo de exemplificationibus scripturarum. || ¶ Postremo Tractatus notularum cum || eiusdem domini Petri expositione. || ¶ Primo quid sit notaria .z vnde dicatur. || ¶ Secundo de contractibus .z eorum diuisionibus. || ¶ Tertio quibus modis dominia rerum acquiruntur nobis. || ¶ Quarto de obligationibus .z eorum diuisionibus. || ¶ Quinto de renunciationibus .z eorum diuisionibus. || ¶ Sexto de pactis .z eorum diuisionibus. || ¶ Septimo de publicationibus instrumentorum. || ¶ Octauo z vltimo Tractat⁹ officij tabellionat⁹ invillis z castris. || [U]Enundãtur Lugduni a Ste- || phano gueynard prefate ciuita || te bibliopola z ciue. In vico || Mercuriali, vulgariter En la || rue merchiere : prope sanctum || Anthonium. [F. CCI v° :] ¶ Summe domini Rolandini passagerij de || Bononia p̃clari iuris interp̃tis cũ expositõe || dñi Petri de boaterijs Bon. in arte notarie || opus utilissimũ diligẽtissimeq; correctũ ad cre || andorum tabellionum eruditionez : ac vetera- || norum faciliorẽ instrumẽtorum omniũ expedi || tionem. Impressum Lugduñ. per Iohannem || de vingle Anno dñi millesimo quingẽtesimo || sexto. die ꝟo. xviij. mensis decembris. || Registrum. || a-z, z z. Omnes sunt quaterni preter. t, qui est quinternus. In-4 goth. à 2 col. de 6 ff. n. chiff., le der. blanc, CCI ff. chiff. et 1 f. n. chif., initiales à fond noir.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v° : ¶ Bartholomeus ab Horario patauus iuris ciuilis doctor artis notarie interpres. F. 1 : Incipit Summa Domini Rolandi.

CARPENTRAS, D2 831 incomplet du der. f. — VERSAILLES, 112 et 263.

1507.

— Decisiones rote Noue z Antique. *Venundantur Lugduni a Stephano Gueynard.* [F. cclxxvi :] ¶ Impresse sunt p̃sentes decisiones Lugduñ. || per magistrum Iohãnem de vingle. Anno a na- || tiuitate dñi Millesimo quingentesimo septimo, || die ꝟo. xij. mensis. Martii. || Registrum. || a-z. z. ɔ. ꝝ. || A-I. Omnes sunt quaterni || preter o.p. ꝝ. qui sunt terni. z exceptis tribus ta- || bulis que ponuntur suis in locis. In-4 goth. à 2 col. de 276 ff. chiff. en chiff. romains et 10 ff. n. chiff., le der. blanc, pour les tables, signés AA par 10.

Attribué à Guilelmus Horborch. Réédité par E. Gueynard en 1509, 1515 et 1519.
AVIGNON, *Musée Calvet*, 798-4°, incomplet du début. — EINSIEDELN, n° 857.
Panzer, VI, 286, 85.

— [D]Omini Simphoriani || champerij lugduneñ. || Liber đ qua-



Spécimen des vignettes des *Meditationes* de Turrecremata, Albi, 1479, utilisées dans le *Liber de quadruplici vita.*

druplici vita || Theologia Asclepij ber || metis *(sic)* trismegisti discipu- || licum cõmẽtarijs eiusdẽ || domini Simphoriani. || Sixti philosophi



pythagorici Enchiridion || Isocratis ad Demonicum oratio preceptiua

|| Silue medicinales de simplicib⁹ : cū nōnul || lis in medice facultatis praxim ītroductorijs || Quedam ex Plinij iunioris practica. || Tro-



Vignette dessinée par G. Leroy pour S. Champier.

pheum gallorum quadruplicem eorun : || dem complectens historiam. || De ingressu Ludouici .xij. francoꝝ regis in || vrbem Genuam. || De eiusdem victoria in Genueñ. || Regum francorum genealogia. || De claris lugdunensibus. || De gallorum scriptoribus. || De gallis summis pontificibus. || Ep̃lé varie ad eundem dñm Simphorianũ. || ✠ [Der. f. r° de la seconde partie :] ¶ Impressum est presens opus Lugduni expensis honestissimorum || bibliopolarum Stephani gueynardi ꝛ Iacobi Huguetani : arte vero || et industria Iannot de campis : Anno domini .M.ccccc.vij. || Finitum pridie Kal'. Augusti. In-4 goth. à 2 col. en deux parties, vignettes, initiales figurées et ornées, manchettes.

Première partie : 84 ff. n. chiff., sign. a par 6, b-k par 8, l par 6.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad., porte, au v° : ¶ Ordo librorum in hoc volumine contentorum pour les deux parties, f. 2, non signé, blanc au v°, orné d'un bois représ. la décollation de Saint Symphorien au fond, sur le devant, Champier et sa femme à genoux devant le martyr, avec leurs armoiries. F. a 3, coté aij par erreur : ¶ Sebastianus Coppinus monsluciensis Simphorianum Champerium Lugdunensem peonie artis interpretem sagacissimum plurima salute impartit, épître; f. a 4 coté 3 : Index capitum libri de vita sana; ff. a 4 et a 5 : lettres adressées à Champier par Guichard de Lessard, Jean Arzelerius, Gondisalvus Toledo, Philippus Laurentii, toutes datées de Lyon, 1507, la dern. du 4 des calendes de juillet. F. 6 : épître dédicatoire de Champier à François de Rohan, évêque d'Angers et archevêque de Lyon, datée : Ex Lugduni 1507 6 idus Junii, suivi du bois de la décollation de St Simphorien reprod. p. 208.

Seconde partie : 56 ff. n. chiff., sign. A-G par 8.

— Tropheum gallorum quadruplicez eo- || rumdem complectens historiam in quat || tuor partituz libros partiales. || Primus de gallie diuisione. De gallorũ || origine. De eorũdem aduersus alias na || tiones victorijs. De Karoli octaui atq̧ || Ludouici. xij. francorum regum precla- || ris gestis. Et de eiusdem regis Ludoui- || ci : xij. ingressu in vrbem Genuensem. De || gallorum commendatione ex aliaruz na- || tionum testimonijs. || Liber secundus de commendatione et antiquitate ciuitatis lugduneñ. De eius || dem ciuitatis viris illustribus. || Liber tertius de scriptoribus famatis || qui in partibus gallie vignerunt. || Liber Quartus de status ecclesiastici trã || quillitate apud Auinionem. || ✠.

Titre, blanc au v°, imp. en n. F. Aij, index sur 2 col. F. A 4, dédicace de l'auteur à Georges d'Amboise, cardinal archevêque de Rouen, datée : Ex Lugduno 1507, 15 kalendas julii. F. E 8 : Francisco de Stagno [d'Estaing] decretorum doctori ac Rutheñ. presuli ; reverendissimi ... Georgij de Ambasia sacro- || sancte Rhomane ecclesie cardinalis ac legati Auinioneñ generali locũteñ. et gubernatori Auinioneñ. Simphorianus Champerius Lugdunensis, dédicace datée, Lugduni 1507. XII Kalendas Augusti, précédant le traité : *De Gallis summis pontificibus.* F. g. 2 v°, grande marque de J. de Campis, f. g 3, lettres de Sebastianus Coppinus, Jacobus Robertetus, 2 lettres, Gondisalvus Toledo, Henricus Valuphinus, Joannes Mairius, Humbertus Fournierus, 3 lettres, dont deux datées de 1506, adressées à Champier. Humbert Fournier, dans l'une de ses lettres, fait mention de la prétendue académie de Fourvière. Aux ff. C 8 r° et C 8 v°, deux curieuses vignettes gravées en relief sur métal, utilisées antérieurement dans les *Meditationes* imprimées à Albi, en 1479, par Jean Numeister, plus connu à Lyon sous le nom de Jean d'Albi. Voir la reprod. p. 207.

Aarau. — Aix, *Méjanes.* — Arsenal, *hist.*, 5517 *bis.* — Auxerre, *hist.*, 1563. — Avignon, *Musée Calvet*, 1823. — B. N., R 278 et R 750 Rés. (2 exemplaires). — British Museum, 544. g. 1. — Carpentras, L 1706. — Goettingue, *Université.* — Grenoble. — Lyon, *Académie*, 134-12741. — Lyon, *Ville, suppl. au cat. des incunables*, 831-366008, seconde partie seule. — Salzbourg, V. 7. G. 117. — Versailles.

Cat. Fairfax-Murray, 82. — Allut, *S. Champier*, Lyon, *Scheuring*, pp. 149-151. Baudrier. — L. Galle. — W. Poidebard.

— Iuvenalis familiare cum commentum [Iod. Badii Ascensii] et

cum Antonii Mancinelli viri eruditissimi explanatione. *Venundantur Lugduni ab Stephano Gueynard eiusque ciuitatis bibliopola et cive in vico mercuriali vulgariter en la rue merchiere prope sanctum Antonium.* [A la fin :] *Impressum est hoc opus... per Stephanum Baland anno salutis christianæ M. quingentesimo septimo ad vii calendas novembris.* In-4 goth.

DRESDE, *Bibl. Royale.* — GOETTINGUE, *Université.*
Panzer, XI. 444, 89, — Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 539.

— [Vignette.] || Marc. Tull. || Cice. opera || De officijs. || De amicitia. || De senectute. || Eiusdẽ Paradoxa. || [G]Emina quattuor prefa- || torum libroruꝫ explana- || tio Petri marsi : videli- || cet ꝛ Iodoci Badij ascẽ || sij Noua eiusdem expo- || sitione in paradoxa nu- || perrime adiũcta : q̄olim || aut antehac minus im- || pressa fuit. || Uenundantur Lugduni a Stephano Gueynard || prope sanctũ *(sic)* Anthonium. In-fol. goth. de 8 ff. lim. et cclxvi ff. chiff. sign. AA, a–y par 8, ꝫ par 4, A-H par 8, s par 4, k par 8, L par 10, comment. ent. le texte, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la vignette à trois compartiments représ. P. Marsus, Cicéron et Badius et d'un encad., dont un montant et le bandeau inférieur sont composés de 10 petites vignettes reproduites, p. 218, porte, au v° : ¶ Iodocus Badius Ascensius, Stephano Gueynard bibliopole optimo litterarum amantissimo et inter amicos honesto loco habendo S. D., épître datée : Ex officina nostra litteraria : pridie yd̄. nouembris. Anno a natali domini ac saluatoris nostri Iesu christi. M. quingentesimoseptimo, commençant par : *Enim vero Stephane.* C'est la préface de l'édition de 1502 reproduite par M. Renouard, II, 280, légèrement modifiée. Les autres lim. renferment la table sur 3 col. et proemia. F. 266 : ¶ Habes Stephane Gueynard optime nunc integras || in quattuor hec Ciceronis opa p̄clarissima explanatioẽs : quas : || qui a creris exhortationibus ... avis de J. Badius, daté : Ex edibus nostris apud Parrhisios sexto kalendas Aprilis, petite vignette sur bois. Au v° du même f., 13 vers latins, terminés par :

Heroici carminis sonus
Lyricorum iucunditas
Æglorum lasciuia
Iamborum amaritudo
Epigrammatum lusus

et suivis d'une fleur de lys florentine noire. Le frontispice du titre par Guil. Leroy.

Cette édition paraît conforme à celle portant le nom de S. Vincent décrite par M. Renouard, II, 282, et a dû être partagée entre S. Vincent et Et. Gneynard, suivant une habitude qui paraît avoir existé de tout temps à Lyon.

EINSIEDELN, 693.
Baudrier. — Panzer, VII, 286, 8.

— Postillæ totius anni cum questionibus super euangeliis atq̃ casibus conscientie. Venundantur Lugđ. a Stephano gueynard prope sanctum Anthonium. [A la fin :] Impressus || Lugduni per Iohannem de Vingle. Ad opus || discreti viri Stephani Gueynard ciuis ꝛ bibliopole dicte ciuitatis lugđ. Anno nostri salutis || M.ccccc. septimo. Die ꝟo. xxvij mẽsis Augusti. In-4 goth.

Titre, imp. en r., orné d'une vignette représ. la création d'Eve et l'Annonciation. Classé à Guillermus.

EINSIEDELN, *Supplement*, n° 617. — LYON, *Ville* (incomplet du titre).

— P. Ouidij Nasonis Heroidum epistolæ. *Venundantur Lugduni a Stephano Gueynard.* [A la fin :] *Impressus per Joan de Vingle, 1507*. In-8 goth.

PERPIGNAN, *bel. let.*

— Sermones Fratris Gabrielis Barelete. Quadragesimales et de sanctis. *Lugduni*, *Stephanus Gueynard*. [F. 88, seconde partie :] ¶ Expliciūt sermones de Sanctis. Ma ‖ gistri Gabrielis de Baraleta ordinis p̄ ‖ dicatoꝝ ꝛ sacre theologie ꝑfessor. Im ‖ pressi Lugd. Anno incarnationis dñi ‖ M.ccccc. septimo. Die vo tertia men- ‖ sis Decembris. In-8 goth. en deux parties, à 2 col.

Première partie : clvi ff. chiff.

F. 1 : ¶ Celeberrimi ꝛ omnium excellentis- ‖ simi p̄dicatoris Fratris Gabrielis de ‖ barelrea (sic) ordinis p̄dicatoꝝ sacre theo ‖ logie eximij ꝑfessioris solēnissimi ser- ‖ mones feliciter incipiunt. ‖ ¶Dñica in septuagesima De facilita- ‖ te bene operādi. [f. 106 :] ¶ Explicit quadragesimale fratris ‖ Gabrielis barelete.

Seconde partie : lxxviij ff. chiff.

— [S]Ermones Fratris ‖ Gabrielis Barele ‖ te, De Sanctis.

B. N., D 24997 Rés., incomplet du titre de la 1re partie. — MAYENCE, *incunables*, 26. Panzer, VII, 286, n° 88, dit Sebast. Gueynard.

— [U]Ita Iesu christi domi ‖ ni ac saluatoris nostri ex euāgelio et appro ‖ batis ab ecclesia catholica doctoribus sedu ‖ le collecta per Ludolphū de Saxonia cādi- ‖ dissimi chartusianorum ordinis seruantissi ‖ mū. et accurate per Iodocū badium ascēsium annotata. atq̄ ‖ alphabetico indicio ac vita xtē Anne. Atq̄ laudibus diui Ioa ‖ chim aucta. diligēterq̄ rursus Lugdu. impressa. ‖ [Vignette.] ‖ ¶ Venundantur Lugduñ. ab Stephano Gueynardi eiusdem ciuitatis bibliopola et ciue in vi- ‖ co mercuriali vulgariter en la rue merchiere prope sanctum Anthonium. [Der. f., v° :] ¶ Vita domini nostri iesu xp̄i graphice per religiosum vi ‖ rum Ludolphum de saxonia : cādidi ordinis Carthusieñ. ex- ‖ tra argentinam : ex euāgelijs collecta : ꝛ illustrium doctoꝝ elu- ‖ cidationibus illustrata : necnō ꝛ biblie concordātijs ꝛ anno- ‖ tandoꝝ indicijs : cuꝫ eoꝝ tabellis ab Iodoco badio Ascensio ‖ diligenter decorata : vna cum diue Virginis eiusq̄ ‖ parentum succinctis memorijs : solerter ꝛ fidelidelier *(sic)* rursus ‖ Lugduñ. coimpressa : a probis ꝛ honestis viris. Stephano ‖ gueynard : ꝛ Martino boillon ad honorem dei ꝛ vtilitatem ‖ xp̄i fidelium optatum accepit finem. Anno eiusdem saluatoris ‖ nostri. M. quingentesimo septimo : quinto Kalendas decem- ‖ bris. In-fol. goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 265 ff. n. chiff. et 1 f. blanc, sign. a-ꝫ-A-L, omnes quaterni, præter a G et H qui sunt terni, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. gravé sur bois formé d'une suite de 13 petits bois et d'une vignette sur bois, reprod. p. 220, porte, au v° : Iodocus Badius Ascensius Petro Rostano U. I. doctori prestantissimo z primatus Lugdun., épître datée : Ex officina nostra litteraria Lugdunen. ad quartum calendas decembris anni 1507. Edition partagée avec Martin Boillon et dont il existe des exemplaires au nom de ce libraire.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 555 fol. — B. N., H 415 Rés. — TROYES, A. 5. 81. incomplet.
M. Vachon, *Cat. de la bibl. de Strasbourg*, n° 3171. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, p. 31
Baudrier.

1508.

— [A]Ccipite o clarissime iudices opera z pulcherrima || in materia quotidiana z necessaria excellentissimorum || doctoꝝ dñi Ange. de are. z dñi alber. de gandino. Nec || nõ notabilis tracta. d. Guido. de suʒa. de tormẽtis vtriusqꝫ iuris || doctoꝝ celeberrimoꝝ circa maleficia puniẽda vna cũ vtilissimis || additioib⁹. d. an. arminẽsis z. d. Lu. de bolonignis Bernar. || de Lãdri. vtriusqꝫ iuris doctoꝝ cla. q̃ nũq̃ fuerunt impresse. || Et nouissime reuisa ac correcta per egregium virum magistrum Iohannem de gradibus vtriusqꝫ iuris || professorem in inclita ac regia vrbe Lugdunensi. || [Vignette.] || Venũdanť Luď. a Stephano Gueynard ꝑpe sanctũ Anthoniũ. [F. CXX v° :] ¶ Explicit perutilis et quotidianus tractatus de || tormentis per prestantissimum ac eminentissimuʒ || ea etate doctorem dominũ Guido. de Suʒa. mantua || num. cum. addi. domini Ludouici de bologninis, de || Bononia vtriusqꝫ iuris doctoris clarissimi equitis- || qꝫ dignissimi zc. Pet. in-fol. goth. à 2 col., doubles manchettes.

Première partie : 8 ff. lim., cxx ff. en chiff. rom.

Titre, blanc au v°, imp. en r., orné d'une vignette gravée sur bois. Les lim. renferment la table. f. 1 sign. a : ¶ Tractatus maleficiorum D. Angeli de gambilionibus... f. cxx v°, petite marque de Janot de Campis.

Seconde partie : LXXIX ff. chiff. en chiff. rom. et 1 f. blanc.

Titre : Clarissimi vtriusqꝫ iuris doctoris domini || Alberti de gandino opus in materia || maleficiorum vna cum apostil || lis nouiter editis studio z so || lertia spectabilis iuris || vtriusqꝫ doctoris || domini bernar || dini de Lan || driano me || diolanẽ || sis. || ✠ [Au r° du f. LXXIX :] ¶ Impssum Lugď. p honestũ virum || Iãnot de cãpis. Anno. M.cccccviij.

B. N., F 1263 Réserve. — VERSAILLES.

— Breviarium romanum. *Venundantur Lugduni a Stephano Gueynard. Impress. Lugduni per Claudium Dauost al's de Troys, 1508, III Kalendas aprilis.* In-8 goth.

Panzer, VII, 290, 118.

— Catalogus sanctorum et gestorum eorum ex diuersis voluminibus collectus : editus a Reverendissimo in xp̃o patri dño Petro de natalibus de venetiis dei gratia ep̃o Equilino. Venundantur Lugduni a Stephano Gueynard prefate ciuitatis bibliopola et ciue, in vico mercuriali, vulgariter en la rue Merciere prope sanctum Antonium. [A la fin :] Lugduni impressum per Claudium Dauost al'ʒ de troys impẽsis

honesti viri Stephani Gueynard eiusdē ciuitatis civis et bibliopole, anno domini millesimo quingētesimo octavo XV Kalendas Iunii. In-4 goth. à 2 col., vignettes.

Au titre, imp. en r. et n., marque de S. Gueynard.

BRITISH MUSEUM, 485. d. 15. — LYON, *Ville*, 23927-78 (anc. cote) disparu. MAYENCE, 2151.

— Cicero. De officiis, amicitia, senectute et paradoxa. *Lyon, Etienne Gueynard, 16 avril 1508.* In-fol.

Panzer, VII, 286, 87. — Graesse, *Trésor*, II, 175. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 282.

— Decisiones Magistri Stephani Auffrerij. || [Vignette.] || [D]Ecisiones Ca || pelle sedis archiepiscopalis Tho- || lose vna cum additionibus additis || per egregium virum dominū Ste || phanum Auffrerij vtriusq̧ iuris || doctorem ac consiliarium christia- || nissimi regis Francorum in vene- || rabili curia parlamenti Tholosani ac per eum correpte || vigili cura : incipiūt feliciter. Postremoq̧ iterum diligen || ter limate ac nouis additionib⁹ decorate nouiter additis. || [U]Enundantur Lugduni ab Stephano || Gueynard prefate ciuitatis bibliopo- || la et ciue. In vico Mercuriali. vulga- || riter En la rue merchiere. Prope san || ctum Anthonium. [F. cxxxij :] ¶ Expliciunt decisiones capelle venerabilis || curie archiepiscopalis tholose vna cū addi- || tionibus et repertorio nouiter editis ac ca- || stigatis per egregium patrē dñm Stephanū || aufferij vtriusq̧ iuris doctorē. Conciliariūq̧ || christianissimi regis francorū Ludouici hoc || nomine duodecimi in venerabili curia par- || lamenti tholose demum reuise ꝛ accurate ca || stigate et additis nouis additionibus ꝑ egre- || gium virū magistrū. Iohannem de gradibus || vtriusq̧ iuris professorē. diligētiq̧ cura im- || presse Lugduni per Iohannem de vingle im || pressorie artis magistrū. Anno domini. M. || ccccccviij. Die vero .vj. Iulij. In-4 goth. à 2 col. de 28 ff. lim., sign. a-c par 8, d par 4 et 132 ff. chiff., manchettes.

Titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette en trois parties, le personnage du milieu porte le nom d'Auffrerius et d'un encad. formé de 12 petites vignettes. F. 1 non coté, Decisiones Magistri Stephani || Aufrerii ... orné d'un encadrement formé comme celui du titre de 8 vignettes et d'une vignette repré. les armes de France soutenues par deux anges.

BRITISH MUSEUM, 5403, g. 2. — LYON, *Ville*, 317075.

— [D]Ecisionum opus Re- || uerendi patris et. D. || Domini Egidii Belle- || mere fideliter castiga- || tum per egregium vi- || rum Magistrum Io- || hānem de Gradibus vtriusq̧ uiris pro- || fessorem. || [U]Enundantur Lugduni ab || Stephano Gueynard pre || fate ciuitatis bibliopola et || ciue. In vico mercuriali. || vulgariter nuncupato Rue merciere. || Prope sanctum Anthonium. [F. cxxxiiii r° :] ¶ Impres-

sum Lugđ. per Iohannem de Vin- || gle. Anno domini. M.ccccc. octauo. Die ꝟo || .xvij. mensis Maij. In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim. et 134 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. gr. s. bois, porte, au v°, la table et l'index. F. a, entouré d'un encad., imp. en n.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 859-4°. — B. N., E 2481 Réserve.

— Ioannis de Monte, ordin. Prædic. quæstiones spirituales delicias præferentes super evangeliis tam de tempore quam de Sanctis. *Lugduni, per Stephanum Gueynard, 1508*. In-8 goth.

Panzer, VII, 289, 107, d'après Quetif, I, 839.

— ¶ Magister Iohannes Maioris Scotus : || [Vignette.] || ¶ Inclitarũ artiũ ac sacre pagine doctoris acutissimi Magistri || Iohãnis Maioris scoti Libri quos in artib⁹ in collegio Mon- || tis acuti Parisius regĩtãdo cõpilauit hoc in volumine cõtinent̃. ||

¶ Primo. questio de complexo significabili.
Primus liber terminoꝝ cũ figura.
Secundus liber terminorum.
Sũmule eiusdẽ : videlʒ figura quat tuor ꝛ ꝓpositionũ : ꝛ earũ ꝯuersionũ.
Predicabilia : cum arbore porphiriana.
Predicamenta : cum sua figura.
Sillogismi.
Posteriora : cum textu Aristo. primi ꝛ secũdi capi. libri primi ac eiusdem propositionibus.
Tractatus de locis.
Tractatus elenchorum.
Tractatus consequentiarum.
Abbreuiationes paruoꝝ logicaliũ.
Parua logicalia ¶ Exponibilia.
Insolubilia. ¶ Obligatiões.
Argumenta sophistica.
Propositum de infinito.
Trilog⁹ int'. duos logicos ꝛ magr̃ʒ.

¶ Venũdãtur Lugduni ab Stephano gueynard. || In vico Mercuriali. Prope sanctum Antonium. [F. CXCIX (199) de la seconde partie :] ¶ Inclitarum atq̃ argutissimarum || martiũ ac. Sacre pagine doctoris ac- || utissimi. Magistri Iohannis Ma- || ioris Scoti Libri quos in artib⁹ in || collegio Montis acuti parisius re- || gentando compilauit hoc in volumi || ne feliciter explicũt. Imp̃ssi lugđ. || per Iohannem de vingle. Anno no || stre salutis. M. ccccc. octauo. die. ꝟo || xix mensis octobris. In-4 goth. à 2 col. en deux parties, doubles manchettes, initiales figurées à fond blanc, initiales ornées à fond noir.

Prima pars : 10 ff. lim. et 198 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., entouré d'un encad. orné d'une vignette représ. un élève assis dans un fauteuil, devant un pupitre, dormant la tête appuyée sur son bras, porte, au v° : Iohannis Maioris nyniano hũme tum natalibus tum litteris amplissimo dicit. f. ¶ ii : Ludovico Coronel Antonius Coronel S. P. dicit, épître suivie de la table de la première partie. F. 1 non folioté, encadré et intitulé, imp. en r. F. 198 : ¶ Finis fallaciarum magistri || Iohãnis maioris badingonẽsis.

Secunda pars : 199 ff. chiff. et 1 f. blanc.

LYON, *Ville*, 373565 Réserve.

Bibliographie des livres publiés à Paris et à Lyon par les savants écossais réfugiés en France au XVI° siècle par W. Forbes Leith (Revue des Bibliothèques, 1911).

— [M. 2.] || [M]Issale scđm ritu san || cte Romane ecclesie totaliter ad lõ- || gum sine require : mẽdis erutum va || rijsq̃ (quibus hac-

tenus communis || abusus inualuit) purgatum errori- || bus : vnacū plurimis tam deuotis || ꝙ necessarijs missis in eiusdem vsu nunꝙ impressis: || sincero multiplicato examine insertis. || Uenundantur Lugduni ab Stephano Gueynard : || prope sanctum Antonium. [F. ccxliiii :] ¶ Missale ₰m ritū sancte Romane ecclesie ad longum sine require : men || dis erutū : varijsqꝫ (quibus hactenus cōmunis abusus inualuit) purga- || tum erroribus (plurimis tam deuotis ꝙ necessarijs missis : videlicet de || quinqꝫ plagis : de noīe Iesu. domine nostre pietatis, de sancto sudario, || de sanctis Gabriele. Raphaele. Bonauentura. Sebastiano. Rocho. An || tonio. Iob. Ioseph. Anna. Barbara. ꝛ pro mortalitate vitanda. Necnon || tabula trentenarij gregoriani. ꝛ preparationibus ante missam ꝛ gratijs || in fine dicendis : cū Indutus planeta : ꝛ prosis : sincero multiplicato exa || mine insertis) ad laudeꝫ trinitatis indiuidue ꝛ virginis christifere finit || feliciter. Impressum Lugduni arte viri solertis Claudij dauost al's de || Troye. Impensis ꝟo honoralilis viri Stephani gueynard eiusdem ci || uitatis bibliopole ꝛ ciuis. Anno incarnate deitatis millesimo quingen- || tesimo octauo die .xiij. mensis Februarij. In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim. et ccxliiii ff. chiff., imp. en r. et n., musique notée, vignettes, initiales figurées, 40 et 22 lignes à la page.

Le titre, orné de la marque 2 d'E. Gueynard et d'un encadrement à fond noir dessiné par le maître au nombril, porte, au v°, les tables des lettres dominicales et des fêtes mobiles. f. aaij, calendrier terminé au v° du f. a 7, chaque mois est suivi de 4 vers latins. f. bb, table. f. bbiij, cautele misse. f bb 5 non coté : Oratio deuota dicenda ante missam, le 16e ff. lim. orné de l'encad. du titre répété et d'une grande vignette. F. 1 : ¶ Incipit ordo missalis || ₰m cōsuetudinē romane cu || rie. Der. f. r°, après la souscription, marque de Luc-Antoine Giunta, de Florence.

L'illustration de ce missel est intéressante. Elle se compose d'une suite spéciale de 14 vignettes (97 mill. 75 mill.) dont la première, placée au v° du dernier feuillet liminaire représente la pénitence de David, l'annonciation, l'adoration des mages, une crucifixion plus grande que les autres placée au canon, reprod. p. 187, la résurrection, l'ascension, soit en tout 14 vignettes représentant divers sujets religieux, dessinés par Guillaume Leroy et dont deux avaient déjà été employées dans le missel de Lyon, de 1502, partagé entre Gueynard et Jean Huguetan. Les nombreuses petites vignettes, lettres ornées et figurées, bandeaux et encadrements à fond noir et blanc sont aussi du même maître et prouvent qu'il était le dessinateur préféré de l'éditeur. La marque de Luc-Antoine Giunta, libraire de Florence, que nous rencontrons pour la première fois sur une édition d'E. Gueynard, prouve une participation du grand libraire florentin dans la publication de ce missel et, par conséquent, une association entre ces deux éditeurs ignorée jusqu'à ce jour et intéressante à signaler.

Abbaye de Saint-Antoine. — British Museum. — Stuttgart, *Bibl. Royale.*
Weale, *Cat. Missalium*, p. 147.
Baudrier.

— [O]Pus aureum ornatum om || ni lapide precioso singula- || re nouissime editū sup euā- || gelijs totius anni secunduꝫ || vsum romane curie ꝛ ordi- || nis fratrum predicatorum || cum octo millibus dubijs exactissime decla- || ratis ac quadruplici sensu sacre scripture. ||

[M. 2.] || Venūdanī Lugdu. a stephano Guey- || nard ppe sanctum Anthonium. In-4 goth. à 2 col. en deux parties, lettres ornées et figurées.

Première partie : 6 ff. lim., 161 ff. chiff., en chif. rom., la der. cotée par erreur CXCI. sign. a-t par 8, v par 6.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. formé de 10 petites vignettes, porte, au v° : Incipit tabula super hoc opere declarationis dubio || rum sacrorum euangeliorum totius anni- f. a 4 v° : Dñici Machanei in operis cōmēdatione octasticō. Io. Thome sertorij in eiusdem operis laudem epigramma ad lectorem. Eiusdem Io. Thome sertorij endecasillabon ad librum. f. a 5 : ❩ R. d. d. Iohanni Ludouico Ruuere : dei gratia ep̄o Thaurinensi Frater Antonius de Ghislandis theologus artiumq̧ doctor ordinis predicatorum thaurinensis ciuitatis ac prauitatis heretice quesitor, épître, même f. v° : Prologus. F. o 1, signé a : [I]ncipit expositio Euāgelio || rum totius anni secundum || ordinem Romane curie : et Ordinis fratrum Predicatorum edita a fratre Antho- || nio de Gislandis de laue- || no sacre theologie et artiuz minimo doctore Inquisito || re Thaurinensi dicti ordi || nis predicatorum. [Der. f. v° de la première partie :] ❡ Explicit prima Pars huius operis a pri- || ma dominica Aduentus vsq̧ ad Sabbatum sanctum inclusiue. Finita die. 15. Nouēbris || Per honestum virum Iannot de Campis cō || morantem in vrbe Lugduñ. Anno domini || millesimo quingentesimo. || [M. de Jannot de Campis.]

Seconde partie : 103 ff. chiff. en chiff. romains et 1 f. n. chif., sign. A-N par 8.

— [I]Ncipit secunda || pars hui⁹ opis a festo pasche vs || que ad finē oīm euangelioꝝ totius anni. [Der. f. v° :] ¶ Explicit secunda pars huius operis a die sancto pasche vsq̧ ad finem totius anni. Im || pressa Lugđ. per Iohānem de vingle. Anno nostre salutis. M.ccccc. octauo. Die vero. || xiiij Mensis Nouembris. || ¶ Deo gratias.

Réimprimé en 1510 et 1522 pour E. Gueynard.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 121. 4°. — B. N., A 4441. Réserve (incomplet des 6 ff. lim.)
ROANNE, 181 S. (16° série).

— [O] Pus regale ĩ quo || continentur infra || scripta opuscula. || Epistola Consolatoria in qua tria optima re || media ad repellendum omnes cau- || sas tristicie apreiuntur. || Preābulum Sequentis opusculi : in quo || agiī de officio pietatis in de- || functos : et tam sanctoꝝ patrum q̧ gentilium ac diuer- || sarum gentium autoritates ꝛ exēpla adducuntur. || Tractatus Aureus de pugna partis sensiti- || ue et intellectiue : per modum ser- || monis apologetici. Epistole Tota notabilis in qua multa curio- || sa sub breuibus tanguntnr. Ad Sere- || nissimū ac metuendissimū dominū : dūm Vuladislaum || Boeme atq̧ Vngarie regem. || Tractatus Totus curiosus de laudibus ac || triumphis trium liliorum : que in || scuto regis christianissimi figurantur || Tractatus Optimus ꝛ cūctis necessarius de cognitione electoꝝ a reprobis. || Tractatus de duodecim psecutionib⁹ ecclie || dei valde delectabilis : ĩ quo tā vi- || ri ecclesiastici q̄ꝫ seculares diligētius speculari debent. || Tractatus De magnificentia glorie Salomo- || nis et ponuntur opiniones tam || diuinarum scripturarum q̄ꝫ sanctoꝝ doctorum. an Sa- || lomon sit Saluus vel dānatus. || Tractatus De duplici causa contritionis : in || scripturarū pro correctione vite melioris dilucidantur. || VEnundantur Lugduni ab Ste- || phano gueynard. || Prope sanctum Antoniun. [F. CCCXII :] ¶ Opus regale explicit. Impressuȝ

Lugduni per || Iohannẽ de vingle. Anno nostre salutis. M.ccccc. ꝛ viij. || Die ꝟo .vj. mensis Aprilis. In-8 goth. de 322 ff. n. chiff. et 8 ff. n. chiff. le der. blanc pour la table, manchettes, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. dessiné par Guillaume Leroy, porte, au v° : ¶ Fratris Andree de Soncino ordinis predic... epistola in libros fratris Io. Ludo. Uiualdi de Mõte regali sacre theologie professoris.

ARSENAL, *théol.*, 5481. — BALE, N. C. VI. 17. — BERNE, *Cat. des incunables*, n° 474. NANTES, *Musée Dobrée*, 97. — NICE, VI. I. F. 27. — MAYENCE, 956. — TROYES, *théol.*, 7730.
Panzer, VII, 288. 105. — M. Vachon, *Cat. de la Bibl. de Strasbourg*, n° 3581.

— [Vignette.] || Pub. Ouidij Nasonis pre- || clarum opus de nouo impressum : et amẽdis || castigatum : in quo continentur hij libri par- || tiales : videlicet || Liber heroidum epistolarum. || Liber sapphus. || Libellus in ibin. || Cum expositione familiari Antonij Volsci. || Ubertini clerici Cresentinatis. Domitij Cal || derini. et Iodoci Badij. singularium inter- || pretum. || Venundantur Lugduni a || Stephano Gueynard prefate ciuitatis bibliopola et ciue. In vico Mercuriali (vulgariter en la rue merchiere) ꝓpe sanctum || Antonium. [F. cliiij :] ¶ Huius preclari opus finis. Lugduni impressi Per Claudiũ || dauost al's de troys. Impensis discreti viri Stephani Gueynard || Bibliopole et ciuis prefate ciuitatis Lugduni. Anno nostre salu || tis Millesimo quingentesimo octauo. quarto Kalẽdas Februarij. In-4 goth. de 6 ff. lim. et 154 ff. chiff., comment. ent. le texte, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la vignette à 3 compartiments, représ. ici : Ovidius entouré de deux commentateurs Antonius Volscus et Ubertinus et d'un encadrement dont une partie est composée de 10 petites vignettes représ. une danse de la mort, reprod p. 218, porte, au v° : ¶ Iodocus Badius Ascensius Humberto Fornerio ... épître datée : Ex officina nostra litteraria Parisijs iij Kal. nouembris. Mccccc. f. Aij–A4 r°, table, f° A 4 v° : ¶ Iodoci Badij Ascensis sequentium operum prenotamenta; f. A 5 : Ubertinus Clericus Crescẽtinus ... Guidoni de sancto Georgio, comiti Blandrate et primo Marchionali camerario ... Même f. v° : Antonij Volsci priuernatis ad Ludouicum diedum Francisci fi. patritium venetum in Heroidas Ovidij prefatio, suivie de la vie d'Ovide par le même.

EINSIEDELN. — TRÈVES, 1657.
Baudrier. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 102, d'après Panzer et Graesse.

1509.

— [M. 1.] || [A]ureum || opus de veritate con- || tritionis. In quo miri || fica documẽta eterne || salutis aperiuntur. || ¶ Uenũdãt lugduni ab Stephano || gueynard : prope sanctũ antonium. [F. clxxx v° :] ¶ clarissimũ opus de veritate contritionis. Im- || pressum Lugd̃. per Iohannem de vingle, expensis || Stephani gueynard, Anno nr̃e salutꝭ .M.ccccc. || nono. Die ꝟo .xiij. mensis Iunij. In-8 goth. de 180 ff. chiff. et 32 ff. n. chiff., sign. A-D par 8, initiales figurées, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. formé de 9 petites vignettes, blanc au v° : F. 2 i : ¶ Ad illustrissimũ ac optimũ principẽ dum̃ : dominũ Ludouicũ Saluciarũ marchionẽ



Antonius | Ouidius | Ubertinus

Pub. Ouidij Nasonis pre-
clarum opus denouo impressum: et a mēdis
castigatum: in quo continentur hij libri par-
tiales: videlicet

Liber heroidum epistolarum.

Liber sapphus.

Libellus in ibin.

Cum expositione familiari Antonij Uolsci.
Ubertini clerici Cresentinatis. Domitij Cal-
derini. et Jodoci Badij. singularium inter-
pretum.

Venundantur Lugduni a
Stephano Gueynard prefate ciuitatis bibliopola et ciue. In
vico Mercuriali (vulgariter en la rue merchiere) ppe sanctum
Antonium.

Encadrement et vignette passe-partout dessinés par G. Leroy.
La vignette, faite en 1497, et uniquement employée dans cette officine, paraît être la première œuvre
de ce dessinateur faite pour E. Gueynard.

ac neapolitanū uiceregem, Dardanus Sa. Même f., autre épître au même de Franciscus Cauacia iuris utriusque doctor prefati principis consiliarius: astensisque uicarius generalis. F. 3 : Tractatus de veritate contritione ... per fratrem. Io. Ludouicū Viualdum de Monte regali ordinis predicatorum sacre theologie ꝑfessorem. F. A : ¶ Ad reuerendū ... fratrem Iohannē Ludouicum Viualdum ... frater Hieronymus de Cernis de bellano eiusdem ordinis ꝛ facultatis humilis professor.

Arsenal, *théol.*, 5964. et 5968 (1) (deux exemplaires).
Avignon, *Musée Calvet*, 15565 8°. — Lyon, *Ville*, 257156.
Panzer, VII, 291, n° 124.

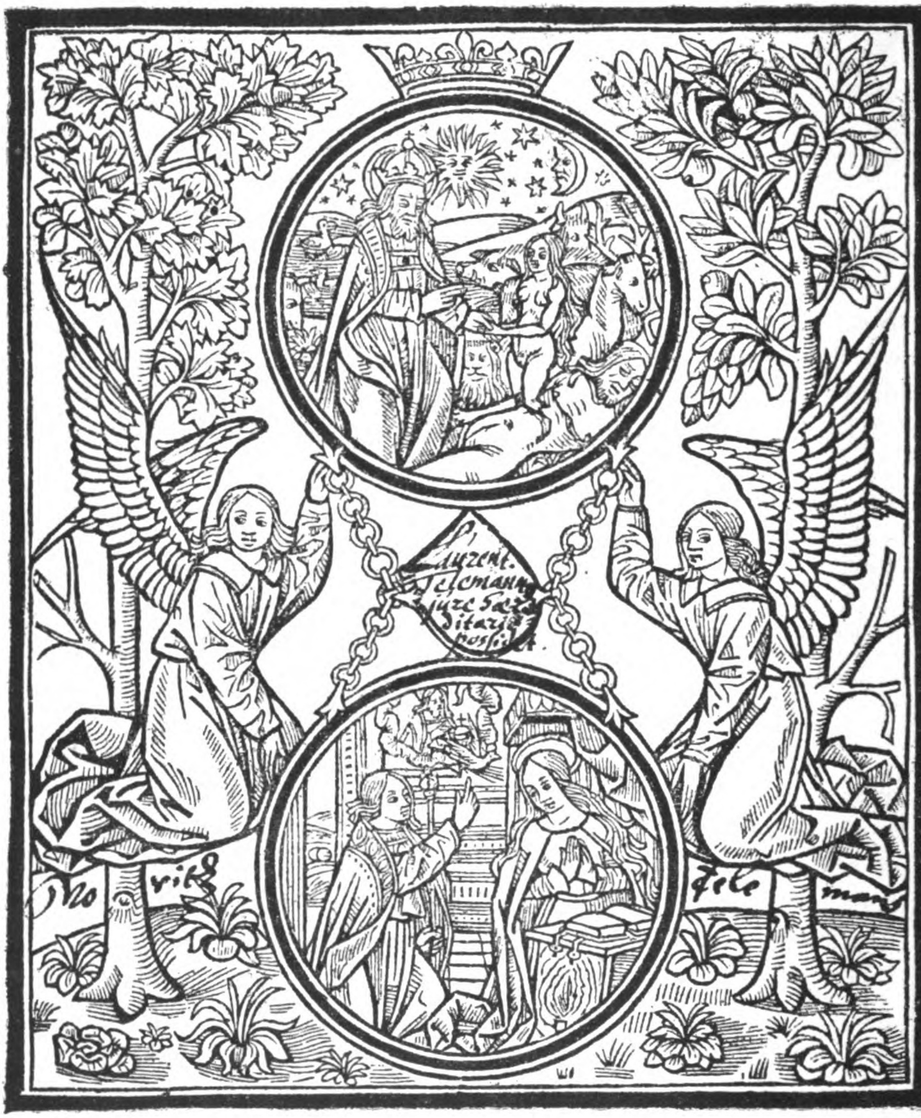
— Decisiones rote Noue ꝛ Antique. || [Vignette.] [D]Ecisiones rote Noue ꝛ || Antique cum additionibus ca- || sibus dubijs et regulis cancel- || larie apostolice. diligentissime || emendate. || Venūdantur Lugduni a Stephano Gueynard bibliopola ꝛ ciue eiusdē ciuitatis. [F. 297 v° :] ¶ Impresse sunt presenter decisiones Lug- || duni. per Claudium dauost al's de troys. Im || pensis honesti viri Stephani Gueynard. An || no a natiuitate dñi Millesimo quingentesi- || monono .XVI. Kal'. mai. In-4 goth. à 2 col. de 20 ff. lim., le der. blanc, 297 ff. chiff. et 1 f. blanc?, initiales ornées ou figurées de diverses grandeurs.

Le titre, imp. en r. et n., reprod. p. 220, blanc au v°, f. aaij : Summaria novarum decisionum. f. AA : Summaria antiquarū decisionum. f. 1, imp. en r. et n. : Incipiūt decisiones seu || conclusiones noue dominorum de Rota attribué à Guilielmus Horborch. Réimpression de l'édition de 1507, rééditée en 1515 et 1519.

Avignon, *Musée Calvet*, 860 (4°). — British Museum, 706. l. 17.
Baudrier.

— [I]Nstitutiones imperiales cuꝫ ca || sibus longis nouiter emendatis in fine operis per ordinem appositis : ꝛ cum multis additionibus a precipuis ꝛ neothericis doctoribus extractis : ꝛ suis locis pro textuum et glosarum veritate enucleāda opor || tune appositis. || Summaria multis additis textui distinctissime immixta. || Titulorum singulorum continuationes accommodatas. || Textuales diuisiones glosis adiunctas. || Grecum suis caracteribus in loco suo appositū cum expōne succincta. || Quibusdamqꝫ alijs additionibus : non cōtemnendis : que excerpte sunt ex volumine institutio || nem impressionis parisiensis nouissime. signateqꝫ in margine. || Arborem ciuilem cum patenti et breuiscula elucidatione : ꝛ etiam quedam questiones ad in || telligentiam ipsius valde vtilis. Folio lxiij : || Glosas non sine augmento e regione signatas. Tabulam titulas omnes alphabeti ordine conectentem : || Tabulam alteram secūdissimam glosaꝝ medullas explicātem de nouo correctā ꝛ emendatam. || Carmina rubricarum omnium librorum institutionum. Alia carmina rubricarum totius iuris cesarei. || [V.] Enundantur Lugduni ab Stephano || Gueynard prefate ciuitatis bibliopola et ciue in vico mercuriali : vulgariter en la || rue merchiere. [F. CX :] ¶ Habes perspicatissime lector institutionū castigatissimū codicem....

Decisiones rote Noue ⁊ Antique.





Decisiones rote Noue ⁊ Antique cum additionibus casibus dubijs et regulis cancellarie apostolice. diligentissime emendate.

Venūdantur Lugduni a Stephano Gueynard bibliopola ⁊ ciue eiusdē ciuitatis,

Vignette dessinée par G. Leroy vers 1504, employée sur les titres de la Bible de 1505, *Summa fratris Ianuensis*, 1506, *Vita Christi*, 1507, *Pratica Ferrariis*, 1509.

Lugđ. impressum per Claudium dauost al's de troys ex- || pensis honesti viri Stephani Gueynard. Anno a natiuitate dñi .M.cccccx. die .xviij. mensis Ianuarij. In-fol. goth. à 2 col. en deux parties, imp. en r. et n., comment. entourant le texte, doubles manchettes.

Première partie : 6 ff. lim., 110 ff. chiff.

Le titre, reprod. p. 219 *bis*, orné d'un grand bois dessiné par Guillaume Leroy et de petits bois par le même, porte, au v° : Ioannes Chappuis in iure licentiatus cesareo et pontificio Magistro Bertoldo rembolt inter impressores non infimo.

Seconde partie : 32 ff. chiff.

— [C]Asus longi su || per institutis || Proemium. [F. xxxij :] ❡ Casus longi super institutes de nouo correcti ꝛ emendati pluribus in || locis finiũt feliciter. Impressi Lugđ. per Claudiũ dauost al's de Troys. || Impensis honesti viri Stephani Gueynard. Anno dñi, M.ccccc. nono || quinto Kal'. februarij. Même f. v° : Tabula alphabetica.

Baudrier.

1509.

— [P]Ractica singularis ac perutilis conspicui || domini Iohannis Petri de ferrarijs vtri- || usq̧ iuris doctoris : vna cuꝫ additionibus || domini Francisci de Curte. || ¶ Venundantur Lugduni : ab Stephano Gueynard. In vico mercuriali : propre san || ctum Antonium. [F. 251 v° :] ❡ Explicit perutilis ꝛ necessaria practica || Iohãnis petri ferrarijs Papieñ. Impressa || Lugduni per honestum virum Iohãnem || cleyn Impressorie artis magistruꝫ optatũ || finem sortiuntur. Et per Iohanneꝫ Clin- || ꝫalium iuris vtriusq̧ professorem castiga- || ta, cum quibusdam additionibus cõsum- || matissimi viri domini Frãcisci de curte ex || ci⁹ originali extractis, Anno domini M. || ccccc.ix. nono idus Maij. In-4 goth. à 2 col. de 14 ff. lim., le der. blanc, AA par 8, BB par 6, 251 ff. chiff. en car. rom. et 1 f. blanc, double manchette, initiales à fond noir.

Titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette reprod. p. 220 et d'un P (en réalité un D) figuré, porte, au v° : Ad cõmendationem operis. A la fin, marque 2 de Jean Clein.

Baudrier.

— [Q]Uestiones spiritualis ꝯuiuij de- || licias preferentes. super euange || lijs tam de tẽmpore q̃ꝑ de sanctis, || edite a domino iohanne de turre || cremata. ꝛ nuper suis in origina || libus locis doctrine sancti thome || fideliter annotate. Anno salutis || M. quingentesimo octauo. || [M. 1.] [U]enundantur lugduni ab Stephano || Gueynard. in vico mercuriali. vulga- || riter nũcupato : rue merciere. Prope || sanctum Antonium. [F. cclx :] ¶ Finiunt questiones euãgelio || rum tã de tempore q̃ꝑ de sanctis || domini Iohannis de turre cre- || mata Cardinalis feliciter. Im- || presse lugđ. per iohãnem de vin- || gle, Anno nostre salutis .M. || ccccc. nono. die ꝟo .xviij. mensis || Ianua-

rij. In-8 goth. à 2 col. de 12 ff. lim., 260 ff. chiff., lettres initiales figurées à fond blanc.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad., porte, au v° : Epistola, avis au lecteur, les autres lim. sont occupés par la table. F. 1, imp. en r. et n.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 18233. — B. N., D 15427 Réserve.
BOULOGNE-SUR-MER, *théol.*, 526. — LE MANS, *théol.*, 1424. — TOURS, *théol.*, 3809.
Baudrier. — Panzer, VII, 291, 126.

1510.

— Missale ad usum Lugduneñ. ecclesie.... *Venundantur Lugduni ab Ioanne Huguetan..* [A la fin :] *Impressum per Claudium dauost al's de Troyes... Anno M.ccccc. decimo. Die xxvij. mensis Aprilis.* In-4 goth.

Edition partagée entre Jean Huguetan et Etienne Gueynard dont il porte la marque en tête du titre. Voir la collation à Jean Huguetan.

— [O]Pus aureum ornatũ || omni lapide precioso singulare no || uissime editũ : et q̄ diligentissime || e nouo a pluribus erroribus cor- || rectum et emendatum : super euã- || gelijs totius anni ꝓm vsum Ro- || mane curie ꝛ ordinis fratrũ predi- || catorũ cũ octo millibus dubijs ex || actissime declaratis : ac quadruplici sensu sacre scripture. || [M. 1.] || Uenũdãtur Lugduni à Stephano || gueynard ꝓpe sanctũ Authoniũ. [F. 441 v° :] Explicit secunda || pars huius operis a die sancto pa- || sche vsq; ad finem totius anni. Im- || pressa Lugđ. ꝑ Iohannē de vingle. || Anno nostre salutis .M.ccccc.x. || Die ꝟo .xxiij mēsis Nouembris. || Deo gratias. || [M. de Gueynard 1.] In-8 goth. à 2 col. de 8 ff. n. chiff. et 441 ff. chiff., let. initiales figurées.

Titre, ent. d'un petit encad., imp. en r. et n., porte, au v° : Incipit tabula super hoc opere declarationis dubiorum Sacrorum Euangeliorum totius anni, précédée d'un avis, terminée au v° du f. ✠ 5, f. ✠ 6 : ¶ Dominici Machanei in Operis commendationem octasticon ; ¶ Io. Thome Sertorij in eiusdem operis laudē epigrãma ad lectorem. ¶ Eiusdem Io. Thome Sertorij endecasillabon ad Librum, 3 pièces de vers latins. Même f. v° : ¶ R. d. d. Iohãni Ludouico Ruuere : dei gratia ep̄o Thaurinēsi frater Anthonius de Ghislandis theologus artiũq; doctor ordinis p̄dicatoꝝ Thaurinēsis ciuitatis ac prauitatis heretice questor. Fol. 1, imp. en r. et n. : [I]Ncipit exposi || tio Euangelio || ...

EINSIEDELN, 882, supplément. — B. N., B 8059 Réserve, B 3104 Réserve.
MELK, *Abbaye*. — PARIS, *Université*, 1010 Réserve.
Panzer, VII, 293, 147, d'après Quétif, II, p. 13.

— [Vignette.] || P. Ouidij Nasonis metamorpho- || seos libri moralizati : cum pulcherrimis fabularum principalium figuris. || [O]Uidij quindecim meta- || morphoseos libri : cũ ipsius poete vita : et eius operibus di || ligentissime collecta : familiaribusq; cõmentarijs : et rerum || verborũq; cognitu dignissimorũ alphabetico indice : ac etiã || cum preclarissimis doctissimi eloquētissimiq; viri Lactan || cij firmiani cocli in singulas fabulas argumētis : vt vno in- || tuitu poete

sentētia pateat suis locis insertis : necnō et tro || pologica nonnullarū fabularum ennarratione Per reuerē- || dum patrem magistrū Petrū lauinium philosophum poe- || tam ac theologum diuini quoꝗ verbi declamatorem celeberrimum ordinis predica || torum adiecta. || ¶ Eiusdem in metamorphosin disticon. || Que veteres numeris celebrant figmenta poete || Hec tibi pelignum carmine prebet opus. || [V]Enūdantur || Lugđ. ab Stepha || no Gueynard. [F. F6 r°] ¶ Impressum fuit hoc opus Lugđ. per Claudiū dauost al's de Troys. || Impensis honesti viri Stephani Gueynard. Anno domini Millesi- || mo quingentesimodecimo .xv. Kal'. Maij. In-4 goth. de 6 ff. lim., 219 ff. chiff. et 9 ff. n. chiff., vignettes, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. et d'une vignette reprod. p. 224, porte, au v° : Publii Ovidij Nasonis vita et opera, terminée f. a 4 v°, suivie par : Ad illustrissimum Mantue Principem Franciscum Gonzagam Raphaelis Regij prefatio, datée : Venetiis nonis septembribus 1493. f. a 5 v° : ¶ Frater Petrus Lauinius Lingoneñ. artlū magister, poeta... ordinis predicatorum conuentus matiscēnsis ... Claudo lōginico ... matiscensis ecclesiæ presulis ... nepoti eiusdem eccl'ie archidiacono et canonico ... prefatio, épître datée : Ex Viēna Anno... millesimo quīgētesimo decimo vj. kl. martij, suivie d'une pièce de vers du même auteur adressée au lecteur. F. iiij : ¶ Raphael Regius Clarissimis equitibus Antonio Bulduno. Ioanni francisco Pascalico, Dominico Bollano eloquentissimis advocatoribus felicitatem. f. F 5 v° : ¶ Raphael Regius Paulo Cornelio Patricio veneto. f. F 6 : ¶ Peregrinus Solarus reuerendo dño Pascalio belliardo canonico Parmensi et protonotario apostolico. Les der. ff. renferment l'index sur 3 colonnes. F. 1 signé b, commence le 1er livre des métamorphoses orné d'un petit encadrement et d'une vignette. Les titres des 14 autres livres sont ornés de même. Suite de 15 vignettes dessinées par G. Leroy, apparaissant ici pour la première fois, à ma connaissance, dont on trouvera ci-après trois spécimens, utilisé de nouveau par E. Gueynard en 1518. Cette suite, prêtée à Jacques Huguetan, a été employée par ce libraire en 1512 et 1518, puis à Jacques Mareschal qui l'a utilisée en 1524. Une copie de cette suite, plus petite, se trouve chez Simon Vincent.

AUXERRE. — B. N., pYc 1408 Réserve. — BRITISH MUSEUM, 654. C. 17.
NOGENT-LE-ROTROU. — ROANNE, 106 H. avec un titre de l'édition de Jac. Mareschal et cataloguée, par erreur, à cette date. — TOURNON, *Collège*, incomplet.

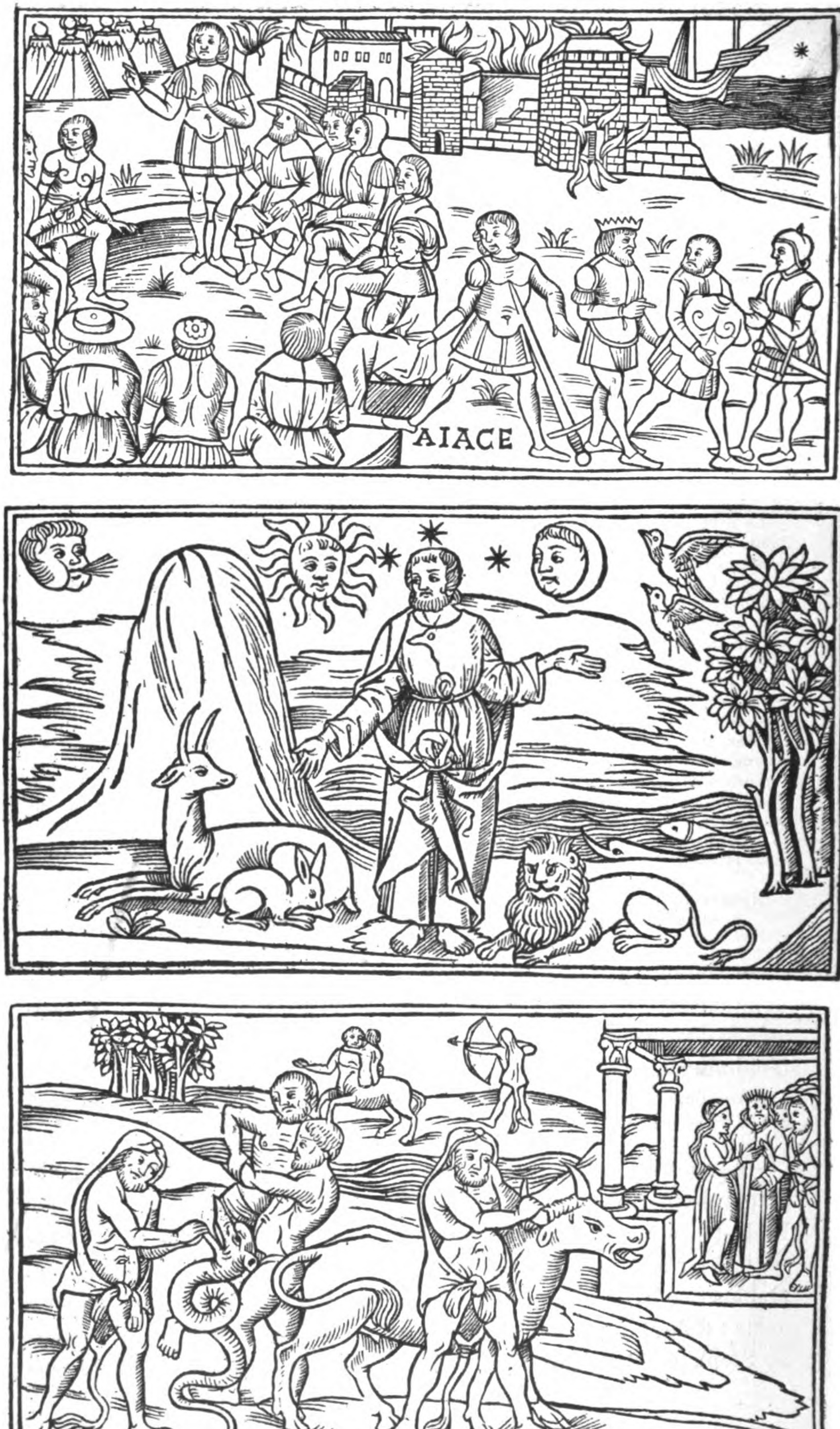
Baudrier.

— Summule Buridani cum expositione preclari viri interpretis : nominalium terminorum : Iohannis dorp. recognite et magistro nostro Ioanne Maiore, cum annotatīonibus. *Lugduni a Stephano Gueynardi*, *1510*. In-4 goth. à 2 col.

Titre, imprimé en r. et n., précédé de la vignette à 3 compartiments représ. ici Buridan et ses deux commentateurs, reprod. p. 248, orné d'un encad. gravé sur bois.

Cat. n° 286, librairie Lucien Gougy, n° 1914.

— [Vignette.] [U]Ita Iesu christi dñi ac || saluatoris nostri euangelio ꝛ approbatis ab eccle- || sia catholica doctoribus sedule collecta per Ludo-l || phum de Saxonia cādidissimi chartusianoꝝ ordinis || seruātissimū : ꝛ accurate per Iodocum badium ascē- || sium annotata : atꝗ alphabetico indicio ac vita sancte || Anne : atꝗ laudibus diui Ioachim aucta : diligēterꝗ || rursus Lugdu. impressa. || ¶ Uenundantur Lugdu. ab Stephano Gueynard : eiusdem ciuitatis biblio- || pola ꝛ ciue in vico



Spécimens de la suite des 15 vignettes dessinée par G. Leroy
pour les *Métamorphoses* d'Ovide de 1510.

mercuriali vulgariter en la rue merchiere.[F. EE 7 v° :] ¶ Uita dñi nr̃i iesu xp̃i graphice ꝑ religiosum || virũ Ludolphũ de saxonia : cãdidi ordinis Car || thusieñ. extra argẽtina : ex euãgelijs collecta : et || illustriũ doctoꝝ elucidationib⁹ illustrata : necnõ || et biblie cõcordatijs ꝛ ãnotãdoꝝ indicijs : cũ eo || rũ tabellis ab Iodoco Badio Ascẽsio diligẽter || adhibitꝭ decorata mẽorijs : solerter ꝛ fideliter rur || sus Lugd̃. coimpressa a Claudio dauost al's de || troys. Impẽsis probi ꝛ honesti viri Stephani || gueynard. Ad honorẽ dei ꝛ vtilitatẽ xp̃i fideliũ || optatũ accepit finẽ. Anno eiusdẽ saluatoris nr̃i || M. quingentesimodecimo : quarto Kl'. augusti. || Deo sit laus et gloria. In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim. et 416 ff. n. chiff, sign. a-b par 4, a-y, ꝛ ꝯ, ꝝ, A-X, AA-EE par 8, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., entouré d'un encad. et d'une vignette représ. la Vierge reprod. p. 240, porte, au v° : ¶ Iodocus Badius Ascensius Petro Rostano, épître datée : Lugd. ad quartum Kalendas decembris 1507.

Angers, *hist.*, 2985. — Auxerre, *hist.*, 734. — Avignon, *Musée Calvet*, 34. 4. Billom, *Collège*. — British Museum, 3834. b. — Paris, *Université*, 614 Rés. (cat., p. 192). Mayence, 1131. — Sulignat, *Chartreuse*.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 33.

1511.

— [m. 1.] [F]Ortalitium || fidei contra Judeos : Sarracenos : aliosq̧ || christiane fidei inimicos. || ¶ Venũdãtur a Stephano guey || nard : prope sanctũ Anthonium. [F. 371 v° :] Fortalicium fidei quosque religionis || xp̃iane aduersarios aptissime confu || tans. Iamdudũ in plerisq̧ passibus || multipliciter viciatus. Nũc vero ma || gna cum diligentia castigatum : ꝛ fi- || deliter emẽdatum. Per venerabilẽ || magistrum nostrum guillelmũ tota- || ni : in sacra pagina professorem : ordi || nis predicatoꝝ : cõuentus Lugduñ. || Ad laudes glorias ꝛ honorem cuncti || potẽtis dei ĩtemerate xp̃iferecq̧ vir || ginis marie : simuletiã ad defensionẽ || ꝛ ꝑpagationẽ prememorate fidei or || thodoxe feliciter explicit. Imp̃ssus || lugd̃. Per Iohanne de romoys. || An || no salutꝭ nr̃e .XI. supra millesimũq̃n- || gẽtesimũ : Impẽsis spectabilis viri || magr̃i stephani gueynart. Die .xxvj. mensis Nouembris. In-8 goth. à 2 col. de 12 ff. lim., le der. blanc, 371 ff. chiff. et 1 f. n. chif.

Le titre, imp. en r. et n., orné, entouré d'un encad., blanc au v°. Les lim. sont occupés par la table. F. 1, non coté, entouré d'un encad. ¶ Incipit prohemium... f. 3, orné d'un encad. et précédé de la marque 1 de Gueynard, commence le texte de l'ouvrage.

Seule impression connue de Jean de Romoys.

La date bizarre portée par le volume : xi supra millesimum quingentesimum, a induit en erreur plusieurs rédacteurs de catalogues qui en ont fait un incunable. Réimprimé, en 1525, par Moilin de Cambray.

Avignon, *Musée Calvet*, 20765. — B. N., D 21668 Réserve. — British Museum, 3833. aaa. [signalé par erreur sous la date de 1500]. — Gottingue, *Université*. — Le Havre, 1741. — Le Mans, *théol.*, 4748. — Luxembourg, *Cat. des incunables*, 430. — Lyon, *Ville*, 380022. — Marseille, T æ III, 8° (avec date de 1500). — Mayence, 1211. M. Vachon, *Cat. de la Bibl. de Strasbourg*, n° 1887.

Baudrier.

— [I]Nstitutiones imperiales || cum casibus longis noui || ter emẽdatis in fine ope || ris per ordinẽ appositis || et cum multis additioni || bus a precipuis ꝛ neothe || ricis doctorib⁹ et tractis || ꝛ suis locis pro textuũ et || glosarum veritate enu- || cleanda opportune appo- || sitis. || Summaria multis addi || tis textui distinctissime immixta. || Titulorum singulorũ cõtinuationes accommodatas. || Textuales diuisiones glosis adiunctas. || Quibusdã alijs additionibus : non cõtemnendis : que || excerpte sunt ex volumine institutionum impressionis parisiensis nouissime signateq̧ ĩn margine. || Arborem ciuilem cum patenti et breuiuscula elucida- || tione : et etiam quedam questiones ad intelligentiam || ipsius valde vtiles. Folio .lxiij. || Glosas non sine augmento e regione signatas. || Tabulã titulos oẽs alphabeti ordine connectentem. || Tabulam alterã fecundissimã glosarũ medulas expli- || cantem de nouo correctam ꝛ emendatam. || Carmina rubricarũ omniũ librorũ institutionum. || Alia carmina rubricarũ totius iuris cesarei. || [U]Enundãtur Lugduni ab Stephano Gueynard || prefate ciuitatis bibliopola ꝛ ciue in vico mercu- || riali : vulgariter en la rue merchiere. [F. ccclxvj :] Lugd' impressum per Iohannẽ de vingle expen || sis honesti viri Stephani gueynard. Anno a natiuitate dñi M.cccccxj. || die .xx. mensis Maij. In-8 goth. à 2 col. de 16 ff. lim. et 366 ff. chiff., imp. en r. et n., comment. entre le texte, manchettes, fig. sur bois.

Le titre, imp. en r., orné d'un encad. gravé sur bois et d'un I initial figuré, porte, au v° : Celsus Hugo dissutus cauillonus ... Anthonio Gõtherio archipresbytero de terminis, S, épître où il est parlé d'Etienne Gueynard, le libraire éditeur du présent volume, suivie d'un distique latin du même. Les autres lim. renferment les tables. Le der. f. du lim. porte, au v°, un bois représ. l'empereur entouré des pairs avec les deux petits chiens qui s'amusent à ses pieds.

Réimpression de l'édition in-fol. de 1509-1510.

Nice, VI. I. g. 5.

— Iuuenalis familiare cõmentũ : cũ Anto. Manci. viri eruditissimi explanatiõe. || [Vignette.] || Argumẽta Satyrarum || Iuuenalis per Antonium Mancinellum. || Prima docet Satyre causas : formaq̧ libelli. Qui simulãt curios satyra pa || tuere Secũda. Ex vrbe vmbritij digressuȝ Tertia narrat. Quarta quidẽ cris || pinum odit : caluũq̧ neroneȝ Ganeo que tolerat parasitus. Quinta notauit || Sexta hec infidas mu-

lieres pandit abunde. Septima demonstrat Romaȝ || nil fere poetis. Nobilis. Octaua propria virtute vocatur. Turpia qui to || lerant Nona carpuntur auari Iure hominum Decima rerumꝗ libido notã || tur Argint Undecima vates conuiuia lauta Bissena arguitur satyra capta || tor auarus. Tertia post decimã solatur damna dolentes. In decima quarta || dant praua exempla parentes Numina diuersa egypti Penultima mõstrat || Ultima militie felicis premia narrat. || Uenundantur Lugdu- || ni ab Stephano gueynard eiusꝗ ciuitatis bibliopola ꝛ ciue in vico mercu- || riali : vulgariter en la rue merchiere ꝓpe sanctum Antonium. [F. clxxx :] Impressum est hoc opus ꝑ fido ꝛ bono biblio || pola Stephano. Gueynardo ciui lugdunẽsi. || arte ꝛ industria. Iacobi sa. [con] Anno salutis chri || stiane .M. quingentesimo vndecimo die. xxj. Kalendas Octobris. In-4 goth. de 6 ff. lim. et 180 ff. chiff., comment. ent. le texte, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. et d'une vignette représ. les armes de France, porte, au v° : ❡ Iodocus Badius Ascensius Henrico Valuphino artium bonarum ꝓfessori optimo clarissime Lugdunensium ciuitatis grammatico disertissimo amico, épître de J. Badius, datée : Lugduni ad xiij Kal. decẽbris Anno salutes M.cccc.xcviij. f. Aa : Antonii Mancinelli Veliterni ad ... Nicolaum Rubeum patricium venetũ, épître datée : Venetiis V idus Iunius 1492. Iuvenalis commoda per Antonium Mancinellum et Iuvenalis vita per Ascensium.

Albi, 194. — Avignon, *Musée Calvet*, 1761-4°.
Einsiedeln, *Supplément*, 748. — Fribourg, De 1273. — Le Mans, *bel. let.*, 1536.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 539.

— M. T. Ciceronis epistolæ familiares ab Ascensio recognitæ. [F. 262 v° :] ❡ Finiunt M. Tullij Ciceronis epistole familiares cum Iodoci Badij Ascẽsij perꝗ familia || ri expositiõe marginalibusꝗ (ut in titulo premittit̃) annotationib⁹ ꝛ q̃ttis Impresse Lugdu || ni in calchographia Iohãnis Moilin : al's de Cumbray. Ipẽsis vero honorabilis viri Ste || phani Gueinard Lugdunẽsis bibliopole. Anno post partũ virginis. Die ꝟo .15. Iulij. In-4 goth. de 8 ff. lim. et 262 ff. chiff.

Les ff. liminaires renferment : Iodocus Badius Ascensius Egidio Turrario, épître datée : Ex officina nostra chalcographa quarto calendas julias 1511.

M. Renouard et le *British Museum* assignent à ce volume la date de 1511 d'après l'épître ci-dessus, avec un point d'interrogation? Ils n'ont pas eu connaissance de l'édition du même ouvrage, imprimée en 1514 par Jean Thomas pour Gueynard dont la même épître est aussi datée de 1511. Gueynard ne paraît pas avoir employé Moylin de Cambray avant 1514.

British Museum, 636. k. 1. (incomplet du titre).
Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 332.

— Jesus maria. || [Vignette.] || Pub. Ouidii Nasonis || preclarum opus de nouo impressum : et a mendis castigatũ : in quo || continentur hij libri partiales : videlicet || Liber heroidum epistolarum. || Liber sapphus. || Libellus in ibin. || Cum expositione familiari Antonij Volsci. Ubertini clerici Cre- || sentinatis. Domitij. Calderini et Iodoci Badij

singularium in- || terpretum. || Venundantur lugdu- || ni a Stephano Gueynard prefate ciuitatis bibliopola et ciue. In || vico Mercuriali (vulgariter en la rue merchiere) prope sanctum || Antonium [F. 152 :] ¶ Huius preclari operis finis. Lugduni impressi per Nicolaum || Wolf Impensis discreti viri Stephani Gueynard Bibliopole et || ciuis prefate ciuitatis Lugduni. Anno nostre salutis Millesimo || quingentesimo vndecimo. Die vo .xxij. Octobris. In-4 goth. de 6 ff. lim. et 152 ff. chiff., comment. ent. le texte, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. et de la vignette à 3 compartiments représ. ici Antonius, Ovidius et Ubertinus, porte, au v°, la préface de Josse Badius à Humbert Fournier, datée de Paris le 3 des calendes de novembre 1500. Les autres lim. renferment la table, un avis de J. Badius. ¶ Ubertinus Clericus Crescẽtinas ... Guidoni de sancto Georgio comiti Blandrate et primo Marchionali camerario et consilio dignissimo, épître suivie de : ¶ Antonii Volsci ad Ludouicum Diedum Franciscifi, patritium venetum prefatio.

CHARLEVILLE. — CLERMONT-FERRAND. — GOETTINGUE, *Université*.
GRENOBLE, F 4385. — LYON, *Ville*, 317058. — MOULINS. — ROUEN, *bel. let.*, 979.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 102.

— [S]Ermo || nes ad || oẽs sta || tus de || nouo correcti ꝛ || emendati. || [V]Enundatur Lugduni ab Stepha || no guenyard prefate ciuitatis bi || bliopola ꝛ ciue in vico mercuriali || vulgariter En la rue merchiere : ꝓ || pe sanctum Antonium. [F. ccxxxvi non coté :] ¶ Sermones fratris Guilliberti tornaceñ. || sacrĩ paginis egregij doctoris ordinis mino || rum ad status diuersos pertinentes. Sum- || ptibus et expensis honesti viri Stephani || Gueynard. Impressum lugduni : per Magi- || strum Iohannem de Vingle. Anno domini M. cccccxj. die vo. xxij mensis Nouẽbris fi- || niũt feliciter. || Deo gratias. In-8 goth. à 2 col. de 235 ff. chiff. et 1 f. n. chif.

Titre, blanc au v°, imp. en r. et n., composé de petits bois dessiné par le Guillaume Leroy.

ARSENAL, *théol.*, 6447 *bis*. — SAINTE-GENEVIÈVE, D 5339-8°.

— Sermones fratris Gabrielis Barlete. ord. præd. *Venundantur Lugduni a Stephano Gueynard prope sanctũ Anthonium.* [A la fin :] *Impressi Lugd. anno incarnationis domini M. cccc. undecimo die vero sexta mensis septembris.* In-8 goth. à 2 col.

TOULOUSE.

1512.

— Biblia cuꝫ cõcordãtijs veteri et || noui testamẽti ꝛ sacrorũ canonũ : necnõ ꝛ additiõe in mar || ginibus varietatibus diuersoꝝ textuũ ac etiaꝫ canonibus || antiquis quattuor euãgelioruꝫ insertis : summa cuꝫ dili || gentia reuisa correcta ꝛ nuperrime emendata. || ¶ Emendata magis scaturit nũc biblia tota. Que fuit in nullo tempore visa prius. ||



Vignettes et bois

¶ Vendunt a stephano gueynardi al's pineti ppe santū anthonium. [F. CCCCVIII v° :] ¶ Explicit biblia diligentissime emendata : cū ‖ concordantijs : non solum eiusdem : sed ꝛ iurisca- ‖ nonici : summarijs oium capitum : diuisionibus ‖ quattuor repertorijs ꝓpositis : nūeri qꝫ foliorum ‖ distinctione : vna cum vera nominū hebraicorū ‖ interꝓtatione. Impressa Lugduni per Magi- ‖ strum Nicolaum de Benedictis. Anno salutis ‖ M. cccccxij. die penultimo mensis Iannarij. [M. de N. Benedictis.] In-4 goth., imp. en r. et n., à 2 col., de 18 ff. lim., 408 ff. chiff. en chiff. rom. et 26 ff. n. chiff. sur 3 col., manchettes doubles, lettres ornées et figurées.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette reprod. p. 240 représ. la Vierge et l'Enfant Jésus, d'un encad. composé de neuf petits bois représ. différents personnages, mais destinés ici à figurer Dieu créant le monde et divers montants provenant du matériel de Gueynard. La vignette porte, sous les ailes de l'ange, des initiales F. P. C. qui ne figurent pas dans le second tirage de ce bois placé en tête du nouveau Testament. Titre v° : Ad diuinarum litterarum verarumqꝫ diuitiaruꝫ amatores exhortatio. f. Aij : ¶ Impressoris ac bibliopole ad lectorem instructio. f. B 7, blanc au r°, porte, au v°, la vignette de la création du monde à six compartiments répétée au v° du f. B 10. f. B 8 : vignette représ. saint Jérôme. ¶ Incipit eplabti hieronymi ad paulinū. F. o 1, vignette représ. Dieu créant le monde entourée de quatre petits bois à fond noir représ. des anges jouant d'instruments de musique variés. ¶ Incipit liber Genesis qui dici ‖ tur hebraice bresith. F. 326 : ¶ Euangelium Matthei incipit, même répétition de la vignette du titre sans les initiales sous l'aile de l'ange.

La vignette représ. la création du monde en six compartiments est composée des six pièces de celle qui figure dans la Bible Rouille Payen, 1547, 1548.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 5 in-4. — MARSEILLE, Yc. 4°. 4.
MAZARINE, 11472. — ORLÉANS, A 41. — TOULOUSE.

— Centum ac quinquaginta psalmi Dauidici cum expositione Iacobi Pereꝫ de Valentia. Cantica canticarum Salomonis. *Lugduni, venundantur à sumptibus Stephan. Gueynard, 1512. Bernardus Rosier et Johannes Thomas anno domini M.ccccc.xii. xxix die kal. octobris*. In-4 goth. à 2 col. en deux parties.

AARAU. — AUTUN, *Grand Séminaire*. — MELK, *Abbaye*.

— La legende doree en frācoys nouuellemēt imprimee. Et amendee et se vendent a Lyon sur le Rosne en la rue Merchiere en la maison de Estienne Gueynard aupres de la cloche dargent. [A la fin :] *a este acheuee presente legende en françoys par Jehan de vingle imprimeur Lan mil cinq cens et douze le xx iour de mars*. In-4 goth. à 2 col. de 370 ff. chiff., lettres initiales ornées et figurées, bordures et encadrements à certaines pages, vignettes.

Cat. n° 274, librairie Gougy, n° 1230.
Brunet, V, 1370. — Panzer, VII, 299,200.

— [O]Pus regale ĩ quo ‖ continentur infra- ‖ scripta opuscula. ‖ Epistola Consolatoria in qua tria optima re- ‖ medis ad repellendum omnes cau- ‖ sas tristicie aperiuntur. ‖ Preābulum Sequentis opus-

culi : in quo agiẗ de officio pietatis in de- || functos : et tam sanctoꝝ patrum ꝙ gentilium ac diuer- || sarum gentium autoritates ꝛ exēpla adducuntur. || Tractatus Aureus de pugna partis sensiti- || ue et intellectiue : per modum sermonis apologetici. || Epistola Tota notabilis in qua multa curio- || sa sub breuibus tanguntur. Ad sere- || nessimũ ac metuendissimũ dominũ : dñm Uuladislaum || Boeme atq Ungarie regem. || Tractatus Totus curiosus de laudibus ac || triumphis trium liliorum : que in || scuto regis christianissimi figurantur. || Tractatus Optimis ꝛ cũctis necessarius de || cognitione electoꝝ a reprobis. || Tractatus De duodecim ꝑsecutionib⁹ eccl'ie || dei valde delectabilis : ĩ quo tã vi- || ri eccl'iastici ꝙ seculares diligẽtius speculari debent. || Tractatus De magnificẽtia glorie Salomo || nis, et ponuntur opiniones tam || diuinarum scripturarum ꝙ santoꝝ doctorum, an Sa- || lomon sit saluus vel dãnatus. || Tractatus De duplici causa contritionis : in || quo varie autoritates diuinaruꝫ || scripturarũ pro correctione vite melioris dilucidantur. || [V]Enundantur Lugduni ab Ste- || phano gueynard. || prope sanctum Antonium. [F. 324 :] ❨ Opus regale explicit feliciter. Impressum Lugduni. Anno || nostre salutis .M.ccccc.xij. Die ꝟo .vij mensis Augusti. In-8 goth. de 324 ff. chiff. et 8 ff. n. chiff., let. initiales figurées, nomb. encad. gr. sur bois, 8 vignettes à pleine page.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. formé par huit petits bois gravés, porte, au v° : ¶ Fratris Andree de Soncino, ordinis predic., epistola in libros fratris. Jo. Ludo. Vivaldi de Monte regali. Outre les encadrements et lettres initiales, ce volume est orné de sept vignettes à pleine page dessinées par Guillaume Leroy et de la marque d'Etienne Gueynard placée au f. 99, comme vignette, entre encadrements dont six spécimens sont reproduits p. 229 *bis*.

ALBI. — AVIGNON, *Musée Calvet*, 18804. — BRITISH MUSEUM, 848. e. 2. — VIRE. Baudrier (2 exemplaires).

1513.

— Polyanthea opus || suauissimis floribus exorna || tum compositum per Domi || nicum Nanũ Mirabelliũ : ciuem Albẽsem : artiuq || doctorem : ad communem vtilitatem. || [M. 2.] || ❨ Uenũdantur Lugđ. ab Stephano gueynard : || al's Pineti : prope Sanctum Antonium. [F. 287 v° :] ¶ Habes humanissime lector in hoc volumine : plurimorũ vocabulorum declarationem || cum diffinitionibus seu descriptionibus : græcarumq dictionum adiectionẽ suis || locis appositam. Innumeras sententias Biblie : quatuor ecclesiæ docto- || rum : aliorũq sanctoꝝ : philosophorum : historicorũ : poetarum tam la || tinorꝝ : ꝙ grecoꝝ : et demũ dãtis .ꝛ petrarche : suis in materijs : || ꝛ ubi melius quadrare videbantur annotatas : quasdam || materias in ar-

borẽ ramificatas : quo facilius eas || memorie scriuio cõmẽdes : Errata que prius || fuerant qua potuimus diligentia su || stulimus. Lugđ. in officina Ioan- || nis Thome. Mense Nouem || bri. Anno dñi millesimo || quingentesimo deci || mo tertio : sumptu || Stephani guey || nard : al's Pineti. In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim., 287 ff. chiff. et 1 f. n. chif.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 236, porte, au v° : Iodocus Badius Ascensius D. Ioanni Egidio Nucerien. sacerdoti atque bonarum artiũ professori. et la liste des auteurs cités. f. aa 2 : Epistola nuncupatoria D. Nam in Polyantheau, ad principem Gulielmum Mardionem Montisfferati, épître datée des ides de février 1503. Au der. f., élégie en vers latins de l'auteur au lecteur.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 1860. — GRENOBLE, B 1339. — LAUSANNE, A 780.
LYON, *Ville*, 317843. — ROUEN, *bel. let.*, 2741. — VERSAILLES, *Cat. Pellechet*.

— Pub. Ouidii Nasonis || preclarum opus de nouo impressum : et a mendis castigatum : vna cum figuris ornatum : in quo continentur hij libri partiales. || videlicet || Liber heroidum epistolarum. || Liber Sapphus. || Libellus in Ibin. || Cum expositione familiari Antonij Uolsci Ubertini clerici || Cresentinatis Domitij Calderini ⁊ Iodoci Badij singula || rium interpretum. || Uenundantur Lugdu || ni a Stephano Gueynard : al's Pineti : prope sanctũ Antoniũ. [Der. f. r° :] Lugduni impressi Per Iohannem || thomas impẽsis discreti viri Stephani Gueynard al's Pineti Bi || bliopole et ciuis prefate ciuitatis Lugduni. Anno nostre salutis || Millesimo quingentesimo .xiij. octauo kalendas Nouembris. In-4 de 6 ff. lim. 133 ff. chiff. en chiff. rom. et 1 f. blanc.

Le titre, encadré, orné de la vignette à trois compartiments, reprod. p. 248. Réimprimé en 1500, 1503, 1505, 1507, 1508, 1511 et 1513, pour E. Gueynard.

DOUAI. — GOTTINGUE, *Université*. — LE MANS, *bel. let.*, 1454.
PARIS, *Université*, 622 Réserve. — ORLÉANS.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 103.
Dr Charreyre.

— [M.1.] [S]Ermones prestantissimi viri Ro || berti de Litio : ordinis Minorũ sacre theologie professo || ris : pontificis Aquinatis. || De aduentu. || De quadragesima : De penitentia. || De timore iudiciorum dei. || De diuina charitate. || De immortalitate anime rationalis. || De beatitudine sanctorum. || De precipuis festis beate Marie. || Et quibusdam alijs videlicꝫ De sancto Ioseph. De bona spe. De ꝟginitate. || De patiẽtia. || De predestinatione. || De iudicio pestilẽtie. De morte. Et de ca- || tenis peccatorũ. de nouo correctum ⁊ emendatum. ¶ Vendũtur Lugđ. a Stephano gueynardi || al's pineti prope sanctum Antonium. [Au v° du der. f. :] ¶ Impressum est autem presens opus Lugđ. per honestum virũ magistrum Iohannem cleyn alemãnum.

Anno dñi .M.cccccxiij. || vj. no. maij. In-8 goth. à 2 col. de 454 ff. n. chiff., sign. A-G par 8, H par 6 le der. blanc, ✠ par 2, a-ȝ, aa-ȝȝ., zz, ꝯꝯ, ꝫꝫ par 8.

Titre, imp. en r. et n., orné d'un encad., de quatre petites vignettes et de la marque 1 de Gueynard.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 20076 8°. — B. N., D 27803 Rés.
BRITISH MUSEUM, 1273. b. 17. — PARIS, *Université*, 1015 Rés.
Baudrier.

1514.

— [A]Ccipite o clarissimi iudices || opera aurea ꝛ pulcherrima in materia quoti || diana ꝛ necessaria excellentissimoꝝ doctoꝝ dñi Ange de are. ꝛ dñi Alber. de gandino. Necnõ nota- || bilem tracta do. Guido de suȝa. de tormẽtis vtriusq̧ iuris doctorẽ celeberrimũ circa maleficia pu- || nienda vna cũ vtilissimis additionib⁹ do. and. ariminensis ꝛ do. Lu. de bologninis ꝛ. d. Bernar. de Lã || dri. vtriusq̧ iuris doctoꝝ cla. q̃ nuq̃ fuerũt impresse. Et nouissime reuisa ac correcta per egregium || virũ magistrũ Iohãnem de gradib⁹ vtriusq̧ iuris ꝓfessorem in inclita ac regia vrbe Lugdunensi. || [Vignette.] || Venundantur Lugđ. a stephano Gueynard prope sanctum Antonium. [A la fin :] Impressum Lugduni par Iohnanem moylin alias de Cambray anno dñi .Mccccc xiiij. die. vero xxiij. mensis septembris. In-4 goth.

Le titre, blanc au v°, orné d'un encad. à fond noir. Réimpression de l'édition de 1508.
TROYES, *Manuscrit*, n° 2799, incomplet de la fin.
Panzer, VII, 255.307.

— [M. 2] || [C]Atalogus sãcto- || rum et gestorũ eorũ ex di- || uersis voluminibus colle || ctus : editus à Reuerendissim on christo pa- || tre domino Petro de Natalibus de venetijs || dei gratia episcopo Esquilino. || ¶ Uenundantur Lugduñ. ab Stephano Gueynard : al's Pineti || prope sanctum Antonium. [Fol. cccx v°] ¶ Catalogi sanctorum per Reuerendissimum dominum Pe- || trum de Natalibus venetum episcopum equilinum edi- || ti opus finit feliciter. Lugduñ. impressum per Iohan || nem Thomas. Impensis honesti viri Stepha || ni gueynard al's Pineti eiusdem ciuitatis || ciuis et bibliopola. Anno a natiuita- || te domini millesimo quingente- || simodecimoquarto, quinto kalendas Februarij. || ✠ || Registrum huius operis. A. a-ȝ, A-Q, omnes sunt quaterni preter A in principio qui est duernus. || Q vero quinternus. || ¶ Finis registri. In-4 goth. à 2 col. de 4 ff. lim., 313 ff. chiff. et 1 f. blanc, nombreux encadrements et vignettes répétés.

Titre, imp. en r. et n., reprod. p. 233, entre lesquelles on lit en car. goth. ces mots : Raro boni et iu- || sti prosperãtur || in hoc mundo || quare : qꝛ sunt || de celo et non de || mundo. || Negãtur in hac vita bonis || ꝛ electis bona terrena || Miserebor cui voluero et ||









Catalogus sāctorum et gestorū eorū ex diuersis voluminibus collectus:

editus a Reuerendissimo in christo patre domino Petro de Natalibus de venetijs dei gratia episcopo Equilino

¶ Venundantur Lugduñ. ab Stephano Gueynard al's Pineti prope sanctum Antonium.





clemẽs ero in quẽ placue || rit mihi : dixit dñs omni- || potens. F. A 4 v°, vignette représ. le Christ sur la croix reprod. p. 187. Ce bois avait déjà été employé, en 1508, dans les *Consuetudines* N. Boerii, imp. pour Simon Vincent. F. 1, vignette représ. l'Annonciation par Guillaume Leroy, ainsi que les nombreuses petites vignettes dont il est orné.

ARSENAL, *hist.*, 14083. — GAND, *Université*, — MAYENCE, 2144. — ORLÉANS, *hist.*, 1271.

Baudrier.

— [C]Entum ac quĩ- || quaginta psalmi Dauidici : Cum diligẽtissi || ma etiam titulorum expositiõe. Et cum ad || xp̃iane fidei solertissima totius pphetici ser || monis applicatione Reuerendi in xp̃o pa || tris dñi Iacobi Pereȝ de Valentia Xp̃o- || politani ep̃i dignissimi ⁊ ordinis diui Augustini obseruantissimi. || Cum quotationibus decreti. || ¶ Preterea diligentes in cantica officialia seu ut ipse scribit : feria || lia simul ⁊ euangelica : Benedictus : Magnificat : Nunc dimittis : || gloria in excelsis. Quinetiam in canticum sanctorũ Augustini et || Ambrosij. Te deũ laudamus. eiusdẽ doctissimi patris expositiões || Accessit ad hec tractatus contra iudeos : in quẽ quinq; questionũ || subtilissime continentur decisiones. || In cãtica autem canticorum || eiusdem aureas expositiones seorsim impressimus de nouo emen || datum ⁊ correctum. Necnon cũ expositione psalmi Quicũq; vult. || [V]Enundãtur Lugduni || a Stephano gueynard al's pineti prope san- || ctum Anthonium. [F. lx de la seconde partie :] ¶ Finis optatus in canticum cãticorum Salomo || nis, Lugduni In officina Iohannis Thome. Anno || domini .M.ccccc.xiiij. xxiij. die mensis Octobris. In-4 goth. à 2 col. en deux parties, manchettes.

Première partie : 8 ff. lim. et 468 ff. chiff. en chif. rom.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 248, de la marque 1 de E. Gueynard et de deux petits bois à fond noir, porte, au v° : Saneq̃ venerando Patri ... magistro Iohanni focando doctoris diui Bernardi Clareuallis presidi atque abbati dignissimo Iodocus Badius, ascensius. F. 468 : Finem accepit Lugduni. Anno || domini. M.cccccxiiij, die vij Nouembris.

Seconde partie : 6 ff. lim. et 60 ff. chiff.

— [C]Antica Cãticorum Salomo- || nis cũ expositione disertissima et questionis finalis || discussione fecũdissima D. Iacobi Parez de Valen- || tia Christopolitani Ep̃i meritissimi... Grande vignette reproduite p. 240.

AARAU. — AVIGNON, *Musée Calvet*, 3542. — AVIGNON, *Récollets*. — BEAUNE. — BERNE. EINSIEDELN, *Supplément*, 554. — MAYENCE, 838. — NIORT, n° 258. — PAU. — SAINT-GALL, *Cat. des incunables*, n° 1217. — TOULOUSE.

Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 128.

Baudrier

— M. Tullii Cicero- || nis arpinatis lati- || ni eloquij authoris Epi || stolarũ vt inscribitur fa || miliariũ Libri .xvi. cum || Iodoci badij ascensij fa- || miliarissimis interpreta || tionibus. || ¶ Eiusdẽ iodoci Badij Ascẽsij Compẽdium isa- || gogicum in Ciceronis epistolis introductiuum. || Insuper adponitur index breuissimus rerũ ⁊ ver- || borum in opere contentorum. || ¶ Uenundantur Lugduñ. apud Stephanum Gueynard || al's Pineti prope sanctum Antonium. [F. 262 :]

¶ Finiunt M. Tullij Ciceronis epistole familiares cũ Iodoci Badij Ascensij per ꝙ fami- || liari expositione marginalibusq̃ (vt in titulo p̃mittitur) annotationibus z quottis Impresse || Lugduni in calchographia Iohannis Thome. Impensis vero honorabilis viri Stephani || gueinard Lugdunẽsis bibliopole. Anno post partu virginis quingẽtesimo decimoquar- || to, supra millesimum. Die vero xxvj Aprilis. In-4 goth. de 8 ff. lim. et 262 ff. chiff., comment. ent. le texte, let. initiales figurées à fond blanc, manchettes.

Titre, imp. en r. et n., orné de l'encad., reprod. p. 236, blanc au v°. F. ✠ 2 : Iodocus Badius Ascensius Egidio Turrario Sacerdoti, épître datée : Ex officina nostra Chalcographia quarto Kalend. Julias 1511.

BUDA, *Université*, dont le rédacteur du catalogue, en 1780, donne une excellente description du volume.
Baudrier. — Panzer, IX, 513. 258.

— Sermones discipuli de tempore z sanctis (Johannes Herolt). *Venundantur Lugduni in vico Mercuriali in edibus Iohannis Huguetan.* [A la fin :] *Impressum Lugd'. per honestũ virum Ioh'em de la place... 1514. Die decima mensis Nouembris.* In-4 goth. à 2 col. Voir Jean Huguetan 1514.

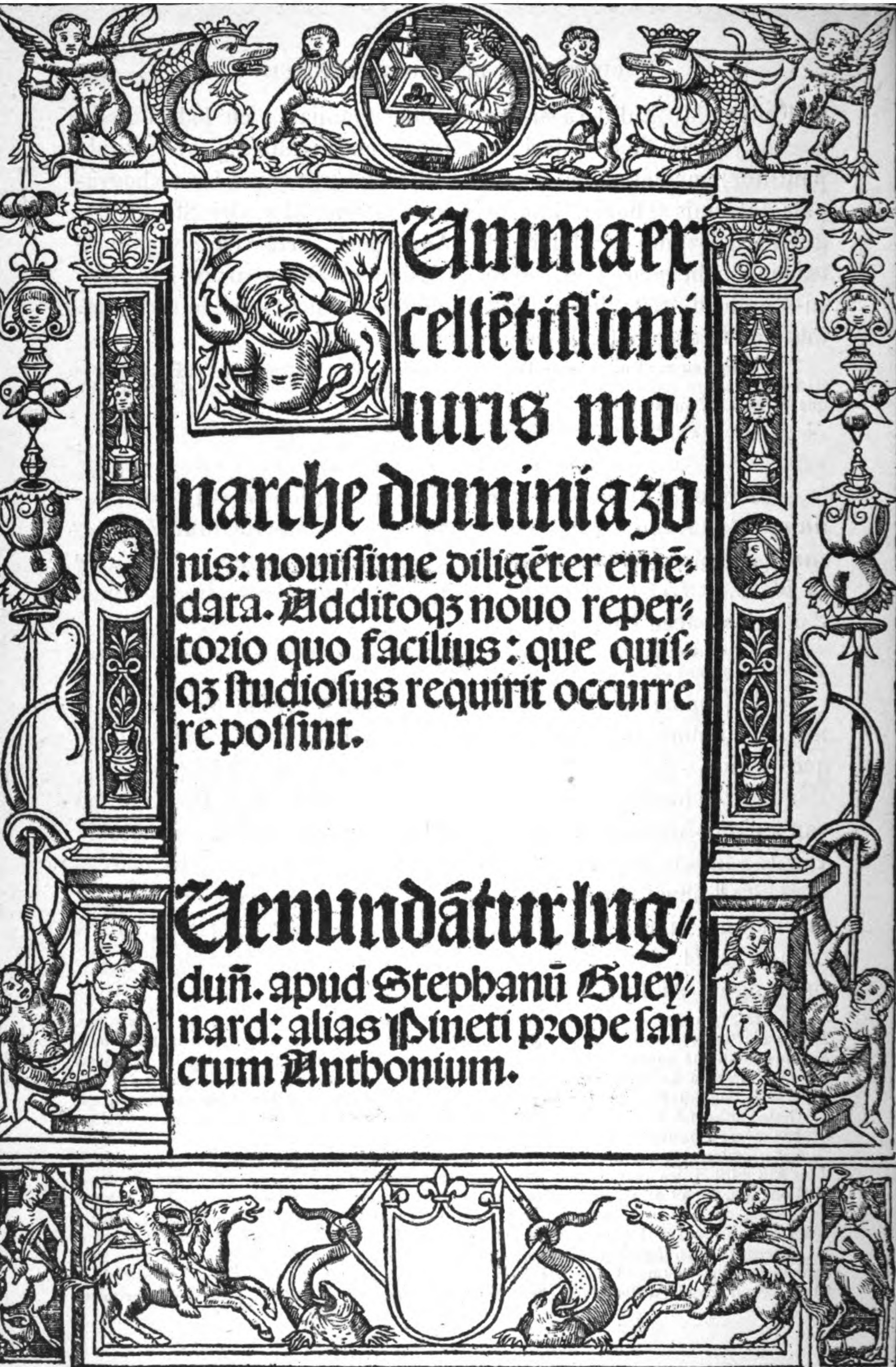
Au v° du titre, marque de Gueynard, n° 5. Edition partagée entre Jean Huguetan, Etienne Gueynard et Luc-Antoine Giunta.

— [S]Umma ex || cellẽtissimi || iuris mo- || narche domini azo || nis : nouissime diligẽter emẽ- || data. Additoq̃ nouo reper- || torio quo facilius : que quis- || q̃ studiosus requirĩt occurre || re possint. || Uenundãtur lugduñ. apud Stephanũ Guey- || nard : alias Pineti prope san || ctum Anthonium. [F. 373 v°] ¶ Explicit Summa. d. Azonis Lugď. || impressa per Iohannem Thomam. || Impẽsis nobilis mercatoris Ste || phani Gueynard : al's Pine || ti. Anno domini millesi- || mo quingẽtesimo de- || cimoquarto .xj || die mensis || Maij. In-4 goth. à 2 col. de 14 ff. lim., 373 ff. chiff. et 1 f. blanc, lettres initiales figurées à fond blanc, manchettes.

Le titre, imp. en car. r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 236, porte, au v°, un avis terminé par : Cuius presens summa novissime emendata, nouoque super repertorio quo in presentiarum utimur composito per magistrum Iohannem de Gradibus utriusq̃ iuris professorem. Impressa impensis puidi viri magistri Stephani Gueynard ciuis Lugduñ. In ip̃sa regia vrbe Lugduñ. F. 1, imp. en r. et n. et orné d'un petit encad. : Incipit summa Azo- || nis.

Cette édition fut réimprimée, en 1540, par Pierre de Sainte Lucie pour les frères Frellon avec le même frontispice que celui de la présente édition.

Cet encadrement est inspiré de celui que J. Badius a employé pour la première fois dans son édition des œuvres de Cicéron de 1511 dont M. Ph. Renouard donne 3 reproductions, pp. 48, 49 et 50. Il paraît avoir été copié sur la contrefaçon faite pour le compte de Nicolas de la Barre, reproduit par M. Ph. Renouard, p. 52. Dès 1512, il fut copié à Lyon par Guillaume II Leroy, dit le maître au nombril, et employé par E. Gueynard, dans les *Ciceronis epistolæ familiares* imprimées en 1512 par Jean de la Place, puis en 1514 dans le présent volume et dans de nombreux ouvrages dans la suite. Gueynard le céda à Claude Nourry qui l'utilisa dans les éditions du *Peregrin* de 1528 et 1529. Cet imprimeur



Summa ex-
cellētissimi
iuris mo-
narche dominiazo
nis: nouissime diligēter emē-
data. Additoqȝ nouo reper-
torio quo facilius: que quis-
qȝ studiosus requirit occurre
re possint.

Venundātur lug-
dun̄. apud Stephanū Guey-
nard: alias Pineti prope san
ctum Anthonium.

Encadrement dessiné par G. Leroy pour Etienne Gueynard.
Voir la notice relative à cet encadrement, pp. 235-237.

le prêta, la même année, à Jean Lambany qui l'employa dans sa *Légende dorée* de 1529, reprod. XI[e] série, p. 47, et à Etienne Maillet, libraire, chez lequel il apparaît dans le titre des *Epistolæ heroides*, P. Ovidij, imprimées par Jean David, dit la Mouche. Clauda Carcan, veuve de Claude Nourry, l'utilisa en 1532 dans une édition du *Peregrin* dont le titre est reprod. III[e] série, p. 85, puis il passe chez Pierre de Sainte Lucie, mari de Clauda Carcan, qui l'utilisa, en 1540, pour une nouvelle édition de : *Summa Azonis*, imprimée pour le compte des frères Frellon, reprod. V[e] série, p. 183. Le dessinateur parisien s'est lui-même inspiré du frontispice d'un Tite Live imprimé à Venise, le 11 février 1493, reproduit dans : *Les Livres à figures Venitiens* du Prince d'Essling, Paris, 1907, t. I, p. 47.

L'encadrement de G. Leroy, souvent employé, paraît avoir eu un grand succès.

DÔLE, 930. — TROYES, *juris.*, 548.

Baudrier.

1515.

— Decisiones rote Noue ꝛ Antique. || [M. O.] || Decisiones rote noue ꝛ antique cum additionibus casibus dubiis ꝛ regulis cancellarie apostolice diligentissime emendata. *Venũdant Lugduni a Stephano Gueynard bibliopola ꝛ ciue eiusdem ciuitatis.* [F. cclxxxvj :] *Impresse sunt presentes decisiones Lugduñ per Iohanẽ Moylin al's de Cambray Impensis honesti viri Stephani Gueynard. Anno a natiuitate domini . M. cccccxv. iiij nonas nouembris.* In-4 goth. à 2 col. de 10 ff. lim., 286 ff. chiff. et 10 ff. n. chiff., let. initiales ornées.

Attribué à Guilielmus Horbosch.

BÂLE, N. g. VII. II. — TOULOUSE.

VERSAILLES, *Cat. des incunables*, Paris, 1889, daté par erreur de 1518.

— [I]Nstitutiones Imperia- || les cum Casibus lõgis ad hũc di || em non visis : pro faciliori iuuenũ || eruditione singulis titulorum pa || ragraphis prout re ipsa continge || repotuerunt adcoaptatis Felici- || ter incipiunt. || Ordinate glosis textuales diuisiones habentur. || Patefacit grecum vtile cum expositione succincta. || Uniuersi tituli alphabetico ordine ponũtur faciliori || stilo ꝙ prius. || Summaria rubra revisa multis adiectis sunt texti- || bus immixta. ꝛ suis locis restituta. || Orbibus varijs vallata ciuilis arbor hic exaratur. cuꝫ || declaratione sua facili. || Plurima ꝛ textuum ꝛ glosarum turpis mẽda expur || gatur, vt intuenti patebit. || Tituli continuatione patenti redduntur clari atꝗ faciles. || Inuolute materie nectuntur tabula singulari. || Medulle glosarum omnibus in marginibus sunt || extracte. || Uersibus rubrice iuris Cesarei leguntur aperte si di- || screte discernũtur. || Multiplices bone glose plerisꝗ locis sunt apposite || a precipuis doctoribus extracte. || Ualde frutifere sunt additiones nouiter adiuncte. || Addita est insuper prioribus impre || sionibus tabula secunda paragra || phorum studentibus pernecessaria. || [U]Enũdantur lugduni a stepha- || no gueynard. In vico mercu- || riali prope sanctũ antonium. [F. cclx :]

₵ Institutiones imperiales recognite ac a mēdis || ꝙ plurimis de nouo terse : vna cum approbationib⁹ || ꝛ reprobationibus : doctorum limitationibus : que || stionibus tam principalibus ꝙ accessorijs : cō-cordā || tijsqꝫ iuris canonici de nouo additis ꝛ in margine ī || sertis : ac casibus longis in fine positis immo ꝛ ta- || bula rectissimo alphabeto ordine requirendas ex- || planans scꝫ rubricarum : paragraphorum : materia || rum ex glosis extractarū : glosaꝝ adiectarū. ccxviij. || rubricarū institutionū : iuris cesarei : digesti : veteris || īfortiati : digesti noui : ꝛ codicis : ꝑut re ipā ꝯtingere || potuerūt feliciter annectūtur. Anno dñice īcarnatio || nis. M.ccccc.xvj. in regis Lugduñ. vrbe. opa Iohā || nis Moylin al's de Cambrai .viij. idib⁹ octobris. In-fol. goth. à 2 col., imp. en r. et n., de 16 ff. lim., 260 ff. chiff., comment. ent. le texte, manchettes doubles.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 219 *bis*, au v° : Nicolaus Beraldus Stephano Remundo utriusqꝫ iuris rude donato, amice singulari S. P. D., épître datée : Vale Lutecie ex edibus honestissimi bibliopole Stephani Gueynardi, suivi d'un hexastichon latin.

Réimpression des éditions de 1509-1510 et 1511.

Arsenal, *juris.*, 2162. — Lyon, *Ville*, 106188.

— [P]Ractica singu- || laris ac peruti- || lis conspicui domini Iohannis || Petri de ferrarijs vtriusqꝫ iuris || doctoris. vna cum additionibus || domini Francisci de Curte. noui || ter correcta et emendata. || ₵ Venundātur Lugduni, ab Stephano Gueynard || In vico mercuriali prope sanctum Antonium. [F. 210 .] ₵ Explicit perutilis ꝛ necessaria practica Io- || hannis petri ferrarij Papieñ. Impressa Lug- || duni per Iohannem moylin al's cambray. Et per Iohannem clinȝalium iuris vtriusqꝫ profes || sorem castigata. cum quibusdam additionibus consummatissimi viri domini Francisci de cur- || te ex ei⁹ originali extractis. Anno domini Mil. || ccccc .xv. die .vij. Februarij. || ₵ Omnes sunt quaterni preter E qui est ternus ꝛ D qui est duernus (sign. AA-BB, a-ȝ, A-D). In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim. et 210 ff. chiff., manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. et d'une vignette, reprod. p. 248, porte, au v° : un avis au lecteur recommandant l'ouvrage, suit la table. F. 1, imp. en r. et n., entouré d'un petit encad. ₵ Exordiū auree ac preciose moderne iudicia || lis practice ꝭm dñm Io. Petrū de ferrarijs le || gū doctorē cum multis additionibus ... d. Fran. Curtij.

Edité en 1502, 1509 et 1519, par E. Gueynard.

Mayence, 377.
Baudrier.

1516.

— Biblia cum cōcordatijs veteris ꝛ no || ui testamenti ꝛ sacrorum canonū : necnon ꝛ additione in margi- || nibus varietatis diuersorum



Vignette dessinée par G. Leroy pour la Bible de 1516, inspirée des Bibles vénitiennes du xve siècle.



Liber gene
ratiōis Jesu xp̄i
filii dd filii: abrahā
Abraam genuit
isaac isaac autē
gēuit iacob Ja-
cob autē genuit
iudam ⁊ fratres
eius. Judas au-
tem genuit pha
res et zaram de
thamar. Pha-
res autē genuit esrom. Esrom autē genuit araz.
Arā aūt genuit aminadab. Aminadab āt genuit
naason. Naason aūt genuit salmon. Salmon au
tem genuit booz derab. Booz aūt genuit obeth
ex ruth. Obeth autem genuit iesse. Jesse autem
genuit dauid regem Dauid autez rex genuit sa
lomonem: ex ea que fuit vrie. Salomō autem
genuit roboam. Roboaz autē gēuit abiā. Abia
autē genuit asa. Asa autem genuit iosaphat.
Josaphat autez genuit ioram. Joram autem
gennit oziā. Ozias autem genuit ioathā. Joa
thā autez genuit achaz. Achaz autem genuit
ezechiā. Ezechias autē genuit manassen. Ma
nasses autem genuit amō. Amon autē genuit
iosiam. Josias autē genuit iechoniā ⁊ fratres
eius in trāsmigratiōe babylonis. Et post trās
migrationem babylōis iechonias genuit sala
thiel Salathiel autez genuit zorobabel Zoro-
babel autez genuit abiud. Abiud autez genuit
eliachi. Eliachi autez genuit azor. Azor autem
genuit sadoch. Sadoch autem genuit achim.
Achim autez genuit eliud. Eliud autē genuit

a

Vignette, bandeaux et lettres initiales, dessinés par G. Leroy,
spécimen d'une page de la Bible de 1516.

textuum ac etiam canonibus anti- || quis quatuor euangeliarum insertis : z accentu omnium vocabu || lorum difficilium signato : summa cum diligentia reuisa correcta : || z nuperrime emendata. || ❨ Emendata magis scaturit nunc Biblia tota. || Que fuit in nullo tempore visa prius. || ❨ Venunduntur Lugdunū : a Stephano Guenardi || al's Pi-







Spécimens des vignettes de G. Leroy, pour la Bible de 1516.

neti prope sanctum Anthonium. Aa. [F. 135 v° de la 2e partie :] ❨ Explicit biblia diligentissime emendata : cū || concordantijs : non solum eiusdem : sed z iuris ca- || nonici : summarijs oīm capitum : diuisionibus || quattuor : repertorijs ꝓpositis : numeriꝗ foliorū || distinctione : vna cum vera nominum hebraicorum || interpretatione. Impressa Lugduni per Magi- || strū Iohannē Moylin al's de Cābray Anno salu- || tis. M.cccccxvj. die ꝟo .xij. Aprilis. In-4 goth. en deux parties à 2 col., imp. en r. et n., vignettes.

Première partie : 18 ff. lim. Aa par 8, Bb. par 10, 350 ff. chiff. en chiff. rom.

Le titre orné de la marque de Gueynard n° 2 et de l'encad. reprod. p. 248 porte, au v° : Ad diuinarum litterarum verarumq3 diuitiaꝝ amatores exhortatio. f. Aaij : Impressoris ac bibliopole ad lectorem instructio. f. Bb 8 : Epistola sancti hieronymi, portrait de l'auteur. f. Bb 8 v° : Vignette de la création à 6 compartiments dessinée par G. Leroy, même que celle de 1512, répétée au v° du f. Bb 11, employées dans la *Bible en françoys* de Rouillé Payen, 1547, reprod. p. 136 de la 9e série. F. 1 : Vignette de la création, la même que celle de 1512, les petites vignettes à fond noir sont interverties. ¶ Incipit liber Genesis qui || dicĩt hebraice bresith. [f. cccl :] ¶ Euangelium Matthei incipit : Même f. blanc au v°.



Vignette de la création du monde et petits bois dessinés par G. Leroy, employés dans les Postilles de 1510 et de nouveau utilisés dans la Bible de 1516.

Seconde partie : 85 ff. n. chiff. 1 f. blanc, et 28 ff. n. chiff. le der. blanc.
F. 1, vignette représ. la Vierge (édit. de 1512) reprod. p. 240. [L]Iber gene || ratiõis Iesu xp̃i. ||

Les petits bois qui ont servi à faire le titre de la bible de 1512 apparaissent comme petites vignettes du Nouveau Testament.

Aarau. — Dole, *théol.*, 10.
Mazarine, 11474. — Sainte-Geneviève, A² 325 Réserve, incomplet du titre.
Baudrier.

— [U]Ita Iesu christi dñi ac sal- || uatoris nostri ex euãgelio ꝛ approbatis ab ecclesia catho || lica doctoribus sedule collecta per Ludolphum de Sa- || xonia cãdidissimi chartusianoꝝ ordinis seruatissimũ : et || accurate ꝑ Iodocũ badium ascẽsium annotata : atq3 alphabetico in || dicio ac vita sancte Anne : atq3 laudibus diui Ioachim aucta : dili- || genter q3 rursus Lugdu. impressa. || ¶ Uenundatur Lugdu. ab Stephano Gueynard : eiusdẽ ciuitatis || bibliopola ꝛ ciue ĩ vico Mercuriali vulgariť en la rue Merchiere. [A la fin :] ¶ Uita dñi nr̃i ĩesu xp̃i graphice ꝑ religiosum || virũ Ludolphũ de Saxonia cã-

didi ordinis Car- || thusieñ. extra argentinã : ex euãgelijs collecta. z || illustriũ doctoꝝ elucidationib⁹ illustrata : necnõ || et biblie cõcordatijs z anotãdoꝝ inditijs : cũ eo || ru tabellis ab Iodoco Badio Ascẽsio dili-gẽter || adhibitꝫ decorata : vna cũ diue Uirgĩs eiusqꝫ pa || rẽtũ suc-cintis mẽorijs : solerter z fideliter rursus || Lugd. coĩpssa a mgr̃o iohãne moylin al's de cã- || bray Impẽsis ꝓbi z honesti viri Stephani guey || nard. Ad honorem dei z vtilitatẽ xp̃i fideliũ op || tatu accepit finẽ. Anno eĩusdẽ saluatoris nostri || M. quingẽtesimo decimo sexto .vj. id⁹ augusti || Deo sit laus et gloria. In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim. et 416 ff. chiff., manchettes, lettres ornées, figures.

Le titre, imp. en r. et n., encadré et orné de la marque de Gueynard n° 2, porte, au v° : ❡ Iodocus Badius Ascensius domino Petro Rostano. U. I. doctori prestatissimo et primatus Ludu. equiti aurato ac miiiti vigilitassimo », épître datée : « Ex officina nostra litteraria Lugdu. vij. nonas Augusti Anni || Millesimi quingentesimi decimi sexti. » et une pièce de vers latins aux lecteurs.

Au v° du f. EE 5 : ❡ Iodoci Badii Gandensis tetrastichon de sancta Anna. F. EE 6 : « ❡ Iodoci beisselij patricij Aquensis Rosariuz || de sancta Anna ad Reuerendum patrẽ dñm Io- || hannẽ tritẽnium abbatẽ spanhemẽsem ordinis || diui patris Benedieti. Même f. v° : ❡ De diuo Ioachim patriarcha et auo Iesu xp̃i carmen asclepiadeñ ... a magistro Iodo Clichthoueo Neoportunensi ... » ❡ Hymnus saphicus btõ patriarche Ioachim Mazareno decantatus a fratre Iacobo Keimolano carmelita Gandẽsi. F. EE 7 : Autre pièce de vers latins du même et ❡ Sequẽtia octo epigrãmata condidit frater Guillermus Bibauci⁹ sacri ordĩs Carthusiẽsiũ. Même f. v° : « ❡ *Carmen saphicum* ... par le même. ❡ Robertus Gaguinus fratri Arnoldo bostio, plus une autre pièce du même. A la fin de la 2ᵉ col. après le colophon : ❡ Ad lectorem ascensii tetrastichon. Le registre occupe le der. f. blanc au r°.

GAND, *Université*. — MAYENCE, 1996.
Marius Vachon, *Cat. de la bibl. de Strasbourg*, n° 3173.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 34.

1517.

— Centum ac quĩ- || ginta psalmi Davidici Cum diligẽtissi- || ma etiam titulorum expositiõe. Et cum ad || xp̃iane fidei solertissima to-tius ꝓphetici ser || monis applicatione Reuerendi in xp̃o pa- || tris dñi Iacobi Pereꝫ de Ualentia Christo || politani episcopi dignissimi z or-dinis diui Augustini obseruãtissi- || mi. Cuꝫ quotationibus decreti. || ❡ Preterea diligentes in cantica officialia, sen vt ipse scribit : feria- || lia simul z euangelica. Benedictus. Magnificat. Nunc dimittis. || Gloria in excelsis. Quinetiam in canticum sanctoruꝫ Augustini z || Ambrosij Te deum laudamus. eiusdẽ doctissimi patris expositiões || Accessit ad hec tractatus contra iudeos : in quẽ quinqꝫ questionum || subtilissime continentur decisiones. In cantica autem canticorum || eiusdem aureas expositiones seorsum impressimus de nouo emen- || datum z correctum. Necnon cũ expositione psalmi. Quicunqꝫ vult. || Venundãtur Lugduni || a Stephano gueynard al's pineti prope san-

|| ctum Anthonium. [F. 492 :] Lugduñ. anno domi- || ni. M.ccccc xvij die .xxv. Maij. In-4 goth. en 2 parties à 2 col.

Première partie : 8 ff n chiff. lim. et 492 ff. chiff. en chiff. romains.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la marque d'Etienne Gueynard.

Seconde partie : 6 ff. lim., 63 ff. chiff. en chiff. romains et 1 f. blanc?

— Cantica Cãticorũ Salomo- || nis cũ expositiõe disertissima ꝛ qõnis finalis || discussione fecũdissima. D. Iacobi Perez d. || Valentia Christopolitani ẽpi meritissimi. Et || pfessionis fratũ heremitaꝝ diui patri Au || gustini obseruantissimi. Quibꝰ doctissime de || monstrat sapientem in spiritu pphetico cecinisse Epithalmi || on Christi dñi ꝛ ecclesie Catholice sponse eius. Unde est ascẽsia || num post materiarum principalium indicem Carmen [F. 63 vᵒ :] ❡ Finis optatus in Canticũ canticoꝝ Salomo || nis Luduni In officina Iohãnis Cambray im- || positus. Anno dni. M.ccccc.xvij. xj Kalẽ. Maias.

Titre, orné de l'encad. reprod. p. 248, porte, au vᵒ, la préface de Badius.

BRITISH MUSEUM, *seconde partie.* — ORLÉANS, A 528.

— Summa hostiensis. || [M. 1.] || [S]Umma dñi Hen- || rici cardinalis Hostiensis ac || curata diligẽtia emendata cũ || additionibus Reuerendi pa || tris. d. Nicolai superantij. I. U. doctoris || et equitis hierosolymitani ac patricij ve- || neti nuper additis. || [V]Enundantur Lugdu- || ni a Stephano gueynard : al's || pineti prope sanctũ Anthoniũ. [F. cccccxxxviij rᵒ :] ❡ Explicit preclarum opus summe domini henri || ci. cardinalis Hostiẽsis. Impressuꝫ Lugduni per || Iohannem Moylin al's Decãbray. Anno domi- || ni. M.cccccxvij. die decima decembris. In-4ᵒ goth. à 2 col. de 538 ff. chiff. en chiff. romains, lettres initiales ornées, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. dessiné par Guillaume Leroy, reprod. p. 238, porte, au vᵒ : Ad reverendissimum in Christõ patrem Masseum Girardum patriarcha Venetiarum dignissimum Petri Albignani Tertij in novam summe hastiensis emendationem prefatio, datée de Venise 1480.

VIRE. — B. N., E 3997 Réserve.

Marius Vachon, *Cat. de la bibl. de Strasbourg*, nᵒ 2636.

1518.

— [M. 1.] || [C]Entum ac quinqua- || ginta psalmi Dauidici Cum diligentissima || etiam titulorum expositione Et cum ad chri || stiane fidei solertissima totius pphetici ser- || monis applicatione Reurendi in xp̃o pa- || tris dñi Iacobi Perẽ de Ualentia Christo || politani ep̃i dignissimi ꝛ ordinis diui Augu- || stin obseruantissimi. Cum quotationibus decreti. || ❡ Preterea diligẽtes in cantica officialia seu vt ipse scribit : feria- || lia simul ꝛ euangelica Benedictus. Magnificat. Nunc dimittis. || Gloria in excelsis. Quinetiam in canticum Sanctorum Augustini ꝛ || Ambrosij. Te deũ laudamus eiusdẽ doctissimi patris expositione || Accessit ad hec tractatus : contra iudeos : in quẽ quinqꝫ questionuꝫ || subtilissime continentur decisiones. In cantica autem canticorum || eiusdem aureas expositiones seorsum impressimus de

nouo emen- || datum z correctum. Necnon cũ expositiõe psalmi. Quicunqȝ vult. || [V]Enundantur Lugduni || a Stephano gueynard al's pineti prope : sanctum || Anthonium. [F. ccccxcij :] ¶ Expositio dñi Iacobi pereȝ Christopolitãi epĩ || in cẽtũ q̃nquagĩta psal. Dauidicos cũ quotatio- || nib⁹ decreti de nouo additis. Et ẽt in cãticis offi- || cialib⁹ seu ferialib² z euãgelicis zc. Insup tracta || tus ꝯ iudeos in quo cõtinenĩ decisiones qnqȝ quõ || nũ subtilissime cõpositarũ Finẽ accepit Lugduñ. || Anno domini. M.cccccxviij. die .xvj. Iulij. In-4 goth. à 2 col. en trois parties, manchettes.

Première partie : 8 ff. lim., 492 ff. chiff.

Titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. de Guillaume Leroy, reprod. p. 248. F. 1, non coté, orné d'un encad.: [M. 2 de Gueynard.] || [A] Periam in psalterio propo || sitionem meam psalmo. xlviij. F. 24 v° : imp. en r. et n., orné d'une vignette de la première suite de Guil. Leroy, pour les missels.

Seconde partie : 4 ff. n. chiff., sign. ✠ ij.

— Incipit interpretatio seu expo || sitio symboli fidei catholice. || [M. 2.]

Titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. de G. Leroy, reprod. p. 236.

Troisième partie : 6 ff. lim. et lxiij ff. chiff.

— [C]Antica canticorũ Salo- || monis cum expositiõe disertissima et quõnis || finalis discussione fecundissima. D. Iacobi || Perez de Valẽtia Christopolitani epĩ meri- || tissimi. Et ꝓfessoris fratrũ heremitarũ diui || pr̃is Augustini obseruãtissimi. Quibus do- || ctissime dimõstrat sapiẽtem in spũ ꝓphetico cecinisse Epitha- || lami on Christi dñi z ecclesie Catholice sponse eius. Unde est || ascensianũ post materiarum principalium indicem Carmen. [F. lxiij v° :] ¶ Finis optatus in Canticũ canticorũ Salomo- || nis Lugduni in officina Iacobi myt impositus : || expẽsis honestorũ virorũ Stephani Gueynard et Henrici Sauore impressus. Anno dñj M.ccccc. || xviij die vltimo mẽsis Augusti.

Le titre, orné d'une vignette, représ. la Vierge avec l'enfant Jésus, reprod. p. 240, porte, au v° : Iodocus Badius Ascensius .. M. Maturino de Cangeyo professionis diui Bernardi candidissimo S. D.

Avignon, *Musée Calvet*, 3545. — Grenoble, D 4288.
Nice, VI. VI. 7. 12. — Roanne, 466.
Baudrier.

— [M. 1.] || [E]Pistole z varij || tractat⁹ Pij se || cũdi põtificis || maximi : ad di- || uersos in q̃dru || plici vite ei⁹ sta- || tu trãsmisse nouiter impresse || feliciter incipiunt. || [V]enũdatur Lugduni ab Stepha- || no gueynard. al's pinet eiusdẽ ci- || uitatis bibliopola z ciue in vico || mercuriali : vulgariter en la rue || merchiere Prope sanctuȝ Antonium. [F. z iij, après une pièce de vers latins à la louange de la Vierge :] ¶ Pij. ij pontificis maximi : cui aute summũ episcopatum primuȝ || quidẽ imperiali secretario : tandẽ episcopo : deinde cardinali seneñ. || Eneas siluius nomen erat : familiares epistole ad diuersos in qua- || druplici vite eius statu transmisse. Impresse Lugď. per Iohannem || Moyliñ al's de cambray. Anno. dñi. M.ccccc.xviij. Die .xv. April'. In-4 goth. à longues lignes de 194 ff. n. chiff. le der blanc, sign. A par 6, a-t, v, x, y, ȝ par 8, z par 4, initiales figurées à fond noir ou blanc.

Le titre, blanc au v°, imprimé en r. et n., est orné d'un encad. reprod. p. 236, de la marque de Gueynard n° 1 et d'un E initial figuré.

ALBI, 204. — AVIGNON, *Musée Calvet*, 1822.
MAZARINE. — SAINTE-GENEVIÈVE, Z 795 Réserve. — TROYES, *bel. let.*, 7133.
Panzer, IX, 516, 385.

— [M. 2.] [L]A legende doree en || frãcoys nouuelle- || mẽt imprimee. Et || admẽdee z se vendẽt a Lyon sur le Rosne en la rue Merchiere || en la maison de Estienne Gueynard al's Pinet aupres de la || cloche dargent. [F. cccclviij :] ¶ A lhõneur z louẽge de dieu le pe || re tout puissãt/ de la vierge marie z || de toute la court celestielle de ꝑadis || a este acheue de imprimer à Lyõ ce- || ste ꝑsente Legẽde en frã-coys par hõ || neste hõme Iehã de la place au pres || du puys peluȝ imprimeur. Lan mil || cinq cẽs et xviij. le vij de nouẽbre. Pet. in-fol. goth. à 2 col. de 358 ff. chiff. lettres initiales ornées et figurées, bordures et encadrements gravés s. bois à certaines pages, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., reprod. p. 247, porte, au v°, la *Table* suivie du prologue (f. 2 v°), révélant le nom du traducteur et commençant ainsi : Monseigneur sainct Hierosme dit ceste auctorité : Faictz toujours aucune chose de bien, que le diable ne te trouve pas oyseux, et sainct Augustin dit au liure des Moynes et de leurs œuvres que nul homme puissant de labourer ne doit estre oyseux, pour laquelle chose, quant je, frere Iehan de Vignay eu faict et a[cc]omply le *Mirouer des hystoires du monde* et translate de latin en françois et a la requeste de tres puissante et noble dame, ma dame Jehanne de Bourgoigne, par la grace de Dieu, royne de France, je fuz tout esbahy à laquelle œuvre je me mettroye apres si tres haulte et longue œuvre come j'avoie faicte par devant. » Le chapitre de la dedication de saincte église qui termine la *Legenda aurea* s'arrête dans le texte ci-dessus au f. 336 recto. Jean de Vignay n'est donc très probablement pas l'auteur des pièces qui suivent, y comprise *La legende de Sainct Eloy*.

C'est la réimpression du texte publié en 1476, par B. Buyer, réimprimé souvent dans la suite à Lyon par Mathieu Hus en 1484, 1486, etc. Le prologue du translateur, en tête ou à la fin de l'ouvrage, a disparu dans la plus grande partie des éditions du xv° siècle. Voir la note du catalogue de Rothschild relative à ce volume. E. Gueynard a donné une édition antérieure en 1512.

Cat. de Rothschild, II, 489.
Baudrier.

— P. Ovidii Nasonis metamorphoseos libri moraliȝati cum pulcherrimis fabularum principalium figuris. *Venundantur Lugduni ab Stephano Gueynard.* [A la fin :] *Impressum fuit hoc opus Lugd'. per Claudium Dauost al's de Troys impensis Stephani Gueynard anno domini 1518.* In-4 goth., fig. s. bois.

Cat. vente Potier, 2° partie, 1871, n° 966.

1519.

— [D]Ecisiones Rote || Noue et Antique || cum additionibus || casibus : dubijs et || regulis cancellarie || apostolice : nuper diligentissime || recognite z a mẽdis expurgati. || ¶ Venundantur Lugduni in vico Mercuriali ab || honesto viro Stephano Gueynard, alias Pinet :





a legende doree en frãcoys nouuelle/ mẽt imprimee. Et

admẽdee q̃ se vendẽt a Lyon sur le Rosne en la rue Merchiere en la maison de Estienne Gueynard als Pinet aupres de la cloche dargent.



Decisiones Rote Noue et Antique cum additionibus casibus: dubijs et regulis cancellarie apostolice: nuper diligentissime recognite & a mēdis expurgate.

¶ Venundantur Lugduni in vico Mercuriali ab honesto viro Stephano Gueynard. alias Pinet: bibliopola et ciue eiusdem ciuitatis.

Frontispice dessiné par G. Leroy pour Étienne Gueynard,
puis prêté par ce dernier à Romain Morin qui l'utilisa dans son Martial de 1522.

|| bibliopola et ciue eiusdem ciuitatis. [F. 286 :] ❡ Impresse sunt presentes decisiões Lugduñ. || per honestũ virũ Ioannẽ Clein Alemanũ chal- || cographum. Impensis ꝟo probi viri Stephani || Gueynard. Anno a natiuitate dñi. M.cccccxix. || xxiiij. die Septembris. In-4 goth. à 2 col. de 10 ff. lim., 286 ff. chiff. et 10 ff. n. chiff. le der. blanc, initiales ornées à fond noir, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. reprod. p. 248, blanc au v°. F. 1 n. chif., imp. en r. et n., encadré, et orné de la vignette en 3 parties, représ. Advocatus. Iudex. cancellarius; f. 207 n. chiff. signé Diij : Sũmaria decisionuz recollectarum per R. P. dominum Bernarduz de bisgneto. f. 210 blanc.

Attribué à Guilielmus Horborch.

B. N., E 3984 Rés. — Nice, VI. VI. J. 35. — Toulouse.
Baudrier.

— [M. 2.] || [C]Atalogus sanctoruȝ || et gestorum eorum et di || uersis voluminib⁹ colle- || ctus : edit⁹a Reuerẽdissi- || mo in xp̄o patre dño Pe || tro de Natalibus de venetijs dei gratia episcopo Equiliino. || ❡Venundantur Lugduñ. ab Stephano Gueynard : al's Pineti || prope sanctum Antonium. [F. 313 v° :] ❡ Catalogi sanctorum per Reuerendissimum dominum Pe- || trum de Natalibus, venetum ep̄m equilinum editi opus || finit feliciter Lugduni impressum ꝑ Iohannẽ de cã- || bray al's moylin. Impẽsis honesti viri Stepha- || ni gueynard al's Pineti eiusdẽ ciuitatis || ciuis et bibliopola. Anno a natiuita || te domini millesimo quingẽte- || simo decimo nouo pridie || idus octobris. || †. In-4 goth. à 2 col. de 4 ff. lim., 313 ff. chiff. et 1 f. blanc, nombreuses petites vignettes et lettres ornées.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la marque de Gueynard n° 2 et d'un encad. dessiné par Guillaume Leroy, porte, au v° : Antonius Verlus Vincentinus, avis. f. Aij, prologue de l'auteur suivi de : Diuisio totius operis per tempora reuolutionis anni et un second prologue. f. A 4 v° : vignette représ. le Christ en croix reprod. p. 187, et encadrement différent de celui du titre imp. en r. et n. F. 1, signé a, imp. en r. et n., encadrement différent du précédent, mais du même genre, vignette représ. l'Annonciation.

Avignon, *Musée Calvet*, 2574. 4°. — British Museum, 488. h. 7. et 4828. e. (2 exempl.).
Mazarine, 5456 et 5456*, 2 exempl., l'un incomplet. — Sainte-Geneviève, H 2018 Rés.

— Missale ad usum sancte Vienneñ. ecclesie. [Au v° du f. 319 :] Impressus Lugduni : per Bernardu Lescuyer. Anno dni M.cccccxix. Die vo vltima mẽsis Februarij, In-fol. goth. à 2 col.

Ce splendide missel orné du bandeau marque d'Etienne Gueynard, plusieurs fois répété, reprod. 11e série, p. 156 *bis*, a été édité aux frais d'Etienne Gueynard.

— Practica singularis ac perutilis conspicui D. Ioannis Petri de Ferrarijs utriusque iuris doctoris : una cum additionibus domini francisci de curte necnon D. Ioannis de Gradibus nuper correcta et emendata. *Venundantur Lugduni ab Stephano Gueynard alias Pinet* : *in vico Mercuriali prope sanctum Antonium.* [A la fin :] *Explicit... pratica D. Ioan. Petr. de ferrarii Papiensis per Ioan-*

nem Clinzalium iuris utriusque professorem castigata... Impressa Lugduni arte et industria honesti viri Ioannis Clein Alemanni. Impensis vero probi viri Stephani Gueynard alias Pinet Anno Virginei partus M.cccccxix. xxiiij Maij. In-4 goth. à 2 col., 12 ff. n. chiff., 210 ff. chiff.

Desbarreaux-Bernard, *Cat. de la bibliothèque de Toulouse*, n° 61.

— Summa Astensis. || [M. 1. || ❡ Clarissimi sacre theologie eximij, pfessoris fra- || tris Astesani de ast. ordinis seraphici Francisci pa || triarche sacre institutiois minoꝝ : Sũma de casib⁹ || amentissimã cõplectens : disciplinaꝝ. diuinarũ ꝛ ec- || clesiasticarũ sanctionũ salutiferã instructioneꝫ be- || ne beateqꝫ viuendi cũctis viuentibus doctrinã fe || lici auspicio in lucẽ pdit octo librorum volumina || duabus partibus distincta habens. || ❡ In primo libro prime partis tractaĩ de diuinis preceptis. || In secundo lib. eiusdẽ partis tractaĩ de virtutibus ꝛ vitijs. || ❡ In tertio lib. eiusdem tractaĩ de contractibus cõmunibus. || In quarto eiusdẽ tractatur de tribus primis sacramentis, vide - || licet Baptismo : Confirmatione : ꝛ sacrosancta eucharistia. || ❡ In quinto lib. secunde partis tractatur de virtutib⁹ ꝛ vitijs. || ❡ In sexto eiusdem tractatur de sacramento ordinis. || In septimo eiusdem tractatur de excõicatione ꝛ eius spe ciebus *(sic)*. || ❡ In octauo eiusdẽ tractaĩ de sponsalib⁰ ꝛ vnde dicanĩ. || ❡ Uenundantur Lugduni a Stephano gueynard : al's pinet pro- || pe sanctum Anthonium. [A la fin de la table des matières de la seconde partie :] ❡ Sũme cõfessionis operis nobilissimo et huic || facultati operã dãtibus pernecessario : quã fra || ter Astesanus de Ast ordinis minoꝝ doctor so || lẽnis edidit maxima cura ꝛ sollicitudine famo || sissimi sacre theologie magistri fratris Bartho || lomei de Bellatis de feltro circa iuris cotatio || nes necnõ fratris Gometij hispani de vlixbo- || na puincie portugalie sacre theologie || baccha || larij clarissimi in cõuentu Uenetiarũ circa resi || duũ totius voluminis ambo eiusdẽ religionis || minorũ emendate... sumptibus ꝛ || iussu pbi viri Stephani gueynard al's pinet. || Opera ꝟo magistri Guilhelmi Lyon imp̃sso- || ris solertissimi finis imposit⁹ est Lugduñ. An- || no dñi. M.cccccxix. Die ꝟo. iiij. Maij. In-4 goth. à 2 col. en deux parties de 203 ff. chiff. et 1 f. blanc, 238 ff. chiff. et 34 ff. n. chiff., manchettes, initiales ornées et figurées.

Le titre, blanc au v°, orné de l'encad. dessiné par G. Leroy, reprod. p. 248. F. aij : ❡ Colẽdissimo Domino. D. Marco Barbo tituli sancti Mar || ci de vrbe presbytero Cardinali Bartholomeus Bellatus ordi || nis minoꝝ : artiũ ꝛ sacre theologie doctor cõmẽdationes dicit. Même f. v°, avis au lecteur. A la fin, après le registre des deux parties, marque de G. Huyon,

par le maître au nombril, ainsi que toutes les initiales ornées. Premier tirage paraissant antérieur au suivant dont nous donnons ci-après la collation.

B. N., D 6347, Réserve, exemplaire vérifié.

ARRAS, *théol.*, 2492. — AVIGNON, *Musée Calvet*, 540, in-4°. — TOULOUSE.

Le tirage des exemplaires de ces trois dernières collections n'a pu être vérifié.

— Summa Astensis. || [M. 1.] || ¶ Clarissimi sacre theologie eximij professoris fra || tris Astesani de ast. ordinis Seraphici Francisci pa- || triarche sacre institutionis minoꝝ : Sũma de casib⁹ || amenissimã complectẽs disciplinarũ ꝛ eccle || siasticarũ sanctionũ salutiferam instructionem bene || beateqꝫ viuendi cunctis uiuentibus doctrinam feli- || ci auspicio in lucem prodit octo librorum volumina || duabus partibus condistincta habens. || ¶ In primo libro prime partis tractatus de diuinis preceptis. || ¶ In secundo lib. eiusdẽ partis tractaẗ de virtutibus ꝛ vitijs. || ¶ In tertio lib. eiusdem tractatur de contractibus cõmunibus. || ¶ In quarto eiusdem tractatur de tribus primis sacramentis : vi || delicet Baptismo : Confirmatione : ꝛ sacrosancta eucharistia. || ¶ In quĩto li. scďe part's trac. de vtute penitẽtie ꝛ extrema vnctiõe. || ¶ In sexto eiusdem tractatur de sacramento ordinis. || ¶ In septimo eiusdeꝫ tractatur de excõicatione ꝛ eius speciebus. || ¶ In octauo eiusdem tractatur de sponsalibus ꝛ vnde dicuntur. || ¶ Venundãtur Lugduni a Stephano gueynard ; al's pinet pro- || pe sanctum Anthonium.

Second tirage avec titre seul modifié.

B. N., D 6348 Réserve. — SALINS, A 206.

1520.

— Biblia Magna. || [Vignette représ. S. Jérôme.] || Biblia cum concordan- || tijs veteris et noui testamenti et sacro- || rum canonum : necnon ꝛ additione in marginibus varietatis || diuersorum textuum ac etiam canonibus antiquis quatuor || euangeliorum insertis : ꝛ accentu omniũ vocabulorum diffici || lium signato : summa cum diligentia remisa correcta : ꝛ nuper- || rime emendata. || ¶ Emendata magis scaturie nunc Biblia tota || que fuit in nullo tempore visa prius. || ¶ Venduntur Lugdunum : a Stephano. || Guenardi al's Pinet prope sanctum Antonium. [F. mm 8 :] ¶ Biblia cum concordantiẽs veteris et noui testa- || menti : necnon et iuris canonici : ac de diuersitatib⁹ textuũ : canonibusqꝫ || euangeliorum : ac quibusdam temporum incidentibus in margine posi || tis : studiosissime reuisa : correcta : et emendata : et ad instar correctissimorum exemplarium : tam antiquorum qꝫ nouorum incontrata : cõparata || et collata. Accedunt ad

hec ex viginti de antiquitatibus et iudeoꝝ bello || Iosephi libris exhauste autoritates : qvas vtriusꝗ iuris professor do- || minus Iohannes de gradibus concordantibus : congruisꝗ apposuit || locis. Lugduni impressum per Iohannem moylin al's de cambray. Im- || pensis honesti viri Stephani gueynard al's pineti eiusdē ciuitatis ciuis || et bibliopola. Anno a natiuitate domini millesimo quingentesimo vige- || simo. Die vero tertio mensis decembris. In-fol. goth. à 2 col., imp. en r. et n., de 16 ff. lim., 441 ff. chiff., 1 f. n. chif. et 24 ff. n. chiff. à 3 col., doubles manchettes, enc. à qq. pages, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad., porte, au v° : Impressor et bibliopola lectori Salutem. f. bbiiij : ❡ Ad diuinaruz lr̄arū verarūꝗ diuitiarum amatores exhortatio.
AARAU. — ANGERS, *théol.*, 103. — ARSENAL, *théol.*, 92. — BERNE, *Cat. des incunables*, n° 131. — B. N. — GENÈVE, B b 484. — GRENOBLE, B 129, avec le frontispice de la bible de Sacon, 1516. — LE MANS, *théol.*, 73. — LYON, *Ville*, 20024. — MAYENCE, 1210. — ORLÉANS. — SAINTE-GENEVIÈVE, A 102 Rés. — TROYES, *théol.*, 24 *ter*. — VERSAILLES, *Cat. Pellechet*, n° 33, p. 177. — VIRE. M. Vachon, *Cat. de la bibl. de Strasbourg*, n° 851.

1521.

— Angelus aretinus necnon || Albertus de Gandino. I. U. clarissi. in malefi- || ciorum materia, vna cum additionibus excellentissi. iuriscōsulti. d. Augustini de Ari- || mino q̄ sub tali signo ☞ q̄rentibus patefient. ꝛ cum appostillis. d. Bernardini de lan || driano Mediolanensis alijsꝗ plurimis. ꝛ cuꝫ tabula copiosissima, diligentissima || castigatione recognitus. || [Vignette.] || ❡ Lector honorande ne forte decipiaris : secundum hinc epistolaꝫ legere non te pigeat. || Venundantur Lugđ. a stephano Gueynard prope sanctum Anthonium. In-4 goth. à 2 col. en trois parties.

Première partie : 202 ff. chiff. et 28 ff. n. chiff. manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette dessinée par Guillaume Leroy, reprod. p. 253, porte au v° : Ad ... Herculem estensem ducem secundum Ferrarie Augustinus bonfranciscus Ariminensis doctor eiusdem consiliarius secretus, épître et : Studiosis legum professoribus Bernardinus Tale de Monte. filiorum Octaui S. P. D., avis. [F. 202 :] ❡ Angelus Aretinus. I. U. Claris. in male- || ficiorum materia : Cum add. excel. Iuriscō. || d. Augustin de Ariminio. Et cuz apostolis. d. || Bernardini de landriano Mediolanensis. || Feliciter Explicit Impressum Lugđ. apud || famatissimum necnon probū virū Iohannē || Moylin alias de Cambray. Impensis et ere || hōesti viri Stephani Gueynard bibliopo || la cōmorāte in vico mercuriali e regione di- || ui Anthonij. Anno dñi. M.cccccxxj. die quin || to Aprilis. || Registrum. a-z, A-C. Omnes quaterni preter. C. q̄ quar || tam contenet quaterni. ❡ Venundantur illic pretio tenui. Les der. ff. sont occupés par la table.

Seconde partie : 114 ff. chiff. et 24 ff. n. chiff.

F. aa n. chiff. : Hippoliti de Marcilijs bononiēsis. I. U. in || terpretis Tractatus de questionib⁹, in quo || materie maleficiarum petractantur, cum tabula ..., épître dédicatoire de Marsiliis au Cardinal Grimani, patriarche d'Aquilée. F. 114 : ❡ Hyppoliti de Marsilijs Bononiēsis I. U. || doctoris lectura. super titulo. ff. de questionib⁹ || explicit. Impressam Lugđ apud famatissimuz || necnon probum virum Ioannem moylin alias || de cambray Impēsis ꝛ ere honosti viri Stepha || ni Gueynard bibliopola cōmorāte in vico mer || curiali e regione diur Anthonij. Anno domini. || M.cccccxxj. die vero quinto Aprilis. || Registrum. || aa-pp. Omnes quaterni præter pp. qui quartam continet quaterni. ❡ Uenundantur illic precio tenui. F. ✠ :

Angelus aretinus necnon Albertus de Gandino J. U. clarissi. in maleficiorum materia,

una cum additionibus excellentissi. iurisconsulti. d. Augustini de Arimino q̄ sub tali signo ☞ Jrentibus patefient. ⁊ cum appostillis. d. Bernadini de landriano Mediolanensis aliisq; q̄ plurimis. ⁊ cuz tabula copiosissima. diligentissima castigatione recognitus.



¶ Lector honorande ne forte decipiaris: secundam hinc epistolaz legere non te pigeat.

Venundantur Lugd. a stephano Gueynard prope sanctum Anthonium.

Vignette dessinée par Guillaume Leroy.

Tabula seu repertoriuz ..., terminée au r° du 24ᵉ f. par cette souscription : ❡ Impressum Lugd. a probatissimo Iohanne || moylin al's de cambray. Anno ab incarnatione || M.ccccc.xxj. die vero. v. apprillis *(sic)*.

Troisième partie : 84 ff. chiff.

F. 1 : ¶ Alberti de Gandi || no I. U. doct. clarissimi libellus super male || ficijs ; nouiter cum pluribus exemplarib⁹ ma || nuscriptis reformatus... f. 84 r° : ❡ Alberti de Gandino. I. U. doct. clarissi || mi libellus super materia malificiorum no || uiter cum pluribus exemplaribus manu- || scriptis reformatores : et a tenebris quibus || propter ĩfinitos errores offres cabatur Deo || duce illuminatus explicit. || Registrum, || AA-EL. Omnes sunt quaterni pre || tei LL qui est duernus.

Arras, *sc. et a.*, 3183. — Rennes, *juris.*, 3124.
Baudrier.

1522.

— [M. de Gueynard.] || Biblia cum concordantijs vete || ris z noui testamẽti z sacrorum canonum : necnon et additione in || marginibus varietatis diuersorũ textuũ ac etiam canonibus anti- || quis quatuor euangeliorum insertis : z accentu omnium vocabulo || rum difficilium signato : summa cum diligentia reuisa correcta : et || nuperrime emendata. || ❡ Emendata magis scaturit nunc Biblia tota. || Que fuit in nullo tempore visa prius. || ❡ Venundantur Lugduni : a Stephano Guenar || al's Pinet prope sanctum Antonium. || [F. mm 8 r° :] ¶ Biblia cũ cõcordatijs veteris z noui || testamenti : necnõ z iuris canonici : ac de diuersitatibus textuuȝ : || canonibusq̧ euãgeliorũ : ac quibusdã temporũ ĩcidẽtibus in mar || gine positis : studiosissime reuisa : correcta z emẽdata z ad instar || correctissimorũ exemplariũ. tam antiquorũ q̧ nouoꝝ incõtrata cõ- || parata z collata. Accedũt ad hec ex vigĩti de antiquitatib⁹ z iu- || deorũ bello Iosephi libris exhauste autoritates : quas vtriusq̧ || iuris ꝑfessor dominus Iohãnes de gradib⁸ cõcordantibus : con || gruisq̧ apposuit locis. Lugduni impressum per Iohannẽ moylĩ || al's de cambray Impensis honesti viri Stephani gueynard al's || pineti eiusdẽ ciuitatꝰ ciuis z bibliopola. Anno a natiuitate domi- || ni millesimo quĩgẽtesimo vigesimo secũdo. Die ꝟo vicesimo quar || to mẽsis marcij. In-4 goth. à 2 col., imp. en r. et n., de 18 ff. lim., 441 ff. chiff. et 29 ff. n. chiff., doubles manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. et de la marque de Gueynard, porte, au v° : Impressor ac bibliopola lectori Salutem. f. bb 6 : Modus intelligendi sacrum scripturam. f. bb 8 : Epistola Sancti hieronymi ad paulinũ. Vignette représ. S. Jérôme. F. 1, vignette de la création entourée des vignettes représ. les anges musiciens.

F. 1 v°, vignette représ,. Adam et Eve chassés du paradis et f. 4, vignette de la construction de la tour de Babel par Guilllaume Leroy. F. 347, vignette de la Vierge reprod. p. 240.

Le Mans, *théol.*, 75. — Sainte-Geneviève, A 105 Rés. 4°.

— [O]Pus aureum or- || natũ omni lapide precioso singu || lare nouissime editũ : z q̧̃ diligen || tissime e nouo a pluribus errori- || bus correctuȝ z emendatum : su- || per euãgelijs toti⁹ anni ẜm vsuȝ

|| Romane curie ꝛ ordinis fratrũ || predicatoruꝫ cũ octo millibꝰ du || bijs exactissime declaratis : ac quadruplici sensu sacre || scripture. || [M. 1.] || ℂ Venũdantur Lugduni a Stephano || gueynard prope sanctum Anthonium. [F. ccccxlj v° :] Explicit secũda pars huius || operis die sancto pasche vsq̨ ad finem totius anni. Im || pressa Lugđ. per Iohanneꝫ de cambray al's molyn. Anno || salutis .M.ccccxxij. Die vero vndetrigesimo mensis No || uembris. Deo gratias. || [M. 2.] In-8 goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 441 ff. chiff. et 1 f. blanc, initiales figugurées.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. F. T 2 : Dominici Machani in operis commendationem octastichon; Iok. Thome sertorij in eiusdem operis laudem epigramma ad lectorem, suivi d'un Endecasyllabon du même auteur. Même f. v° : Iohani Ludouico Ruuere episcopo Thaurinensi, frater Anthonius de Ghislandis theologus artiumq̨ doctor ordinis predicatorum Thaurinensis civitatis ac pravitatis Heretice inquisitor, dédicace suivie du prologue du même. F. 1, imp. en r. et n. Incipit expositio || Euangeliorum totius anni secundũ || ordinem Romane || curie : et ordinis fratrum Predicatorum edita a fratre ãthonio de Gi || slandis de Iaueno sacre theologi ꝛ artium minimo doctore Inquisitore Thaurinensi dicti ordinis predicatorum.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 18,668 v°. — B. N., B 80596. Rés. — ORLÉANS.
M. Pellechet, *Cat. des livres d'un chanoine d'Autun*, 1890, p. 151.
Baudrier.

— ¶ Polyãthea opus suauis- || simis Floribus exornatũ : per eruditissimũ virum || Dñicum Nanũ Mirabelliũ ciuẽ albẽsem artium ꝛ || decre. doctorẽ eximiũ adcõmunẽ vtilitatẽ composi || tũ : Hacq̨ editione castigatius ac φ plurimis ad- || ditionibꝰ nuperrime ab ipso authore adiectis mul- || to copiosius redditum. || [M.2.] || ℂ Venundantur Lugđ. a Stephano || Gueynard : al's Pinet : ꝑpe sctm̃ Antoniũ. [Au v° du f. 429 :] Impressum Lugduni anno salutiferæ Natiuita- || tis M.D.xxij. die .iiij. mensis Nouembris In || ædibꝰ Ioannis moylin al's de cãbray Sũptu. || honesti viri Stephani gueynard al's pineti. In-4 à 2 col. de 10 ff. lim., 429 ff. chiff. et 1 f. blanc?, manchettes, lettres ornées et figurées.

Titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 236, porte, au v°, le privilège du pape Léon X. F. aaij : « Ad ... Gulielmum Marchionem Montisfferrati, Dominici Nani ... in Polyanthea prefatio ... » suivie de : « Ad ... Raphaelum Priarium, episcopum Hortiensem : cardinalem Sancti Georgij ... » préface du même auteur. F. 1 n. chif. sign. a : Dominici nani mirabellij artium ꝛ decretorum doctoris saonem ... polyanhtea (sic) foeliciter incipit. Ce f. dont l'intitulé, imp. en r., est orné d'un encadrement différent de celui du titre. Au v° du f. 29, après le colophon reproduit ci-dessus se trouvent les deux pièces de vers latins suivantes : « Dominicus Nanus ad lectorem » et « Ad Dominicũ Nanum ... Guido Faletꝰ Tridinus.

AVIGNON, *Récollets*. — AVIGNON, *Musée Calvet*, 1861.
Librairie Brun. — Panzer, VII, 333. 464.

1523.

— Summa Azonis. *Lugduni per Iohannem Moylin alias de Cambray impensis Stephani Gueynard*. M.D.XXIII. In-fol.

Panzer, VII. 334. 475.

1524.

— Missale secundum ritum ecclesie Lugduni. [A la fin :] Lugduni impressum per Gilbertum de villiers. Anno nostre salutis Millesimo quingentesimo vigesimo quarto. Die .xxx. mensis Augusti. In-fol.

Imprimé aux frais d'Etienne Gueynard comme le prouve le bandeau inférieur représentant des enfants portant les divers instruments de la passion. Voir Gilbert de Villiers.

1525.

— [M. 1.] || [C]Entum ac quin- || quaginta psalmi Dauidici Cum diligentis- || sima etiã titulorum expositiõe. ꝛ cũ ad exp̃ia || ne fidei solertissima totius ꝓphetici sermo- || nis applicatione Reuerendi in xp̃o patris || domini Iacobi Pereȝ de Valentia Chri- || stopolitani episcopi dignissimi ꝛ ordinis diui Augustini obser- || uantissimi. Cum quotationibus decreti. || ❡ Preterea (diligenter in cantica officilia seu) vt ipse scribit fe- || riala simul ꝛ euangelica. Benedictus. Magnificat. Nũc dimittis || Gloria in excelsis. Quinetiam in canticum sanctorũ Augustini et || Ambrosii Te deũ laudam⁹ eiusdẽ doctissimi patris expositiões, || ❡ Accessit ad hec tractatus ꝯtra iudeos : in quo quinq; questionũ || subtilissime continentur decisiones. In cantica autem canticoruȝ || eiusdem aureas expositiones seorsum impressimus de nouo emen || datum ꝛ correctum. || [V]Enundantur Lugduni a Stephano gueynard al's pineti prope sanctum || Anthonium. [F. 492 v° :] ❡ Expositio dñi Iacobi pereȝ Christopolitãi ep̃i || in cẽtu q̃nquaginta psal. Dauidicos : cũ q̃tatiõb⁹ || decreti de nouo additis... finem accepit Lugdũ. Anno do || mini .M.cccccxxv. die .xxvij. Ianuarij. In-4 goth. à 2 col. en deux parties.

Première partie : 8 ff. lim. et 492 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. p. 248, et de la marque 1 de Gueynard placée en quatre petits bois, porte, au v° : Iohanni Focaudo... divi Bernardi Clareuallis... abbati ... Iodocus Badius Ascensius S. D. D.

Seconde partie : 6 ff. lim., 63 chiff. et 1 f. blanc.

[C]Antica Canticorũ Salomo- || nis cum expositione disertissima ꝛ q̃onis finalis || discussione fecundissima. D. Iacobi Perez de || Valentia Christopolitani ep̃i meritissimi. Et p- || fessionis fratrum heremitarum diui patris Au || gustini obseruantissimi. Quibus doctissime de- || monstrat sapientẽ in spiritu prophetico || post materiarum principalium indicem Carmen. [F. 63 v° :] ❡ Finis optatus in Cãtica canticoꝝ Salomonis || Lugduni In officina Iohãnis moylin al's de Cã || bray impositus. Anno domini. Mcccccxxv. ij Kal'. Fdbruarias.

Le titre, orné du même encad. de la marque n° 5 de Gueynard et d'une vignette représ. la Vierge, porte, au v° : Iodocus Badius ... Maturino de Langeio. professionis divi Bernard candidissimo S. D.

Avignon, *Musée Calvet*, 3543-4°. *Récollets*. — B. N. (inc.). — Buda, *Université*. Epernay, *théol.*, 105. — Genève, Bb 1147. — Mons. — Nice, VI. 1. I., inc.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 134.

— [F]Ortalitium fidei in || vniuersos christiane religionis hostes Iu- || deorum ꝛ saracenorum nõ inualido breuis || nec minus lucidi

compendij vallo rabiem || cohibens fortitudinis turris nõ abs re ap || pellatum quinꝗ turriuꝫ inexpugnabilium munimine ra || dians : succincte admodum ꝛ adamussim quinꝗ partium || librorum farragine absolutum. || [M. 1.] || ❡ Uenundantur a Stephano gueynard : ꝑ || pe sanctum Athonium. [F. ccclxxi v° :] ❡ Fortalicium fidei quosꝗ reli- || giõis christiane aduersarios ap- || tissime confutans. Iamduduꝫ in || plerisꝗ passibus multipliciter vi || ciatum. Nunc vero magna cuꝫ di || ligentia castigatũ : ꝛ fideliter emẽ || datum. Per venerabilem magi- || strum nostrum guillelmum tota- || ni : in sacra pagina professorem : or || dinis predicatorum : conuentus || Lugduñ. Ad laudem gloriam et || honorem cunctipotentis dei inte || merate christifereꝗ virginis ma- || rie simul etiam ad defensionem ꝛ || propagationem premorate fi- || dei orthodoxe feliciter explicit. || Impressum lugď. Per Iohannẽ || moylin al's de chambray. Anno salutis nostre .1525. Impẽsis spe- || ctabilis viri magr̃i stephani guey- || nart. Die .xj. mensis Octobris. In-8 goth. à 2 col. de 12 ff. lim., le der. blanc, 371 ff. chiff. et 1 f. blanc, let. initiales à fonds noirs.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad., blanc au v°. F. 1 n. coté, orné d'un encad. : ❡ Incipit prohemiũ in quo diuine laudes anno || tant ꝛ millitur querela añ tronũ maiestatis dei ꝛ || ponitur intentio scribentis. F. aiij : [M. 1.] orné d'un encad. et 4 petites vignettes sur bois : [U]T detur ordo in || p̃senti libro quinꝗ crũt || partiales...

Arras, *théol.*, 3859. — Avignon, *Musée Calvet*, 18884. — Grenoble, F 13408. Le Mans, *théol.*, 4749. — Mazarine, 25179. — Troyes, *théol.*, 6535.

1526.

— ❡ Biblia cum concordantiis veteris et noui testa- || menti : necnon et iuris canonici : ac de diuersitatib⁹ textuũ : canonibusꝗ || euangeliorum : ac quibusdam temporum incidentibus in margine posi || tis : studiosissime reuisa : correcta : et emendata : et ad instar correctissimo || rum exemplarium : tam antiquorum ꝗ̃ nouorum incontrata : cõparata || et collata. Accedunt ad hec ex viginti de antiquitatibus et iudeoꝝ bello || Iosephi libris exhauste autoritates : quas vtriusꝗ iuris professor do- || minus Iohannes de gradibus concordantibus : congruisꝗ apposuit || locis. Lugduni impressnm per Iohannem moylin al's de cambray : Im- || pensis honesti viri Stephani gueynard al's pine eiusdẽ ciuitatis ciuis || et bibliopola. Anno a natiuitate domini millesimo quingentesimo vige- || simo. Die vero tertio mensis decembris. || ❡ Registrum huius operis. || aa-bb. a. ʒ. ꝯ. A-U, aa-nn. AA-CC omnes sunt quaterni : preter preter. ꝯ. C et U qui sunt terni. In-fol. goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 441 ff. chiff. et 24 ff. n. chiff.,

imp. en r. et n., manchettes doubles, vignettes, initiales ornées et figurées.

Intitulé du titre imp. en r. et n., blanc au v°. F. aaij : Tabula prima. f. bbiij : ❡ finit secũda tabula. f. bbiiij : Ad diuinarum lrarũ verarũq diuitiarum amatores exhortatio. f. bb 5 : Epistola S. Hieronymi ad paulinũ. Vignette représ. St Jérôme entourée de 4 petits bois et du petit bandeau marque d'Etienne Gueynard, représ. les instruments de la passion portés par des enfants nus, dessinés ainsi que l'encad. de ce f. et toutes les initiales figurées de ce volume par Guillaume Leroy. Le petit bandeau, marque d'Etienne Gueynard, différent de celui qui figure, en 1519, dans le missel de Vienne, imprimé par Bernard Lescuyer, reprod. IIe série, p. 156 *bis*, prouve que cet éditeur a contribué à l'impression de ce missel. Petites vignettes de la suite dessinées par Guillaume Leroy, fol. 1 r°, création du monde, fol. 1 v°, Adam et Eve chassés du paradis.

LYON, *Ville*, 20026.

1528.

— Nicolaus Prepositus. ❡ Dispẽsarium magistri Nicolai prepositi || ad aromatarios nuper diligentissime recognitum. || ❡ Item cum pluribus additionib⁹ et notabilibus : ꝛ mul- || tiplicium confectionum siue antidotorum que in secũdo : se || rie alphabetica tractãtur libro : descriptionibus : ad auctũ || ❡ Item modus debite dispẽsandi tyriacam : ex soleunium || medice facultatibus autorum voluminibus excerptus. || ❡ Item errores qui circa eiusdem dispẽsationem sepenu- || mero committuntur : his annectuntur. || ❡ Platearius : vulgo circa instans nũcũpatus de simpli- || ci medicina : recognitus ac nouis exornatus additionibus || per egregiũ virum magistrum michaelem de capella in || medicina doctorem eximium additis || [M. 1.] || 1528. [F. 128 r° :] Impressum in famatissimo Lugđ. em || porio Per honestum virum Dionysium de || harsy. anno domini .M. cccccxxviij. quarta || die Augusti. In-4 goth. à 2 col. de 6 ff. lim et 128 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. dessiné par Guil. Leroy.

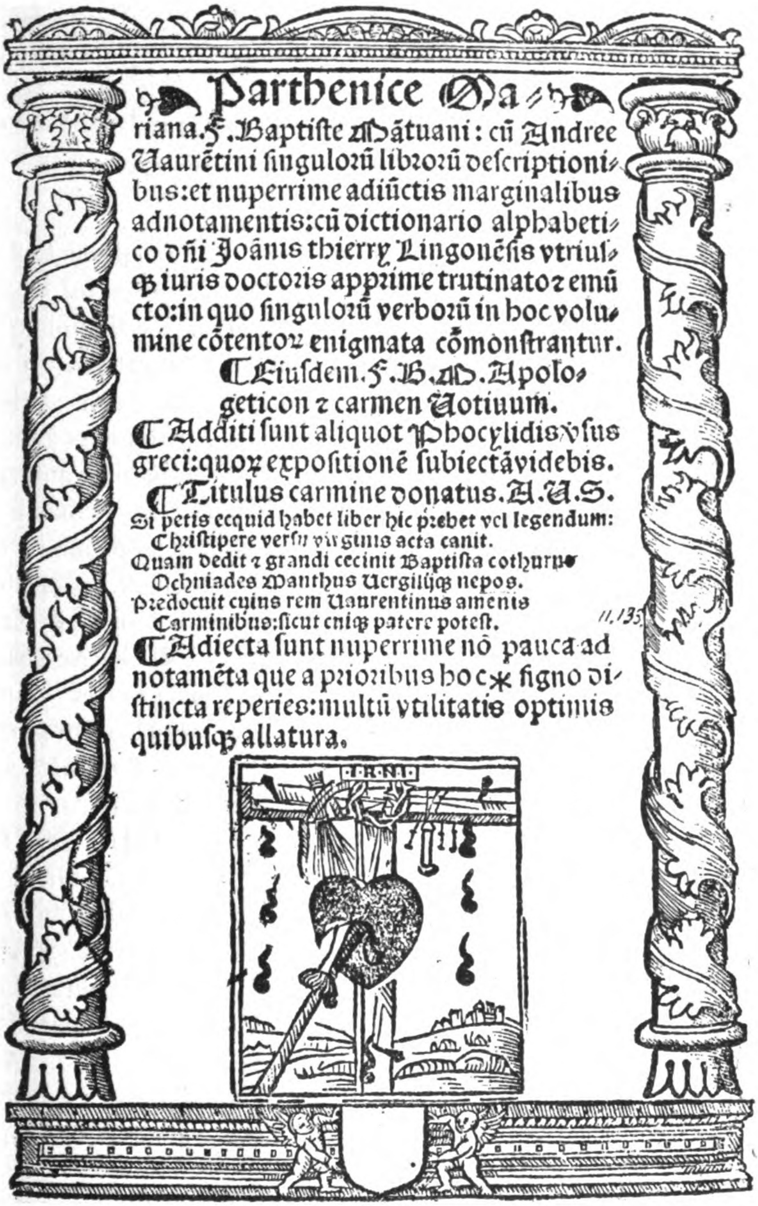
B N. (Te146) 14.

— Parthenice Ma- || riana. F. Baptiste Mãtuani : cũ Andree || Uaurẽtini singulorũ librorũ descriptioni- || bus : et nuperrime adiũctis marginalibus || adnotamentis : cũ dictionario alphabeti || co dñi Ioãnis thierry Lingonẽsis vtrius- || q iuris doctoris apprime trutinato ꝛ emũ || cto : in quo singulorũ verborũ in hoc volu- || mine cõtentoꝝ enigmata cõmonstrantur. || ❡ Eiusdem. F. B. M. Apolo- || geticon ꝛ carmen Uotiuum. || ❡ Additi sunt aliquot Phocylidis ꝟsus || greci : quoꝝ expositionẽ subiectã videbis. || ❡ Titulus carmine donatus. A. U. S.

Si peris ecquid habet liber hic prebet vel legendum :
Christipere versu virginis acta canit.
Quam dedit ꝛ grandĩ cecinit Baptista cothurno
Ochniades Manthus Uergilijq nepos.

Predocuit cuius rem Uaurentinus amenis
Carminibus : sicut eniq̃ patere potest.

¶ Adiecta sunt nuperrime nõ pauca ad- || notamẽta que a prioribus hoc signo di- || stincta reperies : multũ vtilitatis optimis || quibusq̃



Parthenice Ma-
riana. F. Baptiste Mãtuani : cũ Andree
Vaurẽtini singulorũ librorũ descriptioni-
bus : et nuperrime adiũctis marginalibus
adnotamentis : cũ dictionario alphabeti-
co dñi Joãnis thierry Lingonẽsis vtrius-
q̃ iuris doctoris apprime trutinatore emũ-
cto : in quo singulorũ verborũ in hoc volu-
mine cõtentorum enigmata cõmonstrantur.
¶ Eiusdem. F. B. M. Apolo-
geticon et carmen Votiuum.
¶ Additi sunt aliquot Phocylidis versus
greci : quorum expositionẽ subiectã videbis.
¶ Titulus carmine donatus. A. V. S.
Si petis ecquid habet liber hic prebet vel legendum :
Christipere versu virginis acta canit.
Quam dedit et grandi cecinit Baptista cothurno
Ocnniades Manthus Vergiliiq̃ nepos.
Predocuit cuius rem Vaurentinus amenis
Carminibus : sicut eniq̃ patere potest.
¶ Adiecta sunt nuperrime nõ pauca ad
notamẽta que a prioribus hoc * signo di-
stincta reperies : multũ vtilitatis optimis
quibusq̃ allatura.

Marque nº 4 d'Etienne Gueynard et encadrement dessinés par G. Leroy.

allatura. || [M. 4.] || [A la fin :] ¶ Impressum Lugduni per Guidonem Morinum z Benedictum de Telio || Anno a Christo nato .M.cccccxxviij duodecimo Iunii. In-8 goth. de **116** ff. chiff. et **4** ff. n. chiff., comment. ent. le texte, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., reprod. p. 259, porte, au v° : ¶ Andree Vaurentini endecasyllabum phalentibum ad lectorem. » F. 2 : ¶ Andreas Vaurentinus Serranus domino Nicola Bertrando viro admodum insigni parlamentiq; Tholose aduocato. S. P. D., épître datée : In monte Albano ... ad octavum idus decembris 1512. Même f. : ¶ Domino Laurentio Burello carmelite theologo Narboñ. provinciali : regio confessori : Cistarien. episcopo splendidissimo : z presiduo suo dulcissimo Iodocus Badius, épître datée : Ex gymnasio Parrhisiensi ad idus Octobris. Anno. M.ccccxcix.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 9992. 8°. — B. N., pYc 1432 Réserve.

1529.

— Postille maiores cum additionibus. || ¶ Postille maiores to || tius anni cũ multis historijs, siue figuris || magnis, z mediocrib⁹ Euãgeliorũ dñi- || caliũ, ac ferialũ pprijs in locis nup inser || tis : oĩa q̃ alie hacten⁹ impresse cõtinebãt, || cõplectẽtes nũc instaurate, ac p diligẽter || (plerisq; q̃ deerãt hac editiõe restitutis) emẽdate sunt : adiectis q̄p plurimis mar- || ginalib⁹ additionib⁹ : ac .ccc. q̃stionibus || tã sup Euãgelijs, q̄p sup Epistolis : ex di || uersis sacre pagine autoribus excerptis : || q̄p aut sup. aut Circa. (maiusculis cha || racteribus interpolitis) designantur. || ¶ Adnotationes item aliquot apprime || vtiles ex cõmẽtarijs eruditissimi viri Ia || cobi Fabri Stapuleñ. in epistolas bea- || tissimi Pauli in margine super apposi- || tas videbis. || ¶ Expl'e Senece ad Paulum : z Pau- || lum ad Senecam. || ¶ Cui Accesserũt huic operi p̃ter supradicta || adnotatiões aliquot marginales : qbus || (vt facilius ipsas reperias) signum ad in || star astericorum preponi curauimus. || ¶ Addit⁹ est insup gemin⁹ Index, epi- || stolarũ videlicet z euãgeliorũ dñicalium || Necnõ principaliũ sententiarũ, ac materia || ru in Postillis maioribus contentarũ. || 1529. [F. CCXII :] ¶ Postille siue expositiones epl'aruȝ || siue euãgelioꝝ tã dñicaliũ q̄p farialiuȝ : || cõplete p decursum toti⁹ anni vna cuȝ || qõnibus sup euãgelijs cu eoꝝ diuisio- || nibus suis in locis de nouo insertis : || necnõ ẽtiã cũ nouis apostillis sup vna || quaq; epl'a : z vnoquoq; euãgelio in li- || bri margine appositis : ac .ccc. qõnibus || de nouo superadditis finiunt feliciter. || Lugduni impresse p Guidonem Mo- || rin. Anno dñi .M.D.xxviij. Die vero || xxij. Nouembris. In-4 goth. à 2 col. de **12** ff. lim. et **212** pp., initiales ornées et figures à fond blanc et noir, petites vignettes, manchettes doubles.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad., reprod. p. 236, porte, au v° : ¶ Sacre scripture z bonarum virtutum studiosis eorundem professor et amatos salutem. F. Aaij v° :

Tabula epistolarum Euangeliorum, suivi de l'index alphabeticus principalium sententiarum et de l'Epistole Senece ad Paulum. F. 1 : ¶ Postille seu expositio- || nes Epistolarum et Euangeliorũ tam || dominicalibus ꝙ feralibus officijs cõ || gruentium per anni...
LYON, *Ville*, 4634-105 anc. cote. — GENÈVE, Bb 997.

— Uita Iesu Christi || [Marque 3 d'Etienne Gueynard.] || ¶ Uita Iesu Christi redempto- || ris nostri ex secundissimis euangeliorum sententijs et approbatis ab ecclesia doctoribus excerpta per Ludol- || phũ de Saxonia Sacri chartusianorũ ordinis obseuruã || tissimũ. Cum tabulis serie alphabetica cõcinnatis. Ac || Sctẽ Anne vita summisꝗ diui Ioachimi laudib⁹ : reuul- || soꝗ antiquorũ errorũ cumulo : exactiori limã ꝙ prius || Lugď. impressa atꝗ ornato figurarũ cultu inuestita. || 1529 [A la fin :] Lugduni, Dionisius de Harsy, die 24 mensis Martij 1529. In-fol.

Edition rajeunie en 1530. Voir la collation à cette date.
CHAUMONT. — LE HAVRE. — LILLE.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 38.

1530.

— Uita Iesu Christi. || [M. 3.] || Uita Iesu Christi redempto || ris nostri ex secundissimis euangeliorum sententijs et || approbatis ab ecclesia doctoribus excerpta per Ludol- || phũ de Saxonia sacri chartusianorũ ordinis obseruã- || tissimũ. Cum tabulis serie alphabetica cõcinnatis. Ac || sctẽ Anne vita summisꝗ diui Ioachimi laudib⁹ : reuul- || soꝗ antiquorũ errorũ cumulo : exactiori limã ꝙ prius. || Lugď. impressa atꝗ ornato figurarũ cultu inuestita. || 1530. [F. 201 v° de la seconde partie :] ¶ Uita domini nostri iesu christi graphice per religiosum virum Ludolphum de saxo- || nia candidi ordinis Carthusieñ. extra Argẽ || tinam : ex euangelijs collecta : ꝛ illustrium do || ctorum elucidationibus illustrata : necnon et || biblie concordantijs ꝛ annotandorum indi- || tijs : cum eorum tabellis ab Iodoco Badio || Ascensio diligenter adhibitis decorata : vna || cũ diue virginis eiusꝗ parentum succinctis || memorijs : solerter et fideliter rursus Lugď. || compressa Opera Dionysij de harsy. calcho || graphi seduli. Ad honorem dei et vtilitatem || christi fidelium optatum accepit finẽ. Anno || eiusdem Saluatoris nostri .M.cccccxxix. die || vero .xxiiij. mensis Martij. || Regestum, AAA.BBB. a-ȝ.ꝛ.ꝯ. A-Z. AA.BB. omnes sunt quaterni : excepto BBB qui est duernus, ꝯ. est ternus ꝛ BB quinternus. Grand in-4 goth. à 2 col. en deux parties, filets encadrant chap. page, manchettes doubles, nombreuses petites vignettes sur bois, lettres initiales ornées.

Première partie : 12 ff. lim. et 206 ff. chiff., chiffres romains.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la marque 3 d'Etienne Gueynard et de l'encad. dessiné par Guillaume Leroy pour C. Fradin, reprod. p. 128, porte, au v° : Iodocus Badius Ascensio dno Petro Rostano U I. doctori prestantissimo ɀ primatus Lugđ. equiti aurato..., épître datée : Ex officina nostra litteraria Lugđ. iiij nonas Aprilis 1522. F. 1 : petite vignette représ la Nativité utilisée par Denis de Harsy dans plusieurs impressions. F. 206 ɀ : ¶ finit prima pars vite iesuxpi. ¶ Sequuntur tituli capitulo- || rum secunde partis.

Seconde partie : CCI ff. chiff. et 1 f. n. chif. blanc.

F. 1 : ¶ De confessione vere fidei quam petrus fe- || cit pro omnibus. Capitulo. I, six petites vignettes. ff. 199 et suivants, pièces de vers latins par J. Badius, J. Clicthore, Guil. Bibaucius, de l'ordre des Chartreux, Robertus Gaguinus fratri Arnoldo Bostio, terminées par : Ad lectorem Ascensii tetrastichon.

Baudrier.

HUGUETAN, JACQUES IER

Archives de Lyon, *Aiguetan*, archives de Toulouse : *Begnatan*, *Bigatan, Hugatan, Ugatan*, *Ungentan*.

Né vers 1460, citoyen et marchand libraire de Lyon, exerce dès 1492 † 1523. Comptoir à Toulouse, dès 1497, comptoir à Paris, dès 1500.

Jacques Ier Huguetan, frère aîné de Jean Ier, appartient à la série des marchands lyonnais qui suivirent l'exemple de Barthélemi et de Jacques Buyer, puis d'Etienne Gueynard et contribuèrent à installer et à développer dans notre ville le commerce et l'industrie du livre. Inscrit sur le rôle des apparents au début de sa carrière, ses affaires paraissent avoir été importantes et ses capitaux considérables pour l'époque. Il installe, dès 1497, un dépôt de livres à Toulouse, dans le quartier de Saint-Pierre des Cuisines où son nom est orthographié dans les chartreaux d'une manière bizarre. Associé à Paris, avec Jean Petit, Jean Richard et Durand Gerlier, il édite avec eux et ouvre, en cette ville, en 1500, un dépôt rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la Sainte-Vierge, près Saint-Benoist. A Lyon, il habita, en premier lieu, rue Grenette, puis, peu après, il s'installa, dans une de ses maisons, au centre du quartier commercial, *in vico mercuriali, ad angiportum qui in ararim ducit* où il résida jusqu'à son décès. M. Rondot le signale inscrit sur les taxes dès 1490. Nous ne l'avons pas rencontré avant 1492, mais alors qualifié de citoyen et de marchand de Lyon, il n'y a pas probabilité que son installation soit plus ancienne que celle d'Estienne Gueynard. M. Rondot le classe parmi les imprimeurs, l'ayant pourvu de ce titre dans les chartreaux de 1492 et 1493, le confondant avec son frère Jean Ier, malencontreusement porté, lui aussi, comme imprimeur, non seu-

GÉNÉALO

TABLEAU I

m

523,
n,

le Huguetan,
né à]relieur de livres de Lyon
citoy0 .....1512 † 1534.
généalogique nº 5.)

né à
cito

Jean II Huguetan
.yon, vers 1530, † à Mon4,
toyen marchand libraire
: 1º vers 1650, à une fen
t le nom est inconnu, d'
euxièmes noces, le 29
à Louise Ribaud
oisièmes noces, après l
à Blanche Perriss
veuve de Jean Le P

2e lit.

Julien I Huguetan,
né à Lyon, vers 1534,
associé et commanditaire de son frère
Jean II,
teste, le 21 mars 1580, et meurt vers 1583,
instituant Jacques III, son frère,
héritier universel.

I Huguetan,
, en 1567,
1 janvier 1650,
bourgeois de Lyon,
nne Vincent.
iéalogique nº 3.)

uguetan,
16 décembre 1634,
hapelier de Lyon,
août 1594,
'ande.
alogique nº 4.)

lement dans les nommées de 1493, mais, en outre, trois fois dans celles de 1515.

Au surplus, Jacques Huguetan est toujours qualifié de libraire dans les taxes de Lyon et de Toulouse et, par conséquent, n'a jamais été à la tête d'un atelier d'imprimerie. Par une délibération du 24 août 1501, le chapitre de Saint-Nizier accorda à Jacques et Jean Huguetan, frères, citoyens et marchands libraires de Lyon, et à leurs descendants en ligne directe, le droit de sépulture « ante sanctum Claudium in eadem ecclesia, juxta sepulturam quondam Petri Savignien ». En reconnaissance de cette cession, Jacques Huguetan fonda un anniversaire doté de 20 sols tournois assis sur sa maison de la rue Grenette. Il prit à Lyon le titre de messager de l'Université de Paris, et, en cette qualité, se prétendant exempt de guet et de garde, adressa une réclamation au Consulat le 20 avril 1507, ce à quoi il fut répondu que : « pour ceste foys, le Roy estant par dela les monts, il ne seroit pas exempt, et ledit Huguetan consentit à faire son devoir, en ce temps, sans préjudice de son privilège pendant les séjours du Roy à Lyon. » La même année, un violent incendie détruisit sa maison et ses biens rue Mercière ; à l'occasion de ce désastre, il adressa au Consulat une requête à l'effet d'une réduction de ses impositions, obtenue le 5 juillet 1507. Jacque Huguetans fut marié à une femme dont le nom est incounu qui lui apporta, en dot, une maison, et dont il eut plusieurs enfants, comme le démontrent les taxes de 1523, sur lesquelles sont mentionnés ses hoirs, probablement des filles, car cette branche paraît être tombée en quenouille.

A Lyon, pour l'impression de ses publications, Jacques Huguetan s'adressa successivement aux presses de Nicolas Wolf, Jacques Sacon, Claude Nourry, Jacques Arnoullet, Nicolas de Benedictis, Claude Davoust dit de Troyes, François Fradin, Noël Abraham, Jannot de Campis, Jean de Vingle, Jean de la Place et Thomas de Cloches, associés, Etienne Baland, Thomas de Cloches, seul, Jacques Myt, Gilbert de Villiers, Laurent Hyllaire, Simon Boileau. Nicolas Wolf, J. Sacon, J. de Vingle et Jac. Myt, dont les noms reviennent fréquemment dans les souscriptions, paraissent avoir eu ses préférences. A signaler à Lyon trois associations temporaires avec Etienne Gueynard, Claude Nourry et son frère Jean I[er] Huguetan ; à Paris, avec Jean Petit, Jean Richard et Durand Gerlier, libraire ; d'accord avec eux, il édita les sermons d'Olivier Maillard,

imprimés le 13 août 1500 par Philippe Pigouchet, il partage, en 1508, avec Jean Petit, un Térence, imprimé par Nicolas des Prés, puis, à son actif particulier, confia à Thomas du Guernier, imprimeur en la grande rue de la Herpe, devant la rue Parcheminerie, l'impression du *Livre des profits champêtres* de Pierre de Crescens, vers 1505, puis employa, en 1507, l'imprimeur Jean Barbier pour sa dernière publication imprimée en cette ville. Le goût éclairé de Jacques Huguetan le porta à remplacer les caractères gothiques par les lettres rondes et ce n'est pas le moindre de ses mérites d'avoir le premier engagé quelques imprimeurs dans cette voie en leur assurant son importante clientèle. Il fit, en outre, partie de la première Compagnie des libraires de Lyon, avec Jean Ier Huguetan, son frère, et Aymé de la Porte, fondée par des libraires originaires de cette ville.

Comme Barthélemi Buyer et Etienne Gueynard, Jacques Ier Huguetan fut un lettré. Il eut des relations avec Josse Badius qui lui adressa l'épître suivante insérée dans les *Métamorphoses d'Ovide*, imprimées le 19 novembre 1501 par Nicolas Wolf pour Jac. Huguetan :

Iodocus Badius Ascensius Iacobo Huguetano. Cum hisce diebus agerem, rogasti Metamorphoseon opus relegerem, additurus si congruum videatur non nihil. Relegi, adjecique annotatiunculas nostras atque in ordinem alphabeticum notatu digna collegi castigavique subinde quæ inversa offendi : sed (quod moleste fero) tanta est multorum negligentia ut sæpe error novissimus sit primo pejor. Tu vero, si me amas et secundum opellam a nobis exiges, perspicies. Hanc autem tuo nomini penitus destinatum dedico eidem. Vale. Ad 15 Kalendas junios anni 1501.

Son unique marque, au cours de sa carrière, représente son monogramme I. H. surmonté d'une croix, placé dans un cadre formé de bâtons noueux au bas duquel un chien à longs poils et un mouton couchés se regardent. En haut, assis sur les branches de deux troncs d'arbres écotés, un ours couronné et muselé et un lion couronné soutiennent de leurs pattes le cadre qui repose au bas sur la tête du chien. Entre ces quatre animaux se déroule une banderole portant : La marque. de. Jaques. Huguetan. libraire. en :·:, aboutissant au lion qui complète la légende. Dans la partie supérieure, se lisent les monogrammes du Christ et de la Vierge séparés par un dauphin dont la tête est surmontée d'une fleur de lis. Le fond noir pointillé de blanc a été employé ainsi que le dauphin surmonté d'une fleur de lis dans la marque d'Aimé de la Porte, dessinés l'une et l'autre à la même époque. Cette marque paraît avoir un sens symbolique difficile à interpréter aujourd'hui. Voir p. 271 la marque de Jac. Huguetan.

Claude Huguetan, citoyen de Lyon, libraire et relieur de livres, inscrit dans les chartreaux de 1512 à 1517 environ, appartient vraisemblablement à la même famille, mais aucun document connu ne permet de préciser sa parenté avec Jacques Ier et Jean Ier Huguetan. Voir les tableaux généalogiques de cette famille.

1492. Establie de Lambert Besson et Pierre Rennart renouvellee en Janvier 1492 depuis le portal des frères mineurs tirant par la grant rue jusques a l'ostel anthoine merle, mareschal. Jaques Huguetan, librayre. [EE IV 198 F 130, A.L.]

1493. Sensuit le harnoys estant aux maysons en la rue de la grenete depuys la porte des Cordeliers jusqu'à la mayson du Merle le mareschal, Jacques Huguetan, librayre, IIII serviteurs. [EE IV 198F 129², A.L.]

1493. Depuys le grand portal des cordelliers, tirant par la grand rue de la grenete jusques a la maison des Troys Pingons et du Moton. Jaques Huguetan, librayre, XXXVI s. II d. [*Chartreau fait en 1493*, CC 167, fol. 75, A.L.]

1493. Jaques Huguetan, librayre, XXVII s. III d. [*Chartreau fait en 1493*, CC 167 fol. 5 v°, A.L.].

1493. Jaques Huguetan, imprimeur, tient un moulin simple sur la riviere du Rhône lequel, Ledrouble, meunier, tient a louage, par an, a XVIII asnees froment. [*Nommées de 1493*, CC 8, fol. 25, A.L.]

1493. Pierre Cugnet, espinolier inquilin de la maison de Jacques Huguetan, libraire, en la rue Grenette. [*Nommées de 1493*, CC 12, fol. 165 v°, A.L.]

1493. Guillaume Gillet tient la moitié par indivis avec Jean Bergier, prêtre de Saint Jean, d'une maison en la rue Grenette faisant le coin de lad. rue, devant les Halles, joignant aux maisons de Jacques Huguetan, libraire. [*Nommée de 1493*, fol. 618, A.L.]

1494. Extraict de ceulx qui peuvent et doivent promptement advancer les dix mille livres tourn. demandées par le Roy a la ville et audit Seigneur accordées en juillet 1494. A la part de l'Empire. Jaques Huguetan, libraire, III l. t. [CC 106, fol. 5, A.L.]

1496. Chartreau pour asseoir les 10000 livres tourn. accordees par la ville au Roy par forme de prest en septembre 1496. A la part de l'Empire. Jaques Huguetan, libraire, XXXV s. II d. [CC 106, f. 46 v°, A.L.]

1496. Ceulx qui presteront es huit mille francz accordez au Roy en ce moys d'avril. Jacques Aiguetan, libraire, x l. [CC 106, fol. 64 v°, A.L.]

1496. Chartreau... faiz au moys d'octobre 1496 pour promptement fournir au Roy la somme de 10000 livres tour. oultre les 8000 livres... par... forme de prest. A la part devers l'Empire. Jaques Huguetan, libraire, xv l. [CC 106, fol. 92, A.L.]

1498. Compte des deniers receuz par Jaques de Baileux... d'une collecte mise sus en ladite ville au moys de may 1498. Jaques Huguetan, libraire, III l. III s. IIII d. [CC 106, fol. 142, A.L.]

1497. Jacques Begnatan [Huguetan] que demora ha la botiqua deld. Penateu. doetze sous sies dinies... XII s. VI d. [*Saint-Pierre des Cuisines,* CC 160, Archives de Toulouse. Claudin, *Les libraires et les imprimeurs de Toulouse aux* XVe *et* XVIe *siècles,* Paris 1893.]

1499. Taxe pour l'entrée du Roi. Devers l'Empire. Depuis le grand portal des Cordeliers tirant par la grant Rue de la Grenette jusques à la maison des Troys Pingons et du Moton, Jaques Huguetan, libraire, III l. XIX s. VIII d. [CC 107, fol. 90, A.L.]

1499. Recepte des V deniers mis sus en la ville de Lion au moys de juing 1499, de Jaques Huguetan, libraire, III l. XIX s. XII d. [CC 107, f. 218 v°, A.L.]

1499. Chartreau d'une collecte mys sus au moys de fevrier 1499 pour l'entrée de la Royne. Du costé devers l'Empire, Jaques Huguetan, libraire, XV s. XI d. [CC 235, fol. 17, A.L.]

1499. Jaques Ugatan, librayre a lad. hostal [de Joan. Penateu] una livra sinc sos... I l. V s. [*Saint Pierre des Cuisines,* CC 161. Archives de Toulouse. *Ibid.*]

1500. Jacques Huguetan, libraire, a XV s. XI d. : III l. III s. VIII d. [CC 108, fol. 13 r°, A.L.]

24 août 1501. Délibération par laquelle le chapitre de Saint-Nizier accorde à Jacques Huguetan, libraire, citoyen de Lyon, et à Jean Huguetan, son frère, et à leurs descendants en ligne directe, le droit de sépulture, « ante sanctum Claudium in eadem ecclesia et juxta sepulturam quondam Petri Savignien ac juxta tumulum Petri Salvatoris ». En reconnaissance de cette cession, Jacques Huguetan fonde un anniversaire doté de 20 sols tournois de rente sur tous ses biens et sur une maison haute, moyenne et basse, sise en rue Grenette, jouxte la maison de Mayet de la Rue, d'orient, jouxte la maison

de Jean de Rochefort et de son neveu, de vent et de Nord, et jouxte la rue de la Grenette. [*Registres capit. de St Nizier*, fol. 5, fol. 1, A.D.]

1503. Depuis lostel Claude Thomassin jusques au grant hopital. Jaques Huguetan, libraire, a XXVII s. III d. Amodere par Messieurs à II l. VI. VIII d. [CC 113, fol. 162, A.L.]

1503. Me Jaques Hugatan, lybrair de Lyon, cieis livres... VI l. [*Saint-Sernin le Taur*, Archives de Toulouse. *Ibid.*]

Le contrôleur de l'impôt a écrit en marge la notule : *Fait dessus de una libra, augmenté d'une livre.*

1503. Chartreau fait le 25 juing 1503. Jaques Huguetan, libraire, a XXIII s. IIII d. : IX l. V s. pour l'advenir a XXII s. VII d. pour denier. [CC 112, fol. 3, A.L.]

1503. Rolle de la revue... faicte de tous les habitants de la ville de Lyon, du coste devers l'Empire au moys de juillet 1503. Depuis la maison de feu Geoffroy de Sainct Barthélemy faisant le carré de rue Mercière jusques au carré de la maison Sainct Anthoine. Jaques Huguetan, libraire. [CC 237, fol. 1 v°, A.L.]

1503. Depuis l'oustel Claude Thomassin jusques au grant hospital, Jaques Huguetan, libraire, XXIII s. VI d. t. IX l. VI s. VIII d. Pour l'advenir a XXII s. VI d. t. pour denier. [*Taxe de 1503*, CC 112, fol. 3, A.L.]

1503. Jaques Huguetan, libraire, a XXVII s. III d. Amodere par Messieurs a IX l. VI s. VIII d. [*Taxe de 1503*, CC 113, fol. 5, A.L.]

1504-1505. Jaques Huguetan, libraire. [*Rôle de la taxe imposé en 1504 pour la réparation du Pont du Rosne*. CC 563, A.L.]

1506. En la maison de Moss. Anthoni Guisoti demora ung apelat Iohan Masset, alias petit gan, servitor de ung apelat Jacques Unguentan librayre de Lyon, tres lievras, dotze sous III l. xij s. [*Saint Sernin*, CC 537, *Archives de Toulouse. Ibid.*]

1506 ou *1508.* En la maiso de Moss. Anthoni Guisot, ung apellat Iohan Maset al's petit gain, servitor de ung appellat Jacques Ugue-tan librayre de Lion : tres livras, detz sos III l. xij s. [SAINT SERNIN, CC 529. *Archives de Toulouse. Ibid.*]

1507. Jacques Huguetan, libraire, II. l. II s. VIII d. et pour 1. d. XX s. IIII d. [CC 244, fol. 4, A.L.]

1507. En la mayso de Mossr Anthoni Guysot, demora ung apelat Johan Maset, alias petit ganh, servitor d'un apelat Jaques Bigatan

[Huguetan], librayre de Lion, una livra, sept sos et sies d... 1 l. VII s. et VI d. [*Saint Sernin le Taur*, CC 97. Archives de Toulouse. *Ibid.*]

1507. Jacques Huguetan, libraire, témoin du testament de Hugues Audebert, marchand citoyen de Lyon. [*Saint-Nizier*, liasse 13, n° 88, A.D.]

20 avril 1507. Requête, au Consulat, de Jaques Huguetan, libraire, se prétendant exempt du guet et escharguet en vertu des privilèges conférés par son office de Messager de l'Université de Paris. Reponse du Consulat que le Roy estant absent et par dela les monts, il ne sera pas exempt. Jaques Huguetan consent a faire son devoir en ce temps, sans préjudice de son priuilege [BB 27, A.L.]

5 juillet 1507. Le consulat fait remise de ses impositions à Jaques Huguetan, libraire, attendu que sa maison rue Merchiere a este bruslée ainsi que tous ses biens. [*Ibid.*]

19 octobre 1508. Paiement de 100 sols tournois à Jaques Huguetan pour les frais de l'impression de 100 exemplaires du *significavit* obtenu de Rome par le Consulat, contre les malfaiteurs detenant titres, documents et autres instruments faits au profit de la ville de Lyon. [BB 28, A.L.]

1509. Jaques Hugetan, en la maison de Mossieu Anthoni Guisot, doas livras douze soulz. II l. xij s. [*Saint Sernin et le Taur*, registre non coté. *Archives de Toulouse. Ibid.*]

1510. Jacques Huguetan, en la mayson de Mosseu Anthoni Guisot, doas livras, detz sous II l. xij s. [Saint Sernin et le Taur, registre non coté. *Ibid.*]

1510. Jaques Uguetan, en la maison de M° Antoni Guizot dos l. dotz sous. II l. xij s. [*Saint Sernin et le Taur, emprunt de 3000 livres pour le Roi.* [*Ibid.*]

1510. Jacques Uguetan, en la maison de M° Antoni Guizot, dos l. dotze sous. II l. xij s. [*Saint Sernin le Taur*, reg. non coté [*Ibid.*]

1512. Depuis la maison feu Geoffroy de Sainct Barthelemy appartenant a present a Claude Thomassin, a cause de sa femme, faisant le coing de la rue Merciere tirant par icelle rue jusques au coing de Sainct Anthoine. Jaques Huguetan, libraire, a XVII s. III l. VIII s. et pour les II d. XXXIIII s. [*Taxe de 1512*, CC 116, fol. 5 v°, A.L.]

1513. Jaques Huguetan, libraire, III l. VIII s. et pour les IIII d. des reparations XVI. s. III d. [*Taxe de 1513*, CC 119, fol. 5 v°, A.L.]

4 février 1513. Jacques Huguetan, marchand libraire citoyen de Lyon, vend a noble Pierre Sala, écuyer du roi, bourgeois de Lyon, au prix de 120 ecus d'or sol, une vigne contenant l'œuvre de dix huit hommes nagueres acquis par le dit vendeur de vénérable maître Aymar de Beaujeu, jurisconsulte, située audit Lyon, territoire de Fourvière, près la recluserie Sainte Madeleine. [*Visitation de l'Antiquaille*, 3e liasse, A.D.]

1513. Chartreau d'une collecte de 4 deniers... mise sus en ceste ville de Lyon, au moys de juin 1513. Jaques Huguetan, libraire, a III l. VIII s. — et pour les IIII d. des réparations VI l. XVI s. [CC 119, fol. 5 v°, A.L.]

4 juin 1517. Jaques Huguetan, libraire, tient une maison haultte, moyenne et basse en ladicte rue (des Meyniers) du couste devers le vent joignant aux dictes mures de Meynier devers le soir et la maison de Mathieu riche a cause de sa fame, devers le matin, estimee valloir par an, XVI l. [CC 35, fol. 14, A.L.]

23 juillet 1517. Jaques Huguetan, libraire, tient un molin simple sur le Rosne a l'endroit des fosses vieux de la porte de la Lanterne, que tient a louaige Françoys Cautelet a XVIII asnées de froment. [CC 36, fol. 47, v° A.L.]

1523-1524. Jacques Huguetan, libraire, III l. xviij s. VIII d. [CC 712, fol. 5, A.L.]

1523. Les hoirs de feu Jacques Huguetan, marchand de livres imprimés, demeurant à Lyon. [E 2241, p. 5, A.D.]

SANS DATE.

— [L]E liure des prouffitʒ chãpestres || Et ruraulx touchãt le labour des champs edifices de maisons puys || ėt cysternes compose par maistre Pierre des crescens bourgeoys de || boulongne la grasse. Contenant la vertu des plantes herbes bestes et || autres choses moult vtilles ꝛ prouffitables a toutes gens/ Et de plusieurs nom- || me le mesnaiger nouuellement corrige et imprime en paris pour Iaques huguetan || marchant libraire de Lyon. || [M.] || Et en trouuera l'en a vendre a Paris a lymage nostre dame deuãt saint benoist || en la rue sainct iacques. Et a lyon en la rue merciere en la maison dudit Iaques || huguetan. [F. clxxxvj v° :] ❨ Cy fine ce presãt liure intitu || le des prouffitʒ champestres ꝛ ru || raulx Compile par maistre pier. || des crescens bourgeoys de bou- || lõgne la grasse. Et imprime a

pa- || ris Par Maistre thomas du guer || nier Demourant a la grant rue || de la herpe deuant la rue de la per || cheminerie. Pour honnorable hõ || me. Iaques huguetan. Mar || chant. Lybrayre demourãt a Lyõ || a la rue Merciere. Ou a la grant || rue sainct iaques a Paris deuãt || sainct benoist. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim. et 186 ff. chiff., vignettes.

Le titre, blanc au v°. P. a 8 n. signé, grande vignette à 4 parties, répétée plusieurs ois, représ. : 1° la taille et les soins à donner aux arbres; 2° la construction d'une maison; 3° les animaux nécessaires à une exploitation agricole; 4° les soins à donner à la vigne et vignette représ. les travaux du jardin.

AMIENS, *fonds d'Escalopier*, 2188.
B. N., S 363 Réserve. — NANTES, *Musée Dobrée*, tome II, n° 331.
Brunet, II, 417.

1500.

— [D]Iuini eloquij preconis celeberrimi fratris || Oliuerij Maillardi ordinis minorũ professo- || ris : Sermones de aduentu : declamati Pari- || sius in ecclesia sancti iohannis de grauia. || [Marque de Philippe Pigouchet.] || [A la fin :] Diuini verbi preconis celeberrimi || fratris Oliuerij Maillardi... || ... sermões finiũt feliciter, || imp̃ssi parisius ꝑ philippũ pigouchet : || impẽsis eius ac iohãnis petit : iohãnis || richard : durãdi gerlier parisiẽsiũ libra- || riorũ. et iacobi huguetan lugdunensis : in huisce impressione sociorum. Anno || dñi M.ccccc.xiij. mensis Augusti. In-8 goth. à 2 col. en trois parties de 50 lignes à la page.

CUSA, *hôpital*. — LYON, *Ville*, *incunable*, 321.
Hain *10516. — Panzer, II, 334.600. — Pellechet, *Cat. des incunables de Lyon*, n° 399.

1501.

— Ouidij quindecim metamorphoseos libri diligen || tius recogniti cum familiaribus cõmentarijs : ꝛ in || dice alphabetico ab ascensio summa cura collecto. || [M. ||

Si virtus animi rebus prestare caducis
Credit : excultis nil dignũ duxero libris.
Ecce parare tibi posthac studiosa iuuentus
Ere potes modico q̃ multo imp̃ssimus auro.

Venundantur lugduni ab Iacobo huguetano eiusdem ciuitatis bibliopola et ciue in vico mercuriali vulgariter a la rue merchiere ad angipor- || tum qui in ararim ducit. Et parrhisijs in vico sancti Zacobi sub diua vir- || gine prope sanctum benedictum. [F. CCVIII :] ¶ Publij Ouidij Nasonis metamorphoseos liber vna cum enarra || tionibus Raphaelis regij dupliciq; repertorio Lugduni impressus || per magistrum nicolaum wolff de alemania. Die .xxix. Nouembris || Anno

dñi. M. quingentesimoprimo. In-4 goth. de 10 ff. lim. et 208 ff. chiff. en chiff. rom., comment. ent. le texte, manchettes.

Legenda hec aurea nitidis
excuditur formis claretq3
plurimum censoria castigatione: vsq3 adeo vt nihil perperam ad
bibitum semotũue: quod ad rem potissimum pertinere nõ videa
tur: offendi possit.

Si virtus animi rebus prestare caducis.
Credit: excultis nil dignũ durero libris.



Ecce parare tibi posthac studiosa iuuentus.
Ere potes modico q̃ multo impssimus auro.

Venundantur lugduni ab iacobo huguetano eiusdem ciuitatis bibliopola⁊ ciue
in vico mercuriali vulgariter a la rue merchiere ad angiportũ qui in ararim ducit
Et parrhisiis in vico scti iacobi sub diua virgine prope sanctum benedictum.

Spécimen d'un titre et de la marque de Jacques Ier Huguetan.

Le titre, imp. en r. et la marque en noir, porte au v° : Iodocus Badius Ascensius Iacobo Huguetano fido ac probo Bibliopole ac ciui Lugduneñ, Salutem, épître datée : Ad. XV. Kalendas Iunias anni 1501, reprod. p. 264 et par J. Renouard, III, 114, suivent. La vie

d'Ovide et l'épître de Raphaël Regius à François de Gonzague, datée, Venetiis nonis septembris 1493, les tables, le der. f. lim. blanc au r°, porte, au v°, une sphère.

ARSENAL, *bel. let.*, 2858. — B. N., mYc 1050 (1) Réserve. — GOETTINGUE, *Université*. NEUCHATEL, *poetes latins*, 1386. — VERSAILLES, *Cat. Pellechet*, 162, incomplet. Baudrier. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 113.

1502.

— Modus legendi in utroque jure. *Lugduni, apud Jacob. Huguetan, 1502*. In-12.

Panzer, VII, 279.25.

— [L]Egenda hec aurea nitidis || excuditur formis claretq3 || plurimum censoria castigatione : vsq3 adeo vt nihil perperam ad || hibitum semotũue : quod ad rem potissimum pertinere nõ videa || tur : offendi possit. || [M.] || Venundantur Lugduni ab iacobo huguetano eiusdem ciuitatis bibliopola ꝛ ciue || in uico mercuriali vulgariter a la rue merchiere ad angiportũ qui in ararim ducit || Et parrhisij in vico sctĩ iacobi sub diua virgine prope sanctum benedictum. [F. ccxxj v° :] Finit legẽda sanctoꝝ... cõpilata ꝑ fratrẽ iacobũ de voragine... Impressa lugduni ꝑ magistrum iacobũ sachon pedemontanũ dyocesis yporregiensis anno dñi. M.ccccc. secundo die vero .xx. mensis aprilis. || [M. de Sacon.] In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim., ccxxj ff. chiff. et 1 f. blanc, initiales ornées.

Titre reprod. p. 271. Réédité en 1505, 1507, 1509 et 1512, par Jac. Huguetan. LE HAVRE, R 1116. — LYON, *Ville, supplément au cat. des incunables*, 810. VERSAILLES. — Cat. Pellechet, n° 223, p. 278. Baudrier.

— [L]e Kalen || drier des || bergiers. || ¶ Sensuyt ce que contient ce present Kalendrier des bergiers || auec plusieurs additions nouuellement adioustees. ||

Premier est le prologue de lacteur qui a redige ce dict liure par escript.
Apˢ est autre ꝑlogue du grãt berger
Le Kalendrier des festes de lan auquel sont signees les heures ꝛ minutes des nouuelles lunes.
Tables des festes mobiles.
Table pour congnoistre chascũ iour en quel signe la lune est.
Figures des éclipses ďlune ꝛ de soleil et les iours heures et minutes.
Larbre ꝛ branches des vices.
Les peines d'enfer.
Le liure du salut de lame.
La nathomie du corps humain.
Lart de fleubothomie des veynes.
Le regime de sante du corps humain.
Lastrologie des bergiers.
Des quatre complexions.
Les iugemens de phizonomie
La diuision des eages.
Les dictʒ des oyseaux
Les meditations sur la passion
Dicties ꝛ epitaphes des mortʒ.
Lorayson q̃ bergiers font a ñre dame.
Pour scauoir sur quelle planete lenfant est ne. Addition.
Les proprieteʒ des douze signes.
Addition.
Les nations crestiennes
Addition
Et plusieurs aultres choses.

[F. M 6 v° :] Cy finist le grant Kalendrier des bergiers auec || plusieurs

nouuelles additions. Imprime a lyon || sur le rosne par Claude nourry le xxi. iour de de || cembre. Lan Mil cinq cens deux pour Iaques || huguetan librayre citoyen audit lyon. [F. M.7 v° :] On trouuera a lyon en la rue merchiere a la maison || de Iaques huguetã. Et a paris en la rue sainct Iaques || a lenseigne nostre dame deuant Sainct Benoist a la bou || tique dudit huguetan. || [M.] In-fol. goth. de 96 ff. n. chiff., sign. a-m par 8.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un L initial, porte, au v°, une vignette. Les vignettes sont une copie de celles de l'édition de Guiot Marchand, Paris, 1497.

B. N., V 1391 Rés.

Cat. chât. de la Thimeray, *Paris*, *Chassonnery*, *1890*, n° 113. — Du Verdier, I, 422.
Rosset.

— Opus aureum vtriusq̧ iuris lu || minis domini baldi de peru || sia super feudis cum addi || tionibus doctissimi do || mini Andree barba || cia necnon alio- || rũ clarissimo || rum docto || rum. || [M.] || Venũdanĩ lugduni ab Iacobo huguetano eiusdẽ ciuitatis biblio || polo ꝛ ciue in vico mercuriali vulgariter a la rue merchiere ad || angiportũ qui in ararim ducit. Et parrhisiis in Vico sancti Iaco || bi sub diua virgine prope sanctum benedictum. [F. 92 coté par erreur 91 :] ¶ Impressum hoc preclaruʒ opus Baldi de || Perusia super feudis cum additionibus || clarissimorum doctorum vna cum apo || stillis... dñi Andree barba || cia. Lugduni per Iacobum || Sacon pedemãtanũ dio || ces. yporregiensis. || M.cccccij. die || xiij. In-fol. goth. à 2 col. de 92 ff. chiff. et 18 ff. n. chiff. pour la table.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la marque de J. Huguetan, entourée des 4 vers habituels porte, au v°, l'épitaphe de Baldus, décédé le 28 avril 1400. F. 92, marque de J. Sacon.

AVIGNON, *Musée Calvet*, incunable, 319.
SAINT-GALL, incunable, 177. — SALINS, B 28. — TRÈVES, 1512.
Panzer, XI, 443.196.

— Vitas patrum. || [M.] || Venundantur lugduni ab iacobo huguetano eiusdẽ ciuitatis bibliopola et ciue in vico mercuriali ad angiportum q̄ in ararim ducit. || Et parisii in vico sancti Iacobi sub diua virgine prope sanctum benedictum. [F. CCXIII v°:] Beatissimi hieronymi Cardinalis presbyteri sancte romane catholice doctoris precipui Libris qui vitaspatrum inscribũtur diligẽter examinatis : vigilantisq̧ studio emẽdatis : atq̧ per punctos et comas distinctis. Impressum Lugduni amenissima vrbe. Per magistrum Nicolaum Wolf de Lutrea. M.cccccii. mensis Aprilis die vero .xxviij. In-4 goth. à 2 col. de 4 ff. lim., 213 ff. chiff. et 1 f. blanc.

COUTANCE, 8009. — GOETTINGUE, *Université*. — MAZARINE, 17206. B.
TOURS, *théol.*, 1950, *hist.*, 1075. — VERSAILLES, cat. Pellechet, p. 216 (deux exemplaires).
Panzer, VII, 278 21.

— Ouidius de arte amandi et de remedio || amoris cum commento. || [M.] Uenendanī lugduni ab Iacobo huguetano eius || dem ciuitatis bibliopola et ciue in vico mercu || riali vulgariter a la rue merchiere ad angiportū || qui in ararim ducit. Et parrhisijs in vico sancti || Iacobi sub diua virgine ꝑpe sctm̄ B̄ndictum. [F. LXV v° :] Enarrationes in Ouidium de arte Amandi : et de remedio Amoris diligen- || ter : ꝛ accurate compositas a Bartholomeo Merula Mantuano. Impressit Lugduni Magister Nicolaus Wolff alemanus Anno domini millesimo || quingentesimo secundo pridie nonas Ianuarias. In-4 goth. de LXV ff. chiff. en chiff. rom. et 5 ff. n. chiff. le der. blanc, comment. ent. le texte, manchettes.

Le titre, imp. en n., porte, au v° : ❡ Bartholomeus Merula generoso adolescenti Francisco Georgij Cornelij equitis ꝛ decimoni clarissimi filio.

B. N., mYc (2) Réserve. — GRENOBLE, U 1363.

Panzer. VII, 278.20.

1503.

— [L]Iber perutilis in curiis practicanti || bus cui nomen est Summa ruralis/ nouissime per egregium viruȝ || magistrum iohannem de gradibus vtriusꝗ iuris professorem emen- || datus crebrisꝗ locis legibus et decretis exornatus : vt cuiꝗ apparere || dilucide potest : facta comparatione huius libri nouissime impressi/ || ad eum qui dudum impressus extitit. || [M.] || Venundantur Lugduni ab Iacobo huguetano eiusdem ciuitatis || bibliopola in vico mercuriali : ad angiportum qui in ararim ducit. || Et parrhisiis in vico scti Iacobi sub diua virgine ꝑpe sctm̄ B̄ndictū. [F. ccxliiij r° :] ❡ Cy finist la somme Rural compilee || par honnorable hōme maistre Iehan bou- || tiller conseiller du roy nostre sire a Paris. || Imprimee a Lyon sur le rosne par Iaques || arnollet. Le .vij. iour de Decembre. Lan || mil. cinq cens et troys. In-fol. goth. à 2 col. de 14 ff. lim. et 24 ff. chiff., petites initiales ornées à fond noir de l'atelier de Jacques Arnoullet.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un L initial grotesque (haut. 22 millim.)

B. N., F 1285 Réserve.

Brunet, I, 1186-1187, d'après Prosp. Marchant, *Dict.*, I, 209, et *Biblioth. Thott.*, p. 73.

Cat. Potier, 1870, n° 219.

— [R]Ationale diuinorum officiorum. || [M.] || Uenundātur Lugduni ab Iacobo huguetano eiusdem ciuitatis || bibliopola in vico mercuriali : ad angiportum qui in ararim ducit. || Et parrhisijs in vico Sctī Iacobi sub diua virgīe ꝑpe sctm̄ b̄ndictū. [F. ccxxiij :] ¶ Finit rationale diuinoꝝ officiorum : qđ antea || mille locis deprauatum :

obnixa elucubratione || magistri Boneti de locatellis bergomẽsis cor- || rectum est : ꝛ Impressum Lugduni. Anno salu || tifere incarnationis. Millesimo quingentesi- || mo tertio. die quarta mensis Septembris. In-4 goth. à 2 col. de 3 ff. n. chiff. et 323 ff. chiff. lettres initiales à fond criblé.

Le titre, blanc au v°, imp. en r. et n· F. aiij v° : Incipit rationale divinorum officiorum editum per ... Guillermum Durandi.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 3530, 4°. — NARBONNE, 98.

— [S]Umma que catholicon appellatur fra || tris Iohannis ianuensis sacri ordinis || fratrum predicatorũ nuper parrhisijs || diligẽti castigatiõe emendata per pre || stantem virum magistru Petrum egidium in || utroqꝫ iure licenciatũ vna cũ multis additioni || bus : cũ castigatis. : tum plurimorũ poetarũ sentẽ || tijs apprime propositis adductis et probatis. || [M.] || Uenundantur Lugduni ab Iacobo Huguetano eiusdem ciuitatis bibliopola et ciue || in vico mercuriali vulgariter a la rue merchiere ad angiportum qui in ararim ducit. || Et parrhisiis in vico sancti Iacobi sub diua virgine prope sanctum Benedictum. [A la fin :] ¶ Hic manus apposita est catholicon fratris iohannis ianuen || sis ordinis predicatorum diligenter castigatum per prestantem || doctrina virum eximium magistrum Petrum egydium qui non || duxit indignuʒ suis laboribus singulos quoqꝫ codices immoue || ro singulas pagellas diligenter recognoscere ꝛ additiones acu- || tas ex sua ingenij officina profectas aduertere. Inseruitqꝫ ad- || ditiones suas singulis in locis prout congruum esse indicauit. || Propterea multo labore se cognoscat iuuenis leuatũ qui iuxta || grammaticali cernat glosemata connexa. Impressum Lugđ. ꝑ || eximium virum Nicolaũ Wolf. Anno ab incarnatione domini || Millesimo quingentesimo tertio. Die vero vigesimanona mẽ- || sis Maij. || [M. de N. Wolf.] In-fol. goth. à 2 col. de 292 ff. n. chiff., sign. a-y, A-N par 8, P-Q par 6, initiales à fond noir pointillé de petits points blancs.

B. N., X 450 Réserve (incomplet du titre). — LE MANS, *bel. let.*, 500.
LYON, *Ville*, 106076. — ORLÉANS. — REIMS, *bel. let.*, 335. — SAINT-GALL, *incunablos*, 176.

1504.

— Decisiones per excellentissimũ legũ || doctorem dominũ guidõne pape olim composite || nuper qꝫ recensite et correcte : suisqꝫ in locis opor- || tunis perutilibus apostillis a domino Antonio || Rambaudi iurium professore aduocato consisto- || riali eximij parlamenti dalphinatis in margine || vndiqꝫ super additis. || [M.] || Uenundantur Lug-

duni ab Iacobo huguetano eiusdē ci- || uitatis bibliopola in vico mercuriali : ad angiportū qui in || ararim ducit. Et parrhisijs in vico sancti Iacobi sub diuo virgine prope sanctum Benedictum. [F. ccxxx iij :] ¶ Expliciunt decisiones par || lamenti delphinalis per domi || num guidonem pape legum do || ctorem compilate vna cum ad- || ditionibus eximij vtriusq; cen- || sure interpretis domini anto- || nii rambaudi suis locis cōgruē- || ter situatis Lugduni feliciter per magistrum Iaco- || bum Sacon Anno dñi Millesi || mo .ccccciiij. Die .xv. mensis || Maij. || a-ʒ A-F. oēs sunt || quaterni preter F. qui est quinternus || Item repertorium quod continet aabb : ꝛ cc qest quinternus. In-4 goth. à 2 col. de 26 ff. n. chiff. le der. blanc, sign. aa-bb par 8 et cc par 10, 233 ff. chiff. et 1 f. blanc, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la marque de J. Huguetan, porte, au v°, un avis au lecteur commençant par : « Est enim veri boni a natura nobis ingenerata cupido, ut dicit Leonard. Aretinus in hysagico... » A la fin, après la souscription, marque de Jacques Sacon.

ARSENAL, *juris.*, 3865 *bis*. — CHAMBÉRY, 2911.
LUXEMBOURG, *incunables*, 234. — ORLÉANS. — SALZBOURG.
Brunet, II, 1811.

— [M]Issale ad vsum romane eccle || sie per optime ordinatum : ac diligenti cura ca || stigatum : cum pluribus alijs missis tā olimꝙ || de nouo in presenti missali valde necessarijs || que : nunꝙ in eiusdē vsu fuerunt impressis. || [M.] || Uenundanī lugduni ab iacobo huguetano eiusdem ciuitatis. [Der. f. r° :] Missale ad vsum Romane || ecclesie per optime ordinatuʒ || ac cōpletū : cū additiōe pluriū missariū *(sic)* : scʒ Missa sancti Bo- || nauenture. Sancti Gabrielis. || Nostre dñe pietatis. De nomi || ne iesu. De quinq; vulneribus || christi. || De btō sebastiano Et || sancti Rochi. Necnō nouiter || de beato Ioseph. || De scta An || na. Et de scto Anthonio. Cuʒ pluribus alijs in locis ꝓprijs : || que nunꝙ in eiusdē vsu fuerūt || positis. Atq; etiā tū bñdictio- || ne fontiū faciēda in vigilia pa || sche ꝛ pēthecostes. Una cū ta || bula quotata trētenarij beati || Gregorij in discursu missalis || ꝑ deuotis ꝑut pater intuenti : || in calce huiusmodi missalis po || sita : cū oratione eiusdē dicen || da in qualibet missa. Etiā cuʒ || cantu ꝛ notulis nouiter posi- || tis : finit felicit'. Lugduni im- || pressum per Magistrū Nico- || laum de Benedictis. Anno in || carnatiōis dñi Millesimo ꝗn || gētesimo quarto. Die vero .x. || mensis Ianuarij. In-8 goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 246 ff. chiff. en chiff. romains et 4 ff. n. chiff., imp. en r. et n., musique notée, initiales ornées, vignette au canon.

Titre, blanc au v°. F. ✠ : Tabula annoꝝ cōmuniū ꝛ bissextiliū : litteræ dñicaliū quot || annis currentiū reuolutio cui¹ post annos... f. ✠ III, commence le calendrier. F. 1,

Incipit ordo missalis lm co || suetudine curie, || Dominica prima de aduētu. . 105 contient, au v°, une vignette représ. le Christ sur la croix, dessinée par Guillaume Leroy. Les der. ff. renferment la table et la souscription.

ABBAYE DE SAINT-ANTOINE. — BERLIN, *Bibl. royale.* — CAMBRAI, *Ville.* — COLOGNE, *Gymnase catholique.* — COPENHAGUE, *Bibl. royale.* — LYON, *Ville, supplément au cat. des incunables*, n° 783. — SAINTE-GENEVIÈVE, BB Réserve. — TROYES, B. 10. 5224.

Panzer, VII, 39.280. — Weale, *Cat. Missalium*, 1886, p. 146.


Ouidij quindecim metamorphoseos libri diligen tius recogniti cum familiaribus cõmentarijs : z in dice alphabetico ab ascensio summa cura collecto

Venundantur lugduni ab Iacobo huguetano eiusdem ciuitatis bibliopola et ciue in vico mercuriali vulgariter a la rue merchiere ad angiportum qui in ararim ducit. Et parrhisijs in vico sancti Iacobi sub diua virgine prope sanctum benedictum.

— Ouidij quindecim metamorphoseos libri diligen || tius recogniti cum familiaribus cōmētarijs : z in || dice alphabetico : ab || Ascensio summa cura collecto. || [M.] || Venundantur lugduni ab Iacobo

huguetano eiusdem ciuitatis biblio || pola et ciue in vico mercuriali vulgariter a la rue merchiere ad angipor || tum qui in ararim ducit. Et parrhisijs in vico sancti iacobi sub diua vir- || gine prope sanctum benedictum. [F. 208 :] Publij Ouidij Nasonis metamorphoseos liber || una cum enarrationibus Raphaelis regij dupli || ciꝗ repertorio Lugduni impressus per Magistrũ || Claudium Dauost al's de troys. Anno dñi .M. || quingẽtesimo quarto. Die xxij. Octobris. In-4 goth. de 8 ff. lim. et 208 ff. chiff., manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v° : Iodocus Badius Ascensius Iacobo Huguetano, reprod. p. 264, datée dans cette édition du 14 des calendes d'octobre, 1504. Réimpression de l'édition de 1501. Voir la collation à cette date.

BEAUNE. — BORDEAUX. — EPINAL, 5996. — NANCY. — TOURNAY.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 114.

1505.

— Dispensariuȝ magistri Nico- || lai propositi ad aromatarios. || [M.] || Uenundantur Lugduni ab Iacobo huguetan eiusdem ciuitatis || bibliopola in vico mercuriali. Et parrhisiis in vico sancti Iacobi || sub diua virgine prope sanctum benedictum. [A la fin de la table :] Finiunt introductiones Nicolai preposi- || ti medici clarissimi ysagoge : in artẽ apotẽ || cariatus, expensis Iacobi huguetan mer- || catoris librorum : sed arte ꝛ ingenio Fran || cisci fradin Lugď. impresse. Anno ab in- || carnatione domi. M.cccccv. die ꝟo .xiii. || Nouembris. || Laus omnipotenti deo. In-4 goth. à 2 col. de 105 ff. chiff. et 1 f. blanc, doubles manchettes.

Titre, blanc au v°. Par Nicola Prevost, de Tours.

Voir : *Une erreur des Bibliographes médicaux, Nicolas Prepositi confondu avec Nicolaus Salernitanus par le Dr Ernest Wichersheimer*, Paris, Champion.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 7395. 8°. — PARIS, *Faculté de médecine*, 54364.
Académie de médecine, Ecole supérieure de pharmacie.
WASHINGTON, *Library of the Surgeongenerals's office, U. S., army.* — SALZBOURG.

— [I]N hoc codice hoc ordine contenta. || Iodoci Badij Ascensij de epistolarum compositione compendium viginti con|| tinens capita : quorum secundo redactæ sunt Ciceronis epistolæ ad viginti epi || stolarum genera. Quinto habentur singulorum epitheta. Vndecimo illustres || ex Plinio clausulæ. Decimotertio insignes Ciceronis sententiæ. Decimoquarto || amatoria. Et decimoquinto exhortatoria eiusdem dicta. || Index alphabeticus rerum & verborum in toto opere annotandorum. || Tabula epistolarum quo loco & ad quem scribantur. || Georgij Vallæ in epistolas ad Lentulum interpretatio. || Angeli politiani argutissima in quasdam annotamenta. || Marci Tullij Cice-

ronis Epistolarum familiarium libri .XVI. cum Hubertini || clerici & Martini Philetici explanationibus diligenter ab Ascensio recognite. || [M.] || Venundantur Lugduni ab Iacobo huguetano eiusdem ciuitatis bi- || bliopola in vico mercuriali : ad angiportum qui in ararim ducit. Et || parrhisijs in vico sancti Iacobi sub diua virgine ꝑpe sanctu benedictũ. [F. CCXXXVI :] Expliciũt Marci Tullij Ciceronis éplæ familiares cũ cõmento Hubertini Crescẽtinatis & Martini phile- || tici sup eplis electis & Georgij valle Alexãdrini : Addita etiã sunt nõnulla alia loca p Angelũ Politianũ interꝑtata. Impræsse Lugduni p magistrũ Iacobũ Zachon pedemontanũ de romano. Ipporegieñ. diocesis. || Sub Anno domini millesimo .ccccc.v. die duodecimo mensis Augusti. In-4 de 14 ff. lim. et 236 ff. chiff., car. ronds, comment. ent. le texte.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v° : Iodocus Badius Ascensius Studioso ... Balduino Grutero, discipulo suo, épître datée : Ex officina nostra litteraria apud parrhisios Anno 1502 pridie idus Nouemb.

BRITISH MUSEUM. — EINSIEDELN, 692. — GOETTINGUE, *Université*. — TROYES, Z, 2.466.

— [L]Egẽda hec aurea nitidis excutitur formis || claretꝗ plurimorum censoria castigatione : usꝗ adeo ut ni || hil perperam adhibitum semotũue : qđ ad rem potissimum || pertinere non videaĩ offendi possit. || [M.] || Uenundantur lugduni ab Iacobo huguetano eiusdẽ ciui || tatis bibliopola in vico mercuriali : ad angiportum qui in ararim ducit. Et || parrhisiis in vico sancti Iacobi sub diva virgine prope sanctũ benedictũ. [F. cciiij r° :] Impressa lugduni per ma || gistrũ Nicolauȝ de benedictis : expensis ꝟo Ia || cobi huguetan. Anno domini .M.cccccv. die || xviij. octobris. In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim. et 204 ff. chiff., initiales ornées.

Le titre, imp. en r. et n. F. aaij : Incipit tabula siue repertorium. f. bb 2 v° : Incipit prologus super legendas sanctorum (Jac. de Voragine).

TOURS, *hist.*, 1068.

1506.

— Rationale diuinorum officiorum... *Venundantur Lugduni ab Iacobo Huguetano.* [A la fin :] *Elucubratione magistri Boneti de locatellis correctum est z impressum Lugduni per Natalem braham, 1506.* In-4 goth.

Par Guillaume Durand.

AVIGNON, *Récollets.* — BILLON, *College.* — BRITISH MUSEUM, 468. a. 13. TOURNON, *Collège.*

1507.

— D. Simphoriani Champerij lugdunen. Liber de quadruplici vita.

[F. g7 :] *Impressum est presens opus Lugduni expensis... Stephani Gueynardi z Iacobi Huguetani : arte vero et industria Iannot de campis Anno 1507. finitum pridie Kal. Augusti.* In-4 goth. Voir Etienne Gueynard.

Ce volume est souvent cité sous le titre incomplet de la seconde partie : *Tropheum gallorum.*

— [L]Egenda hec aurea nitidis excutitur for- || mis claretꝗ plurimũ cẽsoria castigatio- || ne. vsꝗ adeo vt nihil perperã adhibitum || semotumue quod ad rem potissimũ perti || nere non videatur offendi possit. || [M.] || [V]Enundãtur Lugduni ab Iacobo huguetano eius/ || dem ciuitatis bibliopola in vico mercuriali : ad angiportũ qui in ararim ducit. Et par- || rhisijs in vico sancti Iacobi sub diua virgine prope sanctum Benedictum. [F. CLXXXVIII:] ¶ Finit aurea legenda sanctorum que lombar- || dica hystoria nominatur : compilata per fratrẽ || Iacobũ de voragine natione Ianueñ. ordinis || fratrum predicatorum : vna cum quibusdam le- || gẽdis nouiter sup additis. Impressa lugduni p || Iohannem de vingle : expensis vero Iacobi hu || guetan. Anno dñi .M.cccccvij. die .x. octobris. In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim., le der. blanc, et 188 ff. chiff. en chiff. romains, lettres ornées à fond noir pour la table, lettres figurées à fond blanc et noir pour le texte.

Titre, imp. en r. et n., blanc au v°. F. aaii : ¶ Incipit tabula siue repertorium super legendas sanctorum... f. bb. 2 r° : ¶ Explicit tabula. Même f. v° : ¶ Incipit plogus sup legendas sanctorum quas colligit in vnum frater Iocobus de Voragine, natione Ianuensis : ordinis fratrum predicatorum, suivie de la table des chapitres. F. 1 : ¶ Incipit legenda sanctorum...

LYON, *Ville, supplément aux incunables*, 688.

— Ouidius de arte amandi et de re || medio amoris cum commento. || [M.] || Uenundanī lugduni ab Iacobo huguetano eius || dem ciuitatis bibliopola et ciue in vico mercuria || li vulgariter a la rue merchiere ad angiportũ qui || in ararim ducit. Et parrhisijs in vico sancti Ia- || cobi sub diua virgine prope sanctũ. Benedictũ. [F. lx v° :] Enarrationes in Ouidium de arte Amandi : z de remedio Amoris diligẽ- || ter z accurate cõpositas a Bartholomeo Merula mantuano. Impressit || Lugduni Natalis braham. Anno domini millesimo quingentesimo septi- || mo die vero .xxiij. aprilis. In-4 goth. de 60 ff. chiff. et 5 ff. n. chiff., sign. a-g par 8, h par 6 et i par 4, comment. ent. le texte, manchettes.

Le titre, imp. en n., porte, au v° : ¶ Bartholomeus Merula : generoso adolescenti Francisco Georgij Cornelij equitis et decem iuri clarissimi filio salutem. f. 60 v° : M. Antonij

Antimachi Mantuani Carmen. Domicij Palladij Sorani Carmen. deux pièces de vers latins.
Baudrier. — Panzer, VII. 287. 97.

— ¶ Regule Cācellarie apostolice || cum eaꝝ notabili et subtilissima glosa nuþ corre- || cta ⁊ emēdata/ ⁊ multis additionibus non nitide || ꝗꝫ vtiliter decorata. || [M.] || [F. p 7 v°] ¶ Finiunt regule : ordinationes. et constitutiones : || cancellarie sedis apostolice : sanctissimi domini : domini || Innocentij .viij. diuina prouidentia pape : cum earū no- || tabili et subtilissima glosa nuper correcta : et summo stu || dio elucidata. Necnō regule supradicte cācellarie etiā || ꝓuidentia diuina pape Iulij secūdi in fine applicate : cū || bonis ac perutilissimis glosulis in margine apposittis. ar || te et ingenio Iohannis barbier : impresse Parisij. Anno || dnice incarnationis. Millesimo quingentesimoseptimo || die vero xvij Octobris. In-8 goth. de 120 ff. chiff. le der. blanc, sign. A-P par 8, manchettes.

Le titre, blanc au v°. F. Aij : Rubrica.
Baudrier.

— [S]Ermones Dormi || secure dominicales. || [M.] || Venundantur Lugduni || ad Iacobo Huguetano. [A la fin de la seconde partie :] Sermones dormi secure de sanctis impressi Lugduni per Iohannem de Platea et Thomā de Cāpanis anno Dñi M.ccccc.vii. die vero xxiii mensis decembris finiunt feliciter. In-8 goth. en deux parties à 2 col.

Première partie : LXXI ff. chiff.
Seconde partie : LXX ff. chiff.
LYON, *Pères Jésuites.* — TOULOUSE.

1508.

— P. Terentii aphri Comicorū || elegantissimi Comedie a Guidone Iuuenale Ui || ro perꝗ litterato familiariter explanate : ⁊ ab Io- || doco Badio Ascencio vna cum explanationibus || rursum annotate cūqꝫ eiusdem ascensii prenota || mentis atqꝫ annotamentis suis locis adhibitis. || [M.] || [A la fin :] Impressę ꝗꝫ diligentissime rursus Parrhisiis. Per Nicolaum de pratis. Anno || domini Millesimo quingentesimo octauo tertio kalendas Augusti. In-fol. goth. de 154 ff. n. chiff. sign. a ȝ par 6, A par 4, B-C par 6.

Titre imprimé en r. et n. Edition partagée entre Jean Petit et Jacques Huguetan.
MAZARINE, avec marque de Jac. Huguetan.
Renouard, *Josse Badius*, II, p. 286.

— [R]Ationale diuinorū || officiorum. || [M.] || [V]Enundāt Lugduni ab Iacobo huguetan eius || dem ciuitatis bibliopola || vico mercuriali, ad || angiportum qui in ararim ducit, Et parrhisijs || in vico

sancti Iacobi sub diua virgine prope || sanctum benedictum. [Au der. f. :] ¶ Finit rationale diuinorū officioruꝫ : quand antea || mille locis deprauatum : obnixa elucubratione ma- || gistri Boneti de locatellis bergomensis correctum || est, ꝛ Impressum Lugduni per Stephanū Baland || Anno salutifere incarnationis millesimo quingen- || tesimo octauo : et quintos kalendas septēb. In-4 goth. à 2 col. de 3 ff. lim., clxxxviij, ff. chiff. et 1 f. n. chif., lettres initiales à fonds noirs ornées et figurées.

Titre, imp. en r. et n., blanc au v° : F. aiij v° : ¶ Incipit Rationale diuinoꝝ officiorum || editum per reuerendissimum in xpo. patreꝫ || ꝛ dñm : dñm Guillermum durandi ; dei ꝛ apostolice sedis grā presulem Mimaten. || qui coposuit speculum iuris ꝛ patrum pontificale.

Auxerre, 436. — B. N., B 2512 Réserve. — British Museum, 468, a. 14.
Nice, VI. I. B. 4. M. Vachon, *Cat. de la bibl. de Strasbourg*, n° 1672.
Baudrier.

1509.

— [A]Ctores octo opu || sculorum cuꝫ commentarijs di || ligētissime emēdati, videlicet. || Catonis. || Theodali. || Faceti. || Cartule al's de contemptu mnudi. *(sic)* || Thobiadis. || Parabolarum alani. || Fabularum esopi. || Floreti. || ¶ Et etiam vna cum carmine sulpitij verulani ad iu- || venes de moribus in mensa seruandis diligenter re || cogniti et amendis accurate castigati. || [M.] || [V]Enundantur Lugduni a Iacobo huguetan eiusdem || ciuitatis bibliopola in vico mercuriali ad angiportuꝫ || qui in ararim ducit. [F. s iiij :] ¶ Actores octo opusculoꝝ : videlicet. Cathonis. Theodo || li. Faceti. Cartule alias de contēptu mundi. Thobiadis || Parabolarum alani. Fabularum Esopi : necnon Floreti : cuꝫ || cōmentarijs : nouiter cū maxima lucubratione castigati || qui satis ab omnib⁹ retro impressoribus incastigati eua- || serant. Lugduni impressi per Thomā de cāpanis. Anno || dñi .M. ccccc.IX, Die ꝟo vigesima prima mēsis Februarij. In-4 goth. à 2 col. de 144 ff. n. chiff. sign. a-s par 8.

Titre, imp. en r. et n., blanc au v°. F. aij : Proemium. F. S 5 : ¶ Iohannis Sulpitii Verulani ... de morib⁹ puerorū ꝑcipue in mensa seruādis Carmē iuuenile paucis explonatū incipit̄.

Dans mon exemplaire, en reliure du temps bien conservée, le dernier feuillet blanc a été utilisé comme garde par le relieur et tient encore en plusieurs points au correspond S. Cet usage, fréquent au début du XVIe siècle, est une des causes peu connues du grand nombre d'exemplaires incomplets du dernier feuillet blanc.

Edition partagée entre Jac. Huguetan et Simon Vincent. Les exemplaires destinés à ce dernier ont le même intitulé, la marque de S. Vincent n° 1 a été substituée à celle d'Huguetan et la souscription au nom d'Huguetan, supprimée sans être remplacée par une souscription au nom de Vincent.

Tours, *bel. let.*, 1606, au nom de S. Vincent.
Baudrier, au nom de Jac. Huguetan.

— Legenda hec aurea nitidis excutitur for- || mis claretꝗ pluri-

mum censoria castigatione... || [M.] || [U]Enundãtur Lugduni ab Iacobo huguetano. [A la fin :] ❡ Finit aurea legenda sanctorum que lombardi- || ca hystoria nominatur : compilata per fratrẽ Iaco || bum de voragine : natione Ianueñ. ordinis fratrũ || predicatorum : vna cum quibusdam legendis noui || ter supadditis. Impressa lugduni per claudium || dauost al's de troys : expensis honesti viri Iacobi || Huguetan. Anno domini Millesimo. ccccc. die. || xxvij. mensis Iunij. || Registrum. || A. a-y. || Omnes sunt quaterni pter A. et y qui sunt || quinterni. In-4 goth. à 2 col. de 10 ff. lim. et 178 ff. chiff., lettres ornées.

F. 1 : Incipit legenda sancto || rumque lombardica nominatur hystoria. Et prĩo || de festiuitatibus que occurunt...
Réimpression de l'édition de 1507. Voir la collation à cette date.
LE MANS, *hist.*, 4264, incomplet du titre.

— [L]Iber floreti in quo flo- || res oĩn virtutũ ꝛ dete || statiões vitiorũ metri || ce continentur vna cũ cõmẽto. || [M.] || [V]Enundant Lugduni a Iacobo huguetan eius- || dem ciuitatis bibliopolo in vico mercuriali ad || angiportum qui in ararim ducit. [Fol. clxxxiiij vº :] ¶ Explicit liber Floreti Anno dñi || Millesimo. ccccc. ix. die || ꝟo. ꝛ mẽsis Ianuarij || Impressum, Lugduni. || ¶ Sequitur tabula. In-4 goth. à 2 col. de 184 ff. chiff. et 6 ff. n. chiff. le der. blanc, let. initiales ornées à fond noir.

Le titre, blanc au vº, imp. en r. et n., est orné de la marque de Jac. Huguetan.
AVIGNON, *Musée Calvet*, 4853. 8º. — B. N., pYc. B Réserve.
BRITISH MUSEUM, 1412. f. 35.

1510.

— [R]Ationale diuino || rum officiorum. || [Armoiries de Lyon.] || Uenundantur Lugduni ab Iacobo huguetan eiusdẽ ciuitatis || bibliopola in vico mercuriali. ad angiportũ qui in ararim ducit. || Cum gratia ꝛ priuilegio. [Der. f. rº :] ❡ Finit rationale diuinoꝝ officiorum : quod antea || mille locis deprauatum : obnixa elucubratione ma- || gistri Boneti de locatellis bergomensis correctum || est ꝛ Impressum Lugduni per Iacobum Sacon || Anno salutifere incarnationis millesimo quingen- || tesimo decimo : ꝛ decimo kalendas Septemb. In-4 goth. à 2 col. de 3 ff. lim., 188 ff. chiff. et 1 f. n. chiff., initiales à fond noir.

Le titre, blanc au vº, imp. en r. et n.. orné de la marque de la première compagnie des libraires, armes de Lyon, reprod. p. 286.
AVIGNON, *Musée Calvet*, 3529. 4º. — LYON, *Ville*, 131392.
VERSAILLES (Cat. Pellechet, nº 80, p. 200).
M. Vachon, Cat. de la bibl. de STRASBOURG — Panzer, IX. 511. 148⁶.

1511.

— Decisiones Magistri Guidonis pape. || [Vignette.] || [D]Ecisiones per excellentissimum leguȝ do || ctorem dominum Guidonem pape olim || composite nuperꝗ recensite ꝫ correcte : || suisꝗ in locis oportunis ꝑutilibus apostillis a venerabili viro domino Anthonio Rambaud || iuriū professore aduocato consistoriali eximij par || lamenti dalphinalis necnon cuȝ additionibus egre || gij viri domini Iohannis de gradib⁹ vtriusꝗ iuris || professoris in margine vndiꝗ superadditis. || [V]Enundantur Lugduni a Iacobo Hugue || tani prefate ciuitatis bibliopola et ciue || In vico Mercuriali vulgariter En la rue || merciere ꝓpe āgiportu q̄ ducit ad ararim. [F. clxxiij v° :] ¶ Expliciunt decisiones parlamē || ti dalphinalis per dominum guidonē pape legum doctorem compilate vna || cum additionibus eximerum vtriusꝗ || iuris interpretum Anthonij rambau- || di ꝫ Iohanis de gradibus suis locis || cōgruenter situatis Lugduni feliciter || impresse per Iacobum myt. Anno do || mini Millesimo. cccccxi. Die vero se- || cunda mensis augusti. In-4 goth. à 2 col. de 20 ff. lim., 183 ff. chiff. et 1 f. blanc, manchettes doubles.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette à 3 compartiments représ. Gui-Pape, porte, au v°, un avis suivi de la table terminée au v° du f. cciij non signé. F. 1 : [I]ncipiunt questiones decise excellentissimi vtriusꝗ iuris professoris domini Guidonis Pape presidentis quondam in venerabili parlamento gracinopolitano.

ROANNE, 209 F, 6ᵉ série. — TROYES, L. 2. 893, *juris.*, n° 906.
Brunet, II, 1811.

— [O]Pera Antonij Mācinelli Ueliterni cū q̄busdā ī lo || cis cōmētaria explanatiōe Ascēsij. Donat⁹ melior. || Cathonis carmē de morib⁹ ab Ascēsij explanatū. || Carmina poetica de virtutibus. Libellus de arte. || Regule cōstructiōis. Thesaur⁹ varu cōstructiōis. || Sūma declinatiōis. Spica. Uersilogus cum expo- || sitione Ascēsiana. Carmen de figuris. Flores vo- || cabuloꝝ cū Ascēsiana expositione. || Uirtus poetica ad bonū īpellīs || Epitoma elegātiarū. Lima decoratiōis in Vallā. Scribēdi ꝫ orādi || oratorie modus. Uocū ꝓprietates. Uite Antonij Mācinelli Sylus. || Hoc cōprehenditur libello haud minimo nuꝑ recognita labore. || [M.] || [V]Enundātur Lugduni a Iacobo Huguetano eiusdēm ci- || uitatis bibliopola in vico Mercuriali ad angiportū qui || in Ararim ducit. Et parrhisijs in vico sancti Iacobi sub || diua virgine prope sanctum Benedictum. [F. 328 :] ❨ Opera Antonij Mancinelli Uoliterni in || grammaticam : quoruȝ tituli in frōtispicio || huius libri continentur : finiunt feliciter per || Gilbertum de villiers charactere nitido

et || correctura exactissima Lugduni elaborata. || Die vltimo mēsis Octobris. Anno domini || Millesimo quingentesimo vndecimo. In-4 goth. à 2 col. de 328 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., porte, en outre, les 4 vers suivants ent. la marque.

Dogmata si quis adest cupiens pernoscere multis
Hic Mancinellus comparet ere libros.
Quis celeri ingenio discet dictata virorum
Pluraq; grandiloqui chemata rhetorici.

et au v° : Antonius Mancinellus Ueliternus Pindaro Quinto : ꝛ Sexto filiolis suis S., épître datée : in urbe itra Kal'. Decēbris āno M.ccccc.lxxxvij. Iodocus Badius Ascensius grammatice studiosis salutem. et In laudem artis impressorie Roberti Gaguini epigrāma.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 4727 8°. — B. N., Z 1789 Réserve.
BRITISH MUSEUM, 827. g. 12. — TOULOUSE.
Renouard, *Josse Badius*, III, 67.

— P. Terentii aphri comicoruȝ || elegantissimi Comedie a Guidone Iuuenale perq̄ || litterato familiariter explanate : et a Iodoco Badio || Ascensio vna cum explanatiōibus rursum annotate || atq; recognite : cūq; eiusdem Ascensij prenotamētis || atq; anotamentis suis locis adhibitis. || [Armes de la ville de Lyon.] || Uenundantur Lugduni ab Iacobo huguetan eius- || dem ciuitatis bibliopola in vico mercuriali ad angi- || portum qui in ararim ducit. [Der. f. v° :] ❡ Publij Terentij aphri comicorum elegantissimi comediæ a Guidone Iuuenale viro perq̄ litterato || familiariter explanate ; & ab Iodoco Badio Ascensio ; una cū explanationibus suis locis adhibitis rur || sum annotate atq; recognite : solerti cura castigate. Impensaq; non leui per Iacobum Zacon characte || ribus mandate, Anno ab incarnatione domini. M. cccccxi. die vo .XIX. Aprilis. Finiunt feliciter. In-4 de 195 ff. n. chiff. et 1 f. blanc, sign. a-y, A par 8, B par 4, C. par 8, car. rom.

Le titre, imp. en r. et n., reprod. p. 286, porte, au v° : Iodocus Badius Ascensius Iohann Huguetan, Bibliopole de studiosis inuentute q̄ optime me- || rito assidueq; meriti S. P. D., épître datée des calendes d'août 1509.

Cette épître est, en réalité, l'épître adressée par Josse Badius à son ancien confrère Hervé Bezine, date des calendes de janvier 1501, libraire et correcteur d'imprimerie à Lyon, dans l'édition imprimée en 1502, par François Fradin.

Jacques Huguetan, en mettant le nom de son frère Jean et en apposant la marque de la première compagnie des libraires de Lyon, paraît révéler une association avec son frère dont je trouve ici la trace pour la première fois et prouve qu'ils ont, l'un et l'autre, fait partie de cette compagnie.

B. N. — BRITISH MUSEUM, 11707. ee. 16.
Baudrier. — Loviot. — Panzer, VI, 297. 176. — Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 288.

— [S]Umma Angelica de casibus cōscientie Corre- || cta ꝑm primum exemplar ipsius Re .Pa .Fra. || Angeli de clauasio (eo ꝙalie impresse vsq; in || presentem vitio transcriptorū in multis sunt di- || minute ꝛ corrupte) cum multis additionibus post primam || compilationem per eundeȝ in diuersis locis operis insertis || valde necessarijs

P. Terentii aphri comicoꝛuȝ elegantiſſimi Comedie a Guidone Juuenale perq̄ litterato familiariter explanate: et a Jodoco Badio Aſcenſio vna cum explanatiōibus rurſum annotate atq; recognite: cūq; eiuſdem Aſcenſij pꝛenotamētis atq; anotamentis ſuis locis adhibitis.



Venundantur Lugduni ab Jacobo huguetan eiuſdem ciuitatis bibliopola in vico mercuriali. ad angipoꝛtum qui in ararim ducit.

Armes de Lyon, marque de la première compagnie des libraires de Lyon dessinée par Guillaume Leroy.

et vtilibus. || [M.] || [U]Enundãtur Lugduni a Iacobo Huguetano eius- || dẽ ciuitatis bibliopola in vico mercuriali ad angi- || portũ qui in ararim ducit. Et parisiis in vico sancti || Iacobi sub diua virgine prope sanctũ benedictũ. [F. CCCLXVIII :] ¶ Explicit summa angelica de casibus cõ || sciẽtie ꝑ fratrẽ Angelũ de clauasio cõpila- || ta : maxima cũ diligẽtia reuisa : ꝛ fideli stu- || dio emendata sicut ĩpm opus ꝑ se satis at || testabiĩ. Lugđ. impressa ꝑ Nicolaũ vvolff. || Anno nostre salutatis .M.ccccc.xj. Die ꝟo || xxiij. maij. In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim. 368 ff. chiff. en chiff. rom.

Titre, imp. en r. et n , blanc au v°. F. aaiij : ¶ Epistola F. Hieronymi tormeli lectoris ad R. P. F. Angelũ de Clauasio ... suivie de : ¶ Responsio venerandi patris fratris Angeli ad fratrem Hieronymum supradictum. F. 1, vignette représ. l'auteur debout offrant son livre à un personnage assis.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 17868. 8°. — GENÈVE, Bc 647.
Baudrier.

1512.

— [D]Iui Hieronymi in vitas || patrum percelebre opus oculos mortalibus ce || lumq͡ʒ aperiens : cuius lectura peccatoris etiã sa- || xeum cor emolit. deq͡ʒ hunc peractis criminibus || compungi ꝛ dolere compellit : sed et ad meliorem ipsum reducit vitam. Tersum est autem hoc pre- || clarissimum opus tantis nouiter mendis vix vt in hoc antiquorum || voluminũ stigmata cõperias. In illis enim innumere pro alijs (que || in hoc habentur) dictiones posite autoris sepius peruertebant men || tem. Sed ꝛ pro sillabis sillabas diuersas. Proq͡ʒ elementis in hoc || (sensum qm̃ ĩmutabant) elementa volumine inseruimus diuersa. || [Figure.] || ✠ || A droite et à gauche de la figure sont les vers suivants :

Scandere celsa volens supremi sydera celi.
Me planum lecto quisquis habebit iter.
Hic cernet magno celum subijsse labore
Antiquos : leuior ad datur astra via.

Uenundantur Lugduni ab Iaco || bo huguetan In vico mercuriali. [Au v° du f. clxxix :] ¶ Beatissimi Hieronymi cardinalis psbyteri san- || cte romane ecclesie catholice doctoris precipui Li- || bris qui vitaspatrũ inscribunĩ diligenter examina || tis : vigilantiq͡ʒ studio emẽdatis · atq͡ʒ ꝑ punctos et || comata distinctis nuper finis imponitur. Impres || sis Per honestũ virum Iacobum Sachon. Anno no || stre salutis. M.cccccxij. die ꝟo. xx. mẽsis Octobris. In-4 goth. à 2 col. de 6 ff. lim. clxxix ff. chiff. et 1 f. n. chif., initiales à fonds noirs, blancs et criblés.

Titre, imp. en r. et n., orné d'un D initial à fond noir et d'un bois représ. St Jérome. Au v° du titre : « ❡ Reuerendo ... Iohanni de Poupeto iuriũ celeberrimo doctori Cabilonensiq₃ epo : ac abbatialis monasterij sancti Petri ꝑpe ꝛ extra muros cabiloneñ. Comendatario administratoriq₃ ꝑpetuo Celsus Hugo dissutus in vtroq₃ iure licentiatus Cathedralisq₃ prefate vrbis canonicus creatus omni cum humilitate Salutem. »

Au v° du der. f., blanc au r°, se trouve la marque de J. Huguetan. Réimprimé en 1515.

B. N., H 1014 Réserve. — BRITISH MUSEUM, 1413. h. 9 (2).
TOURS, *théol.*, 1952 et *histoire*, 1077. — GENEVE.
Baudrier.

— [L]Egenda hec aurea nitidis excuti- || tur formis claretq₃ plurimum cen || sona castigatiõe vsq₃ adeo vt nihil || perperam adhibitum remotum ue || quod ad rem potissimũ pertinere non videa- || tur offendi possit. || [M.] || Venundantur Lugduni ab Iacobo huguetan eiusdem ciuitatis bibliopola in vico mercuriali : ad agiportum qui in ararim ducit. [A la fin :] ❡ Finit aurea legenda sanctorum que lombardi- || ca hystoria nominatur : compilata per fratrem Ia- || cobuȝ de voragine natione Ianueñ. ordinis fratrũ || predicatoꝝ : vna cum quibusdã legẽdis nouiter su || peradditis. Impressa lugduni ꝑ magistrũ Iocobũ || saccon. Impẽsis honorabilis viri Iacobi Hugue- || tan. Anno dñi. M.cccccxij. die ꝟo .xxv. mẽsis Iunij. || Registrum. Aa-x. Oĩs || sunt quaterni preter X qui est duernus. In-4 goth. de 16 ff. lim. et 164 ff. chiff.

Intitulé imp. en r., marque en noir.
BRITISH MUSEUM, 1413. 4. 9 (1).

— P. Ouidij Nasonis metamorphoseos || libri moraliȝati : cum pulcherrimis fabulaꝝ principaliũ figuris. || [Vignette.] || [O]Uidij quindeciȝ metamorpho- || seos libri : cũ ipsius poeta vita ex eius opib⁹ diligetissime col- || lecta : familiaribusq₃ cõmẽtarijs : et rerũ verborũq₃ cognitu di- || gnissimoꝝ alphabetico indice : ac etiã cũ preclarissimis doctis- || simi eloquẽtissimiq₃ viri Lactancij firmiani cocli in singulas || fabulas argumẽtis : vt vno intuitu poete sentẽtia pateat suis || locis insertis : necnõ ꝛ tropologica nonullarum fabulaꝝ enar || ratione ꝑ reuerẽdum patrẽ magistrũ Petrum lauiniũ philosophũ poetã ac theo || logum diuini quoq₃ verbi declamatorẽ celeberrimũ ordinis ꝓdicatorũ adiecta. || ❡ Eiusdem in metamorphosin distichon. || Que veteres inumeris celebrant figmenta poete. || Hec tibi pelignum carmine prebet opus. || [V]Enundantur Lugduni ab Iaco || bo huguetan in vico mercuriali. [F. F6 r° :] ❡ Impressum fuit hoc opus Lugđ. per Iacobus Sacon || Impẽsis honesti viri Iacobi huguetan. Anno dni Mil || lesimo quingẽtesimo dudecimo. xj die mẽsis Ianuarij. In-4 goth. de

6 ff. lim., CCXIX (219 ff. chiff.) et 8 ff. n. chiff., comment. ent. le texte, vignettes, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un petit encad. et d'une vignette représ. la création du monde, répétée au fol. 1, faisant partie d'une suite de 16 vignettes, dont une répétée, dessinées par Guillaume Leroy, parue, en 1510, chez E. Gueynard. Même f. v° : Publij Ovidij Nasonis vita ꝛ opera. F. a 4 v° : ¶ Ad illustrissimũ Mantue Principẽ Franciscu Gonzagum Raphaelis Regij enarrationũ in Ovidii metamorphosiũ prefato, épître datée : Venetiis nonis septembribus 1493. f. a 5 v° : ¶ Frater petrus Lauinius Lingoneñ, artiũ magister ... ordinis predicatorum ʒuẽt° matiscẽsis, Doctissimo ... dño Claudio lõginico, illustrissimi ac obseruãdissimi ĩsignis matiscõsis ecclesie presulis generosissimo nepotis eiusdẽqʒ ecclesie archidiacono ac canonico in fabularum metamorphosis Ovidij tropologicas enarrationes prefatio, datée : Ex viẽna millesimo quingentesimo decimo VI Kal. Martii, suivie d'une épigramme du même au lecteur. Edition revisée par Pierre La Vigne. Vignettes de G. Leroy, reprod. p. 224.

GRENOBLE, F 4384. — LYON, *Académie*, 134 12720. — LYON, *Ville*, 106115.

— [R]Ationale diuino || rum officiorum. || [M.] || Uenundantur Lugduni ab Iacobo huguetan eiusdem ciuitatis || bibliopola in vico mercuriali ad angiportum qui ararim ducit. || Cum gratia ꝛ priuilegio. [Der. f. r° :] ¶ Finit rationale diuinoꝝ officiorum : quod antea || mille locis deprauatum : obnixa elucubratione ma- || gistri Boneti de locatellis bergomẽsis corectum || est : et Impressum Lugduni per Iacobum Sacon || Anno Salutifere incarnationis millesimo quingen- || tesimo duodecimo : ꝛ decimo quinto Kalen. Aprilis. In-4 goth. à 2 col. de 3 ff. lim. et 188 ff. chiff., 1 f. n. chif.

Le titre, blanc au v°, imp. en r. et n. F. aij : Tabula. f. aiij v° : ¶ Incipit rationale diuinorum.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 623 4° (2). — BRITISH MUSEUM, 860. 1. 15.
RENNES, *théol.*, 327.

— [S]Umma Angelica de casibus conscientie Correcta || ꝭm primum exemplar ipsius Re. Pa. Fra. Ange- || li de clauasio (eoꝙ alie impresse vsqꝫ in presentem || vitio transciptoruʒ in multis sunt diminute ꝛ cor- || rupte) cum multis additionibus post primam co || pilationem per eũdem in diuersis locis operis in- || sertis valde necessarijs et vtilibus. || [M.] || [V]Enundantur Lugduni a Iacobo Huguetano eiusdem || ciuitatis bibliopola in vico mercuriali ad angiportũ qui || in ararim ducit. || Et parisiis in vico sancti Iacobi sub di- || ua virgine prope sanctum benedictum. [F. ccclxviii :] ¶ Explicit summa angelica de casibus con- || scientie ꝑ fratrẽ Angelũ de clauasio compila || ta : maxima cũ diligẽtia reuisa : ꝛ fideli studio || emendata sicut ĩpm opus per se satis attesta || bitur. Lugđ. impressa per Iohãnem Moilin || al's de cambray Anno nostre salutis. M. || ccccc.xij. Die vero quarta mensis septẽbris. || Registrum. aabb, a-ʒ, ꝛ, ꝯꝝ, A-U. omnes sunt quaterni preter v. q̃ || est quinternus. In-fol. goth. à 2 col. de 16 ff. lim. et 368 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., blanc au v°. F. aaij : ¶ Epistolā F. Hieronymi tormeli lectoris ad R. P. F. Angelū de clauasio presentis operis auctorem : in qua orat eius reuerentiam ut ipsum opus imprimi faciat : propter talem et tantum dicti operis excellentiam ɀvtilitatem. f. aaiij : ¶ Incipit prologus in summam Angelicam ... per fratrem Angelum de Clauario. F. 1, vignette représ. l'auteur écrivant : ¶ Incipit Summa An || gelica correcta secundū || primuȝ exemplar ipsius || Re. Pa. Fra. Angeli de || clausio.

B. N., D 7006 Réserve. — British Museum, 5051. b.
Lyon, *Ville*, 357438. — Salsbourg.

1515.

— [D]Iui Hieronymi in vi || tas patrum per celebre || opus oculos mortalibus celumq̧ aperiēs || cuius lectura peccatoris etiam saxeum cor || emolit deq̧ hunc peractis criminibus com || pungi et dolere compellit : sed et ad meliorē ipsum reducit || vitam. Tersum est antē hoc preclarissimū opus tantis no- || uiter mendis vix vt in hoc antiquorum voluminū stigmata || cōperias. In illis enim innumere pro alijs (que in hoc ha- || bentur dictiones posite autoris sepius peruertebant men || tem. Sed et pro sillabis sillabas diuersas. Proq̧ elemen || ta in hoc (sensum qui immutabant) elementa volumine in || seruimus diuersa. ||

Scandere celsa supremi sydera celi.
Me planum lecto quisquis habebit iter.
Hic cernet magno celum subijsse labore
Antiquos : leuior ad datur astra via.

Uenūdatur Lugduni abs Ia || cobo Huguetan In vico mer || curiali ad angiportum qui in || ararim ducit. [F. clxviij :] ¶ Beatissimi Hieronymi cardinalis p̄sbyteri sctē Romane ecclesie chatholice doctoris precipui Libris || qui vitaspatrum inscribunī diligenter examinatis || vigilantiq̧ studio emendatis atq̧ per punctos et comata distinctis nuper finis imponit. Impressis || Lugduni Per honestum virum Iacobum Myt. || Anno nostre salutis .Mccccv. die vero xvij. Men- || sis Augusti. In-4 goth. à 2 col. de clxviij ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad., porte, au v° : Ioanni de Poupeto iurium celeberrimo doctori Cabilonensiq̧ ep̄o ... Celsus Hugo dissertus... Réimpression de l'édition de 1512.

Arsenal, *hist.*, 13347. — British Museum, 1274. c. 13. — Buda, *Université*.
Marseille. — Montpellier, *Flottes*, 2341, *Fabre*, 876. — Troyes, *hist.*, 2554.
Sainte-Geneviève, H 2017 Réserve.
M. Vachon, *Cat. de la ville de Strasbourg*, n° 2593. — Panzer, VII, 310, 283.

— Rationale diuinorum officiorum. Venundantur Lugduni ab Iacobo Huguetan eiusdem ciuitatis bibliopola in vico mercuriali ad angiportum qui in ararim ducit. Cum gratia et priuilegio. [A la fin :] Finit rationale divinorum officiorum : quod ante antea mille locis deprauatum : obnixa elucubratione magistri Boneti de locatellis Ber-

gomensis correctum est et impressum Lugduni per Iacobum Myt anno salutifere incarnationis millesimo quingeñtesimo decimo quinto vigesima sexta aprilis. In-4 goth.

INNSPRUCK.
Panzer, VII. 282.

1516.

— P. Ouidij Nasonis metamorphoseos || libri moraliʒati cum pulcherrimis fabularum principalium figuris. || [O]Uidij quindecim metamorpho- || seon libri : cũ ipsius poete vita exeius operib⁹ diligentissime collecta : || familiaribusꝗ commẽtarijs : et rerum verborumꝗ cognitu dignis- || simorum alphabetico indice : ac etiam cum preclarissimis doctissimi || eloquentissimiꝗ viri Lactãtij firmiani coeli in singulas fabulas ar- || gumentis : vt vno intuitu poete sententia pateat suis locis insertis : || necnon et tropologica nonnullarum fabularum enarratione per reuerẽdum patrem || magistrum Petrum lauinium philosophum poetam ac theologuʒ diuini quoꝗ ver || bi declamatorem celeberrimum ordinis predicatorum adiecta. || ℂ Eiusdem in metamorphosin distichon. || Que veteres numeris celebrant figmenta poete || Hec tibi pelignum carmine prebet opus. || [Vignette.] || Uenundantur Lugduni a probo viro || Iacobo huguetan in vico mercuriali || commoranti. [A la fin de l'index :] Impressum fuit hoc opus Lugduni impensis honesti viri Iacobi huguetan in edibus Iacobi myt anno domini millesimo quingentesimo decimo sexto, duodevigesimo Iunii mensis die. In-4 goth. de 6 ff. lim., cxciiij ff. chiff. et 8 ff. n. chiff., comment. ent. le texte, manchettes, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., ent. d'un petit encad. et d'une vignette dessinés par Guillaume Leroy. La vignette porte un cadre, en haut, dans lequel : Ouidii meta : || morphosis. est imprimé en car. goth. rouges ; finement dessinée, elle figure un maître assis dans sa chaire donnant un livre à un enfant agenouillé devant lui, les autres élèves étant debout derrière, il porte, au v° : Publii Ovidii Nasonis vita, suivie de : Ad ... Mantue principem Franciscum Gonzagam Raphaelis Regii prefatio. F. 1, signé b : Reuerendi patris magistri Petri Lauinij philosophi, poete ac theologi in metamorphosin Ovidij tropologice enarrationes [A la fin, f. C iij] : Raphael Regius clarissimis equitibus Antonio Buldino, Iohanni francisco Pascalico, Dominico Bollano eloquentissimis aduocatoribus felicitatem, suivent un index et une table sur 3 colonnes à la fin de laquelle se trouve la souscription reproduite ci-dessus, d'après Panzer, le der. f. manquant à l'exemplaire décrit. Cette édition renferme la suite des vignettes des Métamorphoses d'Ovide dessinée par G. Leroy pour Etienne Gueynard, reprod. p. 224. Edition revisée par Pierre La Vigne.

AVIGNON, *Récollets.*
Panzer, VII. 314. 310 dit in-fol. par erreur.

— Rationale diuinorum officiorum. || [M.] || ℂ Venundantur Lugduni ab Iacobo huguetan eiusdem ciuitatis bi || bliopola in vico mercuriali. ad angiportum qui in ararim ducit. || Cum diuinoruʒ officio-

rum : quod antea || mile locis deprauatum : obnixa elucubratione magi- || stri Boneti de locatellis bergomensis correctum est || et Impressum Lugduni per Laurentium Hyllaire || Anno salutifere incarnationis millesimo quingẽtesi || mo decimo sexto : duodecima die mensis Decẽbris. In-4 goth. à 2 col. de 3 ff. lim., 188 ff. chiff. et 1 f. n. chiff.

Le titre, blanc au v°, est imp. en r. et n. f. a 2-à 3 r°, table. f. a 3 v° : ❡ Incipit Rationale divinorum officiorum edituz ... per dominum Guillermum Durandi.

AMIENS, *théol.*, 1248.

— Summa angelica. || Summa angelica Reuerendi patris fratris || Angeli de clauasio casus conscientie : ꝛ vitiorũ remedia continẽs. que vl- || tro sollertem ꝛ diligentem castigationem in decẽmilibus locorũ vbi depra || uata erat : non modicum est aucta : modernis additionibus singulis capiti || bus in modũ breuis summe p̃missis ꝛ man⁹ sculpte appositione deuotatis. || [M.] || Uenũdantur Lugduni abs Iacobo hugueta || no bibliopola dicte ciuitatis in vico Mercuriali prope angiportum qui du || cit ad ararim. [F. CCCXL v° :] ❡ Explicit summa angelica de casibus con- || scientie per fratrem Angelum de clauasio cõ || pilata : maxima cum diligentia reuisa : ꝛ fide || li studio emẽdata sicut ipsum opus per se sa || tis attestabitur. Lugď. Impressa per Iacobũ || myt. Anno dñi. M.cccccxvj. die ꝟo .xv. Martij. In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim. et 340 ff. chiff. en chiff. rom.

Le titre, imp. en r. et n., blanc au v°. F. aaij : ❡ Epistola F. Hieronymi tormeli lectoris ad R. p. F. Angelum de Clauasio ... suivie de : ❡ Responsio venerandi patris fratris Angeli ad fratrem Hieronymum supradictum. F. 1, vignette représ. l'auteur agenouillé offrant son livre à un personnage assis.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 17867, 8°. — B. N., D 7008 Réserve.
LYON, *Ville*, 3909. 102 (anc. cote).

1517.

— Summa angelica. || Summa angelica Reuerendi pa- || tris fratris Angeli de clauasio : casus conscientie : et || vitioꝝ remedia cõtinẽs : que vltra sollertẽ ꝛ diligentẽ || castigationẽ in decẽ milibus locorum vbi deprauata || erat : nõ modicũ est aucta : modernis additiõibus sin || gulis capitibus in modum breuis summe premissis ꝛ || manus sculpte appositione deuotatis. || [M.] || Venũdantur Lugduni abs Iacobo || Huguetano bibliopola dicte ciuitatis in vico Mer- || curiali prope, angiportum qui ducit ad ararim. [F. 340 v° :] ❡ Explicit summa angelica de casibus con- || scientie per fratrem Angelum de clauasio cõ || pilata : maxima cum diligentia reuisa : ꝛ fide- || li studio emẽdata flent ipsum opus per se sa- || tis attestabiť. Lugď. impressa

per Iacobum || myt. Anno dñi. M.cccccxvij. die vo .xviij. Decembris. In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim. et 340 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., blanc au v°, f. aaij : ℂ Epistola F. hieronymi tormeli lectoris ad R. P. F. Angelum de Clauasio presentis operis autorem in qua orat eius reuerentiaz vt ipsum opus imprimi faciat, épître suivie de : ℂ Responsio venerandi patris fratris Angeli ad fratrem Hieronymum supra dictum.

GRENOBLE, C 2910.

1518.

— P. Ouidij nasonis metamorphoseos || Libri moraliȝati cum pulcherrimis fabularum principalium figuris. || [O]Uidij metamorphoseos quinde- || cim libri cũ ipsius poetæ uita ex eius operibus diligentissime collecta : || familiaribusq; commentariis : ꝛ rerũ uerborumq; cognitu dignissimo || rum alphabetico indice : ac etiam cum præclarissimis doctissimi elo- || quẽtissimiq; uiri Lactãtij Firmiani Codi in singulas fabulas argu- || mentis : ut uno intuitu poetæ sententia pateat : suis locis insertis : necnon ꝛ tropolo- || gica nonnullarum fabularum enarratione per reverendum patrem magistrum Pe- || trum Lauinium philosophum poetam ac theologum diuini quoq; uerbi declama || torem celeberrimum ordinis prædicatorum adiecta. || ℂ Adnotationes præterea nõ ualde paucas & eas quidẽ eruditissimas uirorũ impẽ || se doctoꝝ Philippi Beroaldi : Ioãnis baptistæ pii : Iani Parhæsii : Lodouici Cœlii Rho- || digini : & Iacobi Bononiẽsis : huc curauit adiiciẽdas Ioãnes Theodoricus Bellouacus. || ¶ Lauinii in metamorphosin distichon. || Quæ ueteres numeris celebrant figmenta poetæ. || Hæc tibi pelignum carmine præbet opus. || [M.] || Venundantur Lugduni ab Iacobo huguetan eiusdeȝ ciuitatis || bibliopola in vico mercuriali ad angiportum qui in ararim ducit. || Cum gratia et priuilegio. [A la fin :] ¶ Impressum fuit hoc opus || Lugduni impensis honesti ui- || ri Iacobi Huguetan in edibus || Simonis biuilaque anno do || mini millesimo quingentesi- || mo decimo octauo pridie no- || nas Maias. || In-4 de 6 ff. lim., 206 ff. chiff. et 12 ff. n. chiff., sign. A par 6, a-ȝ ꝛ ꝝ par 8, A.A. par 6, caractères romains, notes en car. goth., gravures sur bois.

Réimpression de l'édition revisée par Pierre La Vigne.
Suite des vignettes de G. Leroy reprod. p. 224.

BRITISH MUSEUM, C. bb. f. 7. — EINSIEDELN, n° 689.
PARIS, *Université. Cat. de la réserve*, n° 631. — TOULOUSE. — TRÈVES, 1950.
Panzer, VII, 321. n° 379.

— Rationale diuinorum officiorum. || [M.] || Venundantur Lugduni ab Iacobo huguetan eiusdem ciuitatis || bibliopola in vico mercuriali

ad angiportum qui in ararim ducit. || Cum gratia et priuilegio. [Der. f. n. chiff. :] Finit rationale diuinorũ officiorum : quod antea || mille locis deprauatũ : obnixa elucubratione magistri || Boneti de locatellis bergomensis correctum est et || impressum Lugduni per Iacobum Myt Anno sa || lutifere incarnationis Millesimo quingentesimo de || cimooctauo decimoseptimo die mẽsis Nouembris. In-4 goth. à 2 col. de 3 ff. lim., 188 ff. chiff. et 1 f. n. chiff.

Titre, blanc au v°, imp. en r. et n., f. signé aij : Tabula. f. aiij : Incipit rationale divinorum officiorung editum per . . Guillermũ durandi.

AUTUN. — BRITISH MUSEUM, 7. a. 8. — NOVARA, *Séminaire.*

M. Pellechet, *Catalogue de la bibliothèque d'un chanoine d'Autun*, 1890, p. 66.

HUGUETAN, JEAN Ier.

Aguetan, Eguetan, Huguethanus.

Citoyen marchand libraire de Lyon, né vers 1465, travaille dès 1492 et meurt après le 17 août 1527.

Qualifié à tort d'imprimeur dans les nommées de 1493 et de 1515, Jean Ier Huguetan, citoyen et marchand libraire de Lyon, ne paraît jamais avoir été typographe et l'on constate une fois de plus l'inexactitude des professions indiquées par les taxes et la négligence des scribes du Consulat. Frère cadet de Jacques Ier Huguetan, il appartient à la série des marchands lyonnais qui ont contribué à l'installation et au développement de l'industrie et du commerce du livre en notre ville. Il est, en outre, le chef de la branche de cette nombreuse famille qui a exercé, pendant près de deux cent cinquante ans, la librairie à Lyon, à Héricourt et à Montbéliard, puis, au XVIIIe siècle, en Hollande et en Danemark. Il a fait partie de la première compagnie de librairie fondée à Lyon par des libraires français, précédant la grande compagnie des libraires de Lyon ; il fut, en outre, l'associé, pour différentes publications, de Luc-Antoine Giunta, de Florence, et des Koberger, de Nuremberg.

Suivant les chartreaux, Jean Huguetan possédait, dès 1492, deux maisons à Lyon et des capitaux importants pour l'époque ; il testa, en 1526, devant Me Dorlin, et mourut, peu après, vers le 19 août 1527. Sur la nommée de 1515, se lit la notule suivante inscrite, en 1527, après sa mort : « Ledit Jehan est allé de vie a trespas, delaisse Gillet et Jaques, ses enfans, qui sont descharges des membres susdits que tient la vefve, leur mère, aussi reste, pour les fons xx l. »

Une seconde notule, d'une écriture toute différente, portant : « remys en juin 1545 à xxx l. », fut ajoutée, en 1545, lors de la reprise de la maison par Jeacques II Huguetan et sa mère, après la mort de Gilles Huguetan, son frère aîné et associé qui, sous la raison sociale : *Gilles et Jacques Huguetan, frères*, avaient succédé à leur père en 1528. Il habita, toute sa vie, rue Mercière, près l'image de sainte Marie-Madeleine, dans une maison voisine de celle de Martin Boillon, libraire, et la confinant, suivant un acte passé le 19 août 1527, entre ce libraire et Jean Mosnier, son associé. Par délibération du 24 août 1501, le chapitre de Saint-Nizier avait accordé à Jacques et Jean Huguetan, frères, et à leurs descendants, le droit de sépulture en ladite église devant la chapelle de Saint-Claude. Les deux frères, unis au début de leur carrière, ne paraissent pas être restés en bons termes, car on ne retrouve pas trace d'une association suivie entre eux ; Jean Huguetan s'en tint de préférence aux associations temporaires et partagea la plupart de ses publications avec différents libraires. Sans marque de libraire connue à ce jour, il employa, pour ses publications, les ateliers de Claude Davoust dit de Troyes, Etienne Baland, Jacques Sacon, Nicolas Wolf, Jean de la Place, Jean Moylin de Cambray et de Jacques Myt.

Son association avec Luc-Antoine Giunta, libraire de Florence, a permis de découvrir les premières bases de la Compagnie des libraires constituée entre les Koberger, de Nuremberg, Luc-Antoine Giunta, de Florence, Jehan Huguetan, de Lyon, et d'autres associés non encore identifiés dont Siriac Hochperg et Barthélemy Trot furent les représentants à Lyon et Jacques Sacon, Jean Clein et Bernard Lescuyer les imprimeurs préférés.

Associé, dès 1502, avec Etienne Gueynard pour la publication de deux missels à l'usage de Lyon, imprimés en 1502, et, en 1510, par Claude Davost dit de Troyes, on remarque au titre de l'édition de 1510 une marque d'Etienne Gueynard, placée en tête du titre, restée inconnue aux bibliographes et dont l'intitulé se termine par : *Venundantur Lugduni ab Iohanne Huguetan, eiusdem ciuitatis bibliopola et cive in vico Mercuriali, prope imaginem sancte Marie Madelene*. En 1514, en société avec E. Gueynard et Luc-Antoine Giunta, libraire de Florence, il édite une édition des *Sermones discipuli*, imprimée par Jean de la Place. L'intitulé porte la souscription de J. Huguetan ; la marque 5 de Gueynard est placée au verso

du titre et celle de Luc-Antoine Giunta, au verso du dernier feuillet, encadrée de petits bois gravés. En 1515, en compagnie avec Pierre Ballet, gendre et facteur d'Etienne Gueynard, il donne une édition des *Sermones Dormi secure dominicales*, avec la souscription suivante : *Venundantur Lugduni in vico mercuriali in edibus Iohannis Huguethan et Petri Balet*. En 1517, Martin Boillon publie, sous son nom, une édition des *Sermones discipuli*, imprimée par Jac. Myt, aux frais de Jean Huguetan, rééditée par ce dernier en 1518 et 1521, puis en 1525, une sixième édition de concert avec Jacques Giunta, libraire à Lyon. Les relations de J. Huguetan avec Etienne Gueynard et Pierre Ballet, son gendre, furent longues et cordiales. Gueynard avait fait dessiner tous les bois nécessaires aux missels à l'usage de Lyon par Guillaume Leroy, ils restèrent chez ce libraire qui les employa et qui les prêta à plusieurs de ses confrères lyonnais.

Jean Huguetan, libraire important et dans une situation élevée, s'est laissé entraîner à un démarquement malhonnête, alors en usage à Lyon dans plusieurs maisons. Dans les éditions de Térence, revisées par J. Badius, réimprimées, pour son propre compte, en 1509, chez Etienne Baland et, en 1511, chez Jaques Sacon, Jean Huguetan a reproduit l'épître adressée à Hervé Bezine, datée du 15 juin 1502, imprimée la même année par François Fradin, en substituant son nom à celui de ce lettré et en changeant la date en celle de : *ad kalendas augusti 1509*, relevée sur les éditions de 1509 et 1511. Dans l'édition de Boëce, revisée par Badius, imprimée en 1509, par E. Baland, il reproduit l'édition imprimée en 1503 par E. Baland pour S. Vincent, renfermant une épître de J. Badius adressée à ce libraire, datée des calendes d'août 1503, se substitue au destinataire primitif, change la date en celle des calendes d'août 1509 et remplace le nom de Simon Vincent par le sien dans les vers suivants inscrits sur le titre de la seconde partie :

> Lucidus (sic) forsan : breuius certe : meliusq́
> Omnia tenuis charta notanda tenet
> Pondera ne queras : virtus spectanda Iohanis
> Huguetan : exiguo corpore summa monet.

Il n'était du reste pas l'inventeur de cette pratique inaugurée à Lyon par Louis Martin dit l'Espagnol, dont la fourberie mérite d'être dévoilée. Rééditant l'*Aurea pratica Petri Jacobi, Aureliaco*, imprimée, le 14 février 1482, par Antoine Lambillon et Marin Sarra-

zin, renfermant une épître élogieuse adressée à Humbert de Villeneuve, par Mathurin de Gitauld, jurisconsulte français, Louis Martin dit l'Espagnol eut l'audace de substituer son nom à celui du signataire de l'édition originale et l'on voit dans l'édition imprimée, le 6 novembre 1501, par Jacques Sacon, pour ce libraire, réapparaître l'épître adressée à H. de Villeneuve, avec la signature *Ludovicus Martin, hispanus*. Ce libraire renouvela sa supercherie dans la réimpression faite, pour lui, par J. Moylin de Cambray, en 1511. Olivier Martin dit l'Espagnol, son fils, suivit l'exemple paternel et substitua, à son tour, son nom à celui de son père dans la réimpression qu'il fit faire, en 1527, par Antoine du Ry. Jean Huguetan, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, et plusieurs autres libraires ont suivi les mêmes errements. J. Badius, qui avait conservé d'excellentes relations à Lyon et dont les œuvres sont nombreuses, fut souvent victime de cette fraude, mais il ne semble pas s'être jamais formalisé de cette façon déloyale de procéder, car un simple avis au lecteur suffisait à garantir son renom et ses intérêts.

A la fin du XVe siècle et dans les six ou sept premières années du XVIe siècle, l'emploi des privilèges ne présentant pas grand avantage, les éditeurs n'avaient point recours à cette sauvegarde. Simon Vincent, l'un des plus grands libraires de Lyon, qui avait lui-même plus ou moins pratiqué ces contrefaçons, fut le premier à en reconnaître les inconvénients et à conseiller aux auteurs qui lui confiaient leurs œuvres de demander des privilèges royaux et de les lui céder pour les garantir contre les fraudes qui se multiplièrent dans les huit premières années du XVIe siècle. Louis XII et son conseil paraissent avoir hésité à accorder ces premiers privilèges, ils sont de courte durée, un, deux ou trois ans, au plus, ils expliquent longuement la raison pour laquelle le roi les donne et sont toujours délivrés au nom de l'auteur. En 1515, à partir de l'avènement de François Ier, ils se multiplieront, faciliteront le développement de la grande compagnie des libraires de Lyon et lui permettront, dans la suite, d'écraser tous ses concurrents. B. Buyer et Jac. Buyer, son frère, J. Schabler, Etienne Gueynard, Jacques et Jean Huguetan, Pierre Maréchal et Barnabé Chaussard, Mathieu Husz, Claude Nourry, ne demandèrent pas de privilèges dont ils n'avaient que faire pour le genre de leurs publications, composées presque uniquement d'œuvres anciennes dont les auteurs étaient morts depuis longtemps. On voit, au contraire, les

auteurs du temps, Nicolas Boyer, Simphorien Champier, demander eux-mêmes et obtenir de Louis XI, le premier, en 1509, le second, en 1511, des privilèges et les céder officiellement à Simon Vincent; Antoine de Petrusse, jurisconsulte, agit de même, en 1511, et passa le sien à Jean Robion ; Jean Le Maire transporte son privilège à Jacques Maillet, en 1511, puis le retire pour le concéder, en 1512, à Geoffroy de Marnef, à Paris, ce qui compliqua singulièrement la publication des œuvres de cet historiographe.

1493. Jean Huguetan, imprimeur, tient une maison neuve contenant deux pies (du grand jardin qui fut des Vistes, acquis nouvellement de Jacques Dodieu par Nicolas Chanu) et jardin derriere, en lad. rue du cote devers le matin, joignant aux pies de Jean de Paris (Jean Perreal, peintre), devers la bize et la maison de François de Bourg, mercier, devers le vent. Et peut valoir par an xxv l. t. [*Nommées de 1493*, CC 6, fol. 18, A.L.]

1493. Jean Huguetan, libraire, tient une grande maison antique en lad. rue (depuis la grande porte des Cordeliers tirant par la grand rue à la maison du Moton et des Trois Pigons) devers la bise, joignant à la maison d'Arthaud de Varey, devers le matin, et la maison de Guillaume Gillet et de messire Jean Bergier, pretre, devers le soir. Et peut valoir par an, attendu les pensions LXV l. t. [*Ibid.*, fol. 90, A.L.]

1493. Le dit Francoys de Bourg, mercier, tient une maison et jardin en la rue N. Dame de Confort, joignant aux maisons de Jehan Huguetan, imprimeur, et la pie de Bonnet Facijehan, aussi imprimeur. [*Nommées de 1493*, CC 9, fol. 488 v°, A.L.]

1493. Du costé devers l'Empire : Depuys la maison paternelle de feu Geoffroy de Saint Barthelemy appartenant a present a Claude Thomassin, a cause de sa femme, jusques a la maison, esglise et tenement de Saint Anthoyne. Jehan Huguetan, librayre, XI S. IIII d. (effacé et reporté plus loin). Jehan Huguetan, librayre, XXVII S. V d. [CC 167, fol. 12 v°, A.L.]

1496. Chartreau pour asseoir les 10.000 livres tourn. accordées par la ville au Roy par forme de prest en septembre 1496. A la part de l'Empire, Jehan Huguetan, libraire, XI S. IIII d. [CC 106, fol. 45, A.L.]

1496. Les noms des habitans de la ville recouvrez sur les chartreaulx pour adjouster au roole de l'emprunt des 8.000 li-

vres tourn., par faulte des deniers qui n'on est este trouvez au roolle premier fait. Jehan Aguetan, libraire, v l. t. [CC 106, fol. 55, A.L.]

1496. Chartreau... faiz au moys d'octobre 1496 pour promptement fournir au Roy la somme de 10.000 livres tour., outre les 8.000 livres... par forme de prest... A la part devers l'Empire. Jehan Huguetan, libraire, v l. t. [CC 106, fol. 87 v°, A.L.]

1496-1497. Jehan Eguetan, libraire. [CC 532, A.L.]

1498. Compte des deniers receuz par Jaques de Baileux, d'une collecte mise sus ladite ville au moys de may 1498. Jehan Huguetan, libraire, III l. IIII s. IIII d. [CC 106, fol. 136, A.L.]

1499. Taxe pour l'entrée du Roi. Devers l'Empire. Depuis la maison paternelle feu Geoffroy de Saint Barthelemy apertenant a present a Claude Thomassin a cause de sa femme jusques à la maison, eglise et tenement de Saint Anthoine. Jehan Huguetan, libraire, IIII l. XII s. I d. [CC 107, fol. 6, A.L.]

1499. Recepte des V deniers mis sus en la ville de Lion au moys de juing 1499, de Jehan Huguetan libraire, IIII l. XII s. I d. [CC 107, fol. 220, A.L.]

1499. Chartreau d'une collecte mys sus au moys de février 1499, pour l'entrée de la Royne. Du costé devers l'Empire. Jehan Huguetan, libraire, XVIII s. IIII d. [CC 235, fol. 15 v°, A.L.]

1500. Jean Huguetan, libraire, III l. XIII s. VIII d. [CC 108, A.L.]

27 juin 1501. Jean Huguetan est témoin de la vente de la maison de Pierre Gacon. Voir Pierre Gacon, XIe série.

1503. Depuis l'oustel Claude Thomassin jusques au grand hospital. Jehan Huguetan, libraire, à XVIII s. V d. Amodere par Messieurs à VI l. VI s. t. [*Taxes de 1503,* CC 113, fol. 164, A.L.]

1503. Chartreau fait le 25 juing 1583. Jehan Huguetan, libraire, à XV s. IX d. = VI l. VII s. [CC 112, fol. 5, A.L.]

1503. Rolle de la revue... faicte de tous les habitants de la ville de Lyon, du costé devers l'Empire au moys de juillet 1503. Depuis la maison de feu Geoffroy de Sainct Barthelemy faisant le carre de Mercière jusques au carré de la maison Sainct Anthoine. Jehan Huguetan, libraire. [CC 237, fol. 3, A.L.]

1507. Taxe établie en 1506, même désignation que ci-dessus. Jehan Huguetan, libraire, IX s. VIII d. et pour I d. IIII s. X d. [CC 244, fol 8 v°, A.L.]

1507. La IIIe dixaine qui suyvra et servira en cas d'effroy soubz le penon de Pierre de Villars, Jehan Huguetan libraire. [EE 198^d^, 115, A.L.]

1507-1508. Payement a Jehan Huguetan, libraire de Lyon, de la somme de vingt cinq solz pour reliage de papier de l'Ostel commun contenant quatorze compte-rendus par le tresorier de Baileux. [CC 583, A.L.]

1513. Chartreau d'une collecte de 4 deniers mise sus en ceste ville de Lyon au mois de juin 1513. Jehan Huguetan, libraire, à IIII s. X d. = XIX s. et pour les IIII d. des reparations XIX s. IIII d. [CC 119, fol. 5, A.L.]

1513. Depuis la maison de feu Geoffroy de Sainct Barthelemy appartenant a present a Claude Thomassin a cause de sa femme faisant le coing de la rue Merciere tirant par icelle rue jusques au coing de Sainct Anthoine. Jehan Huguetan, libraire, à IIII s. X d. XIX s. IIII d. Et pour les IIII d. des reparactions, admodere par Messieurs les VIII d. pour ceste foys à XXXX s. [*Taxe de 1513*, CC 119, fol. 5, A.L.]

1513. Jehan Huguetan, librayre, à IIII s. X. d. XIX s. IIII d. et pour VI d. XXIX s. Amodere les IIII d. du Roy à VI s. et payera le reste monte tout XXXV s. [En marge :] Remis au chartreau des apparans fait en juin 1513. [CC 115, fol. 66 v°, A.L.]

1514. Jehan Huguetan, libraire, taxé à IIII s. X d. [CC 324, A.L.]

1515. Jehan Huguetan, imprimeur. [*Nommées de 1515*, CC 21, fol. 191 v°, A.L.]

1515-1516. Jehan Huguetan, imprimeur, tient une maison, aulte, moyenne et basse en rue Merciere, du matin, joignant à la maison Jehan Chamet, de bize, et la maison de Martin Boillon, de vent, extimée par IIII^XX^X l. Surquoy fault deduire une pension de XXX l. deue à Anthoine Bonyn. Reste en fons II^c^X l.

Ledit Jehan est alle de vie a trespas, delaissé Gillet et Iaques, ses enfans, qui se sont descharges des membres susdits que tient la vefve, leur mère, aussi reste pour les fons XX l. Pour les meubles, remys en juing 1545 a XXX l. [*Nommée de 1515-1516*, CC 25, fol. 191, A.L.]

1516-1517. Jehan Huguetan, imprimeur, tient une maison haulte, moyenne et basse en ladicte rue (Mercière) du cousté de ma-

tin, qui fut de Claude Bonyn, joignant à la maison Jehan Charvet et la maison de Martin Boillon, libraire, devers vent extime valoir par an IIIIxx l. Inquilin ledit Huguetan LX l. t. [*Nommée de 1516-1517*, CC 31, A.L.]

1523. Depuys le coing de rue Chalamon tirant à la maison du Maillet et comprins la rue Raisin jusque au Moton. Jehan Huguetan, libraire, trois hommes, XII s. [*Chartreau d'une collecte des hommes pour les remparts Saint Sebastien septembre 1523, CC 260, non folioté,* A.L.]

1523. Jehan Huguetan, libraire. [EE 198d, 116, A.L.]

1523-1524. Jehan Huguetan, libraire. [CC 711, A.L.]

1523-1524. Jehan Huguetan, libraire, xix s. iiij d. [CC 712, fol. 6, A.L.]

1522-1523. Paiement à Gillet Huguetan, libraire, et Jehan Ramel, paintre, c'est assauoir audit Huguetan, pour un grant et gros livres de papier couvert de peau tanee et audit Ramel pour avoir painct sur ledit livre deux des armes de la ville pour ledit livre servir et tenir sur le bureau du consullat pour rediger par escript journellement des affaires survenues de la Ville et des hospitaulx, pour affin d'en avoir promptement vuidange. [CC 705, A.L.]

1526. *Testament de Jean Huguetan, libraire*. [E 2241, p. 71. *(Suite de la 10e liasse des minutes de Dorlin)*, A.D.] (Manque.)

19 août 1527. Association et donation par Martin Boillon, libraire de Lyon, à Jean Mosnier, aussi libraire de Lyon. Le premier se réserve une sienne maison haute, moyenne et basse, assise à Lyon en la rue Mercière iouxte la maison de Iehan Huguetan, libraire, devers la bise. Voir M. Boillon.

1528. Martin Boillon, libraire, tient une maison joignant celle des hoirs Huguetan de bise. Voir M. Boillon, IIIe série, p. 59.

1529. La veuve Jehan Huguetan, libraire, à xxv s. Gilles et Jacques Huguetan, enfans dudit Huguetan. [CC 136, fol. 14, A.L.]

1529. De la vefve de Jehan Huguetan, VII l. De Gilles et Jaques Huguetan, IIII l. III s. IIII d. [CC 138, fol. 40, A.L.]

1502.

— Missale ad vsum Lugdunen. ecclesie. [A la fin :] Impressum per Claudium dauost alias de Troyes... Anno. M.ccccc. secundo. Die iiij mensis Iulij. In-4.

Edition non signée des libraires, très probablement partagée entre Etienne Gueynard et Jean Huguetan, éditeurs du missel de Lyon, 1510. Voir la collation à Etienne Gueynard, principal éditeur et propriétaire des bois.

1503.

— Viatorium iuris. || [F. O6 r° :] ¶ Impressum habes candidissime lector || vtriusq3 iuris viatorium : nuperrime vero || erroribus plurimis emendatum : omniq3 || solertia correctum. quod facile cognosce || rit quicũq3 istam impressionem alijs prio || ribus cõparauerit. || Hoc aũt opus tanta ca || stigatum diligentia impressum est expen- || sis Iohannis huguetan ciuis lugđ. An- || no dñ .M.ccccc.iij. die vo .ix septembris. In-4 goth. à 2 col. de 108 ff. n. chiff., sign. a-m par 8, n et o par 6.

Titre v°, table. f. aij : ¶ Incipit viatoriũ vtriusq3 iuris ab egre- || gio iuriũ ꝑfessore magistro Iohãne Ber || berij ex oppido yssingachij patrie vella- || uieñ. oriundo : quibusuis promptis subti || libus ꝛ compendiosis iuristis non minus || vtile ꝙ necessarium.

B. N., F. 1182 Réserve.
Docteur Chareyre.

— (Guillermi) Postilla evangeliorum et epistolarum dominicalium necnon de sanctis per circulum totius anni cum passione Christi et etiam cum tabula. [A la fin :] *Postilla... cum passione domini explicit feliciter impressa Lugd'. pro egregio viro Iohanne Huguetan... anno dñi M.Diii IV. idus Maij*. In-4.

Panzer, IX, 507, n° 27.

1506.

— [S]Ermones quadragesi- || males fratris Iohannis Gritsch ordinis || Fratrum minorum doctoris eximij : vna || cum registro Sermonum de tempore/ et || de sanctis : per totum anni circulum : cum || tabula alphabetica/ noviter impressi et ac || curatissime castigati. || [Vignette entourée des quatre vers suivants :]

Si virtus animi rebus sperare caducis.
Creditur : excultis nil dignum datero libris.
Ecce parare tibi post hac studiosa iuuentus :
Ere potes modico que multo impressimus auro.

¶ Venundant Lugđ. per Iohanne Huguetan/ eiusdẽ ciuitatis || bibliopola, In vico mercuriali : iuxta intersigniuʒ noĩs Iesu. [A la fin :] ¶ Explicit quadragesimale eximii sacre || theologie doctoris Ioannis Gritsch ordi || nis minorũ quod non solũ sermones qua- || dragesimales : verũetiam temporis ꝛ san- || ctorum per circulũ totius anni iudicat. Im || pressum correctius Lugđ. per Claudium da || uost al'as de troys. ꝑ Iohanne huguetan. || M.CCCCCVI. die vero .XXV. men-

sis Iunij. In-4 goth. à 2 col. de 248 ff. n. chiff., sign. a par 8, b par 10, c-ȝ, A-G par 8, H par 6.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. le Christ, dessinée par G. Leroy pour Etienne Gueynard ou Simon Vincent et employée simultanément par ces deux éditeurs. A la fin, après la souscription : Ad lectorem :

Respice diuini cultor lepidissime verbi
Ut tuus antiquus Gritsch nitet arte noua.
Nam quecūqȝ inerant veteri vestigia mēde
Tersinius : errorem cauti abolere nouo.

AMIENS, *théol.*, 4085. — BRITISH MUSEUM, C, 66, e. 6.

1509.

— Iesus maria ‖ [Vignette.] ‖ P. Terentij aphri comi- ‖ corū elegātissimi Comedie : a Guidone Iuuenale viro per ‖ ꝙ litterato familiariter explanate : ꝛ ab Iodoco ‖ Badio Ascensio vna cum explanationibus ‖ rursum annotate atqȝ recognite : cuiusqȝ ‖ eiusdem Ascensij prenotamētis at ‖ qȝ annotamentis suis locis ‖ adhibitis ꝙ accuratis ‖ sime venundant ‖ impresse. ‖ Uenundatur lugduni ab Iohāne huguetan. ‖ eiusdē ciuitatis bibliopola et ciue ‖ in vico mercuriali prope imaginem sancte marie Magdalene. [Der. f. r° :] ¶ Publij Terentij aphri comicorum elegantissimi comedie a Guidone Iuuenale viro perꝙ litterato fami ‖ liariter explanato : ꝛ ab Iodoco Badio Ascensio : vna cum explanationib⁹ suis locis adhibitis rursum an ‖ notate atqȝ recognite : solerti cura castigate. Impensaqȝ nō leui per egregium virum Stephanum Baland ‖ characteribus mādate. Anno ab incarnatione dñi .M.ccccc. nono. Die. ꝟo .XI. Augusti. Finiunt feliciter. In-4 goth. de 182 ff. n. chiff., sign. a-y par 8, ȝ par 6, comment. ent. le texte, initiales à fond noir.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un petit encad. et d'un bois à trois compartiments, représ. Gui Juvenal, Terence, et Josse Bade acs. reprod. p. 248. Titre v° : ¶ Iodocus Badius Iohanni Huguetan, Bibliopoli de studiosa iuuentute ꝙ optime merito assidueqȝ meriti. S. P. D. Epître finissant : Uale ꝛ Iohannem nostrum itidem saluere ꝛ valere iube. Ex illustri parrisiorum gymnasio ad Kalendas Augusti. Millesimo quingentinsimo *(sic)* nono, et commencant par Cohortaris virorum prestantissime vt nostra in Terentium elucidamenta que cum hisce diebus istic (Lugduni dico) agerem dixi eo animo colecta quo in vernaculam gallorum linguam vertātur Iohanni huguetan amico communi ꝛ bibliopolarum uiligentissimo... Le nom de Hervé Bezine, premier destinataire de la lettre de J. Badius, es remplacé par celui de Jean Huguetan. Il en est de même dans l'édition de 1511.

GENÈVE, Hd. 373.

— Iesus maria. ‖ [Vignette.] ‖ [D]Uplex commen- ‖ tatio ex integro reposita atqȝ recognita in Boe ‖ tium (seu Boethum mauis) de cōsolatione phi- ‖ losophica et de disciplina scholastica. Ea vide- ‖ licet quo diuo Thome aquinato ascribitur. Et ‖ que ab Ascensio recentius est emissa : vna cum libello de moribus ‖ in mensa informandis omnibus in teneris annis constitutis perne- ‖ cessario a Sulpitio veru-

lano edito. || Venunda || tur Lugduni a Iohanne huguetan. || eiusdem ciuitatis bibliopola et ciue. || in vico mercuriali prope imaginem sancte Marie magdalene. [F. D6 n. signé de la 2e partie :] ¶ Impressum est hoc op9 lugduni vna cũ Ioãne sulpicio de morib9 in mensa informã- || dis per insignem Impressorem Stephanũ baland accuratissime vigilãtissimeq3 emẽdatũ || Anno a natali cristiano. M.ccccc.ix. vndecima die mensis Octobris. In-4 goth. en deux parties, comment. ent. le texte.

Première partie : 126 ff. n. chiff., sign. a-c, e, g-l, n-p, ɀ par 8, d, f, i, m, q, s par 4 et t par 6.

Titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. et d'une vignette représ. St Thomas, Boëce et J. Badius, porte au v° : ¶ Iodocus Badius Ascensius Iohanni Huguetani Bibliopola de studiosa iuventute q̃ optime merito : assidueq3 merenti. S. P. D., épître datée : Ex Lutecia parisiano pridie Kalendas Augusti, millesimo quingentesimo nono.

Seconde partie : 26 ff. n. chiff., sign. AB par 8, C par 4, D par 6.

[F. A n. signé :] [B]oetius de disciplina scholarium : ab || Ascensio compendiose delucidaq3 ex || planatus : vna cum quintiliani de officio discipulorum compendio. Et Sulpitij de moribus mensarum iuue- || nili ab eodem Ascensio explanato.

Lucidus forsan : breuius certe : meliusq3
Omnia tam tenui charta notanda tenet
Pondera ne queras : virtus spectanda Iohannis
Huguetan : exiguo corpore summa monet.

B. N., R. 1264 Réserve (reliure de l'atelier des Fontanel, grosses roses).
British Museum, 8462 c. — Orleans.
Renouard, *J. Badius*, II, 206. — Baudrier.

Comme le prouve l'épître de Josse Badius à Simon Vincent, Jean Huguetan a copié l'édition de Simon Vincent, 1503, et remplacé le nom de cet éditeur par le sien et modifié la date.

1510.

—M. d'Etienne Gueynard.] || [M]Issale ad vsu3 lugduneñ. ecclesie ad || longũ : peroptime ordinatũ : ac dili- || genti cura castigatũ : cum pluribus alijs missis tam olim q̃ de nouo in || presenti missali valde necessarijs : que nunq̃ || in eiusdem vsu fuerunt impresse. || ¶ Uenundantur Lugduni ab Iohanne Huguetan || eiusdem ciuitatis bibliopola et ciue in vico Mer- || curiali prope imaginẽ sancte marie Magdalene. [F. 205 v° :] ¶ Missale ad vsum ecclie Lugduñ : || olim ordinatum sub reuerẽdissimo in || christo patre et domino felicis recor- || datioins : *(sic)* domino Andrea miseratiõe || diuina tĩt. sancti Martini in mõtib9 car || dinali Archiep̃o ɀ Comite Lugduñ. || Galliarum primate. Deniq3 cum con || silio ac licentia venerabilium egregio- || rumq3 virorum dominorum Vicarij ɀ || capituli ecclesie prefate : per deputa- || tos ab eisdem cum magna diligentia || vsitatum : inspectũ : et ordinatũ. Cum || omnibus nouis officijs : cum prosis p- || prio loco positis. Insuper cum oĩbus || requisitis numero certo foliorum an- || notatis. Prefationib9 etiam vsui iam || dicte ecclesie pprijs

adiectis : atq̃ cuȝ || concordantijs quorundã euangelioꝝ : || qui in anteactis missalibus nunq̃ cõ- || periuntur : integraliter impressum per || Claudium dauost : al's de Troyes im || pressorie artis bene peritum feliciter || absolutũ. Anno incarnationis domini || M.ccccc. decimo. Die .xxvij. mensis || Aprilis. Regnãte christianissimo rege || nostro Ludouico. Anno regni sui .xij. || Cui de nouo in hoc paruo volumine || addite sunt misse maxime deuotionis que sequuntur. || Missa in honore sancti cuius corpus || vel reliquie in illo loco habentur. || Missa ad repellendas malas cogita- || tiones. || Missa pro deuotis amicis. || Missa ad postulandam sapientiam. || Missa ad postulandam patientiam. || Missa pro peste animalium. || Misso pro mortalitate hominum. || Missa de sancto ioseph. || Missa de sancto bonauentura. || Missa de sancto rocho. || Missa de sancto gabriele archãgelo. || Missa de sancta genouefa. || Item alie sunt misse adhuc de no- || uo addite : scilicet. || Missa pluralis ꝑ viuis ꝛ defunctis. || Missa de sancto Iobo. || Missa sancte syndonis. In-4 goth. à 2 col de 10 ff. lim., ccv ff. chiff. et 1 f. blanc, imp. en r. et n., musique notée, lettres initiales figurées, grandes et petites vignettes, 42 et 27 lignes à la page. encad. formé de petites vignettes répétées à plusieurs pages.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad., blanc au v°. f. ✠ ij r°, commence le calendrier terminé f. ✠ 7 v° : f. ✠ ¶ Incipit tabula huius missalis ẜm || cursum temporis, terminee au r° du f. ✠ 10 n. signé par : ¶ Finis tabule pre- || sentis missalis. Même f. v°, vignette entourée d'un encadrement.

F. 1 aussi ent. d'un encad. ¶ In nomĩe sancte ꝛ indiuidue || trinitatis : pr̃is ꝛ filij et splũssci. || Amẽ. Incipit missale ẜm vsum || dioceẜ. lugduñ. f. 74 v° : Diebus ferialibus prefatio. f. 80, Canon. f. ccv : ¶ Registrum huius operis. ✠ a-ȝ ꝛ ꝯ ꝝ. Omnes sunt qua- || terni preter ✠ ꝛ K qui sunt quinterni : ꝛ || ꝝ qui est ternus.

Ce missel à l'usage de Lyon est orné des mêmes vignettes que le missel à l'usage de Rome, imprimé en 1508, par Claude Dauost pour Etienne Gueynard qui a prêté ses bois dessinés par Guillaume Leroy.

Aix, *Méjanes*. — B. N., 2665 Réserve. — Lyon, *Ville*, 317071 incomplet, 317139, 317140, incunables supplément 812 (4 exemplaires). — Oxford. — Toulouse.

Weale, *Catalogus Missalium*, p. 90.

1511.

— P. Terentii aphri comicoruȝ elegantissimi Comedie a Guidone Iuuenale perq̃ litterato familiariter explanate et a Iodoco Badio Ascensio... annotate atq̃ recognite. [Marque.] Uenundantur Lugduni ab Iacobo Huguetano. [Der. f. v° :] Impensaq̃ non leui per Iacobum Zacon characteribus mandate Anno. MCCCCCXI. die ꝟo. XIX Aprilis. In-fol., car. ronds. Voir Jacques I Huguetan.

Cette édition, dans laquelle Jacques Huguetan a remplacé le nom d'Hervé Besine, destinataire primitif de l'épître de Badius, par celui de son frère Jean Huguetan et qui porte,

au titre, la marque de la première compagnie des libraires de Lyon, dont Jean Huguetan fut un des principaux administrateurs, révèle une association avec son frère soigneusement cachée jusqu'alors.

1512.

— Opus excellentissimũ hystoriarũ seu cronicarũ Reuerendissimi in xp̄o pa- || tris ac dñi : dñi Antonini archiep̄i flo || rẽtini nuprime p magistrũ Iohan || ne de gradib⁹ vtriusq̃ iuris pro- || fessorẽ laboriosa limatiõe emẽ || datu : necessarijsq̃ ãnotatio || nib⁹ : ac alioꝝ hystoriogra- || phoꝝ cõcordãtijs in re- || gia vrbe Lugduneñ. || illustratum. || [Marque de la première Compagnie des Libraires de Lyon.] || [F. ccxv v° :] Prima pars hystorialis dñi Antonini archiep̄i Flo- || rentini ordinis predicatorꝝ finit feliciter. Laus deo. Trois tomes in-fol., goth., à 2 col., manchettes doubles.

Prima pars : 12 ff. lim., ccv ff. chiff. et 5 ff. n. chiff.

Intitulé, imp. en r., marque en n., blanc au v°. F. Aij: Summarium primi voluminis partis hystorialis dñi Antonini archiepiscopi Florẽtini. F. ciij : Titulus primus de prima mũdi etate. F. Hhij : Registrum prime partis historialis domini Antonini archiepiscopi florentini.

Secunda pars : 12 ff. lim., ccxl ff. chiff. et 12 ff. n. chiff., sign. kK et lL par 6.

— Secũda pars hystorialis ve- || nerabilis domini Antonini. [F. ccxl r° :] ¶ Finit feliciter scd̃a pars historialis || dñi Antonini archiep̄i florentini.

F. aij : Summarium secũdi volumi || nis partis hystoriales dñi Anto || nini Archiepiscopi Florentini. f. C non coté : Secunda pars historialis || venerabilis dñi Antonini, blanc au v°, f. cij : Tabula titulorum ꝛ capitulorũ || secunde partis hystorialis. f. ciij, coté I, commence le texte. f. kK : Registrum secũde partis... f. kK blanc, f. lL : ¶ Epistola rabbi Samuelis iudei : ad rabbi ysaac iudeũ || de prophetijs veteris testamenti ẜm translationẽ eoꝝ || quibus lex iudaica destruitur : christianaq̃ religio ap- || probatur. f. lL 6 r° : ¶ Explicit epistola Rabbi Samuelis missa || Rabbi ysaac vt supra in phemio cõtinetur || sub anno domini Millesimo, Translata de || arabico in latinum per fratrẽ Alfonsum bo- || ni hominis ordinis predicatorum sub anno || domini M.CCC.xxxix.

Tertia pars : 12 ff. lim., cclvi ff. chiff et 4 ff. n. chiff.

Tertia pars hystorialis ve- || nerabilis domini Antonini. [F. cclvi :] ¶ Finit feliciter tertia pars hystorialis domini Anto || nini archiepiscopi florentini vsq̃ ad tẽpora sua : morte pre uentus non plura absoluit... ¶ Perfectum atq̃ finitum est opus excellentissimum triũ partiũ hystorialiũ seu Cronice domini Antonini archiep̄i florentini : cum suis registris in Lugduno, an- || no incarnate deidat. M.cccccxij. die ꝟo xxvij. Martij. || per Nicolaũ wolf. ad laudem summi opicificis : glorio- || sissimeq̃ semp virginis Marie gerule Iesu Christi. || Deo gratias.

Titre, imp. en n., blanc au v°. f. AAij : Summarium Tertij voluminis || partis hystorialis domini Anto || nini Archiepiscopi Florentini.

Albi. — Arsenal, *hist.*, 1485. — British Museum, 582, K. 3, 5, 582, K. 9 (2 exemplaires). — Epernay, *hist.*, 244. — Göttingue. Luxembourg, *Cat. des incunables*, 19. — Lyon, *Ville*. — Mayence, 1936 et 1937 (2 exemplaires). — Versailles, *Cat. Pellechet*, II, 13.
Baudrier.

1514.

— Sermones discipuli de tempore || ꝛ sanctis : ꝛ Quadragesimale eiusdẽ : cum promptuario || ac diuersis tabulis p q̃ necessariis : Cum casibus papali || bus ꝛ episcopalibus : ꝛ a sacra cõmunione inhibitioni- || bus nouissime Lugduni emendati optimisq̃ caracteri || bus Impressi. Anno christi .M.ccccc.xiiij. || [Vignettes.] || ¶ Uenundantur

lugduni in vico Mercuriali || in edibus Iohannis huguethano. In-4 goth. à 2 col. en 2 parties.

Première partie : 20 ff. n. chiff., sign. ã. ẽ. par 8, ✠ par 4 et 162 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. l'Annonciation et de trois autres petites vignettes, porte, au v°, la marque d'Etienne Gueynard n° 5, les lim. renferment les tables. f. 162 v° : ¶ Expliciunt sermones collecti ex diuersis || sanctorũ dictis ꝛ pluribus libris: qui intitu || lantur sermões disciputi : quia in istis sermoni || bus non subtilia per modum magistri : sꝫ sim- || plicia per modum discipuli conscripti ꝛ colle- || gi : sicut in principio huius libri. f. in primo sermone in prima dominica aduentus premisi. || Et si quid in presentibus sermonibus minus || bene posui : in hoc me correctioni sancte martris || ecclesie ꝛ cuilibꝫ charitatiuo correctori subijcio || ꝛ offero ad emendam.

Seconde partie : 148 ff. n. chiff., sign. AA-QQ. par 8, RR par 4, SS.TT par 8.

— Sermones discipuli de sanctis. Cũ || promptuario exẽplorum et miracu || lis beate Marie virginis. || [Vignette encadrée de neuf petites vignettes.] [f. TT 8 r° :] ¶ Finit opus perutile simplicibus curã ani || marũ gerentibus cõpositum per venerabilem || ꝛ deuotum Iohãnem herolt sareti dnici secta || tore, ꝓfessus de tẽpore ꝛ de sanctis cũ prõptua || rio exemploꝝ atqꝫ tabulis collectum. Discipu || lus nuncupatum. Impressum Lugd. per hone || stũ virum Ioh'em de la place. Anno salutis de- || cimo quarto supra millesimũ ꝛ quingentesi- || mũ. Die vero decima mensis Nouembris. || Finis huius operis. Même f. v° : marque de la fleur de lis florentine rouge, de Luc-Antoine Giunta, ent. d'un double filet r., entourée de neuf vignettes sur buis.

Première édition des *Sermones* de Joh. Hérolt éditée par Jean Huguetan.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 21678/8°.

1515.

— [S]Ermones Dormi se || cure dominicales. || [Vignette.] || ¶ Uenundantur lugduni in vico mercuriali in || edibus Iohannis huguethan et Petri balet. [F. S 7 v°] ¶ Finiunt feliciter Sermones dormi se- || cure de sanctis. Impressi Lugduni, An- || no domini .M.ccccc. ꝛ .xv. Die vero .vij. || mensis Iulij. [Registre] a-m. || A-I. || R-S. || omnes sunt quaterni. In-8 goth. à 2 col. en deux parties, initiales ornées à fond noir.

Première partie : 96 ff. n. chiff., sign. a-m par 8.

Le titre, blanc au v°, imp. en n., est orné de la vignette représ. l'*Annonciation* déjà utilisée dans les *Sermones disciputi de tempore*, de 1514. F. aij : Tabula alphabetica. f. aiiij : ¶ Sermones dominicales cum expositionibus euangeliorum.

Seconde partie : 144 ff. n. chiff., sign. A-S par 8.

— Sermones || de sanctis se || cure.

Au v° du titre commence la table terminée au r° du f. A 8, blanc au v°. f. B : ¶ Sermones de sanctis per anum satis notabiles. Le der. f. manquant dans l'exemplaire décrit contient peut-être la marque de Luc-Antoine Giunta, de Florence.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 22015, 8°.

1516.

— Missale secundum ritum sanctæ romanæ ecclesiæ. *Venundantur Lugduni in vico mercuriali in edibus Iohannis Huguetan.* [A la fin :] *Impress. Lugd. per Jo. Moylin de Cambray anno incarnate deitatis millesimo quingentesimo decimo sexto, edibus septembris.* In-4 goth. à 2 col., car. rouge et n., figures.

TOULOUSE.

1517.

— Herolt (Joh.). Sermones disciupuli de tempore et de sanctis... cum casibus et episcopalibus... *Venundantur Lugduni, in edibus Martini Bouillon... impressum sumptu Ioan. Huguetan per Iac. Myt, 1517*. Deux vol. in-4 goth., fig. s. bois.

Seconde édition des *Sermones* de Joh. Hérolt éditée par Jean Huguetan.
Deschamps, I, 602.

1518.

— Sermones disciupuli de tẽpore || z sanctis : z Quadragesimale eiusdẽ : cum promptuario || ac diuersis tabulis p p̃ necessarijs : Cum casib⁹ papali || bus z episcopalibus : z a sacra cõmunione inhibitioni- || bus nouissime Lugduni emendati optimisq; caracteri || bus Impressi. Anno christi .M.ccccc.xviij. || [Vignette.] || ¶ Uenũdatur Lugdu [Fleur de lis rouge.] ni in vico mercuriali || In edibus Iohannis huguetan. [F. clxj :] ¶ Expliciunt sermones collecti ex diuersis || sanctorũ dictis z ex pluribus libris : qui intitula || tur sermones disciupuli quia in istis sermonibus || non subtilia per modum magistri : sed simplicia || per modum disciupuli conscripsi z collegi : sicut in || principio huius libri. s. in primo sermone in pri- || ma dominica aduentus premisi. Et si quid in presentibus sermonibus minus bene posui : in || hoc me correctioni sancte matris ecclesie z cui || libet charĩtatiuo correctori subijcio et affero ad || emendam. Amen. In-4 goth. à 2 col. de 20 ff. lim. et 166 ff. chiff. (le der. coté par erreur clxj).

Titre, blanc au v°, imp. en r. et n., reprod. p. 309. orné d'un encad. et d'une grande vignette représ. l'Ascension et trois petites vignettes. F. aij : ¶ Tabula presentis operis incipit. f. ✠ 4 : ¶ Expliciunt inhibitiones || a cõmunione tẽpore pasche. F. 1 non coté ni signé : ¶ Ser- mones disciupuli de tempore per cir- || culum anni incipiunt.
Troisième édition des *Sermones* de Joh. Hérolt, publiée par Jean Huguetan.
Baudrier.

1520.

— F. Ioannis Herolt, ord. Prædic. sermones disciupuli de tempore, quadragesima et de sanctis cum promptuario exemplorum. *Lugduni per Ioh. Huguetan, 1520*. In-4 goth.

Quatrième édition des *Sermones* de Joh. Hérolt.
Panzer, VII, 329, 421

1521.

— Sermones disciupuli de tempo- || re z sanctis : z Quadragesimale eiusdẽ : cũ prõptua- || rio ac diuersis tabulis p q̃ necessarijs. Cum casibusb || papali⁹ z episcopalibus : z a sacra cõmunione inhi || bitionibus



Sermones discipuli de tēpore
& sanctis: & Quadragesimale eiusdē: cum promptuario
ac diuersis tabulis p q̄ necessariis: Cum casib9 papali
bus & episcopalibus: & a sacra cōmunione inhibitioni-
bus nouissime Lugduni emendati optimisq; caracteri
bus Impressi. Anno christi. M.ccccc.xviij.

¶ Venūdātur Lugduni in vico mercuriali
In edibus Johannis huguetan.

Titre des *Sermones discipuli* de 1518 avec vignettes de Guil. Leroy.

nouissime. Lugduni emēdati optimisq̄ || caracteribus Impressi. Anno christi, M.cccccxxj. || [Vignette.] || ¶ Uenundantur Lugduni in vico Mercu- || riali in edibus Martino boillon. [Der. f. r° :] ¶ Finit opus perutile simplicibus curã anima || ru gerentibus cõpositum per venerabilem z de || notum Iohanem herolt sancti dñici sectatorem || professum de tēpore z de sanctis cũ promptua- || rio exemplo℞ atq̄ tabulis collectum. Discipu- || lus nuncupatum. Impressum lugd, per hone- || stũ virũ Laurentiũ hyllaire. Anno dñi millesi- || mo quingentesimo vigesimo primo. Die vero || decima septima mensis. Aprilis. || ¶ Finis huius operis : || Iesus Maria. || ¶ Registrum. ã, ē, ✠, a-ʒ, A-C. || AA-SS. Omnes sunt quaterni. In-4 goth. à 2 col. de 376 ff. n. chiff.

Cinquième édition de ces sermons publiée par Jean Huguetan et dont on trouve des exemplaires à son nom.

Le titre, blanc au v°, imp. en r. et n., orné de l'encad. de Laurent Hyllaire reprod. II, p. 73, est orné d'une vignette représ. la Nativité, dessinée par G. Leroy ainsi que l'encadrement. Le j de la date du titre imp. en rouge est effacé. F. ãij : ¶ Tabula presentis operis incipit. F. ✠4 n. signé: ¶ Expliciunt inhibitiones a cõione tpe pasche. F. a : ¶ Sermones discipuli de tempore per cir- || culum anni incipiunt.

Lyon, *Ville*, 300422. — Mirecourt, 634.

1523.

— Summa angelica reverendi patris Angeli de Clavasio. *Lugduni. Joan. Huguetan, 1523.* In-4.

Jean Huguetan qui n'a pas édité du vivant de son frère une seule édition de cet ouvrage dont Jacques Huguetan avait la spécialité s'empressa, après le décès de ce dernier, de réimprimer ce volume alors recherché.

Chambéry, 669.

1525.

— [Discipuli.] || Sermones discipuli de tēpore || z sanctis : z Quadragesimale eiusdē : cũ prom- || ptuario : ac diuersis tabulis perq̄ necessarijs : || Cum casibus papalibus z episcopalibus : z a || sacra communione inhibitionibus nouissime || Lugduni emēdati optimisq̄ caracteribus Im || pressi. Anno christi .M.cccccxxv. || Iesus [Fleur de lis rouge.] Maria. || ¶ Uenundantur Lugduni in vico Mercu- || riali in edibus Iohannis huguetan. [F. clxij v° :] ¶ Expliciunt sermones collecti ex diuersis || sanctorum dictis z ex pluribus libris qui inti- || tulantur sermones discipuli : quia in istis ser- || monibus nõ subtilia per modum magistri : sed || simplicia per modum discipuli conscripti z col || legi : sicut in principio huius libri : scʒ in primo || sermone in prima dominica aduētus premisi. || Et si quid in presentibus sermonibus minus || bene posui : in hoc me correctioni sancte matris || ec-

clesie ꝛ cuilibet charitatiuo correctori subij- || cio ꝛ offero ad emendam. In-4 goth. à 2 col. de 20 ff. lim., 208 ff. n. chiff., sign. a-ꝫ .A-C par 8., 162 sermons cotés en chiffres romains.

Titre, blanc au v°, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. un professeur assis dans une chaire, lisant à ses élèves, et de l'encad. dessiné par G. Leroy, reprod. VI, p. 168. f. ãij : Tabula presentis operis incipit. f. ✠ 4 n. signé : ❡ Explicīūt inhibitiones a cōione tpe pasche. f. a : ❡ Sermones disciputi de tempore per circu- || lum anni incipiunt.

Réimpression de l'édition, imprimée en 1521, par Laurent Hyllaire pour Martin Boillon, probablement partagée aussi avec Jean Huguetan.

Cette sixième édition, ornée d'une fleur de lis florentine rouge et d'un frontispice souvent employé par Jacques Giunta, paraît avoir été partagée entre Jean Huguetan et Jacques Giunta.

LYON, *Ville*, 322001.

HUGUETAN, GILLES

**Marchand libraire, associé avec son frère Jacques.
Né à Lyon, vers 1505, succède à son père, en 1527, meurt entre le 1er et le 6 décembre 1544.**

Gilles Huguetan, marchand libraire, fils aîné de Jean Ier Huguetan, dirigea la Société : *veuve de Jehan Huguetan*, *Gilles et Jacques Huguetan*, *enfants dudit*, que l'on voit figurer sur les taxes de 1528 à 1530 et dont la première publication connue apparaît, en 1536, sous la raison sociale : *Gilles et Jacques Huguetan frères*. Gilles Huguetan étant mort entre le 1er et le 6 décembre 1544, Jacques Huguetan prit la direction de la nouvelle Société et la dirigea jusqu'à son décès, vers 1558, sous la raison sociale : *Jacques Huguetan*, composée du dernier associé et des hoirs de Gilles Huguetan. Ce dernier avait épousé Françoise Berthal, dont il eut un fils et deux filles, Claude, Jeanne et Marie Huguetan, comme nous le révèle le testament de leur mère, mariée, en secondes noces, à Jacques Mica, et en troisièmes noces, à Jean de Tournes.

Gilles Huguetan s'adonna à l'étude des mathématiques et réimprima, en 1538, l'*Arismetique et Geomètrie d'Etienne de la Roche, dit Villefranche*, éditée, en 1520, par Constantin Fradin, contenant le plus ancien traité d'algèbre français et l'augmenta d'une seconde partie composée par lui, spécialement destinée aux marchands lyonnais, intitulée : *Les tables de divers comptes, avec leurs canons, calculees par Gilles Huguetan, natif de Lyon, par lesquelles on pourra facilement trouver les comptes tous faicts, tant des achatz que ventes de toutes marchandises, soit en gros ou en détail, à la mesure ou au Poix, à la charge ou au nombre*, dont on trouvera ci-après le titre complet et la description. Les deux Sociétés habitèrent

à l'enseigne de la Sphère et adoptèrent deux marques représentant une sphère soutenue par une main sortant d'un nuage, dont l'une avec les devises et l'autre sans les devises : *Le ciel est maître de la destinée.* Oʽ ουρανος του πεπρωμενου κυριος, fut employée par tous leurs descendants qui modifièrent la devise. Ils employèrent, en outre, une curieuse marque plus rare que les précédentes représentant une pièce d'artillerie, portant sur l'âme, entre la plate-bande de volée et celle de la bouche, la devise : *Terrero si non percussero.* Gilles et Jacques firent dessiner par Jacques Reverdi leurs trois marques ainsi que les vignettes des *Sapphicæ Petri Busseroni horæ*, copiés d'après Geoffroy Tory. Ils employèrent deux frontispices dessinés par Guillaume Leroy pour le compte de Scipion de Gabiano et de Jacques Giunta, depuis fort longtemps en usage dans les officines de ces deux libraires. Il est intéressant de constater une fois de plus la fréquence de ces prêts entre ces grands éditeurs et la cordialité de leurs relations. On trouvera la reproduction VI[e] série, page 133 *bis* et page 168. Pendant la grève des compagnons imprimeurs de 1539 et les deux années suivantes, ils paraissent avoir installé un atelier provisoire et avoir fait imprimer eux-mêmes leurs publications. Les héritiers de Gilles Huguetan ne paraissent pas avoir continué le commerce de librairie, par contre ceux de Jacques II Huguetan formèrent deux branches de libraires et de relieurs de livres qui travaillèrent pendant tout le XVII[e] siècle et dont l'un des membres, Jean Huguetan, fils de Jacques IV, habita successivement l'Allemagne, la Hollande et le Danemark et parvint à une haute situation.

1537. Quittance donnée par Gilles et Jacques Huguetan pour le remboursement d'un prêt. [CC 887-888, pièce 113, A.L.]

1542-1543. Gilles et Jacques Huguetan, freres, libraires, XXX escus soleil. Recepte d'une cotisation par maniere d'emprunt. [CC 955, fol. 69, A.L.]

1543-1544. Remboursement faict l'année de ce present compte aux personnes cy-après en ce chapitre sur le prest qu'ils ont faictz à la ville et communaulté de Lyon par les cedulles et recepissez dudit Coulaud, appert au compte de l'année finie le dernier septembre 1542 lequel fut pour fournir complètement au roi, par prest, LX[M] l. pour les affaires de ses guerres. A Gilles et Jaques Huguetan, XIIII l. I s. III d. pour les V, VI, VII[e] payes de son prest de XXV escus soleil. [CC 955, fol. 126, A.L.]

6 décembre 1544. Hector Penet, libraire à Lyon, représentant de Jacques Huguetan et des hoirs de Gilles Huguetan, en vertu d'une procuration reçue par Claude Lyonnet, notaire à Lyon, le 31 août 1544, fait une convention avec Angelin Jacques, libraire d'Aix, au sujet des livres expédiés par Gilles Huguetan, du 16 novembre 1540 au 1er décembre 1544. [Minutes de L. Pellet, notaire à Aix, f. 279, étude Donnefort, not. à Aix-en-Provence. Communication de M. le chanoine Requin.]

10 septembre 1560. Testament de Françoise Berthal, femme de Jean de Tournes, veuve, en premières noces, de Gilles Huguetan, en secondes noces, de Jacques Myca. « Françoyse Berthal, veuve de hon. homme Jehan de Tournes, me imprimeur et marchant libraire, cytoyen de Lyon, laquelle estant saine de ses sens, entendement et mémoire combien qu'elle soit débille de sa personne, gisant au lict mallade..., faict et ordonne son testament nuncupatif et ordonnance de derniere volunté comme sensuyt : Premierement, comme bonne crestienne a faict sur elle, le signe de la Croix disant : *In nomine Patris Filii et Spiritus sancti amen*, recommandant son ame à Dieu, se recommandant aussi à la glorieuse vierge Marie, à sainct Michel, l'ange, et à tous les sainctz et sainctes de paradis..., ordonne sa sépulture en l'église St Nizier, en la chapelle sainct Mury ou fust sepvely feu Jacques Myca, son mary, ordonne la procession en lad. eglise collegialle estre convocquée pour acompaigner son corps à sépulture... et estre dict et célébrée en lad. église une grand messe a dyacre et soubz diacre avec les *Exaudi* et douze messes basses pour ce estre payé comme est de bonne coustume et des aultres faictz *(sic)* funeraires, se rapporte à ses heritiers universelz soubz nommés. Item lad. testatrice donne et legue aud. syeur Jehan de Tournes, son mary, tous les joyaulx, bagues et habictz qu'il luy a donne à leur mariage et despuys jusques a present. Item lad. testatrice donne et lègue par droict d'institution a Claude Huguetan, son filz naturel et légitime de son premier mary, la somme de troys centz cinquante livres tournois pour tous droictz que led. Claude Huguetan pourroit avoir et prétendre en ses biens, en ce comprinse sa part dudit Claude Huguetan, de l'acroist et augment que lad. testatrice a retire sur les biens dud. feu Gilles Huguetan, et laquelle somme de 350 livres tz. elle ordonne estre remise dans quatre ans prochains apres son décès es mains dud. Jehan de Tournes, son mary pour icelle somme garder

aud. Claude Huguetan jusques a ce qu'il soit parvenu a l'age de 22 ans, sans que ledit. de Tournes soit tenu luy en faire prouffict, pension ne revenu et en ce elle faict et institue led. Claude Huguetan, son heritier particullier, le forcluant de ses aultres biens. Item lad. testatrice donne et legue par droict d'institution a Jacques Myca, son filz naturel et legitime et dud. feu Jacques Myca, son second mary, la somme de 350 livres tournois pour tous droictz que led. Jacques Myca pourra avoir et prétendre en ses biens comprins l'accroist et augment a elle donné par ledit feu Jacques Myca, laquelle somme de 350 livres t., elle ordonne estre payé aud. Jacques Myca, son filz, assauoir 175 livres par Jacques Myca, filz et héritier dudit deffunct, son père, que lad. testatrice dict par lui a elle estre deue et les autres 175 livres t. elle ordonne estre payez par ses héritiers universels et remises es mains dud. de Tournes dans quatre ans prochains apres le decès de lad. testatrice, pour les garder aud. Jacques Myca, légataire, jusque à ce qu'il sera à lage de vingt deux ans sans que led. de Tournes soit tenu luy en faire proffict ne pension ou rente sinon ce quil luy plaira, et de ce elle faict et institue led. Jaques Mica, son heritier particullier, le forcluant de ses aultres biens. Item lad. testatrice donne et legue par droict d'institution au posthume dont elle est enseinte la somme de cent cinquante livres tournois payables quatre ans prochains après son decès, le faisant en ce son heritier particulier et le forcluant de ses aultres biens. Item donne et legue à tous ses aultres parentz pretendans droict et actions en ses biens a chascun, pour une foys, la somme de cinq sols tournois. Au résidu de tous et chascuns des biens meubles immeubles dotaulx, parafernaulx, droictz noms et actions presens et advenir quelzconques cy dessus non donnes ne legues..., elle institue par ce present testament et, de sa propre bouche, nomme ses héritiers universelz, assavoir Jehanne et Marie Huguetan, ses deux filles naturelles et légitimes du premier lict, chascune pour la moytye et par égale portion, en rapportant en masse et en l'hoirie et conferant ce quelle leur a donne et constitue en dot et mariage... Faict et donné a Lyon en la maison dud. de Tournes, le mardi 10e iour de septembre 1560, presents : Symon Sorlin, Jehan Mareil, Paule Marie, Jacques Gat, Loys Tachet, Guillaume Felix et Jehan Barbou, imprimeurs dud. Lyon, par moy, notaire royal, B. Langlois. [*Insinuations*, *testaments*, vol. 13, fol XIIII^xx^X v°, A.L.]

DE TVTA FIDE-
LIVM NAVIGATIONE INTER
varias peregrinorũ dogmatũ, necnon claudicantiũ
opinionum fluctuationes Dialogi.x. quibus ex ipso
sacrarũ literarũ fonte vniuersæ hauriuntur sentẽtiæ,
adiectis nõ passim probatissimis veterũ patrũ dictis
& rationibus, Aymaro Falconeo Thautano autore.



¶ Lugduni, sub signo Sphęræ apud Ægidium
& Iacobum Huguetan fratres.

Marque 3 de Gilles et Jacques II Huguetan, dessinée par Georges Reverdi.

1536.

— De tvta fide- || livm navigatione inter || varias peregrinorũ dogmatũ, necnon claudicantiũ || opinionum fluctuationes Dialogi .X. quibus ex ipso || sacrarũ literarũ fonte vniuersæ hauriuntur sentẽtiæ, || adiectis nõ passim probatissimis veterũ patrũ dictis || & rationibus, Aymaro Falconeo Thantano autore. || [m. 3.] || Lugduni, sub signo Sphęræ apud Ægidium || & Iacobum Huguetan fratris. [F. 156 v°, au-dessous de la marque n° 1 de G. et Jacques Hu-

guetan représ. la Sphère :] 1536. In-8 de 152 ff. chiff., manchettes, lettres rondes.

Le titre reprod. p. f, 2 : Index colloquiorum. 1. De perturbatione gregis dominici, et fluctuatione nauiculæ Petri... 2. De erroribus circa sensum et intelligentiam sacrarum scripturarum diligenter præcauendis... 3. De suspectis erroneisq̃ dogmatibus solertiore iudicio distinguendis... 4. Ce certitudine veritatis. 5. De obliquis præposterisq̃ ac fallacibus hominum iudicijs. 6. De fœda noxiaque dissidiorum... 7. De statu atque ordine, necnon dispositione ecclesiasticæ hierarchiæ... 8. De varijs offensionibus atq̃ malorũ occasionibus quæ vel a pastoribus vel ab ovibus Dominici gregis ꝓficiscuntur... 9. De recta quarundam ecclesiasticarum traditionum consideratione, in quibus cæcutiunt quorũdam modernorum sensus... 10. De harmonica ecclesiæ consonãtia necnon sanctissima illius vnitale & concordia...

F. 3 : Prologus. Aymarus Falconeus Thautanus integerrimo senatui vereque christiano populo Viennensis provinciæ plurimam salutem d. Le prologue et les dix dialogues débutent par un mot commençant par la lettre S. Celle du prologue est figurée. Les dix autres S initiales sont identiques.

Voir les notices consacrées à Aymar Falcoz par Rochas, *Bibliographie du Dauphiné*. I, 365, et à *Aimar Falco, historien de Saint-Antoine par l'abbé L. Maillet-Guy*, Valence, 1910.

Aix, *Méjanes*. — B. N., Z 16567.
Marseille, Tb 1, 8°, la date manuscrite de 1548 mise sur le titre a été adoptée, sans raison, par les rédacteurs du catalogue de cette ville.
Panzer, VII, 370, 840, attribue, par erreur, cette édition à Jean Huguetan.



Marque 2 de Gilles et Jacques Huguetan (Silvestre, 179).

1538.

— Decisiones parlamenti || Dalphina. Oratio ꝑ excellẽtissimũ. I. U. || monarcha .d. Guidonẽ Pape ĩ curia eius || dẽ ciuitatis senatorẽ edite : assiduã materiã || cõtinẽtes : tã in foro seculari q̃ ecclesiastico || crebra exercitatione versatileʒ. Cum sum- || marijs decisiuis (preter diligẽtissima emẽ || datione) manus appositione notatis Ro- || te decisiões capelleq̃ Tholosane : ꝛ nouissime scripta per eundẽ Guidonẽ Pape in || tripertito suo opere cõsiliorũ iaʒ primũ in || lucem emisso. Cũ repertorio Numeris et || Addi. dñi Henrici Ferrandat per

pulchre || sub hoc signo ⋆ accommodatis. || 15 [M. 1.] || 38. || ❡ Habentur Lugduni sub signo Sphere apud Egidium ꝛ || Iacobum huguetan fratres. [F. ꝛ 3 r° :] ❡ Decisiones parlamenti Dalphina. per do Guidonem || pape iurium monarcham compilate cum additioni- || bus excellentissimorũ iuris vtriusqꝫ interpretũ An- || tonij Rambaudi ꝛ Ioãnis de Gradibus felicem sort- || tiuntur exitum. Nouissime autem cũ additionibus || herici Ferradat Niuerñ. appositiõe stelle notatis || cũ repertorio ꝛ numeris ꝑm indicem alphabeticuȝ || vtiliter ordinato. Anno a virginis partu. || M.ccccc xxxviij. Lugduni in edi || bus industrij chalcographi || Iacobi myt. In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim., 186 ff. chiff. et 2 ff. n. chiff., manchettes, initiales à fond noir pointillé de blanc.

Der. f. v°, marque n° 3.
AVIGNON, *Musée Calvet*, 111, 8°. — B. N., F 2141 Réserve.

— Larismetique & Geometrie de maistre || Estienne de la Roche dict Ville Fran || che, Nouuellement Imprimee & des faultes corrigee, || A LA QVELLE sont adioustees les Tables de diuers comptes, auec leurs Ca- || nons, calculees par Gilles Huguetan natif de Lyon, Par lesquelles on pourra facil- || lement trouuer les comptes tous faictȝ, tant des achatȝ que uentes de toutes mar- || chandises. Et principalement des marchandises qui se uendent, ou achetent a la || mesure, cõme a Laulne, a la Canne, a la Toyse, a la Palme, au Pied, & aultres sem- || blables. Au poix, cõme a la Liure, au Quintal, au Millier, a la Charge, au Marc, & a Lonce, a la Piece, au Nõbre, a la Douzaine, a la Grosse, au cent, & au Millier. || Auec deux Tables seruantz aulx Libraires uendeurs & acheteurs de papier. En- || semble une Table de despence, a scauoir a tant pour iour, combien on dispẽd Lan || & le Moys, & a tant le moys, combien reuient lan & le iour, & a tant pour an, cõ- || bien on despend tous les moys, & a combien revient pour chascun iour. || DAVANTAIGE, *les Tables du fin dor & dargent, pour scauoir (scelon que le Marc de billon tiendra || daloy, ou de fin)* combien *il uauldra de poix fin or, ou d'argent fin.* || [M. 1.] || On les vend a Lyon a lenseigne de la Sphære, || cheux Gilles, & Iaques Huguetan freres, 1538. [F. 158 de la Ire partie :] ❡ Cy finist Larismetique ꝛ Geometrie de Maistre Estienne de la Roche dict Uillefranche || Imprime a Lyon par maistre Jaques myt Lan. 1538. In-fol. goth. en 2 parties, fig. géométriques.

Première partie : 2 ff. lim. et 158 ff. chiff.

Le titre, imp. en car. ronds, porte au v° la table de l'arismetique d'Et. de la Roche. f. 1 : De la propriété du nombre. Au v° du der. f. marq. n° 3.

Seconde partie : 58 ff. n. chiff., sign. A-B.T, aa-KK par 4, ll par 6.

LES TABLES DE DI VERS COMPTES, AVEC LEVRS CANONS, || calculees par GILLES HVGVETAN, natif de Lyon, || Par lesquelles on pourra facilement trouuer les Comptes tous faicts, tant des achatʒ || que uentes de toutes marchandises, soit en gros, ou en detail, a la Mesure, ou au Poix, || a la Charge, ou au Nombre. || Les Tables aussi du fin Dor & Dargent, pour scauoir, scelon que le Marc de billon || uiendre de fin, ou daloy, combien il uauldra de poix de fin or, ou Dargent fin. || Deux Tables seruantʒ aux Libraires. Et une Table de Despence, a scauoir a tant pour Iour, combien on despend lan & le moys. & a rayson du Moys combien reuient pour || an & pour chascun Iour, & a tant pour an combien on despend le Moys, & chascun || Iour. || La maniere de Aualuer, ou Reduyre par icelles Tables toutes Monnoyes, en liures, || solʒ, & deniers. || LART & science de Nombres, Adiouster, Soustreire, Multiplier, || & Partir, par le compte des Gectʒ. || [M. 1.] || On les uend a Lyon, a lenseigne de la Sphære, cheux || Gilles, & Iaques Huguetan, freres. || 1538. [Der. f. r° :] Icy finissent les tables des comptes composees et calculees || par Gilles Huguetan : Et imprimees cheux || ledict Gilles et Iaques huguetan || freres. Lan || 1538.

Le titre, blanc au v°, est imp. en car. ronds, les autres ff. en car. goth. F. Aij : Cy commencent les tables des comptes composees et calculees par Gilles huguetan.

Réimpression de l'*Arismetique* d'Estienne de la Roche, imprimée, en 1520, par G. Huyon pour Constantin Fradin, par privilège du 20 décembre 1520, augmentée de la seconde partie par Gilles Huguetan.

Le traité d'*Etienne de la Roche* est le plus ancien traité d'algèbre en français connu. Voir *Compte rendu de l'Académie des Sciences*, XII, 752 et XIII, 504. F. Colomb paya 17 sous son exemplaire le 6 juillet 1535 à Montpellier.

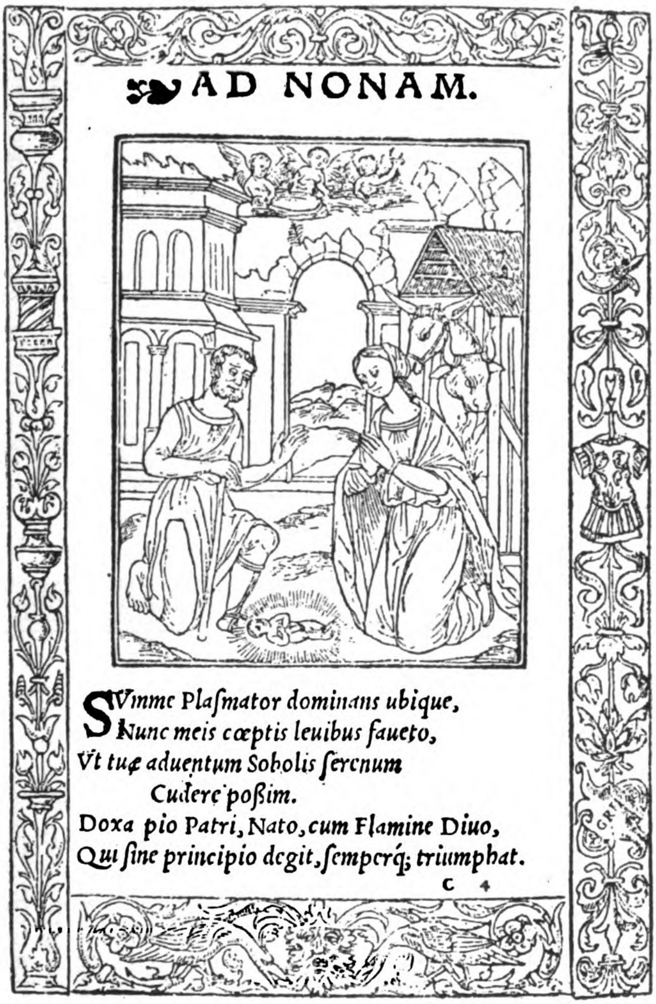
ANGERS, *sc. et a.*, 1064, — AVIGNON, *Musée Calvet*, 1601, fol.
BRITISH MUSEUM, 8505, h. 1. — CLERMONT-FERRAND. — MAZARINE, 4578.
NARBONNE, 1810. — SAINTE-GENEVIÈVE, V, 21, SÉVILLE, *Colombine*. — TOULOUSE.
J. Babelon, *Cat. des anciens livres français de Colombine*, n° 109.

— Sapphicæ Petri || Busseroni Medicam colentis facultatem, || Horę, ad fidissimorum christicolarum vsum, || De salutifero Christi Aduentu, de Ignomi- || niosa illius morte, de cōdignis eiusdem Ma- || tris illibatæ Laudibus, cum septem monstris || mortalibus, & præconiis Cœlicolarum, Del || phinis in oris ęditæ. || *Prostant Lugduni sub signo Sphæræ apud* || *Ægidium & Iacobum Huguetan fratres.* || CVM PRIVILEGIO. || M.D.XXXVIII. In-8 de 70 ff. n. chiff., sign. A-H par 8, I par 6, imp. en r. et n., encad. à chaque p., let. initiales, figures, 10 vignettes dont 2 répétées.

F. A 2 : Ad... Franciscum Regem Petri Busseroni epigrammatum, suivis de Sapphicus numerus, au même; f. A 3 r° : ...Ad... Henricum Valesium celeberrimi Franciæ regni (ut vocant) Delphinum ac Christianissimi Galliarum Regis Francisci Valesii filiū P. Busseroni appolineæ facultatis cultoris dodecastichon ; f. A 3 v° : Ad... Carolum Valesium Aureliæ ducem... P. Busseroni hexastichon suivi de deux tetrastichon du même au même; f. A 4 : Ad Solertis. D. Antonium de Prato utri. Iur. doctorem, digniss. Rhomani Pontificatus cardinalem & legatum... Petri Busseroni decastichon, suivi des hexastichon, tetrastrichon et distichon du même au même ; f. A 4 v° : Ad... D. Turnoñ. Franciscū pręclarisvirtutibus cardineoq; galero refulgētē, cum aqtaniæ Primatē, tū maximū Christianiss. ꝑ rege ū Lugd. gallia gubernatorē sapphica salutatio, suivie de Epigrammatum et tetrastichon du même au même ; f. A 5 : Ad D. Bartholomæū de Luco doctorē sacræ paginæ R. epm Troiaceñ, ac meritissimū Lug. & Vieñ. suffraganeū humile P. Busseroni epigrammatum. f. A 5 v° : Bartholomæus de Luco Troiaceñ. episcopus Lugduni et Viennæ suffraganeus... D. Petro Busserono tum arte medicatum poëtica celebriori, S. P. D. ; f. A 6 v°, privilège, pour cinq ans, à dater de la première impression accordé à P. Busseron, daté de Dijon le 1er décembre 1533. f. A 8 r°, deux pièces de vers latins. Même f. v° : Sapphicæ de miro Soteris || adventu incipiunt Horæ, vignette gravée sur bois.

F. I 4 : Ad... Iacobum Sæcuriuagum corruptas ornate castigãtum libros apud Lugdunũ Petri Busseroni epigramma.

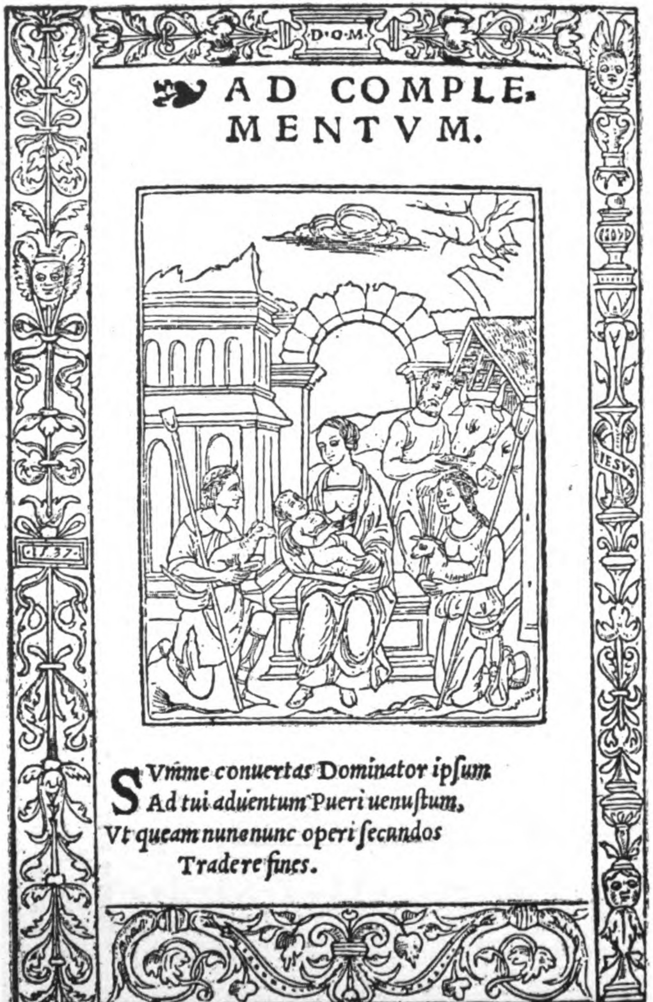
Cette curieuse pièce paraît avoir déterminé l'exécution d'un carton que nous signalerons ci-après. Elle fut suivie de : Ad... lectorem super istius operis sapphia cõmendatione Iacobi Sæcurivagi octastichon. et Prosaica ad eundem exhortatio ; f. I 5 : Musulam Autor alloquitur suam. f. I 6 : Trinæ Deitati. Intactæq; Virgini quam meritissimas habet Gratias Autor Sapphicæ.


AD NONAM.

SVmme Plasmator dominans ubique,
Nunc meis cœptis leuibus faueto,
Vt tuę aduentum Sobolis serenum
Cudere poßim.
Doxa pio Patri, Nato, cum Flamine Diuo,
Qui sine principio degit, semperq; triumphat.
C 4

Spécimen des encadrements signés G. V. et G. R. F.,
dessinés par Georges Reverdi.

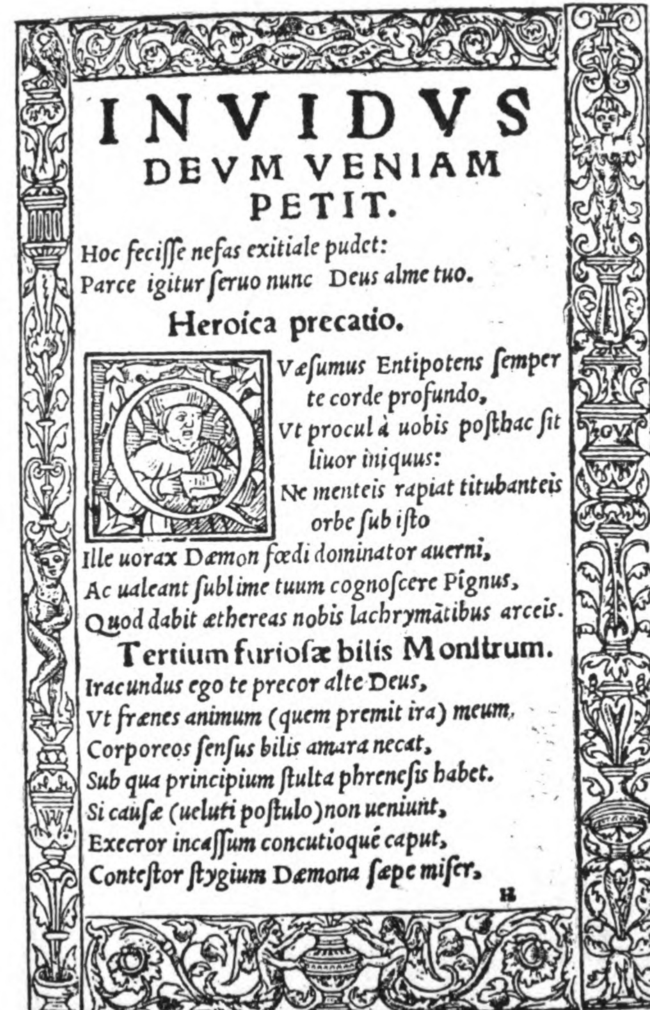
Chaque page est ornée d'un encad. formé de deux montants et deux bandeaux. Un des bois utilisés pour le bandeau supérieur porte le nom des éditeurs Huguetan f. A 3 v°, A 4 v° et B 3 v°. Parmi les montants, des bois portent la date 1537, d'autres les initiales G. V. Georges Reverdi et G. R. F. Georges Reverdi fecit. Ces encadrements sont imités de ceux qui ornent les Grandes Heures, de Geoffroy Tory, 1526, ou des Heures, du même, 1531,



D·O·M·

AD COMPLE-
MENTVM.

SVmme conuertas Dominator ipsum
Ad tui aduentum Pueri uenustum,
Vt queam nunenunc operi secundos
Tradere fines.



INVIDVS
DEVM VENIAM
PETIT.

Hoc fecisse nefas exitiale pudet:
Parce igitur seruo nunc Deus alme tuo.

Heroica precatio.

QVæsumus Entipotens semper
te corde profundo,
Vt procul à uobis posthac sit
liuor iniquus:
Ne menteis rapiat titubanteis
orbe sub isto
Ille uorax Dæmon fœdi dominator auerni,
Ac ualeant sublime tuum cognoscere Pignus,
Quod dabit æthereas nobis lachrymātibus arceis.

Tertium furiosæ bilis Monstrum.

Iracundus ego te precor alte Deus,
Vt frænes animum (quem premit ira) meum,
Corporeos sensus bilis amara necat,
Sub qua principium stulta phrenesis habet.
Si causæ (ueluti postulo) non ueniunt,
Execror incassum concutioqué caput,
Contestor stygium Dæmona sæpe miser,

Deux spécimens des encadrements signés G. V. et G. R. F., dessinés par Georges Reverdi.

20 octobre. Il en est de même pour les vignettes qui sont des copies avec variantes de celles de ce graveur.

Les encadrements portant le nom de l'éditeur paraissent vraisemblablement avoir été dessinés pour le compte des frères Gilles et Jacques Huguetan. Par contre, il n'en est pas ainsi pour les vignettes de ces heures que l'on retrouve fréquemment dans les officines des Vincent et des Harsy et qui peuvent avoir été utilisées dans des ouvrages plus anciens non encore décrits, publiés par ces grands éditeurs.

M. Paul Lacombe signale en ces termes l'emploi des cartons : Après l'impression du livre, on s'aperçut qu'il existait une lacune de texte entre le deuxième et troisième feuillet du cahier I ; les quatre vers qui commencent celui-ci n'offrent aucun sens si on les considère comme faisant suite à la pièce qui occupe le v° de celui-là. De là, la nécessité d'un carton, destiné à faire du cahier I un cahier de 6 feuillets au lieu de 4. Cet exemplaire contient donc à la fois les mauvaises pages (à leur place respective) et les cartons signés I 3 et I 4 (dans ce cahier placé en tête du volume). Ce cahier supplémentaire contient aussi un carton pour le titre (A i) et son correspondant (A 8) ; le f. A 8 semble n'avoir été réimprimé que par nécessité technique. Il n'en est pas de même du feuillet de titre qui présente une différence importante. Si la souscription est identique dans les deux tirages, l'intitulé est dans le nouveau sans variantes à longues lignes. Cette disposition a donné la place nécessaire à la représentation de la marque 2 des frères Huguetan, Silvestre, 179.

B. N., pYc 1331 Réserve, pYc 1039. — Reims, Estampes Ré. 29, 3 exemplaires.
Troyes, *bel. let.*, 2640.
Cat. de Rothschild, n° 2742 (33 a) avec reprod. de la vignette représ.
le *Triomphe de la mort*.
Paul Lacombe, *Livres d'heures imprimés aux XV° et XVI° siècles*, p. 307.

1539.

— Les quatre fils Aymon. On les vend a Lyon a l'enseigne de la Sphère chez Gilles et Jacques Huguetan freres. [A la fin :] Cy finist lhistoire du preux et vaillant Regnault de Montauban imprime a Lyon cheux Gilles et Jaques Huguetan, freres. 1539. In-4 goth. de 120 ff. n. chiff., le dernier portant la marque de la Sphère, d'une exécution grossière.

Le catalogue imprimé pour M. Yemeniz porte, par erreur, la date de 1529 rectifiée dans le catalogue de sa vente.

Cat. Yemeniz, 2291. — Brunet, IV, 1001, d'après de Bure.

— [L]Hystoire de Giglã filz de messire || Gauuain qui fut roy de Galles || Et de Geoffroy de Maiẽce son || compagnon tous cheualiers de la table ronde. Lesquelz feirent plusieurs et || merveilleuses entreprinses : et eurent de grandes fortunes et aduẽtures : aultant que || cheualiers de leur temps : Desquelles par leur noble prouesse ꝛ cueur cheualeureux vin || drent a bõne et hõnorable fin : comme on pourra ueoir en ce present liure. Lequel a este || nouuellement translate de langaige Espaignol en nostre langaige francoys. || On les vend a Lyon en Rue merchiere a l'enseigne de la Sphere chez Gilles et Iaques huguetan freres. [A la fin :] Cy fine le liure de Giglan... Imprime nouuellement a Lyon par Gilles et Iaques Huguetan freres le second iour de iuing lan de grace mil. vc xxxix. In-4 goth. de

76 ff. n. chiff., sign. A-I par 8, K et L par 4, 43 longues lignes à la page, fig. s. bois, dont plusieurs répétées.

Composé en rime française au XIII[e] siècle par Renauld de Beaujeu, cet ouvrage fut traduit en espagnol. Claude Platin, nommé dans le Prologue, le traduisit d'espagnol en français.

Cat. Yemeniz, n° 2286. — Bulletin librairie Morgand, 1900, n° 38666.
Brunet, IV, 1001, 1913, n° 490.

1540.

— BIBLIA || SACRA || Cum Argumentis ad || singula capita præfixis, || & additionibus || marginariis. || His accessit Locorum insignium Noui ueterisque testa- || menti concinnatas, elegantissimo Indice expressa. || Cum Hebraicorum nominum interpretatione. || [M. 2.] || LVGDVNI || Sub insigni Sphæræ, apud Ægidium & Iacobum Huguetan, fratres. || MIL.CCCCC.XL. [Der. f. de l'interpretation des noms hebreux :] LVGDVNI. || EXCVDEBANT AEGIDIVS ET || IACOBVS HVGVETAN || FRATRES. || 1540. In-fol. à 2 col. en 4 parties, car. romains, manchettes doubles, vignettes.

Première partie : 6 ff. lim., cclxv ff. chiff. et 1 f. bl.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encadrement dessiné par Guillaume Leroy, reprod. VI, p. 133 *bis*, porte au v° : Ad Sacrarum literarum studium exhortatio ex sacris literis. f. xij : Index testimoniorum a Christo et apostolis in novo Testamento citatorum ex veteri. f. *iiij : Ordo librorum Veteris testamenti. Ordo librorum Noui testamenti, et Hieronymi prologus Galeatus. f. * 6 v° : Præfatio B. Hieronymi Presbyteri in pentatevchum Moysi. Der. f., blanc au r°, porte au v° la marque 3.

Seconde partie : 65 ff. chiff. et 1 f. n. chif.

— Nouum Testamen- || tum, complectens || Euangelium. { Secundum Matthæum. Secundum Marcum. Secundum Lucam. Secundum Ioannem. }

Acta apostolorum. || Epistolas pauli apostoli... || Epistolas canonicas... || Apocalypsum beati Ioannis apostoli. || Adijciuntur Capitum summaria, cum || marginalibus additionibus. || M.CCCCCXL. Der. f. : LVGDVNI || EXCVDEBANT AEGIDIVS || ET IACOBVS HVGVETAN. || 1540. Même f. v°, marque n° 3.

Titre orné du même encad., fol. 11, signé aaij, belle vignette à trois quarts de page, signée d'un monogramme.

Troisième partie : 4 ff. n. chiff., sign. ***.

— INDEX || locorum insignium || noui Testamenti, || IN QVO ET VETERISQVO- || que concinnatas elucet. || *** || [M. 2.] || LVGDVNI. || sub insigni Sphærę apud ÆGIDIUM & || IACOBUM Huguetan, fratres. || M.CCCCCXL.

Titre orné du même encadrement.

Quatrième partie : 30 ff. n. chiff., sign. AA-EE par 6.

— HEBRAICA || Chaldæa, Græcaque et || LATINA NOMINA VIRORVM, MVLIE- || rum, populorum, idolorum, vrbium, fluuiorum, mon- || tium, cæterorumque locorum quæ in Biblijs || vtriusque testamenti sparsa sunt, restituta, || cum interpretatione latina. || [M. 2.] || LVGDVNI. || Ex officina AEGIDII & IACOBI Huguetan. || M.D.XL.

Titre, orné du même encadrement et de la marque n° 2.

Suite de vignettes agrandies aux deux extrémités par des bois gravés au trait.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 152 fol. — BRITISH MUSEUM, 332, c. 7. — GENÈVE, Bb 494.
LYON, *Ville*, 100014. — ORLÉANS, A 52.

— Des vraies narrations, lequel recite choses admirables, vues par Lucien, naviguant au ciel, en la mer et la terre, avec l'oraison ou

declamation dudit Lucien, contre calomnie. *Lyon, Gilles et Jacques Huguetan*, *1540*. In-8.

Traduction attribuée à Simon Bourgoin, valet de chambre du roi, par Du Verdier, III, 492, citée par Brunet et dont on ne connaît aucun exemplaire.

Brunet, III, 1212.

— Les subtiles Fables de Esope. Auec celles de Auien. Ensemble les Ioyeuseteӡ de Poge Florentin. *Imprimees a Lyon cheux Gilles et Iaques Huguetan. Lan de grace Mil. CCCCCXL.* In-4 goth., vignettes.

Au titre, portrait d'Esope, tiré en r. et n.

Deschamps, I, 13.

LA DECORATION dhumaine nature, et aornement des dames. Compile & extraict des tresexcellens docteurs & plus expers medicins, tant anciens que modernes, par maistre Andre le Fournier, docteur regent en la faculte de medicine, en luniuersite de Paris, nouuellemẽt corrigee & Imprimee.



On les vend a Lyon chez Gilles & Iacques huguetan, Freres.

M.DXLI.

Marque 1 de Gilles et Jacques II Huguetan, dessinée par Georges Reverdi.

1541.

— LA DECORATION || dhumaine nature, et aornement des dames.

|| Compile & extraict de tresexcellens do- || cteurs & plus expers medecins, tant anciens || que moderne, par maistre Andre le Four- || nier, docteur regent en la faculte de medeci- || ne, en luniuersite de Paris, nouuellemẽt cor || rigee & Imprimee. || [M. 1.] || ☙ On les vend a Lyon chez Gilles || & Iacques huguetan, Freres. || M.DXLI. [Der. f. v° :] ☙ Cy finist ce present liure intitule. || La decoration Dhumaine na- || ture, nouuellement im- || prime a Lyon || 1541. || ⁂ In-8 allongé de 47 ff. chiff. et 5 ff. n. chiff., let. rondes.

Titre, blanc au v°. reprod. p. f. 2 : Le prologue de ce present liure. f. 47 v° : ☙ Sensuyt la table.

Baudrier.

— L'Entretenement de vie sommairement compose par maistre Iehan Goeurot, Docteur en medicine et medecin du Roy, reueu et corrigé de nouueau. *1541. On les vend a Lyon chez Gilles et Iaques Huguetan freres.* In-8, lettres rondes.

Cat. du Dr Charrin, n° 588.

— Summa Siluestrina, || SVMMA SVMMARVM || quæ Siluestrina nuncupatur, edita ab || Reuerendo patre Siluestro prierate || absolutissimo Theologo, ex sacra || prædicatorum familia. Sacri palatij || magistro dignissimo, cũ annotamen- || tis & numeris, Repertorium quoq; || quod, uti summa, bifatiã partitũ est. || [M. 2.] || LVGDVNI, || Sub Insigni Spheræ, apud || Ægidium & Iacobum Huguetan fratres. || 1541. [F. 302 v° :] Finis prime partis summe || Siluestrine. || Registrum primę partis. || a-ʒ || A-P. || Omnes sunt quaterni. In-4 goth. à 2 col.

Première partie : 302 ff. chiff. et 2 ff. n. chiff.

Le titre, imp. car. rom., r. et n., orné d'un encad. dessiné par Guillaume Leroy, reprod. VIe série, p. 168, porte au v° : Sanctissimo D. Leoni Pont. Maxi. frater Silvester de Prierio..., épître suivie Fratris Baptistæ masiliensis in summam Carmen, ces deux pièces imprimées en car. romains. F. iij : ¶ Incipit Siluestrina. Les deux ff. finaux renferment la table, portant au v° du dernier la marque des frères Huguetan n° 3.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 20104. — LYON, *Ville*, 329236.

1542.

— ☙ CATALOGVS || SANCTORVM || Vitas, passiones, & mi- || racula commodis || sime annectens, || Ex uarijs uoluminibus selectus. Quem ædidit Reue- || rendissimus in Christo pater dominus Petrus de Nata- || libus Venetus : Dei gratia episcopus. Equiliñ simulque || & cura non uulgari : & emaculatè quantum || fieri potuit prælis nostris indidimus. || [M. 2.] || ☙ LVGDVNI ☙ || Sub insigni Sphæræ, apud Ægidium & Iacobum Huguetan, fratres. || 1542. [F. clxxx :] ¶ Catalogisanctorum Finis. || ¶ Excudebant Lugduni Egidius ⁊ || Iacobus

Huguetan fratres. In-fol. goth. à 2 col. de 3 ff. n. chiff., 130 ff. chiff., erreur pour 129 ff. chiff., vignettes, lettres ornées.

Titre, imp. en car. ronds, r. et n., orné de l'encad. reprod. VIe série, p. 133 *bis*, porte au v° : Antonius uerlus Vincentinus Christianis salutem. F. I, sign. aij : Incipit prologus totius operis Catalogi sanctorum et gestorum eorum ex diversis et multis voluminibus collecti æditi a Reueredissimo in Christo patre dno Petro de Natalibus de venetiis dei gratia episcopo Equilino. fol. signé aiij v° : Liber primus || ¶ Reuerendissimi patres et Domini Petri de || Natalibus Veneti episcopi Equi || lini Catalogi sanctorum || opus feliciter || incipit, vignette copiée de Hans Springkelée, signée du monogramme.

Cet ouvrage renferme plus de 300 petites vignettes et à la fin la marque 3 des frères Huguetan.

ARSENAL, *hist.*, 14083 *ter* A. — BRITISH MUSEUM, 362, b. 13. — MAZARINE, 5437 A. ORLÉANS, *hist.*, 1273. — SAINTE-GENEVIÈVE, H 804 Réserve, incomplet du titre.

— ❧ Decisiones parla- || menti dalphina. gratio. || per excellẽtissimũ. I. V. monarcham D. Guido || nẽ Papæ, in curia eiusdẽ ciuitatis senatorẽ ædi- || tæ, assiduã materiã cõtinẽtes : tã in foro seculari || quã ecclesiastico crebra exercitatione uersatilẽ. || Cum summarijs decisiuis (præter diligẽtissima emẽdatione) ma || nus appositiõe notatis, Rotæ decisiões, capellęq; Tholosanæ : & || nouissimè scripta p eũdẽ Guidonẽ Papæ in triptito suo opere cõ || siliorũ. iãprimũ in lucẽ emisso. Cũ repertorio, Numeris & Addi. || dñi Henrici Ferrandat, sub hoc signo ⋆ accommodatis. || [M. 2.] || Lugduni sub signo Sphæræ apud Ægidium || & Iacobum Huguetan Fratres. || 1542. [F. 186 non coté :] ¶ Decisiones parlamenti Dalphina. per do. Guidonem || pape iurium monarcham compilate cum additioni || bus excellentissimorum iuris vtriusq; interpre || tvm Antonij Rambaudi ⁊ Ioannis de Gra || dibus felicem sortiuntur exitum. No- || uissime autem cum additionibus hẽ- || rici Ferandat Niuerñ. appositiõe || stelle notatis cum repertorio ⁊ || numeris ẜm indicem alpha || beticum vtiliter ordina- || to. Anno a virginis || partu. M.cccccxlij. || Lugduni sub || signo sphere || Apđ Egi- || diũ ⁊ || Ia- || cobũ hugue- || tan Fra- || tres. || Registrum. A-B. a-ȝ ⁊. Omnes sunt quaterni || preter ⁊ qui est duernus. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 185 ff. chiff. en car. romains et 2 ff. n. chiff., comment. ent. le texte à certaines pages.

Le titre, imp. en r. et n. et en car. romains, orné d'un encad. dessiné par Guillaume Leroy, employé par Jacque Giunta et reprod. VIe, p. 168, porte, au v°, un avis au lecteur des éditeurs daté de Lyon de 1542.

Il est à remarquer que Jacques Giunta a fait rafraîchir le 24 septembre 1542 les *Consilia*, de Gui Pape, imprimés en 1541, et qu'il a prêté à Gilles et Jacques Huguetan les bois d'un frontispice lui appartenant pour imprimer les *Decisiones*, du même jurisconsulte, aussi éditées, en 1541, par Jacques Giunta.

Les *Consilia*, de Gui Pape, édités par Giunta, égarés lors de la publication de la VIe série, ont été retrouvés depuis et figurent à la bibliothèque de Lyon sous la cote 308567.

LYON, *Ville*, 321991.

— Gatinaria (Marcus) De curis ægritudinum particularum noni Almansoris pratica vberrima. Blasij de curis febrium libellus. Cæsaris Landulphi de curis earumdem opusculum Seb. Aquilani tractatus de morbo Gallico celeberrimus. *Lugduni apud Huguetan fratres, 1542*. In-8 goth.

Cat. n° 410, librairie Dorbon, 1913, n° 365.

1543.

— ✠ CHRONICA || ANTONINI. || Prima pars Historiarum || Domini Antonini || Archipræsulis Florentini, in tomis tri- || bus discretarum, solertiorique stu- || dio recognitarum, triplici cum || eiusdẽ Indice nunc luculen- || tius ædito & à men- || dis expurgato. || [M. 2.] || LVGDVNI, || Sub signo sphæræ apud Ægidium & || Iacobum Huguetan fratres. In-fol. goth. à 2 col., en trois parties, manchettes.

Prima pars : 14 ff. lim. le der. blanc et 173 ff. chiff. en chiff. romains.

Titre, imp. en car. rom., r. et n., orné de l'encadrement dessiné par G. Leroy, reprod. VI, p. 133 *bis*.

Secunda pars : 10 ff. lim., le der. blanc, 198 ff. chiff. et 6 ff. n. chiff.

Titre : ✠ Historiarum Domini || Antonini Archipræ- || sulis Florentini || SECVNDA PARS, || Recenter Indice triplici illustrata. || *** || [M. 2.] || LVGDVNI, || Apud Ægidium & Iacobum Huguetan, fratres. || 1543. [F. 198 v° :] ¶ Finitur feliciter secunda pars..., suit le registre de cette partie. F. ✠ : Rabbi Samuelis epistola. Der. f. v°, marque 3.

Titre, imp. en r. et n., orné du même encad.

Tertia pars : 14 ff. lim., 212 ff. chiff. et 2 ff. blancs.

Titre : ✠ TERTIA PARS || Historiarum Domini || Antonini Archipræ- || sulis Florentini, || Nuper uno, nunc quoq; & gemino || Indice aucta. || [M. 2.] || LVGDVNI, || Apud Ægidium & Iacobum Huguetan Fratres. || 1543. [Au v° du f. 212 :] ¶ Excusum est laboriosissimum hoc opus... Lugduni; anno ab incar- || natione dominė supra millesimum quingẽtesimo quadra- || gesimo tertio. || Soli Deo gloria.

Titre, imp. en r. et n., orné du même encad. Der. f. v°, marque 3.

AMIENS, *hist.*, 569. — ARRAS, *hist.*, 476. — AUXERRE, *hist.*, 547.
BRITISH MUSEUM, 1311 K. — BORDEAUX, *hist.*, 1160. — CARPENTRAS, F 694.
GRENOBLE, 19803 (anc. cote). — LYON, *Ville*, 107592.
NICE, VI, 1, A, 9. — ORLÉANS, *hist.*, 569. — TOURS, *hist.*, 612.

1544.

— ALEXAN- || DRI APHRODI- || sæi, de fato, & de eo quod || est in nostra pote- || state, Liber || vnus, || *A'Gentiano Herueto Aurelio uersus &* || CHRISTIANISSIMO REGI *dicatus.* || [M. 2.] || LVGDVNI || *Apud Ægidium & Iacobum Huguetan fratres.* || CVM PRIVILEGIO. In-8 de 60 ff. n. chiff. le der. blanc ainsi que le f. a8, sign. a-g par 8, h par 4, car. ronds.

Titre, blanc au v° ; f. aij, privilège pour six ans, daté de Paris le 22 novembre 1543, accordé par François Ier à Gentian Hervet, natif d'Orléans, pour sa traduction du grec en latin du *de fato* d'Alexander Aphrodisæus. F. aiiij : Christianissimo Francorum regi Francisco Gentianus Herutus Aurelius, épître datée: Lugduni X calend. decembris.

B. N., R 9497 et R 26207. — TROYES, *sc. et a.*, 650.

— ARISTOTELIS || Stagiritæ de anima || libri tres, || e Græco, quàm proximè fieri potuit, in linguam || Latinam traducti, Gentiano Herueto || Aurelio interprete. || ITEM, In eosdem libros, Ioannis Gram- || matici Philoponi Commentarius, ab eodem versus. || [M. 2.] || LVGDVNI || 1544. || Ad intersignium Spheræ, apud Ægidium || & Iacobum Huguetan, fratres. || CVM PRIVILEGIO REGIO || Ad Sexennium. In-fol. à 2 col. de 110 ff. n. chiff., sign. A.R par 6, ST par 4, car. ronds et ital., manchettes.

Titre, imp. en n., orné de l'encad. dessiné par G. Leroy, reprod. VIe série, p. 133 *bis*, employé dès 1527 par les Gabiano et les Giunta.

B. N., R 71 Réserve. — LYON, *Ville*, 106066.

HUGUETAN, JACQUES II.

Né à Lyon, vers 1508, † vers 1558.
Marchand libraire et citoyen de Lyon, associé avec son frère Gilles, 1527-1544.
Directeur de la raison sociale Jacques Huguetan et hoirs de Gilles Huguetan, 1545-1558.

Dans leur *Biographie lyonnaise*, 1839, Breghot du Lut et Péricaud, ne citant qu'un seul Jacques Huguetan, admettent que Jacques Ier, dont l'article précède, est le même que celui dont le nom est accolé, de 1536 à 1544, à celui de son frère Gilles et en font un seul et unique personnage. M. Péricaud est même plus affirmatif à cet égard dans sa *Bibliographie lyonnaise du* XVe *siècle*, IVe partie, Lyon, 1859, p. 24. Ces doctes investigateurs de nos annales ont ignoré les détails de la généalogie compliquée de cette nombreuse famille et l'existence de plusieurs Jacques.

Jacques II était fils de Jean Ier Huguetan et frère cadet de Gilles Huguetan, car il est toujours nommé le second dans les souscriptions ou les actes. Il prit, en 1545, la direction de la raison sociale: *Gilles et Jacques Huguetan, frères*, resta neuf ans sans éditer et mourut sans avoir réglé ses comptes avec les héritiers de son frère Gilles, reprèprésentés alors par Claude, Jeanne et Marie Huguetan, fils et filles de Françoise Berthal, mariée, en troisièmes noces, à Jean de Tournes. Jacques avait épousé Françoise Jacand et eut de cette union trois fils, Jean II, Jacques III et Julien Ier Huguetan. Ce dernier ne fut pas libraire, mais commanditaire de son frère Jean II, il testa, le 21 mars 1580, instituant Jacques III, son frère, héritier universel, et Jean-Antoine et Mathieu, ses neveux, fils de Jean II, son frère, légataires, et mourut sans postérité. Jean II, associé avec son frère Jacques III, continuèrent le commerce paternel et furent l'un et l'autre les chefs

de deux nouvelles branches de libraires et de relieurs, dont une catholique et l'autre protestante, qui jouèrent un rôle intéressant pendant le cours du XVIIe siècle. Il a employé les mêmes marques que la raison sociale Gilles et Jacques Huguetan.

1545. Jacques Huguetan, librayre, xxx l. [*Taux des meubles et pratiques*, CC 41, fol. 4, A.L.]

21 juillet 1550. Acquit de 25 livres tournois, en déduction des 290 livres dues par Angelin Jacques, libraire d'Aix, payées à Martin de la Roche, libraire de Lyon, procureur de Jacques Huguetan, libraire de Lyon. L'acte d'obligation avait été passé le 7 mai 1546 chez Me Noyer, notaire à Lyon. [*Minutes de Chabaud, notaire à Aix, 1550, fol. 662. Etude Donnefort, notaire à Aix. Com. de M. le Chanoine Requin.*]

1551. Jacques Huguetan et sa mère, tiennent ensemblement une maison en rue Merciere jouxte Jehan Charvet, de bize, extimée valloir par an LXX l. t. [CC 44, fol. 39, A.L.]

8 juillet 1555. Jacques Huguetan, marchand libraire, est témoin du testament d'Eustache Barricat, libraire. Voir E. Barricat.

29 novembre 1555. Jacques Huguetan, marchand libraire, est témoin du contrat de mariage de Gabriel Cotier, marchand libraire, avec Antoinette Pernet, veuve de feu Eustache Barricat, citoyenne dudit Lyon. Voir G. Cotier.

17 janvier 1556. Jacques Huguetan, marchand libraire, est témoin du contrat de mariage de Guillaume Maillet, libraire, avec Andrée de Balmont, veuve de Bastien Pellin. Acte reçu Laurent Grange. Voir G. Maillet.

Martin Laroche, libraire à Lyon, puis à Chambéry, débuta comme facteur fréquentant les foires et les villes du midi de la raison sociale Gilles et Jacques Huguetan frères, puis passa au service de Jacques après la mort de l'aîné et alla s'installer en Savoie vers 1572. Voir Ire série, p. 232, les actes notariés relatifs à ce libraire, à son séjour et à ses passages à Lyon.

1553.

— Missale ad verum sanctæ Romanæ ecclesiæ ritum. Lugduni, 1553. Excudebat Gulielmus Regnier, alias Pillot. In-4 à 2 col. de 16 ff. lim. et CCXLVIII ff. chiff., 41 et 25 lignes à la page.

Ce missel identique à celui de 1554 a certainement été édité par Jacques Huguetan.

BRITISH MUSEUM.

Weale, *Catalogus missalium*, p. 160.

— Rationale divinorum officiorum Guil. Durandi. *Lugduni, apud Iacobum Huguetanum, 1553*. In-4.

ARRAS, *théol.*, 948.

1554.

— Missale Romanum. *Lugduni, apud Iacobum Huguetan.* [A la fin :] *Lugduni, excudebat Gulielmus Regnier alias Pillot 1554.* In-4 à 2 col. de 16 ff. lim. et CCXLVIII ff. chiff., 41 et 25 lignes à la page.

MAYENCE, *Stadtbibliotek.*
Weale, *Catalogus missalium*, p. 160.

— VITA CHRISTI, || PER LVDOLPHVM || SAXONIVM SACRI ORDINIS || Carthusiensium : ex Euangelijs, & Scri- || ptoribus orthodoxis, excerpta : Ad || vetustorum Exemplarium || fidem, accuratissi- || mè recogni- || ta. || ❦ || *Hacq; tandem postrema editione summo studio castigatæ.* || Cum indice locupletissimo. || [M. 2.] || LVGDVNI. || Apud Iacobum Huguetanum. || *M.D.LIIII.* In-4 à 2 col. de 36 ff. lim., aa-dd par 8, ee par 4, 791 pp., manchettes doubles, vignettes.

Titre v° : Vita Ludolphi Carthusiensis... a doctore Hartmanno Schedel ; Autre vie ex supplemento supplementi chronicarum Iacobi Philippi Bergomatis, ordinis eremitarum Sancti Augustini : autre vie : Ex chronica domini Ioannis Trittenhem quæ inscribitur de scriptoribus ecclesiasticis. F. 1, vignette provenant des *Horæ.* F. 788 : Iodoci Badij Gandensis Tatrastichon de sancta Anna ; Iodoci Beissellii, patricij Aquensis, Rosarium de sancta Anna ad Ioannem Tritemium, abbatem Spanhemensem. f. 789: Hymnus saphicus beato patriarche Ioachim Nazareno, decantatus a fratre Iacobo Keimolano carmelita Gandensi, suivi d'une autre pièce du même auteur ; f. 790 : Sequentia octo epigrammata condidit frater Gulielmus Bibancius, sacri ordinis Carthusiensis, suivi d'une autre pièce du même auteur. f. 791 : Robertus Gaguinus fratri Arnoldo Bostio, suivi d'une autre pièce du même auteur. Au v° du der. f., marque 3.

LYON, *Ville*, 327989. — SAINTE-GENEVIÈVE, H 1021.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 42.

1555.

— VITA CHRISTI, || PER LVDOLPHVM || SAXONIVM SACRI ORDINIS || Carthusiensium : ex Euangelijs, Scri- || ptoribus orthodoxis, excerpta : Ad || vetustorum Exemplarium || fidem, accuratissi- || mè recogni- || ta. || ❦ || *Hacq; tandem postrema editione summo studio castigatæ.* || Cum indice locupletissimo. || [M. 2.] || LVGDVNI. || Apud Iacobum Huguetanum. || *M.D.LV.* In-4 à 2 col. de 36 ff. lim., 791 pp.

Edition de 1554 rafraîchie. Voir la collation à cette date.

AVIGNON, Récollets.

1557.

— VITA CHRISTI, || PER LVDOLPHVM || SAXONIVM SACRI ORDINIS || Carthusiensium : ex Euangelijs, & Scri- || ptoribus orthodoxis, excerpta : Ad || vetustorum Exemplarium || fidem, accuratissi- || mè recogni- || tae || ❦ || *Hacq; tandem postrema editione summo studio castigatæ.* || Cum Indice locupletissimo. || [M. 2.] || LVGDVNI. || Apud

Iacobum Huguetan. || *M.D.LVII.* In-4 à 2 col. de 36 ff. lim. et 791 pp., manchettes doubles, vignettes.

Réimpression de l'édition précédente. Der. f. v°, marque n° 3.

B. N., D 10823 Réserve.

Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, 42.

HUGUETAN, JEAN II.

Né à Lyon, vers 1530, mort âgé de 83 ans en 1613.

Marchand libraire de Lyon, fréquentant les foires, associé avec son frère Jacques III de 1559 à 1600, marié : 1° vers 1560 à une femme catholique dont le nom est inconnu d'où Jean III ; 2° le 29 janvier au Temple protestant avec Louise Ribaud, dont postérité ; 3° après le 4 juin 1586, avec Blanche Perrissin, veuve de feu Jean Le Poyvre, dont il n'eut pas d'enfant.

Habitant de Genève le 6 décembre 1585.

Marchand libraire à Héricourt, 1598-1603.

Marchand libraire et bourgeois de Montbéliard, 1604, où il mourut en 1613, après avoir partagé sa maison de Lyon, vers 1600, entre ses deux fils Jean III et Jean-Antoine Ier, avant le décès de Jacques III, son frère et associé qui se retira des affaires.

Jean II Huguetan, fils de Jacques II et de Françoise Jacand, et Jacques III, son frère, prirent de concert la direction de la maison paternelle, après le décès de leur père, sous la raison sociale : *Jehan Huguetan*. Jean II, qualifié de libraire fréquentant les foires, fut le véritable chef de la maison. Il fit de nombreuses absences et fut même reçu habitant de Genève, le 6 décembre 1585, où il paraît avoir installé un comptoir. Il avait épousé, vers 1560, une femme dont nous ignorons le nom et dont il eut un fils Jean III, l'aîné de tous ses enfants. Après le décès de sa première femme, il épousa, en secondes noces, Louise Ribaud, veuve d'André Patron, apothicaire de Lyon, par contrat du 29 janvier 1566 où les parties s'engagent mutuellement à se présenter à l'Eglise réformée devant le ministre. Il eut de cette union deux fils, Jean-Antoine Ier et Mathieu Huguetan. Ce dernier ne suivit pas la carrière paternelle. Par contre, Jean III et Jean-Antoine Ier éditèrent séparément, dès 1600, du vivant de leur père, après s'être partagé la maison de commerce. Jean III, l'aîné, fut le chef de la branche catholique. Jean-Antoine Ier, le second, fut le chef de la branche protestante de cette nombreuse famille. Après la mort de Louise Ribaud, survenue postérieurement au 4 juin 1586, Jean Huguetan épousa, en troisièmes noces, Blanche Perrissin, veuve de feu Jean le Poyvre, marchand de Genève, puis quitta Lyon, à la suite d'une affaire que le registre du Conseil de Genève nous révèle, en ces termes, à la date du 14 janvier 1597 : « Le Consistoire a

aduerti que Jean Huguetan, libraire de Lyon, beau-père de David Patron, a engrossé une fille qui est sa parente, laquelle ledit Patron a conduite de Lyon ici. Arreste qu'on chasse lad. putain. » Nous devons la communication de ce curieux document à l'obligeance de notre excellent ami M. Alfred Cartier. Nous n'avons pas trouvé dans les archives de Lyon d'autres détails sur cette faute qui paraît avoir une certaine analogie avec celle de Sébastien Gryphius avec Marion Miraillet, mais qui eut une issue bien différente. Jean Huguetan et sa troisième femme quittèrent Lyon et allèrent s'installer à Héricourt, alors sous la dépendance de Jean Fréderic, duc de Wurtemberg et de Tech, comte de Montbéliard, où sa troisième femme, aussi protestante, testa le 2 octobre 1603, puis vinrent habiter à Montbéliard où elle mourut, sans enfant de son troisième mariage, avant le 24 juil-



Marque de Jean II Huguetan, Silvestre, 1173, avec ou sans la devise :
Universitas rerum, ut pulvis in manu iehovae.

let 1609. Elle avait institué pour héritier universel son mari, qualifié depuis lors de marchand libraire et de bourgeois de Montbéliard, lui substituant à son défaut, Jean-Antoine I Huguetan, fils du second lit de son mari. Jean Huguetan refusa d'accepter le legs de sa femme et substitua son fils Jean-Antoine pour lui succéder. Ce dernier, pour entrer en possession de l'héritage et en exécuter les charges, requit, le 24 juillet 1609, une expédition du testament de Blanche Perrissin et le fit insinuer le 1[er] octobre suivant au greffe de la Sénéchaussée de Lyon. Jean II paraît avoir partagé sa maison de librairie de Lyon peu après son départ de cette ville et avant la mort de Jacques III, son frère et son associé, car Jean III et Jean-Antoine I[er] éditèrent

séparément sous leurs noms dès 1600. Jean II avait donné procuration générale, le 31 juillet 1596, à son fils préféré Jean-Antoine Ier, renouvelée le 4 mai 1598 devant Me Fiard, père, notaire. Jean II fréquenta de préférence les foires de la Suisse et de l'Allemagne, car il eut, comme facteur, Jacques Pons, libraire fréquentant les foires, chargé spécialement de suivre les villes du Midi. Il employa, comme correcteur d'imprimerie, pour soigner ses publications, Gabriel Chappuis, tourangeau. Jean II conserva les marques de la Sphère inaugurées par Gilles et Jacques Huguetan et en fit graver de nouvelles et adopta pour devise : *Tout l'univers est comme poudre en la main de Dieu* et *Universitas rerum est pulvis in manu Iehovæ*. Les premières publications de Jean II apparaissent vers 1566 et se confondent à la fin du XVIe siècle avec celles de ses fils.



Signature de Jean Huguetan en 1585.

1567. Au penon. Viette, Jehan Huguetan, libraire, pour meubles audit penonaige no 35, XXXIII s. IIII d. Suisses VIII s.

Les hoirs Jaques Huguetan pour maison audit penonaige no 35, XII l. X s. Suisses, III l. [Taxe de 1567, CC 151, fol. 83 vo, A.L.]

Pierre Reliet, relieur, pour meubles audit penonaige no 36, XVI s. VIII d. Suisses, IIII s. [CC 151, fol. 83 vo, A.L.]

Les frères Huguetan avaient un atelier de reliure dans leur maison dirigé par Pierre Reliet.

1567. Huguetan, frères, libraires. [*Cotisation du 6 octobre 1567*. CC 1173, A.L.]

20 janvier 1566. Contrat de mariage de Jehan Huguetan, marchand libraire à Lyon, et de Loyse Ribaud, veuve de feu André Patron, apothicaire, passé par devant Me Tixier, notaire, par lequel la future épouse déclare apporter en dot la somme de 1.050 livres dont ledit Huguetan lui garantit la restitution sur tous ses biens meubles et immeubles, présents et à venir, et le futur époux, en cas de prédécès, donne à sadite future épouse ladite somme de 500 l. t. « monnoie de roy » et pareillement ladite Ribaud, par semblable

donation, donne, par ces présentes, audit Huguetan, « aultant que à l'ung des enfans qui seront procréés de leur mariage et ou ilz n'auroient enfans de leur present mariage, audit cas veult qu'il participe pour ung tiers avec l'ung de ses deux fils du premier lit, aussi a promis ledict Huguetan enjoaler ladite Dame Loyse Ribault de bons joiaulx selon son estat, promettant lesdites parties se présenter devant le ministre ». [*Insinuations, septembre-novembre 1573*, A.D.]

1568. Des frères Huguetan, libraires, cottisez à cinquante livres, néant. [*Livre de cottization faict en l'année 1568*, CC 146, fol. 17 v°, A.L.]

1572. Jehan Huguetan, marchant libraire, vingl cinq sols t. Cy XXV s. [*Taxe de 1572*, CC 152, fol. 50 v°, A.L.]

1572. Jehan Huguetan, marchant libraire, taxé à 6 sols 3 deniers. [*Rôles des tailles de 1572*, CC 275, A.L.]

1573. Les hoirs feu Jacques Huguetan, Jehan Huguetan, marchant libraire, 100 sols. [CC 154, fol. 53, A.L.]

24 septembre 1573. Reconnaissance par Guyon Goyet, marchant, et Jehan Huguetan, marchant libraire à Lyon, au profit de Jehan Loys Colle, marchant allemant de Chaffuze (Schaffhouse) en Suisse, d'une dette de 262 livres 10 s. t. monnoye de roy, pour reste et entier payement de la somme de 750 l. t. dont était tenu envers ledit Coller, ledit Guyon Goyet, comme principal débiteur, et Perceval Floccard, marchant changeur audit Lyon, comme caution par obligation passée a Genève par devant Me Fichet, notaire, le 24 septembre 1573. [*Cozon, not.*, regist. 1573, fol. 280, A.N.]

Même jour. Garantie donnée par ledit Goyon Goyet à Jean Huguetan. [*Ibid.*, fol. 284 v°.]

23 novembre 1573. Jean Huguetan, marchand libraire, reconnaît au profit de l'obéance de Saint Vincent une partie du tenement appelé chasteau Guillard. [G 694, A.D.]

1574. Jehan Huguetan, libraire, est témoin de divers actes, sans intérêt, passés devant Mes Pierre Combet ou Cozon, notaires à Lyon. [A.N.]

1575. [*Ibid.*]

20 janvier 1576. Jehan Huguetan, libraire, est témoin de divers actes, sans intérêt, passés par Me Pierre Combet, notaire à Lyon. [A.N.]

1577. [*Ibid.*]

1577. Requête adressée au Bureau de l'Aumône par Jean Huguetan, libraire, et d'autres voisins de feu Jean Vallier, maistre relieur de livres, exposant que le défunt : auroit laisse trois petitz enfans orphelins avec, pour tous leurs biens, quelques peu de meubles qui ne scauroient valoir 80 livres ou environ, portant qu'il pleust audictz seigneurs commectre tel de leur Compagnie, avec leur secrétaire, que bon leur semblera, pour faire la description desdictz meubles pour evicter à fraiz. [*Archives de la Charité*, EE.]

1er août 1578. Jehan Huguetan, marchand libraire, est témoin du contrat de mariage de Jean Le Pauvre, passé devant Me Barrault. [*Insinuations*, vol. 43, fol. 146, A.D.]

1578. Jehan Huguetan, libraire, est témoin de plusieurs actes, sans intérêt, passés par Me Pierre Combet, notaire à Lyon. [A.N.]

7 août 1578. Jean Huguetan, libraire, acquéreur par adjudication d'une maison sise, en rue tendant de la rue Mercière à l'Hôpital, élit, en ami, Jean Hauard, menuisier. [*Inventaire du Père Ramette*, tome Ier, fol. 55, A.D.]

30 janvier 1581. Transaction entre demoiselles Claudine et Marguerite Gimbre, sœurs et héritières de noble homme Jacques Gimbre, quand vivoit voyeur de la ville de Lyon, d'une part, et honorables hommes Loys Riberol et Jehan Huguetan, marchants à Lyon, par laquelle lesdites Gimbre cédent auxdits Riberol et Huguetan, les deux quarts à elles appartenant dans la succession de feu Jacques Gimbre, leur frère, et en général tous les droits dans la succession de feu Himbert Gimbre et de Madeleine Fleuris, leur père et mère, sous la condition : 1° que les Riberol et Huguetan leur payeront à chacune une pension annuelle et viagère de 5 écus d'or payable à la Noël et Saint Jean Baptiste, le premier paiement devant avoir lieu à la S. J. B. prochaine; 2° lesdits Riberol et Huguetan tiendront quittes lesdites Gimbre de toutes les charges qui pourraient leur incomber en raison de ladite succession. Fait et passé audit Lyon, en la maison d'habitation des héritiers Huguetan, en rue Mercière, ou pend pour enseigne la Sphere. Présents à ce honorable homme Loys Clocquemin, marchand libraire, citoyen de Lyon, et Maître Gabriel Chappuys, prélecteur en l'imprimerie, témoins. [*Insinuations*, *aliénat.*, vol. 58, fol. 232-234 v°, A.D.]

16 juillet 1581. Jean Huguetan, marchand libraire, et Gabriel

Chappuys, prélecteur d'imprimerie, sont témoins d'un acte passé par François de Combes, veuve de feu Louis Cloquemin, libraire de Lyon, agissant comme tutrice de ses enfants. [*P. Combet, not.*, reg. 1581, A.N.]

28 janvier 1582. Jean Huguetan, libraire, témoin de l'acte d'apprentissage de Benoist Duboys dit Cadet, placé chez Jehan Riboud, veloutier. [*P. Combet, not.*, reg. 1582, A.N.]

31 décembre 1582. Jean Huguetan, marchand de Lyon, est témoin du mariage de Louis De Mure, marchand de Lyon. [*Insinuations*, vol. 67, f. 18, A.D.]

15 juillet 1583. Quittance donnée par Jean Huguetan, marchand libraire à Lyon, tant en son nom qu'en celui de Louis Riberol, marchand drapier à Lyon. [*Bernard, not.*, reg. 1583, fol. 489, A.N.]

29 mars 1584. Jehan Huguetan et Sébastien Honorat, marchands libraires, témoins du contrat de mariage de François Landas, marchand canabassier, citoyen de Lyon, avec Marie Jubin, veuve de feu Claude Mareschal, vivant marchand papetier demeurant à Lyon. [*Insinuations*, vol. 78, fol. 178, A.D.]

22 mai 1585. Jehan Huguetan, marchant libraire à Lyon, agissant comme commissaire estably au regime et gouvernement des fruits d'une maison, sequestre des loyers d'une maison, agissant à la requête de Bonaventure du Rollet, à l'encontre des nommés Laurent Calloux, Jehan Pellogier et dame Marie Peroque, femme dudit Pellogier, réclame différentes sommes transportées audit Rollet, par Barnabé Cussonnel, procureur du sieur Jean Pomponio de Bellievre. Dans deux actes qui suivent, relatifs à la même affaire, Huguetan intervient en la même qualité et ne joue qu'un rôle accessoire. [*A. Grangier, not.*, A.N.]

15 novembre 1585. Jean Huguetan et Jacques Pons, marchands libraires de Lyon, sont témoins du testament de Jeanne Verdier, fille de Claude Verdier, marchand tanneur. [*Insinuations*, vol. 79, fol. 187, A.D.]

4 juin 1586. Jaques Pons, libraire à Lyon, remet et transporte à Loyse Ribaud, femme de honnête homme Jehan Huguetan, marchant libraire fréquentant les foires de Lyon, les sommes contenues en obligations cedulles suivantes assauoir : la somme de 3 écus d'or dus par François Moton, fils de feu Felix Moton, mercier de la Grave en Bourgdoisant, par oblig. de décembre 1583 passée devant Me Bara, not. à

Lyon, 9 écus et un tiers d'or sol dus par Vincent Cochet, libraire à Tournon, 5 écus d'or dus par Helie Fléchieres, contrepoincteur de livres à Lyon, les mettant et subrogeant à sa place pour s'acquitter de semblable somme qu'il devait à ladite dame pour vente de marchandises qu'il dict avoir recues d'elle. Signatures de Jacques Pons et de Louise Ribaud. [*Antoine Grangier, not.*, reg. 1586, A.N.]

27 mars 1587. Jehan Huguetan, marchand libraire, est témoin du testament de Jacques Savion, chaussetier, reçu par Me Ant. Morgat, not. à Lyon. [A.D.]

4 avril 1587. Remise par Pierre Landry, libraire, à Jean Huguetan, libraire, de l'inventaire des marchandises de librairie de feu Charles Pesnot. Trois jours sont donnés à J. Huguetan pour l'examen de cet inventaire et rendre réponse sur les achats qu'il peut faire. [*P. Combet, not.*, reg. 1587, A.N.]

14 janvier 1588. Jean Huguetan, marchant libraire à Lyon, témoin d'un acte. [*Insinuations*, vol. 92, fol. 281 v°, A.D.]

10 août 1588. Ibid. [*Insinuations*, vol. 94, fol. 269, A.D.]

22 février 1592. Jehan Huguetan, marchant libraire, témoin d'un acte. [*Insinuations,* vol. 103, fol. 205, A.D.]

26 mars 1592. Donation en faveur de Jehan Huguetan, par sa tante Marie Henry de Vallinot, veuve de Alexandre de Campege, docteur en medecine à Lyon, par acte reçu Me Pierrefort, notaire, le 26 mars 1592. [*Insinuations*, vol. 103, fol. 79, A.D.]

18 février 1593. Jehan Huguetan, marchant libraire, témoin d'un acte. [*Insinuations*, vol. 114, fol. 120 v°, A.D.]

13 mars 1593. Jean Huguetan, marchant libraire, témoin d'une obligation souscrite par Pierre Boin, laboureur de Cozon au Mont d'Or, au profit de Laurent Boin, jardinier à Lyon. [*Combet, not.*, reg. 1593, fol. 188 v°, A.N.]

4 juin 1594. Jehan Huguetan, marchant libraire, témoin d'un acte. [*Insinuations*, vol. 197, fol. 296, A.D.]

9 juin 1595. Jean Huguetan, marchand libraire, citoyen de Lyon, au nom de dame Pernette Messelier, veuve de feu André Blanc, signifie à Claude Terras, marchand dudit Lyon, parlant à sa personne, trouvée sur la place du Change, que ladite Messelier a révoqué toutes procurations qu'elle pourrait avoir faictes tant à Jean Blanc, son fils, que aultres. [*Delaforest, not.*, A.N.]

22 juillet 1595. Jehan Huguetan, marchand libraire, témoin d'un acte. [*Insinuations*, vol. 109, fol. 229 v°, A.L.]

18 mars 1596. Jean Huguetan, marchand libraire, citoyen de Lyon, est nommé gardiateur des biens meubles de Pierre de l'Aubbe, conseiller du roi et controleur général du grenier à sel. [*Bernard, not.*, regist. 1596, fol. 82, A.N.]

25 mai 1596. Jean Huguetan signifie à Terras que dame Pernette Messelier, veuve Blanc, a cédé à Du Viste une pension dont elle était créancière. [*Ibid.*]

14 janvier 1597. Le Consistoire a aduerti que Jean Huguetan, libraire de Lyon, beau pere de David Patron, a engrossé une fille qui est sa parente, laquelle led. Patron a conduite de Lyon ici. Arresté qu'on chasse lad. putain. [*Registre du Conseil de Genève*, vol. 92, fol. 11. *Archives de Genève*. Communication de M. Alfred Cartier.]

2 octobre 1603. Au nom de tressaincte et individue Trinite du Pere, du Filz et du sainct Espript. Amen, Je Blanche Perrissin, femme d'honneste homme Jean Huguetan, marchant librayre de la ville de Lyon, demeurant de present en la ville d'Hericourt, seigneurie et terre de tres illustre puissant prince et seigneur Frederick, duc de Virtemberg et Teck, saine de sens, bonne memoyre et entendement Dieu graces, combien toutesfoys que soye infirme et extenue par malladie en mon corps... je fais mon testament et ordonnance de dernière volonté en la forme et maniere que s'ensuyt. Premierement comme chrestienne je rends et recommande mon ame a Dieu... j'eslis la sépulture de mondit corps, l'ame estant sortye d'icelluy, au cimittyere du lieu auquel adviendra mondit trespas. Item je donne et lègue en l'Aulmosne et pour l'honneur de Dieu a six pauvres filles de la ville de Lyon pour les ayder à marier à chascune, d'icelles, vingt livres monnaye de France que leur sera deslivré par mon cy-après nommé héritier incontinant qu'elles seront fiancées ou au jour de la celebration de leur nopce et les dites filles choisies par mondict cy après nommé héritier. Je donne a ma bien aymée niepce Marie Perricin une pension annuelle sa vie durant de la somme de 60 livres dicte monnaye de France, laquelle pension je veulx luy estre annuellement payee par mon dict héritier, en deux termes, a savoir la juste moytié au jour de Noël et l'autre à la sainct Jean Baptiste suyvant mondit trespas. Et en cas que lad. Marye viendroyt a deceder, je veulx que lad. pension soyt payée, par mon héritier aux enfans de

ladicte Marie Perricin... Item je donne et legue à André Vuillerme, enfant de la susdite Marie, tous et ungs chascuns les meubles qu'il doibt ja avoir entre main m'appartenant en suite de l'inventayre que cy devant il doibt avoir faict faire. Item je donne et legue aud. Vuillerme toutes les sommes de deniers qui escherront m'estre deubes en la ville de Geneve apres qu'il aura relevé et receu celles qui luy sont esté promises par le contract de mariage faict entre luy et Magdeleyne Faibvre, sans volloir que mondict heretier, cy apres nommé, soyt charge des fraiz que led. Vuillerme porroyt avoir faict et fera à la porsuytte du recouvrement desdictes debtes. Item, je donne encore aud. Vuillerme, toutes les sommes de deniers qui me sont encore deubes par feu mon mary de jadis Jean Le Poyvre, a cause des deniers dottaulx qu'il a heu de moy comme en peult apparoystre par nostre contraict de mariage et quictances dudit Poyvre, lesquelles ledit Vuillerme recouvrera sur une vigne acquise par led. Le Poyvre, size au lieu de Genton, terre de messieurs dud. Genève, à la charge néantmoings que led. Vuillerme sera tenu de fournir et délivrer pour son frère Amy, du costé maternel, la somme de 50 livres monnoye de France, laquelle somme je veulx estre employée pour l'apprentissage du mestier qui sera enseigne aud. Amy. Lègue à tous mes parents pouvant prétendre droict à mes biens 5 sols... et quant au reste de tous mes autres biens presens et advenir en quelque part qu'iceulx soyent siz et situez ou qu'ils se povront retrouver, et desquelz je n'ay testé, ni disposé cy dessus, ny disposeray cy apres pour recompenser des bons services, doux entretiens et traictemens que j'ay receu dud. Jean Huguetan, mon bien aymé mari, desquelz je le veulx rellever et remunerer ses peynes, je ladicte Perressin nomme et declare de ma propre bouche, franche et liberable volonte, sans contraincte, led. Jehan Huguetan, mondict mary, mon universel seul et unicque heritier, moyennant toutesfoys qu'icelluy mondit mari sera tenu payer mes debtes... et au cas ou ledit Huguetan, mondit mari, viendroyt à deceder, je lui substitue, pour héritiers universels de mes dits biens, honneste homme Jean-Anthoine, son filz, sans que toutes foys icelluy puisse jouir de lad. substitution qu'après la mort et décès dudit Jean Huguetan, mon dict mari. Revocquant tous aultres testaments, legs codicilles et aultres ordonnance de dernière volonté... et pour plus ferme vigueur d'icelluy, je veulx qu'il soyt leu et publye tost, apres mon trespas, hautement en ladite ville de Lyon pardevant monsei-

gneur le senechal ou son lieutenant d'illecq et que le sceau de lad. court y soyt mis et apposé en signe de force et vigueur, ainsi passé audict Héricourt le second jour du mois d'octobre à troys heures après midi l'an de grace mil six cens et troys en présence d'Anthoine Grevillot, Claude et Jean Maire, Francoys Valleton bourgeois habitans aud. Héricourt. » La coppie cy devant escripte a esté de son propre original et à icelluy de mot à mot collationné et expédie en faveur dudit sieur Jean-Anthoine Huguetan, héritier substitué à la requeste du s[r] Huguetan, pour luy servir ainsi que de raison soubz le scel de la justice ordinaire de ceste cité ce 24[e] jour de juillet 1609. Insinué le 1[er] octobre 1609 à Lyon. [*Insinuations*, vol. 139, fol. 136-138, A.D.]

SANS DATE.

— Traicté de la maniere de saigner, scarifier et appliquer les sangsues [par Léon Botal]. *A Lyon, J. Huguetan, s. d., vers 1550.* In-8.

Deschamps, I, 157.

Ce volume peut-il être édité par Jean Huguetan? Deschamps dit vers 1550, et ne donne que l'initiale du prénom. Si la date, vers 1550, est prouvée on peut dire Jacques. Si non, c'est à Jean qu'il faut l'attribuer et dire de 1566 à 1600. En outre, il donne le prénom de Léon à l'auteur. Il s'agit, sans doute, de Léonard Botallo, originaire d'Asti, dont les œuvres ont été souvent imprimées à Lyon.

1566.

— NOTABLE || ET SINGVLIER AR- || REST DES GRANDS IOVRS || tenus a Troyes en Champagne, sur || le reglement des Aduocats, Procu- || reurs, Grephiers, & Enquesteurs : a || uec les braues plaidoyers & re- || pliques tout au long, de Mes- || sieurs Seguier, le Mai- || stre, Le Feure, Re- || mond, Ianuier || & Dengue || chin. || [Fleuron.] || A LYON, || PAR IEAN HVGVETAN. || Auec Priuilege, || 1566, In-8 de 48 ff. n. chiff., sign. A-F par 8. manchettes,

Titre v°, permission, signée : Delanges, accordée à Jean Huguetan, le 12 mars 1566. F. Aij : A Messieurs les gens tenans pour le Roy le siege presidial en sa ville de Lyon, Phil. Bugnyon, I. C. Masconnois et Aduocat audit Siège, épître datée de Lyon, calendes de mars 1566. F. Aiiij : Arrest donné a grands iours tenus a Troyes en Champaigne prononcé ... le ... 25 octobre 1535...

Du Verdier, I, 194. — Cat. de Lignerolles, 1895, n° 83.
Léon Galle.

1567.

— Les mots francoys selon l'ordre des lettres ainsi qu'il faut les escrire tournez en latin pour les enfants. *A Lyon, par Jean Huguetan, M.D.LXVII.* In-8.

Cat. Yemeniz, n° 1261.

— Dictionariolum puerorum (latin françois). *Lugduni, apud Ioan. Huguetan, 1567.* In-8 à 2 col.

Cat. librairie Scheuring, 1869.

1571.

— Thresor des livres d'Amadis de Gaule (1-13). *Lyon, Jean Huguetan, 1571.* In-16 en deux vol.

British Museum, 12450. bbb. 1.

1572.

— Les comptes *(sic)* du monde adventureux par A. D. S. D. D. *Lyon, Jean Huguetan, 1572.* In-16.

Cat. Morel, n° 282.

1573.

— Le deuxiesme livre... composé par Gaspar de Saillans. *A Lyon, par Jean d'Ogerolles.* M.D.LXXIII. [P. 314 :] *Lequel livre se distribue en la bouticque de Iean Huguetan, marchand libraire demeurant à Lyon, à l'enseigne de la Sphère. Et se vend douze solz tournois chasque liure sans estre relié.* In-8. Voir Jean d'Ogerolles, 1573.

1577.

— De cvratio || ne per sangvi- || nis missionem. || de incidendae venae, || *cutis scarificandæ, & hirundinum* || *applicandarum modo.* || Avtore Leonardo Bo- || tallo astensi Consiliario & Medico Regis, || Reginæ & Ducis Andinum, Tu- || ron. &c. Regis fratris. || [M. 1.] || lvgdvni, || apvd ioan. hvgvetan. || M.D.LXXVII. || *Cum Priuilegio Regis.* In-8 de 5 ff. lim., 212 pp. et 1 f. n. chif.

Titre v°, privilège du 8 octobre 1574 accordé à Jean Huguetan, libraire. F. 2, épître de Leonardus Botallus à René de Birague, chancelier de France. et avis au lecteur. Der. f., vers latins à l'auteur par Alexandre Campegius, médecin.

Amiens, *Médecine*, 3483. — B. N. (Te10) 18. — British Museum, 783. d. 5.

1580.

— De cvratio- || ne per sangvi- || nis missionem. || de inciden- dae venae || *cutis scarificandæ, & hirundinum* || *applicandarum modo.* || avtore Leonardo Bo- || tallo Astensi Consilario & Medico Regis, || Reginæ, & Ducis Andinum, Turon. &c Regis fratris. || [M. 1.] || lvgdvni, || apvd ioan. hvgvetan. || M.D.LXXX. || *Cum Priuilegio Regis.* In-8 de 5 ff. lim., 212 pp. et 3 ff. n. chiff. le der. blanc.

Même privilège et même épître à René de Biragne qu'à l'édition de 1577. Les vers d'A. Campegius sont imprimés en double par erreur. Errata au v° de l'avant der. f.

B. N. (Te¹⁰) 18 A.

— La || composition || dv corps hvmain et || description de toutes ses parties : le || rapport qu'il a auec le monde : || l'instruction pour la santé, || & la Sphere de || Medecine. || tradvicte dv grec d'hip- || *pocrates, & augmente d'vn commentaire, par I. || de la Fargue. D. M. Dedié à Tres-illustre || & Tres-vertueuse Princesse, Marguerite de || France, Reyne de Nauarre.* || [m. 2.] || a lyon, || par iean hvgvetan, || 1580. || Auec Priuilege. In-16 de 198 pp. et 1 f. blanc.

B. N. (Tf 18) 87 (2).

LA
COMPOSITION
DV CORPS HVMAIN, ET
description de toutes ses parties:le
rapport qu'il a auec le monde:
l'instruction pour la santé,
& la Sphere de
Medecine.

TRADVICTE DV GREC D'HIP-
pocrates, & augmenté d'vn Commentaire, par I. de la Fargue, D. M. Dedié à Tres-illustre & Tres-vertueuse Princesse, Marguerite de France, Reyne de Nauarre.



A LYON,
PAR IEAN HVGVETAN.
1580.
Auec Priuilege.

Seule marque dessinée pour Jean Huguetan.

— La || composition || dv corps hvmain, et || description de toutes ses parties : le || rapport qu'il a auec le monde : || l'instruction pour

la sante, || & la Sphere de || Medecine. || *TRADVICT DV GREC D'HIP-* || *pocrates, & augmenté d'vn commentaire* || *par I. de la Fargue.* || *D. M.* || [M. 2.] || A LYON, || PAR IEAN HVGVETAN. || 1580. || Auec Priuilege. In-16 de 198 pp. et 1 f. blanc.

Edition rajeunie en 1581. Voir la collation à cette date.

BRITISH MUSEUM, 539. a. 23.

Cat. de la bib. du château de Lobris, Munich, Rosenthal, 1895, n° 1692.

— *LE* || PLAISANT || IEV DV DODECHE- || dron de Fortune, non moins || recreatif, que subtil & || ingenieux. || *** || *Renouuellé & changé de sa* || *premiere edition.* || [M. 1. || *A LYON,* || PAR IEAN HVGVETAN. || 1580. In-8 de 20 ff. lim., 2 planches repliées et 144 ff. chiff. en car. rom.

Titre, orné d'un encad. typ., blanc au v°. F. A 2 : Advertissement au lecteur signé : INTER VTRUMQUE. F. A 5 : Préface signée de même. f. A 7 n. signé : Au Seigneur Decourlay, cons. not. & Secretaire du Roy & contreroolleur de sa chancellerie, sonnet non signé suivi d'un sixain français de R. Vivier Secret. D. R. A Franc. Cru. R. Même f. v° : La description de la première maison, appellee L Angle d'Orient, en vers, suivent les descriptions des 12 autres maisons en vers accompagnées de questions rimees et des reponses. F. C 4 v° : Au lecteur Sonnet non signé et sixain adressé : A M. François Rasse des Neux, chirurgien à Paris signé de la devise : *inter vtrumque.*

Réimpression de l'ouvrage de Jean de Meun édité par F. G. L. François Gruget ? imprimé à Paris chez Vincent Sertences, en 1556, sous le titre de : *Le Dodechedron de fortune*, renouvellé et changé de sa première édition comme il est dit au titre.

Baudrier.

1581.

— Institutionum iuris civilis librii IIII. Olim a Theophilo antecessorein Græcum e Latino u berius diffusiusque translati et nunc nuper e Græco in Latinum per D. Iac. Curtium. *Lugduni, apud Ioannem Huguetan, 1581.* In-16.

— LA || COMPOSITION || DV CORPS HVMAIN, ET || description de toutes ses parties : le || rapport qu'il a auec le monde : || l'instruction pour la santé, || & la Sphere de || Medecine. || *TRADVICT DV GREC D'HIP-* || *pocrates, & augmenté d'vn commentaire* || *par I. de la Fargue.* || *D. M.* || [M. 2.] || A LYON, || PAR IEAN HVGVETAN. || 1581. || Auec Priuilege. In-16 de 198 pp. et 1 f. blanc.

P. 3 : A tres illustre ... Princesse Marguerite de France, Reyne de Nauarre, I. de la Fargue, D. M. Salut, épître de l'auteur, suivie d'une ode et d'un sonnet à la même par le même, et d'un sonnet à la même princesse signé de la devise : *Cœlum solum.* P. 17 : Au lecteur I. de la Fargue, D. M. Salut.

P. 3 le fleuron typographique placé au-dessous de l'intitulé est vertical ❦.

MAZARINE, C 28657. — SAINTE-GENEVIÈVE, T 2367 (T 667 anc. cote).

— LA || COMPOSITION || DV CORPS HVMAIN, ET || description de toutes ses parties : le || rapport qu'il a auec le monde : || l'instruction pour la santé, || & la Sphere de || Medecine. || *TRADVICT DV GREC D'HIP-*

|| *pocrates, & augmente d'vn commentaire* || *par I. de la Fargue.* || *D. M.* || [M. 2.] || A LYON, || PAR IEAN HVGVETAN. || 1581. || Auec Priuilege. In-16 de 198 pp. et 1 f. blanc.

P. 3 le fleuron typographique placé au-dessous de l'intitulé est horizontal ❧.
Tirage différent de l'édition de 1581. Dans l'exemplaire de Sainte-Geneviève le der. chiffre a été modifié à la main et changé en 9.

SAINTE-GENEVIÈVE, T 121 (anc. cote).

— *LE* || PLAISANT || IEV DV DODECHE- || dron de Fortune, non moins || recreatif que subtil & || ingenieux. || ⁂ || *Renouuelle & change de sa* || *premiere edition.* || [M. 1.] || *A LYON,* || PAR IEAN HVGVETAN. || 1581. In-8 de 20 ff. lim., 2 planches repliées et 144 ff. chiff. en car. rom.

Edition de 1580 rajeunie. Voir la collation à cette date.

BRITISH MUSEUM, 1073. d. 5. (1). — SAINTE-GENEVIÈVE, Y 1105 Réserve.
Cat. Yemeniz, n° 1122.

1582.

— TRESOR || DE TOVS LES || LIVRES D'AMADIS || DE GAVLE, || Contenant les Harangues, Epistres, Con- || cions, Lettres missiues, Demandes, Res- || ponces, Repliques, Sentences, Cartels, || Complaintes, & autres choses, les plus || excellentes, pour instruire la ieune no- || blesse Françoise à l'eloquence, grace, || vertu & generosité. || [M. 2.] || *A LYON,* || POVR IEAN HVGVETAN. || 1582. || AVEC PRIVILEGE DV ROY. In-16 de 689 ff. chiff., le dernier coté par erreur 673, et 37 ff. n. chiff. le der. blanc, signés: SS par 7, TT, VY, XX par 8, YY par 6.

Le titre, blanc au v°. F. 2 signé a 2 : Avx lectevrs, salvt. f. 3 v° : Au lecteur, huitain français.
Les feuillets 270, 271 et 272 sont cotés par erreur, 280, 281 et 282. *Le quatorzième livre d'Amadis de Gaule* commence au verso du feuillet 271, coté par erreur 281.
Le der. f. coté à tort 673, appartient au cahier SS. f. SS² commence la Table de tresor de tous les liures d'Amadis de Gaule.
Premier tirage probablement. Ce volume, incommode par son épaisseur, a été divisé en deux volumes et tiré avec deux titres. Il sort des presses de Roussin comme le montrent les bandeaux typographiques spécialement utilisés par cet atelier placés en tête des ff. 4, 10, 465 et du f. SS². de la Table.

Vaganay.

— TRESOR || DE TOVS LES || LIVRES D'AMADIS || DE GAVLE, || Contenant les Harangues, Epistres, Con- || cions, Lettres missiues, Demandes, Res- || ponces, Repliques, Sentences, Cartels, || Complaintes, & autres choses, les plus || excellentes, pour instruire la ieune no- || blesse Françoise à l'eloquence, grace, || vertu & generosité || [M. 2.] || *A LYON,* || POVR IEAN HVGVETAN. || 1582. || AVEC PRIVILEGE DV ROY. Deux vol. in-16.

Second tirage.
Tome premier : 466 ff. chiff.

Titre blanc au v°. F. 2 : Aux lecteurs salut. F. 3 : Au lecteur, huitain. F. 281 v° (erreur pour 271) commence la Table du Quatorziesme livre d'Amadis.

Tome second : 2 ff. n. chif., le second blanc, ff. chiff. de 465 à 673 et 36 ff. n. chiff. pour la table.

— SECOND TOME || DV TRESOR DE || TOVS LES LIVRES || D'AMADIS DE || GAVLE. || Contenant les Harangues, Epistres, Concions, || Lettres missiues, Demandes, Responces, Re- || pliques, Sentences, Cartels, Complaintes, & || autres choses, les plus excellentes, pour in- || struire la ieune noblesse Françoise a l'elo- || quence, grace, vertu, & generosité. || [M. 2.] || *A LYON*, || POVR IEAN HVGVETAN. || 1582. || *Auec Priuilege du Roy.*

Le titre, blanc au v°, suivi d'un f. blanc.

ARSENAL, *bel. let.*, 17524. — BRITISH MUSEUM, g. 16695. 96. — LYON, *Ville*, 800403.

1583.

— LES || OEVVRES || POETIQVES || DE PIERRE || DE CORNV, || Dauphinois. || *Contenant, Sonnets, Chansons, Odes, Discours, Eclogues, Stances, Epitaphes, &* || *autres diuerses poesies.* || [M. 1.] || *A LYON.* || POVR IEAN HVGVETAN. || M.D.LXXXIII. || AVEC PRIVILEGE DV ROY. [P. 223 v° :] *A LYON,* || DE L'IMPRIMERIE || DE THIBAVD || ANCELIN. || 1583. In-8 de 8 ff. lim. et 223 pp., car. ital.

Titre, blanc au v°. f. a 2 : Advertissement au lecteur. f. a 3 et suivants : Au sieur de Cornu son livre d'amours, sonnet signé: Gabriel de Lers, Au sieur de Cornu sur son livre d'amours, sonnet signé : Claude Expilly, Lautheur à son livre, a sa dame, deux sonnets de C. de Cornu, non signés. f. a 5 v° : privilège du 19 février 1583, accordé pour 10 ans à Jean Huguetan pour l'impression des œuvres de P. de Cornu.

Le premier livre renferme 108 sonnets et différentes autres pièces de vers. Le second livre 46 sonnets et différentes pièces dont 3 odes.

P. 127, commence les eclogues au nombre de 7. P. 189, diverses poésies parmi lesquels 6 sonnets adressés à Garnier, Gabriel de Lers, Claude Expilly. Les signes de pluie à son grand amy Gabriel de Sers, 2 sonnets sur des mascarades, Epitaphe de Damoiselle Catherine Labbé, mère de l'autheur, sonnet, soit en tout, 164 sonnets environ.

Réimprimé et tiré à 100 exemplaires sous le titre : Les œuvres poétiques de P. de Cornu précédées de sa vie par G. Colletet, avec préface et notes. *Turin et Grenoble*, 1870, in-12.

ARSENAL, *bel. let.*, 6619. — B. N., pYe 212 Réserve. — LYON, *Ville*, 317603.
Cat. Yemeniz, 2001. — Cat. Chaper.
Château de Terrebasse.

1584.

— Le thresor des chansons amoureuses. *Lyon, Jean Huguetan, 1584.* In-16.

Première édition.

Brunet, V, 940.

1585.

— LE || PARFAIT || COVRTISAN DV || COMTE BALTA- || SAR CASTIL || LONNOIS. || *En deux langues, respondant par deux colonnes, l'une* || *à l'autre, pour ceux qui veulent auoir l'in-* || *telligence de l'une d'icelles.* || De la traduction de GABRIEL CHA- || PVIS Tourangeau. || [M. 1.] || *A LYON,* || PAR IEAN HVGVETAN, || M.D.LXXXV. || Auec Priuilege du Roy. [A la fin de la table :] *A LYON,* || Imprimé

par Claude Bourcicaud. || 1585. In-8 à 2 col. de 10 ff. lim., 660 pp. et 14 ff. n. chiff., car. ital. et rom.

F. 2 : A reverend et illustre seigneur Michel de Sylva, evesque de Visee. P. 660 : *Acheué d'imprimer le dernier* || *de Iuillet, 1585.*

AIX, *Méjanes.* — LILLE, *sc. et a.*, 350. — NANTES, 6862.
SAINTE-GENEVIÈVE, R 937 Réserve.

— *LES* || APHORISMES || D'HIPPOCRATES, || AVEC LE COMMENTAIRE || DE GALIEN SVR LE PRE- || MIER LIVRE. || Traduicts de Grec en François, || Par M. I. Breche. || *Auec Annotations sur ledict premier liure,* || *ensemble certaines Paraphrases seruãs de* || *brief cõmmentaire, depuis le second liure ius* || *ques à la fin du septiesme, par ledit Breche.* || PLVS || Les Aphorismes de I. Damascene, Me- || decin Arabe. Ensemble vne Epito- || me sur les trois liures des || Tẽperaments, de Galien. || *Le tout nouuellement reueu & corrigé,* || *A LYON,* || Par Iean Huguetan. || 1585. [P. 254 :] *Imprimé à Lyon,* || *Par Claude Boursicaud.* || 1585. In-16 de 2 ff. lim. et 254 ff. chiff., manchettes.

Titre, blanc au v°. F. A 2 : Avx lectevrs : avis intéressant de Jean Breche, de Tours, sur son œuvre. f. 223 v° : Fin des sept livres des Aphorismes du Prince des medecins Hippocrates, translatez de Grec en François, par M. I. Breche de Tours. f. 214 : Le livre des aphorismes de Iean de Damascene souuerain medecin entre les Arabes. f. 232 : Epitome sur les trois livres des temperamens de Galien Par Ieremie Triueris Brachelius.

AIX, *Méjanes*, G. 340.

1587.

— Institvtio- || nvm Ivris || Civilis || Libri IIII. || Olim à Theophilo Antecessore in Græcum e La- || tino vberius diffusiùsque translati, & nunc nu- || per e Græco in Latinum per D. Iac. Curtium || ... conuersi. || In quibus multa, quæ in aliarum editionum li- || bris vel deerant, vel corruptè legebantur..., sunt restituta. || Cum argumentis... || [M. 2.] || Lvgdvni, || Apud Ioannem Huguetan. || M.D.LXXXVII. In-16 de 535 pp. et 2 ff. n. chiff., entre les pp. 316-317, tableau de degrés de parenté, car. ital., manchettes.

Les pp. 1-13 comprennent le titre, blanc au v°, la préface datée de Lyon 1581, la dédicace à Jacques von Halewyn et l'avis au lecteur.

Edition conforme à celle de Lyon, 1581.

LEIPSIG, *Université.* — MUNICH, *Bibl. Royale.* — VIENNE, *Bibl. Imp.*
Bibliotheca Belgica.

1589.

— LA || COMPOSITION || DV CORPS HVMAIN, ET || description de toutes ses parties : le || rapport qu'il a auec le monde : || l'instruction pour la santé, || & la sphere de || medecine. || *TRADVICT DU GREC D'HIP-*

|| *pocrates, & augmenté d'vn commentaire,* || *par I. de la Fargue.* || *D. M.* || [M. 2.] || A LYON, || PAR IEAN HVGVETAN. || 1589. || Auec Priuilege. In-8 de 198 pp., 1 f. blanc et 4 ff. n. chiff., car rom. et ital.

BRITISH MUSEUM, 783. a. 1.

— HISTOIRE AETHIOPIQVE || DE HELIODORVS, || CONTENANT DIX LIVRES, TRAITTANT DES || loyales & pudiques amours || de Theagenes Thessalien, || & Chariclea Æthio- || pienne, || *Traduite de Grec en François, & de nouueau reueuë &* || *corrigee sur vn ancien exemplaire, escrit à la main,* || *par le translateur : où est declaré au vray qui en a* || *esté le premier autheur.* || [M. 2.] || *A LYON,* || PAR IEAN HVGVETAN. || 1589. In-16 de 597 pp. et 10 ff. n. chiff.

Titre, blanc au v°, p. 3 : Proesme dv translateus suivi d'un dixain : Au lecteur non signé.

Au titre, marque 1 avec la devise : TOVT L'VNIVERS EST COMME || POVDRE EN LA MAIN DE DIEV.

ARRAS, *bel. let.*, 2363. — LYON, *Ville*, 800307.
Vaganay.

1592.

— D. || HIERONYMI || STRIDONIENSIS || EPISTOLAE SELECTAE, || & in libros tres distributae, opera D. || Petri Canisij Theologi. || *Epistolarum, atque aliorum opusculorum, quæ* || *tribus hisce libris continentur ordo & nume* || *-rus, vnà cum argumentis rerumque & ver-* || *borum indice locuplètissimo adiectus est.* || Accessit in hac purissima, omniumq; post- || rema editione ipsius D. Hieronymi vita in || compendium ex Mariano Victorio Reatino || Episc. Amerino, petissimùm redacta : tum || etiam græcarum, dictionumquę latinæ factæ || non sunt, interpretatio, necnon verborũ lo || corumq; obscuriorum breuissima expositio. || [M. 2.] || *LVGDVNI.* || Apud Ioannem Huguetan. || *M.D.XCII.* In-16 de 24 ff. lim., 417 pp. et 53 ff. n. chiff., manchettes.

F. aij : « Petri Canisii ad florentis academiæ Dilinganæ rectorem, professores et studiosos præfatio. » F. E 7 : « Vita Hieronymi Stridoniensis ex Mariano Victoria episcopo Reatino excerpta. » F. G*g* 3 v° commence l'index terminé au verso du N*n* 8 par Candido lectori avis et l'errata.

La marque est entourée de la devise latine : VNIVERSITAS RERVM, VT || PVLVIS IN MANU IEHOVÆ.

Baudrier.

1593.

— TRAICTE || DES || VENIMS DE || PIERRE D'ABANO || DICT CONCILIATEVR, *Auquel a esté adiousté la solution d'vne tres difi* || *cile*

question : ensemble vn traicté de Theophra- || *ste Paracelsus des vertus & proprietez merueil-* || *leuses des serpents, araignes, crapaux, & can-* || *cres, avec la cure des taches ou signes tirez du* || *ventre de la mere, de laquelle aucun par ci de-* || *uant n'a faict encore mention.* || Le tout traduit de Latin en François || Par Lazare Boet. || [M. 2.] || *A LYON,* || PAR IEAN HVGVETAN. || *M.D.XCIII.* In-16 de 162 pp. et 7 ff. n. chiff. les 2 der. blancs.

Titre, blanc au v°, p. 3 : Traicte des venims, traduit par Lazare Boet, du latin de P. d'Albano, dédié à nostre S. Pere le Pape.

B. N., Tf 1887 (1). — RENNES, *sc. et a.*, 2100.
Cat. Yemeniz, n° 835.

1596.

— Le thresor des chansons amoureuses recueillies des plus excellents poëtes de nostre temps et augmentez d'une infinité de tres beaux airs nouveaux. *Lyon*, *Jean Huguetan*, *1596*. In-16.

Réimpression de l'édition de 1584 rééditée par Jean III en 1616.
Brunet, V, 940.

HUGUETAN, JACQUES III

Marchand libraire, né à Lyon, vers 1532, mort après 1604.
Marié : 1° à Claudine Gojan;
2° le 30 octobre 1565, à Claudine Vasselier, fille de Jacques de Vasselier, imprimeur.

Marchand libraire, citoyen de Lyon, fils de Jacques II Huguetan et de Françoise Jacand, débuta comme facteur chez Charles Pesnot, successeur des Senneton, qui eut des comptoirs à Francfort, à Genève et à Medina del Campo, et paraît avoir, en même temps, dirigé la maison de son frère, pendant ses absences lorsqu'il fréquentait les foires, sans jamais apparaître dans la raison sociale, et travailla de 1566 à 1604. Un acte du 3 mai 1562 nous apprend que Jacques III Huguetan avait prêté une somme de 200 livres à Martin Chantelose, libraire d'Annecy en Savoie, fils de feu Damien Chantelose, en son vivant papetier d'Ambert en Auvergne, et de feu Damienne Morel, qui, pour se libérer de sa dette envers Jacques Huguetan, vendit ses droits dans la succession paternelle à Jehan et Cosme Chantelose, ses frères, papetiers à Ambert. Il fut, en outre, le témoin de nombreux actes relatifs aux Pesnot et à différents libraires lyonnais et paraît avoir eu une certaine notoriété en son temps sans avoir jamais été libraire éditeur. Julien I[er], son

frère, l'institua pour son héritier universel dans son testament du 20 mars 1580. De son mariage avec Claudine de Vasselier, il eut un fils, Julien II, marchand chapelier, chef d'une branche protestante de cette famille. Voir tableaux généalogiques 4 et 4 *bis*. Il adhéra fort jeune au protestantisme, sous l'influence des Senneton, qui avaient conservé de nombreuses relations avec Charles Pesnot, leur successeur, et fut suivi dans cette voie par son frère Jean II.

1557-1559. Placement d'une fille adoptive de l'Aumône comme chambriere chez Claude Gojan, femme de Jacques Huguetan, libraire. [Eg, *archives de la Charité.*]

18 février 1565. Jacques Huguetan, libraire à Lyon, témoin de la cession faite par Antoine Penet, marchand de toile, à Lyon, à Jacques Clavel, docteur en droit, avocat es cours de Lyon, d'une créance contre Louis Tantillon, héritier de feu Claude Tantillon, son frère maternel. [*Fiard, père, not.*, A.L.]

3 mai 1562. Martin Chantelose, libraire à Annessy, Savoie, fils de feu Damyen Chantelose, en son vivant papetier d'Ambert en Auvergne, et de feu Damyenne Moret, lequel, pour subvenir à ses affaires et pour s'acquitter envers honorable homme Jacques Huguetan, marchant libraire de Lyon, de la somme de 200 livres tournois qu'il lui doit, vend à Jehan et Cosme Chantelose, ses frères, papetiers, dudit lieu d'Ambert, tous ses droicts dans la succession de feu Damyen Chantelose, son père, consistant en maison, moulin à papier et à bled, terre, prés, boys et aultres heritaiges situés au lieu d'Ambert appelé les Molins du Croux, moyennant le prix de 470 livres tournois dont 200 payables à Jacques Huguetan. [*Peronnet, not.*, A.N.]

31 octobre 1565. Contrat de mariage de Jaques Huguetan, fils de feu Jaques Huguetan, en son vivant marchant libraire à Lyon, et de Françoise Jacand, sa veuve, avec Claudine de Vassellier, fille de Jaques de Vassellier, imprimeur, et de [prénom illisible] Nycollas, sa femme. Dot 200 livres tournois, une robe et cote nuptialle. Acte passé dans la chambre d'habitation dudit Vassellier. Guillaume Rouillé, libraire, témoin. [Laurent Grange, not., liasse d'actes détachés rendus illisibles par des mouillures, A.N.]

27 août 1566. Jaques Huguetan, libraire, témoin d'une obligation souscrite par Jean Compere, docteur en droit, avocat es cours de Lyon, à Claude Huguetan, cohéritier des enfants et héritiers de Symon Bancenel. [*Fiard père, not.*, A.N.]

22 juin 1582. Jacques Huguetan, libraire, témoin d'une obligation souscrite par Claude François, teinturier de fil. [A.N.]

23 février 1583. Jacques Huguetan, libraire, et Vincent Bourland, collationneur de livres, sont témoins d'une obligation souscrite au profit de Charles Pesnot, marchand libraire.

24 mars 1583. Jacques Huguetan, libraire, se porte caution d'un bail consenti à Henri Huguetan, relieur de livres, ce dernier, par un acte séparé, s'engage à le garantir de tout dommage pour cette caution. Voir Henri Huguetan.

16 février 1584. Jacques Huguetan, libraire, est témoin d'une vente de papier, par Claude Peysson, marchand papetier de Vienne à Charles Pesnot, libraire de Lyon. Voir ce nom.

Jacques Huguetan était alors facteur de Charles Pesnot.

14 septembre 1585. Jacques Huguetan, libraire, témoin du testament de Thibaud Ancelin. [*Combet, not.*, A.N.]

11 août 1586. Jacques Huguetan, libraire, est témoin du testament de Jean d'Ogerolles, maître imprimeur. [Insinuations, vol. 83, fol. 222, A.D.]

18 juin 1586. Jacques Huguetan, libraire, est témoin d'un règlement de compte entre les héritiers de Charles Pesnot et Guichard Juilleron, m^{e} imprimeur, relatif à l'impression d'un livre. Voir G. Juilleron.

24 novembre 1587. Jacques Huguetan, libraire, est témoin d'une procuration donnée par Catherine Roy, veuve de Charles Pesnot, libraire à Paris, pour plaider au parlement de Paris sur un appel du bailliage de Forez contre Hippolyte Clapier, châtelain de Saint Romain en Forez. Voir hérit. Charles Pesnot.

12 janvier 1589. Jacques Huguetan, libraire, est témoin avec Benoît Rigaud de l'acte par lequel Amable Thierry, échevin nouvellement nommé, rembourse à Antoine de la Porte, échevin sortant, les fonds avancés à la Ville de Lyon. Voir VIIe série, p. 346.

4 novembre 1597. Jacques Huguetan, libraire, témoin d'un acte sans importance chez P. Combet, notaire. [A.N.]

8 octobre 1599. Floris Boullard, marchand teinturier de fil, citoyen de Lyon, loue à Jacques Huguetan, marchand libraire de Lyon, une boutique de la maison dudit Boullard, sise en rue Mercière, joignant la maison de Jehan Roy, pour un an, au prix de 12 écus d'or payable moitié à la Saint Jean et moitié à la Noël à commencer à la Noël prochaine. [*Combet, not.*, reg. 1599, fol. 501, A.N.]

13 février 1602. Jacques Huguetan, libraire, est témoin de deux actes. [Combet, not., reg. 1602, fol. 98 v°.]

19 févr. 1602. Le même est témoin d'un autre acte.

31 décembre 1604. Jacques Huguetan, marchand libraire, est témoin du testament de Claude Lantret, relieur de livres. Voir ce nom.

HUGUETAN, JULIEN IER

Né vers 1534, teste le 20 mars 1580 † vers 1583, associé et commanditaire de Jean II Huguetan, son frère.

Fils de Jacques II Huguetan et de Françoise Jacand, Julien Ier Huguetan fut l'associé et le commanditaire de son frère Jean II, laissant sa part dans la maison de librairie dirigée par ses frères, sans participer directement à son administration, comme le prouve son testament où il donne quittance à son frère Jean II de toute l'administration qu'il a eue de ses biens et lui lègue 33 et un tiers d'écus d'or, fait un legs à Jean-Antoine et Mathieu, ses neveux, fils dudit Jean II, institue pour héritier universel Jacques III, son frère, et meurt sans enfants, vers 1583.

26 mars 1581. Testament de Julien Huguetan, fils de feu Jacques Huguetan, libraire audit Lyon. Il donne à Jean-Antoine et Mathieu Huguetan, ses neveux, enfants de Jean Huguetan, marchand libraire à Lyon, à chacun d'eux la somme de 66 écus et 2/3 d'or sol. Il quitte Jehan Huguetan, son frère, de toute l'administration des sommes de deniers qu'il a pu faire pour lui, donne 5 sols à tous les prétendants à sa succession et institue pour héritier universel Jacques Huguetan, libraire, son frère. [*Bernard, not.*, liasse de 1581, A.N.]

HUGUETAN, JULIEN II.

Né à Lyon, en 1559, † à Lyon le 16 novembre 1634, citoyen de Lyon et marchand chapelier.

Julien II Huguetan, fils de Jacques III Huguetan et de Claudine Gojan, filleul de Julien Ier, son oncle, épousa contrat passé devant Me Bégule, le 16 août 1594, Marie Vande, fille de Aymé Vande, commis au greffe de la séneschaussée de Lyon, et de Jeanne Bégule. 200 écus de dot furent constitués à la future par ses parents, son

ulien II Hugu

né à Lyon,
, le 16 août 1

atherine
née à
2 noven
baptisé
à Co
Parr
rthélem
Marri
therine
fille de
le 30 a
inhu
à l'Hôte
Pont d'

futur époux lui fit don de 100 écus. Marchand chapelier, Julien II Huguetan fut un des rares membres de cette famille qui ne pratiqua pas le commerce des livres ou la reliure, par contre, il fut le chef d'une branche intéressante de cette famille et c'est à ce titre qu'il figure ici. Il fut le père de Jacques IV Huguetan, marchand libraire et relieur de livres, né à Lyon, en 1606, marié en premières noces à Esther Marchand, et, en secondes noces, à Sarah Penin, dont il eut dix enfants, parmi lesquels Jean Huguetan, né à Lyon le 8 juillet 1647, marchand libraire et banquier, en Hollande, puis au Danemark, marié à une fille naturelle d'un prince de Nassau, mort à Copenhague, en 1749, à l'âge de cent trois ans, après avoir été créé comte de Gyldenstein, le 2 avril 1717. Voir tableaux généalogiques n°s 4 et 4 *bis*.

16 août 1594. Contrat de mariage de Julien Huguetan, fils de feuz Jacques Huguetan, vivant marchand libraire, citoyen de Lyon, et de Claudine Gojan, ses père et mère, avec Marie Vande, fille d'Aymé Vande, commis au greffe de la sénéchaussée dudit Lyon, et de Jeanne Bégule. Une dot de 200 écus d'or fut constituée par ses parents à la future, son futur époux lui fait don de 100 écus. [*Bégule, not.*, reg. 1594, fol. 478, A.N.]

HUGUETAN, JEAN III.

Né à Lyon vers 1562, † après 1630.
Marchand libraire éditeur, marié à Claudine Trichet.

Jean III Huguetan, fils aîné de Jean II Huguetan et de sa première femme catholique dont on ignore le nom, resté fidèle à la religion catholique, épousa, vers 1603, Claudine Trichet, fille de François Trichet, maître teinturier de drap, et en eut douze enfants, dont deux fils, Jean IIII, marié à Marie Soubron, et Horace Huguetan, marié à Gabrielle Coste, furent libraires éditeurs. Jean IIII eut, de Marie Soubron, onze enfants, dont Jean V, marié à Marie Turmeau, d'où quatre filles. Jean III a travaillé de 1601 à 1630, il fut le chef de cette branche catholique qui tomba en quenouille avec les filles de Jean V. Il figure, le 24 septembre 1624, parmi les représentants de la corporation des libraires et relieurs de Lyon, dans le contrat passé avec les Frères Prêcheurs pour la location d'une chapelle de l'église de Notre-Dame de Confort pour la confrérie des libraires et relieurs

de Lyon. Il s'installa, à l'époque de son mariage, rue Mercière, à l'enseigne du Phénix, que Jean Didier venait de quitter pour s'installer à celle du Rozier, laissant à son frère cadet, Jean-Antoine Ier Huguetan, la maison de l'enseigne de la Sphère, où ils avaient habité l'un et l'autre jusqu'alors et n'employa plus les marques de la Sphère ainsi que ses descendants de la branche catholique qui s'éteignit à la fin du XVIIe siècle. Cette branche, dont les alliances intéressantes mais moins riches que celles de la branche protestante, paraît avoir fini dans la pauvreté. François Huguetan, marchand libraire, frère de Jean V, baptisé le 2 juillet 1643, mourut le 3 septembre 1682 et fut inhumé *gratis pro deo* au cimetière de l'église Saint-Nizier. Voir tableau généalogique nº 2.

5 février 1602. Jean Huguetan, marchand libraire, et de son autorité Claudine Trichet, sa femme, reconnaissent avoir reçu de Jean Trichet, marchand audit Lyon, la somme de 100 écus d'or, en une robe et cote de drap nuptiales que ledit Trichet avait constitué à ladite Trichet, sa fille, par le contrat de mariage de Jean Huguetan et de Claudine Trichet, reçu par le notaire soussigné le 29 novembre dernier. [*Combet*, *not.*, reg. 1602, f. 80, A.N.]

12 avril 1602. Jean Trichet, marchand à Lyon, afferme Nesme Trichet, son fils, comme apprenti à Jean Huguetan, libraire, pour 4 ans, à compter dudit jour. [*Combet*, *not.*, reg. 1602, A.N.]

3 septembre 1624. Jehan Huguetan figure parmi les représentants de la confrérie des libraires et relieurs de Lyon dans le contrat passé avec les Frères prêcheurs, pour la location d'une chapelle de l'église de Notre-Dame de Confort. [*Inventaire du P. Ramette*, A.D.]

7 avril 1646. Contrat de mariage entre Nicolas Gay, marchand libraire de Lyon, et Hugues Huguetan, fille de Jean Huguetan, aussi marchand libraire de Lyon, et de feu Claudine Trichet. [*Favard*, *notaire*, A.N.]

1600.

— Les qvatrains dv S. de Pibrac..., contenant preceptes & enseignemens vtiles pour la vie de l'homme, de nouueau mis en leur ordre, & augmentes par ledict Sgr. Auec les plaisirs de la vie Rustique, extraicts d'vn plus long Poëme composé par ledit S. de Pybrac. *Lyon*, *Iean Huguetan*, *1600*. In-8.

WOLFENBÜTTEL, 3797.

ine Huguet
le 11 juin
Nicolas G
rier de dra
, Claudine

Cath
n,
le 2,
78,
J d
ma
Be
ba
Pa
Ma
d

ugue
iée,
in 16
neval
uimp
e Ch
hand
x en

1611.

— Cirurgie des tumeurs en laquelle, selon les anciens grecs, latins, arabes et modernes approuvez et contenant la theorie et pratique tres parfaite de toutes les maladies externes qui surviennent au corps humain, le tout composé de nouveau et curieusement recherché par Jean Vigier, chirurgien a Castres d'Albigeois. *Lyon*, *Jean Huguetan*, *1611*. In-12.

Cat. librairie M. Vaugeois, Niort, novembre 1912, n° 3533.

1612.

— Les || institvtions || forenses, ov pratiqve || iudiciaire de M. Iean Imbert, || Lieutenant criminel au || siege Royal de Fon- || tenay Lecomte. || *De nouueau reueuës & distinguees par cha- || pitres, & illustrees d'annotations aux endroits les plus necessaires.* || dernière edition. || [Vignette.] || a lyon, || Pour Iean Huguetan. || m.dc. xii. In-16 de 40 ff. lim. et 495 pp.

Baudrier.

1622.

— [L]Es quatre || filz aymon || où sont adioustées les figures soubz chascun Chapitre. || [Vignette.] || *A LYON,* || Pour Iean Huguetan, au Phœnix. || m.dc.xxii. In-4 de 142 pp. et 1 f. n. chif., figures.

Le titre, orné d'une vignette, représ. les quatre fils Aymon à cheval, porte au v° : Au lecteur Salut, avis.

Baudrier.

1626.

— Histoire de || hvon de || bordeavx || pair de france || & Duc de Guyenne. || contenant ces faicts, et || actes heroïques, compris en deux liures. || Autant beau & recreatif discours que || des long temps aye esté leu. || *Recentement reueu & corrigé de nouueau.* || [Vignette.] || *A LYON*, || Pour Iean Huguetan. || m.dc.xxvi. In-8 de 757 pp. et 1 f. blanc.

Grenoble, E 30122.

HUGUETAN, JEAN-ANTOINE Ier

Né à Lyon, en 1567, † à Lyon le 21 janvier 1650, âgé de 83 ans.
Marchand libraire éditeur et bourgeois de Lyon, 1600-1650.

Jean-Antoine Ier, fils de Jean II Huguetan et de Louise Ribaud, veuve de feu André Patron, apothicaire de Lyon, fut le fils préféré de son père qui avait adhéré à la religion protestante lors de son second

mariage et qui lui avait donné une procuration générale, le 31 juillet 1596, pour recevoir toutes les sommes à lui dues, confirmée et répétée, le 4 mai 1598, lors de son départ pour Héricourt. On le voit agir, dès le 7 juin 1599, en compagnie de Jean Pillehotte, comme procureur syndic coadjuteur de la communauté des libraires de Lyon, pour donner procuration à un procureur de Paris pour les représenter dans un procès intenté au prévot des marchands et aux échevins de Lyon par la communauté des libraires de Lyon. Marié à Suzanne Vincent, fille de Barthélemi Vincent, le grand éditeur lyonnais, et de Marguerite Bodin, il eut de cette union onze enfants. Suzanne Vincent, morte de la peste, le 29 juillet 1631, fut inhumée, le même jour, au cimetière de l'hôpital Saint-Laurent, lieu ordonné pour la sépulture des pestiférés, au lieu d'être inhumée au cimetière de l'Hôtel-Dieu du Pont du Rhône. Elle était enceinte d'un douzième enfant et avait pris la peste en soignant les filles d'une de ses amies atteinte de la contagion, comme on disait alors. Jean-Antoine I, son mari, fut un des plus importants libraires du XVIIe siècle et édita de nombreux ouvrages de 1601 à 1650. Son fils et successeur, Jean-Antoine II, épousa, le 28 mars 1654, Marguerite Perrachon et eut, comme son père, onze enfants. Il conserva la maison paternelle, rue Mercière, à l'enseigne de la Sphère et employa la sphère comme marque et la même devise. Il s'associa successivement avec Marc-Antoine Ravaud et Guillaume Barbier, puis la maison prit la raison sociale Jean-Antoine Huguetan et Compagnie, terminée à sa mort, vers 1679, et remplacée par la raison sociale *Les frères Huguetan* qui paraît avoir subsisté jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Jean-Antoine I fut le premier à employer, pour les grands formats, la marque de la sphère armillaire portée par une main entourée de nuages placée entre les statues du géographe Ptolémée et du géomètre Euclide et la devise : *Universitas rerum est ut pulvis in manu Jehovæ*, dont il existe deux beaux spécimens gravés en taille douce l'un signé : *N. Auroux fec.*, employé par Jean-Antoine II Huguetan et Marc-Antoine Ravaud, et l'autre : *M. Ogier fecit*, employé par Jean-Antoine II Huguetan et Cie, vers 1679.

Le premier volume édité sous le nom de Jean-Antoine a paru en 1600 et, à ce titre, il appartient en réalité au XVIe siècle, mais la plus grande partie des publications ont paru de 1601 à 1650 exclusivement, étant décédé le 21 janvier.

TABLEAU III

Anne Huguetan
née à Lyon,
le 22 août 160
aptisée à Oullins,
Parrain,
Nathaniel Vince
ariée, le 7 janvier
Christophe Mand
natif d'Annona
inhumée,
le 28 janvier 164
à l'Hôtel-Dieu
du Pont du Rhô

l Huguetan,
libraire,
mars 1654,
çu Favard,
avril,
Couzon,
mbles,
Lyon,
Perrachon,
de
rachon
e
ollioud,
ze enfants.

Isaac Huguetan,
né à Lyon,
le 15 octobre 1611,
baptisé le 16,
à Oullins.

---

n,

François
née
le 9 nov
baptisée à
présentée
par Jean-J
pour et
de Je
conseille
d'hôtel
pa
Ma
Françoise
femme de

---

anne Huguetan,
née à Lyon,
er décembre 1659,
sée à Couzon, le 7.
Parrain,
-Antoine Ravaud,
archand libraire.
Marraine,
nne Perrachon,
ne du s[r] Philibert.

Huguetan,
Lyon,
in 1671,
ouzon, le 21.
rain,
s Seignoret.
aine,
Philibert,
Noé Clot.

Pierre Huguetan,
né à Lyon,
le 16 juin 1674,
baptisé le 23, à Couzon.
Parrain.
Pierre Crotier-Desmarets.
Marraine,
Marguerite Huguetan,
veuve de
feu André Nadal.

6 mars 1589. Jehan-Antoine Huguetan, marchand libraire à Lyon, témoin. [*Insinuations*, vol. 97, fol. 26, A.D.]

9 juillet 1598. Donation faite par Claudine Gimbre à Jean-Antoine Huguetan, marchand libraire de Lyon, fils de Jean Huguetan, aussi marchand libraire. [*Insinuations*, vol. 114, fol. 228 v°, A.D. 202, A.D.]

27 avril 1598. Quittance donnée par Jehan Anthoine Huguetan, marchant libraire à Lyon, tant en son nom que comme procureur de son père, Jehan Huguetan, par acte du 31 juillet 1596 à noble Mermet Vuilhat, controlleur de la maison de Monsr le duc de Nemours heritier par benefice d'inventaire de damoiselle Marie Henry de Valuier, sa femme de 500 « escus d'or sol » donnés par celle-ci audit Jehan Huguetan par acte reçu Me Pierrefort, notaire royal le 26 mars 1592. [*Fiard, père, not.*, reg. 1598, fol. 432 v°, A.N.]

4 mai 1598. Procuration donnée par Jehan Huguetan, marchant libraire, citoyen de Lyon, à Jehan Anthoine Huguetan, son filz, pour le recouvrement des sommes à lui dues. [*Ibid.*]

7 juin 1599. Jehan Pillehotte et Jehan-Anthoine Huguetan, marchants libraires de Lyon, tant en leur nom que comme procureurs sindics et coadjuteurs de la communaute de marchands libraires de Lyon, donnent procuration à (nom en blanc), procureur en la court de parlement à Paris, pour y représenter ladite communaute specialement en une cause pendant devant la cour des aydes entre iceux les marchans libraires appellans et les sieurs prevotz des marchans, consulz eschevins dudict Lyon inthimés. [*Pierre Combet, not.*, reg. 1599, fol. 314, A.N.]

Le 6 dudit moys (octobre 1599) j'ai baptizé Jehan filz de Jehan-Anthoine Huguettan, marchant libraire, et de Suzanne Vincent, sa femme, et son parrain, noble Jehan Vincent, conseiller du Roy en sa court de parlement de Grenoble, et sa marraine, damoyzelle Margueritte Bodin. [*Saint-Nizier*, vol. 10, fol. 52 v°, n° 572.]

27 mars 1600. Le même témoin de différents actes sans importance. [*Insinuations*, vol. 117, A. D.]

11 septembre 1602. Jean-Antoine Huguetan, marchand libraire, confesse avoir reçu de Catherine Parmentier, fille et héritière sous bénéfice d'inventaire de Jeanne Chaleysin, femme séparée de bien d'Estienne Michel, libraire audit Lyon, la somme de 40 écus, à la-

quelle la dite Parmentier s'etait obligée envers le dit Huguetan par obligation. [*Combet, not., reg. 1602*, A.N.]

19 mars 1604. Jean-Antoine Huguetan, marchand libraire de Lyon, témoin. [*Insinuations,* vol. 123, fol. 231 v°, A.D.]

8 avril 1606. Le même, témoin. [*Insinuations,* vol. 135, fol. 218, A.D.]

1er janvier 1625. Contrat de mariage de Robert de la Motte, bourgeois de Lyon, et de Marie Huguetan, fille de Jean-Antoine Huguetan, marchand libraire, bourgeois de Lyon, et de demoiselle Suzanne Vincent. [Acte reçu Me Gravier, notaire à Lyon.]

24 juillet 1644. Jean Antoine Huguetan, marchand libraire, père et légitime administrateur de ses enfans et de feu Suzanne Vincent, sa femme, Jeanne Dauphin, veuve de feu Barthelemi Vincent le jeune, mère et tutrice de leurs enfants héritiers du défunt, tant en leur nom qu'au nom de Marie Cognain, femme de Theodore de Fournier, demeurant à Annonay, héritier de feue Anne Vincent, les dits défunts Suzanne, Barthelemi et Anne Vincent, enfants et heritiers de feu Barthelemi Vincent l'ancien, lesquels Huguetan et Jeanne Dauphin reconnaissent la pension.

1600.

— VAL. CORDI || Dispensatorium, || SIVE || PHARMACORVM || CONFICIENDORVM || RATIO. || Cum PETRI COVDENBERGI & MAT- || THIÆ LOBELLI scholijs, emenda- || tionibus, & auctariis || Accessit hac vltima editione GVILIELMI || RONDELETII de theriaca tractatus, || nunquam antea editus. || [M.] || *LVGDVNI,* || APVD IOAN.-ANT. HVGVETAN || sub intersignio Spheræ, in vico Mercurali, || M.DC. In-12 de 484 pp.

Titre v° : avis au lecteur. P. 3 : Epistola virtutum omni genere clariss. viro D. Gerardo Gramaio, domino Vesaliæ comitis ac ærarii bellici quæstori, Petrus Condenbergius, S. P. P. 335 : Epitaphium Valerii Cordi qui sepultus est Romæ in æde D. Mariæ de Anima, regione Parionis. P. 337 : Appendix ex scriptis D. Iacobi Silvii, medici Parisiensis pro instructione Pharmacopolarum. P. 393 : Petrus Condeb. Pharmaco Poes. P. 431 : Guilielmi Rondeletii medici de Theriaca tractatus.

AMIENS, *Médecine*, 3544.

1601.

— LE DIOGENE || FRANÇOIS TIRÉ || DV GREC || OV || DIOGENE LAERTIEN || TOVCHANT LES VIES, doctrines, & notables propos des plus illustres Philosophes compris || en dix Liures. || *TRADVIT ET PARAPHRASÉ* || *sur le grec par M. François de Fougerolles* || *Docteur Medecin* || Auec des annotations & recueils fort amples aux || lieux plus necessaires. || [M.] *A LYON,* || POVR IEAN-ANT. HVGVETAN. ||

M.DCI. || *Auec priuilege du Roy.* || In-8 de 8 ff. lim., 832 pp., la dernière cotée 432 par erreur, et 7 ff. n. n. chiff., manchettes.

Marque gravée sur cuivre (sphère entourée de deux pots de fleurs) *universitas rerum est pulvis in manu Iehovae*, devise gravée sur une banderole. F. † 2 : A tres noble ... seigneur Loys de Galles, seigneur de la Buisse, Voiron, et, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, épître de Fougerolles, datée de Lyon ce 2 mars 1601, suivie d'un avis au lecteur, d'un huitain français : Le lecteur à l'interprète de deux pièces de vers grecs par Jacques Amiot et Jean Serranus, et d'un sonnet : Au S. de Fougerolles D. M., signé I. A. de Cheuigny, et d'une exhortation en vers de Fougerolles pour inciter à l'amour de sagesse. A la fin, privilège du roi daté de Lyon le dernier juillet 1600 accordé à Jean-Antoine Huguetan, marchant libraire de Lyon.

B. N., R 33777. — MIRECOURT, n° 299.

1606.

— THRESOR || DE TOVS LES || LIVRES D'AMADIS || DE GAVLE, || Contenant les Harangues, Epistres, Concions, || Lettres missiues, Demandes, Responses, Re- || pliques, Sentences, Cartels, Complaintes, & || autres choses plus excellentes, tres-vtile || pour instruire la Noblesse Françoise à l'elo- || quence, grace, vertu, & generosité. || *Dernière edition, redigee en deux Volumes.* || PREMIER VOLUME || [M.] || *A LYON,* Pour IEAN.-ANTH. HVGVETAN, || *M. DCVI.* || Auec Privilege du Roy. In-16 de 684 ff. chiff. et 24 ff. n. chiff.

ARSENAL, *bel. let.*, 17524.

— SVITE DV || THRESOR DES || Amadis de Gaule. || || *Commençant au quatorziesme* || *Liure.* In-16 folioté de 271 à 684, sign. A-Z, Aa-ZZ et AA-FF par 8, plus 24 ff. n. chiff., sign. gg-II par 8.

Au v° de ce faux titre : DV || QVATORZIESME || LIVRE D'AMADIS || DE || GAVLE. || *Harangue du Roy Amadis aux Seigneurs, Prin-* || *ces & nobles de Grece, par laquelle et les ex-* || *horte à faire la queste des Princesses, qui leur* || *auoyent esté ostees par enchantement.*

F. signé GG. Table de la suite du Thresor des Amadis commencant au quatorzieme liure. f. signé 118. Fin de la table du tresor des liures d'Amadis de Gaule.

Cette suite paraît avoir été éditée par Jean-Antoine Huguetan, pour compléter les éditions du *Trésor des Amadis de Gaule* publiées en 1605 par Pierre Rigaud et, en 1606, par lui-même, Antoine Huguetan, mais, au lieu de lui donner une pagination concordant avec celle de la première partie, copia fidèlement la pagination de l'édition de 1582 dans laquelle le 14e livre commence au verso du f. 271 coté par erreur 281 ainsi que les folios 270 et 272, cotés, par erreur, 280 et 282.

1608.

— LA SVYTE || DE L'ENCHIRIDION || DES CHIRVRGIENS DE M. CHALMETEE. || *Diuisé en quatre traictés, descriuãt sommaire-* || *ment & methodiquement la vraye nature,* || *essence, causes, signes, prognostiques, & sym-* || *ptomes des fiebures tant continues qu'inter-* || *mittantes, auec leurs curations.* || Traduict du Latin par M. IEAN VIGIER, || natif de Sommieres. || [M.] || *A LYON,* || Chez Iean-Ant.

Huguetan, Libraire rue || Merciere à la Sphere. || M.D.CVIII. || Auec Priuilège. In-8 de 80 pp. et 2 ff. n. chiff.

Titre, blanc au v°. P. 3 : Iean Vigier au lecteur S. P. 9 : Suyte ou livre sixiesme de l'enchiridion de M. Chalmette. Avant der. f. blanc au r°, porte, au v°, le privilège daté de Lyon le 22 février 1607 donné par Balthazard de Villars à Jean-Antoine Huguetan, marchand libraire. Der. f. r°, errata.

B. N. (Td73) 48 (2).

1609.

— ENCHIRIDION || OU LIVRE POR- || TATIF POVR LES || CHIRVRGIENS. *Contenant en brief les remedes tant vniuer- || sels que particuliers des mala- || dies externes.* || Ausquels est adiousté de nouueau vne methode tres approuée pour || guerir la verole. || *Le tout composé par M. Antoine Chalmetée chi- || rurgien tres-expert : & et de nouueau fidele-ment traduit de Latin en François.* || DERNIERE EDITION || [M.] || *A LYON,* || Par Iean-Ant. Huguetan. || 1609. In-16 de 540 pp. et 6 ff. n. chiff. le der. blanc pour la table.

B. N. (Td73) 48 (1).

HUGUETAN, CLAUDE.

Citoyen et libraire de Lyon, relieur du Consulat, ... 1512 † 1534...

Claude Huguetan, libraire et relieur de livres, habitant rue Thomassin, dans la maison de Gabriel de Poynas, taxé, pour ses meubles, dans la nommée de 1515-1516, à 24 livres, somme importante pour l'époque, a laissé peu de traces de son existence à Lyon. En 1513, le trésorier de la Ville lui paya 18 sous pour la reliure des actes reçus par feu Me Georges Noyerie, secrétaire de la Ville, et, en 1515, 15 livres tournois pour la reliure du troisième livre des délibérations du Consulat. Ce libraire que l'on voit apparaître pour la dernière fois dans une établie de 1534, appartient à la famille de Jacques et Jean Huguetan, comme le prouvent les documents relatifs à ses descendants, mais aucune pièce, connue à ce jour, ne signale le lien de parenté existant entre les deux grands libraires et le petit libraire relieur du début du XVIe siècle. La qualification de citoyen de Lyon prouve que son installation est ancienne en cette ville et doit remonter au XVe siècle. Moins riche que Jean et Jacques Huguetan, il ne fut jamais propriétaire terrien, il a, par contre, le mérite d'être le chef d'une troisième branche protestante de cette famille qui s'adonna plus spécialement à la reliure qu'à la librairie.

TABLEAU V

citoyen l
né ve

marchand l
puis maîtr

Jacques Huguetan,
é à Lyon, vers 1559,
maître relieur,
ère de six enfants,
é sur les taxes en 1597
dont nous n'avons
u retrouver la trace.

guetan,
1583,
1601,
ibert,
elieur.

Jean-A

né le

abeth Huguetan,
25 septembre 1611.
Parrain,
Antoine Huguetan,
son frère.

acques Sibert,
n, le 8 février 1604,
ptisé à Oullins
le 24.
Parrain,
ques Huguetan,
aître relieur.

Louise Huguetan,
mariée,
le 15 mai 1646,
à Pierre Chastain.

1512-1513. Paiement à « Glaude Huguetan, libraire, pour le reliage de toutes les actes receues par feu Mons. George Noyerie, qui fut secretaire de la ville, en ung gros volume. XVIII s. ». [CC 620, A.L.]

1515-1516. Paiement à Glaude Huguetan, relieur de livres, de Lion, de la somme de quinze livres tournois pour la relieure d'un livre troisieme des actes du Consulat de ladite ville. [CC 637, A.L.]

1515-1516. *Depuis la grand rue de l'Hopital, tirant par rue Thomassin jusques en rue Merciere*, Claude Huguetan, libraire, demeurant en la maison, Gabriel de Poynas, pour ses meubles, XXIIII l. [CC 20, fol. 290 v°, A.L.]

1517. Claude Huguetan, libraire, inquilin de Gabriel de Poynas en ladite rue Thomassin, XXIIII l. [CC 32, fol. 2, A.L.]

1534. Glaude Huguetan, libraire, une halebarde. [EE non classées, A.L.]

HUGUETAN HENRI.

Né vers 1528 † vers 1596.
Marchand libraire fréquentant les foires installé à Aix-en-Provence en 1568, à Lyon le 24 mars 1583, comme relieur et libraire.

Henri Huguetan, qualifié de marchand d'Aix-en-Provence, souscrit, le 15 août 1568, une obligation de 24 livres tournois, pour marchandises de librairie achetées à Jean de Crozo, marchand d'Avignon, passée devant Me Antoine Rigord, notaire à Aix-en-Provence, où l'on voit figurer comme témoin François Trillaton, libraire d'Aix-en-Provence, suivant une communication due à l'obligeance de M. le Chanoine Requin. Le 23 avril 1575, Henri Huguetan et Jacques Pons, qualifiés de libraires, sont témoins d'une obligation passée entre deux laboureurs de la Guillotière, devant Me Combet, notaire à Lyon. Jacques Pons, libraire, fut le facteur de Jean II Huguetan, spécialement chargé de visiter les villes du midi pour le compte de son maître. Le 24 mars 1583, Henri Huguetan, qualifié de relieur de livres, loue un appartement, rue Mercière, dans une maison appartenant à Claude François, teinturier, au prix de 13 écus d'or. Jacques III Huguetan, libraire de Lyon, associé avec Jean II, se porte caution du paiement dudit logement et, par un acte du même jour, Henri Huguetan s'engage à garantir ledit Jacques Huguetan de tout dommage pour cet engagement. On le voit dès lors apparaître comme

témoin qualifié de libraire ou de relieur, jusqu'en 1596, dans de nombreux actes passés dans l'étude de Pierre Combet, notaire, dont il paraît avoir été le voisin.

15 août 1568. Henri Huguetan, marchand d'Aix-en-Provence, souscrit une oblig. de 24 liv. t. pour marchandises de librairie achetées à Jean de Crozo, marchand d'Avignon. François Trillaton, libraire d'Aix, témoin. [*Minutes d'Ant. Rigord, not. à Aix.* Com. de M. le chanoine Requin.]

23 avril 1575. Henri Huguetan et Jacques Pons, libraires, sont témoins d'une obligation passée entre deux laboureurs de la Guillotière. [*P. Combet, not.*, reg. 1575, A.N.]

24 mars 1583. Claude Francois, teinturier à Lyon, loue à Henri Huguetan, relieur de livres, une chambre sur le devant au 3e étage, avec arrière chambre et cave de la maison que ledit François tient de Martin Moreau, en rue Mercière, pour 3 ans, au prix de 13 écus d'or 1/3. Jacques Huguetan, libraire, se porte caution. [*Pierre Combet, not.*, reg. 1583, A.N.]

Même jour. Henri Huguetan, relieur de livres, s'engage à garantir Jacques Huguetan de tout dommage. [*Ibid.*]

19 juillet 1586. Henri Huguetan, marchand libraire à Lyon, est témoin d'une obligation souscrite au profit d'Isabeau Molard, veuve de Jehan Sauzion, vivant imprimeur à Lyon. Voir ce nom.

Même jour. Henri Huguetan, marchand libraire, est témoin du contrat d'apprentissage de Jean Dusut, fils de François Dusut, laboureur de Riverie, chez Jean Richard, marchand tireur d'or à Lyon. [*P. Combet, not.*, reg. 1586, A.N.]

26 juin 1592. Obligation de 6 écus d'or sol souscrite par Jehan du Suc, tireur d'or à Lyon, au profit de Henri Huguetan, relieur de livres à Lyon, à raison d'un prix fait entre eux. [*Combet, not.*, A.N.]

3 novembre 1592. Henri Huguetan, libraire, témoin d'un acte passé par Pierre Combet, notaire.

HUGUETAN, PIERRE.

Né à Lyon vers 1560 † après 1630.
Marchand libraire, facteur de Pierre Landry.

Pierre Huguetan, marchand libraire, fils de Henri Huguetan, fut un des facteurs de Pierre Landry, marchand libraire chargé de sui-

vre les foires et de visiter les libraires espagnols, n'a pas laissé grandes traces de son existence à Lyon. Marié à Simone Barroys, qui fut inhumée le 13 octobre dans l'église du couvent des Célestins, il en eut un fils, baptisé le 24 juillet 1587, en l'église Saint-Nizier, ayant pour parrain Pierre Landry et pour marraine Louise Roy, sa femme, et une fille, Simone Huguetan, mariée à Antoine Rivier, marchand libraire, inhumée le 1er août 1652 dans la nef de l'église du couvent des Célestins.

24 juillet 1587. J'ay baptizé Pierre, filz de sieur Pierre Huguetan, marchand libraire, et de Symone Barroys, sa femme, demeurant en rue Merciere, et est son parrain noble Pierre Landry, et sa marraine dame Louyze Roy. [*Saint-Nizier*, vol. 3, fol. 149 v°, n° 1576, A.L.]

15 février 1582. Pierre Huguetan, libraire, témoin d'une quittance donnée par Pierre Landry, marchand libraire, à Jacques Mareschal, aussi marchand libraire, à Lyon. Voir Jacques II Mareschal.

HUGUETAN, JACQUES.

Citoyen de Lyon, maître relieur.

Jacques Huguetan, probablement fils de Henri Huguetan, maître relieur et marchand libraire, est inscrit dans l'establie de 1597, comme ayant femme et six enfants, deux arquebuzes et une hallebarde. Nous n'avons pu retrouver dans aucun acte, l'état civil, le baptême de ses enfants. Voir tableau généalogique V, la branche de cette famille à laquelle il paraît appartenir.

1597. Recherche d'armes faite le 4 décembre 1597. Jaques Huguetan, rellieur de livres, natif de la ville, ayant femme et six enfans, deux arquebuzes, une hallebarde. [EE IV, 198 F, 134, A.L.]

LESME, ANNE

Libraire, 1493.

En 1493, la présence d'un serviteur chez un libraire implique l'idée d'une maison d'une certaine importance. Inscrit uniquement sur l'establie de 1493 et n'apparaissant dans aucune nommée ou taxe, on peut en déduire qu'il n'a fait qu'un court séjour à Lyon.

1493. En la dixaine suivante entre la XXVIIIe *et* XXIXe *tour de Pierre Scize es Farges :* A Anne Lesme, libraire, enjoinct, 1 brigandine, 1 salade, gantelles et alabarde et, pour son serviteur, salade, gantelles et vouge. [EE IV, 198^{F}, 129^{2}, A.L.]

MARESCHAL, DENIS

Né vers 1503, compagnon imprimeur de 1529-1538.
Maître imprimeur de 1539 à 1550.
† avant le 1er septembre 1559.

Denis Mareschal, fils de Pierre Mareschal, paraît avoir travaillé dans l'atelier paternel jusqu'à la mort de son père, en 1529, puis avec son frère Fleury jusqu'à son décès, végétant dans la pauvreté comme son père et son frère Claudin. Sa taxe ne dépassa jamais 12 deniers, taxe des plus modestes compagnons imprimeurs.

1529. Denys Mareschal, imprimeur, a XII d. X s. [CC 136, fol. 58, A.L.]

1529. De Denys Mareschal, imprimeur, X sols. [CC 138, fol. 44, A.L.]

Dans la même taxe, Jean Clein, maître imprimeur, à l'apogée de sa carrière, paye 30 sols.

1535. Depuis l'ymaige saint Jaques et le carré rue Thomassin tirant par la grant rue d'un coste et d'autre jusques à l'asne raye devant le plastre Confort et d'illec au grand hospital du Pont du Rosne comprenant les rues Reysin et Chenu. Denys Mareschal, imprimeur.

1538. Denys Mareschal, imprimeur, a XII d. [CC 143, fol. 105, A.L.]

29 novembre 1546. Denys Mareschal, maître imprimeur à Lyon, reconnaît devoir à Jehan et Jacques Miraillet, gantiers au dit Lyon, la somme de 9 écus d'or sol et de poids, pour le prix d'un cheval poil bayard, harnaché de selle et bride, à payer moitié à la foire de Pâques et le reste à la foire d'août. [*Claude Cussonnel*, notaire, A.N.]

MARESCHAL, CLAUDIN OU CLAUDE

Né vers 1500, † après le 1er septembre 1559.
Compagnon imprimeur.

Fils de Pierre Mareschal, Claude Mareschal se maria jeune et quitta la maison paternelle, en 1523, pour aller s'installer rue Chanu et travailler comme compagnon imprimeur en végétant dans la mi-

sère vu la modicité de sa taxe. Il eut deux filles, Madeleine et Françoise, auxquelles Fleury Mareschal, leur oncle, lègua, à chacune, 25 livres tournois. Il est peut-être le père de Claude Mareschal, marchand papetier, dont la veuve, Marie Jubin, se remaria le 29 mai 1584.

1523. Claudin Mareschal, imprimeur, rue Chanu, dans la dizaine de François Fradin. [EE IV, 198d, 116, A.L.]

1523. Claudin Mareschal, imprimeur, rue Chanu, ung homme IIII s. [CC 260, A.L.]

MARESCHAL, CLAUDE

Marchand papetier, † avant le 25 mai 1584.

29 mai 1584. Contrat de mariage de François Landas, marchand canabassier, citoyen de Lyon, et de Marie Jubin, veuve de feu Claude Mareschal, quand vivait marchand papetier, demeurant audit Lyon. [*Insinuations*, vol. 78, fol. 176 v°-178, A.D.] Voir Claudin Mareschal.

MARESCHAL, EUSTACHE

Né à Lyon, vers 1498, imprimeur et libraire à Lyon, directeur du dépôt de livres fondé à Toulouse en 1507 par P. Mareschal et B. Chaussard, vers 1518, puis successeur de la veuve de Jehan de Guerlins, imprimeur à Toulouse, il emploie comme elle la devise : *Spes me deus*. Mort à Toulouse après 1535.

Eustache Mareschal, fils aîné de Pierre Mareschal, débuta chez son père, car on ne le trouve dans aucun chartreau à Lyon. Après la liquidation de la Société Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, le dépôt fondé à Toulouse, en 1507, par les deux associés, passa dans la part de Pierre Mareschal qui s'empressa d'en remettre la direction à son fils Eustache. Ce dernier paraît avoir résidé simultanément à Lyon et à Toulouse pendant les premières années de sa carrière, comme le prouvent les *Auctores octo* imprimés à Lyon, en 1519, par Jean Marion, sur le titre duquel, suivant l'exemple de Constantin Fradin, il donne ses deux adresses à Lyon, rue du Puits pelu à l'enseigne Saint Pierre, dans la maison paternelle, et à Toulouse, in vico Portarie. Il apparaît dans les taxes de cette dernière ville, en 1521, mais son installation y est certainement antérieure et paraît remonter à 1518. Le Dr Desbarreaux-Bernard, dans son étude : *Les*

pérégrinations de Jean de Guerlins, Montauban, 1866, nous apprend qu'Eustache Mareschal a succédé à la veuve de Jean de Guerlins, dans l'imprimerie fondée à Toulouse par son mari et qu'il a continué l'emploi de la devise : *Spes mea Deus*, adoptée par cet imprimeur toulousain. Plus tard, se basant sur ce fait, il a attribué à Eustache Mareschal l'impression de la *Police subsidiaire a celle quasi infinie multitude des pouvres survenuz a Lyon*, de Jean de Vauzelles, rééditée à Toulouse aux frais de Jean Barril, riche mécène et marchand de cette ville, parce qu'elle porte à la fin la même devise. Ne trouvant pas une seule fois dans les chartreaux toulousains, Eustache Mareschal porté avec la qualification d'imprimeur, mais uniquement avec celle de libraire, on peut en déduire que Mareschal n'a pas conservé, pour lui, l'atelier de Jean de Guerlins, mais qu'il a dû le remettre à l'un des deux imprimeurs avec lesquels il paraît avoir été associé Arnauld Guilhem du Boys ou Jean Damoysel, tout en étant, d'autre part, associé avec Mathieu du Monde et Antoine Le Blanc, libraires de Toulouse, pour lesquels ces imprimeurs travaillèrent. Dans les *Auctores octo* de 1519 apparaît, pour la première fois, la marque 1 d'Eustache Mareschal, dessinée par Guillaume Leroy, dont il se servit dans la suite dans une partie de ses publications toulousaines. Comme son père, Eustache Mareschal paraît avoir végété toute son existence dans la médiocrité. L'atelier paternel ne prospéra pas à Lyon et la séparation des deux associés paraît avoir été moins profitable à Pierre Mareschal qu'à Barnabé Chaussard. Il est difficile d'admettre qu'Eustache Mareschal se soit adressé, en 1519, aux presses de Jean Marion, imprimeur à Lyon, pour l'impression de *Auctores octo* si l'atelier paternel avait été en situation de les produire lui-même, car on voit apparaître, la même année, dans l'atelier de Pierre Mareschal, la première plaquette datée sortie de ses presses depuis sa séparation. Eustache Mareschal paraît avoir pris la suite du dépôt de librairie, puis s'être uniquement consacré au commerce des livres ayant vu, par l'expérience de son père, combien le métier de typographe était devenu difficile à cette époque. De 1521 à 1526, Eustache Mareschal résida à Toulouse dans la maison de Jean Galop, de 1529 à 1532, dans celle d'Helias de Manso, prêtre, puis, en 1533, dans la maison de Resseguier où il paraît avoir fini ses jours. Les marques d'Eustache Mareschal, peu connues, ont échappé aux recherches de Silvestre. La seconde marque, décrite en

ces termes, par M. Emile Picot : « Un écu écartelé dont les 1er et 4e quartiers sont chargés d'un agneau pascal couché portant une bannière avec une croix et dont les 2e et 3e sont chargés de trois fasces. Le tout surmonté de la devise : *Spes mea deus* », est aussi rare que la première et apparaît sur deux impressions faites pour le compte de Jehan Barril, riche marchand de Toulouse. Hélie Mareschal, libraire à Toulouse, de 1597 à 1620, est-il un descendant d'Eustache Mareschal ? Nous l'ignorons. Voir sur Hélie Mareschal, Desbarreaux-Bernard, *Notice sur Jacques Ferrand*, 1869, p. 15.

Nous donnons ci-après l'indication d'une des rares publications de ce libraire toulousain peu connu à ce jour.

1597.

— ENCHIRIDION || TITVLORVM || ALIQVOT || IVRIS. || ⋆ || VIDELICET. || De verborum & rerum significatione, ex Pan- || dectis. || De regulis iuris, tum ex Pandectis, tum ex De || cretalibus & sexto. || De gradibus Affinitatis, ex Pandectis. || AD HAEC || *Rubrica omni Cæsarei & pontificii* || *iuris.* || [Fleuron.] || A TOLOSE. || Pour H. Marechal. || 1597. In-12 de 153 ff. chiffrés.

LE MANS, *juris.*, 125.

1507. Johan Parisat, librayre que demora en la mayso de Mossr Peyre Bonat loqual te lo cabal de dos librayres de Lion so es assaher de Mestre Pierre Mareschal et Barnabas Chusard (Chaussard), librayres de Lion : detz sos x s. [*Saint-Sernin-Le Taur*, CC 96. *Archives de Toulouse*. Claudin, *Les imprimeurs et libraires à Toulouse aux XVe et XVIe siècles.*]

1521. Estazi Mareschal, en la mayso del obit de Mos. Johani Galop XI s. VI d. [*Saint-Sernin*, CC 168, Archives de Toulouse, *Ibid.*]

Première mention d'Eustache Mareschal sur les chartreaux de Toulouse, mais il est prouvé, par sa première publication, qu'il était antérieurement installé en cette ville et qu'il a dû y venir peu après la liquidation de la Société P. Mareschal et B. Chaussard, vers 1518. Voir ci-après : *Authores octo cum commento*, imprimé à Lyon, en 1519, par Jean Marion, portant au titre : *Venundantur Lugduni ab Eustachio Mareschal in intersignio Sancti Petri, apud Puteum pilosum, et Tolose ab eodem in vico Portarie.*

1522. Estasse Marescal, libraire, a lostal de Moss. Joh. Galob. Vingt sols, xx s. [*Saint-Sernin-Le Taur. Ibid.*]

1523. Estassy Mareschal, librayre, a la mayso de Me Johan Gualop, vint et sing sous, 1 l. v s. [*Ibid.*]

1525. Eustaci Mareschal, libraire, en lad. maison [que ten Moss. Johan Galop] una lievra, I l. [*Saint-Sernin-Le Taur,* CC 484, *Ibid.*]

1525. Eustace Mareschal, libraire [la suite de la notule détruite par l'humidite] douze souls, xij s. [*Saint-Sernin-Le Taur*, CC 483, *Ibid.*]

1527. Estace Mareschal, libraire, dix solz, x s. [*Saint-Sernin,* CC 494, *Ibid.*]

1529. Eustache Mareschal, en ladite mayson (de messire Helias, prebstre) una livre, deux soulz, I l. ij s. [*Saint-Sernin-Le Taur,* CC 487, *Ibid.*]

1529. Heustache Mareschal, libraire, a lad. des messire Helias hoeyt soutz, viij s. [*Saint-Sernin-Le Taur*, 2e registre, CC 471. *Ibid.*]

1530. Eustache Mareschal, librayre, en lad. maison [de messire Helias prebstre, collegue de Sancta Katherina] huit souz, VIII s. [*Saint-Sernin-Le Taur,* CC 488, *Ibid.*]

1532. Eustache Mareschal, libraire en lad. maison (de Monsieur Helias de Manso, prestre et collegue de Saincte Katherine), quinze souls t., XV s.

E. Maréchal ayant déménagé, cette taxe fut annulée, après enquête, suivant la mention suivante du receveur mise en marge :

Transeat pro nichilo quare recessit tempore cotisationis. Sic appunctatum visa inquisitione. De cruce. [*Saint-Sernin*, CC 480, *Ibid.*]

1533. Eustace Mareschal, libraire, en la maison de Resseguier, huict soulz t., viiij s. [*Saint-Sernin*, CC 473, *Ibid.*]

1535. Eustache Mareschal, libraire, en lad. maison [Resseguier] quatre soulz t., iiij s. [*Saint-Sernin,* CC 466, *Ibid.*]

1519.

— Authores cum commento, || [H]Oc habet iuuenis opusculum authorum octo videlicet libros || cũ perqꝫ familiari commẽto : quibus est additus nec || inuenuste Sulpitianus tractatulus de moribus in mẽsa seruandis admo || dum peculiariter interpretatus. || ¶ Sunt autem authorem octo (quorum hic sunt opera) nomina. || Cato. || Theodulus || Facetus. || Cartula. quem de contemptu mundi dicunt. || Thobias. || Alanus in parabolis. || Esopus in fabulis. || Floretus. qui est diui bernardi. || ꝛ is qui additur. || Sulpitius verulanus. || ¶ Sunt preter que vltra nouam nec importunam castigationem addite cuiuslibet || libri capite congruentes historie. subiecte res demonstratiue. ꝛ textui interlinee mar- || ginales. que iuuenibus viam faciliorem affatim enodabunt. || [M. 1.] || ¶ Uenundantur Lugduni ab Eustachio

Authores cum commento.

Hoc habet iuuenis opusculum authorum octo videlicet libros cũ perq̄ familiari commẽto: quibus est additus nec iuuenuste Sulpitianus tractatulus de moribus in mensa seruandis admodum peculiariter interpretatus.

Sunt autem authorum octo (quorum hic sunt opera) nomina.

Cato.
Theodolus
Facetus.
Cartula. quem de contemptu mundi dicunt.
Thobias.
Alanus in parabolis.
Esopus in fabulis.
Floretus. qui est diui bernardi.
et is qui additur.
Sulpitius verulanus.

Sunt preter que vltra nouam nec importunam castigationem addite cuiuslibet libri capite congruentes historie. subiecte rei demonstratiue. et textui interlinee marginales. que iuuenibus viam faciliorem affatim enodabunt.

Ex Libris Petri Mialet



Ex Libris Bertrandi Sabert

Veniundantur Lugduni ab Eustachio Mareschal in intersignio sancti Petri apud puteum Pilosum. et Tholose ab eodem in vico portarie.

Marque d'Eustache Mareschal, dessinée par G. Leroy.

Mareschal in intersignio || sancti Petri apud puteum Pilosum et Tholose ab eodem in vico portarie. [F. tiij :] Impressi ve- || ro Lugduni per Ioannem Marion. Anno dñi millesi- || mo quingentesimo decimo nono. die vero vigesima octa || ua mensis Aprilis. || Registrum a-t. omnes sunt quaterni preter t qui est duernus. In-4 goth. à 2 col. de 418 ff. n. chiff., sign. a-s par 8, t par 4, manchettes.

Titre, imp. en r. et n., reprod. p. 367, orné d'un petit encad. composé de plusieurs bandeaux, dont un dessiné par Guillaume Leroy ainsi que les marques de l'éditeur et de l'imprimeur. Der. f. v°, marque de Jean Marion, imprimeur.

ARSENAL, *bel. let.*, 3190.

B. N., mYc 1039 Réserve. — BRITISH MUSEUM, 11352. e.

— Ad honorẽ sanctissime Trinitatis pa- || tris : et filij et spiritus sancti. Amen. Incipiunt cõsuetudines Tholose per || illustrissimorũ dominorũ Philippũ : Ludouicum : Karolũ : quondã bonne memorie et Frãciscũ reges Francoꝝ cõfirmate. || [Armes de Toulouse.] Cum priuigio. [F. xxxiij v° :] ¶ Impressum tholoee. Anno dñi millesimo quinlegẽtesimo xxij et die xxiij. mensis Iunij pro magistros An- || thoniũ le blanc et Eustachiũ mareschal. et cõ- || munib⁹ expẽsis. In edibus dicti. Eustachij || Arnaldi guilhem et J. Da- || moysel, in vico portarietis cõmo || rantium. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff. et 32 ff. chiff., sign. A-I.

Claudin, *Les libraires et les imprimeurs de Toulouse aux XVe et XVIe siècles*, Paris, 1893, p. 48.

1522.

— Les articles et confirmation des priuileiges du pais de Languedoc || suppression et abolition des offices des conseilliers es auditoires des cours des senechaulx || baillifȝ || et aultres auditoires des magistratȝ du ressort de la court de parlement a Tholose enquesteurs diceulx auditoires || et contrerolleurs es villes principalles dudict pais de Languedoc || et aultres ordonnances et edictȝ faiȝ de nouueau par le Roy nostre Sire publieȝ et enregistreȝ dernierement en ladicte court. || [Armes royales.] || Cum priuilegio. [A la fin :] Cy finissent les articles confirmations des priuileiges du pays de Languedoc. Imprime a Tholose par Eustache mareschal. Arnauld guilhem du boys, et Jehan damoysel. Aux despends de Mathieu du monde Libraire dudict Tholose. Lan mil cinq cens vingt et deux et le xx. du moys Daoust. In-8 goth. de 44 ff. n. chiff., sign. *e* par 8, f par 4, 24 lignes à la page.

Der. f. v°, marque de Mathieu du Monde, libraire à Toulouse.

Desbarreaux-Bernard, *Cat. des incunables de Toulouse*, n° 285.

— Puellarum avenionẽsium adversus Parrhisianas de forma

prestãtia cõmentatio ex Lucii Claudii Ensis Philomusi vigilationibus edita. Eiusdem Lucii nõnule Elegie. Eiusdem oratio pro republica carpentoractẽse contra R. Christi patre Domino Egidio Hispaniensi a latere. [A la fin :] *Impressum hoc opus Tholose... Eustatii Mareschalli Mccccxxii. die vero* XXIII *decembris.* In-4 goth.

CARPENTRAS, *Barjavel.*

— Flores legũ. Cum nonnullis cõcordantiis iuris canonici nouissime adiunctis. [A la fin :] *Impressum Tolose per magistrum Eustachium mareschal z Arnaldum Guilhem du boys Anno dñi* MD. XXII, *die* XXII. *mensis ianuarii.* In-12 format agenda de 76 ff. n. chiff.

— Tractatus de viribus iuramenti per dominum Antonium de Petrutia... secunda editio. *Tolosæ, per Eustachium Mareschal, 1522.* In-8.

Réimpression de la première édition imprimée, en 1511, à Lyon par Jean de Vingle pour le compte de Jean Robion, libraire et représentant à Lyon de la compagnie toulousaine dite des : *Cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, et décrite à l'article de cet éditeur, X, p. 414.

L'exemplaire porté sur le catalogue de la Bibliothèque Royale sous la cote ci-dessous a disparu depuis longtemps et n'a pu être décrit.

B. N., *E 268.

— Lucii Claudii Ensis de precatione dominica libri. *Tolose in edibus Eustachij Marescalli, 1522.* In-4.

Communication de M. Emile Picot.

1523.

— ¶ Fra. Baptiste Mantuani Car- || melite : Theologi : Poete : ac Orato || ris clarissimi. De contennenda mor || te carmẽ. || Eodem Coroneo Miscel || laneo Paraphraste z interprete. || [M. 1.] || ¶ Uenale prostat Elegantissimum hoc opus Tolose in edibus || Eustachij Marescalli. In vico Portarietis. In-4 goth. de 4 ff. lim., 43 ff. chiff. et 1 f. n. chif., manchettes.

Le titre, orné de la marque 1 d'Eustache Mareschal, reprod. p. 266, porte, au v° : ¶ Ioannes Coroneus Miscellaneus Carnuteñ. domi- || num Franciscum a Turnonio : dominum Ebradunẽsem archiepiscopum virum numerorum omnium cumulatissimũ pandorea impartitus felicitate, épître datée : anno partus virgnei sesquimillesimo supra alterũ z vigesimum tertio nonas septembris, suivie d'un decastichon du même au même. F. 43 v° : ¶ Ad Ioannem Coronũ Politioris literatura || insignem L. cl. ensis philomusi Extemporaneũ Carmen. : suivi de : ¶ Ad prestantissimum virum yuonem || Karpacnum legum doctorem Petri || Corbelini Cenomanẽsis in Munda- || num Exhortatio.

B. N., mYc 697 (1) Réserve.

— ¶ Hoc contenta volumine. || ¶ Io. Coronei Miscellanei. Carnuteñ. Uiri eloquẽ- || tis. Morographia siue aure⁹ de morte Libellus ex his || quei. M. Tulliũ ad historiã scripsit excerptus. et To- || mis octodecim venustissime distinctus. || ¶ Baptiste. Mantuani. Carme-

lite. Theologi. poete || ac oratoris clarissimi. de contēnēda morte carmen. Eo- || dem Coroneo. Miscellaneo. Paraphraste. iterprete || ¶ Bertrādi Helie Appamieñ. ad libellum || Hendecasyllabum.

Curras per medios licet latratus.
Nec tortas fugias Libelle Ronchos...

In-4 goth. de 16 ff. n. chiff., manchette.

Titre v° : ¶ Eiusdem Bertran. Helie, ad eloquentissimum virū do. Io. Coro. Miscell. Appamieñ. Iudice super morographia Tetrastichum. ¶ Antonij Bauberie vaurētini decastichon morographie Io. Coro. Appa. Iudi. Cōmēdatiuū. F. Aij : ¶ Ioannes Coroneus Miscellaneus Carnuteñ. dignissimo Appamiarū Episcopo, domino Bertrando Lordato, dño a casa noua. Salutē plurimā dicit. F. 16 v° : Petri Cassani Biterreñ in cōmendationem operis dñi || Zo. Coro. Miscella. Carnuten. ꝑceptoris quōdam sui artium Magistri. Iudicisq̧ appellationū ciuitatis Appa- || miarū equissimi ... octostichon.

Imprimé avec les mêmes caractères que l'ouvrage précédent et sortant des mêmes presses.

B. N., mYc 697 (2) Réserve.

1528.

— Pragmatica sā || ctio a iuriū studiosis pla || ne desiderata : omnē ma || teriā canonicā partim et || ciuilē cōtinens : plurimis || mēdis ac falsis iuriū alle || gationib⁹ nūc demū expurgata : perui || gili cura nuper Recognita : et velut e sor || dibus eruta in lucē prodrodijt. Addito du- || plici Indice : seu Repertorio : vno ad hūc || vsq̧ diē nō viso : vberiores materias spar || sim in glosis Reconditas statim demō- || strāte. Altero vero flasculos in margine appositos protinus iudicāte. Confer. (si || libet) nostra cum ceteris : et tibi potius || ꝙ nobis crede. || Habes īsuper sanctissi || ma Concordata vna cum summarijs ꝛ || additionibus in margine appositis non spernandis. Tolose. 1528. [F. E9 v° :] ¶ Finis huic opusculo impositus est opera Eustachij || Mareschali et Ioannis Damoysel impressorū in ur- || be Tolosana : in vico Portarietis. In-4 goth. en deux parties, fil. et encad. à ch. page, manchettes.

Première partie : 4 ff. n. chiff., 193 ff. chiff et 32 ff. n. chiff. sign. A-D par 8 E par 10 (plus 2 ff. n. chiff. appart.)

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad., blanc au v°. f. ✠ : Cosme Gueymies literatissimi viri ꝑfatiuncula in Pragmatice sanctionis. Der. f. lim. v° : vignette représ. le Christ sur la croix.

Seconde partie : 18 ff. chiff. et 6 ff. n. chiff.

La seconde partie est imprimée par Jacques Colomies.

B. N. (L⁷ d) 10.

1531.

— Briefue compilation des presdivines victoires donnees à Frederic Comte Palatin, Guillaume, duc de Baviere. *Toulouse, Eustache Mareschal, pour Jehan Barril, 1531.* In-4 goth.

Communication de M. Emile Picot.

— Police subsidiaire a celle qua || si infinie multitude des Poures

surue- || nuʒ a Lyõ sur le Rosne/ lan Mil cinq cẽs || xxxi. Auec les Graces que les Poures || en rẽdẽt a Dieu et a messieurs de Legliseʒ || et aulx notables de la Ville. Le tout fort exemplaire || pour toutes aultres citeʒ. Dirigee a honneste || hõme Iehan Barril marchãt de Tho- || loʒe/ pour la communiquer aulx || habitãs dicelle. Dung || vray ʒelle. || Beatus q̃ intelligit super egenuʒ || et pauperem : in die mala liberabit eusm dñs. Psalm. xl. [Au v° du dernier f. :] Imprime fut cestuy petit propos/ || A la requeste du marchant Iehan Barril/ || Par celluy la qui ne quiert que repos/ || Au vin se preuve la bonte du Barril. || A Tholoʒe Mil cinq cens xxxi. || Post tenebras spero lucem. In-4 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. A-C.

Au v° du der. f. se trouve la marque 2 d'Eustache Mareschal, surmontée de la devise : *Spes mea Deus*.

Emile Picot, *Les Français italianisants*, I, p. 120.
Baudrier.

1535.

— A TRES ILLVSTRE || ET PVISSANTE PRINCESSE ET || Dame, Madame Marguerite de France, Royne || de Nauarre, Duchesse Dalencon, & de Berry || Cõtesse Darmignac, auec humble reuerẽce || prompte & fidelite seruitude, par vng || vostre tres hũble seruiteu, Iehan || Barril marchant de Thou || louze, par vng vray || zelle presente. Sa || lut de paix. In-4° de 40 ff. n. chiff.

Au v° du titre est une épître adressée à la reine de Navarre par Iehan Barril. Au v° du dernier f. se trouve la marque 2 d'Eustache Mareschal, surmontée de sa devise : *Spes mea Deus*. Voir la collation de ce curieux volume donnée par M. Emile Picot.

Catalogue de Rothschild, IV, 2754.

MARESCHAL, FLEURY.

Né, vers 1505, teste le 1er septembre 1559 et mourut peu après. Compagnon imprimeur, associé avec son frère, Denis Mareschal, puis compagnon imprimeur chez Philibert Rollet, jusqu'à son décès.

Imprimeur et citoyen de Lyon, fils de Pierre Mareschal, Fleury Mareschal fut inscrit sur la nommée de 1515 à une date qu'il est difficile de préciser, mais certainement postérieure au décès de son père survenu en 1529, et se rapportant à l'époque de son mariage avec Catherine Chastain, vers 1530. Taxé à 24 livres, au même chiffre que son père, après sa séparation de Barnabé Chaussard. Sur le même chartreau, à la suite de la taxe précédente, on voit, d'une écriture différente, la déclaration du 24 novembre 1551 faite, par cet imprimeur, pour les terres et vignes qu'il venait d'acheter à Irigny où il était propriétaire. Il testa le 1er septembre 1559, instituant

pour héritière universelle, Catherine Chastain, sa femme, dont il n'eut pas d'enfant, élisant sa sépulture en l'église d'Irigny et faisant plusieurs legs à ses frères et à ses neveux et nièces qui ont permis de reconstituer une partie de sa parenté. Catherine Chastain était fille d'Odinet Chastain, maître menuisier, et de Pernette Juste, tante de Claudine Dumergue, mariée à Benoît Rigaud, libraire, et de Pierre Chastain dit Dauphin, maître imprimeur. Il avait quitté la rue du Puits pelu et l'enseigne de Saint Pierre pour s'installer dans le quartier de Bourgneuf près de l'église Saint Paul. Grâce à son mariage avec Catherine Chastain, Fleury Mareschal parvint seul à l'aisance après avoir travaillé, toute sa vie, comme compagnon imprimeur, associé avec son frère, Denis Mareschal, imprimant pour le compte de libraires jusqu'à la liquidation de l'atelier paternel, puis passé ensuite comme compagnon imprimeur chez Philibert Rollet, directeur de l'atelier de François Juste, où il travailla jusqu'à son décès.

1515. Depuis la porte de Bourgneuf jusques à l'ymage Saint Cristofle et d'illec jusques à la porte du portal St Pol devers la montaigne. Flory Mareschal, imprimeur, pour ses meubles XXIIII l. Tient qu'il a baillé par declaration cejourdhuy XXIII[e] novembre MV[c] LI, une vigne et terre joignant au lieu d'Irygny, territoire Sainncte Marye, contenant la terre II bicherees et la vigne V hommées extimee XI l. X s. Plus ung plantier audit lieu et territoire contenant IIII hommees extime VI l. [CC 24, fol. 77, A.L.]

1545. Florys M[al] (Mareschal), imprimeur, a XII d. XXII s., en marge : R. XXII s. [CC 144, fol. 127 v°, A.L.]

1545. Fleury Mareschal, imprimeur, XII l. [CC 41, fol. 13 v°, A.L.]

24 mars 1548. Flory Mareschal, compagnon imprimeur, témoin d'un acte relatif au paiement de la dot de la femme Philibert Rollet. Voir ce nom X[e] série, p. 434.

23 novembre 1555. Florys Mareschal, imprimeur, citoyen de Lyon, vend à Pierre Rostachanede, laboureur d'Irigny, une vigne, sise à Irigny au prix de 46 livres, monnaie du Roy. Jacques Cuet, imprimeur, témoin. [*Pierre Peronet, not.*, A.N.]

6 juin 1558. Flory Mareschal, imprimeur, est témoin de l'acquisition d'une maison sise à la Guillotière, faite par Antoine Dumergue, imprimeur. Voir ce nom.

28 août 1558. Florys Mareschal, imprimeur, est témoin de la ratification donnée par Jeanne Ginod, femme de Florys Giraud, no-

taire, à un acte de vente passé par son mari. [*Peronet, not. Insinuations, aliénation*, vol. 25, A.D.]

29 novembre 1558. Benoist Guy, laboureur à Irigny, pour s'acquitter envers honnête homme Florys Mareschal, imprimeur à Lyon, et honnête femme Catherine Chastaing, sa femme, de la somme de 14 liv. t. vend auxdits mariés Mareschal et Chastaing, six bicherées lyonnaises, pour la somme de trois vingt dix livres t. Antoine Dumergue, imprimeur, témoin. [*Popon, not. Insinuat. aliénat.*, 26 vol., A.D.]

1er septembre 1559. Testament de honorable homme Flory Mareschal, il élit sa sépulture en l'église d'Irigny, lègue à chacune de ses nièces, Madeleine et Françoise Mareschal, filles de Claude Mareschal, son frère, la somme de 25 liv. t.; a Hélène et Marie Mareschal, ses nièces, filles de Guichard Mareschal, son frère, à chacune la somme de 25 livres, à Flory Mareschal, son neveu, fils dudict Guichard Mareschal, 10 livres. Item donne et lègue audit Guichard Mareschal, son frère, un sien cellier estant au chasteau d'Irigny qu'il a acquit dudict Guichard par ci-devant. Donne et lègue à Pierre Mareschal, son frère, la somme de trois vingt livres ou la maison qu'il a acquise de Jean de Communes à Irigny au choix de son héritière ci-après designée, lègue à ses servantes et à une filleule, donne et legue à Pernette Juste, sa belle-mère, dix livres tournois, institue, pour héritière, sa tres chière femme Catherine Chastaing. Témoins : Antoine Dumergue, imprimeur, Jehan Ausoult, maître imprimeur. [*Pierre Popon, not.*, A.N.]

MARESCHAL, FRANÇOIS.

Péricaud, dans la *Bibliographie lyonnaise du* XVe *siècle*, 2e partie, 1852, cite comme imprimeur à Lyon, en 1550, François Mareschal. Aucun imprimeur de ce nom ne paraît avoir existé au XVIe siècle et ce bibliographe l'a sans doute confondu avec un homonyme François Mareschal, auquel on doit l'ouvrage suivant, unique publication de ce libraire, connue à ce jour.

— Le fléau des putains et courtisannes effrontées. [Vignette.] || *A Lyon, pour François Mareschal, suyuant la coppie imprimée à Paris.* M.DC.XII. In-16 pp., sign, A.

Virulente diatribe contre les filles de joie et aussi contre les femmes en général, rédigée sous forme de lettre. Brunet, II, 1283, cite de cet ouvrage une édition de Paris. Jacques Le Roy, 1612, d'après laquelle celle de Lyon semble avoir été faite.

NANTES, *Musée Dobrée*, II, n° 88.

GÉNÉALOGIE DES MARESCHAL, DIT ROLAND

Originaires de Lyon.

Jacques Ier Mareschal, dit Roland,
Né à Lyon, vers 1475.
Citoyen et compagnon imprimeur de Lyon en 1498.
Courrier des imprimeurs en 1518.
Maître imprimeur et libraire, 1510-1511 † à Lyon, 1530.
Marié à une femme dont le nom est inconnu, d'où :

Jean Mareschal, dit Roland,
né à Lyon, vers 1510 † à Heidelberg, 1590,
imprimeur, libraire et citoyen
de Lyon, 1530-1542,
md libraire à Bâle, 1543-1566,
md libraire à Heidelberg, 1567-1590.

> **Pierre Mareschal,**
> **né à Heidelberg,**
> **md libraire à Heidelberg,**
> **1591-1623.**

Jacques II Mareschal,
md libraire citoyen de Lyon,
marié le 16 janvier 1574
à Marie Juvin, veuve de feu
Johannin, cordonnier.

Guillaume Mareschal,
md citoyen de Lyon,
marié à Antoinette Duboys.

> **Philiberte Mareschal,**
> **mariée le 17 janvier 1547**
> **à Vincent Andrian,**
> **md citoyen de Lyon.**

N. Mareschal,
mariée à Nicolas Petit,
me imprimeur.
Voir ce nom.

MARESCHAL DIT ROLAND, JACQUES Ier

Né à Lyon vers 1475, imprimeur, puis libraire, 1498 † fin 1529.
Dépôt de livres à Paris, 1517-1529.
Dépôt de livres à Clermont-Ferrand, 1523-1529.

Suivant les *Notes et Documents* de Péricaud, année 1479, Jacques Mareschal serait fils ou frère de Pierre ou de Jean Mareschal et aurait été imprimeur au xve siècle, erreur reproduite dans la *Biographie lyonnaise* de Bréghot du Lut et de Péricaud. Dans sa *Bibliographie lyonnaise du* xve *siècle*, 2e partie, 1852, cet auteur corrige ses dires precédents en ces termes : « Jacques Mareschal dit Roland a été désigné, par erreur, comme imprimeur à la fin du xve siècle dans la *Biographie lyonnaise*, il paraît n'avoir exercé qu'à partir de 1509. Deux autres typographes de ce nom, Eustache et François Mareschal, appartiennent également au xvie siècle. » François Mareschal, imprimeur, vers 1550, cité par Péricaud, paraît n'avoir jamais existé à cette date et son nom n'apparaît sur aucun document, avant le xviie siècle. Contrairement aux dires de Péricaud, Jacques Mareschal n'a aucune parenté avec Pierre Mareschal, originaire de Bresse, mais il n'en est pas ainsi pour Jean Mareschal dont il est le père et non pas le fils. *L'Inventaire* du Père Ramette, II, fol. 10 v°, relate un testament latin, passé à Lyon, le 17 octobre 1463, où il est dit qu'Antoine Mareschal, peintre et faiseur d'images, citoyen dudit Lyon, avait fait donation de son bien à Jean Sarpieu et avait ordonné son ensevelissement dans le couvent des Frères Prescheurs, au devant de la chapelle de Saint-Vincent et fait à cette occasion une fondation de 3 florins de rente assise sur un pré situé à Venissieux. A la même époque, vivait à Lyon un Jacques Mareschal, marchand peyrollier, citoyen de Lyon, probablement frère du précédent, et qu'on a tout lieu de supposer être le père de Jacques Ier Mareschal, vu la similitude de prénom et la qualification de citoyen de Lyon. Inscrit dans l'establie de 1498, sous le nom de Jacques Mareschal, imprimeur, faisant partie de la huitième dizaine du pennonage de François Tourvéon, il vivait réellement au xve siècle, mais n'est parvenu à la maîtrise qu'au xvie siècle après, avoir débuté, suivant l'usage de la corporation, en qualité de compagnon et logé chez le maître pour lequel il travaillait. C'est la seule explication plausible à son absence totale des taxes de 1498 à 1512, époque à laquelle on le voit réapparaître

sous le nom de Jacques Roland, surnom sous lequel il va, dès lors, figurer dans les chartreaux, jusqu'à fin 1529 ou commencement 1530 et comme le prouve, d'autre part, une somme de saint Antoine, archevêque de Florence, imprimée par Jacques Mareschal, à ses frais et à ceux de Vincent de Portonariis, Melchior et Gaspard Treschel, frères, libraires, dernier travail de Jacques I[er], achevé probablement par Jehan Mareschal, son fils. D'après les taxes, Jacques Mareschal dit Roland a succédé, en 1512, à Michel Topié, imprimeur, malade et tombé dans la misère. En réalité, il a employé, dès 1511, une portion du matériel de Topié, dont la plus grande partie avait été dispersée ou livrée à Pierre Rohault. Il est, en outre, établi par ses impressions qu'il a travaillé, dès 1509, pour le compte de la compagnie des libraires de Lyon, avec des caractères appartenant à cette Société, imprimant de concert, avec Jacques Sacon, de volumineux ouvrages de jurisprudence. Son véritable nom, Jacques Mareschal, se rencontre sur ses publications, dans les privilèges à lui accordés dans une délibération du Consulat et très rarement dans les chartreaux. Sauf dans l'établie de 1498, on le trouve inscrit sous le nom de Jacques Roland dans tous les autres chartreaux. Propriétaire du matériel de Michel Topié, il fut l'imprimeur préféré de Jean Robion pendant l'année 1513, puis devint celui de Simon Vincent pendant sa longue carrière.

En 1518, il imprime pour Antoine Calvet, libraire de Clermont, demeurant devant Notre-Dame-de-Grâce, un *Manuale curatorum* édité par Thomas du Prat, évêque du diocèse de Clermont-Ferrand, dont les armes, dessinées par Guillaume Leroy, figurent sur le titre. En 1520, il imprime une édition des œuvres de saint Bernard pour le compte d'Olivier Martin dit l'Espagnol, libraire de Lyon, et une Bible latine, avec de nombreux commentaires, en 7 volumes in-fol. pour le compte de la Compagnie des Libraires de Lyon. L'année suivante, associé avec Jean Moylin de Cambrai, imprimeur de Lyon, il imprime pour le compte de Jean Petit, libraire de Paris, et de Jacques Bouys et Charles de Bougne, libraires, ses associés, les *Commentaires* de Nicolas de Tudeschi sur les décrétales en 9 volumes in-fol. goth. à 2 col. et, la même année, Claude Guyard, libraire et citoyen de Mâcon, lui confie l'impression d'un bréviaire à l'usage de ce diocèse. En 1525, Jean Durand, libraire de Clermont, frère de son facteur fréquentant les foires, en fit de même pour

un *Missale* et un *Manuale curatorum* à l'usage du diocèse de Clermont et de Saint-Flour. En 1527, il imprime seul, pour Jean Petit et ses associés, une édition de Bartole, ornée d'un remarquable frontispice dessiné par Guillaume Leroy. Plusieurs catalogues de bibliothèques publiques et de libraires, en attribuant des dates erronées aux impressions de Jacques Mareschal, ont contribué à dérouter les recherches. Une d'elles, en particulier, un commentaire de François Zabarella sur les *Clémentines* avec notes et additions de Philippe Franchi, de Pérouse, daté : XIII super mille et quingentos (1513) die xxij martii, que différents auteurs ont lu 1500 l'a fait considérer pendant longtemps comme ayant imprimé au XVe siècle.

M. Antoine Vernière, *Note sur le premier livre imprimé à Clermont en 1523*, Brioude, 1882, a fait connaître une rarissime édition des *Ordonnances royales*, inconnue jusqu'alors, portant à la fin : nouvellement imprimees a Clermont par Jaques Mareschal, et renfermant, au verso du titre, le curieux privilége suivant : « Le Roy nostre sire a done a Jaques Mareschal, libraire et imprimeur de Clermont, priuilege de faire imprimer les ordonnances sur le faict des aydes et tailles. Et deffend ledict seigneur a tous libraires imprimeurs et aultres du Royaulme ne imprimer ne faire imprimer lesd. ordonnances s'il n'est imprime par led. mareschal jusques a trois ans apres ensuiuans a compter du iour que ledit est acheue de imprimer sur peine de confiscation ainsi que plus aplain appert par les lettres de priuileige dones le iij de mars 1522. » Ce petit in-8 de 40 feuillets non chiffrés est-il véritablement la première impression faite à Clermont-Ferrand et Jacques Mareschal aurait-il transporté une partie de son matériel en Auvergne pour imprimer ce petit livret? Le fait n'est guère probable, à mon avis, et il y a lieu de croire que, comme le *Manuale* de 1518 et le *Missel* de 1525, l'ouvrage a été imprimé à Lyon sous la rubrique Clermont. En 1512, Jean de Clauso, libraire de Toulouse, pourvu du même privilège pour les ordonnances royales de Louis XII, en fit imprimer une édition portant à la fin : Imprimees à Tholose le XVI iour de mai 1512, on en trouvera à Tholose en la boutique de Iehan de Clauso libraire à la porterie. Cette édition n'a pas été imprimée à Toulouse, mais bien à Lyon, par Jean de la Place, pour le compte de Jean Robion, libraire associé de Jean Clauso, dont une partie du tirage, identique à l'impression dite de Toulouse, a subi quelques légères modifications destinées à

remplacer le nom de l'éditeur de Toulouse par ceux de l'éditeur et de l'imprimeur, tous les deux de Lyon.

Jacques Mareschal, dit Roland, suivit l'exemple de Claude Davost, dit de Troyes, imprimeur des *Manuale curatorum* et *Breviarium claromontense*, de 1505, et rechercha la clientèle du clergé du diocèse de Clermont et de Saint-Flour, ainsi qu'il résulte de l'impression d'un *Manuale seu instructorium curatorum*, à l'usage de ce diocèse, faite, en 1518, à Lyon, par Jacques Mareschal, sur l'ordre de Thomas du Prat, alors évêque de Clermont, et par la réimpression du missel de Clermont et de Saint-Flour qu'il fit, en 1525, à Lyon, sur le titre duquel on lit que l'ouvrage se vendait à Lyon dans la maison de Jacques Mareschal et à Clermont, dans la librairie de Jean Durand, probablement son facteur et son représentant en ladite ville. Jacques Mareschal avait, à la même époque, un autre facteur du même nom, qualifié de libraire fréquentant les foires, nommé Estienne Durand, qui vendait des livres pour son compte à Paris, à Troyes et dans différentes autres villes de France, conformément à une obligation de 1.650 livres tournois due pour vente de marchandises de librairie, souscrite à Lyon, le 11 mai 1529, devant Me Dorlin, notaire, dont le règlement définitif fut fait, par une quittance du 8 octobre 1535, passée devant Me Picot, notaire, donnée par Jean Mareschal dit Roland, fils et héritier de Jacques Mareschal, a Antoine Durand, marchand, fils et héritier de feu Estienne Durand, marchand libraire fréquentant les foires, acte inclus jadis en des liasses non classées déposées au greffe de la Cour d'appel, dans les caves du Palais de Justice et détruites, en partie, lors d'une inondation de la Saône. La Caille, *Histoire de l'imprimerie et de la librairie*, p. 88, s'exprime en ces termes : Jacques Mareschal fit imprimer à Paris, en 1517, *Gilberti Comment. in decem lib. Etthicorum Aristotelis*, in-fol., et d'après lui, Lottin le cite comme libraire à Paris. Il paraît prouvé maintenant que Jacques Mareschal n'a jamais travaillé à Paris, mais qu'il a imprimé, pour Jean Petit, le grand éditeur parisien, et ses associés, de volumineux ouvrages de jurisprudence et qu'il faisait vendre des livres en cette ville par son facteur Etienne Durand. Il a pu y avoir un depôt, en son nom, comme Jacques Huguetan, mais il n'a jamais eu un atelier d'imprimerie à Paris, à Clermont-Ferrand ou à Toulouse.

Il n'a rien de commun avec Eustache Mareschal, imprimeur et libraire à Lyon, puis à Toulouse, fils de Pierre Mareschal, et n'a joué aucun rôle dans cette dernière ville, bien qu'il ait imprimé de nombreux volumes pour le compte de la Compagnie des cinq plaies de Notre-Seigneur, dont les principaux membres résidaient à Toulouse, ce qui a pu faire supposer, à tort, sa résidence en cette ville.

Les imprimeurs et libraires portant le nom de Mareschal ont été nombreux à Lyon. Les documents montrent qu'ils appartiennent à plusieurs familles différentes et qu'ils n'ont pas formé une véritable lignée comme les Arnoullet, les Huguetan, les de la Porte, les Vincent, les Gabiano et les Juilleron. Un Jean-Louis Mareschal a existé au XVIIe siècle, comme le prouve l'ouvrage suivant : « La véritable arithmétique des marchands, par Jacques Challier, maitre arithméticien, natif de cette ville. » *Lyon, chez Pierre Matherel et Jean Louis Marechal, rue Ferrandière, 1671.* In-4°.

Les chartreaux indiquent Michel Topié, ancien associé de Jean Numeister, plus connu sous le nom de Jean d'Albi, comme habitant, *depuis l'ostel Pierre de la Tour tirant par la rue de la Blancherie en Grolée,* et assigne, à Jacques Mareschal dit Roland, le même quartier. Cet imprimeur, en prenant la suite de l'atelier de Michel Topié, s'installa dans la même maison que son prédécesseur et parvint à l'acquérir peu après. Dans la nommée de 1515, son habitation est désignée d'une manière plus précise, mais, comme la première, se rapportant uniquement au quartier. *Depuis la porte du pont du Rosne, tirant par la grant rue jusques à l'hostel-Dieu du pont du Rosne.* En réalité, il habitait rue Chanu, dénommée ensuite, au début du XVIe siècle, rue Paradis, ruelle dont une petite partie existe encore et a conservé ce dernier nom.

De son union avec une femme dont le nom est inconnu, Jacques Mareschal dit Roland eut trois fils : Jean Mareschal dit Roland, l'aîné, imprimeur et libraire; Jacques II Mareschal, marchand libraire à Lyon, dont les notices suivent; Guillaume Mareschal, marchand citoyen de Lyon, marié à Antoinette Duboys, dont une fille, Philiberte Mareschal, mariée le 17 janvier 1547 à Vincent Andrian, marchand citoyen de Lyon, et une fille N. Mareschal, mariée à Nicolas Petit, maître imprimeur, véritable successeur de l'atelier d'imprimerie de Jacques I et de Jacques II Mareschal.

L'ILLUSTRATION DU LIVRE ET JACQUES MARESCHAL

Les marques et bandeaux de cet imprimeur.

Jacques I[er] Mareschal employa quatre marques et plusieurs bandeaux-marques. Sa première marque (Silvestre, 136), dessinée par Guillaume Leroy, portant son monogramme et son nom, est de beaucoup la plus commune et la plus connue. Sa marque n° 2, avec son nom et la devise : *Fais ce que devras adviegne que poura*, n'apparaît que sur un seul ouvrage édité en 1523. Sa marque n° 3, composée de son seul monogramme, a été, par contre, d'un usage plus fréquent, on la voit apparaître dans la souscription de grands in-folio de jurisprudence publiés pour le compte de la Compagnie des libraires de Lyon et à la fin du *Manuale curatorum* de 1525. Sa marque 4, dessinée par Georges Reverdi, apparaît pour la première fois, en 1528, dans la seconde édition des œuvres complètes de Jean Lemaire et a été attribuée à tort à Jean I Mareschal, son fils, par Silvestre, sous le numéro 651. Jean Mareschal l'employa lui-même, après la mort de son père, pendant son séjour à Lyon.

Logeant à l'enseigne de la Trinité, Jacques Mareschal se fit dessiner par Guillaume Leroy plusieurs bandeaux de deux genres différents, l'un représentant la Trinité, sous une forme bizarre, destiné à orner la partie supérieure des encadrements des titres et le second portant, au centre, dans un écusson, son monogramme, employés simultanément ou séparément, mais lui servant en réalité, les uns et les autres, de véritables marques et d'adresse en reproduisant son enseigne.

M. Rondot, *les Graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au* XV[e] *siècle*, p. 132, place Jacques Mareschal dit Roland parmi les graveurs sur bois et lui attribue, sans preuve, les bois signés I. M. Ces bois signés I. M. existent, en effet, mais ils appartiennent à la fin du XVI[e] siècle et sont l'œuvre de Jean Maignan, maître peintre, dont l'œuvre intéressante est restée inconnue jusqu'à ce jour. M. Rondot, pour augmenter sa liste, a classé aussi parmi les graveurs du XV[e] siècle le libraire Claude Daigne et l'imprimeur Jacques Arnoullet, sans donner aucune preuve à l'appui de ses assertions, et, par le fait seul, que leurs publications renferment des bois gravés.

Jacques Mareschal a soigné l'illustration de ses bibles in-folio et



Marque 1 de Jacques Mareschal et spécimens
de ses bandeaux marques.



Marque 2
de Jacques Mareschal.



Marque 3 de Jacques.



Marque 4 de Jacques Mareschal.
Attribuée à tort par Silvestre à Jean Mareschal.

in-octavo faisant dessiner, spécialement par G. Leroy, son dessinateur préféré, de curieux bois qu'il faut signaler. Une petite suite de 96 petites vignettes rectangulaires, entourées de petits bois peu variés, trop souvent répétés, destinée aux bibles in-folio, et une autre petite suite de 24 vignettes, destinée à l'illustration du *Nouveau Testament*. Nous donnons cinq spécimens de la première suite. Une grande vignette représentant Salomon destinée aux mêmes bibles, et vignette représentant saint Jérôme agenouillé, destinée à tous les formats, qui eut un succès énorme et fut reproduite jusqu'à la fin du xve siècle, dont nous donnons les reproductions, ainsi qu'un bois à six compartiments représentant la création dans la bible de Mallermi. Il a fait copier par un maître, qui a signé de monogramme, encore inconnu, son œuvre, une estampe de Hans Sprinkelé, employée dans les bibles in-folio imprimées par Sacon et J. Marion, pour les Koberger, de Nuremberg. Il a eu, en outre, le bon goût d'employer un bois du fonds de Michel Topie, représentant le Dieu debout créant le monde, dessiné par le maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber et utilisé au xve siècle dans plusieurs bibles. Jacques Mareschal a utilisé, pour son atelier, les maîtres qui ont travaillé de son temps, mais, en réalité, à part ses marques, encadrements marques et les grandes vignettes signalées ci-dessus, ses alphabets gravés de différents formats, il a peu fait travailler, employant un matériel plus ancien. Ce sont, au contraire, les éditeurs qui ont commandé les bois spéciaux destinés à leurs publications. Les armes d'Antoine du Prat, évêque de Clermont, dessinées par Guillaume Leroy, pour Antoine Calvet, libraire de ladite ville et éditeur du *Manuale curatorum* de 1518. Les admirables frontispices de la Compagnie des libraires de Lyon que l'on trouve sur les œuvres imprimées par Seb. Gryphius et Jacques Mareschal appartiennent à cette puissante Compagnie. Il en est de même des deux frontispices dessinés par G. Leroy pour Jean Petit, libraire de Paris, et ses associés, qui avaient pour représentant et facteur à Lyon, Romain Morin, chargé de surveiller et diriger les impressions faites pour le compte de son maître. On trouvera, hors texte p. 408 *bis*, la reproduction du premier de ces frontispices daté de 1521 et p. 424 *bis*, celui de 1527. Il en est de même pour les différents frontispices provenant de l'atelier de Simon Vincent que Jacques Mareschal a utilisés, pour son propre compte, avec la permission certaine de l'éditeur dont il était l'imprimeur préféré.

Le rôle de Jacques Mareschal dans l'histoire de la gravure se réduit à fort peu de chose et, de plus, il n'a certainement jamais manié le burin, comme l'avance M. Rondot.

Jacques Mareschal, sobre, qualité rare chez les imprimeurs de son époque, consciencieux et habile typographe, eut des débuts difficiles en prenant la suite de l'atelier de Michel Topie. Cet imprimeur, originaire de Pymont, dans le diocèse de Munster, ivrogne invétéré, fut successivement associé avec Jacques Herenberck, dès 1488, puis avec Jean Numeister et, après lui, avec François Dalmais, et parvint, grâce à l'habileté de ses associés, à donner une certaine notoriété à son atelier. Ses compagnons, rebutés par son vice incorrigible, ne se renouvelèrent pas ; resté seul à la tête de son atelier, il tomba dans la misère, fut obligé de vendre successivement son matériel, puis son fonds à Jacques Mareschal, en 1512. Reconnaissant les capacités du nouvel imprimeur, la Compagnie des libraires de Lyon, Simon Vincent et Jean Robion, libraires de Lyon, Jean Petit, éditeur de Paris, renseigné par Romain Morin, son facteur à Lyon, ainsi que plusieurs éditeurs de différentes villes, s'adressèrent à ses presses et lui permirent de porter au premier rang un atelier complètement ruiné.

1498. La neufiesme dixaine... soubz le huictiesme pennon de François Torvéon. Jaques Mareschal, imprimeur. [*Establies de 1498*, EE IV, 198d, 114, A.L.]

1512. Depuis l'ostel Pierre de la Tour, tirant par la rue de la Blancherie et Grolee. Michel Topie, imprimeur, à v s. xx s. et pour les vi d. xxx s. Amodere par Messieurs les x d. pour ceste foys à xl s. à savoir x s. pour le Roy, xxx s. pour les reparacions. Le nom de Michel Topie est rayé. En face de son nom, au-dessous, en marge : Vacat ledit Michiel et en son lieu ledit Jaques. [CC 115, fol. 103, A.L.]

1512. Jaques Roland, imprimeur, à v s. xx s. et pour les iiii d. des reparacions xx s. [CC 119, fol. 20 v°, A.L.]

1513. Depuis l'ostel Pierre de Latours tirant par la rue de la Blancherie en Grolée. Jaques Roland, imprimeur, à v s. xxx d. et pour les iiii d. des reparations xx. [CC 119, fol. 20 v°, A.L.]

1514. Jaques Roland, imprimeur, pour la continuation des remparts à xx s. [*Taxe de 1514*, CC 323, A.L.]

1515-1516. Depuis la porte du pont du Rosne tirant par la

grant rue jusques à l'hostel Dieu du pont du Rosne. Jaques Roland, imprimeur, tient une maison haulte, moyenne et basse en lad. rue dud. coste, joignant la maison Aymon Juste, devers vent, et la maison de Benoist Gaulme, devers matin, extime valoir par an XXXIIII l. Pour ce VI^{xx}XXII l. [*Nommées de 1515*, CC 21, fol. 222, A.L.]

1515-1516. Jaques Roland, imprimeur, tient une maison aulte, moyenne et basse en lad. rue du costé joignant la maison Aymon Juste, devers vent, et la maison de Benoist Gaulme, devers matin, extimee, par an, XXXIIII l. Pour ce deduit XX l. t. de pension à Jehan Audebert et à George Onacre, allemant, XX s. t. Reste en fous XXVII l. Pour meubles XLVIII l. [*Nommées de 1515-1516*, CC 25, fol. 224, A.L.]

1516-1517. Jaques Rolant, imprimeur, tient une maison haulte, moyenne et basse en lad. rue dudit coste, joignant à la maison dudit Eyme Juste, devers le vent, et la maison de Benoist Gaulme, costurier, devers le matin, extime valoir par an XXXIII l. t. Inquilin Jaques Rolant, imprimeur. [*Nommées de 1516*, CC 31, fol. 133, A.L.]

1518. Jaques Roland, courrier des imprimeurs, est taxé pour des immeubles situés à Lozanne. [*Nommées de 1518*, CC 55, A.L.]

3 mars 1522. Le Roy nostre sire a dõne a Jaques Mareschal, libraire et imprimeur de Clermont, priuileige de faire imprimer les ordonnances sur le faict des aydes et tailles. Et deffend ledict seigneur a tous libraires imprimeurs et aultres du Royaulme ne imprimer ne faire imprimer lesd. ordonnances sil nest imprime parledict Mareschal, jusques a trois ans apres ensuiuans a compter du iour que ledict liure est acheue de imprimer sur peine de confiscation ainsi que plus a plain appert par les lettres de priuileige donnes le iij de mars Mccccc.xxij.

Privilège suspect comme le prouve le privilège authentique du 18 juin 1522. Les éditeurs lyonnais du XVIe siècle, lorsqu'ils avaient adressé une demande de privilège au roi, s'empressaient de s'en prévaloir avant d'avoir reçu le privilège officiel dont les formalités étaient fort longues pendant les séjours du roi à Paris. Il n'en était pas ainsi, lors du passage des souverains à Lyon qui en donnèrent de nombreux datés de cette ville. Le privilège paraît avoir été fabriqué par Jac. Mareschal.

18 juin 1522. Françoys par la grace de Dieu Roy de france aux prevost de Paris, seneschal de Lyon, bailly de Montferrand, et a tous noz autres justitiers et officiers ou a leurs lieutenans salut. Nostre cher et bien ame Jacques Mareschal, imprimeur, demourant à

lyon, nous a humblement faict dire et remonstrer quil a recouvert les livres tant de brevieres messelz que petites heures aux usaiges de Clermont et Sainct Flour en Auvergne. Lesquelz il a faict veoir, corriger et mettre en bonne et deue forme. Pour recouvrer lesquelz livres faire voir, visiter et mettre ordre par gens expers et cognoissans, il a faict de grans fraiz, mises et despens. Lequel pour l'entretenement de son estat et affin de recouvrer les fraiz, mises par luy faictz, il a intention faire imprimer lesdicts livres. Toutesfoys si apres ladicte impression autres libraires les faisoient imprimer son labeur luy seroyt en ce grandement interesse. Nous requerant humblement sur ce luy pourveoir de nostre grace, Par quoy nous ces choses considerez inclinans a la supplication et requeste dudict suppliant; non voulans que le labeur, fraiz, mises et despens qu'il a faictz au recouvrement desdicts livres luy demeurent inutiles. Pour ces causes deuement informes des sens, suffisance, loyaute et experience dudict Jacques Mareschal suppliant audict art et science dimprimerie. Et icelluy avons permis et octroye, permettons et octroyons, voulons et nous plaist : que libraires, imprimeurs quelzconques de nostre royaume pays, terres et seigneuries autre que ledict Jacques Mareschal suppliant ou ceulx qui auront charge de luy ne puissent imprimer lesdicts livres dessus declairez jusques a troys ans prochains venans. A compter du jour et date du parachevement de l'impression diceulx. Si vous mandons et commettons par ces presentes. Et a chascun de vous sur ce premier requis si comme luy appartiendra : ce que en faisant ledict Jacques mareschal joyr et user de nostre presente declaration, permission vouloir et ordonance vous faictes ou faictes faire expresses inhibitions et deffenses de par nous a toutes personnes quelzconques que pendant ledict temps de troys ans a compter comme dessus, ilz naient a imprimer ou faire imprimer lesdicts livres sur certaines et grans peines a nous a applicquer. Et de perdition, confiscation desdicts livres dessus declaires quilz imprimeroient ou feroient imprimer dedans ledict temps. Car tel est nostre plaisir. Et audict suppliant lavons octroye et octroyons de grace especiale. Par ces presentes donne à Lyon le .xviij. iour de juing. Lan de grace mil cinq cens vingt deux et nostre regne le huytiesme. Par le Roy a vostre relation. Ainsi signe : L. Heruoet.

13 juin 1523. « Est venu Jacques Mareschal, exposer que hier soir de nuyct, comme quaternier du quartier despuys la rue Tho-

massiu a l'hospital du pont du Rosne, suyuant ce qui a este commande et crye a son de trompe, il faisoit le serguet avec ses voysins aud. quartier et prinrent ung nomme Guillaume Sarron, imprimeur, qui pourtoit une espee avec deux gardes, sur quoy survint le capitaine des imprimeurs nomme Roberquin, accompaigne du petit Normand, Guillaume Charreton et autres imprimeurs qui vindrent sus led. serguet et leur osterent ledit Guillaume Sarron, menasserent le serguet et se meirent en gros effort de les baptre, parquoy se sont declarez sesd. voysins qu'ilz n'yront plus aud. serguet, doubtant estre baptuz par lesd. capitayne et imprimeurs. Sur quoy a este ordonne que Mons. le procureur de la ville face faire informacions et apres les poursuyvra par devant Mons. le Gouverneur ou Seneschal pour les faire prendre et pugnir. » [BB 41, fol. 158 v°, A.L.]

1523-1524. Depuis l'ostel près de la Tour tirant par la rue de la Blancherie en Grolee. Jacques Roland, imprimeur, xx s. [CC 712, fol. 8, A.L.]

1529. « Ledit Francoys Iuste, tient une maison, autre maison en ladite rue Chenu, joignant la dicte maison sus confinée d'un et la maison de Jaques Roland, imprimeur, d'autre coté. »

« Jaques Roland tient une maison haulte, moyenne et basse, joignant a la maison dudit Françoys Iuste, d'un coste et la maison de Benoist Gaulme Crestin, d'autre coté. Inquilin ledit Iaques. »

« Les hoirs feu Benoist Gaulme Crestin, cousturier, tient une maison haulte, moyenne et basse, joignant a la maison de Jaques Mareschal dit Roland et la maison de Pierre Nycolas revendeur. » [CC 39, fol. 160, A.L.]

1529. Jaques Roland, imprimeur, a VI s. III d. III l. II s. VI d. Nycolas Petit, imprimeur, son gendre, Jehan des Beufs imprimeur, en la maison des hoirs Benoist Gaulme, en rue Chanu, a XII d. [CC 136, fol. 57, A.L.]

17 janvier 1547. Contrat de mariage de Vincent Andrian, marchant et citoyen de Lyon, avec Philiberte Mareschal, fille de Guillaume Mareschal, marchand et citoyen de Lyon, et d'Antoinette Duboys, sa femme. 800 livres de dot. Témoins : Claude Archimbaud, Claude Robert, Marchands citoyens de Lyon, Jehan Prytenin, Etienne Robinet et Jacques Croset, libraires, habitants dudit Lyon. [*F. Cotereau, not.*, A.N.]

SANS DATE.

— Decretum. || ¶ Argumentũ plenissimũ Decreti huius.
Fidelissime imprimitur istic decretum gratiani
Reperiuntur hic diuisiones dni archidiaconi.
Arbor cõsanguinitatis ꝛ affinitatis belle premitur.
Notabilia plura vtilissima ab archidiacono deprompta.
Casus literales diligẽter repurgati aptis in locis ponũtur.
Imprimuntur concordantie biblie charactere textuali.
Sub indice fidelissimo omnium canonum congregatio.
Carmina lucida totam materiam complectentia.
Utilis insuper libellus qui margarita decreti vocatur.
Seorsum concilia sunt hic diuersis ex locis coadunata.
Fidelis tabula pro glossarum medullis in marginibus positis.
Repertorium dictionum in margarita contentarum/
Accurata castigatione pristino nitori restitutum est.
Dictiones ac glosse multe nuper trãsposite suis locis restituuntur.
Innumerabiles allegationes mendose hic verificantur.
Nec mihi credito : sed perlegendo cognoscas. || [M. de J. Giunta.]

[F. CCCCXXVI :] ¶ Hoc excellentissimum Decretorum opus maxima diligentia || repurgatum Lugduni excudebant Iacobus Mareschal ꝛ Ioã- || nes Moilin. In-fol. goth. à 2 col. de 426 ff. chiff. et 64 ff. n. chiff., sign. aaa-bbb par 4, ccc-iii par 8, comment. ent. le texte, doubles manchettes imp. en r. et n.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un bel encad. dessiné par Guillaume Leroy, orné d'une marque de Giunta du même maître, porte, au v°, le bois représ. Gratian, reprod. VII, f. 265 *bis*.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 1276 fol.

1509.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, per Jacobum Mareschal, 1509* (pour le compte de la première Compagnie des libraires de Lyon), 5 vol. in-fol. goth. à 2 col. Voir Compagnie des libraires de Lyon.

— Digestum vetus. *Lugduni, Jac. Mareschal, 1509.*
— Infortiatum. *Lugduni, Jac. Mareschal, 1509.*
— Digestum novum. *Lugduni, Jac. Mareschal, 1509.*
— Codex. *Lugduni, Jac. Mareschal, 1509.*

BERNE, *cat. des incunables*, n° 124.

— *Liber autenticorum (volumen), Lugduni, Jac. Mareschal, 1509.*
Cum concordantiis per Johannem de Gradibus.

BERNE, *cat. des incunables*, n° 124. — TOURS, *juris.*, 219.
M. Vachon, *cat. de la bibl. de la ville de Strasbourg*, n° 2866.

1510.

— Biblia cum pleno apparatu summariorum. [F. 500 v° :] *Impressa per Iacobũ mareschal. Anno domini quingetesimo decimo supra millesimum 4 calendas augusti.* In-8 goth. à 2 col. de 30 ff. lim., 500 ff. chiff. et 38 ff. n. chiff. Voir Simon Vincent, 1510.

— Corpus juris canonici. *Lugduni per Jacobum Mareschal, 1510 (pour le compte de la première Compagnie des libraires de Lyon.)* In-fol. goth. à 2 col. Voir Compagnie des libraires de Lyon.

— Decretalium Gregorii Pape IX. Compilatio multis utilibus et ferme necessariis adiunctis examussim castigata. [A la fin :] Decretales summa cura correcte cum multis additionibus valde notabilibus et necessariis suis in locis collocatis expliciunt. Impressa Lugduni per Iacobum Marechal al's Rolant. Anno dni Millesimo ccccccx. Die vero xviii. mensis Aprilis.

Berne, *Cat. des incunables*, n°s 125 et 128. — Trèves, 1745.
Cat. XLI, librairie Jac. Rosenthal, Munich, n° 2548.
Panzer, VII, 161, 295, dit in-4.

1511.

— Missale romanum peroptime ordinatum. [*Lugduni, sumptibus Simonis Vincentii. Impressum per Iacobum Mareschal, alias Roland, 1511, 9 maii.*] In-8 goth. à 2 col. de 16 et 258 ff., 40 et 26 lignes à la page, musique notée. Voir Simon Vincent, 1511.

Au titre, marque de Simon Vincent, Pierre et Paul tenant le saint suaire de Jésus-Christ.
Munich, *Bibl. royale.* — Tournai, *Ville.*
Weale, *Cat. missalium*, p. 148. — Bohatta, I, n° 324.

— Opera Salustiana. [F. 146 :] *Impressus per Iacobum mareschal. Anno domini millesimo quingentesimo vndecimo die vo deci- || ma septima Mensis Octobris.* In-4 goth. Voir Simon Vincent, 1511.

1512.

— Insigna peculiaria christianissimi Francoruz regni numero viginti... per Ioannem Feraldum in lucem edite. [A la fin :] *Impressum per Jacobum Mareschal, 1512, 6 decembris.* In-8. Voir Jean Robion, 1512.

— Missale secundum morem Romane ecclesie. *Lugduni, impressum per Iacobum Mareschal, alias Roland.* In-8 à 2 col. de 16 et 262 ff., 37 et 33 lignes à la page.

Mayence, *Grand Séminaire.*
Weale, *Cat. missalium*, p. 149.

— Practica siue pro- || cessus iudiciarius Panormitani noui- || ter correcta et emēdata cũ multis addi- || tionibus additis in locis oportunis et || insertis vt intuētibus videri potest. || [M. de I. Robion.] ||

Uenūdatur Lugduni ꝛ Tholose in in || tersignio quinꝗ plagarum saluatoris || Iesu christi. [F. n 8 r° :] ¶ Presens domini Panormitani practica de mo || do procedēdi in indicio tam summarie ꝛ de pla- || no: ꝙ mere et cum strepitu iudiciali in omnibus ferme curtjs obseruari cōmeta. Necnon per ma || gistrum Vitalem de Thebe facultatis decretoꝝ || ordinarium apud Parrhisios legentem cū mul- || tis additionib⁹ decorata. hic finit cū laude dei. || Lugduni impressa per Iacobum mareschal al's || rolant cura ꝛ impensa Iohannis Robioni. M. || quīgētesimo duodecimo. die ꝟo .xxvij. nouēbris. || Registrum. || a-n. || Omnes sunt quaterni. In-8 goth. de 104 ff. n. chiff., sign. a-n par 8, 36 lignes à la page, manchettes.

BORDEAUX, *juris.*, 3449-30393.

— Tractatus de permutatione beneficiorum a reuerendo... Egidio de Belle mere... [Au r° du der. f. :] *Impressi per Iacobum Mareschal M.ccccc.xij. die ꝟo. xj decembris.* In-8 goth. à 2 col. Voir Jean Robion, 1512.

— Tractatus duo famosissimo doctoris Iacobi de Marchepallu. [A la fin :] *Impressi per Iacobum Mareschal anno 1512, 26 octobris.* In-8 goth. Voir Jean Robion, 1512.

1512-1514.

— Corpus juris civilis. *Lugduni, Jacobus Mareschal, 1512, 17 janv. et 1514.* In-fol. Voir Cie des libraires de Lyon.

BERNE, *Cat. des incunables*, n° 126.

1513.

— Apparatus solemnis reuerendi Nicolai Siculi... archiepiscopi Panormitani... *Venūdatur Lugduni & tholose in intersignio quinꝗ plagarum saluatoris...* [F. 27 v° :] *impressum Lugd'. in calcographia Iacobi mareschal huius artis experti. Anno M.ccccxiij. die ꝟo .x. Ianuarij.* In-8 goth. Voir J. Robion, 1513.

— Casus in quibus index secularis potest manus in personas clericorum sine metu excommunicationis imponera. [A la fin :] *Impressus lugduni per Iacobum Mareschal 1513.* In-8 goth. Voir Jean Robion, 1513.

— Celeberrimi iuriscōsulti dñi Frācisci Cardinalis || Zabarelle cōmētaria in Clemētinarū volumē. || Cum annotationibus et additionibus do- || mini philippi Franchi de Perusio, ꝛ do || mini Nicolaii superantij. Iuris vtri || usꝗ doctorum recētioribusꝗ alijs || ac necessarijs in plerisꝗ vbi ob || misse fuerāt locis apostillis || ac singulariū

materiarũ || notatuq̃ dignarum || indice siue reper- || torio recen- || ter adiun || ctis. [F. CLXIIII :] ¶ Finiunt preclarissima atq̃ diuina cõmentaria domini Fran || cisci de ʒabarellis Cardinalis vel meritissimi : cũ apostillis do. || Philippi franchi : aliorũq̃ iuris vtriusq̃ doctorum in titulo || prenominatoꝝ hucusq̃ nunq̃ impressa que castigatiora q̃ vnq̃ || sculpta sunt Lugduni per Jacobum Mareschal al's Roland. || anno dñi .XIII. sup mille ꝛ quingẽtos. die ꝟo .xxij. Martij. In-fol. goth. à 2 col. de 164 ff. chiff. en car. rom. et 8 ff. n. chiff. signés A., manchettes.

Titre, imp. en r., blanc au v°. F. A : « Repertorium..... » F. A 8 non signé v° : « ¶ Et sic est finitum repertoriũ exactissime coaggeratũ sup cõmẽtarijs || excellẽtissimi dñi Frãcisci de Zabarella doctoris põtificij ac cesarei in || volumen Clementinaꝝ. per Magistrũ Ioãnem de gradibus, vtriusq̃ || iuris pfessorem in regia vrbe galliaꝝ Lugduneñ. Pour la Cie des libraires de Lyon. Voir ce nom.

Baudrier.

— Lectura preclarissima. D. Jasonis || Mayni sup nodoso ti. de actioni || bus insti. cũ eiusdẽ additioni- || bus necnõ apostillis q̃ plu- || riũ clarissimoꝝ doctoꝝ || nuprime impressa cũ || tabula p modũ nu || meri ꝛ alphabe || tũ ordĩe suo || nouiter || edita. [F. XCVI v° :] ¶ Explicit perutilis lectura .d. Iasonis magni super nodoso || titulo actionũ. Cum additionibus nuper per eundem additis || Do. Benedicti de vadis de forosempronij legũ doc. Impressa || Lugduni p Iacobũ mareschal Anno dnomini *(sic)*. 1513. Die .xv. || Nouembris. In-fol. goth. à 2 col. de 96 ff. chiff. en chiff. romains et 16 ff. n. chiff. pour la table, manchettes.

Le titre, triangulaire, imprimé en rouge, porte au v° une table sommaire des chapitres. Appartient à une édition plus complète éditée par la Compagnie des libraires de Lyon. Voir ce nom.

BORDEAUX, 2768 A.

— ¶ Libellus extractus a || sacris canonibus continens. || Canones penitentiales. || Casus ad solum papam pertinentes. || Casus reseruatos a iure episcopis. || Casus reseruatos de consuetudine episcopis. || Casus in quibus dispensant abbates. || Ad euitandum pericula timoratis conscientijs. || Documentum salubre de modo dicendi horas. || Et negligentias circa horas canonicas dicendo cõ- || mittendas, Una cum speculo episcoporum seu pre- || latorum nouiter in lucẽ editus. M.ccccc.xiij. [F. xxvj :] ¶ Explicit libellus extractus a sacris canonibus con || tinens..... Impressus || Lugduni per Iacobum mareschal Anno dñi milesimo || quingentesimo decimo tertio Die prima aprilis. Pet. in-8 goth. de 26 ff. chiff.

Titre v° : Prefatio ad sacerdotes parrochiales, suivie de : ¶ Epigrãma ad lectorem.

B. N., E 4548 Réserve. — GRENOBLE, F 17627. — ROMANS, *Séminaire*.

Baudrier.

— Liber fugitivus a Nepote de Monte Albano. *Venundantur Lugduni et tholose in intersignio quinque plagarum Salvatoris Jesu Christi.* [A la fin :] *Impressum Lugduni per Jacobum Mareschal, 1513.* In-8 goth. Voir Jean Robion, 1513.

— Philippi Franchi di Perusio, lectura super sexto Decretalium. *S. l. in officina Jacobi Roland, alias Mareschal, 1513.* In-fol. goth. à 2 col.

NANTES, n° 10945.

— Publii Terentij Aphri comici... comedie. [A la fin :] *Impressa per egregium virum Iacobum Mareschal al's Roland Anno domini millesimo quingentesimo decimo tertio octaua die martii.* In-8, car. ronds. Voir Simon Vincent, 1513.

— Primum volumen Felini Sandei Ferrariensis... [M. de S. Vincent 2.] [A la fin :] *Impressum per Jacobũ Mareschal, Anno salutis dominice milesimo q̄ngentesimo decimo tertio die .xvij. mensis Martij.* In-fol. goth. Voir S. Vincent, 1513.

— Sermones septem do || ctissimi viri sacre theologie ꝑfessoris fratris Guil || lermi Pepin ordinis predicatorum super interne- || rate virginis Rosarium. || [M.] || ¶ Uenundantur Lugduni et Tholose in inter || signio quinqꝫ plagarum saluatoris notri iesu xp̄i. [F. 33 v° :] ¶ Explicit tractat⁹ de rosario || seu capelleto beatissime virgi- || nis marie septem continens ve- || ritatis per modum sermonũ qui || intitulatur salutate mariam : tũ || propter illius exordium, tum || propter materiam in eo conten || tam : ad mandatum reuerendi || patris vicarij generalis conuen || tum reformatorum congrega- || tionis Hollandie diui ordinis || fratrum predicatorum : videli- || cet magistri Cornelij de sinckis || frater Guillermus pepĩ eiusdeꝫ || professionis ac sacre theologie || in alma facultate Parieñ. hu- || milis magister edidit in conuen || tu natiuo ebroycẽsi. Anno dñi- || ce gratie Millesimo quingente || simo .xj. Die vero .xv. octobris || finem illi imponens... ¶ Impressum est hoc opus egre || gium in regia vrbe Lugduneñ. || per Iacobum mareschal Anno || salutis humane .M.cccccxiij. || xxiij Maij. In-8 goth. à 2 col. de 33 ff. chiff. et 1 f. n. chif.

Le titre, imp. en n., orné de la marque de J. Robion, n° 1, reprod. Xe série, p. 419, porte au v° : ¶ Religiosissimo et virtutibus ac scientijs ornato honorando Pri leuino Bauvvins ... conuentus gaudeñ. ordinis dominici priori. Iohãnes Dullaert de Gandano, épître datée : ex parrhisiorum Lutecia.

Baudrier.

— Solennis et pene diuina vtriusqꝫ iuris doctoris || ac interpretis profundissimi Ioannis Fabri le || ctura super quattuor libros institu-

tionum || multorum doctorum et nuperrime Cel || si Hugonis dissuti cauilloni Celte || eorundem iurium doctoris additionibus apostillis illustrata. || Eiusdemꝗ̄ repertorio seu || indice non minus suc- || cincte ꝙ lepide singu || lares illius mate- || rias comple- || ctente. [Au r° du f. 125 :] ¶ Eximii Iuris Utriusꝗ̄ doctoris ꝓfundissimiꝗ̄ Interp̃tis || Ioannis fabri gallici Lectura super quattuor institutionũ libros || cum multorũ doctoꝝ apostillis ꝛ nupme adiuncto Repertorio || finem fortitur felicẽ In calcographia Iacobi mareschal. nonis || Iuliis anno post virginis partum decimo tertio supra mille ꝛ || quingentos. In-fol. goth. à 2 col. de 125 ff. chiff. et 1 f. blanc, manchettes.

Titre triangulaire imprimé en r., sans encadrement, porte, au v°, l'index rubricarum.
BORDEAUX, *juris.*, 342.
Baudrier.

— Summa Angelica || [Vignette.] || ¶ Summa angelica Reuerend patris fratris An || geli de clauasio casus conscientie : vitiorũꝗ̄ continens || remedia que ꝗ̄tum ab alijs dister exẽplaribus qui hãc || cum illis conferet cognoscet et in mille cõperiet locis a || theologo canonistaꝗ̄ subtili castigatam et elimatã cuꝫ || multis additionibus in diuersis locis operis insertis || valde necessarijs et vtilibus. [F. cccxl :] ¶ Explicit summa angelica de casibus con- || scientie per fratrem Angelum de clauasio || compilata : maxima cum diligentia reuisa : et || fideli studio emendata sicut ipsum opus per || se satis attestabitur. Lud. Impressa per || Iacobum marescal. Anno dñi .m.ccccxiij. || die vero .xix. Augusti. In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim. et 340 ff. chiff.

Titre, blanc au v°, imp. en r. et n., orné d'une vignette repres. Angelus de Clauasio faisant son cours. F. aaij : ¶ Epistola F. Hieronymi Tormeli lectoris ad Angelum de Clavasio, suivie de : ¶ Responsio venerandi ... Angeli ad fratrem Hieronymum supradictum. F. 1, imp. en r. et n., répétition de la vignette du titre.
AVIGNON, *Musée Calvet*, 19516 8°. — B. N., D 7007 Réserve.
EPERNAY, *théol.*, 1298.

— Tractatus clausularum Celsi Hugonis Dissuti. [A la fin :] *Impressus Lugduni per Jacobum Mareschal, 1513, die vero xxvj mensis Octobris.* In-12 allongé, goth. Voir Simon Vincent, 1513.

— Tractatus perutilis de permutatione beneficiorum, Iohannis de Liguano, de pluralitate beneficiorum. *Lugduni, Mareschal, 1513.* Pet. in-8 goth.

Le rédacteur de ce catalogue a omis le prénom de l'imprimeur, mais, en 1513, Jacques Maréchal était le seul à imprimer sans associé.
Cat. de Sinety, 2e partie, n° 305.

— Tractatus singularis ac perutilis continens allegationes de Vincentii Cigault. *Venundantur Lugduni et Tholose in intersignio quinque plagarum Salvatoris nostri Jesu Christi.* [A la fin :] *Im-*

presse Lugduni a calcographia Jacobi rolant al's mareschal, 1513, 12 octob. In-8 goth. Voir Jean Robion, 1513.

— Valerius maximus. || Valerii maximi actorum et factorum memorabilium li- || bri nouem : in vnum & sexaginta capita discreti. Quorũ : || Primus octo. || Secundus quinꝙ. || Tertius octo. || Quartus et item octo. || Quintus decem. || Sextus vndecim. || Septimus nouem. || Octauus vero ac || Nonus. Singuli sexdecim distunduntur capitibus quę ꝗd || memorent ꝑxima indiciaria capitulorũ tabula edocet. || Huic autem operi præter repertorium materiarum oĩm || nouiter additum quatuorꝙ et viginti exempla nuperri- || me inuenta que ante titulum de ominib⁹ locata sunt : au- || thorisꝙ vitam. Addidimus marginales vbi sententiæ se- || se offerebat grauitas ac decor annotationes. Græcaꝙ lo || cutio latinũ coacta iugum subire Tacemus verã ad amu- || sim castigationem in qua aldinum supra sexcenta errata || corruptum exemplar antique redditum figuræ diligens || animaduertet lector. [F. ccvx v° :] Finis dictorum aut factorum memorabilium Valerii ma- || ximi cum annotatiõibus oportunis in locis ĩsertis ac ex- || planatione verborum multorum. Impressorum per Iaco || bum marescal. Anno. Mccccccxiij. viij. Martij. || Laus deo. || REGISTRVM. || AAa-ꝫ & ABC, || omnes sunt quaterni preter AA qui est duernus. In-8 de 4 ff. lim., 215 ff. chiff. en chiff. rom. et 1 f. n. chif., car. ronds, manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v° : Compendiosa vita Valerii Maximi, suivie : Aldvs R. Ioanni ludbrancio polo || no Iurisperito : ac Posnaniensi Episcopo regniꝙ polonie a secretis S. P. D., épître datée : Venetiis Octobri mense 1508, et la table.

Baudrier. — Brunet, V, 1049.

1514.

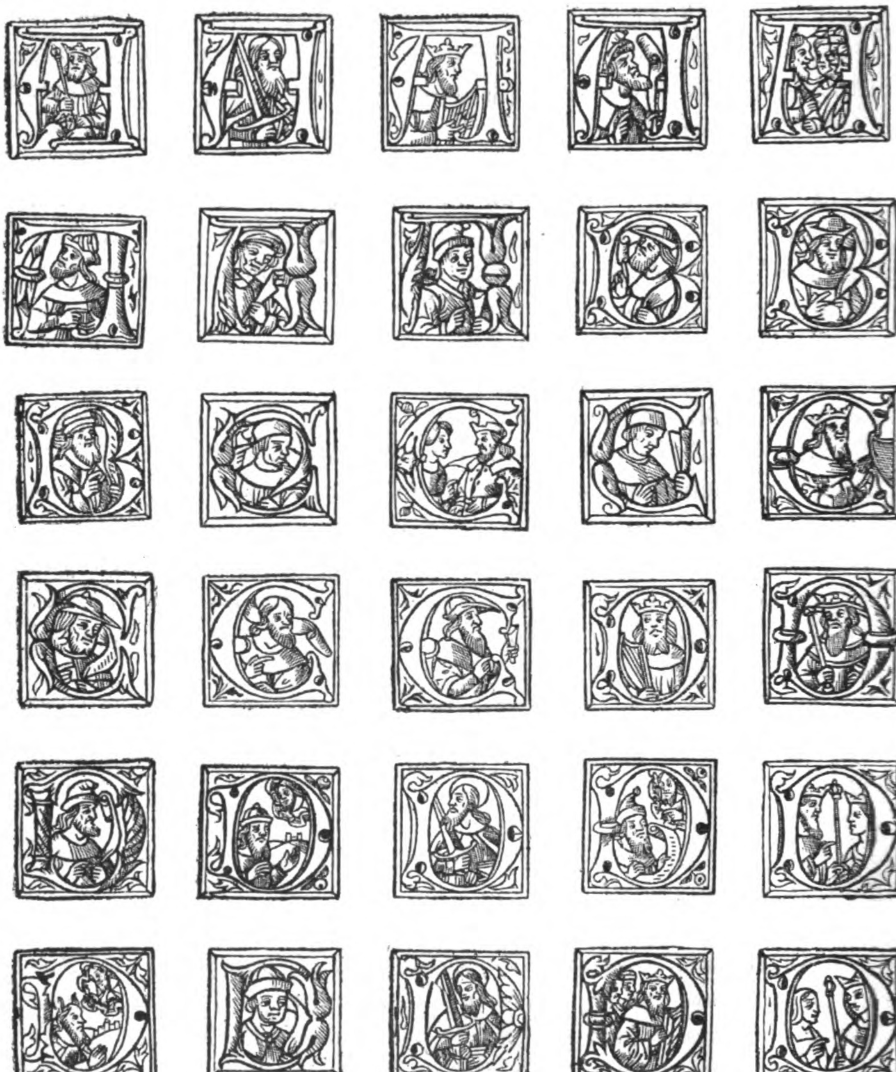
— Dom. de S. Geminiano lectura super VI lib. decretalium. *Lugduni, Jac. Mareschal, 1514.* In fol.

EINSIEDELN, n° 516. — *Cat. Bibliothecæ Gandavensis,* n° 3777.

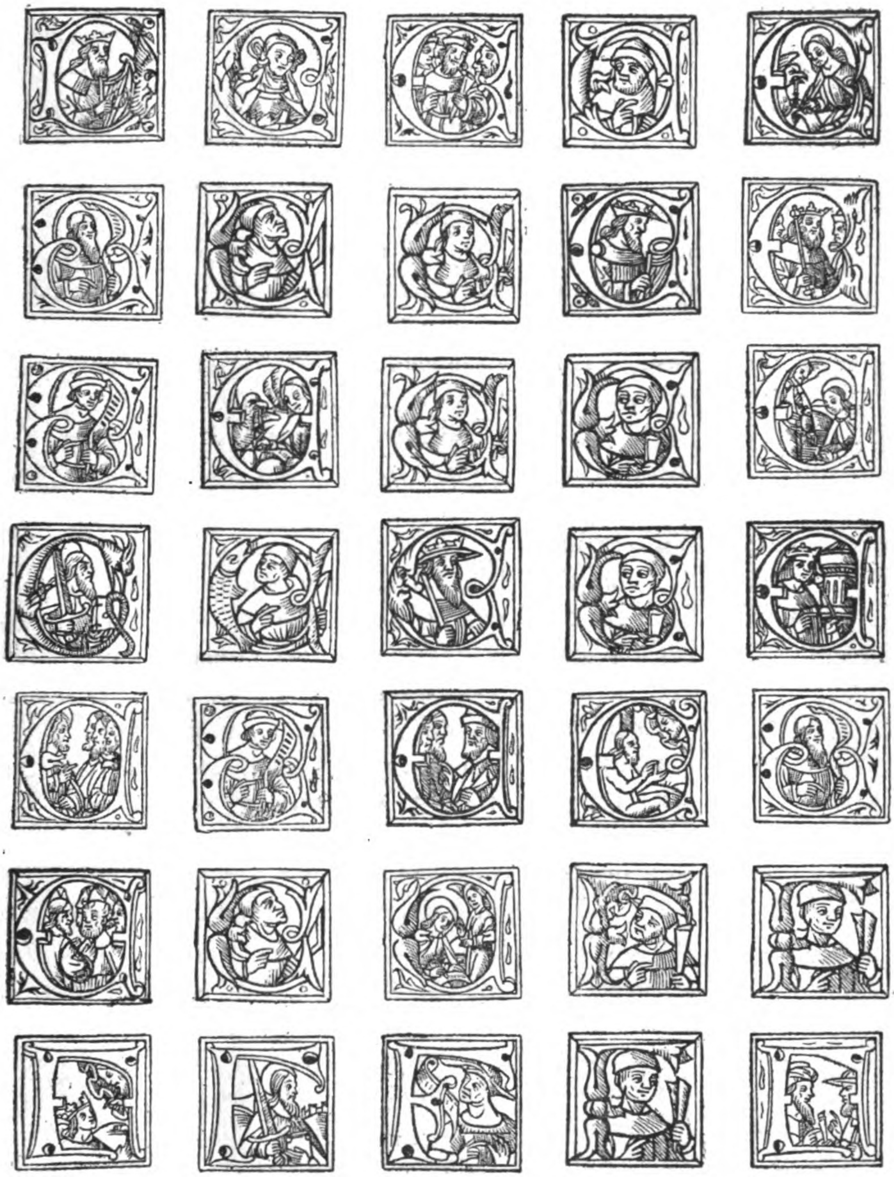
— Biblia cum summariorũ apparatu pleno quadrupliciꝙ repertorio. [M. 2 de Simon Vincent.] [F. 500 v° :] *Lugduni in officina Iacobi Mareschal || Anno dñi decimo quarto supra millesimum Duodecimo Kalendas Aprilis.* In-8 goth. à 2 col. de 80 ff. lim. et 500 ff. chiff. Voir Simon Vincent, 1514.

— Buccolica Mantuani. Fratris Baptiste Mantuani carmelite... [A la fin :] *Impressum Lugduñ. per Iacobum Mareschal al's Roland 1514 die vero vij novembris.* In-8. Voir Simon Vincent, 1514.

— Termini omnium actionuꝫ cum arbore novissime recollecti



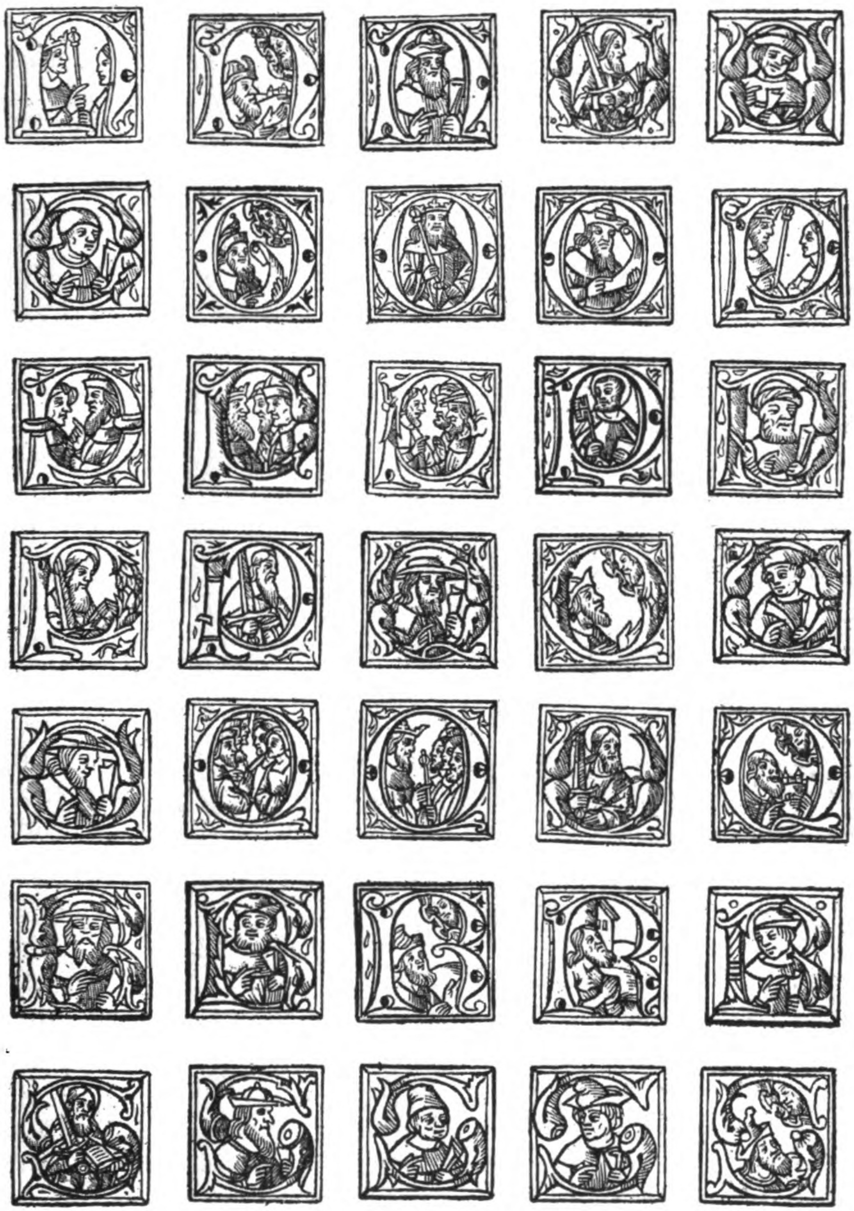
Alphabets dessinés par G. Leroy, employés par Jacques Mareschal dans la *Biblia* in-8 de 1514, imprimée pour Simon Vincent.



Alphabets dessinés par G. Leroy.



Alphabets dessinés par G. Leroy.



Alphabets dessinés par G. Leroy.

per... doctorem Ioãnem Crispum de montibus ciuem Aquilanum. [F. 19 v° :] Expliciunt termini omnium actionum cũ arbore nouissime recollecti per dominum Ioãnem Crispum de montibus ciuẽ Aquilanum. *Impressi Lugduni per Iacobum Marescal al's Rolant Anno domini M.cccccxiiij die duodecimo mẽsis Maij*. In-fol. goth. à 2 col.

EINSIEDELN, n° 548³. — LUXEMBOURG, *Cat. des incunables*, n° 335.
SALZBOURG, V. 7. A 16.

1517.

— Commentaria Bartholomei de Chasseneuȝ... in consuetudines ducatus Burgundie principaliter et totius fere Gallie. [A la fin :] *Impressa Lugduni in edibus Iacobi Marechal... sumptibus Symonis Vincentii 1517 die 17 mensis Septembris*. In-4 goth. Voir Simon Vincent, 1517.

— Biblia cum summariorum apparatu. *Lugduni, Jac. Mareschal, 1 novembre 1517*. In-8 goth. de 28 ff. lim. et 500 ff. chiff., plus l'interpretationes nom. hebraicorum. Voir Simon Vincent, 1517.

— Illuminati sacre pagine professoris magistri Raymundi Lulli, ars magna generalis... [A la fin :] *Lugduni per Iacobum Mareschal calcographum : sumptibus vero Simonis Vincent... 1517, quinto idus mayas*. In-4 goth. Voir Simon Vincent, 1517.

— Index librorum qui in hoc volumine continent̃. [A la fin :] *Domini S. Champerij mirabilium divinorum humanorumque quattuor volumina... feliciter expliciunt. Impressa Lugd'. per Iacobum Mareschal. Anno dni 1517, 22 mensis Augusti*. In-4 goth. en 4 vol. Voir Simon Vincent, 1517.

— Sacra eloquia dictaque aurea diui Hieronimi. [A la fin :] *Impressa Lugd. per Jac. Mareschal pridie Kalendas Iulias 1517*. In-8 goth. Voir Simon Vincent, 1517.

— Lectura domini Alberici de Rosate Pergamensis... super prima parte Digesti veteris... cum apostillis, concordantijs ; numeris repertorio alphabetico ac summarijs Iohannis Thierry, lingonensis utriusque iuris doctoris. *Lugduni, impressum per Jacobum Mareschal et Ioannem de Ionuelle dictum Piston*. 7 vol. in-fol. goth. à 2 col. Voir Jacques Sacon, 1517.

Six volumes imprimés par Jacques Mareschal et un seul par Jean de Jonvelle.

— Sacra preclarissima eloquia... diui Hieronimi... per Petrũ Cortade... [A la fin :] *Impressa Lugd. per Iacobum Mareschal*

pridie Kalēdas Iulias Anno 1517. Pet. in-8 goth. Voir Simon Vincent 1517.

— Tractatus clausularum Celsi Hugonis Dissuti. [A la fin :] *Impressus Lugduni per Iacobuz Mareschal, 1517, die vero x mensis Iunij*. In-12 allongé, goth. Voir Simon Vincent, 1517.

1518.

— And. Barbatiæ de prestantia cardinalium. *Lugduni, Iacobus Mareschal, 1518*. In-fol.

Cat. Bibliothecæ Gandavensis, n° 3955.

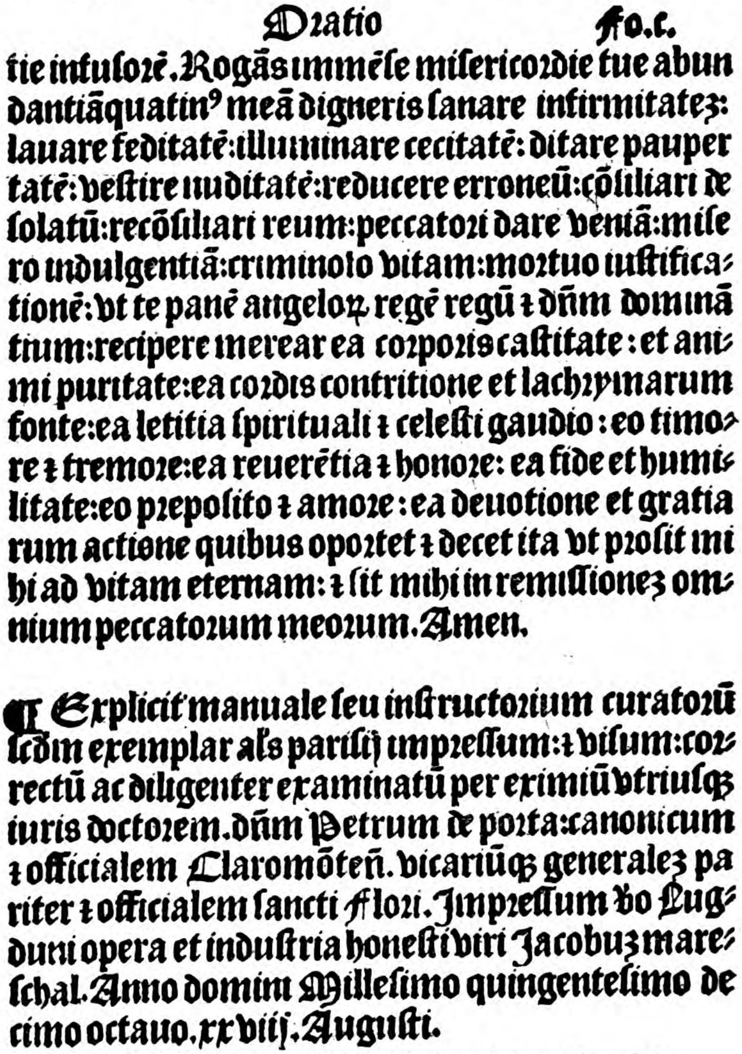
Manuale seu instru-ctorium curatorum continens sa-cramēta ecclesie et modum eā ad-ministrādi cum pluribus aliis do-cumentis.



venundātur Claromoñ. i officina Anthonij caluet ante edez sacram nostre domine vulgariter dicte de grace.

Armes d'Antoine du Prat, dessinées par G. Leroy pour le *Manuale* de 1518.

— [M]Anuale seu instru- || ctorium curatorum continens sa- || cramēta ecclesie et modum ea ad- || ministrãdi cum pluribus alijs do- || cumentis. || [Vignette.] || Venundãtur Claromoñ. ĩ officina An || thonij


Oratio fo.c.
tie infusorē. Rogās immēse misericordie tue abun
dantiā quatin⁹ meā digneris sanare infirmitatē:
lauare feditatē: illuminare cecitatē: ditare pauper
tatē: vestire nuditatē: reducere erroneū: cōsiliari de
solatū: recōsiliari reum: peccatori dare veniā: mise
ro indulgentiā: criminoso vitam: mortuo iustifica-
tionē: vt te panē angelorū regē regū z dñm dominā
tium: recipere merear ea corporis castitate: et ani-
mi puritate: ea cordis contritione et lachrymarum
fonte: ea letitia spirituali z celesti gaudio: eo timo-
re z tremore: ea reuerētia z honore: ea fide et humi-
litate: eo proposito z amore: ea deuotione et gratia
rum actione quibus oportet z decet ita vt prosit mi
hi ad vitam eternam: z sit mihi in remissionez om-
nium peccatorum meorum. Amen.

¶ Explicit manuale seu instructorium curatorū
scdm exemplar al's parisij impressum: z visum: cor-
rectū ac diligenter examinatū per eximiū vtriusq̧
iuris doctorem. dñm Petrum de porta: canonicum
z officialem Claromōteñ. vicariūq̧ generalez pa
riter z officialem sancti Flori. Impressum Lug-
duni opera et industria honesti viri Jacobuz mare-
schal. Anno domini Millesimo quingentesimo de
cimo octauo. xxviij. Augusti.

Der. f. du *Manuale* de 1518, imprimé par Jacques Mareschal.

caluet ante edeȝ sa- || cram nostre domine vulgariter dicte de grace. [F. C 1 r° :] ¶ Explicit manuale seu instructorium curatorũ || scd̄m exemplar al's parisij impressum : z visum : cor- || rectũ ac diligenter examinatũ per eximiũ vtriusq̧ || iuris doctorem. dñm Petrum de porta : canonicum || z officialem Claromõteñ. vicariũq̧ generaleȝ pa ||

riter z officialem sancti Flori. Impressum ꝟo Lug- || duni opera et industria honesti viri Iacobuȝ mare- || schal. Anno domini Millesimo quingentesimo de || cimo octauo. xxviij Augusti. In-4 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. ✠ par 8, 100 ff. chiff., sign. a-m par 8, n. par 4, imp. en r. et n.

Le titre, imp. en r. et n., orné des armes de Thomas du Prat, dessinées par G. Leroy, reprod. p. 399, porte, au v° : ¶ Ad reuerendum in xp̄o patrem do- || minū thomā de prato claromoñ. eccle-/ sie presulez meritissimū nicolai chap- || pusij caletensis. || Epigramma, en vers latins. f. ✠, commence le calendrier terminé au v° du f. 8. F. I : Officiarium curatorum. (Imprimé en rouge) même f. v° : ¶ Guillermus Tardinus Aniciēsis Raimū || do Iacobo vtriusqꝫ iuris bacalario », épître intéressante débutant ainsi : Officiariū curatoꝝ. quod imprimendum cu- || rasti raimūde amicorū eximie : vidi legi : notaui. Est sane perqꝫ necessarium ac vtile oibus cu- || ratis ac presbyteris opus... f. nij fol. 96 paraît être suivi de 2 ff. n. chiff. manquant dans l'exemplaire décrit f. 99, table terminée au v° et suivie d'une oraison terminée f. 100 avant la souscription. Voir la reprod. du f. C, page 400.

SAINTE-GENEVIÈVE, BB². 122.

1518-1521.

— Petri de Ancharano Lectura super decretalibus. *Lugduni, apud Jacobum Mareschal, 1518-1521.* Trois vol. in-fol.

Cat. Bibliothecæ Gandavensis, n° 3779.

— Lectura... Baldi de Perusio super tribus libris codicis (10, 11 et 12). [M. de V. de Portonariis.] [A la fin :] *Impressa Lugd. per Iacobum Mareschal, 1518 die 19 Novembris.* In-fol. goth. à 2 col. Voir Vincent de Portonariis, supplément.

1519.

— Biblia cum summariorū || apparatu pleno quadrupliciqꝫ repertorio insignita... [M. de Simon Vincent n° 2.] [A la fin :] Lugduni in officina Iacobi Mareschal. Anno dñi decimonono supra millesimū decimoseptimo Kalendas Nouembris. In-8 goth. à 2 col. de 48 ff. lim., 500 ff. chiff. et 38 ff. n. chiff. pour Interpretationes nom. hebraicorum.

Voir Simon Vincent, 1519. Réimpression des éditions de 1510, 1514, 1517, pour le même auteur.

BRITISH MUSEUM, 464, a. 4. — EINSIEDELN, 873.
FRIBOURG, 424. — HEIDELBERG, *Université*, 2. 3031.
Baudrier.

— Consilia singularia et quorum materia quotidie in practica in omnibus curijs tam ecclesiasticis quam secularibus versatur : per bone memorie quondam dominum Guidonem Pape doctorem et parlamenti dalphinalis consiliarium. [A la fin :] *Lugduni per fidelissimum in arte calcographie magistrum Jacobum Mareschal anno post virgineum partu decimo nono supra mille et quingentos. Die vero xviij mensis Nouembris.* In-4 goth. à 2 col. de 24 ff. lim. et 170 ff. chiff. en chiff. romains. Voir Simon Vincent, 1519.

— Iaso Maynus mediolanensis; hanc primam partem C. varijs in locis et diuerso stillo commentauit. [A la fin :] *Impressa Lugd. per Jacobum Ma-* || *reschal. Anno dni. M.ccccc.xix. die xxvj. mensis Augusti.* In-fol. goth. à 2 col. de 223 ff.

— Iaso Maynus mediolanensis. Lectura insignis super secunda parte Codicis. [A la fin :] *Impressa vero Lugd. p. Iacobum Mareschal. Anno domini M.ccccc.xix. die vero. vij Septembris.* In-fol. goth. de 198 ff.

Les autres parties imprimées par Jean Moylin de Cambray et Jacques Sacon. Voir Cie des libraires.

SAINT-GALL, *Cat. des incunables*, 981.982. — TRÈVES, 1967.

— ❡ Prouerbia gallicana ꝑm or- || dinem alphabeti reposita || ꝛ ab Ioanne Aegidio || Nuceriẽsi latinis || versiculis tra- || ducta. || ✠ || In que est hoc ad lectorem prohemium. ||

Qui cupis indocti prouerbia gallica vulgi :
Dicere romano protinus eloquio.
Que tibi Ioannes dedit Aegidiꝰ Nucerinꝰ
Lector habe memori dicta faceta sinu.
Si magis alta iuuãt tetricorũ ꝟba catonũ :
Si procul a tenui liuida lingua libro
Nõ petit austeros iuuenilis musa magistros :
Sed iuuat infantes charta tenella rudes.
Hec impune legent pueri : innupteq; puelle.
Nam Uenus in toto non erit vlla libro.
Est tũ b'passim (nisi fallor) Suada venustas
Perquam sit labijs gratia multa tuis.

[Fleur de lis rouge.] || Cum priuilegio. [F. G 5 v° :] Impressum Lugduni per Iacobũ Mareschal. An- || no domini Millesimo quingentesimo decimonono, || decimatertia Februarij. Pet. in-8.

Le titre, imp. en car. goth. en r. et n., orné d'un encad., porte, au v° : Iodocus Badius Ascẽsius D. Nicolao Dorigny. clarissimo Senatori Regis cõsiliario. necnõ nobilissime Parrhinorum academiæ Cancellario... Epitre. A la fin, marque de Jacques Mareschal.

Réimpression de l'édition imprimée à Paris : Ex officina Iodoci Badij, 1519. In-4.

B. N., Z 3731 Réserve.

Brunet, IV, 134.

— P. Ovidii Nasonis Metamorphoseos || Libri moraliȝati cum pulcherrimis fabularum principalium figuris. || [O]Uidij metamorphoseos quinde- || cim libri cũ ipius poetæ uita ex eius opibus diligẽtissime collecta : fami || liaribusq; cõmẽtarijs & rerũ uerborũq; cognitu dignissimorũ alpha || betico indice : ac etiã cũ præclarissimis doctissimi eloquẽtissimiq; uiri || Lactãtij Firmiani Cocli in singulas fabulas

argumētis : ut uno intuitu || poetæ sententia pateat : suis locis insertis · nec non & tropologica nōnullarū fabularū || enarratione per reuerendum patrem magistrū Petrum Lauinium philosophum poe- || tā ac theologū diuini quoq3 uerbi declamatorē celeberrimū ordinis p̄dicatoꝝ adiecta. || ❙ Adnotationes præterea nō ualde paucas & eas quidē eruditissimas uirorū ipense || doctoꝝ Philippi Beroaldi : Ioānis baptistæ : pij Iani Parrhasij : Ludouici Coelij Rho || digini & Iacobi Bononiēsis : huc curauit adijciēdas Ioānes Theodoric' Bellouac⁹. || [Vignette.] || ❙ Lauinij in Metamorphosin distichon. || Quæ ueteres numeris celebrant figmenta poetæ. Hæc tibi pelignum carmine præbet opus. || ✠ [A la fin de la table :] ❙ Impressum fuit hoc opus || Lugduni in edibus Iacobi ma- || reschal, Anno domini Millesi- || mo quingētesimo decimonono || uicesima die mensis Augusti. In-4 goth. de 6 ff. lim., 206 ff., cote en chiff. romains, comment. ent. le texte, imp. en car. ronds, manchettes, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. et d'une des vignettes représ. la création du monde, dessinée par G. Leroy, porte, au v°, la vie d'Ovide d'après ses œuvres, l'épître de Raphael Regius à François de Gonzague. Réimpression de l'édition, imprimée par Nicolas Boileau, en 1518, pour Jacques Huguetan, revisée par Jean Thierry, de Beauvais, et Pierre Lavigne, ornée de la suite de 15 vignettes dessinée par G. Leroy pour le compte d'Etienne Gueynard, reprod. p. 224.

B. N., mYc 1043 Réserve. — British Museum, 654. C. 15 (3) et 834. K. 16 (2 exemplaires). Genève, Hd 185. — Montpellier, *bel. let.*, 1243.

1520.

— Textus biblie || Cū { Glosa ordinaria. / Nicolai de lyra postilla / Moralitalibus eiusdem / Pauli Burgēsis Additiōibus / Matthie Thoring Replicis. }

|| Prima pars Et sunt in ea hec ||

Scilicet { Genesis. / Exodus / Liuiticus / Numerorum / Denteronomus. }

|| Addita quibus sunt nuperrime vltra || diligētissimam z castigatissimā emēda- || tione3 z limā historie nō inuenuste : et fi- || gurate littere capitis cuiuslibet et exordio || que totam rem descriptā clarius q̄p pos || sit aperiunt. [F. 377 v° :] ❙ Pars prima bibliꝫ sacrꝫ/ cum glosa ordinaria et interlineari/ concordan- || tijsq3 sacrorum canonum... explicit. || Lugduni impressa in ꝫdibus Iacobi || mareschal. Anno salutis .M.ccccc.xx. || die ꝟo .xxvj. Octobris. Sept vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte, manchettes.

Tomus primus : 377 ff. chiff. et 1 f. blanc.

Titre, imp. en n., portant au v° : F. Conradus Leontorius Mulbronneñ. Amico Lectore

S. P. D. » avertissement daté de M.D.VI die ultimo Iunij, dans lequel il remercie et cite : impressores Basileorum ciues amplissimos ambos Iohannes : Petri et Frobenium, illum de Hămelburg, istum de Langẽdorff quorum expensis/ laboribus ꝛ formis hæc opera ad omnipotentis Dei laudem incœpta sunt... » La réimpression de cette épître paraît prouver que cette édition a été publiée à Lyon du consentement des premiers éditeurs. F. 2 : « De libris biblie canonicis ꝛ non canonicis. » F. 3 : « Prologus primus Nico. de lyra in postillâ biblie. F. 8 v° : « Correctorij fratris Matthie thoring prologus. F. 9 v° · Expositio epistole Sancti Hieronymi. F. 23 : Incipit postilla Nicolai de Lyra super librum Genesim.

Secunda pars : 315 ff. chiff. et 1 blanc.

— Secũda pars huius ope- || ris in se continens glosam ordina || riam cum expositione lyre litterali || ꝛ morali. necnon additionibus ac || replicis.

Super libros { Josue, Judicum, Ruth, Regum, Paralipomenon, Esdre, Neemie, Tobie, Iudith, Hester }

Addita quibus sunt nuperrime vltra di || ligentissimā et castigatissimam emenda || tionē et limā historie non inuenuste. ꝛ fi- || gurate littere capitis cuīuslibet exordio || totamq̃ rē descriptam clarius ꝙ possit || aperiunt.

Titre, imp. en n., portant au v° : Summarium libi, en vers latins. Au v° du f. 315, registre détaillé.

Tertia pars : 440 ff. chiff.

— Tertia pars huius operis. || in se cõtinēs glosam ordinariā cū ex || positione Lyre litterali ꝛ morali : nec || nõ additionibus ac replicis. ||

Super libros { Job, Psalterium, Prouerbiorum., Ecclesiasten, Cantica canticorum, Sapientie, Ecclesiasticum }

Addita quibus sunt nuperrime vltra dili || gẽtissimā et castigatissimā emẽdationem ꝛ || limā historie non inuenuste, et figurate lit- || tere capitis cuiuslibet exordio : totāque rē || descriptā clarius ꝙ̃ possit aperiunt.

Titre, imp. en n., portant au v° : Summarium libri en vers latins. F. 440 : registre détaillé.

Quarta pars : 479 ff. chiff. et 1 f. n. chiff.

— Quarta pars huius ope- || ris in se continens glosam ordina || riam cum expositione lyre litterali et morali : necnon additionibus || ac replicis.

Super libros { Esaie, Hieremie, Threnorum, Baruch, Ezechielis, Danielis, Osee, Johelis, Amos, Abdie }

Super libros { Ione, Michee, Naum, Abacuꝛ, Sophonie, Aggei, Zacharie, Malachie, Machabeorum }

Addita quibus sunt nuperrime vltra di || ligentissimā et castigatissimam emenda || tionem et limā historie non inuenuste : ꝛ || figurate littere capitis cuiuslibet exor- || dio totamq̃ rem descriptam clarius ꝙ̃ || possit aperiunt.

Titre, imp. en n., portant, au v°, le sommaire du livre en vers latins. F. 479 v° : « F. Conradus Leontorius Mulbronneñ. studioso lectori » avis daté : Ex Artauslle ultra Basileanam hirsam die XXI Iuni 1507. Der. f. n. chif., registre détaillé.

Quinta pars : 244 ff. chiff.

— Quinta pars huius operis || in se continens glosam ordinariā cū || expositiōe lyre litterali ꝛ morali : nec- || non additionibus ac Replicis.

Super libros { Matthei / Marci / Luce / Iohannis }

Addita quibus sunt nuprime vltra || diligētissimā z castigatissimā emēda || tionem z limā historie nō inuenuste : z || figurate littere capitis cuiuslibet ex- || ordioque totam rem descriptam cla- || rius ꝙ possit aperiunt.

Titre, imp. en n., portant, au v°, un avertissement au lecteur de F. Comadus Leontorius daté d'août, 1507, et le sommaire du volume en vers latins. F. 244, registre détaillé.

Sexta pars : 286 ff. chiff.

— Sexta pars biblie cum glosa || ordinaria et expositione lyre litterali et || morali : necnō additiōibus ac replicis.

Sup Epl'as { Romanos / Corinthios / Galathas / Ephesios / Philippenses / Colossinses / Thessalonicenses / Thimotheum / Titum / Philemonem / Hebreos }

Actus apostolorum

Sup Canonica { Iacobi / Petri / Iohannis / Iude }

Apocalypsim

Addita quibus sunt nuperrime vultra || diligētissimam z castigatissimā emēda- || tionez z limā historie nō inuenuste : et fi || gurate littere capitis cuiuslibet exordio || que totam rem descriptā clarius ꝙ pos || sit aperiunt. [Au f. 286 :] Pars sexta biblię sacrę/ cū glosa ordinaria et interlineari/ cōcordātijsq || sacrorū canonū/ vna cū postillis/ additionibus/ ac replicis/ venerabiliū || patru Nicolai de lyra brabātini : Pauli hispani Burgensis episcopi : || et Matthie Thoring Saxonis explicit : Lugduni impressa in ędib⁹ ho || nesti viri Iacobi mareschal artis impressorie peritissimi. Anno salutis || M.ccccc.xx. Die vero. xv. Decembris.

Titre, imp. en n., portant au v° le sommaire du volume en vers latins. F. 285 v°, registre détaillé. F. 286 : avertissement de F. Conradus Leontorius au lecteur daté du 3 mars 1508 et la souscription ci-dessus.

Repertorium : 288 ff. n. chiff., sign. a-ꝫ, A-N par 8 à 2 col.

— Repertorium alphabeticum || sententiaꝝ prestātium contentiuū : decerptaꝝ.

Ex {
Glossa { ordinearia / Interlineari }
Nicolai de lyra doct. famosissimi Ordinis minorum { Litterali / Morali } postilla; questione quodlibeti- / ca. Utrū messias/ de⁹ z hō existēs/ et ī lege pmiss⁹/ venerit/ an adhuc venturus a iudęis vere expectet. }
Libello responsali obie ctionibus cuiusdam iudęi contra euangelium Matthęi.
Pauli Epi Burgē. iudaisimū repudiātz. { Additionib⁹ ad postil.
Matthie Thuringi Ordinis Minorū { Correctorio siue Repli.
} Super ve. z no. testa.

Titre, imp. en n., portant, au v°, un avertissement de F. Conradus Leontorius daté : Ex ualle Engadi VIII Kalen. Novembris 1508. Der. f., autre avertissement du même daté des mêmes jour et an.

ARSENAL, *théol.*, 876. — B. N., A 1121 anc. cote. — BORDEAUX, *théol.*, 521, 3636.
FLORENCE, *Nationale*, 2. R. 1. 170.
PARIS, *Université*, *cat. de la Réserve*, nos 10-11 (tomes 1 et 2). — SALINS, A 180-186.

— Devoti mellifluique doctoris divi Bernardi abattis seraphica scripta diligentissime cum archetypis Bibliothecæ Clarevallis a quibusdam ejusdem domus monachis emendata : atque ita recognita : atque vera ipsius autoris. [A la fin :] *Industria magistri Iacobi Mareschal, viri artis impressoriæ peritissimi, impensis autem honesti viri Olivarii Martin inclitæ civitatis Lugduni bibliopolæ, insignibus caracteribus fidelissime ad laudem Dei Christique fidelissimi utilitatem idus decembris anno 1520.* In-fol. goth. à 2 col.

Au titre, belle vignette de G. Leroy, représ. la Vierge.

GENÈVE, Bf. 303. — M. Vachon, *Cat. de la bibliothèque de Strasbourg*, n° 717.

Baudrier

— Diui Aug. Sermones. || [Vignette.] || ¶ Diui Aurelij Augustini hipponensis epĩ sanctissimi ac subtilissimi ecclesie || doctoris/ aureorum Sermonuȝ nuper accuratissime || Lugduni speciosissimis Characteribus impressorum || Prima pars subscripta complectitur. || Ad fratres in eremo cõmorãtes Sermones .lxxvj. || De verbis domini Sermones .lxiiij. || De verbis apostoli Sermones .xxxv. || In epl'am canonicã beati Zohã. primã Tractat⁰ .x. || ❨ Habes preter hec cãdide lector eiusdem De Ser || mone dñi in monte doctissimam expositionem in fine || prime partis additam. ❨ Apposite sunt etiam in vniuscuiusq̧ sermonis ca- || pite littere maiuscule (quas figuratas vocãt) q̃ vni- || uerso huic maximã venustatẽ afferunt. || (Tabule et repertoria huius excellẽtis operis hoc || ordine digesta sunt : vt vnicuiq̧ parti proprium reper || torium prepositum sit. [F. ccii v° :] ❨ Finitur Prima pars operũ sermo- || nũ Diui Aurelij Augustini : in qua hi || sermones cõtinenĩ. Ad fr̃es in here- || mo. Sermones .lxxvj. De verbis dñi. || Ser .lxiiij. De verbis apl'i. Ser .xxxv. || In epl'am Canonicã beati Iohãnis || primã. Tractatus .x. q̃ oĩa summe dili || gẽtia Lugduni imp̃ssa fuere in edib⁹ || Iacobi Mareschal. Anno dñi .M. || ccccc.xx. Die ꝟo iiij. mẽsis Augusti. Trois vol. in-8 goth. à 2 col., doubles manchettes, let. initiales figures et ornées.

Prima pars : **26 ff. n. chiff. sign. A-B par 8, C par 10, 202 ff. chiff. en chiff. romains. Le titre, porte au v° : Frater Ioannes Lagrenus Franciscanus ad lectorem, avis. f. A 11 : Emporium prime partis Sermonum Divi Augustini. f. c 9 v° : ❨ Explicit emporiũ prime partis sermo- || num diui Augustini. f. c 10 r° : ❨ Ad Diuum Aurelium Augustinũ Sebastianus Brant , vers latins suivis d'une épigramme latine à la recommandation de l'ouvrage.**

Secunda pars : **(en trois parties) 14 ff. n. chiff., sign. AA par 8, BB p. 4, 179 ff. chiff. en chiff. romains, 1 f. blanc pour la 1re partie et 46 ff. chiff. en chiff. romains et 8 ff. n. chiff. pour la 2e partie.**

— Diui Aug. Sermones. || ¶ Secunda pars aureoꝝ || Sermonum Diui Aurelij Augustini || hipponeñ. episcopi sanctissimi atq̧ || precipui ecclesie doctoris cõ- || plectẽs expositionẽ in euã || geliũ ꝑm Iohannẽ in || tractatus. cxxiiij. || diuisam. || ✠ || ❨Habes studiose lector huius

scđe partis || amplissimũ indicẽ eorũ de q̃b⁹ in his Sermo || nib⁹ agit̃ optima queq̧ cõplectentẽ : quẽ (vt || leuiora tibi cũcta fiãt) in exordio adiecim⁹.

[F. 179 vº :] ❡ Finitur Secũda pars operum sermo- || num Diui Aurelij Augustini Hipponen- || sis episcopi : in qua continẽtur. cxxiiij. tra- || ctatus expositiõis in euãgelius, ẜm Iohã- || nem : summa cum diligentia Lugđ. in edi || bus Iacobi Mareschal impressa. Anno || dñi. M.ccccc.xx. Die vero. xij. mẽsis Iulij. f. 180 blanc au rº, porte, au vº, la marque de Jacques Mareschal.

Seconde partie de la 2e partie : 23 ff. chiff. en chiff. romains et 1 f. n. chiff.

F. 1 signé AA a : De Sermone dñi in monte. fo. 1. || Expositio. beati || Augustini de Sermõe do || mini in mõte. Prologus. [Fol. CC c 8 rº :] ❡ Finem accepit Lugđ. in edibus Iacobi || Mareschal. Anno salutis. M ccccc.xx. die || vero. xviij mensis Augusti. Même f., même marque de Jac. Maréchal.

Troisième partie de la 2e partie : 46 ff. chiff. en chiff. romains et 8 ff. n. chiff.

— Diui Aurelij Augustini || Hipponẽsis episcopi Liber || quinquaginta Home- || liarũ feliciter || incipit. || ✠ || [M. de Jac. Maréchal.] || Cum tabula et repertorio || amplissimo. [f. 46 :] ❡ Diui Aurelij Augustini quinquaginta || Homeliarum liber feliciter explicit : sum- || ma diligentia Lugduni impressus : in edi || bus Iacobi Mareschal. Anno domini || M.ccccc.xx. Die ꝟo. x. mensis Augusti. Même f. vº, même marque de Jac. Mareschal. Les 8 der. f. renferment : Emporium homeliarum.

Troisième partie : 28 ff. n. chiff., sign. AAA-DDD par 8, EEE par 4, 241 ff. chiff. en car. romains et 6 ff. n. chiff.

— Diui Aug. Sermones. || ¶ Tertia pars aureorum || Sermonũ maximi christiane religio- || nis propugnatoris Diui Aurelij || Augustini hipponẽsis episcopi || sanctissimi atq̧ celeberrimi ec || clesie doctoris Sermones || de tpe numero. cclvj. et || de sanctis Sermones || numero. lj. com- || plectens. || ✠ || ❡ Habes studiose lector huberrimũ iudicẽ || eorũ de quibus in his Sermonibus agitur : || in exordio huiusce tertie partis appositum. [D. f. vº :] ❡ Tertia pars operũ sermonuz Au- || relij Augustini Hipponensis episcopi || : in qua continentur. cclvj. sermones de || Tempore : et. lj. de Sanctis : summa cuȝ di || ligentia Lugduni in edibus Iacobi Ma- || reschal impressa. Anno dñi. M.ccccc.xx. || Die vero. xj. mensis Augusti. La souscription est précédée du registre. Les der. ff. renferment : Annotatio sermonum Diui Augustini. De tempore.

Le titre, imp. en r. et n., est orné des mêmes bois que la seconde partie.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 19387. — B. N., C 2032. — NANTES, 816 et 1776.
NARBONNE. — PARIS, *Université*, cat. de la Réserve, nº 959. — ROANNE, 7 H.
VERSAILLES, *Cat. Pellechet*, II, 18.
Baudrier.

— Divi Hieronymi in vitas patrum per celebre opus. [Fol. 164:] *Impressis per Lugduni honestum virum Iacobum Mareschal. 1520 die vero 24 mensis aprilis.* Voir Simon Vincent 1520.

M. de Simon Vincent au titre et au vº du der. f.

— Fratris Petri ad Boves ordinis fratrum minorum... sermones. [A la fin de la 3e partie :] *Lugduni in edibus Jacobi Mareschal 1520 mensis maii die 21.* In-4 goth. en trois parties. Voir Simon Vincent, 1520.

— Morale reductoriũ super || totã Bibliã : fratris Petri Berthorij Pictauiẽsis/ || ordinis diui Benedicti : diuinarũ litterarũ studiosissi || mi : quattuor ꝛ trigenta libris consummatũ : singulisq̧ || (ẜm materie erigentiã) capitibus aptissime distinctũ : || vbi notabiliorum/ historiarũ/ ac figurarũ veteris ꝛ no- || ui testamentorũ : premissa cõpendiosa textus summa : || Tropologica seu Allegorica atq̧ nõnunq̧ Anagogi || ca subnexit̃ explanatio. Adiectis Biblie ꝯcordãtijs. || ❡ Habes insup studiose lector preter diligẽtissimã ca || stigationem adno-



Petrus Bertho. Pictauie.

Morale reductoriū super totā Bibliā: fratris Petri Berthorij Pictauiēsis/ ordinis diui Benedicti: diuinarū litterarū studiosissimi: quattuor ⁊ triginta libris consummatū: singulisq̄ (s̄m materie exigentiā) capitibus aptissime distinctū: vbi notabiliorum/ historiarū/ ac figurarū veteris ⁊ noui testamentorū: premissa cōpendiosa textus summa: Tropologica seu Allegorica atq̄ nōnunq̄ Anagogica subnectit explanatio. Adiectis Biblie ɔcordātijs.

¶ Habes insup studiose lector preter diligētissimā castigationem adnotamenta cū litteris figuratis que rei intellectum ꝑclarissime demonstrant.

I M
IAQVES MARECHAL

¶ Directorium precipuarum sententiarum certo indice de nouo contextum.

Frontispice dessiné par G. Leroy pour Simon Vincent et marque 1 de Jacques Mareschal dessinée par le même maître.

mentata cũ litteris figuratis que rei intellectum ꝗ clarissime demonstrant. || [M. 1.] || ❨ Directorium precipuarum sententiarum || certo indice de nouo contextum. [F. CCVIII :] ❨ Consummatum est hoc presens Morali- || ʒationum Reductorium super totam bibliã || editum a domino Petro Berthorij Picta- || uiensi/ ordinis sancti Benedicti. Lugduni || impressum in officina libraria Iacobi mare- || schal. Anno legis gratie Millesimo quingẽ- || tesimo vigesimo Mensis vero Maij die .xv. In-4 goth. à 2 col. de 12 ff. lim. et 208 ff. chiff., manchettes doubles, lettres initiales ornées et figurées.

Le titre, imp. en r. et n., reprod. p. 408, orné d'un encad. et de la marque 1 de J. Mareschal, porte au v° : Adam Petri de Langendorff, civis basiliensis lectoribus salutem avis daté : Basileæ Sexto Nonas Iunias anno 1517. Pierre Bersuire est, en outre, l'auteur d'un autre ouvrage imprimé, la même année, par Jacques Sacon, pour Jean Koberger.

Le frontispice, dessiné par Guillaume Leroy pour Simon Vincent, appartient à ce libraire qui est le véritable éditeur du volume.

ARSENAL, *théol.*, 1857. — AVIGNON, *Musée Calvet*, 36 in-4. — B. N., D 6516 et D 6517 Rés. NIORT. — PARIS, *Université*, *Cat. de la Réserve*, n° 663. — TOURS, *théol.*, 363.
Baudrier.

1521.

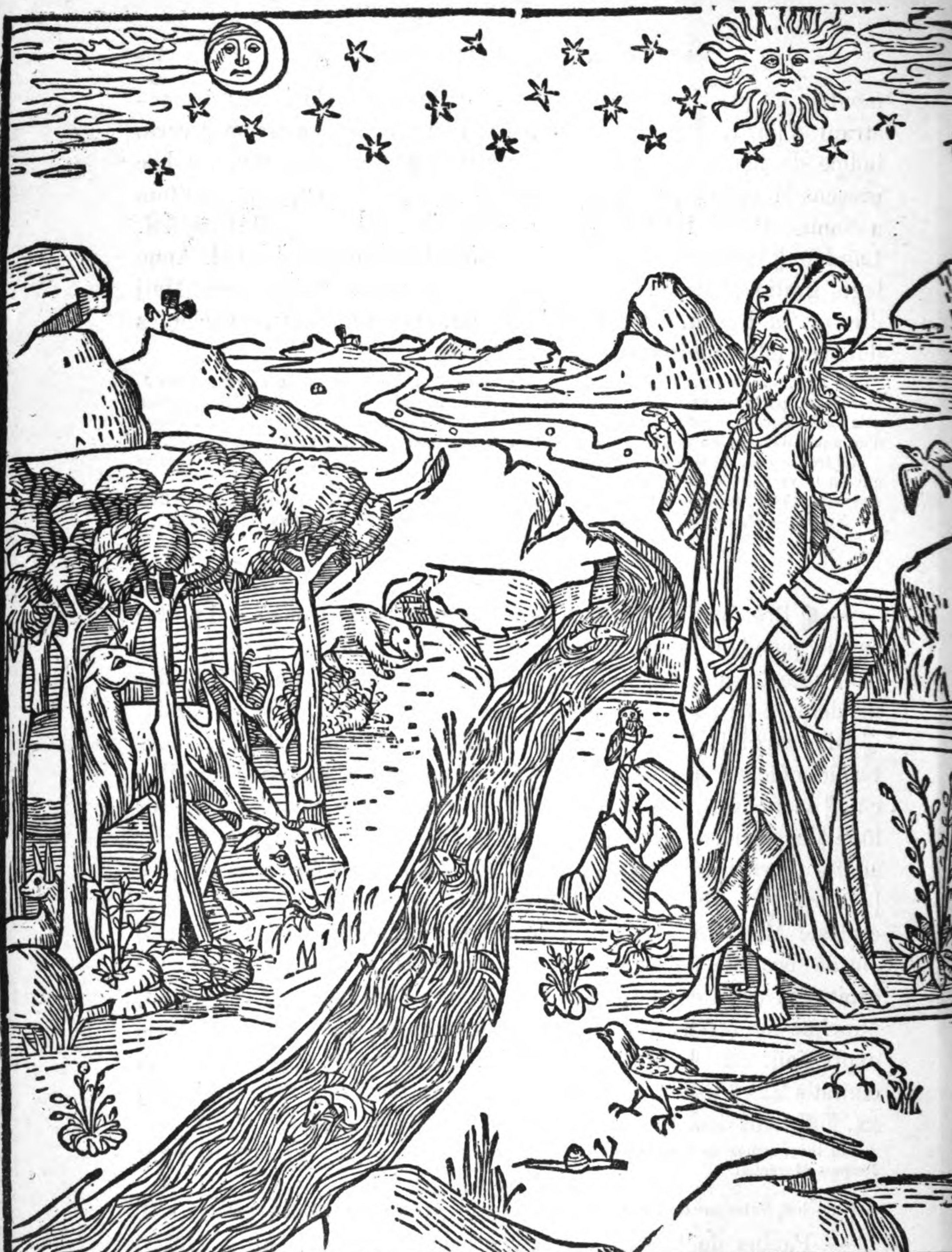
— ❨ Breuiarium ad ritũ insignis ecclesie || Matisconeñ, cui preter ea que quondam impressa fue- || rant : nuperrime hec ꝙ diligentissime adiecta sunt. || ❨ Officium scilicet. || Beati ioseph. || Uisitationis deipare virginis. || Beate marthe hospite christi. || Sancti lazari. || Diue virginis de pietate. || ❨ Accedũt his omnibus complura sanctorum officia || suis in locis restituta que antea prepostero ordine cu- || sa fuerant. || ❨ Habes preterea venerande sacerdos rubricas lõge || copiosiores multoꝗ pluraꝗ ille que in priori impres- || sione addite fuerant cõplectentes vt in suis locis vide- || re poteris. || 15 [Armoiries.] 21. [F. MM 7 v° :] ❨ Explicit breuiarũ ad vsum || insignis ecclesie Matiscoñ. Ex || decreto ꝛ certa volũtate domini || Claudij eiusdẽ ecclesie episcopi. || Necnõ emendatũ per expertas || eiusdẽ capituli viros ex cõmissio || ne toti⁹ capituli : Uigilãtiꝗ cura Lugduñ. nuprime impressuʒ || characterib⁹ Iacobi mareschal || artis imp̃ssorie exptissimi. Sũ- || ptibus ꝟo honesti viri Claudij || guyard eiusdem ciuitatis Ma- || tiscoñ. ciuis Anno dñi .M.ccccc. || xxj. die vero Martij xx. || ❨ Laus deo. In-8 goth. à 2 col. de 172 ff. chiff.

Au titre, armes de Claude de Longwy, *d'azur à la bande d'or*. Der. f. v°, marque de Jacques Maréchal.

B. N., B 4600 Réserve.

M. Pellechet, *Notes sur les livres liturgiques des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon*, p. 41.

— Paulus de Castro... secunda parte Codicis... [Au f. 153 :] *Lugduni impressa per Iacobũ Mareschal librorũ imprimendorum*



Création du monde dessinée par le maître de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, employée par Jacques et Jean Mareschal dans leurs bibles de 1523 à 1541.

industria opificem impensis nobil iũmercatoꝝ Lugdunensium. Anno 1521. In-fol. goth. Voir Compagnie des libraires, 1521.

— Consilia, tractatus, questiones Nicolai de Tudeschis, archiepiscopi Panormitani. *Lugduni per Jac. Mareschal et Jean Moylin de Cambray, 1520.* 9 tomes en cinq volumes in-fol. goth. à 2 col. pour le compte de Jean Petit, de Paris, et de ses associés dont on trouvera, hors texte, p. 408 *bis* le spécimen du frontispice et de la marque de Jean Petit dessinés par G. Leroy.

ALENÇON. — LE MANS, *juris.*, 1556. — NANTES, 11178.

1522.

— Moralia Gregorij. Sancti Gregorij Magni ecclesie doctoris precipui liber Moralium in beatum Job. [F. 228 v° :] *Labore et curis honesti viri Iacobi Mareschal Lugduni excusi anno a virginis partu, 1522 mensis februarij die duodecimo.* In-4 goth. à 2 col. Voir Simon Vincent, 1522.

1523.

— Biblia cum concordantijs || veteris et noui testamenti et sacrorũ || canonũm : necnõ ꝛ additionibus in || marginibus varietatis diuersorum || textuum : ac etiam canonibus anti- || quis quatuor Euangeliorum. No- || uissime autem addite sunt concordã || tie ex viginti libris Iosephi de anti- || quitatibus ꝛ bello iudaico excerpte. || [M. 1 de Jac. Mareschal.] || [F. 296 :] Biblia cum concordantijs veteris ꝛ noui testa- || menti : necnon ꝛ iuris canonici : ac de diuersitatib⁹ textuũ : canonibusꝗ euangeliorũ : ac quibusdaꝫ || temporum incidentib⁹ in margine positis studiosissime reuisa : correcta ꝛ emendata. ꝛ ad instar || correctissimorum exemplarium : tam antiquorum ꝙ nouorum incontrata : comparata : ꝛ collata. || Accedunt ad hec ex viginti de antiquitatibus ꝛ iudeorum bello Iosephi libris exhauste autori- || tates : quas vtriusꝗ iuris professor dñs Ioãnes de gradibus cõcordantibus congruisꝗ appo- || suit locis. Impressa aũt Lugduni : per M. Iacobum Mareschal. Feliciter explicit. Anno no- || stre salutis. 1523. Die vero .x. Marcij. || Spes boni verus amor. In-fol. goth. à 2 col. de 14 ff. lim., 296 ff. chiff. et 26 ff. non chiff., encad. et double filet à chaq. p., vignettes.

Cette bible renferme la fin des liminaires, la grande vignette reprroutés. le Christ debout dessinée par le maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber, reprod. p. 410, la vignette représ. l'Annonciation, copie de celle Hans Sprenkdé, reprod., hors texte p. 412 *bis* plus deux suites, l'une rectangulaire pour la Bible dont cinq spécimens et une petite oblongue pour le Nouveau Testament et la vignette dessinée par G. Leroy représ. Salomon reprod. p. 412 *ter*.
ARSENAL, *théol.*, 94. — AVIGNON, *Musée Calvet*, 110, incomplet du titre. — BESANÇON,



Vignettes de G. Leroy pour les bibles in-fol. de Jacques et Jean Mareschal.



théol., 26. — British Museum, 348, d. 4. — Dole. — Epinal. — Florence, *Nationale*, 2. 9. 5. 334. — Grenoble, B 126. — Heidelberg, 9305. — Nice. — Orléans. — Sainte-Geneviève, A 106 Rés. — Tours *théol.*, 319.

— Les ordonnãces Royaulx faictes par || les feuʒ treschrestiens Roys de France || Auec celles du treschrestien Roy Frã- || coys pre-

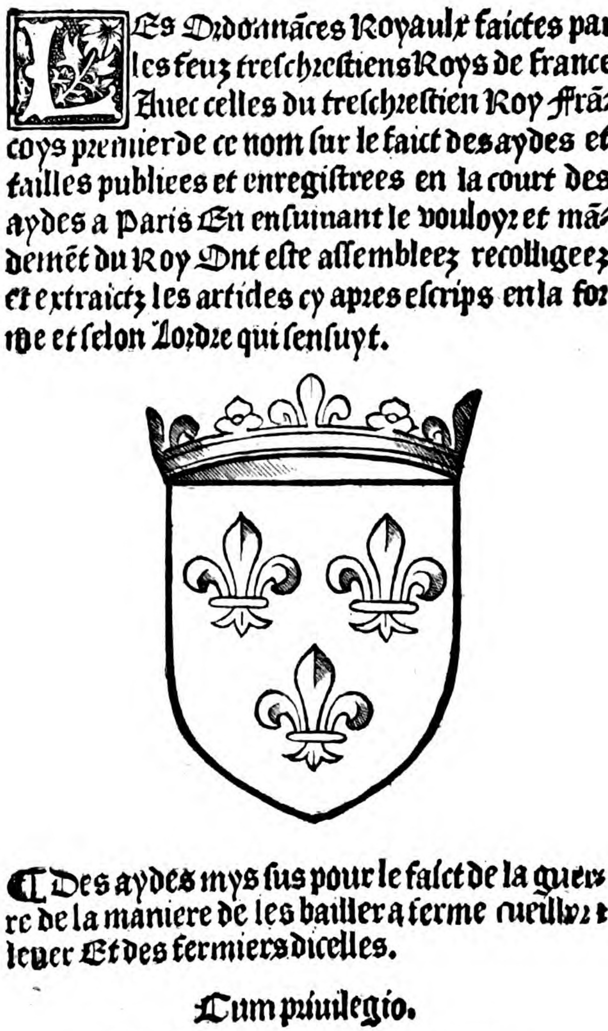




Cinq spécimens des vignettes de G. Leroy pour les bibles in-fol. de Jacques et Jean Mareschal.

mier de ce nom sur le faict des aydes et tailles publiees et enregistrees en la court des || aydes a Paris En ensuiuant le vouloyr et mã- || demẽt du Roy Ont este assembleeʒ recolligeeʒ || et extraictʒ les articles cy apres escrips en la for- || me et selon Lordre qui sensuyt. [**Armes de France.**] ℂ Des aydes mys sus pour le faict de la guer- || re de la maniere de les bailler a ferme cueillyr ꝛ || leuer Et des

fermiers dicelles. || Cum priuilegio. [A la fin :] Cy finissent les ordō-nāces du Roy nr̃e sire || Francoys premier de ce nō sur le faict des


Les Ordōnāces Royaulx faictes par les feuz treschrestiens Roys de france Auec celles du treschrestien Roy Frā-coys premier de ce nom sur le faict des aydes et tailles publiees et enregistrees en la court des aydes a Paris En ensuiuant le vouloyr et mā-demēt du Roy Ont este assemblees recolligees et extraictz les articles cy apres escrips en la for me et selon lordre qui sensuyt.

Des aydes mys sus pour le faict de la guer re de la maniere de les bailler a ferme cueillir et leuer Et des fermiers dicelles.

Cum priuilegio.

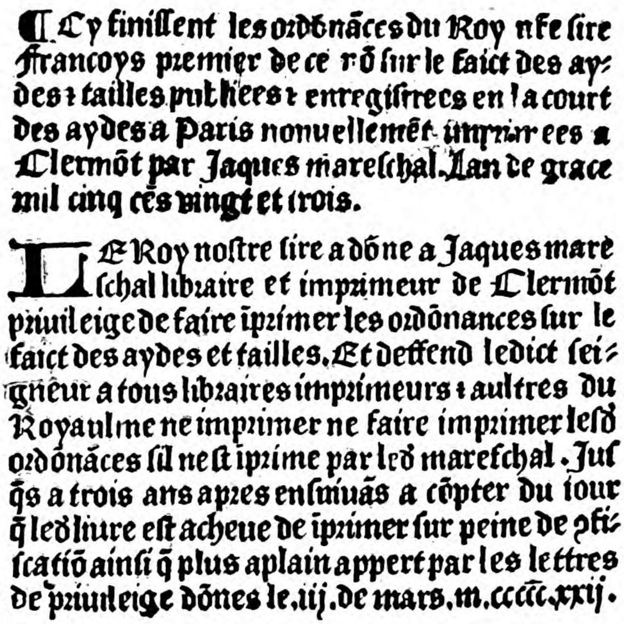
Titre des *Ordonnances royaulx*, de 1523.

ay- || des z tailles publiees z enregistrees en la court || des aydes a Paris nouuellemēt imprimees a || Clermōt par Jaques mareschal. Lan de grace || mil cinq cēs vingt et trois. In-8 goth. de 40 ff. n. chiff., sign. d-e par 8.

Au v° du titre : Le Roy nostre sire a dōne a Jaques Mare || schal libraire et imprimeur de Clermōt priuileige de faire ĩprimer les ordōnances sur le || faict des aydes et tailles. Et deffend ledict sei || gneur a tous libraires imprimeurs aultres du || Royaume ne imprimer ne

faire imprimer lesđ || ordōnāces sil nest ïprime par leđ mareschal. Jus || q̄s a trois ans apres ensuiuās a cōpter du iour || q̄ leđ livre est acheue de ïprimer sur peine de ɔfi- || scatiō ainsi q̄ plus aplain appert par les lettres || de priuileige dōnes le. iij. de mars. m.ccccc.xxvj.

Antoine Vernière, *Note sur le premier livre imprimé à Clermont en 1523*, Brioude, 1882.



¶ Cy finissent les ordōnāces du Roy nře sire Francoys premier de ce nō sur le faict des aydes ⁊ tailles publiees ⁊ enregistrees en la court des aydes a Paris nouuellemēt imprimees a Clermōt par Jaques mareschal. Lan de grace mil cinq cēs vingt et trois.

LE Roy nostre sire a dōne a Jaques mareschal libraire et imprimeur de Clermōt priuileige de faire ïprimer les ordōnances sur le faict des aydes et tailles. Et deffend ledict seigneur a tous libraires imprimeurs ⁊ aultres du Royaulme ne imprimer ne faire imprimer lesđ ordōnāces sil nest ïprime par leđ mareschal. Jusqs a trois ans apres ensuiuās a cōpter du iour q̄ leđ liure est acheue de ïprimer sur peine de ɔfiscatiō ainsi q̄ plus aplain appert par les lettres de priuileige dōnes le. iij. de mars. m.ccccc.xxij.

Souscription et pseudo privilège des *Ordonnances royaulx*, prétendues imprimées à Clermont en 1523.

1524.

— P. Ouidij Nasonis Metamorpho- || sis Libri moralizati cum pulcherrimis fabularum principalium figuris. || [O]Uidij Nasonis Metamorpho || seos quindecim librorum preclarum opus : docte ac diligenter || familiaribus commentarijs : caracteribus grecis modo excussis || expositum : et ab omni errorū cumulo elimatum : una etiam cum || preclarissimis doctissimi uiri Lactantij firmiani Cocli in singulas || fabulas argumentis (ut uno intuitu insigniter poete sententia pateat) suis locis || collocatis. Necnon et tropologica nonnullarum fabularum enarratione per reue || rendum patrem magistrum Petrum Lauinium ordinis predicatorum in philo- || sophia ac poesi non mediocriter eruditum adiecta. || ¶ Denuo Raphaelis Regii secunde enarrationes : cum alijs pluribus adnotatio || nibus : ad limam ex omni parte ab erroribus castigate : una cum ipsius poete uita || ex eius operibus luculenter collecta : in lucem exiliunt. || 1524. || [M. 1] || ¶ Lauinij in metamorphosin Distichon. || quæ ueteres numeris

Les Illustrations de Gaule / et sin-gularitez de Troye / Cõtenant troys parties Auec Lepistre du Roy Hector de troye / Le traictie d̃ la differẽce des scismes ⁊ des cõcilles / La Vraye Hystoire et non fabuleuse du Prince Syach ysmail dict Sophy. Le tout compose par excellent Hystoriographe / Maistre Jan le Maire de Belges / En sõ viuãt secretaire / et Indiciaire / de treshaulte et sacree princesse / madame Anne de Bretaigne deux foys Royne de France.

¶ Adiouste de nouueau les Hystoires cõuenãtes et propices / Auec les commētz sur vng chascun chapistre / Le tout corrige / et reueu / selon la forme ⁊ teneur de son premier exemplaire / ⁊ selon les auctoritez des acteurs alleguez en ceste p̃sente oeuure. Imprime nouuellement a Lyon.

1524.



¶ On les vend a Lyon / en la maison de Jacq̃s Mareschal / Imprimeur / Demourant pres nostre Dame de Confort.

Encadrement dessiné par G. Leroy et armoiries de Jean Le Maire dessinées par le même, employées dans les éditions d'Etienne Baland.

celebrant sigmenta poetæ || Hæc tibi pelignum carmine prebet opus. [F. E 5 v° :] Impressum fuit hoc opus || Lugduni in edibus Iacobi ma- || reschal. Anno domini Millesi- || mo quĩgẽtesimo vicesimo quar || to .xiij. die mensis Septẽbris. In-4 de 6 ff. lim., 206 ff. chiff. en chiff. romains et 6 ff. n. chiff., car. gothiques et ronds. vignettes, manchettes.

Le titre, imp. en car. ronds r. et n., orné d'un petit encad. dessiné par G. Leroy, composé de 4 montants et de deux bandeaux, porte au v° : Publii Ouidij Nasonis uita & opera, terminée au v° du f. aiiij et sũivie par : ¶ Ad illustrissimũ Mantue principem Franciscuz Gonzagus Raphaelis Regij enarrationem in Ovidij Metamphorsin prefatio, datée : Ex Viẽna Anno... 1510 vj Kãl'. Martij.

[F ccvi v° :] ¶ Raphael Regius Paulo Cornelio patritio Veneto doctissimo || sapientissimoq; Senatori felicitatem, épître suivie de : ¶ Peregrinus Solarus reuerendo domino Pascalio Belliardo || Canonico Parmensi : z pronotario apostolico benæ agere, autre épître.

Le texte, imp. en car. ronds, est entouré d'un commentaire en car. gothiques ainsi que les manchettes. Suite des vignettes dessinées par le maître au nombril pour l'édition des *Métamorphoses* impr. en 1510, par Claude Davost, pour Etienne Gueynard. Der. f. blanc au r°, porte, au v°, la marque de Jac. Mareschal.

BESANÇON, 51475. — BRITISH MUSEUM, 833, K. 8. — ROANNE, 106 H, titre seul de l'édition de Jac. Maréchal ajouté à un exemplaire de l'édition de 1510, imprimée par Claude Davost pour E. Gueynard.

— Les Illustrations de Gaule/ et sin- || gularitez de Troye/ Cõtenant troys parties. Auec Lepistre du Roy || Hector de troye/ Le traictie ḋ la differẽce des scismes z des cõcilles/ La || vraye Hystoire et non fabuleuse du Prince Syach ysmail dict So- || phy. Le tout compose par excellent Hystoriographe/ Maistre Ian le || Maire des Belges/ En son uiuãt secretaire/ et Indiciaire/ de treshaus || te et sacree princesse/ madame Anne de Bretaigne deux foys Royne || de France. || ¶ Adiouste de nouueau les hystoires cõuenãtes et propices/ Auec les commẽtz sur ung chascun chapistre/ Le tout corrige/ et reueu/ se || lon la forme z teneur de son premier exemplaire/ z selon les auctori || tez des acteurs alleguez en cette p̃sente œuvre. Imprime nouuelle- || ment a Lyon, || 1524. || [Armoiries.] || ¶ On les vend a Lyon/ en la maison de Jacq̃s Mareschal/ || Imprimeur/ Demourant pres nostre Dame de Confort. [F. 8 r° :] ¶ Imprime a Lyon par Iacques Ma- || reschal. Lan mil cincq cens .xxiiii. In-4 goth. à 2 col. en 5 parties, vignettes.

Première partie : 80 ff. n. chiff., sign. ∺, a-i par 8.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. gravé sur bois et d'une vignette repŕés. les armoiries de Jean Le Maire de Belge dessinés par G. Leroy, reprod. p. 416, porte, au v° : Ad... Franciscum de Rhohano Archiepiscopũ et Comitem Lugduñ. ac maximum galliarum primatez nenon Andegauensium antistitez dignissimum fratris Petri Lauinii lingoñ. artium magistri poete et sacre theologie bacchalarij formati : Ordinis p̃dicatorum in magistri Ioannis Marii gallicarũ trosanarumq; historiarum elucidationes, épître suivie : ¶ Ad eundem eiusdem tretrastichon et ¶ Eiusdem in huius operis et auctoris commentationem Carmen, deux pièces de vers latins. F ∺ ii : La table du premier livre, terminée au r° du f. ∺ iiii. Linea Tuscorum Regum a quibus Troiani, suivent 2 belles vignettes à pleine page dessinées par

le maître au nombril, reprod. pp. 10 et 11 et une autre vignette représ. la France, reprod. f. ∻ 7 r° : ❡ A la tres noble ... Princesse madame Marguerite Auguste, fille unicque du tres grãd ... monarque Maximiliaz Cesar Auguste/ roy de Germanie ꝛ tãte de Larchiduc Charles daustriche ꝛ de bourgoigne Prince des espaignes ... suivie d'une grande vignette représ. un chevalier à cheval avec deux chiens. ❡ De peu assez. Le Maire de belges. f. iii : ❡ Sensuient les noms des acteurs alleguez en ce premier liure (57 auteurs). Même f. v° : ❡ Ian le maire de belges ... Au sien tres singulier patron et protecteur maistre Iehan perreal



Bois d'un médiocre dessinateur inconnu représ. la *France*.

de paris paintre et varlet de chambre ordinaire du roy, datée de Lyon le premier iour de mars 1510, curieuse épître parue dans l'édition, sans date, imprimée par Étienne Baland, vers 1510-1511, relative aux deux epîtres de l'amant vert à Madame Marguerite Auguste, perroquet de la princesse Marguerite Auguste, fille de Maximilien, et que plusieurs érudits avaient supposé être l'auteur Jean Le Maire, épîtres reproduites dans cette édition, f. i 3-i 8. Der. f. v°, marque de Jacques Mareschal, n° 1.

Seconde partie : 48 ff. n. chiff., sign. A-F par 8.

— Le secõd liure des Illustratiõs || de Gaule/ ꝛ Singularitez de Troye. Faisant mẽtion de la || totalle ruine ꝛ destruction dicelle. Compose par tres excellẽt || hystoriographe Maistre Ian le Maire de Belges en son vi || uãt secretaire et Indiciaire de Tres haulte ꝛ sacree princesse || madame Anne deux foys Royne de France/ ꝛ Duchesse de || Bretaigne armoricque. Corrige nouuellement selon la for || me ꝛ des acteurs alleguez en ce present liure. || ¶ Adiouste de nouueau les hystoires cõuenables a ung || chascun. imprime a Lyon par Iacq̃s Mareschal || 1524. || [Armoiries de Jean Le Maire.] [Der. f. r° :] ¶ Imprime a Lyon par Iaques || Mareschal. Lan Mil.ccccc.xxiiii.

Le titre, imp. en n., orné du même encad., porte, au v°, le prologue dédié à la princesse Claude, première fille de France, suivi de la liste des auteurs cités. 37 auteurs. Der. f. v°, marque de Jacques Mareschal, n° 1.

Troisième partie : 6 ff. n. chiff. et 44 ff. chiff.

— Le tiers liure des Illustratiõs || de Gaule ꝛ Singularitez de troyes/ Intitule nouuellement || de France Oriẽtalle ꝛ Occidentalle. Ouq̃l principallemẽt est comprinse au vray la Genealogie historialle du tres sainct/ || tres digne ꝛ treschrestiẽ empereur Charles le grãd/ Pere de || Loys le debonnaire/ p̃mier de ce nom. Laquelle genealogie || tãt en ligne feminine : cõme masculine est deduicte de pere en || filz/ depuis frãcus filz legitime Dhector de Troye/ iusques || a Pepin le brief premier Roy des francoys en ceste Genea || logie. Et ny a riens en ce liure qui soit cõmun aux aultres hi || stoires de Frãce/ ꝛ q̃ ne soit ꝓuue ꝑ raison ꝛ allegatiõs autẽti || ques. ꝛ le tout correspõd au p̃mier ꝛ secõd des Illustrations. || [Armoiries de J. Le Maire.] [F. 44 :] Imprime a Lyon par Jacques Mares- || chal Lan. Mil.ccccc.xxiiii.

Le titre, imp. en n., orné du même encad., porte, au v°, une vignette représ. l'auteur assis lisant un livre sur un pupitre posé sur une table où l'on voit 4 livres fermés, derriere sa chaise plusieurs auditeurs, et, au delà des fenetres, un paysage. F. ✠✠ ii : Prologue dédié à Anne, deux fois royne de Frãce. Duchesse hereditaire de la royalle duché de Bretaigne armorique, suivent la table, les noms des auteurs cités et un prologue de l'auteur adressé a maistre Guillaume Cretin, tresorier du boys de Vincenne, chapellain ordinaire du roy tres chrestien Loys douziesme, signé de la devise : *De peu assez*, portant au v° le bois représ. la France entourée du populaire et de la noblesse. f. aa, commence le tiers livre des Illustrations. Der. f. v°, marque n° 1 de Jacques Mareschal.

Quatrième partie : 16 ff. n. chiff., sign. AA-BB par 8.

— Lepistre du Roy a Hector de || Troye. Et aulcunes aultres œuvres assez dignes de || veoir. Cõposees par excellent historiographe Maistre || Ian le Maire de belge/ en son uiuãt secretaire ꝛ Indi- || ciaire de treshaulte ꝛ sacree princesse madame Anne de || Bretaigne deux fois Royne de France. ¶ Adiouste les hystoires sur une chascune || œuure nouuellement corrigees a Lyon, || 1524. [A la fin :] ¶ Imprimé a Lyon par Iacq̃ || Mareschal. Lan. Mil.ccccc.xxiiii.

Le titre, imp. en n., orné des mêmes vignette et encad., porte, au v°, le bois représ. un chevalier à cheval avec 2 chiens. F. AA ii : Lepistre du Roy a Hector de Troye. De la valitude et conualescence de la Royne. Faict a Bloys au jardin du Roy lan de grace mil cinq cens et douze. Epitaphe de Gaston de Foix, duc de Nemours. La concorde des deux langaiges en prose. La description du temple de Venus. Le chemin du temple de Minerve. Plaincte sur le trespas de messire Guillaume de Byssipat. Der. f., marque de Jacques Mareschal, n° 1.

Cinquième partie : 22 ff. n. chiff. sign. aA-bB par 8, dD par 6.

— Le traictie de la differẽce des scismes || et des Conciles de leglise. Et de la preeminence ꝛ utilite des concil || les de la saincte eglise Gallicane. Compose par excellent hysto- || riographe Maistre Ian le maire de Belges/ en son viuãt secretaire et Indiciaire de madame Anne de Bretaigne deux foys Royne de || france. || ¶ Auec lequel sont comprises plusieurs aultres choses curieuses/ || nouuelles/ ꝛ dignes de scauoir. ¶ Si comme de lentretenement de || lunion des princes. || ¶ La vray histoire ꝛ non fabuleuse/ du prince Syacg ymail dit Sophy. || ¶ Et le saufconduyt que le souldan baille au Francoys pour fre- || quenter en la terre saincte. ¶ Auec le blason des armes des Veniciens. || ¶ Adiouote de nouueau les hystoires sur ung chascun chapistre/ re || ueu ꝛ corrige sur son premier exemplaire/ selon les auctoritez des || acteurs alleguez en ce p̃sent liure. Imprime nouuellement a Lyon. [A la fin :] ¶ Cy finissent le traictee de la difference || des scismes/ ꝛ des cõcilles : ꝛ gnallemẽt tou || tes les œuures d̃ tres excellẽt Hystoriogra || phe Maistre Iã le maire de Belges. Im || primees nouuellemẽt a Lyõ par Iaques || Mareschal, le p̃mier iour de Iuing. Lan || de grace. Mil.cccc. vingtz et quatre.

Le titre, imp. en n., orné du même encad. et vignette, porte, au v°, la dédicace à Louis XII roy de France. A la fin, marque 1 de Jacques Maréchal. Outre les vignettes à pleine page, le volume est orné de nombreuses vignettes provenant des différentes suites.

Réimpression des éditions imprimées en 1510 et 1511 par Etienne Baland pour Jacques Maillet auquel Jean Lemaire avait cédé son privilège. Cet ouvrage a été réimprimé, en 1528, par Antoine du Ry pour Jacques Mareschal. Elles furent réimprimées par Jean de Tournes, en 1549, revues et corrigées par Antoine du Moulin. Les œuvres de Jean Le Maire ont été réimprimées par M. Stecher, professeur à l'Université de Liège, à Louvain, en 1882-1885, en 3 volumes, elles sont complétées par une notice sur la vie et les œuvres de l'auteur, publiée à Louvain, en 1891.

Toulouse.
Baudrier.

1525-1526.

— EPISTOLAE DIVI HIERONYMI || OPVS EPISTOLARVM || DIVI HIERONYMI STRIDONENDIS, OPTI- || ME CVIQVE CHRISTIANAE RELI-GIO- || NIS CVLTORI PERVTILE, VNA || CVM SCHOLIIS DISERTIS- || SIMI VIRI DES ERAS || MI ROTERODA || MI, DENVO || PER ILLVM RECOGNITVM, || LOCVPLETATVM, HACQVE VL || TIMA EDI || TIONE || DILIGENTER CASTI || GATUM. || ✠ || [Vignette.] || M.D.XXVI. [A la fin :] OPERVM HIERONIMI TOMVS PRI- || mus ea complectens, quæ ad uitæ potissimum institutio || nem faciunt, adiecta Coronide scriptorum illustriũ || quanta potuit diligentia castigatus, & scholijs || Erasmianis illustratus, feliciter absolu- || tus est, apud inclytum Lugduñ. || Anno ab orbe redempto || millesimo quingente- || simo vicesimo || quinto. || Fruere lector || & memineris hæc || compluribus eruditis ui- || ris uix æstimandis sudoribus constitisse. Der. f. v° marque 1 de Jacques Mareschal. Trois vol. in-fol. car. rom., grecs et heb.

Tomus primus : 52 ff. n. chiff. et 244 ff. chiff.
Tomus secundus : 280 ff. n. chiff. et 2 ff. n. chiff. blancs.
Tomvs secvndvs. || alter tomvs epi- || stolarvm divi evsebii hierony || mi Stridonensis complectens ἐλεγκτικα καταπολογετικα, || nimirum ea quæ pertinent ad repellendas diuersas || hæresis & maledicorum calumnias : una || cum argumentis & scholijs des. || Erasmi rotero- || dami. || [Vignette.]
Tomus tertius : 203 ff. chiff. et 1 f. chif.
Tomvs tertivs. || tomvs vltimvs epi- || stolarvm sive librorvm epistolarium || divi Eusebij Hieronymi stridonensis complectens τα εξηγη- || ματεκα nempe quæ ad expositionem diuinæ scriptu- || ræ faciunt : una cum argumentis & scholijs || Des. erasmi rote- || rodami. || [Vignette.] P. 202 : Impressum Lugduñ. in edibus Iacobi Mareschal anno M.D.XXV.IX. Kal. Nouembris. P. 204, marque 1 de Jac. Mareschal encadrée de 4 bois.

British museum, 472. 9. 20. — Coutances, n° 4911.

1525.

— 1525 || [BIBLIA MAGNA] || ¶ BIBLIA CVM CONCOR- || dantijs ueteris et noui testamenti et sacrorum canonum : necnõ et additionibus in mar || ginibus uarietatis diuersorum textuum : ac etiam canonibus antiquis quattuor Euan || geliorum. Nouissime autem addite sunt concordantie ex uiginti libris Iosephi de anti || quitatibus et bello iudaico excerpte. Que solerti cura nuperrime repurgata est et excu- || sa ubi pluribus scatebat mendis. || [Vignette.] || Venundatur Lugduni in edibus Iacobi Mareschal als Roland || Calcotypi & Bibliopola prope

Nostredame de Confort. || [M. 1.] [F. 296 :] Biblia cum concordantijs veteris z noui testa- || menti : necnon z iuris Canonici : ac de diuersitatib⁹ textuū : canonibusq̧ euangeliorum : ac quibusdam || temporum incidentibus in margine positis : studiosissime reuisa : correcta z emendata : z ad instar cor || rectissimorum exemplarium : tam antiquorum q̄ȝ nouorum incontrata : comparata : z collata. Acce- || dunt ad hec ex viginti de antiquitatibus z iudeorū bello Iosephi libris exhauste autoritates : quas || vtriusq̧ iuris professor dominus Ioannes de gradibus concordantibus congriusq̧ apposuit locis. || Impressa autem Lugduni : per M. Jacobum Mareschal. Feliciter explicit, Anno nostre salutis. || 1525, Die vero .3. Marcij. || Spes boni verus amor, || Registrum. a-s, A-T. omnes quaterni preter f. s. qui sunt terni. S T sunt quinterni. Singule autem tabule ad partem sunt posite. In-fol. goth. de 38 ff. n. chiff., sign. aa, AA-CC par 8, bb par 6, et 296 ff. chiff. en chiff. rom., encad. à chaq. f. d'un double feuillet, vignettes, manchettes doubles.

Le titre, encadré d'un double filet rouge, imp. en r. et n., orné d'une vignette [1] représ. saint Jérôme tenant la patte d'un lion avec trois livres ouverts imp. en hébreu, grec et en car. goth. pour le latin, porte, au v° : Impressor et Bibliopola lectori, avis suivi de la division de la Bible. ff. aaij-bb-ij v° : les différentes tables et l'interprétation des noms hébreux. ff. bbij v° et suivants : Ad diuinarum literarum verarūq̧ diuitiarum amatores exhortatio. Divisio Biblie, épître de S. Jérôme à Paulinus.

A la fin des lim. la vignettes représ. Dieu debout créant le monde dessinée par le maître de l'*Ars morundi* de J. Siber. f. 227, vignette représ. l'Annonciation, copie de la vignette de H. Sprinkelé. Puis deux suites de vignettes rectangulaires pour la bible et plus petites oblongues pour le Nouveau Testament. Voir les reproductions des vignettes de la Bible de 1523.

AMIENS, *théol.*, 102. — AVIGNON, *Musée Calvet*. — B. N., A 77 anc. cote.
BRITISH MUSEUM, 347. d. 9. — FLORENCE, *Nationale*, II. G 33.

— 1525 || ¶ Manuale seu instructo || riū curatoꝝ ꝯtinēs sacramēta ecclesie : z mo || dum ea administrādi : necessariū z perutile : || nō solū curatis z presbyteris diocef Claro- || mō. atq̧ scti Flori : qnetiā vniuersis episco || natib⁹ : diligēter correctū z emēdatū. || [M. 2.] || ¶ Uenundatur Lugduñ. in edibus Iaco || bi mareschal al's Roland. Et Claromoñ. || iu bibliotheca Iohannis durand. In-8 goth.

ARSENAL, *théol.*, 2538. A. (manque).
CLERMONT, *Missions diocésaines*.

— 1525 || Missale Claromonteñ. atq̧ scti Flori. || ¶ Missale ad vsum insignium ecclesiarum || Claromonteñ. atq̧ sancti Flori diligenter emēdatum : tam in omissioni || bus ac defectibus in alijs missalibus ductum impressis : q̄ȝ in cantu prefa || tionum totius anni : officiorum parasceues : pasche : penthecostes : z in || benedictione

[1] Cette vignette se trouve dans les éditions postérieures.

cerei penitus inemendatis. || ¶ Postremo misse que in calce huius posite erãt (quas votiuas appel- || lant) nunc ex parte (que positure


1525
¶ Manuale seu instructo
riũ curatoꝝ ꝯtinẽs sacramẽta ecclesie: ꝛ mo
dum ea administrãdi: necessariũ ꝛ perutile:
nõ solũ curatis ꝛ presbyteris dioceß Claro-
moñ. atq3 scti Floꝛ: qnetiã vniuersis episco
patib⁹: diligẽter correctũ ꝛ emẽdatũ.

¶ Venundatur Lugduñ. in edibus Jaco
bi mareschal al's Roland. Et Claromoñ.
in bibliotheca Johannis durand.

Titre du *Manuale curatorum*, de 1525.

erant) ad locum proprium adducte || sunt : cum figuris ꝛ historijs in festis solẽnibus ac missis votiuis. Et pse || cuilibet seruiẽtes adiũcte nunq̃3 ante hac impresse. || [Vignette marque.] || ¶ Uenundantur Lugduñ.

in edibus Iacobi mareschal : || al's Rolād. Et Claromoñ. ĩ bibliotheca Iohãnis durād. || ¶ Cum priuilegio. In-4 goth. à 2 col. de 290 ff. (12, 156, 10 et 112) de 42 et 33 lignes à la page, imp. en r. et n., encadrement orné à chaque page, initiales figurées, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., reprod. p. 424 *bis*, est entouré d'un encad. et orné d'une vignette représ. un prêtre à l'*élévation*, entourée d'un encadrement marque de l'éditeur. Le volume décrit est malheureusement incomplet des der. feuillets contenant la souscription. Il est orné de petites vignettes sur bois dans le texte et, au canon, de deux grandes gravures sur bois dont l'une représente Dieu le Père entre les quatre évangélistes désignés par leurs attributs et surmontés d'un bandeau qui rappelle le faire du graveur de la *marque des cinq plaies*, le maître au nombril. On trouvera reproduit dans les documents le privilège en français accordé par François Ier, le 18 juin 1522, à Jacques Maréchal.

Cabinet A. Chassaing, juge au Puy-en-Velay. — Poutaumier.

A. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, Moulins, 1870-1872, II, p. 24.

A. Vernière, *Note sur le premier livre connu impr. à Clermont en 1523*, Brioude, 1882.

Weale, *Catalogus missalium*, p. 54.

1526.

— TEXTUS BIBLIAE || M.D.XXVI. || BIBLIA CVM CONCOR || DANTIIS VETERIS ET NOVI TESTAMENTI ET SACRORVM || CANONVM : NECNON ET ADDITIONIBVS IN MARGI- || NIBVS VARIETATIS DIVERSORVM TEXTUUM : || AC ETIAM CANONIBUS ANTIQVIS QVAT- || TUOR EVANGELIORVM, NOVISSIME || AVTEM ADDITAE SVNT CON || CORDANTIAE EX VIGINTI || LIBRIS IOSEPHI || DE ANTI- || QVI || TATIBUS ET BELLO IV || DAICO EXCERPTAE || QVE SOLERTI || CVRA NV- || PERRI || ME || REPVRGATA EST ET EX || CVSA : IN QVA PLV- || RIBUS SCATE || BAT MEN || DIS. || ✠ || [Vignette.] Venundantur Lugduñ. in ædibus Iacobi Ma || reschal Prope Nostre Dame de Confort. [F. 296 :] ¶ Biblia cum concordantijs veteris et noui te- || stamẽti : necnõ ꝛ iuris canonici : ac de diuersitatibus textuũ : canonibusq̧ euangelioruꝫ : ac quibusdã || temporum incidentibus in margine positis : studiosissime reuisa : correcta ꝛ emẽdata : ꝛ ad instar cor || rectissimorum exemplarium : tam antiquorum ꝙ nouorum incontrata : comparata et collata. Acce || dunt ad hec ex viginti de antiquitatibus ꝛ iudeorũ bello Iosephi libris exhauste autoritates : quas vtriusq̧ iuris professor dominus Ioannes de gradibus concordantibus cõgruisq̧ apposuit locis. || Impressa autem Lugduni : per Iacobũ Mareschal Feliciter explicit. Anno nostre salutis, 1526. In-fol. goth. à 2 col. de 14 ff. lim., 296 ff. chiff. et 24 ff. n. chiff., encad. d'un double filet, doubles manchettes, vignettes, let. initiales ornées à fond noir.

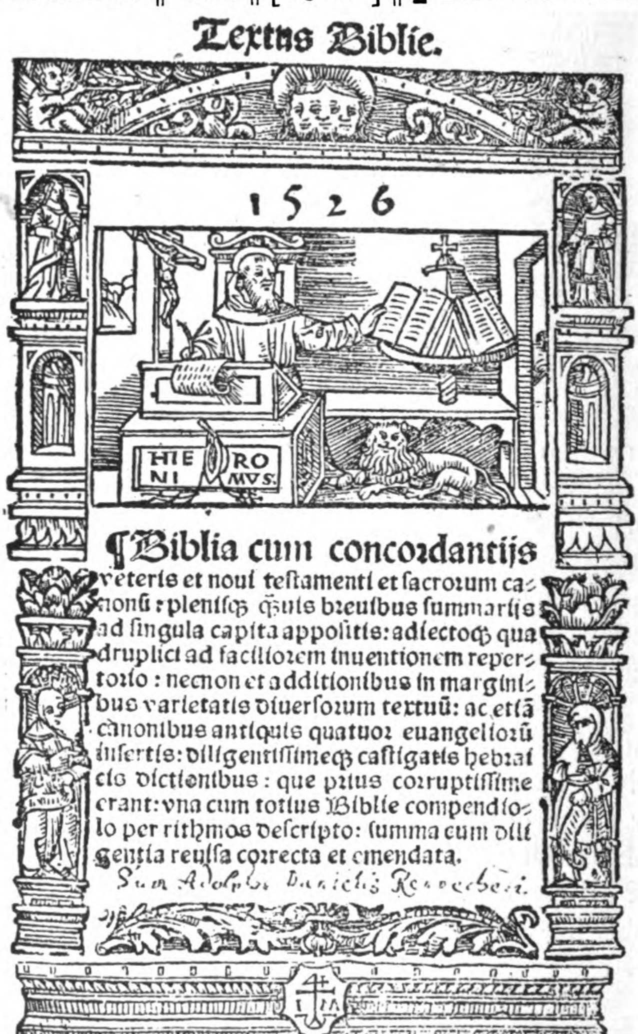
Le titre, imp. en car. romains r. et n., entouré d'un encad. très simple imp. en r., orné de la vignette représ. Saint Jérôme, reprod. p. 449, porte, au v° : Impressor ac bibliopola lectori salutem, avis suivi de la division de la Bible et du Nouveau Testament. F. aaij-bbij v° les différentes tables et le commencement de : Ad lectorem exhortatio. f. bbiij v° :

Divisio Biblie. f. bbiijj v° : Epistola Hieronymi ad Paulinum, précédée d'une vignette. f. bb 6 : Prefatio Hieronymi in pentateuchum Moysi précédée d'une vignette représ. S. Jérôme. Même f. v° : Vignette à pleine page représ. le Christ créant le monde reprod. p. 410. F. 1 : Incipit liber Genesis qui dicitur hebraice bresith. F. 141 : Prouerbiorum, vignette représ. Salomon (larg. 165, haut. 138). Vignette représ. la Vierge et l'Enfant Jésus, inspirée de celle de Hans Sprinkele, plus la suite des vignettes destinées à la Bible et tables des vignettes plus petite, pour le Nouveau Testament.

Aarau. — Arras, *théol.*, 17. — Arsenal, *théol.*, 96. — Avignon, *Musée Calvet*, III. — — Berne, *incunable*, 132. — B. N., A 78 (anc. cote). — British Museum, C. 48. 1. — Buda, *Université*. — Carpentras, A 469. — Heidelberg, 9. 305ᵇ. — Lille, *théol.*, 82. — Tours, *théol.*, 321. — Troyes, *théol.*, 24 quater. — Zurich.

Baudrier.

— Textus Biblie. || 1526 || [Vignette.] || ¶ Biblia cum concordantijs



Titre de la *Biblia*, de 1526, de Jacq. Mareschal.

¶ Miss

Claromont

bus ac defect

tionum totiu

benedictione

¶ Postrem

lant) nunc e

sunt: cum figu

cuilibet misse

|| veteris et noui testamenti et sacrorum ca- || nouũ : plenisq̃ q̃ uis breuibus summarijs || ad singula capita appositis : adiectoq̃ qua || druplici ad faciliorem inuentionem reper- || torio : necnon et additionibus in margini- || bus varietatis diuersorum textuũ : ac etiã || canonibus antiquis quatuor euangeliorũ || insertis : diligentissimeq̃ castigatis hebra || cis dictionibus : que prius corruptissime || erant : vna cum totius Biblie compendio- || lo per rithmos descripto : summa cum dili || gentia reuisa correcta et emendata. [F. 599 v° :] ❡ Biblia cum concordantijs veteris et || noui testamenti necnon ⁊ iuris canonici : ac diuersitatibus || textuum : canonibusq̃ euangeliorum ac quibusdam tẽpo- || rum incidentibus in magine positis et accentu singularũ || dictionum : studiosissime reuisa correcta emendata et ad in || star correctissimorum exemplarium tã antiquorum q̃ no- || uorum incontrata comparata et collata : feliciter explicit. || Lugdñ. Impressa per Iacobum mareschal al's Roland. || Anno dñi Millesimo quingentesimo vicesimosexto. || ❡ Registrum. || a-ȝ, A-I, aa-ȝȝ, ꝯꝯ. ꝑꝑ, ⁊⁊, A-H, iJ, Kk⁊, lL, mM, nN, oO, pP, qQ, RS. omnes sunt quaterni preter I qui est ternus, ⁊RR quinternus Singule autem tabule ad partem sunt posite. (AA-HH par 8). In-8 goth. à 2 col. de 24 ff. lim. sign. ✠, ✠✠, ✠✠✠ par 8, 599 ff. chiff. et 1 f. blanc au r°, portant au v° la marque 1 de J. Mareschal, plus 64 ff. n. chiff. sign. AA-HH par 8, pour Interpretationes nominum hebraicorum sur 3 col., doubles manchettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. en haut, la représ. de la Trinité et en bas le monogramme de l'imprimeur et d'une vignette représ. S. Jérôme, porte, au v° : Ad diuinarum litterarum verarum q̃ diuitiarum amatores exhortatio, suivie de : ¶ Impressoris ac bibliopola ad lectorem instructio. f. ✠ ij v° : Divisio veteris testamenti, suivi de celle du nouveau testament. f. ✠ iij v° commencent différentes tables. F. 1 : Genesis. || ❡ Incipit liber Genesis qui dicit hebraice bresith., petite vignette entourée de bandeaux divers et I initial figuré. Au v° du f. 600 n. coté et au v° du der. f., marque de Jac. Marechal entourée en haut et en bas des bandeaux supérieur et inférieur de l'encadrement du titre et à droite et à gauche de deux bandeaux différents.

AARAU. — BEAUVAIS, *théol.*, 47. — B. N., 17922 Rés.
EPINAL. — SAINTE-GENEVIÈVE, A 533. — SOLEURE. — ZURICH.

— ❧ CONCORDAN || TIAE MAIORES SACRAE BI || BLIAE SVMMIS VIGILI || IS IAM RECENS ET CA || STIGATAE, ET LO || CVPLETA- || TAE. || ✠ || [Vignette.] || M.D.XXVI. [F. mm7 v° :] ❡ Concordãtie declinabiliũ di- || ctionum Finis Lugduñ. in edi- || bus Iacobi Mareschal. Anno. || M.D.xxvj. In-fol. goth. en deux parties, à 3 col.

Prima pars : 350 ff. n. chiff., sign. a-z-A-Z, aa-ll par 6, mm par 8.
Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. VIe série, p. 133 *bis*, et d'une vignette représ. saint Jérôme, reprod. XIe p., l'un et l'autre dessinés par le maître au nombril, porte au v° : Emptoris et Ioan. Frobenii dialogus.

Secunda pars : 90 ff. n. chiff., sign. AA-PP par 6.

Concordantiæ || partivm sive dictiovum in- || declinabilium totius Bibliæ. F. pp. 6 r° : ¶ Finis || 1528. || ¶ Index paginarum. ¶ Finis.

L'encadrement du titre prouve que l'impression a été faite pour les Gabiano et les Giunta et que Jacques Maréchal en est uniquement l'imprimeur.

1526-1527.

— 1527. || Bartolus in Primam Codicis. || [M.] || ¶ Hoc egregio volumine habentur commẽ || taria dñi Bar. de saxoferrato qui nõ imerito iuris ciuilis lucerna appellaĩ || in primam Codicis partem : oibus iuris cesareo incũbentib⁹ lõge vtilissima || tanta diligẽtis nuperrime castigata : ut que hactenus fuerint omissa ac cor || rupta : nunc multo emendatiora reddanĩ : collatis exẽplaribus fidissimis : || quorum beneficio prestantissimus hic iuris vtriusꝗ professor pristino can- || dori restitutus est. Cuȝ apostillis excellentissimorũ iurisconsultorũ Alexã || dri imolensis/ And. Barba. necnõ de Pomate Et cũ cõcordantijs cõtra || rietatum Bart. a dño Christophoro de nicellis suis locis applicatis. Sũ || marijs ẽtiã legibus ꝛ paragraphis antepositis. || In frontispicijs hac insignita figura || que gestante rubram nota leone rosam. || ¶ habes peritissime lector hoc preclarum ac sane ꝙ vtile opus qď plerisꝗ in locis iniuria || tẽporum prorsus deprauatuȝ erat : adamussim castigatum : pristinoꝗ nitori ope summa resti || tutuȝ pene innumeris erroribus seclusis : nihil enim verborũ in hoc pretermissum esse repe- || ries : quapropter interlegendum te nulla vt prius fallet sententia. || ¶ Laus tibi Christe : Et virgini matri. [F. 195 v° :] ¶ Expliciũt inexpugnabilia cõmentaria in Bartoli || de saxo ferrato cũ additamentis antea positis sup prima parte codicis cũ egregijs ꝛ subtilib⁹ cõcor- || dãtijs cõtrarietatũ Bar. nouiter suis in locis situa || tis vna cum repertorio Henr. Ferrãdat. Et nouissi || me cũ copiosissimis additionibus do. And. de po || mate de Barignana suis ĩ locis vbiꝗ positis. Im || pressa vero Lugduni per Iacobum Mareschal li- || brorum imprimẽdorum industrium opificem. Im || pensis autem nobilium mercatorũ Ioannis Par || ui et eius consortum. || Deo gratias. || Registrum. || a-ȝ, ꝛ ꝯ. || Omnes sunt quaterni preter ꝛ : ꝯ qui sunt terni. Cinq parties. Vol. in-fol. goth. à 2 col., comment. ent. le texte ou manchettes.

Bartolus in primam codicis : 195 ff. chiff. et 1 f. blanc.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un frontispice, dessiné par G. Leroy, reprod. p. 424 *bis*. orné des armes de Paris, Lyon, et de la marque de Jean Petit, de Paris, du lion à la rose.

Bartolus in secundā codicis : 128 ff. chiff.

1527. || Bartolus in Secundã Codicis. || [M.] || ¶ Hoc egregio volumine habentur commẽ || taria dñi Bar. de saxoferrato : qui nõ ĩmerito iuris ciuilis lucerna appellaĩ || in secundam codicis partem. La suite ident. à la première partie. [F. 128 r° :] ¶ Irrefraga-

bliis doctoris do. Bar. de saxo fer- || rato Iuris aurige Lectura in secũdum Codicis || partẽ cũ pristinis additamentis nouiter impres- || sa : ab antiqs corruptelis segregata : vna cũ egre- || gijs concordantijs contrarietatum Barto. con- || gruis in locis situatis felicem sortitur effectum : || Nouiter cum vtilissimis additionibus do. And. || de ponsate de Bassignana. Iurium interpretis || subtilissimi suis in locis vbiqꝫ positis Immessa || Lugduni per Iacobum Mareschal. Impensis || nobilium mercatorum Ioannis Parui : et con- || sortum. || Deo gratias. || Registrum || aa-qq-Omnes sunt quaterni.

Titre orné du même frontispice et même marque.

Bartolus in tres lib. Codicis : 50 ff. chiff.

1527. || Bartolus in Tres lib. codicis. || [M.] || ¶ Hoc egregio volumine habentur commẽ || taria dñi Bar. de saxoferrato qui nõ ĩmerito iuris ciuilis lucerna appelat̃ || in Tres libros Codicis : la suite comme aux parties précédentes. [F. 50 :] ¶ Explicit lectura Bar. sup tribus libris codicis cum additamẽtis || do. Ange. de perusio : et Alex. Bñdicti Vadi forol. a p̃stinis erratib⁹ || purgata : Additis nouiter aureis ꝯcordãtijs ꝯrietatũ Bar. Nouissi- || me ꝑo, cũ summarijs añ leges ꝛ. ꝫ. annotatis : Imp̃ssa. Lugduni impẽ || sis nobiliũ. || ¶ Registrum. || aaa-fff, oẽs q̃terni p̃ter fff q est quinternus.

Titre orné du même frontispice et même marque.

Bartolus in autentica : 58 ff. chiff.

1527. || Bartolus in autentica. || [M.] || ¶ Hoc egregio volumine continentur cõmẽ || taria domini Barto, de saxoferrato : qui non immerito iuris ciuilis lu || cerna appellatur : in Libros Autenticorum ... la suite comme aux autres parties. [F. 58 rº :] ¶ Explicit lectura do. Bar. super aut̃. cũ vtilissimis addi || tionibus et apostillis. d. Benedicti de Vadis de foro sem- || pronij. I. U. professoris : additis summarijs et numeris : || Lugduni impressa per Iacobũ Mareschal : impensis nõ- || bilium mercatorũ Ioannis Parui : ꝛ consortũ. || Deo gratias. || Registrum. || A-G. Omnes sunt quaterni preter G || qui est quinternus.

Les associés de Jean Petit, non nommés ici, sont Jacques Bouys et Charles de Bougne et eorum consortium, cités dans les *Institutiones imperiales*, imprimeur, en 1524, indiquée cité par Panzer, VII, 346, d'après Maittaire. Jean Petit appelle l'attention des acheteurs sur l'importance de cette nouvelle marque par les deux vers suivants :

In frontispicijs hac insignita figura
Que gestante rubram nota leone rosam.

Bordeaux, *juris.*, 2806.

1527.

— Biblia || ❧ BIBLIA CVM CON || cordantijs veteris et noui testamenti et sacrorum canonum : nec- || non et additionibus in marginibus varietatis diuersorũ textuũ : || ac etiam canonibus antiqui quatuor euangeliorum. Nouissime || autem addite sunt concordantie ex viginti libris Iosephi de anti- || quitatibus et bello iudaico excerpte : que solerti cura nuperrime || repurgata est et excusa : in qua pluribus scatebat mendis. || M.D. [Vignette repr. S. Jérôme.] XXVII. [F. 296 :] ¶ Biblia cum concordantijs veteris et nouite || stamenti : necnõ ꝛ iuris canonici : ac de diuersitatibus textuũ : canonibusqꝫ euangeliorum : ac quibusdam || temporum incidentibus in margine positis : studiosissime reuisa : correcta ꝛ emendata : ꝛ ad instar corre || ctissimorum exemplarium : tam antiquorum q̃ nouorum incontrata : comparata et collata. Accedunt || ad hec ex viginti de antiquitatibus ꝛ iudeorum bello Iosephi libris exhauste autoritates : quas vtrius || qꝫ iuris professor dominus Ioannes de gradibus concordantibus congruisqꝫ apposuit locis. Impress- || sa autem Lugduni per Iacobum Mareschal

Feliciter explicit. Anno nostre salutis. 1527. || Spes boni verus amor. ¶ Registrum. In-fol. goth. à 2 col. de 14 ff. lim., 296 ff. chiff. et 24 ff. n. chiff., double filet encad. chaq. p., manchettes, vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. et de la vignette de S. Jérôme dessinée par G. Leroy. A la fin des feuillets liminaires, vignette de la création du monde dessinée par le maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber, puis les autres grandes vignettes des bibles précédentes, puis la suite de la bible pareille à celle de 1523 et une suite pour le Nouveau Testament, différente de celle de la bible de 1523.

Aarau. — Avignon, *Musée Calvet*, 112 fol. — British Museum, 3021. k. 10. — Florence, *Marucelli*, 6. A. 1. 5. — Fribourg. — Le Mans, *théol.*, 78. — Lyon, *Ville*, 100010 et 20027 (2 exemplaires). — Orléans, A 47. — Saint-Antoine (Abbaye de). — Sainte-Geneviève, A 107 Réserve.

1528.

— Les Illustrations de Gaule : ꝛ sin- || gularitez de Troye, contenãt troys ꝑties. Auec Lepistre du || Roy a Hector de Troye. Le traictie de la differẽce des scismes || ꝛ des cõcilles, La vraye Hystoire ꝛ nõ fabuleuse du Prĩce Sy || ach ysmail dict Sophy. Le tout cõpose par excellẽt Hystorio- || graphe, Maistre Ian le Maire de Belges. En son viuãt se- || cretaire, ꝛ Iudiciaire, de treshaulte ꝛ sacree prĩcesse, madame || Anne de Bretaigne deux foys Royne de Frãce nouuellemẽt || Imprimees a Lyon. || [Vignette.] || 1528. [F. 89 v° :] ¶ Imprime a Lyõ par Antoyne du Ry || Lan mil cinq cens. XXVIII. In-4 goth. à 2 col. en 5 parties, vignettes, initiales ornées.

Première partie : 90 ff. n. chiff., sign. a-k par 8, l par 10.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. gravé sur bois et d'une vignette représ. les armes de Jean Lemaire, porte, au v° : épître latine à François de Rohan, archevêque et comte de Lyon, par Pierre de la Vigne, de Langres, décrite dans l'édition de 1524 et suivie des pièces de vers latins du même auteur. f. 84 n. chif. commencent les deux épîtres de l'amant vert.

Seconde partie : 56 ff. n. chiff., sign. A-G par 8.

— ¶ Le secõd liure des Illustratiõs || de Gaule ꝛ singularitez de Troye. Faisant mention de la || totalle ruyne ꝛ destruction/ dicelle. Compose par tres excellẽt || historiographe Maistre Ian le Maire de Belges en son vi- || uant secretaire ꝛ Indiciaire de Treshaulte ꝛ sacree princesse || madame Anne de Bretaigne deux fois Royne de France || Nouuellement Imprime a Lyon. || [Vignette.] || 1528.

Le titre, imp. en n., orné du même encad. et de la même vignette aux armes de J. Lemaire, porte, au v°, le prologue de l'auteur adressé à la princesse Claude, première fille de France. f. 56 r°, vignette représ. la France. f. 56 v°, marque 4 de Jacques Mareschal, attribuée par erreur à Jean Maréchal par Silvestre, 651.

Troisième partie : 6 ff. n. chiff. et 50 ff. chiff., sign. aa-gg par 8.

— ¶ Le tiers liure des Illustrations || de Gaule ꝛ singularitez de troye. Intitule nouuellement de France Orientalle ꝛ Occidẽtalle. Onquel est comprinse au || vray la Genealogie historialle de tres chretiẽ empereur Char || les le grãd, Pere de Loys le debonaire premier de ce nom. La || quelle genealogie tant en ligne feminine : cõme masculine est || deduicte de pere en filz, depuis Francus filz Legitime Dhe- || ctor de Troye, iusques a Pepin le brief, premier Roy des Frã- || coys en ceste Genealogie. Imprime nouuellement a Lyon. || [Vignette.] || 1528.

Le titre, imp. en n., orné du même encad. et de la même vignette qu'aux parties précédentes, porte, au v°, le prologue de l'auteur adressé à Anne de Bretagne, reine de France, suivi de la table. f. 6 n. chiff. v° : prologue de l'auteur à Guillaume Cretin, trésorier du bois de Vincennes et chapelain de Louis XII. F. 50 v° : marque de Jacques Marechal, n° 4.

Quatrième partie : 18 ff. n. chiff., sign. AA par 8 et BB par 10.

— Lespitre du roy a Hector de troye || Et aulcunes autres œuures assez dignes de veoir. Compo || sees par excellēt Historiographe Maistre Ian le Maire de bel || ges, en sō uiuāt secretaire et Indiciaire ď tres haulte ꝛ sacree p̄n || cesse madame Anne ď Bretaigne deux foys Royne ďFrāce. || ¶ Adiouste les hystoires sur vne chascune || œuure nouuellement corrigees a Lyon. || [Vignette.] || 1528.

Le titre, imp. en n., orné des mêmes encad. et vignette qu'aux parties précédentes.

Cinquième partie : 36 ff. n. chiff., sign. Aa-Dd par 8, Ee par 4.

— Le traictee de la differēce des scismes ꝛ des || Conciles de leglise. Et la preeminence ꝛ vtilites des concilles : de la sain- || cte eglise Gallicane. Compose par excellent hystoriographe Maistre Ian || le maire de Belges, en son uiuāt secretaire ꝛ Indiciaire de madame Anne || de Bretaigne deux foys Royne de france. || ¶ Auec lequel sont comprinses plusieurs aultres choses curieuses, nouel || les, ꝛ dignes de scauoir. ¶ Si cōme de lentretenemēt de lunion des princes. || ¶ La vraye histoire ꝛ non fabuleuse, du prince Syach ysmail dit Sophy. || ¶ Et le saufconduyt que le souldan baille au Francoys pour frequenter : || en la terre saincte. || [Vignette.] || [F. 35 v° :] ¶ Cy finissent le traictee de la differēce || des scismes ꝛ des ꝯcilles : ꝛ generalemēt || toutes les œuures de tres excellēt Hysto || riographe Maistre Iā le maire de Bel- || ges. Imprimees nouuellemēt a Lyō par || Antoyne du Ry. Lā de grace. Mil.ccccc. || vingt et huit. f. 36 r°, vignette représ. la France. A la fin, se trouve le registre de tout le volume.

Le titre, imp. en n., orné de la même vignette qu'aux parties précédentes porte, au v°, la dédicace à Louis XII suivie du Prologue.

Réimpression de l'édition imprimée, en 1524, par Jacques Mareschal. Réimprimé pour le compte de cet imprimeur, par A. du Ry. Voir la notice de l'édition de 1524.

BRITISH MUSEUM, 6. 38. g-g. 12. — NANTES, *Musée Dobree*, cat. 11, n° 665.

Cat. Fairfax-Murray n° 310.

— ❧ Opera Vergiliana ❧ || ❧ Opera Vergiliana Cum De- || cem cōmētis docte & familiariter exposita : docte q̄dem Bucolica || & Georgica a Seruio. Donato. Mancinello & || Probo nuper addito : cum adnotationibus Beroaldinis. || Aeneis vero ab iisdē p̄ter Mancinellū & Probū & ab Au- || gustino Datho in ci⁹ principio : Opusculorū p̄terea q̄dā || ab Domitio Calderino Familiariter vero oīa tam opa q̄ || opuscula ab Iodoco Badio Ascēsio Opuscula aūt ante || Aeneida hac posita sunt serie, Culex, Diræ, Aethna, Cy- || tis, Moretum, Hortulus & Elegia. De obitu Mecœnatis, || Epigrāmata, Vir bonus, De ludo, De liuore, De venere & || vino, De littera Pythagoræ, Coppa & Rosa, Est & non, || Aetates aīaliū, Aerūnæ & labores Herculis, De musarū || iuētis, De cātu syrenū. & de diefe sto. De Fortuna, de Or || pheo, De seipso, De speculo & fonte, & expiētia. De glacie || & plaustro : & arcu cœlesti quā Irim vocāt. De q̄ttuor tpib² || anni, & de ortu solis De signis cœlestib⁹. Quædā edilia || ❧ Omnia q̄dē ta Bucolica : Georgica, Opusculorūq꜄ || nonnula : & Aeneis : q̄ tertiusdecimus a Maphæo Vegio || liber : expolitissimis figuris & Imagininus illustrata. || ❧ Accesserūt ad hæc nō min⁹ vtilia q̄ necessaria ꝯgruis- || q꜄ locis ī æneide ipa iterlocutoꝝ noīa sita : q quātū lectori || (nisi nasuto) adminiculo futura sint. indicet q ꝑlegerit. || ❧ Adiectas nuperrime cōperies castigatiōs, & varieta || tes Vergilianæ lectionis : ex veterum codicum collatione || per diligentissimū virum Ioannē

Pieriũ Valerianum non || minus accurate, q̃ docte excerptas || ❧ Permulta etiã scitu dignissima, q̃ vel in enarratiõib⁹ || Christophori Lãdini, vel in Adnotatiõibus disertissimi || viri Philippi Berealdi fusius habent̃, per doctissimũ virũ || Iodocũ Badium Ascensium (vt explanationes eiusdem || perlegẽdo cognoscere poteris) apposita reperies. || Ne quis calumnietur Interpretum huiusce præsantissimi, & apud || Latinos oĩm maximi poetæ nos enarrationes cõ fudisse, præmonitos || velimus cãdidos lectores. Interpretationib⁹ Seruij Mauri Grãmatici || perdidiligentis id signi ☙ prepositum esse : Ioannis Pierij Valeriani || castigationes, & varietates hoc asterisco ⋆ Contextum vero Iodoci || Badij Ascensij tali signo ☞ facile cognosces. || M.D.XXVIII. [A la fin :] Impressa sunt hæc omnia Lugduni ab Iacobo Ma || reschal. M.D.XXVII. In-fol. en deux parties, comment. ent. le texte, vignettes.

Première partie : 8 ff. lim., CLXI ff. chiff., et un blanc.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. VIe série p. 133 *bis* de Jac. Giunta les lim. renferment les tables et la préface de Badius à Anselme de Brievere.

Seconde partie : 6 ff. lim., CCLXXI ff. chiff.

— ❧ Aeneis Vergiliana ❧ || Aeneis Vergiliana Cvm Ser- || uii honorati grammatici huberrimus cõmentariis : cum || Philippi Beroaldi viri clarissimi doctissimis in eosdẽ an- || notationibus suis locis positis. Cũ Donati argutissimis || subinde sententiarũ p̃sertim enodationib⁹. Cũ Augustini || Dathi oratoris Seneñ. luculẽtissima introductione. Cũq; familiarissima Iodoci Badij Ascensij elucidatione : atq; || ordinis contextu. Accessit ad hoc Mapphei Veggii liber || additius : cũ Ascẽsianis annotationibus. Addita p̃terea || sunt ipsius poetæ : ac operũ eius illustriũ virorũ p̃conia. || Aeneidos argumẽta ; & quædã nori poetæ epitaphia. || ❧ Elucent p̃terea || in toto ipsi⁹ Aeneidos ope (qnquidẽ || μικτον. i. mixtim poematis Hactenusq; nullibi visæ. || ❧ Adiectas nuperrime cõperies castigatiões, & varieta || tes Vergilianæ lectionis, ex veterũ codicũ calminus || accurate, q̃ docte excerptas. || ❧ Permulta etiã scitu dignissima, q̃ vel in enarratiõib⁹ || Christophori Lãdini, vel in Adnotatiõib⁹ dissertissimi viri Philippi Beroaldi fusi⁰ habent̃, per doctissimũ virũ Iodocũ || Badium Ascẽsium (vt explanationes eiusdem perlegẽdo || cognoscere poteris) apposita reperies. || ❧ Nequis calumnietur. Interpretũ huiusce p̃stantissimi, || & apud Latinos omniũ maximi poetæ nos enarrationes || cõfudisse, p̃monitos velimus candidos lectores, Interpre || tationibus Seruii Mauri Grãmatici perdiligẽtis id signi || ☙ præpositum esse : Ioãnis Pierii Valeriani castigatiões, || & varietates hoc asterisco * cõtextũ vero Iodoci Badii || Ascensii tali signo ☞ facile cognosces. || M.D.XXVIII. [A la fin :] Habes optime lector P. V. M. diligenti emendatione || per Iacobũ Mareschal als Roland. excusa Lugd. || Anno a Virginis partu Millesimo quingen- || tesimo vigesimo septimo die vero || xix. mensis Augusti.

Voir le Virgile de 1529, Jean Crespin, pour l'historique des vignettes de cette édition.

ALBI, 190. — AVIGNON, *Musée Calvet,* fol. 2333. — B. N., gYc 282. BRITISH MUSEUM, 833 m. 6. — CAMBRAI. — LIMOGES. — LYON, *Ville* 21982. — ORLÉANS. — PARIS, *Université,* cat. Réserve, nº 20. — PAU. — TOULOUSE, *Université de Paris.*

Wil. Poidebard. — Ph. Renouard, *Josse Badius,* III, 374-376.

1528-1529.

— Mariani et Barth. de Socinis Consilia. *Lugduni, Jacobus Màreschal et Joannes Moylin de Cambray.* Quatre tomes in-fol. goth. à 2 col. Voir Compagnie des libraires de Lyon.

Cat. Bibliotheca Gandavensis, nº 1896.

1529.

— Summa major F. Antonini de Florentia, ordinis prædicatorum, archiepiscopi Florentini emendata. *Lugduni*, *Jacobus Mareschal*, *sumptibus Vincentii de Portonariis*, *1529*. Quatre vol. in-fol. Voir Vincent de Portonariis, supplément.

AVIGNON, *Musée Calvet*.
ARSENAL, *théol.*, 4466. — EPINAL, E7. 26.
ORLÉANS, A 1851. — SAINTE-GENEVIÈVE.

MARESCHAL, JACQUES II.

Marchand libraire, né à Lyon, vers 1526, mort, vers 1588, avant son frère Jean, marié le 16 janvier 1574 à Marie Juvin, veuve de feu J. Jehannin.

Jacques II Mareschal, marchand libraire, fils de Jacques I[er] Mareschal et frère cadet de Jean Mareschal, ne paraît pas avoir édité, car nous n'avons rencontré, à ce jour, aucun ouvrage portant le nom de ce libraire. D'après un acte du 7 février 1571, il était propriétaire d'une maison, sise rue Paradis dite Chanu, indivise entre Ennemonde Henri et Jehan Mareschal, son frère, qui agit comme donateur. On le voit épouser, le 16 janvier 1574, Marie Juvin, veuve de feu Jean Jehannin, cordonnier à Lyon. Il paraît avoir été le représentant de son frère Jean à Lyon et probablement l'associé, sans avoir jamais édité pour son propre compte.

16 janvier 1574. Contrat de mariage de Jaques Mareschal, marchant libraire à Lyon, et de Marie Juvin, veuve de feu Jehan Jehannin, en son vivant cordonnier à Lyon. La future se constitue, en dot, la somme de 800 l. sur laquelle ledit Mareschal reconnaît avoir reçu 58 livres en biens meubles et ustencilles de maison, et ladite Juvin promet payer le reste. De son côté, ledit Mareschal donne à ladite Juvin en augment et accroist en cas de survie et qu'il aille de vie à trespas avant elle, la somme de 200 livres t. assise sur tous ses biens meubles et immeubles présents et à venir et spécialement sur une sienne maison, haulte et basse, sise en ceste ville de Lyon, rue Paradis, joignant ladite rue d'une part, la maison d'une nommée La Daulphine d'aultre part et la maison des héritiers de feu maistre François Fradin, de son cote en cas de survie dudit Mareschal ladite Juvin lui donne 150 livres t. [*Insinuations*, A.D.]

23 novembre 1563. Quittance donnée par Mathieu Bonhomme, maître imprimeur à Lyon, à Jacques Mareschal, libraire, payant des deniers de Jehan Mareschal, son frère, absent. Voir Jean Mareschal.

15 février 1582. Pierre Landry, marchand libraire de Lyon, donne quittance de la somme de 1.650 livres 12 sols 5 deniers, à Jacques Mareschal, marchand libraire à Lyon, payant des deniers de Jean Mareschal, son frère, libraire à Heidelberg, pour solde des marchandises vendues par ledit Jean Mareschal à la foire de Francfort dernière pour le compte dudit Pierre Landry, suivant le pasche du 11 mars 1581 et pour arrest et solde de tous comptes à ce jour, entre lesdits Landry et Jean Mareschal. Acte passe en la maison d'habitation de Pierre Landry. Pierre Huguetan, libraire, témoin. [*Anyme*, *not*., liasse de petits actes non classés, A.N.]

MARESCHAL DIT ROLAND, JEAN.

Signalé à tort par du Verdier comme imprimeur en 1493.
Né à Lyon, vers 1510, succéda à Jacques Mareschal, dit Roland, en 1530.
Imprimeur et libraire à Lyon, 1530-1550.
Libraire fréquentant les foires à Bâle, 1551-1565.
Associé avec Pierre Bernard, libraire de Lyon, 1568-1573.
Marchand libraire à Heidelberg, 1566 † 1590.

Du Verdier, I, 559, a attribué à Jean Mareschal, l'impression de l'ouvrage suivant : *Les evangiles des quenoilles, faits et racontés par plusieurs notables Dames assavoir Ysengrine du Glay, Gombaude du Fossé, Transcline, du Crocq, Maroye, Ployarde, Florette la Noire, Margot des Bleds, Belote la Cornue, Berthe l'Estroite... et plusieurs autres assemblées pour filer durant six journées*, imprimés à Lyon, in-4°, par Jean Mareschal. Ce long titre que nous avons fort abrégé, inusité en 1493, aurait dû rendre nos devanciers plus méfiants et pourtant tous les bibliographes anciens ont accepté, sans réserve, l'assertion de Du Verdier. La Caille, Hain, Maittaire, Panzer, Brunet, etc., ayant tous puisé à la même source, ont perpétué cette erreur. M. Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du* xve *siècle*, 2e partie 1852, consacre à cet imprimeur la notice suivante : « Jean Mareschal, imprimeur dès 1493. Je ne saurais dire si c'est lui qui exerçait encore en 1532, et dont la marque, datée de 1531, se trouve dans Roth-Scholtz, n° 453. Quelques-uns de ses frontispices (marques) sont ornés d'un fleuron représentant des forgerons avec cette devise *Ferrum ferro acuitur* (Mercier de Saint-Leger). Un Jehan Mareschal imprima à Basle, en 1654 et en 1561, deux ouvrages calvinistes cités par Du Verdier, II, 378. » Péricaud a entrevu la vérité, mais, dérouté par Du Verdier, il n'a pu l'établir. M. Rondot,

Les graveurs sur bois et imprimeurs au xve *siècle*, complique la question en s'efforçant de la rendre vraisemblable et, ne voulant pas contredire ses devanciers, attribue, d'après l'hypothèse de Péricaud, à Jehan Mareschal, 1493-1532, comme dates extrêmes de sa carrière, sans donner aucun document à l'appui de son assertion. Ils sont tous excusables, mais comment doit-on qualifier le libraire Techner qui, en 1829, a réimprimé et tiré à 76 exemplaires : *Les evangilles des connoilles faites en lonneur et exaulcement des dames*, Lyon, Jehan Mareschal, 1493, en reproduisant l'exemplaire de Charles Nodier, passé chez Yemeniz, et en lui appliquant, par déduction, une souscription œuvre de Du Verdier, qui, en donnant un titre très détaillé, laisse supposer qu'il avait eu réellement le volume en main. Deux éditions de cet ouvrage, in-quarto, sans date et sans nom, ont été imprimées à Lyon, par Mathieu Husz, avec des caractères différents, mais avec les mêmes vignettes dessinées par le maître de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, une troisième édition, in-quarto, avec les mêmes vignettes, sans nom d'éditeur, mais portant : *Imprimez à Lyon*, sort de l'atelier de Claude Nourry, vers 1501. C'est cette édition que Du Verdier paraît avoir eue sous les yeux. En 1493, il n'existait, à Lyon, qu'un seul imprimeur du nom de Mareschal, Pierre Mareschal, dont la notice précède et qui n'a aucune parenté avec Jacques Mareschal, dit Roland. Ce dernier apparaît, pour la première fois, dans une établie de 1498, puis cesse d'être inscrit dans les chartreaux jusqu'en 1512, date de son installation comme successeur de Michel Topié. En l'état actuel des travaux bibliographiques, on ne connaît aucun volume, portant le nom de l'imprimeur Jean Mareschal, imprimé au xve siècle, mais grâce aux documents d'archives qui certifient l'existence des différents libraires et imprimeurs de ce nom, on arrive à démontrer que Jean Mareschal, né à Lyon, vers 1510, n'a jamais pu travailler au cours du siècle précédent.

Fils aîné de Jacques Ier Mareschal, dit Roland, il succéda à son père à la fin de 1529, inscrit, comme lui, dans les chartreaux, sous le surnom de Roland. Imprimeur et libraire, à ses débuts, on le voit imprimer seul, pour Vincent de Portonariis, un volume, en 1530, puis, l'année suivante, de concert avec Sébastien Gryphius, deux ouvrages de jurisprudence pour le compte de la Grande Compagnie des libraires de Lyon avec le matériel mis à leur disposition par cette

puissante Société. Il figure, en outre, la même année, comme associé, dans deux compagnies de libraires lyonnais bien différentes, l'une composée de Henri Savore et de Constantin Fradin, et l'autre, beaucoup plus importante, constituée par trois des plus importants éditeurs du temps : Simon Vincent, Jacques Giunta et Luxembourg de Gabiano, membres de la Grande Compagnie des libraires de Lyon. A la grève de 1539, Jean Mareschal céda son atelier d'imprimerie à Nicolas Petit, son beau-frère, qui s'associa avec Hector Penet, parent commun aux deux familles, puis il se consacra uniquement au commerce des livres ainsi que son frère Jacques II Mareschal, marchand libraire de Lyon, auquel il céda la direction de la maison de Lyon. Il fréquenta les foires, fit de nombreux séjours en Suisse, adhéra à la Religion réformée et installa, à Bâle, une maison de librairie où il édita, en 1554, *La déclaration de l'instrument de Sébastien Munster*, imprimée par Jacques Estauge, imprimeur, réfugié à Bâle, après avoir travaillé à Lyon, puis, en 1561, probablement par le même imprimeur : *Les dixains catholiques tirés d'aucuns lieux communs de la sainte Escriture*, sous le nom de Bernardin Vilnach, qui paraît le pseudonyme de Jean Mareschal, auquel Du Verdier, II, p. 278, attribue, avec vraisemblance, ces dixains, en réalité, très protestants, comme le constate M. Alfred Cartier dans sa très intéressante étude sur : *Les Dixains Catholiques et Jacques Estauge, imprimeur à Bâle*, publiée dans *Les mélanges offerts à M. Emile Picot*. Il fit imprimer à Lyon, jusqu'en 1564, par Macé Bonhomme, qui avait adhéré à la Religion réformée, ainsi que Barthélemi Molin, son dernier associé, des ouvrages édités par Calvin et Théodore de Bèze. Il figure, le 31 juillet 1568, dans l'*Ordonnance de la Séneschaussée de Lyon contre les detenteurs des biens de ceux de la religion prétendue reformée*. Il n'avait pas attendu la publication de cette ordonnance pour prendre ses précautions et avait depuis longtemps installé une maison à Bâle. Il revint plusieurs fois à Lyon, suivre les foires, et, le 7 février 1571, il est qualifié de libraire natif de Lyon, à présent demeurant à Heidelberg, en Allemagne, dans une donation à Guillauma Penet, sa sœur maternelle, de tous ses droits sur une maison, sise rue Paradis, dite Chanu, indivise entre ledit donateur, Ennemonde Henrys et Jacques Mareschal, son frère. En 1566, il fait imprimer à Paris, par André Wechel, une édition des *Institutiones*, de Nicolas Clenardus, portant, sur le titre, la

souscription : *Lugduni*, *apud Joan. Mareschalum.* En 1569, associé avec Pierre Bernard, libraire de Lyon, fréquentant les foires, il édite et partage, avec lui, une Bible en français, in-folio, portant la souscription : *A Lyon*, *par Jean Mareschal.* C'est à cette époque qu'il paraît s'être installé à Heidelberg, où il résidera jusqu'à son décès, vers 1590, car les premières impressions de ses héritiers apparaissent en 1591. Jean Wechel, fils d'André Wechel, ayant quitté Paris pour cause de religion, alla s'installer à Francfort, Jean Mareschal employa ses presses pour une édition des œuvres de Jacques Zabarella, en cinq volumes in-folio, parue en 1586-1587. Parmi les représentants de la raison sociale : *Apud hæredes Ioannis Mareschalli Lugdunensis*, figure, au premier rang, Pierre Mareschal, fils aîné de Jean Mareschal, libraire de l'Université, inscrit, fin août 1591, en qualité d'étudiant sur les registres de ladite Université, puis libraire à Heidelberg, de 1596 à 1623, suivant la liste de ses publications signalées par Draudius.

LES MARQUES DE JEAN MARESCHAL.

Dans le but évident de conserver, à ses publications, les privilèges des foires de Lyon, Jehan Mareschal, pendant son long séjour à Bâle, fit apposer sur les titres de la plus grande partie de ses publications la souscription : *A Lyon, par Jehan Mareschal*, qui a dérouté de nombreux bibliographes. A Lyon, il employa simultanément, au début de sa carrière, plusieurs des bandeaux curieux avec l'emblème de la Trinité, enseigne de la maison paternelle, et la marque n° 4 de Jacques Mareschal, son père, qui lui est attribuée, à tort, par Sylvestre, sous le n° 651. Erreur bien excusable et facile à comprendre, car Jacques Mareschal fit graver sa quatrième marque à la fin de sa vie et l'utilisa, pour la première fois, sur la seconde édition des œuvres complètes de Jean Lemaire, imprimée par Antoine du Ry, en 1528. D'autre part, Jean Mareschal, son fils, s'en servit, de 1530 à 1539. Vers 1531, Jean Mareschal abandonna la maison portant l'enseigne de la Trinité, pour s'installer, même rue, à celle de la Pucelle et fit graver sa première marque avec sa nouvelle devise : *Id fac quod debes* || *Fortunæ cætera mandes*, adresse : I. MARESCHAL. || *A la Pucelle,* échappée aux patientes recherches de Silvestre. Il utilisa, en même temps, le frontispice dessiné par Guillaume Leroy, pour Constantin Fradin, son associé et ami, passé, après son départ de Lyon, chez Nicolas Petit, son beau-frère et successeur. Installé à

Bâle, il abandonne sa première marque et adopte les curieuses marques représentant des forgerons, dont la marque n° 2 fut dessinée par Thomas Arande, dit le maître à la capeline, et prit dès lors pour devise : *Ferrum ferro acuitur*, marques employées jusqu'à son décès et dont il existe au moins cinq spécimens différents.

15 septembre 1529. Jehan Mareschal dit Roland. [CC 792, n° 6 fol. v°, A.L.]



Marque 4 de Jean Mareschal.

1529-1532. Quittance donnée par Jean Mareschal dit Rolland, imprimeur, pour le remboursement d'un prêt fait pour la rançon de François Ier et de ses enfants, par Jacques Marechal dit Roland, son père. [CC 766, pièce 63, A.L.]

8 octobre 1535. Quittance donnée par Jean Marechal dit Roland, imprimeur, à Antoine Durand, marchant, fils et héritier de feu Estienne Durand, marchand libraire, pour le remboursement d'une somme de 1650 livres due pour solde et arrêt de compte des ventes de marchandises de livres faites tant à Paris que Troyes et autres



Marque 2 de Jean Mareschal, dessinée par Thomas Arande, dit le Maître à la Capeline.

Marque 1 de Jean Mareschal.
Voir p. 440 *bis*.



Marque 6 de Jean Mareschal.



Marque 5 de Jacques Mareschal (Silvestre, 383).

villes de France par Estienne Durand, marchand libraire fréquentant les foires, comme il appert par les pasches et cédules jointes à l'obligation souscrite au profit de Jacques Mareschal dit Roland, le 11 mai 1529, devant Me Dorlin, notaire royal audit Lyon et dont les profits ont été bien et deuement payés aux foires convenues. [*Picot, not., liasses non classées déposées au greffe de la cour de Lyon.*]

7 mai 1536. Quittance donnée par Jehan Mareschal, marchand libraire à Lyon, à Constantin Fradin, marchand libraire à Lyon, d'une somme de 530 livres pour solde et arrêt de compte des marchandises de livres, vendues, audit jour, pour ledit Jehan Mareschal, les pasches du 10 mai 1535 passés audit Lyon devant ledit notaire. [*Picot, not., liasses non classées déposées au greffe de la Cour d'appel de Lyon.*]

23 novembre 1563. Quittance donnée par Mathieu Bonhomme, maître imprimeur à Lyon, à Jacques Mareschal, libraire, payant des deniers de Jehan Mareschal, son frère, absent, de la somme de 815 livres tournois pour solde et arrest de compte des livres imprimés suivent les pasches passés devant Me Langlois, notaire à Lyon, le 30 août 1560. [*Claude Popon, not.*, A.N.]

7 février 1571. Acte par lequel Jehan Mareschal, libraire natif de Lyon, à present demeurant à Heidelberg en Allemaigne, en reconnaissance des bons et agreables services à luy faicts par Guillaume Pennet, sa seur naturelle, lui cède tous ses droits sur une maison haulte, moienne et basse située et assize en ceste belle ville de Lyon en la rue Paradis dict Chanu jouxte la maison de Me Roche, de matin, la maison de la Daulphine, de soir, la maison de François Fradin, de vent, et ladicte rue de bize, estant indivize entre ledit donnateur et Ennemonde Henrys et Jaques Mareschal. [*Insinuations, reg. 1571,* fol. 111, A.D.]

12 février 1582. Pierre Landry, marchand libraire, donne quittance à Jacques Mareschal, marchand libraire de Lyon, payant des deniers de son frère Jean Mareschal, d'une somme de 1650 livres pour solde de marchandises de librairie vendues, par ledit Jean Mareschal, libraire à Heidelberg, à la foire de Francfort dernière. Pierre Huguetan, libraire à Lyon, témoin. Voir Jacq. II Mareschal.

Août 1591. Pierre Mareschal, filius Johannis Mareschalli, bibliopolæ Universitatis, est inscrit fin août sur les registres de l'Université de Heidelberg.

Toepke, *Die Matrikel der Universität Heidelberg*, II, 1886, p. 154, n° 126.
Communication due à l'obligeance de M. Emile Picot.

SANS DATE.

— [L]E liure de passe temps de || la fortune des deʒ Ingenieusement cōpille par mai || stre Laurent lesperit pour responses de vingt que || stions par plusieurs coustumeemēt faictes et desirees sauoir || qui sont specifiees au retour de ce feuillet en la roe de fortune. || Desquelles selon le nōbre des pointʒ dung trait de trois deʒ || ses responses sont par subtilles calculations selon lordōnance || de pratiquer ce petit volume nouuellement calculeʒ par aul- || tre maniere q̃ il nestoit cest ascauoir apres le renuoy des roys || aut fleurs q́ sont aux lieux des signes en ap̄s les dictes fleurs || renuoye aut escus qui sont aut lieux des planettes apres les || escus renuoye aut roynes q́ absolue la question deuāt cy practiquee comme facillement se peut apercevoyer. [Suivent quatre huitains sur deux colonnes.] || Cum privilegio. [Au r° du der. f. :] ¶ Cy est la fin du passe tēps de la for || tune des deʒ : auquel sont dōnnees || subtilemēt par calculation respon- || ses a vīgt folles q̄stiōs ou d̄mandes || q̃ cōmunemēt font simples gen. *S. l. n. date, Lyon, Jean Mareschal, vers 1530.* In-4 goth. de 44 ff. n. chiff.

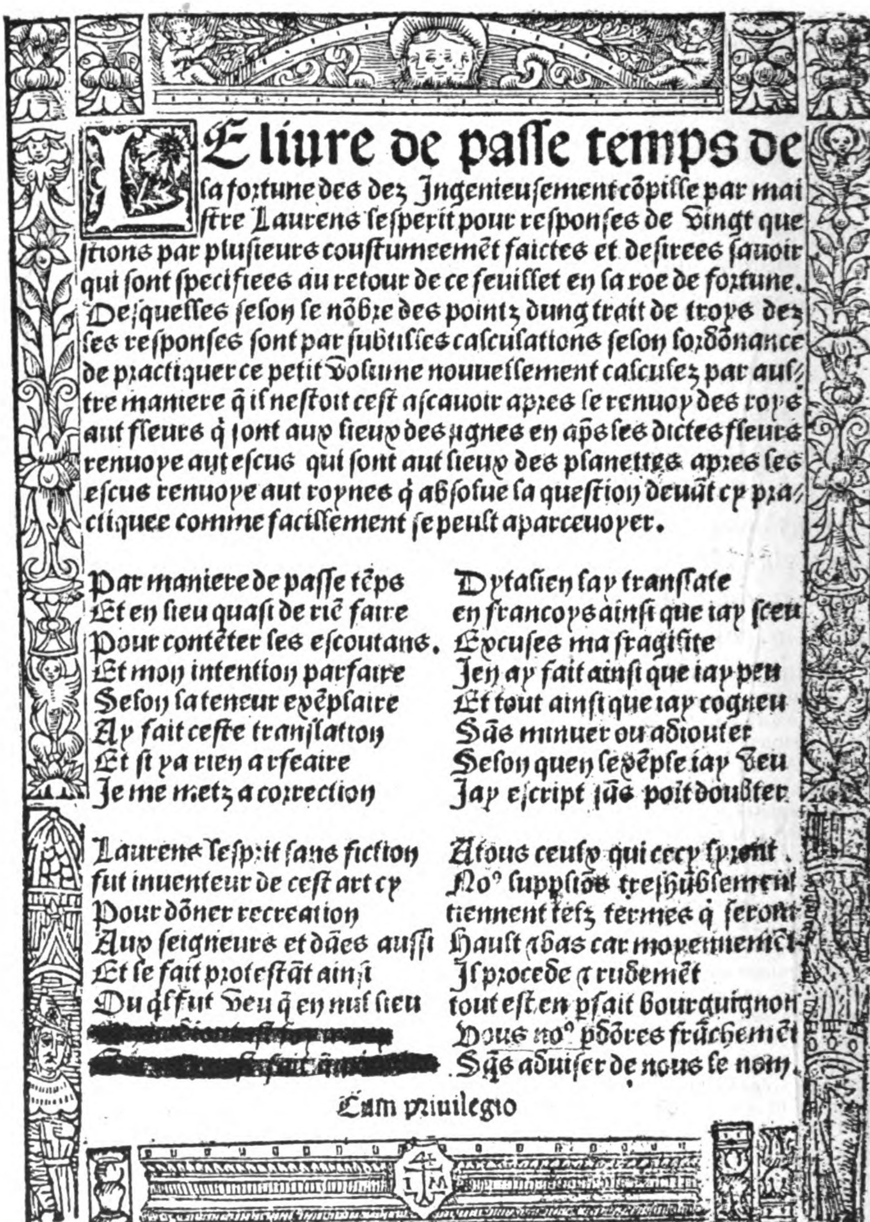
Le titre, orné d'un encad., reprod. p. 440, portant, au bas, un bandeau orné, au centre du monogramme, marque de Jacques Maréchal, en haut, un bandeau représ. la Trinité sous une forme peu commune, enseigne de la demeure de cet imprimeur, et, au v°, la roue de la fortune, f. 2 et 4 recto, portraits des rois, quatre par page, soit seize portraits, f. 4 verso : A la fleur de lis. Se vne grace perdue se recouvrera, commencent les *Fleurs* qui se terminent au feuillet 14 recto. Au centre, dans un carré à fond noir criblé de points blancs, est représentée la fleur. Feuillet 14 verso commencent les écus armoriés des provinces et villes de France et d'une ville d'Italie, puis suivent les écus de Beauuoyes, de Guyenne, de Berri, d'Alencon, d'Angolesme, de Milan, de Vandosme, de Champaigne, de Tholoze, de Bretaigne, de Normandie, de Flandres, d'Anjou, d'Armignac, de Fouez [*sic* pour Forez], de Bourgogne, de Chalon, de Bourbon et du Dauphin.

Feuillet 24 recto se terminent les escus. Même f. v° commencent les reines qui sont représentées par un petit bois gravé sur fond noir criblé de points blancs et accompagnées de 56 réponses en vers. Au nombre de 21, elles commencent par la royne des fleurs, la royne Margot, la royne Halyson, et se terminent par : La royne de Cābenic, la royne Iuno, la royne Helisée. Cette traduction en français de l'œuvre de Lorenzo Spirito, imprimée à Brescia par Boninus de Boniuis, en 1489, pridie id. februarii, in-fol., est signalée par Brunet, V, 495, d'après Panzer qui la place parmi les éditions du xve siècle. Elle sort des presses de Jean Mareschal, comme le prouve le bandeau marque du titre. Elle est probablement l'édition originale de la traduction faite par Anthitus Faure, publiée, sans nom de lieu, ni d'imprimeur, ni date, in-4 goth. de 44 ff. n. chiff., signés A. L. Elle fut réimprimée en 1532, chez François Juste, avec les mêmes bois. Celle non datée paraît être une des premières éditions de Jean Mareschal dont l'exercice, à Lyon, va de 1530 à 1550 environ.

Voir p. 441, les portraits des rois, p. 442 les fleurs p. 443, les écus trois spécimens des bois répétés employés dans ce curieux volume.

— ❧ HOC IN AV- ❧ || reo opere optimo cuiq lectori apprime necessario hæc sequen || tia continētur : videlicet Textus bibliæ cum

Glossa ordinaria, || Nicolai de Lyra postilla. Moralitatibus eiusdem, Pauli Burgẽ- || sis, Additionibus Matthiæ Thoring Replicis. || PRIMA



LE liure de passe temps de la fortune des dez Ingenieusement cõpille par maistre Laurens lesperit pour responses de Vingt questions par plusieurs coustumeemẽt faictes et desirees sauoir qui sont specifiees au retour de ce feuillet en la roe de fortune. Desquelles selon le nõbre des pointz dung trait de troys dez les responses sont par subtilles calculations selon lordõnance de practiquer ce petit Volume nouuellement calculez par aultre maniere q̃ il nestoit cest ascauoir apres le renuoy des roys aut fleurs q̃ sont aux lieux des signes en aps les dictes fleurs renuoye aut escus qui sont aut lieux des planettes apres les escus renuoye aut roynes q̃ absolue la question deuãt cy practiquee comme facillement se peult aparceuoyer.

Par maniere de passe tẽps
Et en lieu quasi de riẽ faire
Pour contẽter les escoutans.
Et mon intention parfaire
Selon la teneur exẽplaire
Ay fait ceste translation
Et si ya rien a refaire
Je me metz a correction

Dytalien lay translate
en francoys ainsi que iay sceu
Excuses ma fragilite
Jen ay fait ainsi que iay peu
Et tout ainsi que iay cogneu
Sãs minuer ou adiouter
Selon quen lexẽple iay veu
Jay escript sãs poit doubter.

Laurens lesprit sans fiction
fut inuenteur de cest art cy
Pour dõner recreation
Aux seigneurs et dães aussi
Et le fait protestãt ainsi
Ou q̃l fut veu q̃ en nul lieu
[illegible]
[illegible]

A tous ceulx qui cecy lyront.
No⁹ supplions treshũblement
tiennent telz termes q̃ seront
Hault et bas car moyennemẽt
Il procede et rudemẽt
tout est en psait bourguignon
Vous no⁹ pdõres frãchemẽt
Sãs aduiser de nous le nom.

Cum priuilegio

PARS. || Et sunt in ea hæ , scilicet, || GENESIS || EXODVS || LEVITICVS || NVMERORVM LIBER, || DEVTERONOMIVS. || ADDITA QVIBVS SVNT NVPER-



RIME || vltra diligentissimam, & castigatissimam emendationem & li- || mam historiæ nõ inuenustæ, & figuratæ literæ capitis cuius-



libet || exordio : quæ totã rẽ descriptã clarius quã fieri possit, ape- riũt. || QVÆ SVBNECTITUR HVIC PRI- || mæ paginæ F. Conradi Leontorii

elegās, & docta epistola, ope || ris huius summam vtilitatem paucis


A la fleur de la freze. Se la femme doibt enfanter filz ou fille.

Va a lescu
de Challon
hors la riuiere.
Giordano.

Va a lescu
De berri
hors la riuiere.
Tronto.

Va a lescu
de Berri
hors la riuiere.
Danubio

Va a lescu
de Berri
hors la riuie
Nera.

Va a lescu
de Berri
hors la riuiere.
Potenza.

Va a lescu
de Berri,
hors la riuiere.
Toscano.

Va a lescu
de Berri
hors la riuiere
Brenta.

Va a lescu
de Berri
dedēs la riuiere
Sauino.

Va a lescu
de Berri
dedēs la riuiere
Lambico.

Va a lescu
de Berri
dedēs la riuiere
Dolo.

Va a lescu
de Berri
dedēs la riuiere
Diano.

Va a lescu
de berri.
dedēs la riuiere
Tronto.

Va a lescu
de Challon
hors la riuiere.
Rodano.

Va a lescu
De challon
hors la riuiere.
Masola.

Va a lescu
De challon.
hors la riuiere.
Mellino.

Va a lescu
De challon
hors la riuiere.
Malachia.

Va a lescu
de Challon
hors la riuiere.
Topino.

Va a lescu
de Challon
dedēs la riuiere
Po.

Va a lescu
de Challon
dedēs la riuiere
Caina.

Va a lescu
de challon
hors la riuiere.
Serro.

Va a lescu
de Challon
dedēs la riuiere
Frasin

Va a lescu
De challon.
dedēs la riuiere
Nuben.

Va a lescu
de Challon
dedēs la riuiere
Sal.

Va a lescu
de Bretaigne.
hors la riuiere,
Cariddi.

Va a le scu
De bretaigne.
hors la riuiere
Ischio.

Va a lescu
de Bretaigne
hors la riuiere.
Peschiera.

Va a lescu
de Bretaigne
hors la riuiere.
Vermiglio.

Va a lescu
de Bretaigne
hors la riuiere.
Elicon.

Va a lescu
de Bretaigne.
dedēs la riuiere
Giordano.

Va a lescu
De bretaigne
dedēs la riuiere
Emolo.

Va a lescu
de Bretaigne
dedēs la riuiere
Melso

Va a lescu
de Bretaigne.
dedēs la riuiere
Panara.

Va a lescu
De bretaigne.
dedēs la riuiere
Rodano.

Va a lescu
de Bretaigne
dedēs la riuiere
Tani.

Va a lescu
de Millan
hors la riuiere.
Addice.

Va a lescu
de Millan
hors la riuiere.
Cariddi.

Va a lescu
de Millan
hors la riuiere.
Fondo.

Va a lescu
De millan
hors la riuier
Indo.

Va a lescu
de Millan.
hors la riuiere.
Metauro.

Va a lescu
de Millan.
hors la riuiere.
Potenza.

Va a lescu
de Millan.
dedēs la riuiere
Boreo.

Va a lescu
de Millan.
dedēs la riuiere
Danubio.

Va a lescu
de Millan
dedēs la riuiere
Senna.

Va a lescu
de Millan.
dedēs la riuiere
Leumino.

Va a lescu
de Millan
dedēs la riuiere
Oglio.

Va a lescu
du Daulphin
hors la riuiere.
Arno.

Va a lescu
du Daulphin
hors la riuiere.
Cariddi.

Va a lescu
Du daulphin.
hors la riuiere.
Danubio.

Va a lescu
du Daulphin
hors la riuiere.
Fimmegino.

Va a lescu
du Daulphin
hors la riuiere.
Toscano.

Va a lescu
du Daulphin
hors la riuiere.
Nestore.

Va a lescu
du Daulphin
dedēs la riuiere
Ambro.

Va a lescu
du Daulphin
dedēs la riuiere
Chiane.

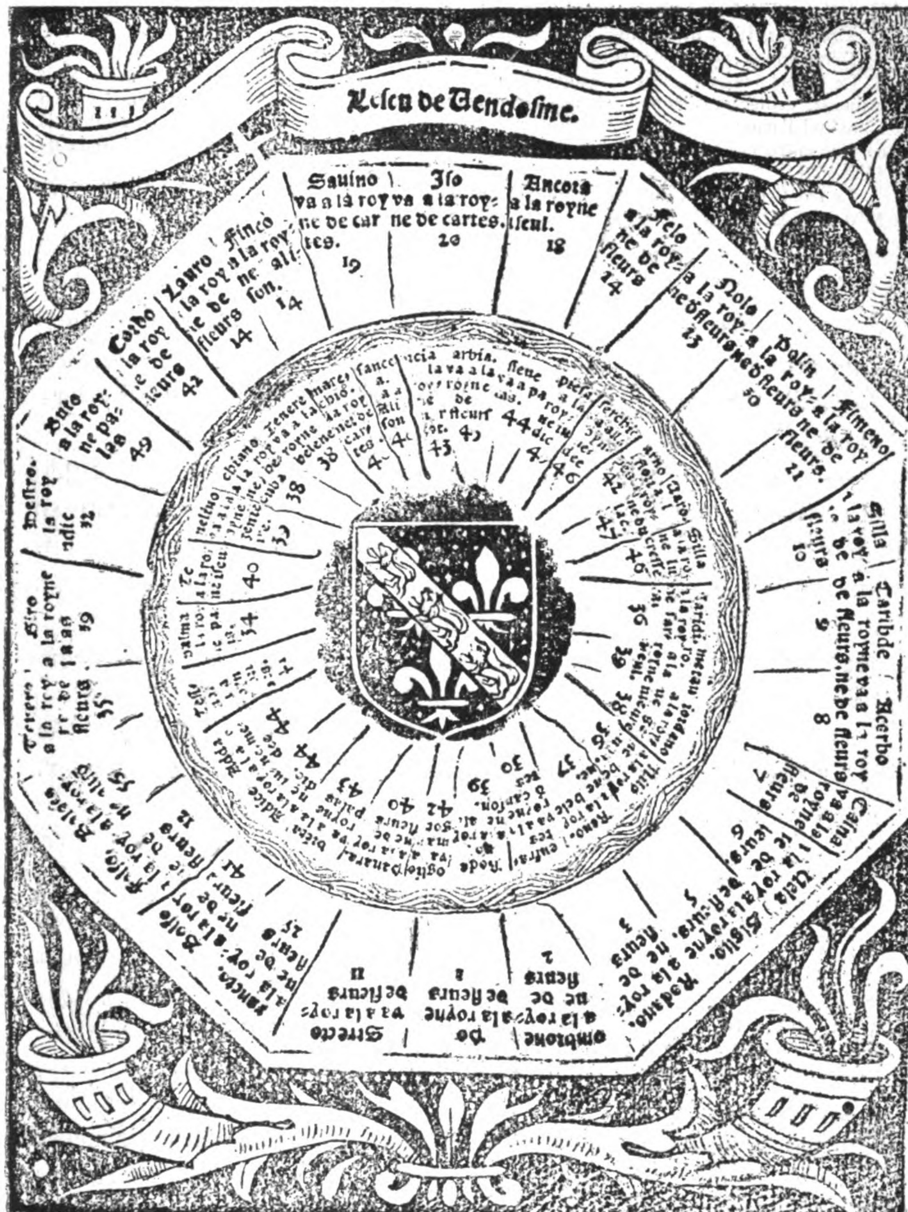
Va a lescu
du Daulphin
dedēs la riuiere
Forte.

Va a lescu
du Daulphin
dedēs la riuiere
Melso.

Va a lescu
du Dauphin
dedēs la riuiere
Oglio.

explicat. Six tomes in-fol. à 2 col., comment. ent. le texte, lettres rondes.

Tomus primus : 377 ff. chiff. et 1 f. n. chif.
Titre, imp. en n., orné d'un encad. et d'une vignette représ. S. Jérome.
Tomus secundus : 315 ff. chiff. et 1 f. n. chif.



Même titre et encad.
Tomus tertius : 440 ff. chiff.
Même encad., vignette représ. St Jérome, dessinée par Guillaume Leroy de la bible de Jean Mareschal, 1531, reprod. p. 449.

Tomus quartus : 479 ff. chiff. et 1 f, n. chif.
Même encad. et même vignette qu'aux tomes 1 et 2.
Tomus quintus : 244 ff. chiff.
Même encad., vignette représ. S[t] Jérome, de G. Leroy, tome 3.
Tomus sextus : ff. n. chiff., sign. a-z. A-N par 6.
Même encad. et vignette représ. S[t] Jérome, de G. Leroy, au tome 3.

Le répertoire est précédé d'une épître au lecteur de F. Conradus Leontorius Mulbrunnen, remerciant Simon Vincent, Jacques de Giunta, Luxembourg de Gabiano et Jean Maréchal d'avoir fait les frais de cette publication qui révèle une association inconnue jusqu'à ce jour entre ces quatre libraires, ce qui permet d'assigner à cette publication la date de 1530-1531.

Le frontispice a été utilisé par Jean Mareschal dans les éditions de Saint Bernard, de 1530 et 1538.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 54 fol.

1530.

— Iacobus de Nigris. [Marque 2 de Vincent de Portonariis.] [A la fin :] *Lugduni in ædibus Iohannis Mareschal Anno dñi. Mccccccxxx Die xvij Februarij.* In-8 à 2 col., car. rom. Voir Vincent de Portonariis, supplément.

— OPERA BERNARDI || DIVI BERNARDI ABBATIS || CLAREVALLIS ORDINIS CI || STERCIENSIS : DOCTORIS || DISERTISSIMI AC VERE || MELLI FLUI OPERA || OMNIA DIVINAE || INSTITVTIO || NIS || REFERTISSIMA ACCVRATIO || RE CVM DENVO CENSV || RA RECOGNITA || AC REPO || SITA. || Rerum ac tractulum seriem || atq̧ catalogum sequens a ter || go pagina commonstrat. || M.D.XXX. || [M 4 de Jacques Mareschal.] || Lugduni apud Iohannem Mareschal. [A la fin :] ... Iohannis || Mareschal artis impressoriæ peritissimi, & bibliopolæ || Lugduni impressa. Anno nostræ salutis M.cccccxxx. || Die vero .x. mensis Februarij. In-fol.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 4383. fol.

1531.

— D. Iacobi Perez de Valentia expositiones in Cl. psalmos Davidicos. [A la fin :] *Lugduni sumptibus Henri Sauore, Ioan. Mareschal et Constantin Fradin, in officina Benedicti Bonin calcographi 1531 die 1 mensis martii.* In-4 goth. Voir H. Savore.

Edition partagée entre H. Savore, Jean Mareschal et Constantin Fradin.

— De Vigo en frãcoys. La practiq̃ et cirurgie de tres excellent docteur en medecine maistre Iehã de Vigo. Nouuellemẽt imprimee z recongneue diligẽtement sur le latin, avec les aphorismes et canons de cirurgie composes par maistre Nicolas Godin docteur en medecine, lesquelz sont inseres en la fin de ce petit liure apres la partie compendieuse. In-4 goth. en deux parties.

Première partie : 300 ff. chiff. et 2 ff. n. chiff.

Le titre, manquant à l'exemplaire décrit, a été reproduit d'après le catalogue Yemeniz.
Seconde partie : 37 ff. chiff. et 5 ff. n. chiff.

— Sensuit la secōde || partie de la cirurgie de excellēt do || cteur Maistre Iehan de Vigo ci || rurgien de Iule pape II de ce nom || Laq̄lle est nōmee cōpēdiosa cōtenāt || en bref plusieurs enseignemēs cōte || nus en la partie copieuse auec plu || sieurs invētions de nouueau adjou || stees p ledit Docteur ꝛ est divisee en cinq liures particuliers lesq̄lz sen || suiuent. || Le premier traicte Des plaies || Le second traicte Des apostemes || Le tiers traicte Des ulceres || Le quart traicte des aides apprōpes a ung || chascun membre a capite usq; ad pedes. || Le quint et dernier est en forme de antidotai || re, lequel declare plusieurs remedes pour gue- || rir diverses maladies auec larche des cirurgiēs || qui vont sur la mer. || 1531. [F. 37.] Cy finist la cirurgie et practique de tres excellent do || cteur en medecine Maistre Iehan de Vigo avec les || aphorismes ꝛ canons de nouueau adioustes q̄ sont inse || res a la fin de ce present livre. Imprime a Lyon par || Iehan Mareschal. Lan de nostre seigneur Iesuchrist || mil cinq cens trente ꝛ ung.

Titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. dont le frontispice représ. la Trinité provenant de Jacques Mareschal.

AMIENS, *Médecine*, n° 3413, incomplet des 2 premiers ff.
Cat. Yemeniz, n° 798. — Cat. Potier, 1870, n° 425.
Brunet, V, 1221.

— ♣ LEGENDA ♣ || [M. 1 de Jean Mareschal.] || OPVS AVREVM QVOD || LEGENDA SANCTORVM VVLGO || nuncupatur, ad vetustorum exemplarium fidem || accurate castigatum, & non mediocri diligen- || tia Fratris Claudii de Rota sacræ Theologiæ || professoris ordinis prędicatorū (Additis || aliquot Sanctorum Sanctarumq; hi || storiis) auctius redditum, cum hi- || storia Lombardica, & duobus || Repertoriis, quorū vnum || singulares legēdarū ma || terias, alterū oīm le || gendarū huius || opis nume- || rū cōple || ctitur. || ♣ || anno M.D.XXXI. [F. 144 :] ¶ Hic finem deo dante accepit mellifluum et aureum || opus hactenus in hoc nostro clymate in vsum nuncu- || patum Aurea legenda edita p eximiū virū sacre theo || logie professorē fratrē Iacobū de Voragine sacri or- || dinis fratrum p̄dicatorū cū quibusdā legēdis sancto- || rum ac sanctarum nouiter superadditis : recenterq; a mendis q̄p plurimis purgatis cura eruditi ꝛ religiosi || viri fratris Claudij de Rota eiusdē ordinis ꝛ promo- || tionis conuentus Lugduneñ. Impensis vero honesto || rum virorū bibliopolarū/ Henrici/ S'auore/ Ioannis || Mareschal/ ꝛ Constantini/ Fradin/ ibidem cōmoran- || tium. Opera ꝛ industria/ Benedicti/ Bōnyn/ impresso || ris seduli, anno domini. M.ccccc.xxxj. die. vero .xxiiij. || mensis Aprilis. In-4 goth. à 2 col. de 8 ff. lim. et 144 ff. chiff., nombreuses petites vignettes sur bois.

Le titre, imp. en car. ronds r. et n., orné de l'encad. de C. Fradin, de la marque 1 de Jean Mareschal, reprod. p. 440 *bis*, porte, au v°, l'avis sur le répertoire, les autres lim. renferment la table suivie d'un prologue de J. de Voragine.

Edition partagée entre Henri Savore, Jean Mareschal et Constantin Fradin et dont il existe des exemplaires avec la marque de chacun d'eux.

Baudrier.

— Missale Romanum. || Hoc est ad Romane ecclesie vsum || con-

gestum : diligēter denuo recognitū : nec vul- || gari etiā Typographi vigilātia cautū : ne vt || hactenus tot mēdis conspurcatū : sed vt ꝙ || castigatissimū prodeat. Hec quicꝙ eoꝝ || que in alijs habentur editionibus || omissum : imo adiectis missis qui || busdaꝫ : alibi desideratis : vt hu || ius operis Indicem (qui Ca || lendarium sequitur) scru- || tantini facile apparebit. || Laus deo || et virgini matri. || ❦ || 15 [M. 1.] 31 || [F. ccxxj v° :] ❧ Missale ſm ritum Romane ecclesie ad longum fine || require : mendis erutum : varijsꝗ quibus hactenus cōmu- || nis abusus inualuit purgatum erroribus : cuꝫ plurimis tā || deuotis ꝙ necessarijs missis : videlicet de quīꝗ plagis : de nomine Iesu : Domine nr̄e pietatis : de sancto Sudario : || de sanctis Gabriele : Raphaele : Bonauentura : Sebastia || no : Rocho : Antonio : Iob : Ioseph : Decem milium mar- || tyrum : ꝛ cōmemoratio eorūdē : Iam nouiter superaddite : || de sancta Anna : de sanctis Maria Iacobi et Salome : de || sancta Barbara : Et pro mortalitate vitanda : Et pro iter agentibꝰ : Pro infirmis : Et pro peccatis. Cum modo reci || piendi pizocharas cuiuscumꝗ ordinis. Missa sancti Ni- || colai de tolentino cum benedictionibus eiusdem. Et sanc- || cti Guilielmi ordinis sancti Augustini : sancti Petri cele- || stini : Prosis totius anni nouiter additis : necnō tabula || trentenarij Gregoriani. Et preparationibꝰ ante missaꝫ : || ꝛ gratijs in fine dicendis : cum Indutus planeta. ꝛ prosis : || syncero multiplicato examine insertis ad laudem trinita || tis indiuidue ꝛ virginis Christifere : finit feliciter. || Lugduni apud Iohānem mareschal. Anno || a Christo nato trigesimosecūdo || supra sesquimillesimum. || Index quaternonum. || aa bb, a-ꝫ, A-E omnes quaterniones prete E qui est ternus. || iij. Esdre. iij. || Super omnia autem vincit Veritas. In-4 goth. à 2 col. de 16 ff. lim., 231 ff. chiff. et 1 f. n. chiff., imp. en r. et n., filet rouge encad. chaq. vignette, musique notée, let. initiales figurées à fond blanc, 28 et 44 lignes à la page.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'un encad. dessiné par G. Leroy, pour C. Fradin, reprod. p. 128, et de la marque 1 de J. Maréchal, porte, au v° : De litera dnicale ꝛ aureo numero. f. aāij, commence le calendrier terminé f. aa 7 v°. f. aa 8 r° : Canones ꝑ festis mobilibꝰ. f. bb. Tabula. F. bb iiij : Cautele Misse, oratio dicenda ante missam, orationes post communionem dicende f. bb 8 r° : De terminatione seu fine orationū. Même f. v°, vignette à pleine page représ. le Christ sur la croix, reprod. p. 447. La marque du titre est répétée au v° du dernier f. en noir. Les lettres initiales à fond blanc dessinées par G. Leroy proviennent de deux alphabets plus anciens de grandeur différente.

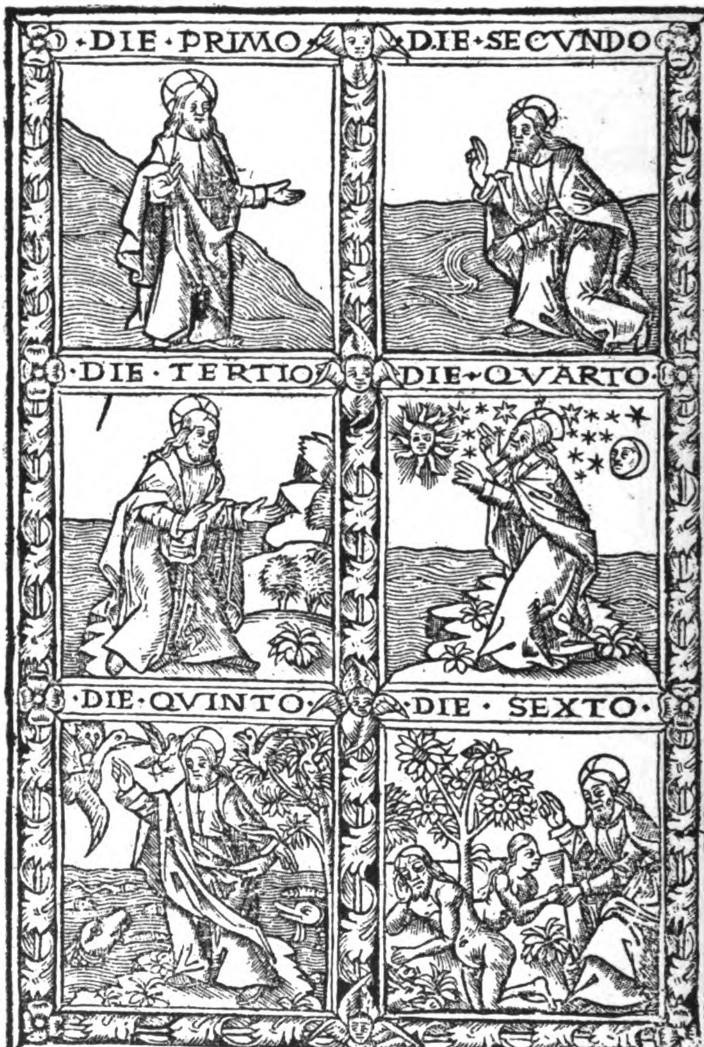
— Nicolai de Tudeschi, siculi, abbatis monacensis, archiepiscopi Panormitani, ecclesie romane cardinalis commentaria in decretalium libros. *Lugduni, 1531.* Neuf tomes in-fol. goth. à 2 col.

Imprimé de concert avec Sébastien Gryphius pour le compte de la Compagnie des libraires avec le matériel de cette société et dont la plus grande partie sort des presses de Gryphius. Voir Compagnie des libraires.



Vignette dessinée par le maître de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, employée dans le missel de 1531, édité par Jean Mareschal, provenant d'ateliers du xv[e] siècle.

— Pauli de Castro || prima svper codice. excudebatur ann. M.D. XXXI. [F. 235 v°:] ₵ *Finis prime partis Commentariorum domini Pauli de Castro super Codice.* || ₵ *Lugduni apud Iohannem Ma-*



Vignette dessinée par G. Leroy, utilisée dans les bibles in-8° de Jacques Mareschal, de 1514 à 1526, et dans celle de Jean Mareschal, 1531.

reschal : Anno a Christo || nato trigesimo primo supra sesquimilesimum. Neuf tomes in-fol. goth. à 2 col.

Imprimé de concert avec Sébastien Gryphius pour le compte de la Compagnie des libraires avec le matériel de cette société mis à la disposition des imprimeurs chargés d'imprimer ses publications. Voir Compagnie des libraires.

1531.

— ❧ BIBLIA ❧ || [Vignette.] || Hoc Bibliorū opus : cum restituta


BIBLIA

Hoc Bibliorū opus: cum restituta Hebraicorū nominū interpretatiōe: et indicib⁹ excussum est: vt proxīe sequētes paginas legenti cōstare poterit.

Titre de la bible de 1531 et vignette dessinée par G. Leroy
pour Jacques Mareschal en 1520.

Hebraicorū nominū interpretatiōe : et || indicib⁹ excussum est : vt proxīe sequētes paginas legenti cōstare peterit. [F. 508 :] ¶ Lugduni || Excudebat in sua officina || Iohānes Mareschal || Anno. M.D.xxxj.

In-8 goth. à 2 col. en 2 parties, encad. d'un filet à chaq. p., manchettes, initiales à fond noir pointillé de blanc.

Pars prima : 10 ff. lim. et 508 ff. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., orné d'une vignette représ. saint Jérôme à genoux, reprod. p. 449, porte, au v° : Lectori, avis, f, Aij : Ex sacris literis Exhortatio ad lectores. Même f. v° : Index testimoniorũ a christo et apostolis, f. A 7 non coté : Hieronymi prologus Galeatus. Même f. v° : Hieronymus Paulino. f. a 10 r° : Prefatio Hieronymi in pentateuchum Moysi ... Même f. v° : vignette de la création du monde à 6 compartiments reprod. p. 448. F. 1 : Liber Genesis He- || braice Beresith. Der. f. v°, marque de Jacques Maréchal, n° 4.

Pars secunda : 144 ff. n. chiff., sign. aa-gg aaa-kkk par 8.

— ❡ Hebraica : Chaldea : Grecaꝗ ꝛ Latina noĩa virorum : mulierum || populorũ, idolorum, vrbium, fluuiorũ, montiũ ceterorũꝗ locorũꝗ in Biblijs vtriusꝗ te || stamenti sparsa sunt, restituta, hoc volumine cõprehenduntur, cũ interpretatiõe latina. || ❡ Indices item duo, alter in vetus testamentum, alter in nouum. [Même vignette.]

AVIGNON, *Musée Calvet*, 22841. — BRITISH MUSEUM, 1215. d. 15.
FLORENCE, *Marucelli*, 6. B. VII. III. — LYON, *Ville*, 317127. — MAZARINE, 23156.
SAINTE-GENEVIÈVE, A, 547. — SOLEURE. — TOURS, *théol.*, 71, ancien fonds, exemplaire dont les derniers chiffres ont été grattés, porté, par erreur, sous la date de 1500.
Baudrier.

1532.

— [BIBLIA] || ❧ BIBLIORVM || OPVS SACROSANCTVM VVLGATIS || quidem characteribus, sed incredibili studio diligentiaꝗ ad || primæuum receptę per Ecclesiam Romanam æditionis candorẽ || reuocatũ, adhibitis per omnia quampluribus fide dignis exem- || plaribus, nec prætermissis vtriusꝗ Testamenti Canonumꝗ || Concordantijs, at fidelius quam vbiuis impressum, & accurate || castigatum, cum exactiori Hebræorum nominum Tabula ad || capita & libros reddita, cũꝗ altero insignitũ rerum totius operis || Indice necnon capitum Summarijs in melius repositis. Accessit || etiam Tertius Maccabeorum liber nouissimè additus. Quem || priores impressiones non habebant. Quẽ præterea modũ in tã || arduo negocio tenuirimus, primus statim quaternio patefaciet. || 15 [Vignette.] 32. [F. 276 r° :] ❡ Biblia Sacra vtriusꝗ testamẽti, iuxta veterẽ translatio || nẽ, qua hucusꝗ Latina vtitur eccl'ia, ex antiquissimis ꝛ recẽ || tioribus exẽplaribus diligẽtissime collatis fideliter restituta || ꝛ excusa, Lugduni Typis fidelissimi calcographi Ioãnis || Mareschal, Anno a partu virginis 1532 mẽse Augusto. || ¶ Registrũ huius operis. || a-ȝ, A-M. || Omnes sunt quaterni, Dvero ꝛ M. terniones. In-fol. goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 276 ff. chiff. et 24 ff. n. chiff., sign. AA-CC par 8, vignettes.

Le titre, imp. en car. romains r. et n., orné de l'encad. 456 *bis* et vignette représ. S. Jerome dessinée par G. Leroy, der. f. lim. grande vignette du maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber, du même que celle employée dans les bibles de Jac. Maréchal, reprod. p. 412 *bis*, f. 1 Genesis (titre courant). ❧ Moseos prophete. ❧ || Pentateuchi liber primus, qui ꝛ genesis, siue || Breschit. f. 214 v° : ¶ Ueteris testamenti || Finis. f. 215 : ❧ Nouum Testamentum. ❧ Grande vignette de la Nativité, copie de celle de Hans Sprinkele, reprod. p. 412 *ter*.

BORDEAUX, *théol.*, 40 (3523). — GENÈVE, B 6485. — LYON, *Ville*, 100011.
ORLÉANS, A. 50 (incomplet). — SAINTE-GENEVIÈVE, A 120.

— Missale secundum ritum Romane ecclesie. *Lugduni, apud Iohannem Mareschal, 1532.* In-4 à 2 col. de 16 ff. et ccxij ff. chiff., 44 lignes et 28 lignes à la page.

British Museum. — Cambridge, *Université.* — Reims, *Archevêché.*
Weale, *Cat. Missalium*, p. 155.

— Officinæ Ioannis Ravisii Textoris Nivernensis, Historicis Poeticisque refertæ disciplinis secunda pars. — Cornucopiæ. — [A la fin :] *Absolutum est hoc opus typis Ioannis Mareschal fidelissimi calcographi 1532.* In-8 en deux parties, car. ronds.

Archives du Bibliophile. *Claudin*, n° 1938.

1538.

— Opera bernardi. || divi bernardi || abbatis clareval- || lis ordinis Cisterciensis, Doctoris di || sertissimi ac uere mellifiui Opera || omnia diuinæ institutiones re || fertissima, accuratiore iam || denuo censura reco || gnita ac repo- || sita. ¶ Rerum ac tractatuum seriem atq; catalogum, || sequens à tergo pagina com || monstrat. || [M. 4 de Jacques Mareschal.] || ¶ Excudebatur Lugduni, Anno || 1538. [F. Ff 5 v° :] ¶ Deuoti mellifluiq; doctoris diui Bernardi Clareuallis || abbatis, seraphica scripta diligentissime cum archetypis || bibliothecæ Clareuallis à quibusdam eiusdem domus mo || nachis emendata, atq; ita recognita, ut quæ uera ipsius || auctoris, quæq; ascriptitia fuerint lector quam facillime || agnoscat (quãquam ea & phrasis & spiritus ac uis dicen- || di facile secernat) nunc demum in optimã unius codicis || (ueluti palàm cernit̃) formã redacta sedulaq; ac diligen- || ti cura & industria Nicolai Petit artis impressoriæ peri- || tissimi, & bibliopolæ Lugduni impressa, Anno nostræ sa- || lutis. M.D.XXXVIII. In-fol. à 2 col. de 26 ff. lim., sign. aa-bb par 8, dd par 10, 350 ff. chiff. et 76 ff. n. chiff., sign. AA-CC par 8, DD par 6, Aa-Ee par 8, Ff par 6, doubles manchettes, lettres initiales à fond noir pointillé de blanc, car. ronds.

Le titre, imp. en r. et n., orné de l'encad. reprod. 456 *bis* et de la marque 4 de Jacques Maréchal, porte, au v°, la table des œuvres contenues dans le volume, Iodocus Clichthoveus Neoportunensis, avis au lecteur, Iohannes Egidius Nuceriensis, trois pièces de vers, f. aaij : Prefatio domini Alamani monachi clareuallis postea Altissodorensis episcopi in vitam sancti Bernardi abbatis, suivie de la vie. F. Aa : Devoti patris domini Gilleberti abbatis de Hollandia in Anglia ordinis Cisterciensis Sermones super cantica canticarum.

Aarau. — Lyon, *Ville*, 20700.

1541.

— Biblia || ❧ bibliorvm || opvs sacrosanctvm vvlgatis || quidem characteribus, sed incredibili studio diligentiaq̃ ad pri- || mæuum receptæ per ecclesiam Romanam æditionis candorem || reuocatum,

adhibitis per omnia quam pluribus fide dignis exem || plaribus, nec prætermissis utriusq; Testamenti Canonumq; Con- || cordantijs, at fidelius quam ubiuis impressum, & accurate casti-|| gatum, cum exactiori Hebræorum nominum Tabula ad capita || & libros reddita, cumq; altero insignium rerum totius operis || Indice, necnon capitum Summarijs in melius repositis. Accessit || etiam Tertius Maccabeorum liber nouissime additus, quem || priores impressiones non habebant. Quē præterea modũ in tam || arduo negocio tenuerimus, primus statim quaternio patefaciet. 15 || [Vignette.] 41. [F. 276 :] ¶ Biblia Sacra vtriusq; testamēti, iuxta veterē translatio- || nem qua hucusq; Latina vtitur ecclesia, ex antiquissimis || et recentioribus exemplaribus diligentissime collatis fide || liter restituta et excusa Lugduni. Anno a partu virginis. || 1541. || Registrum huius operis. || ⋆ a-ȝ, A-M, AA-CC. || Omnes sunt quaterni. D.M ꝛ CC terniones. In-fol. goth. à 2 col. de 8 ff. lim., 276 ff. chiff. et 22 ff. n. chiff., double filet à chaq. page, manchettes, lettres initiales ornées et figurées à fond blanc ou noir.

Le titre, blanc au v°, orné d'un encad. reprod. hors texte p. 456 *bis*, imp. en car. ronds r. et n., orné de la vignette représ. St Jérôme dessinée par Guillaume Leroy. f. *ij : Ordo numerus et nomina librorum veteris [et novi] testamenti, f. *iiij, table. f. *5 v° non signé : Epistola divini Hieronimi ad Paulinum. f. *8 v°, grande vignette archaïque des bibles de Jacques Mareschal. P. 215, grande vignette copie de la nativité de Hans Sprinkelé. Nombreuses petites vignettes encadrées provenant des suites des bibles de Jacques Mareschal. Imprimée avec les caractères et le matériel de l'atelier de Jacques Ier Mareschal, de Lyon, elle a été imprimée à Lyon pour Jean Maréchal par Nicolas Petit, son beau-frère, à l'époque de son séjour à Bâle.

AVIGNON, *Musée Calvet*, fol. 159. — LE MANS, *théol.*, 82.
LYON, *Ville*, 100015. — ORLÉANS.
Baudrier.

1554.

— La declaration de l'in- || strument de Seb. Munstere, || Pour congnoistre le cours du ciel, iusques à l'an || M.D.LXXX. & plus oultre qui vouldra. || [Vignette.] [A la fin :] Imprimé à Basles, par Iaques Estauge, || au despens de Iehan Mareschal, || l'an de grace M.D.LIIII, || en Septembre. In-4 de 48 ff. n. chiff., sign. A-M par 4, vignette.

F. A 2 : A Monsieur le Proto- || notaire Iehan Perain, Iaques Estange Salut enuoye.
B. N., p. V. 251 Réserve.

1561.

— Dixains catholiques tires d'aucuns lieux communs de l'Ecriture Sainte et consolant les fidèles, par Jaques Estauge. *Bâle, Jean Mareschal, 1561*. In-8.

En réalité, *les dixains catholiques* ne portent pas le nom de Jean Mareschal, mais celui de Bernadin Wilmach, pseudonyme sous lequel le véritable éditeur signalé par Du

Verdier paraît s'être dissimulé. Ils sont, en outre, très protestants et débutent par un dixain adressé par Jaques Estauges « A excellente & magnifique dame. Madame de Falais ».

Du Verdier, II, 278, et, d'après lui, Draudius, *La bibliothèque universail*, Francfort, 1625, p. 158.

Voir Alfred Cartier, *Les dixains catholiques et Jaques Estauge, imprimeur à Bâle*, dans les *Mélanges offerts à M. Emile Picot*, I, p. 307.

1563.

— LE || NOVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire.* || La nouuelle alliance de nostre || Seigneur Iesus Christ. || [fleuron] || *Reueu de nouueau & corrigé sur le Grec* || *par l'aduis des Ministres* || *de Geneue.* || Auec annotations reueuës & de nou- || ueau augmentees. || [M. 2.] || A LYON, || *PAR IEAN MARESCHAL.* || 1563. [A la fin de la table, dans le cartouche :] A LYON || PAR MACE || BONHOMME. || In-fol. de 12 ff. lim., 614 pp. et 11 ff. n. chiff. le der. blanc, manchettes.

Titre, blanc au v° : f. aa 2 : A tous fideles chrestiens nos treschers freres en nostre Seigneur Iesus Christ, les ministres de la parole de Dieu en lEglise de Geneve grace et paix en icelui. » épître datée : De Geneve ce 10 d'octobre 1553, f. aa 3 : N. des Gallars au lecteur fidele, Salut en nostre Seigneur Iesus christ. Même f. v° : Epistre monstrant comment Christ est la fin de la loy. Par M. Iean Calvin.

Edition partagée entre Jean Mareschal et Barthélemi Molin.

La belle marque 2 de Jean Mareschal, dessinée par Thomas Arande, dit le Maître à la Capeline, apparaît, pour la première fois, sur cet ouvrage.

LYON, *Ville*, 106991. — ORLÉANS.

Van Eys, *Bibliographie des Bibles et Nouveaux Testaments*, Genève, II, p. 151.

— LES || PSEAVMES || DE DAVID || MIS EN RIME || FRANCOISE || ♣ || Par Clment Marot, & Theodore de Beze. || PSEAVME IX. || *Chantez au Seigneur, qui habite en Sion, & annoncez ses* || *faictz entre les peuples.* || [M. 2.] || A LYON, *PAR IEAN MARESCHAL* || 1563. In-fol. de 4 ff. lim., 156 et 52 pp., musique notée.

Titre, blanc au v°. f. aa 2 : A tous chrestiens & amateurs de la parole de Dieu Salut, épître datée de Geneve ce 10 juin 1543. Même f. v° : Theodore de Beze a leglise de nostre Seigneur, en vers, suivie de la table. A la suite avec pagination séparée : *La forme des prieres ecclesiastiques Auec la maniere d'administrer les Sacremens & celebrer le Mariage : & la visitation des Malades.* Imprimée sur 2 colonnes, p. 51 et dernière : LOVÉ SOIT DIEV. Imprimé avec le matériel de Macé Bonhomme.

B. N., A 5235 Réserve. — GENÈVE, Bb 663.

LYON, *Ville*, 106991, relié à la suite du *Nouveau Testament*.

1564.

— AEMYLII FERRETI, || & FRANC. HOTOMANI || Iurisconsultorum, Tractationes duæ scholasticæ : || De eo quod interest : || ITEM || De Mora. *Exquibus vtriusque illorum methodus & certa* || quædam iuris interpretandi ratio perspicitur. || [M. 2.] || *LVGDVNI,* || Apud Ioannem Mareschalum, ad insigne bonæ fidei. || 1564. In-8 de 104 pp.

P. 3 : Typographus adolescentulis Iuris studiosis : avis daté : Lugduni ex Typographia nostra Kal. Ian. 1564.

ARSENAL, *juris.*, 2548 (3). — GAND, *Université*.

Baudrier.

1565.

— La Bible. *Jean Mareschal*, 1565.

METZ.

W. J. van Eys, *Bibliographie des Bibles*, Genève, 1900, I, p. 133, nº 120.

1566.

— DECISIONES || BVRDEGALENSES || NICOL. BOERII SVM- || MA DILIGENTIA ET ERV- || DITIONE COLLECTÆ. || Quibus nunc demum accessere eiusdem Boerij Consilia, Tractatus de || Seditiosis. De custodia clauium portarum ciuitatis, item || Additiones in tractatum Ioan. Montani de au- || thoritate magni consilij. || Collatis vetustissimis exemplaribus om- || nia recognita. || *Index rerum & verborum locupletissimus in* || *finem reiectus est.* || [M. 4.] || LVGDVNI, || Apud Ioannem Mareschallum. || M.D.LXVI. In-fol. à 2 col. de 9 ff. lim., 908 pp. et 28 ff. n. chiff.

F. * : Ioannes Alesmius consiliarius regius Senatui Burdegalen. Avis au lecteur daté : Burdegalæ nono calendas maias 1544, suivi de la vie de Nicolas Boyer par le même.

TROYES, *juris.*, 1719.

— INSTITVTIONES || AC || MEDITATIONES || IN GRÆCAM LINGVAM, || N. CLENARDO AVTHORE, || CVM || Scholiis & Praxi P. Antesignani Rapistagnensis. || OPERI Præfixi sunt INDICES copiosissimi duo, rerum vnus, verbo- || rum alter, ex quibus facilè quiuis perspiciet quantum adiumenti ad intelligen- || dos optimos quosque Græcos authores oratione, ac stylo, Dialectisve quantum- || uis dissimiles liber hic sedulis eius lectoribus sit allaturus : maximè vero nouitiis, || vt themato in verbis omnibus anomalis ac vocabulis aliis suboscuris sine ma- || gno labore aut longa disquisitione possint inuenire. SED Et in eorumdem gratiam LIBELLVS ad operis calcem annexus est in quo plenissimè tota hu- || ius argumenti difficultas exorbetur. || EDITIO POSTREMA. || [M. 2.] || LVGDVNI, || Apud Ioannem Mareschalum. || M.D.LXVI. [Der. f. rº :] PARISIIS, || EXCVDEBAT ANDREAS || WECHELVS, ANNO DOMINI || M.D.LXVI. In-4 de 54 ff. lim. 414 pp. et 1 f. n. chiff., manchettes.

Baudrier.

1569.

— [LA BIBLE] || QVI EST || TOVTE LA SAINCTE || Escriture : contenant le Vieil & le || Nouueau Testament || *Autrement* || La Vieille & Nouelle Alliance || Auec argumens sur chacun liure, figures, cartes || tant chorographiques qu'autres [M. 4.] || A LYON. || *Par Jean Mareschal.* || *M.D.LXIX.* In-fol. en 3 parties.

Première partie : 12 ff. lim., 370 ff. chiff.

Titre, blanc au vº : suivent les ff. lim. renfermant : Au lecteur, avertissement, Pronos-

tication générale. Du nombre d'or. L'épitre aux lecteur touchant l'utilite... La somme de tout ce que nous enseigne ... et Les noms de tous les livres de la Bible.

Seconde partie : 90 ff. chiff.

Les livres apocryphes.

Troisième partie : 122 ff. chiff. + 12 ff. n. chiff. et 82 ff. n. chiff., pour les Pseaumes, libraire de Lyon.

LE || NOVEAV || TESTAMENT, || *c'est à dire* || la nouelle alliance de nostre Sei- || gneur Iesus Christ. || (fleuron) || Par Pierre Bernard. || M.D.LXIX.

Elle n'est pas au nom de Jean Mareschal, mais à celui de Pierre Bernard, avec lequel cette édition paraît avoir été partagée. C'est une réimpression de l'édition imprimée en 1567 par François Estienne.

BRITISH MUSEUM, 1409. e. 2.
W. J. van Eys, *Bibliographie des Bibles et des Nouveaux testaments en langue française*, I, p. 162, n° (146).

1571.

— *LES* || MEMOIRES DE || MESS. MARTIN DV || Bellay Seigneur de Langey. || CONTENANS le discours de plusieurs choses || aduenues au Royaume de France, depuis || l'an .M.D.XIII iusques au Trespas du || Roy François premier, ausquels l'Autheur a inseré trois liures, & quelques fragmens || des Oydoades de Mess. GVILLAVME || DV BELLAY seigneur de Langey son || frere. || *OEVVRE MIS NOVVEL-* || *lement en lumiere, & presenté au* ROY *par* || *Mess. René du Bellay Cheualier de l'ordre* || *de sa Maiesté, Baron de la Lande, heri-* || *tier d'iceluy Mess. Martin du Bellay,* || (fleuron) || *A HEILDELBERG.* || POUR IEAN MARESCHAL. || *Ian* 1571. In-8 de 8 ff. lim., 1171 pp. et 14 ff. n. chiff., manchettes.

B. N. (Lb[30]) 15 A. Lb[30] 15 B Réserve, deux exemplaires.

1576.

— ASSERTIO VE- || TERIS AC VERI CHRI- || STIANISMI, ADVERSVS || nouum & fictum Iesuitis- || mum seu societatem || IESV. || *Authore P. Bouquino Biturigo, sacrarum literarum in Academia Heydel-* || *bergensi professore.* || I. Iohan. I. V. 6. || Si dixerimus nos habere societatem cum || Deo. & in tenebris incedimus, menti- || mur, nec sincere agimus. || M.D.LXXVI. || Apud Ioannem Mareschallum, || Lugdunensem. In-8 de 110 pp. et 1 f. blanc, car. ronds, manchettes.

F. A 2 : Illustri ac generoso d. Comiti d. Ludovico a Sein, Comiti in Witgenstein, ac D. in Homburg Palatinæ aulæ summo præfecto. P. Boquinus, S. D., épître datée : Heydelbergæ Cal. Ian. 1576.

B. N., D2 6128.
Cat. Wadington, Paris, E. Paul, 1895, n° 116.

— De Sacrocæsarei (quod Sancerrum vocant) Obsidione, fame, et deditione historia. *Heidelbergae, Apud Ioannem Mareschallum,* 1576. In-8 de 50 pp.

Traduction rare de l'*Histoire de la ville de Sancerre*, de Jean de Lery.
Cat. Grangier de la Marinière, 1885, n° 1916.
Cat. des foires de Francfort, 1592, p. 417. — Cat. Stroehlin, 1912, n° 1119.

— FRANC. || HOTOMANI || IVRISC. COMMEN || TATIONVM IN IVS CI- || uile libri XVIII. & || XIX : cum par- || te XXI. || [M. 3.] || *M.D.LXXVI.* || *Apud Joannem Mareschallum* || *Lugdunensem*. In-8 de 4 ff. lim. et 165 pp.

Titre, blanc au v°, f. 2 n. chif. : Amplissimo et illustri viro, D. Richardo Streinnio, generosissimo baroni a Schwartzenau et sacri Senatus Cæsarei Prætori sapientissimo Franc. Hotomanus S. D., épître datée des calendes d'avril 1516.

BORDEAUX, 29484.
Cat. des foires de Francfort, 1592, p. 229.

— De iure magistratuum in subditos et officio subditorum erga magistratus..... E gallico in Latinum conversus. *Lugduni, Joannes Mareschallus, 1576*. In-8.

Le même ouvrage a été publié la même année par Jean Marcorelle. N'a-t-il pas été partagé avec Jean Mareschal? Les trois exemplaires connus des bibliothèques de Carpentras, Grenoble et Roanne, n'ont pu être retrouvés et la vérification n'a pu être faite. Voir la collation à l'édition de 1580.

CARPENTRAS, D2. 139. — GRENOBLE, F. 13713. — ROANNE, *fonds Bouillier*.
Cat. des foires de Francfort, 1592, p. 295.
Brunet, II, 837.

1577.

— Confession chrestienne de feu le prince Frederich III. en son vivant comte Palatin du Rhein, duc de Baviere, extraicte mot à mot de son testament. *Par Jan Mareschal, 1577*. In-8.

Tronchin, à Bessinges.
Cat. Pothier, 1872, n° 2403.

— FRANC. || HOTOMANI || IVRISCONSVLTI || COMMENTATIO. || num in ius Ciuile || Libri sex. || *De rebus creditis & varijs* || *contractibus :* || Quorum catalogus post Præfatio- || nem recensetur. || [M. 3.] || *M.D. LXXVII.* || Apud Ioann. Mareschallum || Lugdunensem. In-8 de 350 pp. et 1 f. blanc.

Titre, blanc au v°. P. 2, signée α 2 : Illustrissimo Principi ac Domino D. Georgio Landgravio Hassiæ, Comiti in Katzenelnbogen, Dietz, Zigenhain et Nidda, prefatio datée : Kalend. Mart. 1567. et signée Franc. Hotomanus.

BORDEAUX, 29484.
Cat. des foires de Francfort, 1592, p. 229.

— ORATIO || DE VITA ET MORTE || ILLUSTRISSIMI PRINCIPIS AC || DOMINI FRIDERICI III. COMITIS PA || *latini ad Rhenum. Ducis Bauariæ. S. R. Impe-* || *rii Archidapiferi. Electoris.* || Auctore || P. BOQVINO SACRARVM LITE- || rarum in Academia Heidel- || bergensi Professore. || *Adiecta sunt aliquot doctorum visorum carmina* || *augumenti eiusdem.* || Esa .57. || Iustus petit : & non est quisquam qui ponat super cor. &c. || [M. 2.] || M.D.LXXVII. APVD IOANNEM MARESCHAL- || LVM LVGDVNENSEM. In-4 de 34 ff. chiff. et 12 ff. n. chiff.

Les 12 der. ff. n. chiff. renf ment des pièces de vers latins et grecs en l'honneur de ce prince.

B. N., M. 4766.
Cat. des oires de Francfort, 1592, p. 409.

— ORATIO FUNEBRIS || IN LAVDEM FRIDE- || RICI PII, SAC. ROM. IMPERII || SEPTEMVIRI, COMITIS PALATINI AD || Rhenum, Ducis Bavariæ : qui obiit A. D. VII. || Calend. Novemb. Anno Christi || M.D. LXXVI. habita || A || Guilielmo Rodingo Heidel- || BERGÆ IDIB. NOVEMB. || [M. 2.] || M.D.LXXVII. || APVD IOANNEM MARESCHAL- || LVM LVGDVNENSEM. In-4 de 69 pp. et 5 ff. n. chiff.

B. N., M, 4767.

1578.

— SANCTORVM || APOSTOLO- || RVM ACTA, EX || ARABICA TRANSLA- || tione Latinè reddita : addi- || ta obscurorum aliquot diffi- || ciliumque locorum inter- || pretatione : || per || FRANCISCUM IUNIVM || BITURIGEM. || *Ex bibliotheca Illustriss.* || *principis Palatini.* || *MDLXXVIII.* || Apud Ioannem Mareschallum || Lugdunensem. In-8 de 277 pp., car. ronds, manchettes en petits car. ital.

Titre, blanc au v°. P. 3 : Illustri ... Comiti Dominoq; D. Ludovico a Sein, Comiti in Witchenstein, domino in Homburg Franciscus Iunius... Le fleuron de l'imprimeur porte les initiales A. W. [André Wechel], p. 15. Par François du Jon.

B. N., A 6525 (1). — LE MANS, *théol.*, 371.

Cat. des foires de Francfort, 1592, p. 4. — Haag, *France protestante*, IV, p. 385.

— S. PAVLI APOSTOLI || AD CORIN- || THIOS EPISTO- || LÆ DVÆ. || *Ex Arabica translatione re-* || *cens Latinæ factæ*, || per || FRANCISCISCUM IUNIUM || BITURIGEM, || Ex bibliotheca Illustriss. Prin- || cipis Electoris Palatini. || M.DLXXVIII. || Apud Ioannem Mareschallum || Lugdunensem. In-8 de 197 pp. et 1 f. blanc. car. ronds, manchettes en petits car. ital.

Titre, blanc au v°. P. 3 : Illustri ... Domino Joanni, Comiti in Nassau, Cazenelnbogen, Vianden & Diez etc., épître signée : Franciscus Iunius, François du Jon. Le fleuron de l'imprimeur porte les initiales A. W. [André Wechel?], pp. 12 et 127.

B. N., A 6525 (2). — LE MANS, *théol.*, 370.

1583.

— IO. BODINI || METHODVS AD || FACILEM HISTO- || riarum cognitio- || nem : || *ACCVRATE DE-* || *nuo recusus.* || Subiecto rerum INDICE. || [M. 3.] || *M.D.LXXXIII.* || Apud Ioann. Mareschallum || Lugdunensem. In-8 de 8 ff. lim., 396 pp. et 6 ff. n. chiff., manchettes.

F.):(2 : « I. Textori curiæ inquisitionum præsidi, Io. Bodinus S. P. D. », dédicace datée : Cal. Febr. 1566. Réimprimé du format, in-16, en 1591-1592.

ANGERS, *hist.*, 1. — AVIGNON, *Musée Calvet*, 11418-8°. — B. N., G 32537.
BRITISH MUSEUM, 799. c. 9 (1). — TROYES, *hist.*, 5. — ORLÉANS.
Baudrier.

— Iacobi Zabarellæ patavini opera quæ in hunc diem edidit. *Apud Joan. Mareschallum Lugdunensem, 1583.* In-fol.

Voir l'édition du même ouvrage imprimée par Jean Wechel à Francfort.

BÉZIERS.

1580.

— DE ‖ IVRE MAGI- ‖ STRATVVM IN SVB- ‖ DITOS, ET OFFICIO ‖ subditorum erga Ma- ‖ gistratus : ‖ *Tractatus breuis & perspicuus, his turbu-* ‖ *lentis temporibus vtrique ordini* ‖ *apprimè necessarius.* ‖ E Gallico in Latinum conuersus. ‖ *Cum* INDICE *Quæstionum, & obiectio-* ‖ *num quibus hic respondetur.* ‖ Psal. 2. ‖ *Erudimini qui iudicatis terram.* ‖ *M.D.LXXX.* ‖ Apud Ioannem Marescallum ‖ Lugdunensem. In-8 de 136 pp. et 2 ff. n. chiff., car. rom., manchettes.

Réimpression de l'édition de 1576.

AIX, *Méjanes*. — GRENOBLE, F 16513.
ROUEN, *sc. et a.*, 798. — SAINTE-GENEVIÈVE, D 6785. — TROYES, *sc. et a.*, 1809.
Brunet, II, 838.

OPVSCVLA
ILLVSTRIVM
MEDICORVM DE DOSIBVS, SEV DE IVSTA QVANTITATE ET PROPORTIONE
medicamentorum.

Nunc recèns fidelius & diligentius quàm antea edita, & à multis mendis vindicata.

Auctores ſequens pagella indicabit.



Apud Ioann. Mareſchallum
Lugdunenſem.
M. D. LXXXIIII.

Marque 3 de Jean Mareschal, employée avec les devises latine ou grecque.

1584.

— *Opvscvla* || ILLVSTRIVM || MEDICORVM DE DOSI- || BVS, SEV DE IVSTA QVAN- || TITATE ET PROPORTIONE || medicamentorum. || *Nunc recèns fidelius & diligentius quàm antea e || dita, & à multis mendis vindicata.* || Auctores sequens pagella indicabit. || [M. 3.] || Apud Ioann. Mareschallum || Lugdunensem. || *M.D.LXXXIIII.* In-8 de 4 ff. lim. et 521 pp.

Titre, reprod. p. 458, porte, au v° : Auctorum nomina. Matthæi Curtli methodus dosandi, Benedicti Victorii Faventini de dosibus medicinarum. Barthol. Montagnanæ de compositione et dosi medicamentorum. Gentilis Fulginatis de proportionibus medicinarum, Tho. de Garbo de reductione medicinarum adactum. Alchindi de gradibus medicinarum. Gul. Rondeletii de ponderibus, seu de iusta quantitate et proportione medicamentorum. Petri Gorræ. formulæ remediorum ... f. a 2 : Dominico Statarichio ivveni eruditissimo scholæ Philosophorum et Medicorum Patavinæ gymnasiarcho Paulus Meietus S. P. D., épître datée : Patauij Nonis Augusti 1579.

B. N. (Te148) 5. — British Museum, 547. c. 4. — Mazarine, 29885.
Paris, *Académie de médecine*, 651. — Sainte-Geneviève, T 1521.

— Jac. Schegki commentaria in libros VIII topicorum Aristotelis. *Francof. impensis Ioan. Mareschalli Lugdunensis, 1584.* In-8.

Cat. des foires de Francfort, 1592, p. 485.

1586.

— Index || EXPVRGATORIVS || LIBRORVM QVI HOC || SECVLO PRODIERVNT, || vel doctrinæ non sanæ erroribus inspersis, vel || inutilis & offensiuæ maledicentiæ fellibus per- || mixtis, iuxta sacri Concilij Tridentini decre- || tum : Philippi II Regis Catholici iussu & || au- || ctoritate, atque Albani Ducis consilio ac || ministerio in Belgia concinnatus ; || anno M.D.LXXI. || Nunc primum in lucem editus, & præ- || fatione auctus ac regij diplomatis || interpretatione. || [Fleuron.] || Apud Ioannem Mareschallum || Lugdunensem. || M.D.LVXXVI. In-16 de 29 ff. n. chiff. et 252 ff. chiff.

Les ff. lim. renferment la préface.

Le Mans, *théol.*, 2853. — Lille, *hist.*, 4325.
Peignot, *Livres condamnés.*

— De ivris ci- || VILIS DIFFICVL- || TATE, AC DOCEN- || DI METHODO, || ORATIO IN ANTIQVISSIMA ET || celeberrima Heidelbergensi aca- || demia à Ivlio Pacio I. C. || habitata. d. III. Kal. sept. || M.D.LXXXV. || [M. 3.] || M.D.LXXXVI. || Apud Ioannem Mareschallum Lugdunensem. In-8 de 48 pp. et 1 f. blanc, car. ronds et ital.

P. 3 : Magnifico et amplissimo viro Domino Christophoro Ohemio. I. V. consulto illustrissimi Principis ac Domini, Domini Ioan. Casimiri, Comitis Palatini ad Rhenum, Tutoris & administratoris electoralis Palatinatus, dignissimo cancellario, Patrono plurimum calendo. Iul. Pacius S. d.

British Museum, 499. a. 27.

— Valentinus Forsterus. De juridictione Romana a primordio

urbis : crescente deinde et ad vigorem suum deducto Imperio ac iterum inclinante, et nunc in præsenti Romani imperii statu, libri septem. *Apud Johannem Mareschallum Lugdunensem, 1586.* In-fol.

Cat. des foires de Francfort, 1592, p. 298.

1586-1587.

— IACOBI || ZABARELLAE || PATAVINI OPERA, || QVAE IN HVNC DIEM || Edidit in quinq ; tomos diuisa : || QVORVM ARGVMENTVM ET SERIEM || VERSA PAGINA OSTENDET. || *Adiectæ sunt in paginarum spatiis annotationes perutiles.* || *RERUM QVOQVE ET VERBORVM MA-* || *xime memorabilium quæ in singulis voluminibus conti-* || *nentur, speciales INDICES accesserunt* || *locupletissimi.* || [M. 4.] || Apud Ioann. Mareschallum Lugdunensem. || *M.D.LXXXVII.* In-fol. de 12 pp. n. chiff., 250 pp. et 14 pp. n. chiff. la dernière blanche, car. ronds et ital.

— IACOBI || ZABARELLAE || PATAVINI, || IN DVOS ARISTOTELIS || LIBROS POSTERIORES ANALYTICOS COMMENTARII : || *CVM ANTIQVA ARISTOTELIS* || *in latinum conuersione ab eodem cum Græcis exemplari-* || *bus diligentissime collata & omnibus men-* || *dis expurgata.* || Adiecto INDICE rerum & verborum copiosissimo || [M. 3 bis] || Apud Ioan. Mareschallum Lugdunensem. || MDLXXXVI. [A la fin :] FRANCOFURDI || TYPIS IOANNIS WECHELI. || MDLXXVII. In-fol. de 8 pp. n. chiff., 255 pp. et 13 pp. non chiff.

Au titre, marque 3 *bis* de Jean Mareschal avec devises latine et grecque : Ferrum ferro acuitur. Σιδηρος σιδηρον οξυι.

— IACOBI || ZABARELLAE || PATAVINI, || DE DOCTRINAE ORDINE || APOLOGIA || Nunc multo correctior quam antea edita || [M. 3 bis.] || Apud Ioan. Mareschallum Lugdunensem. || M.DLXXVI. In-fol. de 4 pp. n. chiff., 32 pp. chiffrées, car. ital.

— IACOBI || ZABARELLAE || PATAVINI, || *Tabulæ Logicæ :* || *IN QVIBUS SVMMA CVM FA-* || *cilitate ac breuitate ex omnia explicantur, quæab* || *alijs prolixe declari solent.* || QVARTO EDITÆ. || [M. 3 bis.] || Apud Ioann. Mareschallum Lugdunensum. || MDLXXXVI. In-fol. de 8 pp. et 72 pp.

— IACOBI || ZABARELLAE || PATAVINI. || Liber || DE NATURALIS SCIENTIAE || CONSTITVTIONE. || *IN QVO DE EIVS DISCIPLINÆ ARTI* || *ficiosa structura, & de singulorum Librorum sub iecta in-* || *scriptione, & ordine accurate pertractatus.* || [M. 4.] || Apud Ioann. Mareschallum Lugdunensem. || MDLXXXVII. In-fol. de 30 pp. signées A-E par 6, F par 4, 66 pp. et 2 pp. non chiffrées.

ANGERS, *sc. et a.*, 232. — BEZIERS. — BORDEAUX, *sc. et a.*, 736.
BRITISH MUSEUM, 526. n. 5.

1588.

— SYNOPSIS || IVRIS CIVILIS || Iul. Pacio I. C. auctore : || Ad Nobilem Virum, Adrianum || à Blyenborch I. C. || [M. 5.] || Apud Ioannem Mareschallum Lugdunensem. || M.D.LXXXVIII. In-fol. à 2 col. de 2 ff. lim. et 102 pp.

Titre v° : Index, f. 2 n. chif. : Iul. Pacius Berica Adriano a Blyenborch. I. C. S. P. D., épître datée : Heidelbergæ Kal. Martiis 1588.

MAZARINE, 2801.

— ΤΟΥΣΟΦΩΤΑΤΟΥ || ΚΟΥΡΟΠΑΛΑΤΟΥ || ΠΕΡΙ ΤΩΝ ΟΦΦΙΚΙΑΛΩΝ || Του παλλατιου Κωνσταντουπολεως καὶ των οφφι- || κιων της μεγαλης Ἐκκλησίας. || Sapientissimi || CVROPALATÆ, || DE OFFICIALIBVS PALATII

|| Constantinopolitani, officiis ma- || gnæ Ecclesiæ. || Libellus Græcè & Latinè nunc primum in lucem editus, ad hi- || storiæ ciuilis, Ecclesiasticæ, & totius antiquitatis intelligen- || tiam perutilis & necessarius. || *Ex bibliotheca viri claris. & consultiss.* IVLII PACII I. V. D. || Additus in fine NOTARVM libellus. || *Cum* INDICE *rerum & verborum locupletiss.* || [M. 3] || Apud Ioannem Mareschallum Lugdunensem. || M.D.LXXXVIII. In-8 de 4 ff., 425 pp. et 1 f. blanc.

F. A 2 : Nobilissimis ... consulibus ac senatui inclytæ Reipubli. Francofurdensis, Nadabus Agmonius, épître datée : Francofurdi in emporio vernali vestro anno 1588.

Par Jean Scylitzes dit Europalata.

ARSENAL, *hist.*, 2655 *bis.* — B. N., I, 2162 Réserve. — LE MANS, *hist.*, 1291. MONTPELLIER, *Faculté de médecine*, Fc 302, 8°. — ORLÉANS, *hist.*, 1928. PERPIGNAN, *hist.*, 5204. — TOULOUSE. — TOURS, *hist.*, 2524. — VERDUN, *bel. let.*, 579. Baudrier.

1591.

— IO. BODINI || METHODVS AD || FACILEM HISTO- || riarum congnitio- || nem ; || *ACCVRATE DE-* || *nua recusa:* || Subiecto rerum Indice. || [M. 6.] || Apud heredes Ioannis Mareschalli || Lugdunensis. || *M.D.XCI.* In-16 de 8 ff. lim., 550 pp. et 5 ff. n. chiff.

Titre, blanc au v°. F. a 2 : Io. Textori curiæ inquisitionum præsidi. Ioan. Bodinus S. P. D., dédicace datée de février 1566.

Baudrier.

1592.

— IO. BODINI || METHODVS AD || FACILEM HISTO- || riarum cognitio- || nem ; || *ACCVRATE DE-* || *recusa:* || Subiecto rerum Indice. || [M. 6.] || Apud heredes Ioannis Mareschalli || Lugdunensis. || *M.D.XCII.* In-16 de 8 ff. lim., 550 pp. et 5 ff. n. chiff.

Edition de 1591 rajeunie.

ARSENAL, *Histoire*, 17. — NIORT, *hist.*, 7.
Cat. des foires de Francfort, 1592, p. 490.

MARESCHAL, PIERRE.

Né en Bresse, vers 1460, imprimeur et libraire, associé avec Barnabé Chaussard, de 1492 à 1515 inclusivement, marié, dès le XVe siècle, à une femme dont le nom est inconnu Dépôt de livres à Toulouse, de 1507 à 1515 passé; en 1517, entre les mains d'Eustache Mareschal, son fils.

Imprimeur et libraire seul à Lyon, en 1516, † en 1529, deux ans après son ancien associé.

Du Verdier, IV, 270, en citant : *Le congie prins du siecle seculier par Jacques de Bugnin*, Lyon, Pierre Mareschal, 1480, a commis une erreur de date rectifiée par Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du* XVe *siècle*, n° 291. Deux autres erreurs du même auteur, au sujet du même imprimeur, sont aussi à signaler, car elles ont con-

MARESCHAL, PIERRE

Né en Bresse, vers 1460, imprimeur et libraire à Lyon, associé avec Barnabé Chaussard, 1492 1515,
imprimeur et libraire seul, 1516 † 1529,
marié, vers 1495, à une femme dont le nom est inconnu d'où :

Eustache Mareschal, né à Lyon, vers 1497, imprimeur et libraire à Lyon, puis à Toulouse où il mourut après 1535.	Claude Mareschal, né à Lyon, vers 1500, imprimeur, marié à X..., d'où	Denis Mareschal, né à Lyon, vers 1502, m[e] imprimeur, † après le 29 novembre 1546, sans enfant.	Florys Mareschal, né à Lyon, vers 1504, imprimeur, marié à Catherine Chastaing, † après le 1[er] septembre 1559, sans enfant.	Guichard Mareschal, né à Lyon, vers 1505,	Pierre Mareschal, né à Lyon, vers 1507, † après le 1[er] septembre 1559.
	Madeleine, Françoise.			**Florys Mareschal, Hélène, Marie.**	

tribué à dérouter de nombreux bibliographes : 1° à la page 423 du même volume, on trouve l'ouvrage suivant : *Opus tripartitum contenant trois traitez des commandements de Dieu, de la Confession, de l'art de bien mourir, traduitz de Jehan Gerson*, Lyon, Pierre Mareschal, 1490. La Caille, Maittaire, Panzer, Hain, Brunet, Péricaud, pour ne citer que les plus connus, ont cru pouvoir reproduire les indications de Du Verdier. D'autres bibliographes, plus récemment, en ont déduit qu'au XVe siècle, au début de sa carrière, il avait travaillé seul, ce qui est une erreur ; 2° au tome II, p. 576, Du Verdier a attribué une autre date fautive à l'ouvrage suivant : *Les offices de Ciceron translatees en vieil langage françois par Laurent de Premies faict*, Lyon, Pierre Mareschal, 1536, ouvrage resté inconnu, car la vie de cet imprimeur ne s'est pas prolongée au delà de 1529.

Les scribes du Consulat ont eux-mêmes compliqué les recherches, dans le chartreau de 1493 (CC 6, fol. 10 v°), Barnabé Chaussard et Pierre Mareschal sont inscrits comme locataires d'une maison, rue Mercière, appartenant à Robinet de la Sausaye, dans un autre chartreau de la même année (CC 9, fol. 215 v°), ils sont portés comme locataires de la même maison, rue Confort. Plus tard, la résidence des deux associés est uniquement désignée dans les taxes d'une façon vague : *Depuis le coin Saint Anthoine jusqu'à la place devant les Jacobins*. Dans les souscriptions de leurs impressions, P. Mareschal et B. Chaussard sont plus exacts. Sur le titre de Boëce, de 1511, ils indiquent ainsi leur adresse : *Iuxta conventum fratrum predicatorum dict Nostre Dame de Confort*. Au titre de l'ouvrage suivant : *Bucolica seu adolescentia F. Baptiste Mantuani*, imprimé pour le compte de la Compagnie des cinq plaies de Notre Seigneur, décrit et reproduit à Jean Robion, X^e série, pp. 414 et 415, ils précisent leur adresse : *in intersignio sancti Petri apud puteum pilosum*. Dans une édition plus ancienne, non datée, longtemps inconnue, de : *La vertu des eaux et des herbes*, ils avaient donné leur véritable adresse en ces termes : *Imprimée à Lyon, en la grand rue du puys pelu, à l'image Sainct Pierre, par Pierre Mareschal et Barnabe Chaussard*. Pierre Mareschal résida, toute sa vie, à cette adresse, seul Barnabé Chaussard, après sa séparation, alla s'installer, rue Mercière, près de Notre-Dame de Confort, dans une maison appartenant à Jeanne de la Saulcée, sa femme, où il résidera de 1516 à

1527, date de sa mort, occupée, dans la suite, par ses héritiers jusqu'en 1574. Pierre Mareschal, nommé le premier dans la raison sociale, paraît donc avoir été le plus riche et le plus important des associés, ayant conservé l'atelier primitif, le dépôt de Toulouse et la plus grande partie du matériel, mais, en réalité, il fut le moins habile et le moins intéressant.

M. Emile Picot, dans le *Catalogue de Rothschild*, a constaté le premier que Pierre Mareschal avait travaillé seul, dès 1519, et a reproduit sa nouvelle marque. C'est le premier ouvrage daté, connu à ce jour, publié par Pierre Mareschal, après sa séparation; on le trouve inscrit seul, sans interruption, sur les taxes jusqu'en 1529, et il imprime, la même année, pour le compte de Simon Vincent, libraire, son second et dernier volume daté connu et meurt peu après.

En 1507, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, à l'apogée de leur carrière, fondèrent un dépôt de livres à Toulouse, dans la maison de Pierre Bonat, dirigé par Jean Parisot, libraire, leur facteur et représentant. Ce dépôt, après la liquidation de leur société, passa entre les mains d'Eustache Mareschal, fils de Pierre Mareschal, qui, voyant le déplorable état des affaires de son père, quitta Lyon et s'installa à Toulouse. Pierre Mareschal et B. Chaussard, associés et célibataires à leur installation, apparaissent sur les taxes dès 1492. Leurs premiers livres datés, connus à ce jour, sont de 1495 et les derniers de 1515. Les deux associés travaillèrent pendant vingt-deux ans sans pouvoir arriver à l'aisance. Les bénéfices de leur librairie furent insuffisants pour couvrir les pertes de l'imprimerie, n'ayant jamais été commandités par un éditeur sérieux. Ils végétèrent toute leur existence et liquidèrent leur association dans le courant de l'année 1516. Dans la nommée de 1515, les meubles de Pierre Mareschal, comprenant encore la part de Barnabé Chaussard, sont estimés à 48 livres. En raison de sa pauvreté et du départ de son associé, ils sont réduits à 24 livres. Dans la nommée de 1493, les meubles des deux associés sont estimés 48 livres; ils passent, en 1499, à 60 livres, pour revenir, en 1515, à 48 livres, puis furent réduits, la même année, à 24 livres, taxe habituelle des plus modestes maîtres imprimeurs. Les deux associés ont été de vulgaires plagiaires en pratiquant le démarquement des préfaces. Dans les éditions de Boëce de 1511 et 1514, ils ont substitué leurs noms à celui de Simon Vincent, éditeur de celle de 1503, imprimée par

E. Baland, dans l'épître adressée par Josse Badius à ce libraire. Dans le Térence de 1515, ils ont fait de même dans l'épître du même humaniste en remplaçant le nom d'Hervé Besine, premier destinataire, par leurs propres noms. Ces imprimeurs-libraires, peu scrupuleux, ne sont donc pas à l'abri de tout reproche et l'on comprend facilement pourquoi les grands éditeurs du temps ne leur confièrent jamais leurs publications. En profitant trop largement de l'absence des privilèges, ils obligèrent les éditeurs, soucieux de leurs intérêts, à les réclamer et ils ont contribué à leur établissement qui fit la puissance de la Compagnie des libraires de Lyon. Ils furent obligés de se spécialiser dans les ouvrages populaires en français, tirés à petit nombre, souvent réimprimés suivant les besoins de la vente et, à ce titre, ont contribué au développement de l'usage de notre langue. Au point de vue de l'illustration du livre, leur rôle est nul, car, à part leurs marques, leurs vignettes et leurs caractères gothiques proviennent d'ateliers plus anciens liquidés par suite de la mort de leurs propriétaires. Les curieuses vignettes utilisées par Guillaume Leroy dans la *Dance des aveugles*, reproduites par Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France*, III, p. 94, passèrent dans l'atelier de Pierre Mareschal et B. Chaussard et furent utilisées dans diverses publications. La suite de l'*Ars moriendi*, dessinée par le maître inconnu, découvert et dénommé par M. Alfred Cartier le maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber, passée chez Pierre Pincerne dit Bouteiller, sera utilisée par Pierre Mareschal, puis, à son décès, passera chez Jacques Moderne. La fonte de grandes lettres, gothiques de forme, utilisée par G. Ortuin, en mai 1489, dans l'édition du *Voyage de Jérusalem*, de Breydenbach, se retrouvant sur les titres des publications de P. Mareschal et B Chaussard, signalée par Claudin, IV, 181, est une mauvaise identification.

La séparation des associés ne paraît pas avoir été profitable à Pierre Mareschal. Son atelier, malgré ses nombreux enfants, continua à décliner, comme le démontrent ses rares productions. Pierre Mareschal passa sa vie entière dans la gêne et la pauvreté et laissa ses héritiers dans une situation précaire. Malade, sans doute, et prévoyant une fin prochaine, il termine sa dernière impression, datée de 1529, par ces deux vers :

> ¶ A bien penser et tout comprendre
> Mourir conuient : et compte rendre.

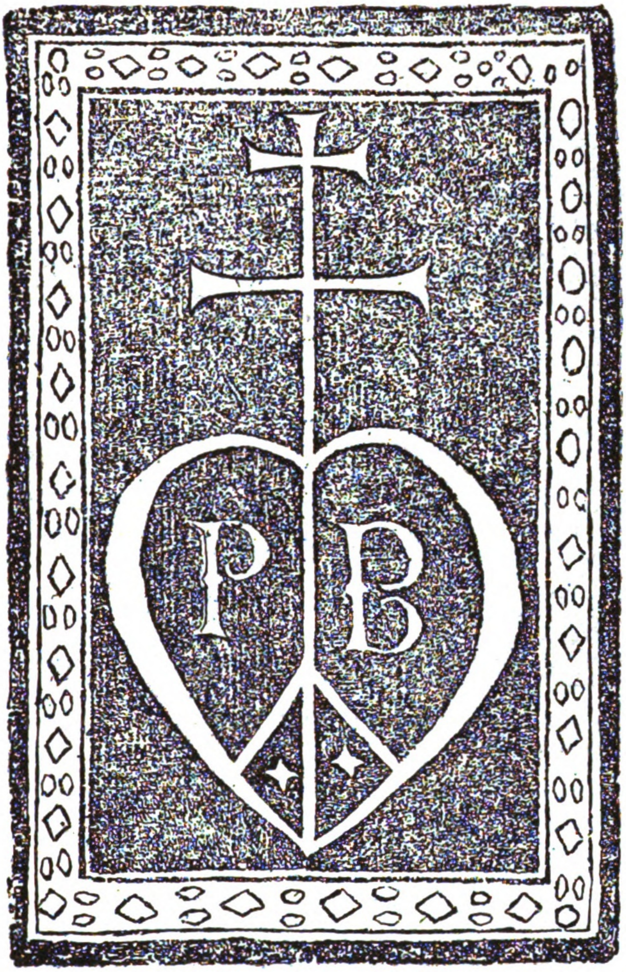
Il mourut la même année, deux ans après son ancien associé, ayant imprimé, dans la seconde partie de sa carrière, une douzaine de petites plaquettes, dont deux datées, maigre résultat en comparaison de celui de son associé, démontrant l'incurie administrative du principal associé. De son union avec une femme dont le nom ne figure dans aucun document, il eut six fils : Eustache Mareschal, l'aîné, imprimeur et libraire à Lyon, puis à Toulouse, dont la notice précède; Claude ou Claudin Mareschal, imprimeur ; Denis et Florys Mareschal, maîtres imprimeurs; ces deux derniers paraissent avoir travaillé ensemble et conservé l'atelier paternel jusqu'à sa liquidation définitive, lors de la grève de 1539. Guichard et Pierre Mareschal, dont nous ignorons les professions, figurent sur le testament de Fleury Mareschal, leur frère, mort sans enfant, instituant sa femme héritière universelle et faisant des legs à ses frères et à leurs enfants, tous dans la pauvreté suivant leurs taxes.

LES MARQUES DE PIERRE MARESCHAL ET BARNABÉ CHAUSSARD

Au début de leur association, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard employèrent des marques aux initiales de leurs prénoms P. B. dont on trouve trois spécimens. La première, la plus ancienne, à laquelle nous avons donné le nº 1, appartient à la série des marques à fond noir, ornées d'un encadrement plus ou moins simple, œuvres de grossiers dominotiers. Elle a dérouté M. Castan, l'érudit rédacteur du *Catalogue des incunables de la bibliothèque de Besançon*, qui l'attribue à un Pierre Buyer qui n'a jamais existé. Elle paraît remonter au début de leur installation, vers 1492.

En 1495, ils firent graver, par un artisan plus habile, deux bois conformes de la marque 3 destinés aux in-4° comme la marque 1. En 1496, on voit apparaître la marque 2, plus petite, portant les noms et prénoms des associés. En 1497, reconnaissant les inconvénients de leurs marques portant uniquement leurs prénoms, ils firent échopper la partie supérieure d'une des marques 3 et y ajoutèrent les noms et prénoms des associés gravés sur une banderole. Nous donnerons le nº 3 *bis* à cette marque ainsi modifiée. En 1499, la marque 2 étant devenue insuffisante, ils firent faire une autre marque du même genre, de moindre grandeur, mais qui offre, en réalité, de nombreuses différences; nous donnerons le nº 2 *bis* à cette nouvelle marque re-

produite par Silvestre n° 116. Cet auteur a ignoré les marques 1, 2 et 3 des deux associés. Au titre de *Congie prins du siecle seculier*,



Marque 1 de P. Mareschal et B. Chaussard antérieure à 1495, attribuée par erreur, par Castan, à P. Buyer.

de 1503, apparaît, pour la première fois, une trace de cassure dans la bordure droite inférieure de la marque 2 *bis*. Cette dernière remarque n'est pas sans intérêt, car elle fait connaître toutes les impressions faites postérieurement à 1503. Les marques de cette Société permettent de dater approximativement un grand nombre d'ouvrages qui ne le sont pas et, à ce point de vue, il est nécessaire de les bien connaître.

Après la dissolution de l'association, Pierre Mareschal fut le seul à se faire graver deux nouvelles marques, à fond blanc, à son nom. La marque 1 apparaît sur la *Vie de Madame Sainte Katherine*, l'unique volume daté de 1519, et sur trois rarissimes pièces non datées. Sa marque 2, plus petite, se trouve, à l'état de neuf, sur la dernière



Marque de P. Mareschal et B. Chaussard, nº 2 à l'état de neuf, 1496. — Thierry-Poux. *Premiers monuments de l'imprimerie en France*, 1890, planche XXIII.



Marque de P. Mareschal et B. Chaussard, nº 2 *bis* à l'état de neuf. — Silvestre, nº 116. Brunet, 11, 244. Gravée en 1499, première cassure en 1503.

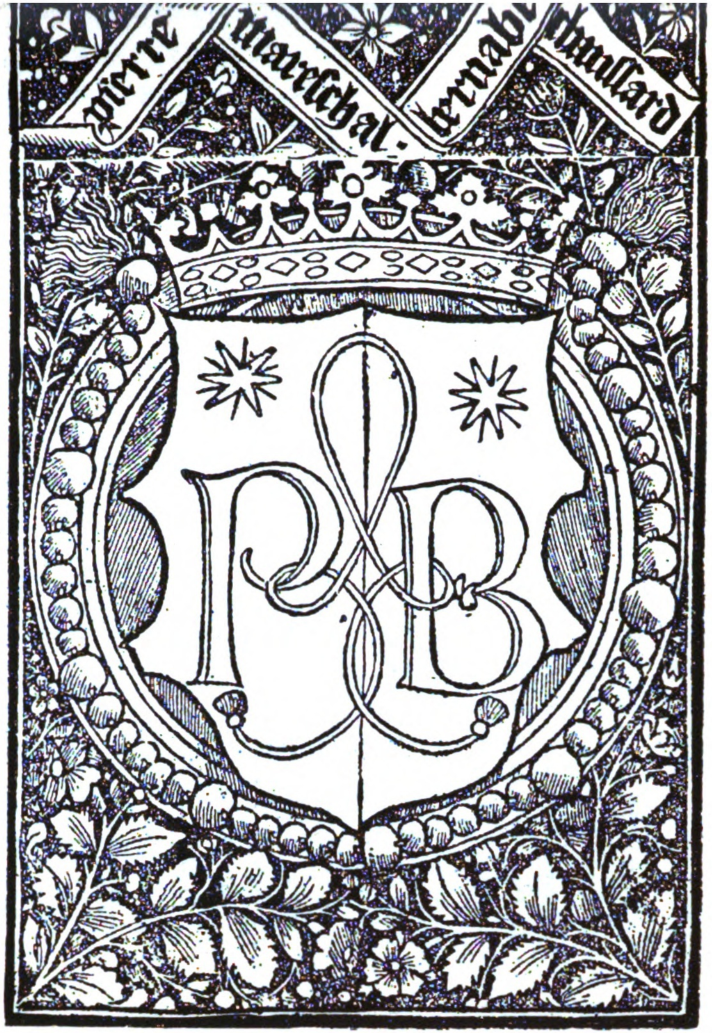
Ces deux marques fort différentes, en réalité, ont été confondues jusqu'à ce jour et il est utile, au contraire, de les désigner différemment M. Polain fut le premier à en faire la remarque tout dernièrement.

impression de cet atelier faite pour le compte du libraire Simon Vincent, en 1529. Barnabé Chaussard ne se fit pas faire de nouvelle marque et signa de sa devise : *Christo laus et gloria*, un grand nombre de ses impressions et pourtant ses publications sont autrement plus nombreuses et plus intéressantes que celles de Pierre Mareschal.

Pierre Mareschal, associé le plus important et directeur de la Société, paraît avoir été l'initiateur des démarquements de préface avec Louis Martin dit l'Espagnol, Jac. et Jean Huguetan, autres éditeurs peu scrupuleux de la même époque, et doivent être classés parmi les libraires *malhonnêtes* fort rares à Lyon.



Marque 3 de P. Mareschal et B. Chaussard, missel de 1495, gravée en double exemplaire.



Marque 3 *bis* de P. Mareschal et B. Chaussard, modification faite à l'un des clichés de 1495 en 1497 en usage jusqu'en 1515.

1492. Pierre Mareschal, natif de Brece, et son compagnon natif de Nevers, non mariés, imprimeurs, commande ung voge et ung espieu. [*Establie depuis la cave d'Aynay jusques à Notre Dame de Confort compris Saint Michiel*, EE IV, 198^F, 129, A.L.]

1493. Barnabé Chaussard et Pierre Mareschal, imprimeurs, tiennent a louage partie d'une maison en rue Merciere appartenant à Robinet de La Sausoy teinturier de toiles. [*Nommée de 1493*, CC 6, fol. 10 v°, A.L.]

1493. Barnabé Chaussart et Pierre Mareschal, imprimeurs de livres, compaignons, inquilins de la maison Robinet de La Sausoye en la rue N. Dame de Confort extimés pour leurs meubles et pratiques XLVIII l. t. [*Nommée de 1493*, CC 9, fol. 215 v°, A.L.]

1493. Pierre Mareschal, imprimeur, et son compaignon Barnabe Chaussart, demeurans pres les Jacoppins, extimez pour leurs meubles et pratiques LX l. t. [*Nommée de 1493*, CC 12, fol. 128 v°, A.L.]

1493. Pierre Mareschal, librayre [fol. 18], Barnabe Chaussart et Pierre Mareschal, imprimeurs, IIII s. t. [CC 167, fol. 18 v°, A.L.]

1498. La huictiesme dixaine soubz le huictiesme pennon de François Torvéon. Pierre Mareschal, imprimeur. [*Establies de 1498*, EE IV, 198^d, 114, A.L.]

1499. Barnarbe Chaussard et Pierre Mareschal, imprimeurs, XX s. [CC 107, fol. 21, A.L.]

1503. *Depuis la place devant les Jacopins tirant par la ruelle du Temple et retournant jusques à la cave d'Esnay*. Pierre Mareschal et son compagnon, imprimeurs, a V s., X s. [CC 113, fol. 220 v°, A.L.]

1503. *Depuis le coing Saint Anthoine jusques à la place devant les Jacopins*. Pierre Mareschal, imprimeur et son compagnon, a V s. = II l. [*Chartreau des apparens, pour fournir au Roy 10.000 livres t. à luy accorde le 25 juin 1503*. [CC 112, fol. 58 v°, A.L.]

1503. *Rolle de la revue faicte de tous les habitans de la ville de Lyon au moys de juillet 1503*. Pierre Mareschal, libraire. [CC 237, fol. 4 v°, A.L.]

1507. Pierre Mareschal et son compaignon X s. Amodere par Messieurs pour ceste foys sur le denier II s. [CC 244, fol. 47, A.L.]

1507. La VIIe dixaine qui servira et suyvra soubz Jacques Tourveon, Pierre Mareschal Barnabé Chaussard, imprimeur. [EE 198^d, 115, A.L.]

1507 (Toulouse). Iohan Parisat, librayre que demora en la mayso de Moss[r] Peyre Bonat lo qual te lo cabal de dos librayres de Lion, so es assaber de Mestre Pierre Mareschal et Barnabas Chusard, librayres de Lion; detz sos, x s. [*Saint-Sernin-Le Taur*, archives de Toulouse.] Claudin, *Les libraires et les imprimeurs de Toulouse*, 1893.

1512. Depuis le coing Saint Anthoine jusques à la place des Jacopins et l'ostel Pierre de Grolee. Pierre Mareschal, imprimeur, a v s. xx s. et pour II d. x s. [CC 116, fol. 13, A.L.]

1512. Pierre Mareschal, a v s. xx s. [CC 115, fol. 9, A.L.]

1513. Depuis le coing Sainct Anthoine jusques a la place des Jacopins et l'hostel de Pierre de Grolée. Pierre Mareschal, imprimeur, a v s. = xx s. et pour les VI d. xx s. [CC 119, fol. 11 v°, A.L.]

SANS DATE.

— Ad iuueniẽ || duꝫ nouã || lunam : et festa mobilia cum || eclipsibus solis et lune. Liber perutilis || [M. 2.] || Venũdant̃ a Petro Mareschal et Barnaba Chaussard Lugd. impressoribus ꝛ bibliopolis. *S. d.* In-8 goth. de 8 ff. n. chiff.

Traité par Bernard de Granollachs, de Barcelone, les autres ff. renferment le calendrier des années de 1510 à 1521. Marque 2 non vérifiée.

L'édition originale du *Lunaire* de Bernard Granollachs, de Barcelonne, paraît avoir été imprimée, à Lyon par Janon Carcan, en 1488, puis rééditée à Rome par Etienne Planck, vers 1490, et à Lyon, vers 1491, par Jean Siber. Cet ouvrage fut souvent réimprimé à Lyon, par Claude Nourry, gendre de Janon Carcan, au début du XVI° siècle.

Cat. lib. Champion, novembre 1889.

— [A]rticuli fid̃i || Uitia. ꝛ Uirtutes. || [M. 2.] || [Der. f. r° :] ¶ Expliciunt articuli fidei vitia ꝛ virtutes. || Lugduni impressum per Petrum mares- || chal. ꝛ Barnabe chaussard. In-8 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. a par 8, b par 4, 29 lignes à la page.

Marque 2, avec cassures dans la bordure du haut, postérieure à 1500

B. N., pYc 1642 Réserve. — TROYES, manuscrit, 1933.

— [A]Vctoritates Aristotelis Senece Boetij || Platonis Apulei affricani || Empedoclis. || [M. 2.] || [F. lix v° :] Expliciunt auctoritates Aristotelis Senece Boe- || tij. Platonis. Apulei affricani. Empedoclis. Porphi- || rij et Gilberti porritani. Impresse Lugduni per Pe- || trum Mareschal et Barnabam Chaussard. || Deo gratias. In-8 goth. de 59 ff. chiff. et 1 f. blanc, sign. a-h par 8, 36 lignes à la page.

Marque 2 non vérifiée.

FOIX, 172.

Pellechet, 1447. — Cat. Renard, Paris, Claudin, 1884, n° 254.

— Incipit ars memorie venerabilis Baldonini || Sobodiensis medice artis doctoris eximij. || [A]Rs comõda nature cõfirmat ꝛ auget : vt

inquit egregius || Tullius... f. a iij recto. ars memorie Baldouini Sabodiensis || medice artis doctoris eximii explicit. [f. a iij v° :] Iacobi Publicij in arte memorie || prologus feliciter incipit. [F. 8 v° :] Ars memoratiua Iacobi Publicij finit feliciter. *S. l. n. d.* (Lugduni, Petrus Mareschal et Barnabas Chaussard, circa 1496.) In-4 de 8 ff. n. chiff. sign. a par 8, planche gravée avec légende : *Arbor artis memorie*, 44 et 45 lignes à la page.

B. N., Z 1461. — Bourges, 167. — British Museum, J. A. 411988.
Pellechet, 1718. — Proctor, 8632.

— Boethius : de consolatione philosophiæ, de disciplina scholarium. [*Marque de Pierre Mareschal et Barnabe Chaussard, non identifiée. S. l. n. d.* In-4 goth. de 116 ff. chiff. et 24 ff. n. chiff.

Proctor, *Index*, 8634.
Cat. librairie Max Spirgatis, Leipsik, n° 788.

— Casus papales Episcopales || et Abbatiales. *** || [M. 2 *bis*.] || [F. a7 v° :] ❡ Finiunt casus Papales Epi- || scopales ꝛ Abbatiales. || Deo gratias. *S. l. n. d.* après 1503. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., le der. blanc., sign. aij par 8.

Titre, blanc au v°, f. aij : Casus papales Episcopales || et Abbatiales. f. a 4 non signé : ❡ Finiunt casus papales. || ❡ Sequitur casus episcopales. f. a 6 non signé v° : ❡ Finiunt casus episcopales. f. a 7 n. signé r° : ❡ Casus in quibus dispensant Abbates. P et S initiales à fond noir, feuillage et fleur.

Marque 2 *bis*, avec cassure au bas, édition postérieure à 1503.
Lyon, *Ville, supplément au cat. des incunables*, 751.
Baudrier.

— ❡ Complainte de france || ❡ Lacteur || [A]Pres les maulx ꝛ desplaisans ennuys || Que ieuȝ souffers tant en iors cõme en nuytȝ || Par diuersmons ꝛ dangereux passages || Ou les passans souuent ne sont pas saiges || Vng iour luysant daȝur asseȝ pare || ... [A la fin :] ❡ Explicit. In-4 de 6 ff. n. chiff., sign. a, 33 lignes à la page.

Imprimé avec les caractères de P. Maréchal et B. Chaussard. Réimprimé dans *Recueil de poésies françaises des XV° et XVI° siècles, par A. de Montaiglon*, VIII, pp. 74-90.
B. N., Ye 325.
Pellechet-Polain, 3895.

— Cõfessionale || Beati Thoma de aquino de modo cõfitendi ꝛ de || puritate conscientie cuilibet confessori ꝛ confiteri vo || lenti perutilis ꝛ necessarius. || [M. 2.] || [A la fin :] Noviter || impressus in ciuitate Lugduñ. per Petrum mareschal || et Barnabaȝ || chaussard. *S. d.* || Finit || Laus deo. In-8 goth. de 28 ff. n. chiff., sign. a-d, 29 lignes à la page.

Avignon, *Musée Calvet*, 22790.
Pellechet, 935.

— Confessio breuis et utilis fratris Geraldi de grassalio sacre

pagine doctoris ordinis minorum. *S. l. n. d. (Lyon, P. Maréchal et B. Maréchal, vers 1503.)* In-4 goth.

Imprimé avec les mêmes caractères et relié à la suite de : *Tractatus corporis Christi*, Lyon, P. Maréchal et B. Chaussard, 7 novembre 1503.

TOULOUSE, n° 526 (anc. cote).

— Cy commence le debat du ieune et du vieulx amoureulx. [M. 2.] *S. l. n. d. Lyon, Pierre Mareschal et Barnabe Chaussard.* In-4 goth. de 6 ff. n. chiff., 29 lignes à la page.

Au titre, marque 2 de P. Mareschal et B. Chaussard, non vérifiée. M. A. de Montaiglon a fait réimprimer cette pièce dans le tome VII de *Recueil de poésies françaises*, d'après la présente édition.

Brunet, II, 549.

— Cy cõmence || lospital damours || [F. 34 v° :] Explicit lospital || damours. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 34 ff. n. chiff., sign. A-C par 8 et D par 10, 20 lignes à la page.

Figure sur bois au v° du titre provenant de G. Leroy. Le texte commence par ce vers :

Asses ioyeulx sans estre trop...

et se termine au v° du der. f. par quatre vers, suivis de l'explicit ci-dessus. Imprimé avec les caractères employés par Pierre Mareschal et B. Chaussard au xv° siècle.

Yemeniz dans le *Catalogue de ses livres*, rédigé par lui, n° 1626, attribue à tort à Guillaume Leroy l'impression de ce livret. Il a ignoré que les bois de G. Leroy avaient passé, après son décès, dans différents ateliers, dont celui de P. Maréchal. La remarque de Yemeniz est juste, car le bois avait été employé auparavant par G. Leroy. Il existe une édition antérieure du même ouvrage en 26 ff. imprimée avec les caractères du *Champion des dames* ou de la *Complainte de l'âme damnée*, l'une et l'autre signalées par Brunet.

Catalogue Cigongne, n° 554.
Brunet, III, 345.

— Dÿalogus || doctissimi viri magistri Iohãnis gersonnis cãcel || larij parisiẽsis De perfectõe cordis Nouiter im || pressus. || [M. 2.] || [Der. f. r° :] ℂ Explicit tractatus de perfectione cordis a || mgr̄o Iohanne gersonne cancellario pari- || siensi. Impressus lugduni per Petrum ma- || reschal ꝛ Barnabam chaussard. *S. d.* In-8 goth. de 16 ff. n. chiff., sign. a-b par 8.

Par Jean Charlier de Gerson. Marque 2 non vérifiée.

AVIGNON, *Musée Calvet*, 22790.
Pellechet-Polain, 5210.

— Isagoge sim- || phoriani champerij in grãmaticam disciplinaꝫ ꝛ logi- || cam cum denotatione realium vanitatum ꝛ et elucidatio- || ne nominalium vanitatum. || [M. 2 *bis*.] In-8 goth. de 16 ff. chiff., le der. blanc, sign. a-b par 8.

Ce rarissime ouvrage de S. Champier cité dans la liste des œuvres de Symphorien Champier donnée par Jérôme de Monteux qui le signale lui-même, en ces termes, sans paraître l'avoir vu : *Isagogæ in logicam*, liste reproduite par M. Allut, p. 253 de son étude sur ce médecin. M. Allut ne l'a pas connu et ne le cite pas. Nous l'avons heureusement retrouvé à la fin d'un recueil conservé à la bibliothèque Mazarine. Marque 2 *bis* très usée vers 1512.

MAZARINE, 27675, der. pièce du recueil.

— Expositio hymnorum. || [M. 1.] || [F. aij :] [L]Iber iste dr̄ liber

hymnoꝝ. Hymn⁹ dr̄ laus dei || cū cātico. [F. 65 non chif. v° :] Finit compendiosa hymnoꝝ expositio que nedū difficilium verboꝝ significata : veꝝ etiā sententiaꝝ obscuritatē lucidissi || ma reddit feliciter. In-4 goth. de 66 ff. n. chiff., sign. a-i par 8, f-h par 6.

Edition antérieure à 1495. La marque 1 P.-B est la première employée par Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard et non pas celle de Pierre Buyer, comme l'indique Castan. La marque 1 est de la même époque que la marque 1 de Jean Faure. P. Mareschal et B. Chaussard ne l'employèrent qu'à leur début, car les marques 2 et 3 apparaissent dès 1495. Claudin, IV, p. 193, avait reconnu l'erreur de Castan et l'attribue, avec raison, aux deux associés.

Castan, cat. des incunables de Besançon, n° 429, avec reproduction de la marque.
Pellechet-Polain, 4670.

— Herberling contra pestem. *Lugduni, Petrus Mareschal et Barnabas Chaussard. S. d.* In-8 goth.

Cet ouvrage, dont l'unique exemplaire connu se trouvait à Langres, a été détruit dans l'incendie de cette bibliothèque. Marque 2 non vérifiée.
LANGRES, A 397, brûlé en 1894.

— Interrogatio || nes et doctrine quibus quilibet cōfessor || debet interrogare confitentem. || [M. 2.] || F. A 8 r° :] [S]Equuntur circūstantie aggrauātes peccata sci || licit. Quid. vbi. quotiens cum quibus, quan- || tum. quomodo et quando, vt puta quid fecisti. vbi || fecisti quotiens fecisti. cum quibus fecisti, quantum || fecisti. quomodo fecisti : ꝛ quando fecisti. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. A par 8, 29 lignes à la page.

Titre v° : [I]NTERROGATIONES ꝛ doctrine quibus quilibet con || fessor debet interrogare confitentem. Marque 2 vérifiée.
Baudrier.

— [L]Amāt rē || du cordelier || en lobseruan || ce damours. || [M. 2.] || *S. l. n. d. (Lyon, Pierre Mareschal et B. Chaussard avant 1500.)* In-4 goth. de 36 ff. n. chiff., sign. a-f.

Voir la reproduction du titre p. 475 portant la marque 2 à l'état de neuf.
CHANTILLY, *Musée Condé* (III. F. 10), cat. n° 71.
Claudin, avec reproduction du titre, IV, p. 182. — Cat. Cigogne, n° 636.
Brunet, 1, 221.

— [L]A belle dame || qui eut mercy. || [Vignette.] [F. 8 r° :] Cy fine la belle. dame q̄ eut mercy. *S. l. n. d.* Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard. In-4 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. a par 8, 29 lignes à la page.

Le titre, blanc au v°, orné d'un L initial à fond noir et d'une vignette reproduite par Claudin, IV, p. 185, ainsi que le der. feuillet.

La vignette qui orne le titre représ. un chevalier et une dame tenant un flacon passera dans l'atelier de Barnabé Chaussard après la séparation des deux associés fin 1515 et sera employée dans cet atelier jusqu'en 1556 par Benoît et François Chaussard fils de cet imprimeur. La même vignette se retrouve dans *Le débat de l'homme et de la femme,* décrit ci-après.

CHANTILLY, *Musée Condé*, III, F. 14 (2) cat. n° 232.
Claudin, IV, p. 185.

LAmãt rẽ
du cordelier
en lobſeruan
ce damours



— [L]A belle dame || qui eut mercy. || [Vignette.] [F. 8 rº :] Cy fine la belle dame q̃ eut mercy. *S. l. n. d. Lyon*, *Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard*. In-4 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. a par 8, 29 lignes à la page.

Le titre, blanc au vº, orné d'une vignette, reprod. par Claudin, IV, p. 185. La lettre ornée du début est à fond bianc. Même vignette que le précédent. Tirage différent du précédent, dont la lettre L du début est à fond noir. Ces petites pièces tirées à petit nombre furent souvent réimprimées suivant les besoins de la vente.

ARSENAL.

— [L]A com || plainte || de nr̃e dame te || nãt sõ chier filʒ || Entre

ses bras descendu de la croix. || [Vignette.] [F. 4 r°, *pièce de 30 vers incipit :*] Glorieuse vierge marie || A toy me rens z si te prie || Quil te plaise de moy aider || ... *explicit* vers 27° : Affin que de moy te remembre || Le doulx salut ie te veux rendre || Que lange gabriel tapporta || En disant Aue Maria. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., ni signés, 24 et 30 lignes à la page.

Imprimé avec les caractères de P. Mareschal et B. Chaussard. La vignette du titre, Pieta est répétée au f. 2. Réimprimé par Montaiglon. *Recueil de poésies françaises*, II, p. 118-122.
B. N., Ye 340 Réserve.
Pellechet-Polain, 3900.

— La dance des aveugles || [M. 2.] || [A la fin :] Cy finist la dance des aveugles imprimee a Lyon. In-4 goth. de 44 ff. n. chiff., sign. a-e par 8, f par 4. 25 et 27 lignes à la page, vignettes.

Le titre, orné de la marque 2 non vérifiée, porte, au v°, la vignette représ. le Philosophe reprod. ci-dessus, identique à celle du *Livre des quatre choses*. Le texte commence par ce vers :

Atteint au cœur par un courrou terrestre.

A la fin, dans les quatre derniers vers, le nom de l'auteur Pierre Michault est indiqué. Première édition de l'œuvre de cet auteur, imprimée par Pierre Mareschal et son associé, ornée de quinze vignettes.
Cat. Cailhava. — Cat. Coste, 762. — Cat. Solar.
Brunet, III, 1701. — Deschamps, I, 1026.

— La dãce ds aueugles || [Vignette.] [A la fin :] ¶ Cy finist la dance des aueugles A lyon imprimee par || [Marque de Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard n° 2.] In-4 goth. de 36 ff. n. chiff., 30 lignes à la page, cinq vignettes.

La vignette du titre reproduite p. 477, est répétée au f. aiiij, est postérieure à la vignette représ. un philosophe appuyé sur un bâton d'où se déroule un rouleau reprod. p. 478, provenant de l'atelier de Guillaume Le Roy, mort en 1493, par qui elle a été employée dans plusieurs impressions parmi lesquelles *la Danse des aveugles* et le *Roman de prudence*, voir Claudin, III, p. 94. Elle est usée chez P. Maréchal et B. Chaussard, mais fort intéressante, car elle prouve qu'une partie des bois du premier typographe de Lyon a passé dans l'atelier de P. Mareschal et de B. Chaussard.

La vignette du titre fut utilisée dans une édition de *la Dance des aveugles* imprimée par Michel Topie et J. Heremberck reproduite par Claudin, IV, et apparaît dans cette édition pour la première fois. Elle est donc postérieure de 15 ans environ à celle du maître de l'*ars moriendi*. Le texte commence par ce vers différent de l'édition précédente :

Mon cœur atteint par ung couroux terrestre,

Les quatre derniers vers sont différents de ceux de l'édition précédente et le nom de Pierre Michault n'y figure pas. Edition postérieure à la précédente.
Cat. Brunet. — Cat. Renard, Paris, 1881, n° 523.
Bulletin librairie Morgand, III, n° 410, avec reproduction.
Brunet, III, 1701. — Deschamps, I, 1026.

— [L]A destructiõ || de troye la grant || abregee.*. [Au v° du der. f. :] cy finist la destruction de troye || abregee.*. || Xp̃o laus et gl'ia. *S. l. n. d.* [*Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard*] vers 1490. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff. de 32 lignes à la page, imp. en lettres de forme, sans signatures.

Imprimé avec les caractères employés par P. Mareschal et B. Chaussard. La devise

Christo laus et gloria paraît devoir faire attribuer ce volume à B. Chaussard après sa séparation.

Cat. de Rothschild, 3175 (546 a) avec reproduction du titre et des premières lignes du texte.



Titre de la _Dance des Aveugles_ de P. Mareschal et B. Chaussard.

— ❡ La doctrine des saiges || pour inciter chascun a ver- || tu z laisser tout vice. || [Vignette.] [F. 6 v° :] ❡ Belles raysons de gẽs

mal entẽdues || sont comme fleurs aux pourceaulx || estendues. || Cy finit la doctrine des saiges Im- || prime nouuellement a Lyon. S. d. vers 1514-1515. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., 22 lignes à la page.



Vignette dessinée par le maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber, employée dans *la Dance des Aveugles* de G. Leroy.

Au titre, le roi David priant agenouillé, sa harpe à côté de lui, bois qui se trouve souvent sur les pièces religieuses imprimées par P. Maréchal et B. Chaussard, et, en particulier, sur *Les sept pseaulmes penitenciaulx* au v° du titre desquels il est répété. Voir p. 487.

Séville, *Colombine*, 15. 2. 1.

J. Babelon, *La Bibliothèque française de Fernand Colomb*, n° 53.

Harrisse, *Excerpta Colombina*, n° 78.

— [L]A doc- || trine du pere || au filʒ ⁂ || [[M. 2 *bis*.]] || *S. l. n. d.* In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., sign. *a*, 30 lignes à la page.

Au titre, grand L encadré et orné de rinceaux. Le v° du der. f. est blanc. La marque 2 *bis* portant la cassure, l'édition est postérieure à 1504.

B. N., Y 335 Réserve (Y 4481 A (5) ancienne cote 2, 1139, 2 exemplaires.
Cat. de Rothschild, n° 562.
Pellechet-Polain, 4390.

— La maniere de ẽter et || planter en iardins, plusieurs choses bien estranges. || [Vignette.] [F. 4, ligne 16 :] Cy fine la maniere || de enter et planter. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., ni signés, 27 lignes à la page.

Le titre est orné d'un bois représ. un personnage dans un enclos debout devant une femme agenouillée cueillant des fleurs. F. 1 v° : ¶ En ce petit liure peut on scauoir et aprendre com || ment lon doit subtillemẽt enter 2 plantes en iardins || plusieurs choses bien estranges et tres plaisantes en || pratiquãt la doctrine du livre de Pierre de Crescecns. || Outre le bois du titre, l'ouvrage est orné d'un D initial figuré dans l'intérieur duquel on voit la Vierge tenant le Christ.

Ce volume, imprimé avec des caractères analogues à ceux de Pierre Levet, de Paris, porte, dans le texte, des signes de ponctuation identiques à ceux que renferment *Les ditz des oiseaux*, imprimés par P. Maréchal et B. Chaussard. Le même ouvrage a été réimprimé en la maison de feu Barnabé Chaussard en même format et en quatre feuillets.

Aix, *Méjanes*.
Brunet, III, 1366.

— [L]A piteu || se cõplaĩ || te q̃ fait la terre || Sainte aux Princes, Pre || latʒ, ꝛ seigneurs crestiẽs. || [M. 2.] || [Fol. 6 r° :] Deo gratias. *S. l. n. d. Lyon, Pierre Mareschal et Barnabe Chaussard.* In-4 goth. de 6 ff. n. chiff., sign. a par 6, 27 lignes à la page.

Titre, blanc au v°, orné de L à fond noir utilisé dans le *Libri Salomonis* de 1500 et dans deux éditions sans date des contenances, mais ici plus usé. f. aij n. signé : ¶ La complainte de la terre sainte || adressante aux princes prelatz et seigneurs crestiens, composée de 28 quatrains dont le premier débute ainsi :

Prĩces triũphãs augmẽteurs de foy
Regardez moy ꝛ ayez souuenance
Quõ me gouuerne sãs iustice sãs loy...

La pièce se termine par le quatrain suivant donnant le nom de l'auteur Gringoire en acrostiche :

¶ Grãs ꝛ petits mõstrez vous liberaulx
Rememorez les peines que iendure
Ie suis deserte se crestiens loyaulx
Ne me sequeurent en mes penetreux maulx
Guerre massault qui est trop aspre et dure
Ordonnez donc quon oste la murmure
Redarguante ceulx qui ont lachete
En bargaignant tel la cher achete.

La marque 2 usée et brisée à quatre endroits dans la bordure du haut est certainement employée dans ce volume au XVI° siècle. Voir l'intéressante note consacrée à ce volume par M. Emile Picot dans le cat. de Rothschild.

Cat. de Lignerolles, n° 1176. — Cat. de Rothschild, 1, n° 494.
Baudrier.

— La vertu des eaues || Et des herbes. Et aussi plusieurs bons remedes contre plu || sieurs grãdes maladies. || [Vignette.] [A la fin :] ¶ Cy finist la vertu des eaues ꝛ des herbes Impri || mee a Lyon en la

grant rue du puys pelu a lymaige || sainct pierre p̲ pierre mareschal ꝛ barnabe chausart. In-4 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. a-c par 4.

Le titre, orné d'une vignette, est reproduit, ainsi que la dernière page renfermant la souscription, par Claudin, IV, p. 183 et 184.

TOULOUSE.

Cat. Coste, n° 417. — Brunet, V, 1150.

— [L]A uoye đ || p̲adis. Auec || aucunes louẽ || ges đ nr̄e dãe. || [M. 2.] || [F. 4 r° :] ¶ Cy fine la voye de Paradis || Laquelle voye puissiõs finable || mẽt tousiours suyure. Amen. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 4 ff. sans chiffres, réclames, ni signature, 30 lignes à la page.

Marque 2 usée avec trois cassures en haut.

Titre, orné d'une initiale à fond noir, porte, au v° : Si veult en paradis aller || Cy on peut la voye trouuer || Doubter dieu souuerainement. F 2 : ¶ Ce sont les doctrines q̃ le cherubin || enseigne au peuple crestien a ceulx qui || veulent auoir part en sa gloire.

Réimprimé par M. de Montaiglon dans le 3ᵉ volume de son *Recueil de poésies françaises*.

CHANTILLY, *Musée Condé*, (III. F. 13). Cat. n° 1988.

Cat. Cigongne, n° 738. — Brunet, V, 1346.

Baudrier.

— [L]A voye đ || p̲adis. Auec || aucunes louẽ || ges đ nr̄e dãe || [M. 2 *bis*.] || [F. 4 r° :] Cy fine la voye de paradis || Laquelle voye puissiõs finable || ment tousiours suyvre. Amẽ. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., ni signés, 30 lignes à la page.

Le titre, orné d'une lettre L initiale fleuronnée à fond blanc, porte, au v° : [Q]Ui vueult en paradis aller || Cy on peut la voye trouuer. Edition postérieure à la précédente et à 1503. La marque n° 2 *bis* portant trace de la cassure.

B. N., Yᵉ 339 Réserve.

— [L] Auoye de || Paradis. || [M. 2 *bis*] || [F. 4 r° :] ¶ Cy fine la uoye de paradis. *S. l. n. d.* (Pierre Marechal et Barnabe Chaussard) vers 1500. In-4 de 4 ff. n. chiff., sans signature, 30 lignes à la page. Edition différente des précédentes.

Marque 2, Silvestre, n° 116, par conséquent marque 2 *bis*. Edition différente des précédentes et postérieure à 1503.

Cat. de Rothschild, n° 594.

— [L]E breuie || re đs no || bles. Nouuelle || ment imprime. || [M. 2.] [A la fin :] Explicit. In-4 goth. de 10 ff. n. chiff., sign. A par 6, B par 4, 29 lignes à la page.

Titre, blanc au v°. f. a 2 n. coté : Le breuiayre des Nobles. || Der. f. r°, le poème d'Alain Chartier se termine par : Rondel.

¶ Vostre mestier recordez
Nobles hõmes en ce liure
Quand vous serez discordez
Vostre mestier recordez
Vos faitz au nom accordes
Se noblement voulez viure
Vostre mestier recordez
Nobles hõmes en ce liure.

Explicit.

La marque 2 à l'état de neuf mais mal venue, ce volume est antérieur à 1500.

B. N., Ye 334 Réserve (Y 4481 A (4) ancienne cote.

Pellechet-Polain, 3524.

— [L]E debat de lõ || me et de la fẽme. || [Vignette.] [F. 6 r° :] Cy fine le debat de lomme et de la fem || me fait ꝛ cõpose par frere Guillaume ale || xis religieux de lire et prieur de bussy. Im || prime a lyon, Par pierre mareschal ꝛ ber- || nabe chaussard. In-4 goth. de 6 ff. n. chiff., sign. a, 30 lignes à la page, en vers.

Le titre, blanc au v°, est orné d'une vignette représ. un chevalier offrant un flacon à une dame, reprod. p. 37. Dans cette édition elle apparaît fort nette, presque neuve, et fut utilisée par les Chaussard pendant de longues années jusqu'en 1558, ayant passé dans l'atelier de B. Chaussard après sa séparation de son associé fin 1515.

CHANTILLY, *Musée Condé* (IV. E. 10) Cat. n° 60.
Brunet, I, 172. — Hain, 816.
A. Piaget et E. Picot, *Les Œuvres de G. Alexis*, I, p. 130-131.

— [L]E de- || bat de lõme || mondain et du Religieux. || [M. 2.] || [A la fin :] Cy fine le debat de lõme || mondain et du religieux. *S. l. n. d. Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, avant 1500.* In-4 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. a par 8, b par 4, 30 lignes à la page.

Par Guillaume Alexis. Marque 2 vérifiée.

Cat. de M. le baron de la Roche Lacarelle, 1888, n° 161. Cat. de Rothschild, III, n° 2586, avec reproduction du titre.
Brunet, II, 549. — A. Piaget et E. Picot, *Les Œuvres de G. Alexis*, p. 132-133 avec reprod.
Montaiglon et Rothschild, Rec. XIII. 195.

— [L]E de- || bat de lõme || mondain et du Religieux. || [M. 2.] || [F. n. chiff. 11 v° :] Dieu aura pitie de nous. || Cy fine le debat de lõme || mondain et du religieux. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 12 ff. n. chiff., sign. a par 8, b par 4, 30 lignes à la page.

Edition différente et postérieure à la précédente. Les deux titres sont identiques.
NANTES, *Musée Dobrée.* Cat. n° 453 avec reproduction du titre.

— [L]e d̃bat || du ieu || ne et du vieulx || amoureux. || [M. 2.] || [F. A 6 v° :] ❡ Cy fine le debat du vieulx || et du ieune amoureux. *S. d.* In-4 goth. de 6 ff. n. chiff., sign. a. par 6, 28 et 29 lignes à la page, en vers.

Par Blosseville. Marque non vérifiée.
CHANTILLY, *Musée Condé* (III. F. 9.) Cat. n° 604.
Brunet, II, 549. — Montaiglon, VII, 211. — Péricaud, n° 411.

— Le debat du vin et de leau. [Au v° du der. f., après le dixième vers :] Explicit Deo gratias. *S. l. n. d.* [*P. Mareschal et B. Chaussard.*] In-4 goth. de 8 ff. n. chiff., 25 lignes à la page.

Imprimé avec les mêmes caractères que le livre des *Quatre choses*. A la fin, marque 2 de P. Mareschal et B. Chaussard non vérifiée.
BRITISH MUSEUM. Brunet, II, 550.

— [L]Edoc- || trinal || d̃s noueueaux || marieꝫ ⁎⁎⁎ || [M. 2 *bis*] || [F. 4 v°, dernière ligne :] ❡ Explicit. *S. l. n. d. Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, après 1503.* In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., ni signés, 29 et 30 lignes à la page, en vers.

L'initial du titre à fond noir (haut. 31 mil., larg. 31 mil.). Le texte commence au v° du

itre : [N]Ouueaux mariez il vo⁹ fault || Sauoir les loix de mariage || Et les garder sās nult default. L'angle inférieure de la marque porte la cassure, la bordure extérieure manque sur 20 millimètres.

B. N., Yᵉ 336. (Y 4481 A (6) ancienne cote.
Brunet, II, 781-782. — Pellechet-Polain, 4388.

— Le grãt || blasõ || des faulses || Amours. || [M. 2.] [A la fin :] || Cy finist le || grãt blason de || faulses amours. *S. l. n. d. Lyon, Pierre Mareschal et Barnabe Chaussard.* In-4 goth. de 28 ff., sign, A.-G., 29 lignes à la page.

Par Guillaume Alexis, au titre, marque 2 que nous n'avons pu vérifier. Edition en 126 strophes.

Péricaud, *Bibliographie lyonnaise*, 1851, nº 393. Brunet, I, 170.
A. Piaget et E. Picot, *Les Œuvres de G. Alexis*, p. 170.

— [L]Entreprise || de Venise || auec les vil- || les citez, cha- || steaulx : forteresses et || places qui vsurpent || et detiennent lesditz veniciẽs : des Roys || ductz prĩces ⁊ seigñrs || crestiens. [A la fin :] ¶ Finis. *S. l. n. d. (Lyon, vers 1509).* In-4 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. a., 21 lignes à la page.

Titre vº, bois des armes de France, accompagné de ces mots : *A Dieu Venise.* Der. f. vº, bois représentant l'auteur offrant son livre à un personnage assis dans une chaise gothique accompagné des mêmes mots. Les caractères sont ceux de Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, imprimeurs à Lyon.

L'entreprise de Venise est un pamphlet politique publié lors de la ligue formée contre les Vénitiens entre Louis XII, le pape Jules II, le roi d'Aragon et le duc de Ferrare, en décembre 1508. Le nom de l'auteur Gringore figure dans un acrostiche final.

Cat. de Rothschild, nº 496, avec reproduction du titre et d'un spécimen des caractères.

— [L]E quater || naire Saĩct || Thomas aultrement dict. Les quatre || choses sainct thomas. || [Vignette.] || [F. B 7 vº n. signé :] Finis. *S. l. n. d.* Pet. in-8 goth. de 16 ff. n. chiff., sign. A-B par 8, 24 lignes à la page.

Le titre, blanc au vº, orné d'un L initial orné à fond blanc et d'une petite vignette représ. un prédicateur en chaire prêchant. F. Aij : ¶ Sensuit le liure appelle le qua- || ternaire de sainct Thomas. Aultre || ment dict. Les quatre choses. ||

[P]Enser au temps passe
Disposer au temps present
Pourueoir au temps aduenir
Et declarer la chose doubteuse.

¶ Quatre choses doibt procurer || le pere au fils.

Lenseigner en bonnes coustumes
Luy monstrer art et science
Le tenir soubz obedience
Et le nourrir et paistre sobrement.

Attribué à l'atelier de Pierre Maréchal et de Barnabé Chaussard.

Lyon, *Ville*, supplément au catalogue des incunables, nº 780.
Cat. Fairfax-Murray, nº 539 (reproduction du titre et de la vignette).

— [L]E quater- || naire saict Tho- || ma. Aultremẽt || dit Les quatre choses. S. Thoma. || [Vignette.] || [A la fin :] Laus deo. Pet. in-8 de 16 ff. n. chiff. le der. blanc, sign. * par 8, B par 8.

Le titre, blanc au vº, est orné d'une vignette représ. un prédicateur. F. *2 : ¶ Sẽsuit

le livre appelle le quaternai- || re sainct Thoma. Autrement dict. Les quatre choses. || ¶ Quatre choses sont necessaires a soy bien gouverner en ce monde.

Edition différente et postérieure à celle décrite p. 482. Imprimée avec la vignette et les caractères de la Société P. Mareschal et B. Chaussard.

B. N., D 53277 Réserve.
Pellechet, 998.

— Le recueil || d's hystoires || des repeus || franches. || [M. 2 *bis*.] [A la fin :] Cy fine le recueil z hystoires || des repeues franches. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 24 ff. n. chiff., le der. blanc, sign. a par 8, bc par 6 et d par 4, 30 lignes à la page.

Au titre, marque 2 *bis* (Silvestre, n° 116).

Cat. Cailhava, 1845, n° 289. — Cat. Yemeniz, n° 1624. — Cat. de Rothschild, n° 455.
Brunet, V, 1250.

— [L]Es com- || mande- || mens de dieu : et du dyable. || [Vignette.] || [A la fin :] Explicit. || Deo grās. In-8 goth. de 4 ff. n. chiff., 30 lignes à la page, sans signature.

Au titre, vignette représ. Jésus et Satan dans le désert. Imprimé avec les lettres initiales de l'atelier de P. Mareschal et B. Chaussard.

B. N., Ye 338 Réserve. Pellechet-Polain, 3888.
Montaiglon, I, 210.

— [L]Es cō || tenaces d' la table ⁂ || [F. 4 r° :] ¶ Cy finissēt les cōtenāces d' la table. *S. l. n. d. (Lyon, Pierre Mareschal et Barnabe Chaussard).* In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., ni signés, 30 lignes à la page.

Le titre, reprod. p. 484, porte au v° : ¶ Sensuiuent les conte- || nances de la table. ||

[E]Nfant qui veult estre courtois
Et a toutes gens agreable
Et principalement a table
Garde ces règles en francoys...

Première édition de ces préceptes en vers, avec les caractères de P. Maréchal et Barnabé Chaussard. Cet ouvrage paraît avoir eu grand succès, car les cinq exemplaires décrits appartiennent à des tirages différents. L initial à fond noir, utilisé dans le *Libri Salomonis* de 1500, se retrouve ici à l'état de neuf. C'est une réimpression de l'édition des *Contenances de la table*, sortie des presses de l'Imprimeur de la *Complainte de l'âme damnée* et du *Champion des dames*, de Martin Franc, dont un exemplaire est conservé à la Bibl. Nationale sous la cote Ye843, et dont la publication paraît remonter à 1484, après la mort de B. Buyer, lors de l'installation de Guillaume Leroy à son propre compte et de l'emploi d'un nouveau matériel.

Imprimée vers 1500, avec les caractères et lettres ornées de P. Mareschal et de B. Chaussard, la présente édition ne renferme aucune marque de ces imprimeurs au titre ou à la fin. Les blancs qui existent dans l'édition originale, entre chaque quatrain, ont été supprimés dans cette édition ainsi que dans les 4 suivantes.

Baudrier.

— [L]Es con || tenances de la || table. ✠ ✠ || [M. 2 *bis*] || [F. 4 r° :] Cy finissent les cōtenāces de la table. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 4 ff. sans chiffres, réclames, ni signatures, 30 lignes à la page.

Titre v° : ¶ Sensuyuent les conte || nances de la table. Edition postérieure à 1503. Marque 2 *bis* avec cassure. Fribourg.

Cat. librairie Eggimann, Genève, n° 5541. — Cat. Firmin-Didot, Paris, 1879, n° 219.
Brunet, II, 244.

— [L]Es conte || nances de la || table ⁂ || [M. 2 *bis*.] [F. 4 r°, dernière ligne :] ❡ Finissent les cõtenances de la table. *S. l. n. d. Lyon, P. Mareschal et B. Chaussard.* In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., ni signés, 30 lignes à la page.

Le titre reprod. p. 485, porte au v° : ❡ Sensuyuent les cõtenã- || ces de la table .·. || Der f. blanc au v°. L initial à fond blanc plus petit que L initial à fond noir des éditions précédentes et la marque n° 2 *bis*, portant la trace d'une cassure sur 10 millimètres dans la bordure à droite prouvent que cette édition est postérieure aux précédentes et à 1503.

B. N., Ye 333 Réserve (Y 4481. A 3 ancienne cote). — Munich, *Bibl. royale.*

Claudin, IIII, p. 186. — Hain* 5675. — Pellechet-Polain, 3963.



Titre de la 1re édition des *Contenances de la table* de P. Marchand et B. Chaussard.

— [L]es cõte || nances de la || table. || [M. 2.] || [F. 4 r° :] Cy finissẽt les cõtenãce *(sic)* de la table. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., sign. a par 4, 30 lignes à la page.

Au titre, marque de P. Mareschal et B. Chaussard non vérifiée.

Edition signée, postérieure aux trois précédentes non signées. La marque n'ayant pas été vérifiée il est impossible de donner une date approximative.

Cat. de Rothschild, n° 538.

— [L]Es conte || nances de la table ⁂ || [M. 2.] [F. 4 r° :] ❡ Cy finissẽt les cõtenãces de la table. S. l. n. d. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., sign. a, 30 lignes à la page.

Au titre, marque 2 de Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard non vérifiée.

Edition signée et postérieure aux trois précédentes non signées. La marque n'ayant pas été vérifiée, il est impossible de donner une date.

Comte de La Garde.

— Les croniq̃s || des roys, || ductȝ : et contes de || bourgõgne depuis || Lan. xiiij. apres la resurrection nostre seigneur. Ius || ques au tres victorieux prince Charles duc et conte du || dit bourgongne. qui trespassa deuant nancy en lorrai || ne au moys de Ianuier. Mille.

cccclxxvi. [A la fin :] Explicit. A lyon imprime. Par [m. 2.] In-4 goth. de 6 ff. n. chiff., sign. a, initiales ornées.

Marque 2 non vérifiée.

Aix, *Méjanes*, D 4652.
Pellechet-Polain, 3567.



LEs conte
nances de la
table.

Titre des *Contenances de la table* 2e édition.

— [L]Es demãdes || damours auecq̃s || les responses. ⁂ || [Vignette.] || [Au f. 8 rº :] ❡ Cy finent les demandes da- || mours auecq's leurs respõses. In-4 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. A-B par 4, 30 lignes à la page.

Le titre est orné d'une vignette, répétée au vº, représ. un page armé, appuyé sur sa

lance, offrant un flacon à une dame, dans le fond fenêtre par laquelle on aperçoit, au loin, un arbre, vignette employée, dès 1504, par les mêmes imprimeurs, dans *Les quinze ioyes de mariage* et dans la suite passée dans l'atelier de Barnabé Chaussard reprod. p. 73.

Fol. 2 : ℂ Sensuyuent les demandes || damours avec les responses. || ℂ La premiere demande || [I]E vous demande se amours auoyent per- || du leur nom comment les nōmeriez vous. || Response || Plaisant sagesse || Demande || Qui fait aux amans iouyr de ce quil ou grant desir || Response || Humblement requerir et prier. f. 7 r° : ℂ Cy apres sensuyēt aucunes demā̄ || des ioyeuses que la dame fait au cheualier : et les responses qu'il luy fait .·. || Beau sire ie vous demande.

Cat. Fairfax-Murray, n° 117, titre reproduit.
Bulletin librairie Morgand, n° 15631, avec reprduction de la vignette.

— [L]Es ditʒ || des oyseaulx || Moraliseʒ. || [M. 2.] In-4 goth. de 4 ff. n. chiff. le der. blanc.

Le titre, orné de la marque 2 non vérifiée, imp. en n., blanc au v°. F. 2 non cotée : ℂ Cy commencent les || ditz des oyseaulx. || ℂ Le pan * || Marque non vérifiée.

ℂ Quant ie voy ma belle figure
Orgueilleux suis haultain et fier
Telle folye peu my dure
Nul ne se doit glorifier.

. 3 v° explicit : ℂ La pye. ||

ℂ Qui bien son secret veult celer
Deuant chascun pas ne le die
Mais se tiegne de trop parler
Aultrement monstre ta folge. || ℂ Explicit.

Aix, *Méjanes*, incunable, 280, n° 1.

— Les expositions des evangiles. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 64 ff. n. chiff., figures sur bois.

Imprimées avec les mêmes caractères que *les Contenances de la table* décrites ci-devant et reliées avec cet ouvrage.

Cat. librairie Eggiman, Genève, n° 5541.

— Les faintises du monde. || [Vignette.] || [A la fin :] Cy finissent les fainti- || ses du monde. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 18 ff. n. chiff. le der. blanc, 27 lignes à la page.

Au titre, vignette, répétée au v°, repés. un docteur debout tenant un bâton reprod. p. 477, f. 2 : E au frere se dieu vous doint ioye || Affin que soeyz plus prudent || ... Imprimé par P. Maréchal et B. Chaussard, alors possesseurs de la suite provenant de l'atelier de Guillaume Le Roy, utilisée dans *La Danse des Aveugles*.

Autrefois attribué à Pierre Gringore, cet ouvrage a été composé par le frère Guillaume Alexis suivant M° Emile Picot. Voir *Romania*, t. XX, p. 176-177.

Grenoble, incunable 332⁵.
Cat. Maignien, n° 28.

— [L]Es nouelʒ faitʒ a lonneur || de ihesucrist. Et sont ordō || neʒ cōment on les doit chā- || ter. [Vignette.] [A la fin :] ℂ Si finissent les nouelʒ. *S. l. n. d. P. Mareschal et B. Chaussard vers 1506*. In-8 goth. de 24 ff. n. chiff., a n. signé, b et c par 8, 22 lig. à la page.

Le titre, orné d'une vignette représ. les Bergers, porte, au v°, une autre vignette représ. la nativité suivie de : Natalia ad honorem natiuitatis domi || ni nostri ihesu christi. f. a 2 n. signé.

A la venue de nouel
Chascun se doit bien reiouyr
Car cest le testament nouel
Que tout le monde doit tenir
ℂ E par son orgueil lucifer

Dedans abisme tribucha
Nous alions tous en enfer
Mais le filz dieu nous racheta...

Imprimé avec les caractères et les vignettes de l'atelier de P. M. et B. Ch., et de même date que les *Sept psaulmes penitenciaulx* avec lequel il était relié.

Baudrier.

— Les prouerbes cõmuns. || [M. 2.] || [F. 2 :] Cy commencent les prouerbes cõmuns qui sont lordre de l a b c. [Avant-der. f. :] Cy finissent les prouerbes cõmuns qui sont en nombre enuiron VII cens lxxx. S. d. In-4 goth. de 16 ff. n. chiff. le der. blanc.

Marque 2 non vérifiée. Recueil composé par Jean de la Veprie, prieur de Clairvaux.

Péricaud, *Bibl. lyonnaise*, 1851, n° 466, d'après G. Duplessis, *Bibliogr. parémiologique*, p. 117, et, d'après ce dernier, Brunet, IV, 913.

Cat. Yemeniz, n° 2006.

— [L]Es. xv. ioyes de nostre da || me mõlt deuotes Auecq̃s || les sept req̃stes Et les .x. || cõmãdemẽt de la loy. || [Vignette.] [A la fin :] Deo gratias. *S. l. n. d. Pierre Maréchal et B. Chaussard. vers 1506.* In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. aiij par 8, 21 lignes à la p., remplacement des initiales marques par une petite lettre sauf au f. 2.

Le titre, orné d'une vignette, représ. l'Annonciation, porte, au v°, une autre vignette représ. la Nativité. f. aij non signé : Sensuyẽt les xv. ioyes de la glo- || rieuse Vierge Marie moult deuotes. D initial figuré représ. la Vierge, à mi-corps, entourée d'une gloire rayonnante.

Baudrier.

— Les sept pseaulmes pe || nitenciaulx et la letanie || en francoys. || [Vignette.] *S. l. n. d. Lyon, Pierre Mareschal et Barnabe Chaussard, vers 1506.* In-8 de 24 ff. n. chiff., a n. signé, b et c par 8, 22 lignes à la page.

Le titre, orné d'une vignette, répétée au v°, représ. la pénitence de David, reprod. p. 487, f. 2 : Cy commencent les sept pseaul || mes en francoys. f. b 7 v° : Sensuit la letanie || Kyri eleyson. Criste eleyson || Kyri eleyson || Sire dieu ouez nous. Pere dieu || des cieulx ayes mercy de nous. f. C 7 v°. Amen. f. c. 8 r°, marque 2.

Baudrier.

— Les souhaits des hommes et des femmes. *Lyon, P. Mareschal et B. Chaussard. S. d.* Goth., format non indiqué.

Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France*, III, p. 442-443, et IV, p. 186-187, 413.

Communication due à l'obligeance de M. Paul Lacombe.

— [L]Es subtilles fables || de Esope. Auec cel- || les de auiẽ. de alfonce, et de || poge florentin. || [M. 2.] [A la fin :] ¶ Cy finissent les fables de Esope de Auian de || Alfonce. Et aulcunes ioyeuses de Poge florentin. *S. d.* In-4 goth. de 78 ff. n. chiff., sign. a-i par 8, K par 6, 39 lignes à la p., vignettes.

Réimprimée en 1499 et en 1502 par les mêmes imprimeurs. Marque 2 non vérifiée.

British Museum, I. B 41979. Proctor 8629.

— Liber desideratus sup celestiuꝫ mo- || tuuꝫ indagatione sine calculo. || [F. 25 v° :] Et hic finis expositionis canonuꝫ libri deside-

rati equationis || celestium motuuȝ sine calculo. in honorem syderum conditoris || qui et nos conseruare dignetur in euum. Amen. Ex carpeñ. per || Guillermũ Egidij de vvissekerc. ex ȝelandia. 1494. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 26 ff. n. chiff., sign. a-b par 8, c par 10, figures astronomiques.

F. 2 : Equatorij celestis motꝰ fine calculo vtilitatũ ta || bula cũ canonũ p̄ticulariũ titulis Feliciter incipit.

Besançon, *Cat. des incunables, par Castan*, nº 978.
Grenoble, *Cat. des incunables, par Maignien*, nº 598.

Les sept p̄seaulmes pe
nitenciaulx et la letanie
en francoys.



Titre et vignette des *Sept pseaulmes penitenciaulx*

— Liure d Chif || fres z de getȝ nouuellement imprime ⁂ || [m. 2 *bis.*] [Der. f. rº :] Et suffise quant a present de lart daris || metique tãt de nombres entiers que de || rouptȝ z fractiõs auec plusieurs regles || z questiõs lesquelles icy finent. A Lyon || imprimees le xxviii. iour du moys de || Feurier. *S. d.* In-8 goth. de 64 ff. n. chiff., a-h par 8, 20 lignes à la page.

Titre et souscription reprod. par Claudin, IV, p. 187, marque 2 *bis* avec trace de la cassure, par conséquent postérieure à 1503.

Aix, *Méjanes*, D 347.
Cat. de Bure, nº 3027.

— Magistri goneti đ || prato loquendi fa || cetia a multis do- || ctoribus solerter ap || probata. || [M. 2.] || [Der. f. r° :] ❡ Hec loquēdi facetia nobili francisco || de cauallione legata. A multꝫ pfecto || doctoribus approbata a mgr̄o Go- || neto de prato : parisius graduato incli || te ville Priuacij fuit cōfecta. Sub cur || iculo anni dñj millesimj quadragen- || tesimj nonogesimj sextj. In venusto || abolene oppido : penes insignem basi || licaꝫ nostre domine de planis : ꝛ in edi- || bus nobili ꝫfaꝫi : ad dei honorem fuit || terminata. *S. d.* In-4 goth. de 38 ff. n. chiff., sign. a par 8, b-d par 6, e par 8, f par 4, 21 lignes à la page.

Titre, imp. en gros car., porte, au v°, la table précédée d'un avertissement. Marque 2 à l'état de neuf.

SAINTE-GENEVIÈVE, OE 346. — ROUEN, *Leber*, 842.
Claudin, IV, p. 173, avec reprod. des f. a iii et der. f. — Hain, 7793.
Maittaire, 629. — Pellechet-Polain, 5273.

— Octo principia [A la fin :] Expliciunt octo principia grammatice : *Lugduni impressa per Petrum Mareschal et Barnabam Chaussard. S. d.* In-8 goth. de 4 ff. n. chiff.

BRITISH MUSEUM, 6, 38, C. 48.
Cat. Cailhava, *Paris*, *1845*, n° 183. — Cat. Yemeniz, n° 1208.
Proctor, *Index*, 8635. — Copinges III, 4867.

— [P]Rerogative gloriose virigi || nis Marie scdm auctorita || tes sctōrū doctorum fideli- || ter in vnum colecte⁂ || [Vignette.] [A la fin :] [M. 2 *bis*.] : O maria mater dei || miserere precor nostri || serua ad te fugientes || Serua in te cōfidentes || Amen⁂ In-8 goth. *S. l. n. d.*

Titre et der. f. reprod. par Claudin, IV, p. 192. La marque 2 *bis* portant la trace de la cassure indique que l'ouvrage est postérieur à 1503.

Claudin, *Hist. de l'imprimerie en France*, IV, p. 192.

— Prudentius de conflictu virtutum et vitiorum heroicus. || [M. 2.] || [A la fin :] Explicit Prudentius diligentissime || emendatus atque per capita et argumē || ta distinctus Lugduni impressus. *S. d.* In-4 goth. de 24 ff. n. chiff., 21 lignes à la page.

Titre v° : Prudentius de cōflictu virtutū || et viciorū heroicus || feliciter incipit. Marque 2 non vérifiée.

Gazzera, *Osservazioni bibliografiche*, Turin, 1823, col. 566, et, d'après lui, Péricaud, n° 273, Brunet, IV, 916. Cat. librairie Jacques Rosenthal.

— [R]Egime de || mesnaige || selō la do || ctrine saint bernard. || [M. 2 *bis*.] || [F. 4 r° :] ❡ Deo gratias. *S. l. n. d. Lyon, Pierre Mareschal et Barnabe Chaussard.* In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., sign. Aij., 30 lignes.

Le titre reprod. p. 490, blanc au v°. F. Aij : ❡ Comment on se doit gouuerner en || menage selon la doctrine saint bernard.

Edition antérieure à 1503, la marque 2 *bis* ne portant pas trace de cassure.

Baudrier.

— [R]Egime de || mesnaige || selõ la do || ctrine saint bernard. || [M. 2 *bis*.] [F. 4 r° :] ❡ Deo gratias. *S. l. n. d. Lyon, P. Mareschal*


REgime de mesnaige selõ la do ctrine saint bernard.

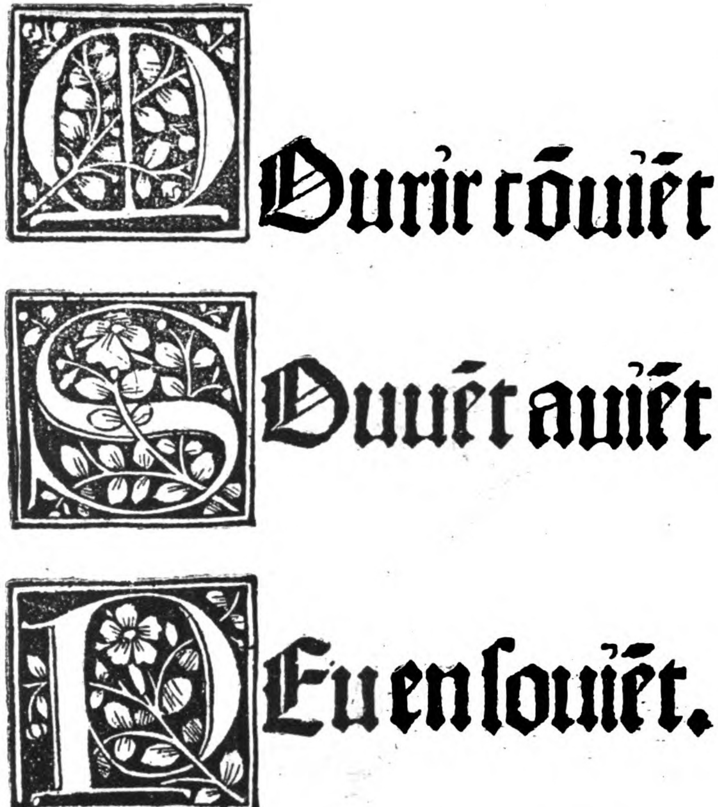
Titre du *Regime de Mesnaige.*

et B. Chaussard. In-4 goth. de 4 ff. n.chiff., sign. Ai j,30 lignes à la page.

Le titre, blanc au v°. F. Aij : ❡ Comment on se doit gouuerner en || menage selon la doctrine saint bernard, en prose.

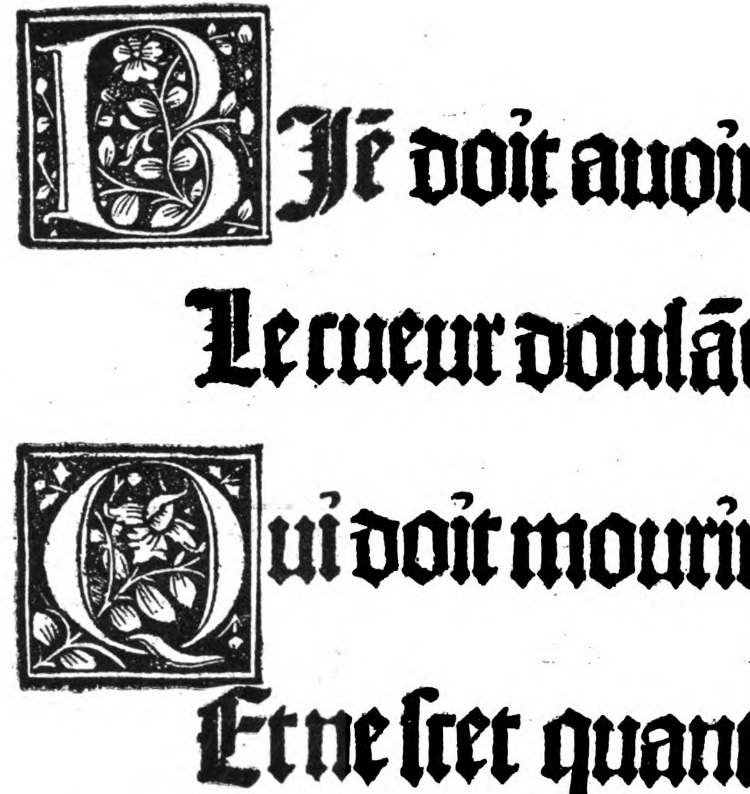
Edition postérieure à 1504, la marque portant la cassure apparaissant, pour la première fois, à ma connaissance, dans *Le cangie prins du siecle seculier*, de 1503.

Baudrier.



Mourir cōuiēt
Souuēt auiēt
Neu en ſouiēt.

Dernier f. de la *Remembrance de la mort* (1re édition).



Biē doit auoir
Le cueur doulāt
Qui doit mourir
Et ne ſcet quant

Reproduction du der. f. de la *Remembrance de la mort* (2e édition).

— Rem̃bräce d' la mort || [Vignette.] || [F. 4 n. chif. r° :] ⁂ ❨ FI-



Avec vignette dessinée par le maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber, provenant de l'atelier de G. Leroy. Titre de la *Remembrance de la mort*.

NIS. [Même f. v° :] [M]Ourir cõuiẽt || [S]Ouuẽt auiẽt || [P]Eu en souiẽt. *S. l. n. d. (Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard)*

vers 1500. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., ni signés, 26, 27 et 30 lignes à la page.

Le titre, reprod. p. 492, blanc au v°. F. 2 : ¶ Cy cõmẽce la remẽbrãce de la mort.
|| [M]Ourir fault cest chose commune.
Nul ne peut remede mettre
Mort prent cent psõnes cõe vne
Qui pour donner ou promettre
Il peut aultruy pour soy commettre
La mort eut de largent a grans tas
Mais a sa loy nous fault soubȝmettre
Car a tous fault passer le pas.

Ce poème, composé de 17 huitains, imprimés avec les caractères de P. Mareshal et B. Chaussard, est orné d'une vignette provenant de la *Dance des aveugles*, imprimée, vers 1485, par G. Leroy Voir Claudin. III, p. 101. Cet imprimeur céda les bois de la *Dance des aveugles* à Jacques Herenberck et Michel Topié, imprimeurs associés, nouvellement établis à Lyon, qui les employèrent, en 1492, dans une édition du même ouvrage. Après la mort de son associé, Michel Topié, tombé dans la misère, céda, à son tour, vers 1496, ces curieux bois à Pierre Maréchal et Barnabé Chaussard, nouvellement établis à Lyon, qui les utilisèrent dès lors, dans différents ouvrages. Ces bois sont dessinés par le maître de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber. Voir la reproduction du der. feuillet, p. 491 (1re édition).

Baudrier.

— Remenbrance de la mort. [Vignette.] [F. 4 non chif. r° :] ¶ Finis ⁂ || [Même f. v° :] Iẽ doit auoir || Le cueur doulãt. || [Q]ui doit mourir || Et ne scet quant. *S. l. n. d. (Lyon, Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard, vers 1500.)* In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., ni signés, 27 et 30 lignes à la page.

Incomplet du titre qui doit être blanc au v° et contenir une vignette comme dans l'édition précédente. F. 2 : ¶ Cy cõmẽce la remãbrãce de la mort
[m]Ourir fault cest chose cõmune
Nul ny peut remede mettre
Mort prẽt cẽt psõnes cõe vne.

Edition différente comme le montre la reproduction p. 491, du der. feuillet 2e édition.
B. N., Ye 833 Réserve, et Ye 338 *bis*.Rés. 2 exemplaires incomplets du titre.

— [R]Icardus || de nupciis || [M. 2.] [F. 28, ligne 21 :] ¶ Explicit Ricardus de nupcijs. P. ⁊ P. *S. l. n. d. Lyon, Pierre Mareschal et B. Chaussard*. In-4 goth. de 28 ff. n. chiff., sign. A-c par 8, d par 4, 21 lignes à la page.

Marque 2 non vérifiée.
Titre v° : RIcardus ⁂ Vignette représ. un personnage debout tenant un bâton à la main et une banderole déroulée, provenant de l'atelier de Guillaume Leroy, dessinée par le maître de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, reprod. p. 478, f. 2 signé aij :
[C]Edere sepe solet ludo sapientia nostra
Cum sibi precipue tps ⁊ hora facient.

BESANÇON, *Cat. des incunables*, par Castan, n° 816. — GRENOBLE, *Cat. des incunables*, par Maignien, n° 497. — *Lettres lyonnaises*, par Bréghot du Lut, p. 57.

— Richart sans paour, filȝ de Robert le Dyable. *Lyon, Mareschal et Chaussard, s. d.* Format non indiqué.

Claudin, *Histoire de l'imprimerie en France*, IV, p. 187.
Communication due à l'obligeance de M. Paul Lacombe.

— [S]Ermones || aurei Funebres cunctos ali- || os excellentes no-

uiter inuentj. [M. 2 *bis*.] || [A la fin :] ¶ vale candidissime lector || acta cremone in frequẽtis- || simo diui Augustini templo || Decimo Halendas Februa- || rij. Millesimo quadragesi || mo nonagesimo secundo. || ¶ Deo gratias. *S. l. n. d.* In-8 goth. à 2 col. 48 ff. n. chiff., les 2 der. blancs, sign. a-f par 8. Marque 2 *bis* avec cassure.

Le titre est orné d'un S initial à fond blanc, par Gregorius Britannicus.
B. N., 2909 Réserve. — SAINTE-GENEVIÈVE, *legs Daunay*, 35.
Cat. Daunou Pellechet, n° 1164. — Pellechet-Polain, 3013.



Titre du *Speculum peccatorum.*

— Spl'm pctoꝝ. || [M. 2.] [Fol. 8 r° :] Amen. || Deo gratias. *S. l. n. d. Lugduni, Petrus Mareschal et Barnabas Chaussard.* In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., sign. a par 8, 29 lignes à la page.

Titre blanc au v°, reprod. ci-dessous orné de la marque 2 en usage au XVe siècle. F. aij : ¶ Incipit speculum peccatorum. Par saint Augustin.
AVIGNON, *Musée Calvet*, 22790. — BESANÇON, 137 *bis*. LANGRES, A 397, brûlé en 1894.
Pellechet. 1578. Baudrier.

— Supplicacion a nostre dame faite par maistre || pierre de nesson. || [Vignette.] [F. 6 v° :] La tres haulte diuine essence || Seul dieu rergnãt en troys personnes || A tous les nessons et nessonnes :

|| Amen. *S. l. n. d.* In-4 goth. de 6 ff. n. chiff., 26 lignes à la page, sans signature, ni réclames.

Au titre, vignette représ. la Vierge, debout sur un croissant, tenant l'Enfant Jésus, répétée au v°. F. 2 r° : Sẽsuit vne supplicaciõ a nrẽ dame || faite par maistre pierre de nesson. Imprimé avec les mêmes caractères que les *Faintises du Monde* et relié à la suite de cet ouvrage.

GRENOBLE, *incunable*, 332⁶. Cat. Maignien, n° 412.

— [V]Ita scola || stica et quinꝗ claues sapien || tie, vide licettimor domini. honor magistri. assiduitas le || gendi. frequẽs interrgatio. et memoria retinẽdi, quas || qui bene notauerit non nisi diues erit. || [M. 2 *bis*.] [A la fin :] Hic Bonuicimus de ripa noscere lector || si vis composuit carmina dante deo || ❡ Deo gratias. In-8 goth. de 16 ff. n. chiff., sign. a-b par 8.

Titre v°, vignette représ. le Christ sur la croix.

TOULOUSE, 693.
Pellechet-Polain, 2768.

1495.

— Missale ad vsum Romanum. [Fol. ccij, 2 col. !] Missale completum ad vsum ro- || mane curie ob dei gloriam et honore || animarumꝗ salutez ac totius eccle- || siie militantis vtilitatem : apud lug- || dunum gallie impressum minime re || quire tali folio oneratum vel imper- || fectum : sed solerti industria emenda || tum atꝗ curioȝe correctuȝ : cum fon- || tium benedictione facienda in vigi- || lia pasche ꝛ penthecostes nonduȝ po || sita. Impressuȝ ꝑ Petrũ mareschal || ꝛ Barnabam Chaussard. Anno dñi || Millesimo .CCCC. nonagesimoq̄n- || to. Die vero .xxvij. mensis nouẽbris || [M. 3.] In-fol. goth. à 2 col., vignettes.

Vignettes, à pleine page, au canon, ff. xc v° et xci.

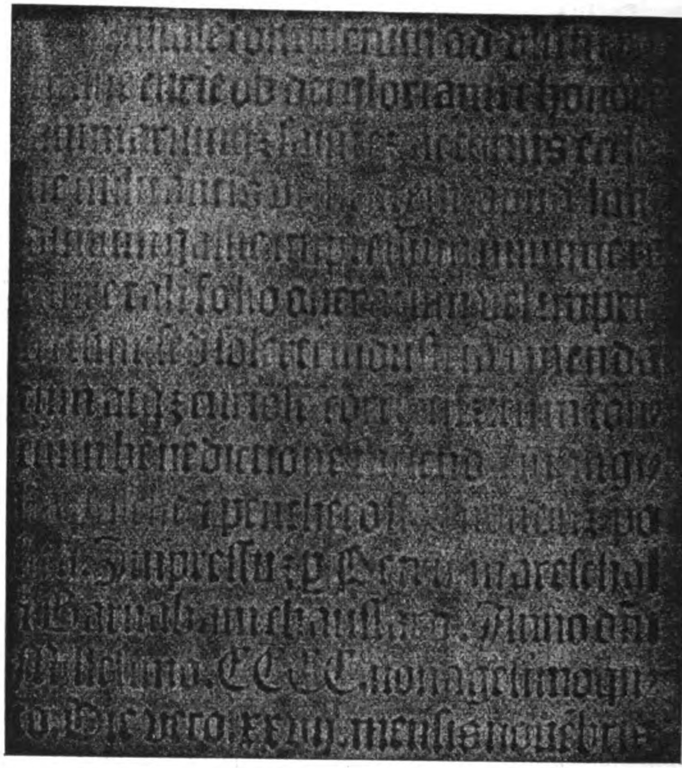
TOULOUSE, *Archives de l'hôpital Saint-Jacques*. VIENNE, *Bibliothèque de Sa Majesté l'Empereur*.

1496.

— Authores octo opusculorum cum cõ || mentariis diligentissime || emendati : videlicet || Cathonis. || Theodoli || Faceti. || Cartule : alias de contemptu mundi. || Thobiadis || parabolarum alani || fabularum esopi || Floreti. || [M. 2.] || [F. 215 v° :] Auctores octo opusculorum cum commentarijs diligentissime emendati : videli || cet : Cathonis : Theodali : Faceti : Cartule alias de cõtemptu mundi : Thobiadis : || Parabolarum Alani : Fabularum Esopi : necnon Floreti finiunt feliciter. Impssi || lugduni per Petrum Marescaliũ ꝛ Barnabã Chaussardi. Anno domini Mille || simo. quadringentesimo nonagesimo sexto. Die vero .xxiiij. Augusti. In-4 goth. de 216 ff. n. chiff., sign. a-ȝ.

Marque 2 non vérifiéé.

ARRAS, 144. — LA HAYE, *Bibl. royale*. — SAINT-OMER, 2358.
Holtrop, n° 792. — Pellechet, 1435.



Souscription du missel de 1495.

— La vie du terrible || Robert le dyable. || [Vignette.] || [Avant der. f. v° :] Cy finist la vie de Robert le dyable. Imprimee a || Lyon par Pierre Mareschal z Barnabe Chaussard || Le .vij. iour du moys de moy. Lan mil quatre cens || quatrevingtȝ z seȝe. Pet. in-4 goth. de 26 ff. n. chiff., sign. a-d, 32 lignes à la page.

La vignette du titre reprod. p. 497 est répétée au v° du même f., der. f., marque n° 2. Thierry-Poux, *Premiers monuments de l'imprimerie en France*, Paris, Hachette, 1890, planche XXIII, reprod. de l'Intitulé du titre, souscription et de la marque 2. Claudin, III, p. 175, reprod. du titre. La Croix du Maine, 1, 418. — Péricaud, n° 370. — Brunet, IV, 1328.

1497.

— Fierabras. [Titre gravé sur la vignette.] [A la fin :] ❡ Cy finist Fierabras imprime a lyon par Pierre mareschal z bar- || nabas chaussard. Lan de grace .M.cccc.xcvij. Le .iiij. de auril. || [M. 2.] In-4 goth. de 80 ff. n. chiff., sign. a-K par 8, 39 lignes à la page, vignettes, initiales noires, une seule figurée.

La vignette du titre, reprod. p. 498, est répétée au v°. f. aij : [S]Aint pol docteur de


La vie du terrible
Robert le dÿable.

Titre de : *La vie du terrible Robert le dyable*, 1496.

verite nons dit q̃ toutes. || ... f. K 7 v° : « Et ainsi est q̃ a la postu || lation ꝛ requeste du deuāt nōme venerable hōme Messire henry bolonnier || chanoine de lausaine. Ie iehan bai-gnon, petit citoyen de lausanne ay este in- || cite de le luy trāslater ꝛ reduyre en ꝓse fran-coyse la matiere deuāt dicte || cōme il toche le ꝑmier ꝛ le tiers liure ie les ay prins ꝛ extraictʒ dung liure q̃ || se dit mironel hystorial pour la plus grande partie ꝛ le secōd liure icy tāt seul- || lement reduyt dung romāt ancien en frācoyes ꝛ sans aultre informacion q || de celluy



Titre et vignette du *Fierabras*, 1497.

liure ie l'ay reduyt en prose substancialemẽt sans faillir par ordon- || nance des chapitres ꝛ parties du liure selon la matiere en celly contenue. Et se aucunemẽt en ce liure iay mesprins on parle aultremẽt q̃ bon langai- || ge substancieux plain de bon entẽdement A tous facteurs ꝛ clercz ien demã || de correction ꝛ emãdemẽt ꝛ des faultes pdon. car se la pleume a mal escript || le cueur ne pẽsoit q̃ bien dire ꝛ aussi mon entẽdement q̃ est bien petit ne por- || te pas de desduire si grãde matiere sans errer. Marque 2.

41 vignettes dessinées par le grossier dessinateur des vignettes de l'Esope des mêmes éditeurs.

B. N., Y² 993 Réserve. — Chantilly, *Musée Condé*, IV, E. 6. Cat. nº 743.
Pellechet-Polain, 4801.
Claudin, IV, pp. 176-177 Reproduction du titre et de la souscription.

— Le grant Blason de faulses amours. [A la fin :] Cy finist le Blason de faulces amours imprime a Lyon par Pierre Mareschal et Barnabé Chaussard lan mil ccccxcvii. In-4 goth. de 27 ff. n. chiff., signés a-e.

Par Guillaume Alexis. Avec la marque des imprimeurs au titre.

British Museum, C. 62, b. 22.
Péricaud, nº 376, d'après Brunet, 1, 170. — Cat. R. S. Turner, 1878, nº 266.
Proctor, *Index*, 8628.
A. Piaget et E. Picot, *Les Œuvres de G. Alexis*, I, p. 170.

— [M]Issale ad vsum romane ec || clesie peroptime ordinatũ ac diligenti cura ca || stigatũ cuȝ pluribus alijs missis valde necessa || rijs que nunq̱ in eiusdẽ vsus fuerũt impressis. [m.] [F. 248 :] Missale ad vsum romane ec- || clesie poptime ordinatũ cõ- || pletum cum additione pluriũ || missarũ. xȝ Missa sancti bona || uenture et sancti gabrielis : nec || nõ et missa nostre dñe pietatis || et de noĩe iesu cuȝ plurib⁹ alijs || in suis locis proprijs que nun- || q̃ in eiusdem vsus fuerũt posi- || tis Atq̱ etiam benedictio fon- || tium faciẽda in vigilia pasche || et penthecostes finit feliciter. || Impressuȝ Lugduni p Petru || mareschal ꝛ Barnabã chaus- || sard impressores. Anno incar- || natiõis dñi. M.cccc.xcvij. Die || vero .xvi. mensis octobris. In-8 goth. à 2 col. de 8 ff. n. chiff., 240 ff. chiff. et 4 ff. n. chiff. (252 ff.).

Au titre, marque des imprimeurs non vérifiée.

Arles, *Cat. du comte de Villafranca*, p. 252, nº 1. — *Copinger*, II, 4209.
Dr Bohatta, *Katalog. Bibliothek*, 315. — *Herzogl. Parmachen.*

— [O]Vidius de arte || amandi et de || remedio amoris cum || commento. || [m. 3.] || [F. 74 vº :] Enarrationes in ouidium de arte amandi : ꝛ de remedio amoris diligenter : ꝛ || accurate cõpositas a Bartholomeo Merula mãtuano. Impressum Luduni || per Petrũ Mareschal .ꝛ. Barnabã chaussard. Anno salutis .M.cccc.xcvij. In-4 goth. de 74 ff. chiff. en car. romains, comment. ent. le texte, manchettes.

British Museum. — Goettingue, *Université*. — Lyon, *Ville*, incunable, 187.
Soleure, *Ville*.
Pellechet, nº 451. — Hain, 12236.
Péricaud, *Bibliographie lyonnaise*, p. 36, nº 162. — Proctor, *Index*, 8627.

— Psalteriũ cu || hÿmnis et || canticis. || [M. 2.] || [F. 109 n. chif. :] ❨ Explicit psalteriũ cũ hymnis ꝛ cãticis. Im- || pressum lugduni die quarta mẽsis iulij. Anno || dñi millesimo .ccccxcvij. || ❨ Sequitur tabula. In-8 goth. de 8 ff. n. chiff., cvij ff. chiff. et 5 ff. n. chiff., sign. a-o, 25 lignes à la page.

GRENOBLE, *incunable*, 187. Cat. Maignien, n° 574.

— Sermones Sancti Vincentii Ferrerii. *Lugduni P. Mareschal et B. Chaussard, 3 non. octob. 1497.* In-8 goth.

ALBI, *Catalogue des incunables et des livres de la première moitié du* XVI*e siècle*, par Ch. Portal, Paris, 1892, in-8, n° 21, p. 13-14.

1498.

— Summulæ logicales de Pierre d'Espagne. *Lugduni P. Mareschal et B. Chaussard, 20 janvier 1497 (1498, n. st.).* 20 janvier 1497 (1498, n. st.).

Copinger, II, 2660-2988. — Claudin, IV, 179.

1499.

— Le chappelet des vertus et les vices contraires a icelles, aultrement nomme Prudence avec les ditʒ moraux de plusieurs saincts et autres philosophes et plusieurs exemples contenus aux hystoires anciennes. [M.] [A la fin :] Cy finist le chappelet des vertus contraires aux vices aultrement dit prudence, imprime a lyon par Pierre Mareschal et par Barnabe Chaussard. lan mil CCCCXCVIII. le v*e* iour dauril. 1499 n. st. In-4 goth. de 24 ff. n. chiff.

Cat. Yemeniz, n° 534. — Péricaud, n° 377, d'après Brunet, I, 1796.

— [L]Iber Floreti || in quo flores || oĩm virtutuʒ || et detestationes vicioꝝ || metrice cotinẽtur una || cum commento. || [M. 2.] || [F. cxlvi v° :] ¶ Explicit liber Floreti. Anno dñi .M.cccc. || xcix .xviij. die mensis Aprilis. Impressum Lug || duni per Petruʒ mareschal : ꝛ Barnabã chaus || sard. In-4 goth. à 2 col. de 146 ff. chiff. et 6 ff. n. chiff., sign. a-v.

L'intitulé, imp. en r. et n., la marque en noir. F. 2 signé aij : [N]Omine floretus liber in- || cipit ad bona cetus || semper. F. 1 v° : [I]Ncipit liber nomĩe flore- || tus a btõ bernard. clareuallis || metrice accumulat⁹ ex pluribᵒ || sacre scripture voluminib⁹.

AUXERRE, A 1176 (incomplet du titre). — BRITISH MUSEUM, 473, b. 5.
GRENOBLE, incunable, 172.
Cat. Maignien, n° 272. — Hain, 7184. — Pellechet, 2176. Proctor, *Index*, 8630.
Baudrier.

— [C]Onfessionale ad vti || litatem ꝛ directionem ministroꝝ rectoꝝ vicario- || rumq͡ꝫ curarum ꝛ ecclesiarum ciuitatis diocesis || Albieñ. salutẽq͡ꝫ animaꝝ ꝛ plebis eiusdeꝗ dio- || cesis Albien. precepto mandatoq͡ꝫ reuerendissimi in christo patris || ꝛ dñi Ludouici de amboysia

dei sancte sedis apostolice gra- || tia Albieñ. epi a diuersis varijsq̃ doctorum sacratissime theologie || dogmatibus doctrinis z documentis extractum in vnumq̃ coadu || natum libellum per reuerendũ patrem magistruʒ || Bartholomeum || de manso artium sacreq̃ theologie professorem penitentiarũ z ca- || nonicum ecclesie cathedralis Albieñ nouissime editum z compila || tum feliciter incipit. || [M. 2.] || [F. 52 :] ¶ Explicit hoc confessionale ad laudẽ dei omnipotentis || Lugduni impressum per Petruʒ mareschal z Bernabam || chaussard. Anno dñi Mi .cccc.xcix. die prima octobris. In-4 goth. de 52 ff. n. chiff., sign. a-h, par 8 ff. pour a et h et par 6 ff. pour b-g, vignettes.

Titre, imp. en r., la marque 2 vérifiée en noir, v°, deux vignettes représ. Calvaire et Pieta et une autre au-dessous représ. les armes de Louis d'Amboise.

P. Mareschal et B. Chaussard ont imprimé, le 15 octobre 1499, un *Synodale* du même diocèse.

Aix, *Méjanes*, incunable, 201, incomplet du titre. B. N., *Vélins*, 1738, incomplet du der. f.
Pellechet-Polain, 3917.

— Expositio cano || nis || Te igitur clementissime pater per ihesum. || [M. 2 *bis*.] || [F. 15 v° :] Sacri canonis misse expositio a magistro Odo- || ne Cameracensi episcopo edita finit feliciter. Uti- || lis admodum viris ecclesiasticis. Impressumq̃ || Lugduni per Petrum mareschal z Barnabam || chaussard impressores. Anno incarnationis dñi. || M.cccc.xcix. Die vero .xi. mensis Iunij. || Deo gratias. In-8 goth. de 16 ff. n. chiff., le der. blanc, sign. a-b, 28 lignes à la page.

Marque 2 *bis* Silvestre, 116, et Brunet, 11, 244, d'après Mlle Pellechet.
Dijon, 2040.
Pellechet, *Cat. des incunables de Dijon*, p. 95. — Copinger, II, 4457.
Fabricius, *Bibl. méd. et inf. latin.*, V, 154.

— [L]Es subtiles fables || de Esope. Auec cel- || les de auiẽ. de alfonce. et de || poge florentin. Auec plus- || seurs beaulx ditʒ mouraulx. || [M. 2.] || [F. 79 v° :] Cy finissent les fables de Esope de Auian z de Alphõce. Et || aulcunes ioyeuses de Poge florẽtin Imprimee a lyon par Pier || re mareschal z Barnabe chaussard Lan mil. CCCC.XCIX. le || viii iour de nouembre. In-4 goth. de 80 ff. n. chiff., sign. a-k, 39 lignes à la page, 112 vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au v°, une vignette sur bois à pleine p. représ. Esope, grossière copie de celle reprod. par Muther, plus 111 vignettes plus petites aussi grossièrement dessinées, provenant d'ateliers plus anciens. Marque 2, à l'état de neuf.
B. N., Yb 430 Réserve. Pellechet, 222.

— Missale ad usum Romane ecclesie. *Lugduni, impressum per Petrum Mareschal et Bernabam Chaussard, 15. August. 1499.* In-8 goth. à 2 col. de 12 ff. lim. et ccxl ff. chiff., 35 et 25 lignes à la page, imp. en r. et n.

British Museum.
Weale, *Bibliographia liturgica*, p. 143. — Proctor, *Index*, n° 8631.

— Synodale dioce || sis albieñ. [M. de P. Mareschal et B. Chaussard.] [F. M. 4 v° :] Explicit synodale dyocesis albieñ || Lugduni impressum per Petrum ma || reschal ꝛ Barnabaȝ Chaussard anno || dñi cccc xcix. mensis octobris xv. In-4 goth. sur vélin, lettres ornées.

Le titre, imp. en r., la marque en noir.

MONTPELLIER, *Ecole de Médecine*, 265.

Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du xv° siècle*, p. 44, n° 196.

1500.

— Compotus cum commento. *Lugduni, per Petrum Mareschal et Barnabam Chaussard, 22 augusti 1500.* In-4 goth.

Marque 2 de P. Mareschal et B. Chaussard non vérifiée.

ROMANS, *Séminaire.*

Abbé J.-B. Martin, *Incunables des bibliothèques privées*, Paris, 1898, p. 8.

— Durandus (Gulielmus). Rationale divinorum officiorum. *Lugduni, Pet. Mareschal. et B. Chaussard, 25 septemb. 1500.* In-4 goth.

OXFORD, *Bodléienne.*

Proctor, *Index*, 8633. Pellechet-Polain, 4250.

— [L]Ibri || Salomõis, || filii dauid regis israel || [F. M 3 r° :] ❡ Impressum lugduni prope nostre dame de || confort. Per petrum mareschal ꝛ barnabam || chaussard Impressores ꝛ libraij. Anno dñi || M.ccccc. Die vero .xviij. Mẽsis septẽpris. In-4 goth. de 52 ff. n. chiff., sign. A par 8, B-M par 4, 41 lignes à la page, initiales ornées à fond noir et à fond blanc.

Titre et souscription reproduits par Claudin, IV, p. 180. L'initiale à fond noir du titre dans cette édition, à l'état de neuf, se retrouve, fort usée, dans *Le doctrinal des filles*, imprimé par Pierre Maréchal postérieurement à 1519, après sa séparation avec son ancien associé.

AVIGNON, *Musée Calvet*, incunable, 601.

Cat. Lyonnet, rédigé par Janon, 1835, n° 4. Copinges, III, 5230.

— Vocabularius iuris utriusꝗ ꝑutilis tam civilis q̃. canonici. || [A la fin :] *Impressus Lugduni per Petrũ Mareschal et Barnabam Chaussard, 1500.* In-4 goth. à 2 col. de 162 ff. n. chiff.

Au titre, marque de P. Maréchal et de B. Chaussard, et, au v°, figure sur bois.

ARRAS, *juris.*, 77.

Cat. librairie Rondeau, 1890, n° 1704.

1501.

— [E]xpositĩo ca- || nonis. || ❡ Te igitur clementissime per ihesuȝ || [F. b 7 v° :] Sacri canonis misse expositio a magistro Ordo- || ne Cameracẽsi episcopo edita finit feliciter. Uti || lis admodum viris ecclesiasticis. Impressumꝗ. || Lugduni per Petrum mareschal ꝛ Barnabam || chaussard impressores. Anno incarnationis dñi || Millesimo

quingentesimo primo. Die vero vi- || gesima quarta mẽsis Nouembris. || Deo gratias. Pet. in-8 goth. de 16 ff. n. chiff., le der. blanc., sign. a-b par 8, 28 lignes à la page.

Titre, blanc au v°. . aij : ❨ Expositio canonis misse a domino || odone Cameracensi episcopo édita. Par Odon, évêque de Cambray.

AVIGNON, *Musée Calvet*, incunable, 731.
CARPENTRAS, C 574.

— [L]A cõq̃ste du grant || roy Charlemaigne || des espaignes. Et les vail || lances des douʒe pers de || france. Et aussi celles de || [E]Ierabras || [M. 2.] || [A la fin :] Cy finist Fierbras imprime a lyon pres de nostre dame de Confort || par Pierre mareschal ꝛ Barnabas chaussard imprimeurs ꝛ libraires. Lan || de grace. M.ccccc. ꝛ ung. Le xxx de Ianuier. || [M. 2.] In-4 de 79 ff. n. chiff., le der. blanc, sign. a-R par 8, vignettes.

Le titre. imp. en r. et n., porte au v° une vignette sur bois représ. Fier a bras et la marque 2 non vérifiée.

L'auteur, Jehan Baignon, petit citoyen de Lausanne, dit dans le prologue qu'il a été incité à écrire cette histoire par Messire Henry Bolomier, chanoine de Lausanne, et qu'il en a tiré quelque chose du Miroir historial. La même chose se lit dans le prologue du *Fier a bras*, de 1486. Le *Fier a bras* et la *Conqueste du grand Charlemagne* ne sont, en réalité, que le même ouvrage sous des titres différents. Ce volume appartient à l'année 1502 n. st.

BRITISH MUSEUM, C. 39, G. 22.
Cat. Firmin-Didot. — Cat. Yemeniz, 2297. — Brunet, II, 227,
Deschamps, II, 1025.

— [L]Iber || hẽrici || cõtra fortunam. || [M. 2.] || [A la fin :] ❨ Explicit... Lug || duni impressus per Petrum mareschal ꝛ Bar- || nabam chaussard Anno dñi. M.VCI. Die .xv. || Mẽsis Februarii. In-4 goth. de 26 ff. n. chiff., sign. a par 6, b par 8, c-e par 4.

Le titre est orné, au v°, d'un bois représ. un clerc écrivant. F. aa : ❨ Henrici liber introducentis pauperam aliquem || contra fortuna atq̧ philosophia ipsum cõsolanteʒ. Ce volume appartient à l'année 1502 n. st.

Cat. Potier, 1870, n° 711.
Cat. Fairfax-Murray, n° 224, avec reproduction du titre. Marque 2 vérifiée.

— Scđm legẽ dʒ || mori. Iohannis decimonono. || [Vignette.] || [F. c 4 v° :] ❨ Explicit passio scđm legem. Impressum || Lugduni per Petrum mareschal : ꝛ Barna- || bam chaussard. Anno dñi Millesimo quin- || gentesimo primo decima die Decembris. Pet. in-8 goth. de 20 ff. n. chiff., sign. a-b par 8, c par 4, 29 lignes à la page.

Titre, blanc au v°, orné d'une vignette représ. le Christ en croix, entouré d'un côté par les saintes femmes, de l'autre par deux soldats dont le premier tient un bouclier sur lequel est figurée une tête grotesque (haut. 79, larg. 53).

AVIGNON, *Musée Calvet*, 22735.

1502.

— [E]Legia || Henrici || de aduersitate fortu- || ne et philosophie

con || solatione. Cuȝ cōmē : || to familiari ⁎⁎⁎⁎⁎⁎ || [F. L. iij v° :] Ex-

Les ſubtilles fables
de Eſope. Auec cel-
les de Auien. de Alfonce.
et auſſi de Poge florentin.
Auec pluſieurs beaulx
ditz Mouraulx ⁖



plicit puerilis z perq̄ familiaris || expositio libelli Henrici pauperis || contra fortunaȝ. Lugduni impressa || per Petrum mareschal et

Barnabã || chaussard. Anno ab incarnatione || domini. M.ccccc. scd͂o. Die || vero .viij. mensis Octobris ⁂ In-4 goth. de 44 ff. n. chiff.,





sign. A-L par 4, 22 lignes à la page imprimée en gros caractères, 43 lignes à la page imprimée en petits caractères.

Le titre, orné d'un E figuré, porte au v° : Henricus, suivi d'une vignette dessinée par le



Spécimen de la grande vignette des éditions d'*Esope.*

maître de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, provenant de l'atelier de Guillaume Leroy, représ. le philosophe avec le bâton à banderole reprod. p. 478. F. Aij : A initial figuré dessiné par Guil. Leroy. Ad familia : || rem huiº libelli due sunt par || tes principales pm duos dialogos. || Le der. f. L 4, déchiré dans l'exemplaire décrit, paraît contenir au rº une marque ou une vignette dont on aperçoit la trace.

BORDEAUX, *Bel. let.*, 2606, 10075.

— [L]Es subtilles fables || de Esope. Auec cel- || les de Auien. de Alfonce. || et aussi de Poge florentin. || Auec plusieurs beaulx || ditʒ Mouraulx *** || [M. 2 *bis.*] || [A la fin :] ❡ Cy finissent les fables de Esope de Auian et de alphonse. Et aulcunes || ioyeuses de Poge florentin. Imprimeeʒ a lyon p Pierre mares- || chal ꝫ Bernabe chaussard. Lan mil ccccc. || et deux. Le vingt ꝫ deuxiesme iour du || moys de Feurier. || Deo grās. In-4 goth. de 78 ff. n. chiff., sign. a-i par 8, k par 6 ?, 39 lignes à la page, 112 vignettes.

Le titre, imp. en r. et n., porte, au vº, une vignette à pleine page représ. Esope. F. aii : ❡ Cy cōmence le liure des subtilles hystoires ꝫ fables de Esope trāslatees || de latin en francoys. Et aussi de Auian ꝫ Dalfonce ꝫ aulcunes ioyeuses de || Poge florentin. Lequel a este translaté de latin en françoys par reuerand || pere docteur en theologie frere iulien des augustins de lyon. Voir les reprod. des vignettes p. 505 et 506.

Cette édition, ainsi que les éditions de 1499 et sans date, renferme une suite de 112 vignettes dont une, à pleine page, représ. Esope, grossière copie de celle reproduite par Muther. Elles sont l'œuvre du dessinateur grossier et archaïque qui a produit les vignettes du Fier a Bras et proviennent des ateliers de Mathieu Husz ou d'Ortuin.

LYON, *Académie*, 134, 12725.

1503.

— [L]E con- || gie prins du || siecle seculier. || [M. 2 *bis.*] || [F. E 3 vº :] ❡ Cy fine le congie prins du sie- || cle seculier. Imprime a Lyon par Pierre mareschal et Barnabe || chaussard. Mil. ccccc. et troys. In-4 goth. de 20 ff. n. chiff. le der. blanc, sign. A-E par 4.

Titre, blanc au vº. F. Aij : ❡ Cy cōmēce le ꝓlogue de ce pn̄t liure || intitule le congie prins du siecle seculier, en vers. F. Aiiij : ❡ Cy commence ledit liure :

> [A] Dieu iustice ꝫ raison
> A dieu dequite ꝫ raison
> A dieu damoʳ le bō vouloir
> A dieu le sens ꝫ biē scauoir...

L'auteur se nomme dans ces vers :

> Qui scauoir veult dōt est le ꝑsonage
> De Lausanne fut un foys natif
> Jacques est dit de bugnin de bon eage.
> Et qua este asseʒ nominatif
> De saint Martin de vaulx appelatif
> Est un cure et daultres benefices
> A posseder sans estre accusatif
> Voire aussi plusieurs dignes offices.

Jacques de Bugnin, natif de Lozanne en Lyonnais, fut curé de la paroisse de Saint-Martin, à Vaux sur Villefranche, et depuis religieux de l'ordre des Bernardins.

ARSENAL, *bel. let.*, 8279 Réserve.

Premier volume daté portant la marque 2 *bis*, avec cassure dans la bordure inférieure.

Péricaud, *Notes et documents*, 1481, p. 85. — Brunet, II, 223.

— Tractatus cor || poris xp̄i. quō || sacerdotes se || Debeant habere erga eucharistiam con- || secrandam : cum questionibus ꝫ solutio- ||

nibus plurimis ⁂ || [Vignettes.] [F. D8 r° :] ¶ Tractatus corporis xp̃i explicit feliciter. Impres || sus lugduni per Petrum mareschal ꝛ Barnabam || chaussard, Anno nostre salutis. M.CCCCC. || tertio. Die vero septima mensis Nouembris. || ¶ Deo gratias. Pet. in-8 goth. de 24 ff. n. chiff., sign. a-d par 8.

Le titre est orné de deux petits bois représ. un prêtre agenouillé devant un autel, le Saint Esprit apparaissant au-dessus de sa tête, et un prédicateur en chaire parlant à des pénitents.
Attribué à Guillaume de Ockam.

CARPENTRAS, C 574. — TOULOUSE, 526 anc. cote.

1504.

— [F]Lores le- || gũ scd̃m ordi || nẽ alphabeti. [F. H8 r° :] ¶ Finit tractatulus nũcupatus Flores legum : aut || Congeries auctoritatũ iuris ciuilis In quo aucto || ritates ordinãtur ꝑm ordinẽ alphabeti cum alle- || gationibus libroꝝ ex q̃bus sumũtur ꝛ. l. ꝛ §. Im- || pressus Lugduni per Petrum mareschal ꝛ Bar || nabam chaussard. Anno dñi. M.ccccc. quarto. || Die vero .xxviij. mensis Martij. In-8 goth. de 64 ff. n. chiff., sign. a-h par 8, 29 lignes à la page.

Titre blanc au v°. F. aij : ¶ Incipiunt flores legum || ꝑm ordinem alphabeti.
Baudrier.

— [L]E doc || trinal || des filles. A || elles tresutile. || [M. 2 *bis*.] || [A la fin :] ¶ Cy fine le doctrinal des || filles || a elles tres vtile pour || les bien regir et gouuerner. Imprime a Lyon par Pierre || mareschal ꝛ Barnabe chaus || sard. Lã. M.ccccc. ꝛ. quatre. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., 29 lignes à la page.

Le titre orné de la marque de Pierre Mareschal et B. Chaussard second volume daté avec la marque 2 *bis* portant la trace de la cassure dans la bordure inférieure, et au v° un bois provenant de l'atelier de Guillaume Leroy, représentant un ange tenant une banderole, apparaissant à un personnage assis dans une chaise gothique, lisant un livre ouvert, placé sur ses genoux, avec carrelage à fond triangulaire noir et blanc, dessiné par le maître de l'*Ars moriendi*, de Jean Siber, reprod. par Claudin, III, p. 92.

B. N., Ye 337 Réserve (Y 4481, A (7), ancienne cote.
Cat. de Rothschild, n° 558. — Brunet, II, 781.

— [L]Es quinȝe || ioyes de || mariage ⁂ || [Vignette.] [F. H3 :] ¶ Cy fine ce present liure qui est dit || Les quinȝe ioyes de mariage. Impri || me a Lyon par Pierre mareschal et || Barnabe chaussard. Lan. M.ccccc. ꝛ || quatre. Le .VIII. iour de Nouembre. In-4 goth. de 32 ff. n. chiff., sign. A-H par 4, 32 lignes à la page.

Au titre, vignette représ. un page armé appuyé sur sa lance, offrant un flacon à une dame. Dans le fond, fenêtre par laquelle on aperçoit, au loin, un arbre. Au v° du titre, bois représ. l'homme harcelé par sa femme et ses enfants. La vignette du titre a été reproduite p. 73 au n°15631 du *Bulletin de la librairie Morgand* et celle du verso du titre au n° 17588 du même *Bulletin*.

Attribué à Antoine de La Sale, alias La Salle, auteur du *Petit Jehan de Saintré* et de la *Salade, nouvellement imprimée, laquelle fait mention de tous les pays du monde*.

Cat. Fairfax-Murray, n° 468, titre et vignette reproduits.

1505.

— Auctores octo. *Lugduni, Petrus Mareschal et Barnabas Chaussard, 1505.* In-8 goth.

VERSAILLES, Cat. Pellechet, II, 17.

— [I]Nterptatio geor || gij Bruxcellēsis in summulas mgri || Petri hyspani vna cū mgr̄i Thome || Bricot questionibus de nouo in cu- || iusuis fine tractat⁹ additis. Textu quoq₃ suppōnū || de nouo readdito, Diligētissimeq₃ in margine quo || tata : vt etiā incipiētibus cōtenta pateāt ad primos || intuit⁹ summa cura ac diligētia de nouo emēdata : || necnō figuraꝝ rudimēta q̄ nunq̄ pri⁹ fuerūt incerta. || [M. 3 *bis.*] [F. CXXII r° :] ¶ Textus Pe. hys vna suo cū interp̄te. Georgio || dij boni pace cunctorum dixerim nescio quoꝝ in || curia nostris secl'is adeo depravati laceratiq₃ : ut || nec quisq₃ sibi nec alteri cohereret mēdis re- || iectis oībus tum laboriosissime tu₃ diligētissime impressi sunt lugđ. per acutissimos im- || pressores Petrum mareschal ꝛ Barnabā chaus- || sard sub anno salutis dn̄i. M.ccccc. Quinto. Die || vero .xiiij. mensis Iunij. In-4 goth. à 2 col. de CXXII ff. chiff., manchettes doubles, initiales ornées.

Le titre, imp. en r. et n., porte au v° : Epistola proemialis declarans vtilitatem presentis operis. F. 11 : Expositio magistri Georgij prestātissimi || nominaliū opinionum recitatoris Inter- || pretis textus magistri Petri hyspani de || recenti castigata feliciter incipit. A la fin, après la souscription reprod. ci-dessus : *Hexastichon*, débutant par :

Corporis mutilis mi Petre ꝛ dulce Georgi.
Dum vos repererā : plagis medicamena feci...

BRITISH MUSEUM, 850, l. 7. — GAND, *Université.*
LYON, *Ville*, incunable, 360 (1).
Panzer, XI, 443, cite cette édition par erreur sous la date de 1504.
Cat. Pellechet, 289, reprod. de la marque 3 *bis* de P. Maréchal et B. Chaussard.
Pellechet-Polain, *Cat. des incunables*, 5048.

— Textus sacramētoꝝ cu₃ cōmēto familiarissimo mgr̄i Iohānis Channeysii ꝛ q̄stionib⁹ eiusdē et additionibus. [Deux vignettes.] [A la fin :] Finit liber... nouiter īpressum Lugduni per Petrum Mareschal et Barnabā Chaussard impressores et librarii *(sic)* anno dn̄i millesimo quingentesimo quinto. Pet. in-4 goth. à longues lignes, vignettes.

Au titre, vignette représ. un prédicateur et vignette représ. la crèche. Au recto du der. f., vignette représ. un clerc lisant assis sur un siège élevé, un ange lui apparaît tenant une banderole. Ce volume a été vu et décrit sommairement, en 1872, par mon père, sur l'exemplaire de la bibliothèque de Lyon disparu depuis lors.

LYON, *Ville*, 3570, 101, anc. cote (manque).

1506.

— Le grant || Blason || des faulses amours. [A la fin :] *A Lyon le Ve iour Daoust 1506.* In-4 goth.

Imprimé avec les caractères de Pierre Mareschal et B. Chaussard. Par Guillaume Alexis.
Jubin (les 2 derniers feuillets). — Brunet, I, 170.
A. Piaget et E. Picot, *Œuvres de G. Alexis*, p. 171.

1509.

— [I]Nterp̄tatio geor || gii Bruxcellēsis in summulas magistri || Petri hyspani una cū magistri Thome || Bricot questiōibus de nouo in cuiusuis || fine tractatus additis Textis quoq͂ sup || positionū de nouo readdito Diligentissimeq͂ in margine || quotata : ut etiaʒ incipientibus cōtenta pateāt ad primos || intuitus : summa cura ac diligentia de nouo emēdata : nec || non figurarum iudimenta q̃ nunq̄ prius fuerūt inserta. || [M. 3. *bis.*] || [F. cxxij r° :] ❡ Textus pe. hys. una cū suo interp̄te. Georgio || dii boni pace cunctorum dixerim nescio quorū in || curia nostris seclis adeo deprauati laceratiq͂ : ut || nec quisq͂ sibi nec alter alteri cohereret mēdis re- || iectis oibus tum laboriosissime tum diligētissime || tandem impressi sunt lugduni p̄ acutissimos im- || pressores Petrum mareschal ꝛ Barnabā chaus- || sard. Sub anno salutis dn̄i. M.ccccc. nono. || Die vero v. mensis Iunii. In-4 goth. à 2 col. de 122 ff. chiff. et 4 ff. n. chiff. (erreurs de foliation), initiales ornées à fond blanc, manchettes.

Le titre, imp. en n., porte au v° : Epistola proemialis declarans utilitatem presentis operis. A la fin, après la souscription, Hexastichon commençant ainsi : Corporis mutilis me Petre ꝛ dulce Georgi || Dum vos repererā : plagis medicamina feci.

Tours, *sc. et arts*, 348.

1510.

— P. Terentii aphri comicoꝝ || elegantissimi comedie a guidone Iuuenale perq͂ litterato fa || miliariter explanate : ꝛ a Iodoco Badio ascensio una cū explana || tionibus rursum annotate atq͂ recognite cūq͂ eiusdē Ascēsii pre || notamentis atq͂ annotamentis suis locis adhibitis. || [M. 3 *bis.*] || Venundantur a Petro Mareschal et Barnaba Chaussard, impressoribus Lugduni et bibliopolis iuxta Nostre Dame de Confort. [A la fin :] Impensaq͂ non leui per petrum mareschal et Barnabam chaussard charateribus mandate. Anno ab incarnatione domini Mccccc. decimo die vero xxj. Iunii finiunt feliciter. In-4 goth.

Au titre, marque 3 *bis* de Pierre Mareschal et B. Chaussard.

Archives du Bibliophile, Paris, Claudin, n° 25096.

Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, p. 289.

1511.

— [D]Uplex commētatio || ex integro reposita atq͂ recognita in Boetium (seu Boethū || mauis) de consolatione philosophica ꝛ de disciplina schola || sticha. Ea uidelicet q̃ diuo Thome aquinato ascribit̄. || Et que || ab Ascensio recentius est emissa : vna cum libello de moribus in mensa informā || dis oībus in teneris annis cōstitutis per necessario a Sulpitio verulano edita. || [3 *bis.*] || Uenūdā || tur a Petro

mareschal ꝛ Barnaba chaussard Im || pressorib⁹ Lugđ. ꝛ bibliopolis : iuxta cõuentũ fra- || trum ꝑdicatorũ : dict nostre dame de confort. [F. p iij :] ¶ Impressum fuit hoc opus Lugđ. vna cum Iohã || ne Sulpitio de moribus in mensa seruandis. Per || insignes impressores Petrum mareschal ꝛ Barnabã chaussũrd. Anno domini .M.ccccc.xi. die ꝟo viij. septembris explicit. In-4 goth. en deux parties, comment. entourant le texte, manchettes.

Prima pars : 116 ff. n. chiff., sign. a-o par 8, p par 4.

Le titre, imp. en r. et n., porte au vº : ¶ Iodocus Badius Ascensius Petro Marescha et Barnaba Chaussard bibliopoli de studiosa iuuentute ꝙ optime meri- || to assidueq̃ merenti. S. P. D., épître datée : Ex Lutecia parisiana pridie Kalẽdas Augusti 1511, dans laquelle ils ont mis leurs deux noms à la place de celui de Simon Vincent. F. aij : ¶ Sancti Thome de aquino super libris Boetij de cõsolatione philosophie cõmenti cum expositione prohemium. F. aiij : ¶ Iodoci Badij Ascensij in Boetium de consolatione philosophie... prohemium.

Secunda pars : 24 ff. n. chiff., sign. A-C par 8.

— [B]Oetius de disciplĩa || scolariũ, ab Ascen- || sio compendiose dilucideq̃ explanatus, vna cum Quĩtiliani de officio discipu- || lorum compendio. Et Sulpitij de moribus mensuram carmine iuenii ab eo- || dem Ascensio explanato.

B. B., R 621 et 622 Réserve (2 exemplaires). — Epernay, *hist.*, 95². — Orléans.
Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 209.

1512.

— Bucolica seu || adolescentia. F. Baptiste Mãtuani || in decẽ eglogas diuisa ab Iodoco badio ascensio familiariter exposita. || [M. 2 *bis.*] Venũdãtur Lugdu a Petro ma- || reschal ꝛ Barna- || ba chaussard im || pressoribus in intersignio scti Pe || tri apud puteũ pi || losum. Et Tholo || se iuxta intersigni || um quinq̃ plaga || rũ dñi nostri iesu || xp̃i in vico porta- || rietis. [F. lxxxvi :] ¶ Impressum Lugduñ. per Petrũ mareschal ꝛ Barnabam || chaussart. Anno dñi M.ccccc.xij. die vero .xix mensis || Nouembris. In-8 goth. de 86 ff. chiff. et 2 ff. n. chiff.

Voir Jean Robion, Xᵉ série. Marque 2 *bis* avec cassure au bas.

— Ælii Anthonii Nebrissensis grammatici in A. Persium Flaccum poetam satyricum interpretatio. [M. 2.] [A la fin :] Impressæ anno christianæ salutis duodecim post Mccccc. pridie calendas Aprilis. In-4 goth.

Au titre, marque 2 de P. Mareschal et B. Chaussard, non vérifiée.
Cat. Desbarreaux-Bernard, nº 285.

— Seduli Paschale cum commento Anthonii nebrissensis. *Impressa Lugd'. per Petrum mareschal et Barnabam Chaussard, anno M.DXII.* Pet. in-4 goth. de 46 ff. n. chiff.

Salins.
Cat. de Saint-Ferréol, nº 346.

1514.

— [D]Uplex cõmentatio || ex integro reposita atq̃ recognita in

Boetiuꝫ (seu Boethũ || mauis) de consolatione philosophica ꝛ de disciplina schola || stica. Ea videlicet que diuo Thome aq̃nato ascribit̃. Et que || ab Ascensio recentius est emissa : vna cum libello de morib⁹ in mensa informã || dis oib⁹ in teneris annis cõstitutis per necessario a Sulpitio verulano edito. || [M. 3. *bis*.] || VENUDA tur a Petro mareschal ꝛ Barnaba chaussard || Impressorib⁹ Lugd. ꝛ bibliopolis : iuxta ꝯuentũ || fratrum p̃dicatoꝝ : dict nostre dame de confort. [A la fin de la première partie :] ❡ Impressum fuit hoc opus Lugd. vna cum Iohã || ne Sulpitio de moribus in mensa seruãdis. Per || insignes impressores Petrum mareschal ꝛ Barna || bam chaussard. Anno domini .M.ccccc.xiiij. die. || ꝟo .ix. Augustis *(sic)*. In-fol. goth. en deux parties, manchettes.

Première partie : 116 ff. n. chiff., sign. a-o par 8, p. par 4.

Titre, imp. en r. et n., portant, au v°, la même épître de I. Badius qu'à l'édition de 1511.

Deuxième partie : 24 ff. n. chiff., sign. A-C par 8.

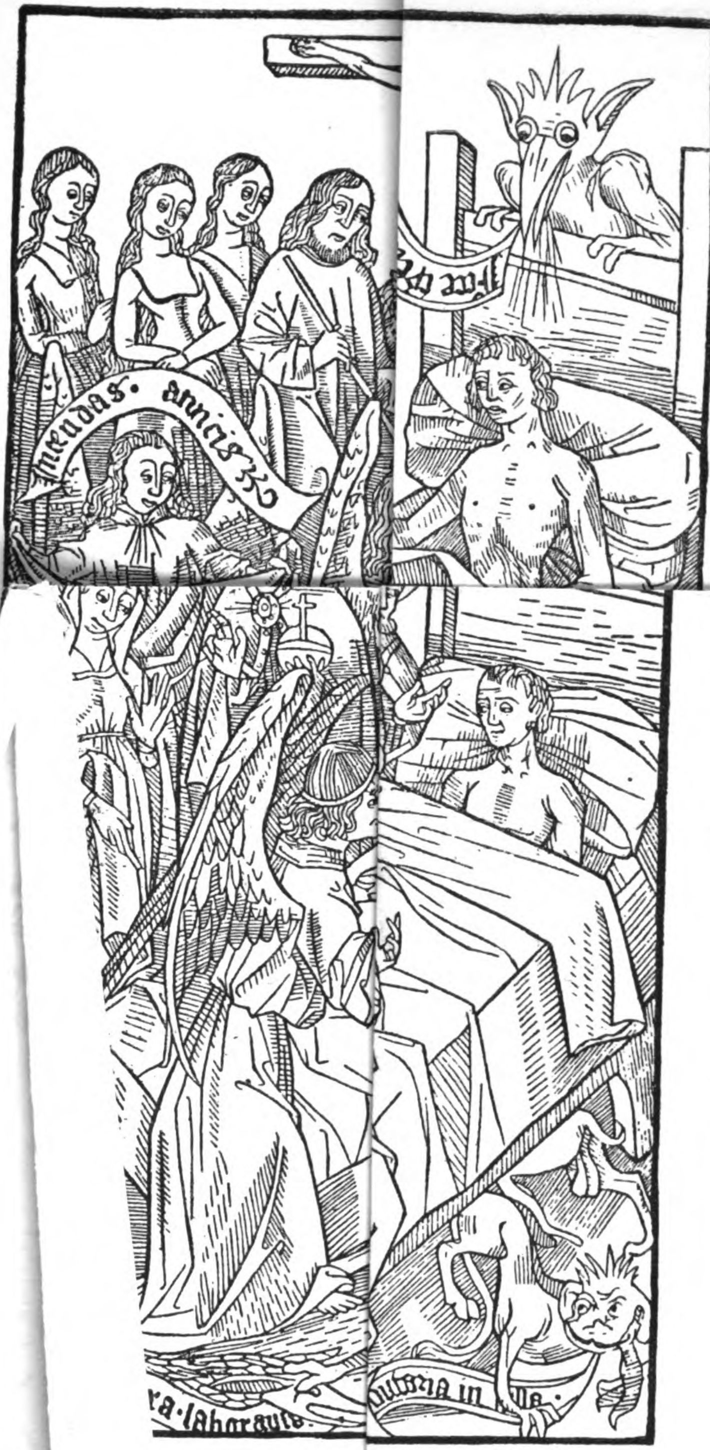
AVIGNON, *Musée Calvet*, 1039, 4°. — BRITISH MUSEUM, 8407. g. (deux exemplaires). CHARLEVILLE. — OXFORD, *Bodleienne*. — SÉVILLE, *Colombine*. — GAND, *Université*.

Ph. Renouard, *Josse Badius*, II, 210.

1515.

— P. Terentii aphri comicorũ || elegãtissimi Comedia a Guidone Iuuenale per ꝙ̄ litterato fa- || miliariter explanate : ꝛ a Iodoco Badio Ascẽsio vna cũ explana || tionibus rursum ãnotate atq̃ recognite : cũq̃ eiusdẽ Ascẽsij pre || notamentis : atq̃ annotamentis suis locis adhibitis. || Et nuperrime in eũdem Terentiũ a Taurape melchinẽsi vi || ro perq̃ litterato in singulas illius comedias facilima argu- || mẽta. Et postremo Pauli Malleoli andelacensis in eundem et || suos interp̃tes annotamẽta q̃doꝫ apprime vtilia : ꝛ scitu digna. || [M. 3 *bis*.] || ¶ Uenũdãtur Lugduni a Petro mareschal ꝛ Barnaba || chausard. Impressoribus in ĩtersignio sancti Petri apud || puteum pilosum. [A la fin :] ❡ Publij Terentij aphri comicorũ elegantissimi coẽdie a Guidone Iuuenal vico perq̃ litterato familiariter ex- || planate. ꝛ ab Iodoco Badio Ascensio : vna cũ explanationibus suis locis adhibitis rursum annotate atq̃ recogni- || te solerti cura castigate. Impensaq̃ non leui per Petrum Mareschal ꝛ Barnabam chaussard. Characteribus man || date. Anno ab incarnatione domini. M.ccccc.xv. die v° xviij Iulij. Finit feliciter. In-4 goth. de 164 ff. n. chiff., sign. a-t par 8, v par 4, x par 8.

Le titre, imp. en r. et n., porte au v° : ❡ Roberto Celari suo Taurapes melchinensis Salutem. ❡ Iodocus Badius Ascẽsius. Petro Mareschal ꝛ Barnabe Chaussard Bibliopolis de studiosa iuuentute q̃ optime merito assidue meriti. S. P. D. Paris, calendes de juin 1515, épître adressée à Hervée Besine, datée des calendes de anvier 1501, démarquée. Pierre



ens des vignettes du nes musées de Genève.

Maréchal et Barnabé Chaussard ont, à l'instar de Jacques et Jean Huguetan, commis un faux et, à ce titre, cette édition est intéressante, car elle fait connaître les usages de certains libraires lyonnais au début du XVI[e] siècle.

PARIS, *Université*, cat. de la Réserve, n° 624. — TOURS, *bel. let.*, 2912.

Ph. Renouard, *Josse Badius*, III, p. 290-291.

MARESCHAL, PIERRE

Documents et livres de Pierre Mareschal seul.

1516-1519-1529.

1515. Depuis la maison d'Ambronay. tirant par rue Raisin, à Nostre Dame de Confort. Pierre Mareschal, imprimeur, tient à cause de sa femme une maison aulte, moyenne et basse en lad. rue, dud. coste, joignant à la maison Pierre Buillioud, devers vent, et la maison Thomas Romaney, devers bise, extime valoir, par an, XXVIII l. Pour ce deduyt a M[e] François de Pavye, s[r] de Franquevaulx XLV s. de pension et a mons[r] Jehan Bullarin troys bichets froment de pension. Reste. Il a racheté les troys bichets froman. Pour les meubles dudit Mareschal XLVIII l. amodéré par povreté à XXIII l. [*Nommée de 1515*, CC 23, fol. 134 v°, A.L.]

1516-1517. Pierre Mareschal, imprimeur, à cause de sa femme, tient une maison haulte, moyenne et basse en lad. rue du cousté du seoir, joignant à la maison dessus confinée, devers vent, et la maison de Thomas Romaney, devers byze, extimée valoir, par an, XLVIII l. Inquilin ledit Mareschal XLVIII l. [CC 31, fol. 148 v°, A.L.]

1523. Depuys l'ospital du pont du Rosne jusqu'au puys Pellu, d'une part et d'autre de la grant rue comprins la ruete tirant a Grollee. Pierre Mareschal, libraire. [*Establie en cas d'effroy*, EE 198[d], 116, A.L.]

1523-1524. Pierre Mareschal, libraire. [CC 711, fol. 4 v° A.L.]

1523-1524. Pierre Mareschal, libraire, II hommes, VIII. [*Etat des receptes faites pour les fortifications*, CC 711. fol. 428 v° A.L.]

1523-1524. Depuis le coing de St Anthoine jusqu'à la place des Jacopins et l'hostel de M. Grolée. Pierre Mareschal, imprimeur. [CC 712. f. 4 v°, A.L.]

1523-1524. Même adresse. Pierre Mareschal, imprimeur, XX s.

1528-1529. Pierre Mareschal, imprimeur, tient une maison haulte, moyenne et basse, au devant de la maison de la Mongarde, lequel Mareschal se tient dedans. [*Nommée du côté de Saint-Nizier*, CC 39, fol. 110 v°, A.L.]

1529. Pierre Mareschal, imprimeur, a x s. IIII d. [CC 136, fol. 98, A.L.]

1529. Pierre Mareschal, imprimeur, a x s. III d. v l. IIII s. IIII d. [CC. 139, fol. 21, A.L.]

1538. Les hoirs Pierre Mareschal, imprimeur, à x s. IIII d. [CC 143, fol. 108 v° A.L.]

IMPRESSIONS SANS DATE MAIS POSTÉRIEURES A 1518

— Dicts et autoritez des Sages, en rime, *Lyon*, *Pierre Mareschal*. *Sans date*. Format non indiqué.

Du Verdier, I, p. 478.

— Disputations contre les Erreurs et Secte des Vaudois par Claude de Seyssel, eveque de Marseille, puis archeveque de Turin, *Lyon*, *Pierre Mareschal*. *S. d.* In-fol. en cinquante feuilles.

Du Verdier, II, p. 369 et, d'après lui, Brunet, V, 329.

— [L]A do- || ctrine du pere || au filz .·. || [M. de Pierre Mareschal n° 1·] [Der. f. r° :] Qui tout nous donne a tous nous tost || Ainsi dois viure mõ enfant. ¶ Finis. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff. ni signés, 30 lignes à la page.

Réimprimé par M. de Montaiglon dans le tome II de son recueil.
B. N., Ye 335-Ye 1139 Réserve (2 exemplaires).
Pellechet-Polain, 4390.
Brunet, II, 784, signale ce volume comme portant la marque de Pierre Maréchal et B. Chaussard.

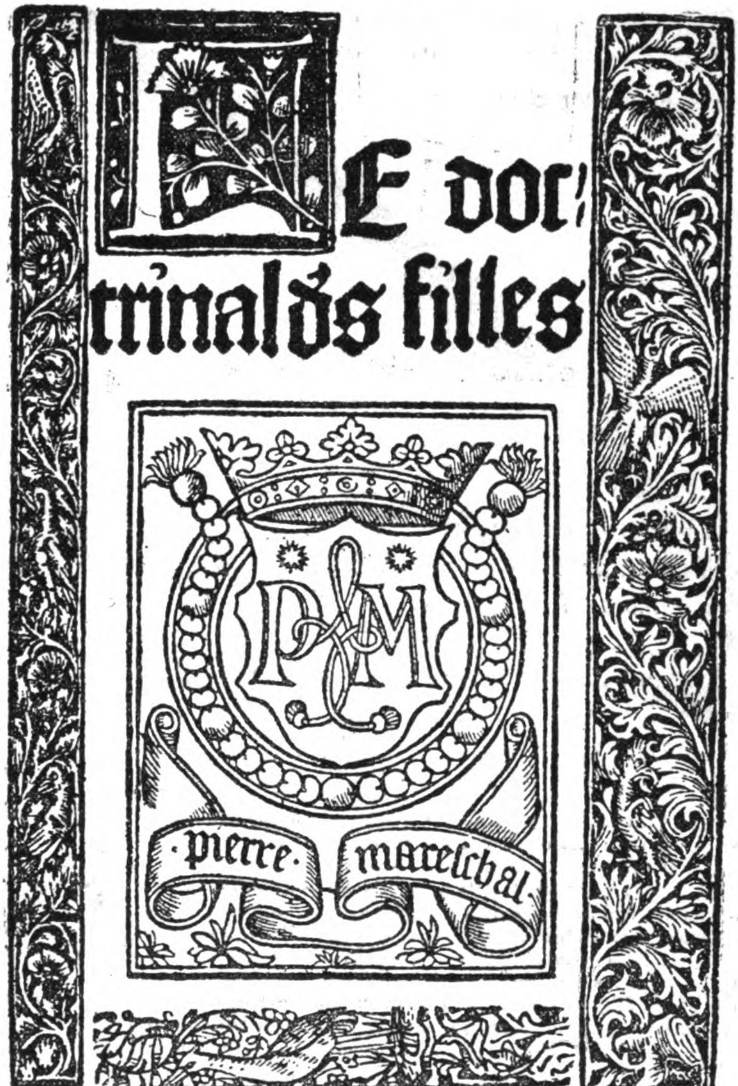
— [L]E doc- || trinal ds filles || [M. 1.] || [A la fin :] ¶ Cy fine le doctrinal des filles || Imprime a Lyon || par Pierre Mareschal. *S. d.*, *vers 1517-1527*. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff., 30 lignes à la page.

Le titre, reprod. p. 514, orné d'un L à fond noir, utilisé par Pierre Mareschal et B. Chaussard, en 1500, dans le *Libri Salomonis*, porte, au v°, une vignette représ. un docteur revêtu d'une robe, tenant un bâton d'où se déroule une banderole. Cette vignette provient de la *Dance des aveugles*, de G. Leroy, passée entre les mains des associés P. Mareschal et B. Chaussard, elle resta, après leur séparation, chez Pierre Marechal. Ce poème se compose de 34 quatrains et a été réimprimé dans le *Recueil de poesies francoises*, II, 18-24. Voir p. 477, la reproduction de la vignette du v° du titre.

Cat. Cigongne, n° 671. — Cat. Nodier, n° 322. — Cat. Solar, n° 1084.
Cat. W. Martin, n° 300.
Cat. d'un amateur lyonnais (M. Paradis, n° 209). — Cat. de Rothschild, n° 556.
Brunet, II, 781, assigne à tort à ce volume la date de 1496.

— [L]E doc || trinal || ds nouueaux mariez || [M. de Pierre Mareschal.] [A la fin :] Prince tout bien considere || Ce qui est a considerer || Tousjours cecy ie maintiendre || Sage femme est bien a priser || ¶ Explicit.·. In-4 goth. de 4 ff. n. chiff. ni signés, 29 et 30 lignes à la page.

B. N., Ye 336 Réserve.
Pellechet-Polain, 4388.



Titre du *Doctrinal des filles* et marque 1 de Pierre Mareschal.

— ❡ Le myrouel des Appothiquai || res ꝛ pharmacopoles par lequel est demonstre cõ- || ment Appothiquaires communement errent en || plusieurs simples medicines contre lintẽtion des || Grectz/ de Hypocras/ Galien/ Oribase/ Paule || Egynette/ ꝛ aultres Grectz. Et par leurs maul || uaise/ ꝛ non entendue interpretation ꝛ intelligence || faulse. || ❡ Item les lunectes des Cyrurgiens ꝛ Barbiers || auquelles sont demonstrees les reigles ꝛ ordõnan || ces ꝛ la voye par lesquelles

se doybuent reigler les || bons Cyrurgiens lesqueulx veullent viure selon || dieu z la religion crestiẽne/ cõpose par mesire Sym || phorien campese cheuallier z docteur regẽt de lu- || niuersite de Pauie/ seigneur de la Faverge pre- || mier medecin de monsieur le duc de Lorrayne || et de Bart. || ¶ Cum priuilegio. ⚜ [F. H4 r° :] ¶ Imprime a Lyon par || Pierre Marechal. In-4 goth. de 32 ff. n. chiff., sign. A-H par 4., manchettes.

Le titre, orné d'un encad. dont le bandeau inférieur porte la devise de Laurent Hylaire et sert de marque à cet imprimeur, porte au v° : ¶ Preclarissimũ artiũ z medicine Doctorẽ/ || dñm Iohãnem galfredum serenissimi Lotharin || gorum/ ac Barrẽtium ducis physicum Symphorianus Campegius..., épître. Der. f. avant la souscription : D. Claudii Blancherosei medici in speculum D. Symphoriani Campegij Carmen.

Claude Blancherose est, en outre, l'auteur de : *Bref conseil et regime de sante.*

ARSENAL, *sc. et a.*, 7779 *bis.* — BRITISH MUSEUM, 7509. aa.
B. N. (T 21) 10 Réserve. — TROYES, *sc. et a.*, 6054.
Cat. Yemeniz, n° 2438 (2 exemplaires).
Jean Babelon. *La bibliothèque française de Fernand Colomb*, n° 21.

— Livre d'escrime pour apprendre a tirer de l'epée et de toutes armées translate de l'italien d'(Achille Marozzo) en françois. *Lyon, Pierre Mareschal.* S. d. In-4.

Du Verdier, I, p. 8.

— Sensuit le liure appelle les quatre choses. [Vignette.] [A la fin :] Cy fini le liure appelle les quatre choses. *Lyon*, *Pierre Mareschal.* Pet. in-4 de 20 ff. n. chiff. le der. blanc., avec signat., 24 lignes à la page.

Au titre, vignette représ. un philosophe en robe appuyé sur un bâton d'où descend une banderole, vignette répétée au v° du titre reprod. p. 477.

Ce livre, attribué à tort à Pierre Mareschal par tous les anciens bibliographes et par Gazzara, auteur de la fausse identification, est, d'après Claudin, IV, p. 194, imprimé avec les caractères du *Champion des Dames.* Nous ajouterons, en outre, que la vignette représentant le philosophe ou le docteur en robe appuyé sur un bâton ayant été employée par G. Leroy et que les vignettes de cet imprimeur se retrouvant dans les impressions de l'imprimeur du *Champion des dames* et de la *Complainte de l'ame damnée*, ainsi que les mêmes papiers avec les mêmes filigranes, cela prouve que ces impressions sortent du même atelier, celui de Guillaume Leroy après sa séparation et la mort de Barthélemi Buyer.

Brunet, III, 1111. — Claudin, IV, p. 194.

— Tractatus succinctus ac valde || vtilis de arte z scientia perfe || cte viuendi beneq3 mori || endi : varijs historijs || ac orationibus || illustratus. || [M. de Pierre Mareschal n° 1.] [F. 20 :] Finis. || ¶ Impressum Lugduni a Petro Mareschal. S. d. In-4 goth. de 20 ff. n. chiff., sign. A-E par 4, 36 lignes à la page, figures sur bois.

« Ce livre est comme les autres éditions de l'*Ars moriendi*, auxquelles on a joint des figures, un abrégé du célèbre traité composé par Mathieu de Cracovie, évêque de Worms. » M. E. Picot est le premier bibliographe, à avoir constaté la séparation des deux associés et la fondation des deux nouveaux ateliers, mettant en doute les dires de Péricaud, *Bibliographie lyonnaise du* xv*e* *siècle*, 2e partie, p. 10, dans une note très documentée et assignant la véritable date à cet ouvrage considéré jusqu'alors comme un incunable.

Les vignettes de ce précieux volume proviennent des *Ars moriendi* de Jean Siber et

de Pierre Pincerne, dit Bouteiller. Elles sont le chef d'œuvre du maître dessinateur du xve siècle que M. Alfred Cartier a dénommé le maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber. Nous en reproduisons ici six spécimens. Proctor, l'éminent bibliographe anglais, a publié dans *The library* une étude sur les deux *Ars moriendi* lyonnais, celui-ci et celui signé des initiales I. D. attribués, sans preuves, à Jean Dalles. Nous reproduisons hors texte six spécimens de l'œuvre du maître de l'*Ars moriendi* de Jean Siber, p. 512 *bis*.

Cat. de Rothschild. n° 76, avec la reproduction de la marque de Pierre Mareschal seul.

Pellechet, *Catalogue des incunables*, 1343, classé à *Ars moriendi*.

VERSAILLES, 21, incomplet du f. A-C.

1519.

— Cy cõmence la vie de ma || dame saincte Katherine de Seine vierge de lordre sainct dominique. Et plu || sieurs miracles faitʒ a son intercession et requeste avec plusieurs appro- || bations de nostre seigneur qui souuent sapparut parlant familierement || a elle. [A la fin:] Finis. || ❡ Cy finist la vie saincte Katherine || de Seine Imprimee a Lyon par Pier- || re Marechal demourãt a lymage de || sainct Pierre en la grand rue au pres || du puys Pellu. Lan de grace .M || ccccc. ꝛ xix. Le .xv. iour de Iãuier. Pet. in-fol. goth. à 2 col. de 42 ff. n. chiff., sign. A-D par 8, E par 4, F par 6, 40 lignes à la page non compris le titre courant, vignettes.

La première page est ornée d'un encadrement et d'un petit bois représentant la Sainte triomphant du démon et le titre est placé au v° du f. Ai imprimé en rouge. 23 autres petits bois, représentant des scènes de la légende, ornent le corps du volume. Der. f. v°, marque de Pierre Maréchal n° 1.

Cat. de Rothschild, n° 2025.

Cat. Alexandre Lanthelme, *Paris*, *Rahir*, *1904*, n° 389.

1529.

— Verborũ : ac || interrogationum medulla cuʒ textũ : || et glosa nuper in lucẽ edita : vbi mul- || ta corriguntur errata : que alias ma- || gnam iuuenibus cõferebant difficul || tatem per Raymundum palasinum || albigenam.·. || [M. de S. Vincent.] [Der. f. v° :] Impressum Luduni per 15 [Marque de Pierre Marechal n° 2.] 29. || ❡ A bien penser : ꝛ tout comprendre. || Mourir conuient : ꝛ compte rendre. In-8 de 24 ff. n. chiff., sign. A-C par 8.

Titre v°, vers latins non signés, suivis de : ❡ Iacobi Sonqualhe extemporariũ tetrastichon. Der. f. reproduit page 517.

B. N., X 1835 Réserve.

1536.

— Les offices de Cicero translatees en vieil language françois par Laurens de Premier-faict. *Lyon*, *Pierre Mareschal*, *1536*. Format non indiqué.

Du Verdier, II, 576. Erreur de date évidente.

¶ Item tu es piger ad laborandum.
¶ Sed ab ultimo supino differt sic.
¶ Nam supinum nunq̃ cum verbo construitur(vt probatũ est) ꝛ nunq̃ prepositionem recipit:necq̃ regit casum.
¶ Sed tertium gerundium construitur cum verbo motum significante ꝛ semꝑ cum preppositione ac regit casuꝫ Ex quibus predictis tres potes assignare differẽtias sufficientes inter gerundiũ in dum ꝛ supinum in u terminatum.

¶ Conclusio operis.

¶ Barbariem quicunqꝫ cupis vitare loquẽdo
Raymundi hoc lecto codice doctus eris.

¶ Deo gratias.

Impressum Lugduni per.

1 5  2 9

¶ A bien penser ꝛ tout comprendre.
Mourir convient ꝛ compte rendre.

Dernier feuillet de la dernière impression de Pierre Mareschal et sa marque 2.

MARESCHAL, QUENTIN.

Le 19 mai 1597, Jacques Roussin, marchand libraire et imprimeur à Lyon, donne procuration à Quentin Mareschal, marchand libraire de Langres, fréquentant les foires de Lyon, pour recevoir de Pierre Bernard, marchand libraire de (en blanc), la somme de 71 écus sols à laquelle il est tenu envers ledit constituant par obligation passée devant le notaire soubsigné le 15 janvier 1596. [P. Combet, not. à Lyon.] Pierre Bernard, que nous avons suivi dans la 1re série du 12 janvier 1571 au 12 septembre 1595, a eu une carrière très mouvementée. Originaire de Saint Antoine de Vien-

nois, il fut l'associé de Jean Mareschal; puis, revenu à Lyon, il devint le facteur de Pierre Rousselet et de Drivonne Rouille et finit ses jours comme libraire éditeur à Lyon au XVIIe siècle. En 1597, la revue d'armes de Lyon signale Pierre Bernard comme serviteur de Pierre Rousselet. Il était, en outre, son facteur fréquentant les foires, comme le prouve l'indication du nom de lieu laissée en blanc dans l'acte. Cette pièce, classée à Jacques Roussin, est aussi intéressante pour Quentin Mareschal, dont elle paraît limiter les débuts de la carrière comme libraire à Langres en 1597.

Rien ne prouve jusqu'à ce jour que Quentin Mareschal soit d'origine lyonnaise et l'acte signalé ci-dessus révèle uniquement les relations de cet imprimeur-libraire nomade, au début de sa carrière, avec Jacques Roussin. Sur Quentin Mareschal, voir Mr Georges Lepreux, *Gallia typographica, série départementale*, tome II, pp. 350-352. Cet érudit nous donnera certainement, dans les séries suivantes, la vie complète de cet imprimeur-libraire nomade peu connu à ce jour.

19 mai 1597. Jacques Roussin, marchant libraire et imprimeur à Lyon, donne procuration à Quentin Mareschal, marchant libraire de Langres, fréquentant les foires de Lyon, pour recevoir de Pierre Bernard, marchant libraire de [en blanc] la somme de 71 escus sols à laquelle il est tenu envers ledict constituant par obligation passée devant le notaire soubsigné le 15 janvier 1596. [*P. Combet, not.*, reg. 1597, A.L.]

Le cinquiesme octobre 1642 est décédée Benigne Ladmiral, native de Langre en Champagne, femme de Quentin Mareschal, libraire, et a este enterrée dans les Cloistres des Peres Cordeliers. [Etat civil de Châtellerault, Paroisse Saint Jacques. La Bouralière, *Les imprimeurs et libraires du département de la Vienne*, Poitiers, 1896, pp. 49-50.]

1598.

— MODELLES || ARTIFICES || DE FEV ET DIVERS || INSTRVMENS DE GVER- || RE AVEC LES MOYENS DE || S'EN PREVALOIR. || Pour assieger, battre, surpren- || dre, et deffendre toutes places || VTILLES ET NECESSAI- || RES A TOVS CEVX QUI || FONT PROFESSION DES || ARMES. || Par Ioseph Boillot Langrois. || A CHAVMÕT EN BASSIG. || *chez Quentin Mareschal.* || *Imprimeur et libraire* || M.D.XCVIII. || Auec priuilege du Roy. [P. 230 :] Fin des Modelles, Artifices de feu, & || autres inuentions seruans || pour la guerre. In-4 de 4 ff. lim., 203 pp., vignettes à pleine page.

Titre et encadrement gravé sur cuivre, blanc au v°. Au Roy, dédicace de Joseph Baillot, suivi d'un avis au lecteur, 3 sonnets signés : I. Le Gros et 2 sonnets signés : I. de Monthieu. F. 4 v°, privilege du roi accordé à Joseph Baillot Lengrois, daté de Paris le 6 juillet 1597.

Premier livre imprimé à Chaumont-en-Bassigny (Haute-Marne). Les vignettes en taille douce sont gravées par Joseph Boillot et portent son nom pour la plus grande partie.

B. N., V 9480 Réserve.
Brunet, I, 1864.
Cercle de la Librairie. Première exposition. Paris, 1880, p. 19.

1607.

— Deffense de Moïse Chevillète, ministre de l'église de Vassi, de ses Théorèmes et argumens enseignant comment il faut considérer la toute-puissance de Dieu avec la refutation des raisons de Georges Miot, minime de Bracancourt. *Brousseval, Quentin Mareschal, 1607*. In-12.

La Bouralière, *Les imprimeurs et les libraires du département de la Vienne* Poitiers, 1896. In-8, p. 136.

1616.

— La Sauvegarde des rois, exposee en un sermon au jour de la publication de la paix a Gergeau. *Gergeau, par Quentin Mareschal, 1616*.

Premier et probablement le seul livre imprimé dans cette petite localité de l'Orléanais, livre de circonstance.

Herluison.
Cercle de la librairie. Première exposition. Paris, juin 1880, p. 21.
Les imprimeurs et les libraires dans la Haute-Marne, 1883, p. 42.

1619.

— DESCRIPTION || D'VN MEDICAMENT || APPELLE POLYCHRESTON. || *Dispense publiquement par Iaques Boisse || Maistre Apotiquaire en la ville de || Loudun. le 4 Decembre 1619.* || Auec la Harangue faite sur ce subiect, par Theo- || phraste Renaudot, Docteur en Medecine, Con- || seiller & Medecin du Roy, deuant Messieurs les || Deputez des Eglises Refformées de ce Royau- || me assemblez à Loudun par pernissiõ de sa Maiesté. || Dediée a Messieurs de l'Assemblé. || [Vignette.] || A LOVDVN, || PAR QVENTIN MARESCHAL, || dit La-barre 1619. In-4 de 40 ff.

LE MANS, *sc. et a.*, 2791.

1620.

— Lettre || du Roy, enuoyée aux || Deputez des Eglises re- || formees de France, & souuerainete de || Bearn, assemblez par sa permission || en sa ville de Loudun. In-8 de 6 pp. et 1 f. blanc.

Datée de Fontainebleau, le 31 mars 1620.

CHANTILLY, *Musée Condé*, Recueil de pièces, tome III.
Communication de M. Emile Picot.

— Lettre du || Roy, enuoyee a l'As || semblee de Loudn *(sic)* le

|| troisiesme iour du moys d'Auril || mil six cens & vint. In-8 de 6 pp. et 1 f. blanc.

Signée par l'imprimeur à la fin.

CHANTILLY, *Musée Condé*, Recueil de pièces, tome III.
Communication de M. Emile Picot.

1622.

— Conversion de M. de Brassac, capitaine de cent hommes d'armes et gouverneur de Chastellerault, par de Chabans. *Chastellerault, Quentin Mareschal, 1622.* In-8.

PARIS, *Arsenal*.
Deschamps, *Dict. géographique*, 282-283.

MARESCHAL, SIMON.

15 juin 1589. Simon Mareschal, compagnon imprimeur, fils de feu Jean Mareschal, laboureur de Saint Julien de Raz en Dauphiné, fait donation de tous les droits qu'il peut avoir sur la succession de ses feus père et mère à Louise Mareschal, sa nièce, femme de Vincent Dury, laboureur audit lieu.

2 juillet 1595. Simon Mareschal est témoin du contrat de mariage de son frère Thomas. Voir Mareschal, Thomas.

MARESCHAL, THIBAUD.

25 décembre 1560. Thibaud Mareschal, relieur de livres, est témoin d'une quittance donnée par Eustache Delligny, marchand pelletier fréquentant les foires de Lyon.

MARESCHAL, THOMAS.

2 juillet 1595. Contrat de mariage de Thomas Mareschal, compagnon imprimeur, fils de feu Jean Mareschal et de Marie Izerable, laboureurs de Saint Julien de Raz en Dauphiné, avec Claudine Poulet, servante de Joseph Monin, hôte de la *Cornemuse*. Simon Mareschal, imprimeur et frère du marié, témoin. Voir Mareschal Simon.

MATHELIN.

Libraire à Lyon, 1503-1507.

L'installation de Mathelin le libraire paraît être plus ancienne et

doit remonter à la fin du xve siècle. Uniquement dénommé Mathelin le libraire, il paraît avoir quitté Lyon, vers 1508, et avoir été remplacé par Jean Cathelin, libraire, qui disparaît vers 1517.

1503. Mathelin le libraire, a III s. = XXIIII s. [CC 112, fol. 93 v°, A.L.]

1503. Mathelin le libraire a III s. = XIIII s. [CC 113, fol. 115, A.L.]

1503. Depuis Nostre Dame de rue Neufue tirant par ladite rue jusques au Rosne. Mathelin le libraire. [CC 237, fol. 26 v°, A.L.]

1507. Mathelin le libraire, VI s. et pour 1 d. III s. [CC 244, fol. 127 v°, A.L.]

1513. Depuis l'ospital, tirant par la grand rue, jusqu'à la maison d'Ambronay. Cathellain, Jehan, libraire, reste des VIII d. XVI s. IIII d. [CC 24, fol. 22, A.L.]

1513. Depuis l'ospital du pont du Rosne, tirant par la grant rue, jusques à Ambronay. Cathelain Jehan, libraire, reste XVI s. IIII d. [CC 118, fol. 50, A.L.]

1513. Depuis lospital du pont du Rhône tirant par la grand rue jusques à la maison d'Ambronay. Cathelin, Jehan, libreyre, pour XIII l. de pension a V d., pour les VIII d., II l. III s. IIII d. [CC 119, fol. 15 v°, A.L.]

1513. Cathelin, Jehan, libraire, pour les restes XVI s. IIII d. et pour les 2 d., X s. X d. [CC 121, fol. 8 v°, A.L.]

MAURICE, JEAN.

Maurize, Murice.

Libraire, 1498 † 1512.

M. Rondot, *Les graveurs sur bois et les imprimeurs à Lyon au* XVe *siècle*, place ce libraire parmi les imprimeurs et lui assigne comme dates d'exercice 1493-1512. Nous ne l'avons pas trouvé dans les chartreaux avant 1498; il est, une seule fois, qualifié, par erreur du scribe, comme imprimeur. Jean Maurice fut uniquement libraire; sa femme, apparaissant sur les taxes, devait être à la tête d'un petit commerce qui n'est pas spécifié.

1498. Establies en cas d'effroy en la ville de Lyon a la part devers l'Empire commencees au moys d'avril apres Pasques

1498... Seconde dizaine. Jehan Maurize, libraire. [EE IV, 198ᵈ, 112, A.L.]

1498. Establies en cas d'effroy en la ville de Lion a la part devers l'Empire commencees au moys d'avril apres Pasques 1498. La seconde dizaine du premier penon du bourg Sainct Vincent. Jehan Maurize, libraire. [EE IV, 198ᵈ, 112, A.L.]

1499. Depuis la porte des carmes, tirant au long des fossez jusques aux Augustins, et des Augustins à la porte de la Roche. Jehan Murice, imprimeur, XL s. VI d. [CC 107. fol. 184 vᵒ, A.L.]

1503. Vers la porte du Griffo et le bourg Sᵗ Marcel. Jehan Maurice, libraire, a VI s. x d. II l. XIIII s. VIII d. [CC 112, fol. 48 vᵒ, A.L.]

1503. Le bourg Saint Vincent. Jehan Maurice, libraire, a VIII s. I d. amoderé par Mˢˢʳˢ à II l. XIIII s. VIII d. [CC 113, fol. 50 vᵒ, A.L.]

1503. Depuis la porte des Carmes tirant au long du fossez jusques aux Augustins et d'illec a la porte de la Roche. Jehan Maurice, le libraire. [CC 237, fol. 46 vᵒ, A.L.]

1503. Le bourg Saint Vincent. Jehan Maurice, libraire, a VIII s. I d. Amodere par Messʳˢ a IIII s. VIII d. [CC 113, fol. 207 vᵒ, A.L.]

1507. Jean Maurice, libraire, et sa femme, XIII s. VIII d. Ammodere par Messieurs pour ceste fois sur le d. a IIII s. IIII d. [CC 244, fol. 201, A.L.]

1507. Establies en cas d'effroy en la ville de Lyon à la part devers l'Empire commencees au moys de mars 1506 avant Pasques. A la garde de la porte Saint Vincent. Maurice le libraire. [EE IV, 198ᵈ, 114, A.L.]

1512. Despuys le portal des Carmes tirant au long des fossés et jusques aux Augustins et des Augustins a la Roche. Jehan Maurize, libreyre, VI.x d. a cause de ceque le dit Maurize a absente le pays et lesse sa femme a IIII s. XVI s. [CC 115, fol. 55 vᵒ, A.L.]

1512. Depuis le portal des Carmes tirant au long des fossez aux Augustins et des Augustins a la Roche. Jehan Maurize, libraire, a IIII s. XVI s. Et pour les II d. En recepte pour x s. seulement. [En marge] *Mort.* [CC 116, fol. 74 vᵒ, A.L.]

1513. Depuis le portal des Carmes tirant aux Augustins. Les hoirs de Jean de Maurice, libraire, reste XX s. [CC 118, fol. 35 vᵒ, A.L.]

1513. Les hoirs de Jehan Maurize, libraire, a III s. x d. = XV s. IIII d. et pour les IIII d. des reparations XV s. III d. [CC 119, fol. 72 v°, A.L.]

1514. Les hoirs de Jean Maurice, libraire, taxés pour la continuation des remparts, habitent de la porte du Griffon à la porte St Marcel. [CC 323, A.L.]

PARIEL, PIERRE.

Marchand libraire, 1493 † 1498.

Pierre Pariel, qualifié de maistre et taxé à 40 livres, devait occuper une situation importante dans le commerce du livre. Nous n'avons rencontré aucun livre signé de son nom ou de sa marque.

1493. *Depuis le carre de N. Dame du Palais, tirant par la rue Tremarsal jusques a la maison de la Bombarde*. Pierre Pariel, libraire, a cause de sa femme, tient une maison neuve, haute, moyenne et basse, un jardin et vieille maison derriere joignant à la maison et jardin de la veuve Barthelemy de Blit, devers la bise, la maison dud. Bourgneuf, la maison et jardin de messire Benoit de Rivo, devers le vent, et peut valoir, par an, XXV l. t. [CC 4, fol. 98, A.L.]

1493. Anthoyne, veuve de feu Barthelemy de Blit, tient une maison en la grand rue uenant de la maison Ronde a St Jean joignant la maison de maistre Pierre Pariel, libraire. [CC 4, fol. 93, A. L.]

1498. La quatriesme dixaine qui servira soubz le cinquiesme pennon Maistre Pierre le libraire. [EE IV, 198^d, 114, A.L.]

1499. *Depuis la maison de Barthelemy Berthier ou est limage de Madame du Palais tirant par la rue Tresmarsal jusques à la Bombarde*. La vesve et hoirs Pierre Pariel, libraire, XXIIII s. IX d, [CC 234, fol. 71 v°, A.L.]

MAZORNANT DIT DE SALINS, JEAN.

Mazornat, *Maisonat*, *Mazornat*, *Jean de Salins*.

Libraire à Lyon, 1493 † fin 1511.

Cité sous le nom de Marzonat et qualifié d'imprimeur par M. Rondot, dans : *Les graveurs sur bois et les imprimeurs au* XVe *siècle*, p. 208, cet auteur s'exprime ainsi : « Il a pris deux fois la qualité

d'imprimeur, il n'est pas probable qu'il ait eu des presses. Il est, en effet, désigné le plus souvent non pas comme libraire, mais comme vendeur de livres. » M. Rondot ayant reconnu lui-même qu'il n'avait jamais été imprimeur, n'avait pas à l'inscrire dans sa liste d'imprimeurs et à avancer qu'il avait pris deux fois la qualité d'imprimeur, alors que cette appellation provient d'une erreur des scribes du Consulat. Il lui assigne comme dates d'exercice 1493, 1512-1514; en réalité, il est mort fin 1511, car sa veuve apparaît dès 1512 sur les taxes et en disparaît après 1515.

1493. Depuis la maison d'Ambronnay tirant à la grand Rue jusqu'au Puys Peloux. Jean Mazornant, vendeur de livres d'imprimeurs, tient a louaige partie d'une maison en lad. rue, appartenant a Louis Teze. [CC 6, f. 42 v°, A.L.]

1493. Depuis la maison d'Ambremay tirant par la grant rue au puys Peloux. Jean Mazornat, vendeur de livres, II s. t. [CC 167, fol. 40 v°, A.L.]

1498. Depuis le Puys Pelouz, tirant a Ambronay. Dixenier : Jehan Mazornant, imprimeur. [EE 198ᵈ, 12, fol. XLV v°, A.L.]

1498. La sixiesme dizaine... du septiesme pennon. Dixainier, Jehan Masornant, imprimeur. [EE 198ᵈ, 114, A.L.]

1507. Jehan Marzonat dit de Sallins, libraire, IX s. et pour I d. = VI sols. [CC 244, fol. 42 v°, A.L.]

1512. La vesve Jehan Maisonat dit de Salins, librayre, a III s. VI d. XVIII s. et pour les VI d. XXVII s. Recensé la vesve vers le temple. Et pour une chambre et cave de une maison au port du temple a I s. X s. Pour les X d. a... Accoutre tout a III s. VI d. pour les X d. a XXXV s. Moderé par Messieurs les X d. a XVIII s. [CC 115, fol. 91 v°, A.L.]

1515. Depuis le puys Peloux tirant au Port Charlet. La vefve de Jehan de Salins, libraire, tient tout le dernier de jardin d'une maison, aulte et basse en la dicte rue [de l'hopital] du costé de vent joignant la maison de Guillaume de Cheissy devers seoir et la maison de la vefve Guichard Bussy, devers matin, extimé valoir par an X l. Pour ce XL l. [CC 22, fol. 170, A.L.]

MONTAIGNE, BENOIT.

Relieur, puis libraire, 1491 † 1507.

Benoît Montaigne, relieur puis libraire à Lyon, de 1491 à 1507,

n'a rien de commun avec Benoist Montaigne, imprimeur, que l'on voit apparaître, vers 1529, dont le véritable nom est Benoist Bonnin, comme le prouve son testament et les actes notariés relatifs à ses descendants. Taxé, pour ses meubles et pratique, à 60 livres dans la nommée de 1493, les affaires de ce libraire s'étaient fortement réduites à la fin de sa carrière.

1491. De rue Merchiere. Les abillemens et armes de guerre. En la maison derrière les Troys pigeons a un menagier nomme Benoist Montagne, relieur de lyvres, et n'a nul arnoys a luy. [EE IV, 198 F, 129, A.L.]

1493. Benoist Montagne, libraire, inquilin de la maison de Jaques Barondeau pres des Celestins, extime ses meubles et pratique LX l. t. [CC 9, fol. 215 v°, A.L.]

1503. Benoist Montaigne, libraire, a V s. = II l. [CC 112, fol. 58 v°, A.L.]

1503. *Depuis la place devant les Jacoppins tirant par la ruette du jardin de Sainct Anthoine au Temple et d'illec à la cave d'Esnày*. Benoît Montaigne, libraire chez Barondeau. [*Taxe pour l'entree du Roy*, CC 237, fol. 5, A.L.]

1507. Benoît Montaigne, libraire, en marge, *mort*. [CC 244, fol. 18, A.L.]

POMESCHOT, JEAN.

Pomechot, *Pauchot*.

Libraire allemand à Lyon, de 1493 à 1503.

Jean Pomeschot, qualifié d'allemand, paraît avoir été le représentant à Lyon d'une maison de librairie allemande ou bâloise dont aucun document ne révèle le nom et quitta Lyon vers la fin de 1503.

1493. Jean Pomeschot, allemand, libraire, tient a louage, au prix de X l. t. par an, partie d'une maison, en rue Bourgneuf, du cote de la riviere, appartenant a Pierre Poculot, notaire. [CC 4, fol. 31 v°, A.L.]

1499. *Depuis l'image Sainct Christophle en la maison de Jehan Maignant, tirant par la grant Rue jusques a la maison de François Dupré*. Jehan Pomeschot, libraire, XXV s. [CC 234, fol. 22 v°, A.L.]

1499. Jehan Pomeschot, libraire, a v s. xxv s. [CC 232, fol. 19 v°, A.L.]

1503. *Depuis le portal soubz Pierrescize jusques a la porte de Bourneuf*. Jehan Pomechot, libraire, a v s. = II l. [CC 114, fol. 11 v°, A.L.]

Extrait des restes du chartreau du coste devers Fourviere pour la réparation du pont du Rosne pour deulx deniers mys sus et accordez par les notables et maistres des mestiers en juin 1503.

1503. *Depuis le portal dessoubz Pierre Scise jusques a la porte de Bourg neufz*.Jehan Pauchot, libraire, x s. [CC 114, fol. 91, A.L.]

PUTIER, BENOIT.

Putieu, *Puthieu*.

Libraire à Lyon, 1493-1507.

Benoît Putier, imposé pour ses meubles à 40 livres en 1493, ce libraire n'ayant pas réussi dans ses affaires, quitta Lyon en 1507.

1493. Benoist Putier, libraire, inquilin de la maison Gonin Curry, marchant de Vienne, en rue Merchiere, extimé pour ses meubles et pratique XL l. t. [CC 9, fol. 214 v°, A.L.]

1493. Benoist Putieu, librayre, IIII s. t. (effacé). [CC 167, fol. 8 v°, A.L.]

1493. Benoist Putier, libraire, rue Merchiere. [CC 5, A.L.]

1499. *Depuis la maison de Claude Thomassin jusqu'à leglise et tenement de Sainct Anthoine*. Benoist Puthieu, libraire xx s. [*Taxe pour l'entree du roi*, CC 107, fol. 10 v°, A.L.]

1507. Benoist Putieu, libraire, VII s. et pour I denier IIII s., en marge : *Vacat*. [CC 244, fol. 4. Chartreau fait en 1506, A.L.]

SEIGNEURET, GUILLAUME.

Libraire à Lyon, 1493 † 1507.

Cité comme parmi les imprimeurs par M. Rondot : *Les graveurs sur bois et les imprimeurs du* XVe *siècle*, p. 193, ne paraît avoir été qualifié d'imprimeur dans aucun chartreau à ma connaissance, et si, dans sa carrière, il a pu l'être, c'est une erreur imputable aux scribes du Consulat. Cité comme libraire par Péricaud, *Bibliographie lyon-*

naisé du xve *siècle,* 1852, p. 31, d'après les excellentes notes de l'abbé Sudan prises sur les chartreaux.

1493. Guillaume Seigneuret, libraire, tient une maison haulte, moyenne et basse en la rue N. Dame de Confort, joignant aux maisons de Jehan Broaille, coturier, et de Charles Sochel, menuysier, extimée valoir par an VII l. t. XXVIII l. t. Plus pour ses meubles et pratique XXXVI l. t. Somme LXIIII l. t. [*Nommée de 1493*, CC 9, fol. 603 v°, A.L.]

1493. Guillaume Seigneret, libraire, tient une maison neuve non edifiee en partie, contenant une pie desd. jardins en lad. rue du cote devers matin joignant a la maison dudit : Broaille devers la bise, et valoir par an, attendu qu'elle n'est pas encore edifiee VII l. t. [CC 6, fol. 18 v°, A.L.]

1493. Guillaume Seignoret, librayre, V s. IIII d. t. [CC 167, fol. 23 v°, A.L.]

1499. *Depuis la place de N. Dame de Confort, tirant a lospital du pont du Rosne*. Guillaume Seignoret, libraire, XXVI s. IIII d. [*Taxe pour l'entrée du roi*. CC 107, fol. 28, A.L.]

1507. Guillaume Seignoret, libraire, en marge : *Mort*. [CC 244, fol. 22 v°, A.L.]

ADDITIONS

Chaussard, Barnabé.

SANS DATE.

— [M]onteuille cõpose par || messire Iehã de Mote || uille cheualier natif dangleter || re de la ville de saint alain : leq̃l || parle de la terre de promission || de hierusamem z de plusieurs pays/ villes/ z isles || de mer/ z de diuerses z estranges choses/ z du voyage de hierusalem. || [Vignette.] [A la fin :] Cy finist le tres plaisant liure nõme Monteuille parlant || moult autentiquement de pays z terre doultre mer. Imprime a Lyon par Barnabe Chaussart. In-4 goth. de 64 ff. n. chiff., sign. a-q par 4, 44 lignes à la p., vignettes grossières.

Le titre, reprod. p. 530, imp. en r. et n., porte au v° une vignette grossière représ. l'auteur offrant son livre au roi de France assis sous une tente ornée de fleurs de lis. f. aij : Sensuit la table de ce liure, terminée au fol. a 4 v° par le chapitre : ❡ Comment Iehan dit qu'il partit de son pays pour aller es pays dessus dits suivie de l'intitulé : ❡ Cy cõmẽce le liure cõpose par messire Iehan de Mõteuille cheualier natif dã || gleterre/ leq̃l parle de la terre ꝑmission/ de hierusalẽ/ z de plusieurs pays. Le dernier chapitre porte l'intitulé suivant : ❡ Cõment Iehan de Monteuille dit qu'il partit de son pays pour aller es pa- || ys dessusditz lan de grace Mil.ccc. z xxxij. z finit ce liure lan de grace mille. ccc. xlxvij.

Sainte-Geneviève, Oe 848 *bis*, incomplet du der. f.

Cat. Coste. — Cat. Yemeniz, n° 2688. — Cat. Potier, 1870, n° 1774. Cat. Fairfax Murray.

Brunet, III, 1538, attribue, par erreur, cette édition à la fin du xv° siècle. Elle est postérieure à 1516 et doit dater de 1523, époque à laquelle B. Chaussard était en pleine activité. Ce volume est imprimé avec la fonte gothique, qu'utilisera Cantarel, dit Motin, pour la veuve de Barnabé Chaussard, dans toutes les farces et sotties sorties de cet atelier.

— ❡ Io. Frobenius lectoribus. S. D : || [H]Abetis hic || d. erasmi ro || terodami para- || bolas siue Slia : libellum incõparabilis vtilitatis : quẽ || in Enchiridij formã hac sane gr̃a ꝓtraxim : vt cõmodi || or sit gestatu studiosisqꜫ comes ĩdiuidu⁹ adhere ac do- || mi foris : ociãtib⁹ : pegrinãtib⁹ : siue reptẽr : siue deĩbulẽt || Accessit operi preter autoris ipsius recognitionẽ : etiaꝫ || vocularũ nõ ita vulgariũ in calce explicatio. Bene va || lete. Apud inclytam Basileam. || [Vignette.] [F. m 3 r° :] Hoc opus fuit impressum Lugd. per || Barnabam chaussard.

Monteuille cōpose par
messire Jehā de mōte
ville chevalier natif dangleter
re de la ville de saint alain: leq̄l
parle de la terre de promission / de hierusalem / et de plusieurs pays / villes / et isles
de mer / et de diverses et estranges choses / et du voyage de hierusalem.



Reproduction du titre du Monteville, imp. par Barnabe Chaussard.

|| xp̃o laus et gl'ia. In-4 goth. de 72 ff. n. chiff., sign. a-k par 8, L et M par 4, le der. blanc, 29 lignes à la page.

Le titre, blanc au v°, orné d'une vignette représ. Erasme. f. Aij : ❡ Erasmus Roterodamus : cum primis erudito Petro Egidio celebratissime imitatissime ciuitatis Antuuerpiensis, épître datée : Basilee. Anno a christo nato M.Dxiiij. Idib⁹ octo || bre. f. Aiij : Parabole siue Similia Des. Erasmi Roterodami. ❡ Ex Plutarchi moralibus.

Baudrier.

Fradin, Constantin.

1518.

— [P]Ublij Terentij aphri comi || corum latinorum principis comedie : cum fa- || matissimorũ (videlicet Donati ꝛ Guidonis || Iuuenalis) oratorum cõmentis. || ❡ Insuper cõmentũ familiarissimũ Iodoci || Badij Ascẽsij in latina lingua peritissimum || illic additum. || ❡ Eo vltra Taurapis Melchinensis in singulas comedias argumenta. || Insuper Pauli Malleoli Andelacensis in ipsum interpretem ꝛ ipsius adno- || tamenta. Necnon et in singulas scenas (vltra vniuscuiusq꜃ Comedie principia) preludia et epithomata. || ❡ Finaliter quedam que Ioannes Brixiẽsis vir clarissimus ꝛ nominatissimus || addidit : vndenon modicum adanctũ (vt ex ipso principio ꝛ vsq꜃ ad finẽ constat) cõperiet lector in volumine. Tacemus equidẽ castigatam a bis mille mendis || et vltra limam que oculatim apparebit. || [M. 1.] || Uenundãtur Lugduni per Constantinum Fradin || bibliopolam in vico mercuriali : iuxta Ecclesiam nostre domine de Confort. [F. y 8 r°] ❡ Publij Terentij aphri comicorum elegantissimi comedie a Guidone Iuvenale viro perq꜃ literato familia || riter explanate ꝛ ab Iodoco Badio Ascensio ; vna cum explanationibus suis locis adhibitis rursuȝ annota || te atq꜃ recognite ꝛ solerti cura castigate. Impresse Lugduni per Ioannẽ Marion. Anno ab incarnatiõe dni. || M.ccccc.xviij. die xxiij Nouembris. Finit feliciter. In-4 goth. de 172 ff. n. chiff., sign. a-v par 8, x par 4, g par 8, comment. ent. le texte.

Le titre, imp. en r. et n., porte au v° : Roberto Celari suo Taurapes Melchinensis Salu. et Iodocus Badius Ascensius Constantino Fradin Bibliopoli de studiosa iuuentute q꜃ optime merito assidueq꜃ meriti S. P. D. « Cohortaris, virorum prestantissime, ut nostra in Terentium elucidamenta que cum hisce diebus istic (lugduni dico) agerem dixi eo animo collecta quo in vernaculam gallorum linguam vertantur Constantini Fradin bibliopolarum diligentissimo ipsius impendio curaq꜃ imprimenda concredam in qua re tametsi nihil mihi tua authoritate maius : perspectaque sit amici nostri fides atq꜃ integritas : notusque et intus et in cute illius in scholasticos fervens (vt aiunt) selus atque beniuolus animus : hesitaui tamen parumper dubitans an illius sint ere atque accuratione digna. Sunt etinim sermo fere plebeio atque humili : eruditionis (ni fallor) bono atque sententiaque vtilium plus quamque satis atque elegantiarum habentia quippe vulgo (vt decimus) illiterato destinata. Quod circa in hac tandem concessimus sententiam : vt prenotamenta et primi prologi primeque scene gloscemata veluti pregustamenta quedam de reliquis periculum factura : illius fidei etiam

integra atque immutata committam cetera mihi recepturus dum hec largos retulerint manipulos. Recognoui tuum totum opus : atque singulis in quibus opere precium visum est scenis annotaciunculas adieci. Que omnia ad tuam refero prudentiam, ut si digna censueris imprimantur quam primum sin minus ad nostram redeant limam. Tantum volui. Uale et Constantinum nostrum itidem saluere et valere iube. Ex illustri parrisiorum gymnasio ad Kalendas Augusti. Millesimo quingentesimo quindecimo. » Epître de l'édition de 1502 adressée à Hervé Bezine dans laquelle le nom de Simon Vincent a été remplacé par celui de Constantin Fradin. f. aij : Iodoci Badij Ascensij familiaris in Terentium, avertissement terminé au f. bij et suivi de la vie de Térence. Der. f. v°, marque de Jean Marion.

Cette édition intéressante a échappé aux recherches de M. Ph. Renouard sur Josse Badius.

Baudrier.

1525.

— ℭ Postilla Euã || geliorum et Epistolarum Dominicaliũ : || Necnon de Sanctis per circulum totius || Anni : De nouo correcta et emendata : || Cum Passione Christi : et etiaȝ Ta- || bula. Necnon cum Tripertita cu- || iuslibet Euangelij sententia : In || capite de nouo inserta : Adex- || positioneȝ perutili doctrina. || [M.2.] [F. 159 n. coté :] ℭ Postilla epistolaꝝ ꝛ euãge- || lioruȝ dñicaliũ : necnõ de sctis || cũ passiõe dñi explicit feliciter. || Impressa Lugđ. per Antoniuȝ Blanchard, Anno dñi. M.D. || xxv. Die .ix. mensis Augusti. In-8 goth. à 2 col. de CLVIII ff. chiff. en chiff. romains et 2 ff. n. chiff.

Le titre, imp. en r. et n., orné de la marque 2 de Constantin Fradin porte, au v°. le prologue : Vitambanaz et exitum beatum ego frater Guillermus sacre theologie doctor et professor minimus Parisius educatus.

Fribourg, G. q. 957.

TABLE DES REPRODUCTIONS

DE LA XIe SÉRIE

TABLE DES LIBRAIRES ET IMPRIMEURS

ÉTRANGERS A LYON

TABLE DES LIBRAIRES ET IMPRIMEURS

DE LA XIe SÉRIE

Lyon. — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 63502